HAL
open science

L'agriculture et l'alimentation en marge des villes au Maliennes : le cas du Sahel Occidental : cercle de Yélimané

Mahamadou Niakate

▶ **To cite this version:**

Mahamadou Niakate. L'agriculture et l'alimentation en marge des villes au Maliennes : le cas du Sahel Occidental : cercle de Yélimané. Histoire. Université de Lyon, 2020. Français. NNT : 2020LYSE2025 . tel-02944632

HAL Id: tel-02944632

https://theses.hal.science/tel-02944632v1

Submitted on 21 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° d'ordre NNT : 2020LYSE2025

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Sciences de Géographie, Aménagement, Urbanisme

Soutenue publiquement le 13 janvier 2020, par :

Mahamadou NIAKATE

L'agriculture et l'alimentation en marge de villes maliennes, le cas du Sahel occidental : Cercle de Yélimané.

Devant le jury composé de :

Pierre CORNU, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Président

Samba DIALLO, Professeur, Université de Bamako, Rapporteur

Christine MARGETIC, Professeure des universités, Université de Nantes, Examinatrice

Claire CERDAN, Chercheuse, CIRAD-La recherche agronomique pour le développement, Examinatrice

Claire DELFOSSE, Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2

Ecole Doctorale Sciences Sociales (ED 483)

Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'art et Tourisme

Laboratoire d'Etudes Rurales, LER-SEREC (EA 3728)

L'Agriculture et l'Alimentation en marge des villes maliennes.

Le cas du Sahel occidental, le cercle de Yélimané

Présentée et soutenue publiquement le 13 janvier 2020 par

Mahamadou NIAKATE

Sous la direction de Claire Delfosse

Membres du jury :

Claire DELFOSSE, Professeur des Universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice

Samba DIALLO, Professeur et Recteur de l'Université de Bamako, Mali

Jean Philippe TONNEAU, Chercheur au Cirad-Montpellier, Rapporteur

Christine MARGETIC, Professeure des Universités, Université de Nantes, Rapporteur

Pierre CORNU, Professeur des Universités, Université Lumière Lyon 2

Claire CERDAN, Chercheur au Cirad-Montpellier

Remerciements

Mener pendant six années une recherche d'une telle ampleur dépasse souvent le cadre de la simple épreuve individuelle, au profit d'une confrontation collective « directe » à travers les manifestations scientifiques au sein du Laboratoire d'Etudes Rurales (LER) et dans le monde universitaire, d'une part, et « indirecte » avec des rencontres de personnalités en dehors du monde universitaire tels que les membres associatifs et les élus municipaux, d'autre part. Je bénéficie de cette confrontation collective par des expériences de vie, d'arguments et de théories de toutes sortes. Donc, je suis reconnaissant pour remercier très chaleureusement, et au fond du cœur toutes les personnes ayant participé à ce travail de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre notamment.

Tout d'abord, je suis reconnaissant de ma directrice de thèse, Madame Claire DELFOSSE qui m'a ouvert les portes de recherches depuis mon arrivée en France, du master 1 jusqu'à ma thèse. Elle a conduit toutes mes recherches universitaires avec rigueur, bienveillance et intelligence bien que tous mes travaux réalisés concernent le Mali. Elle m'a fait grandir dans le monde scientifique à travers ses conseils, aides et orientations dans le monde rural. Grâce à elle, je suis fier d'être « ruraliste ». Je remercie le LER qui a pris en charge la totalité des billets pour mes deux allers-retours en avion, nécessaires pour mes enquêtes de terrain de 2015 et 2018. Et aussi, je remercie les membres du jury qui ont pris le temps de lire pour évaluer ce travail : Monsieur Samba DIALLO, Université de Bamako, Monsieur Jean-Philippe TONNEAU, Cirad Montpellier, Madame Christine MARGETIC, Université de Nantes, Claire CERDAN, Cirad Montpellier et Monsieur Pierre CORNU, Université Lyon2.

Je remercie également Patrick GONIN, Professeur à l'Université de Poitiers qui m'a accordé malgré ses multiples préoccupations, une semaine de travail à Poitiers avant mon premier départ pour les enquêtes de terrain en 2015. Ce travail m'a beaucoup aidé pour bien appréhender mon terrain et il m'a mis en contact avec certains responsables associatifs dans la région de Kayes. Je suis reconnaissant à mes deux professeurs, Lydia COUDROY DE LILLE (Professeur de géographie à l'Université Lumière Lyon2) et Pierre CORNU (Professeur d'histoire à l'Université Lumière Lyon2) qui ont été membres de mon comité de suivi individuel (CSI) des deux dernières années de ma thèse pour donner leur avis sur mon travail en vue de me réinscrire. Je remercie mes collègues du Laboratoire : Manon Gallien, Sénia Fédoul, Hélène Chauveau, Pierre Le Gall, Odile Maeght-Bournay, Lionel Pabion, à Christian

Fougerouse au LER (économiste ruraliste), il est le premier sollicité à lire mes premiers manuscrits. Malgré nos deux formations différentes, il a beaucoup contribué à ma thèse. Je dis un : Grand Merci » à toi Christian et à toi Nathalie Rivier (notre gestionnaire) étant tous le temps disponible pour mes services administratifs sans faille, ainsi que Louis Genthon.

Je souhaite remercier également les acteurs du territoire du cercle de Yélimané, qui, sans leur aide, leur temps, leur patience et leur confiance, cette étude n'aurait pu être faite : les chefs et leurs conseillers des villages enquêtés, les autorités coutumières, communales, les secrétaires généraux de douze communes du cercle de Yélimané, ainsi que les ménages des quatre provinces. Sans oublier des acteurs sans leurs aides, l'accès dans les territoires auraient été compromises, ce sont les guides : M. Silakona Traoré du village Krémis, MM. Tama Zéidy Doucouré, Samba Maninka Doucouré du village de Gory, et particulièrement Monsieur Sissoko Cheickné, Président du Programme de Développement Durable du cercle de Yélimané (PADDY), avec son aide dans la mise en réseau avec les acteurs du territoire. Sur le terrain, le problème de mobilité était récurrent. Je remercie sincèrement M. Bah Amadou du village Bougoudara, malheureusement décédé durant ma thèse en 2016.

Et enfin, mes remerciements vont également à l'endroit de mes amis et camarades. La liste est longue, je ne peux pas conclure cette page sans parler de certaines personnes qui ont été proches de moi tout au long de cette thèse : Fousseyni Niakaté à Cergy, Mina Mama Sissako à Bondy, Moussa Traoré à Bagnolet, ainsi que mes anciens enseignants Maliens, Messieurs Diallo Mamadou et Diagouraga Makan du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Diéma.

Et ce travail est dédié à mes parents, mes frères et sœurs de France et du Mali pour leur soutien, leur temps, et leur aide financière et morale : toute la famille Niakaté à St-Priest, à Villiers-le-Bel, à Limay, à Bamako et à Lambidou. La famille Mahamadou Simaga à Villeurbanne m'a accueilli comme leur fils aîné et la famille Camara à Oullins.

UN GRAND MERCI A TOUS !

Résumé

Le Sahel occidental malien, à l'instar des autres régions du pays connait depuis un demi-siècle (1970) une chute de la production agricole. Cette chute a des conséquences directes auprès des ménages : le déficit alimentaire et la migration. La thèse vise à montrer le rôle des productions locales dans l'autoconsommation des ménages de différents villages du cercle de Yélimané dans le Sahel occidental Malien. Elle vise également de ce fait à considérer les pratiques alimentaires et d'approvisionnement des ménages agricoles dans ce Cercle. Elle repose sur des enquêtes de terrain approfondies auprès de ménages, de maires, de chefs de village… Une analyse sur un temps relativement long a permis aussi de retracer la trajectoire des ménages enquêtés. Ces enquêtes ont permis de considérer finement comment des ménages agricoles de la région sahélienne vivent l'insécurité alimentaire et quelles stratégies ils adoptent face à l'insuffisance alimentaire. La migration constituant souvent une solution dans le Cercle de Yélimané. Mais elle-même contribue à dévaloriser l'agriculture et à la diminution de la production agricole.

La situation agricole du cercle dépend de plusieurs éléments comme la bonne pluviométrie, qui joue un rôle primordial. Situé dans une zone sahélienne où il pleut peu, les ménages du Cercle de Yélimané ont adapté des cultures de cycle court dans leur exploitation. Le déficit alimentaire est observé dans tous les ménages du cercle. Toutefois, nos enquêtes ont montré que la situation agricole et alimentaire varie en fonction du statut social et du type de ménage enquêté. Grâce à leur organisation sociale certaines catégories sont moins touchées par rapport aux autres. La situation varie également en fonction de la localisation des villages au sein du Cercle, certains sont dans des situations beaucoup plus critiques que d'autres en lien notamment avec les difficultés de circulation.

Mots-clés *:* Agriculture, Autoconsommation, Ménage, Sahel occidental, Yélimané.

Abstract

The western Sahel of Mali, like other parts of the country, has been experiencing a fall in agricultural production for half a century (1970). This fall has direct consequences for households: food deficit and migration. The thesis aims to show the role of local productions in the self-consumption of households from different villages of the Yélimané circle in the western Malian Sahel. It also aims to consider the dietary and supply practices of agricultural households in this circle. It relies on in-depth field surveys of households, mayors and village chiefs. A relatively long-term analysis also made it possible to trace the trajectory of the households surveyed. These surveys made it possible to consider in detail how farm households in the Sahel region are experiencing food insecurity and what strategies they adopt in the face of food insufficiency. Migration is often a solution in the Yélimané circle. But it itself contributes to the devaluation of agriculture and the reduction of agricultural production.

The agricultural situation of the circle depends on several elements such as good rainfall, which plays a key role. Located in a Sahelian zone where it rains little, the households of Yélimané circle have adopted short cultivation cycles in their farm. Food deficit is observed in all households in the circle. However, our surveys have shown that the agricultural and food situation varies according to the social status and the type of household surveyed. Due to their social organization, some categories are less affected than others. The situation also varies according to the location of the villages within the circle, some being in situations much more critical than others in connection with the difficulties of circulation.

Keywords: Agriculture, Self-consumption, Household, Western Sahel, Yélimané.

Sommaire

REMERCIEMENTS **1**

RESUME **3**

ABSTRACT **4**

SOMMAIRE **5**

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS **8**

INTRODUCTION GENERALE **13**

PREMIERE PARTIE : **51**

UNE ANALYSE DE L'AGRICULTURE MALIENNE FACE AUX INEGALITES REGIONALES **51**

CHAPITRE 1 : LA GRANDE DISPARITE ENTRE LES REGIONS AGRICOLES AU MALI **53**

A. LES ZONES AGRO-CLIMATIQUES : LES DISPARITES ENTRE LES REGIONS 55
B. LES ATOUTS ET CONTRAINTES AGRICOLES 61
C. UNE GRANDE PARTIE DE LA PRODUCTION AU MALI EST CEREALIERE 63
D. LES POLITIQUES AGRICOLES 73
E. L'ORGANISATION PAYSANNE 81
F. COMMENT EST STRUCTURE LE MARCHE ? 89

CONCLUSION DU CHAPITRE **95**

CHAPITRE 2 : LA PAUVRETE ET LA MALNUTRITION **96**

A. LA PAUVRETE COMME UNE CONSEQUENCE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE 96
B. LE CAS DE LA MALNUTRITION 102
C. LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE SECURITES ALIMENTAIRES 107

CONCLUSION DU CHAPITRE **114**

CHAPITRE 3 : LES NECESSITES DE LA MIGRATION MALIENNE POUR REPONDRE A LEUR BESOIN **115**

A. LES FACTEURS DE LA MIGRATION MALIENNE 115
B. LE CAS DES MIGRATIONS INTERNES-EXTERNES A L'ECHELLE DU MALI 118

C. LA MIGRATION INTERNE-EXTERNE DANS LE CERCLE DE YELIMANE 121
D. L'APPUI DES MIGRANTS 126

CONCLUSION DU CHAPITRE 132

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 133

DEUXIEME PARTIE : 134

LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS LE CERCLE DE YELIMANE 134

CHAPITRE 4 : LE CERCLE DE YELIMANE 136

A. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE 136
B. LES ORGANISATIONS TERRITORIALES COUTUMIERES 142
C. L'ORGANISATION SOCIALE : UN MOYEN DE DOMINATION 151

CONCLUSION DU CHAPITRE 175

CHAPITRE 5 : LES SYSTEMES AGRICOLES LOCAUX 176

A. LE CAS DE LA CEREALICULTURE 176
B. LE FONCIER AGRICOLE : UN SYSTEME COMPLEXE 188
C. LES DIFFERENTS SYSTEMES AGRICOLES 194
D. SYSTEMES HETEROGENES ET PRODUCTION 209
E. PEU DE MATERIEL AGRICOLE CHEZ LES EXPLOITANTS 213

CONCLUSION DU CHAPITRE 230

CHAPITRE 6 : LA PRODUCTION AGRICOLE 231

A. DES CULTURES SPECIFIQUES 231
B. LES RENDEMENTS AGRICOLES SONT-ELLES INFERIEURES A L'ECHELLE REGIONALE ? . 248

CONCLUSION DU CHAPITRE 252

CHAPITRE 7 : L'AUTOCONSOMMATION DES MENAGES 254

A. LE PROCESSUS D'AUTOCONSOMMATION DANS LES MENAGES 255
B. LES PRATIQUES CULTURELLES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE 267
C. LA REPARTITION DES MENAGES DANS LE CONTEXTE ALIMENTAIRE ET DE LEURS PRODUCTIONS AGRICOLES 274
D. LES ACHATS DES CEREALES POUR LA CONSOMMATION DANS LES MENAGES 276

E. LES DEPENSES ALIMENTAIRES DES MENAGES AVEC MIGRANT HORS ACHAT CEREALES 284

CONCLUSION DU CHAPITRE 287

CHAPITRE 8 : LE PADDY 288

A. PRESENTATION DU PADDY 288

B. LES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE 300

CONCLUSION DU CHAPITRE 306

CONCLUSION DE LA PARTIE 307

CONCLUSION GENERALE 308

BIBLIOGRAPHIE 316

TABLES 340

TABLE DES MATIERES 448

Index des sigles et abréviations

ADDY : Agence de développement durable de Yélimané

ADCYF : Association pour le développement du cercle de Yélimané en France

ADR : Association d'appui aux actions de développement rural

AFAK : Association française d'appui au développement de la région de Kayes

APCAM : Assemblée permanente des chambres d'agricultures

APROCA : Association des producteurs de coton africains

BAGF : Bulletin de l'association de géographes français

CA : Crise alimentaire

CCADCY : Cellule de coordination des actions de développement du cercle de Yélimané

CADRK : Centre d'appui au développement de la région de Kayes

CCFD : Comité catholique contre la faim et pour le développement

CCSA : Comité communal de sécurité alimentaire

CCSPSA : Comité de coordination et de suivi des programmes de sécurité alimentaire

CEDEAO : Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest

CFA : Communauté financière africaine

CIDS : Collectif des ingénieurs développement du Sahel

CILSS : Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

CLD : Comité local de développement

CLSA : Comité local de sécurité alimentaire

CMDT : Compagnie malienne pour le développement du textile

CNSA : Conseil national de sécurité alimentaire

COS : Conseil d'orientation stratégique

CPS : Cellule de planification et statistique

CRA : Chambres régionales d'agriculture

CRO : Comité régional d'orientation

CSA : Commissariat à la sécurité alimentaire

CSCRP : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté

CSAO : Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest

CRSA : Comité régional de sécurité alimentaire

CT : Collectivités territoriales

CTD : Collectivité territoriale décentralisée

DA : Difficultés alimentaires

DEL : Difficultés socio-économiques légères

DES : Difficultés socio-économiques sévères

DGRC : Direction générale de la réglementation et du contrôle

DNCC : Direction nationale du commerce et de la concurrence

DNCN : Direction nationale de conservation de la nature

DPE : Département promotions des échanges

DPS : Département de planification et suivi

DPPGCA : Département production, prévention et gestion des crises alimentaires

DRPSIAP : Direction régionale de la planification, de la statistique et de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population

EAC : Enquête agricole conjoncturelle

EMOP : Enquête modulaire et permanente auprès des ménages

ENSAN : Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

FA : Famine

FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FDR: Fonds de développement rural

FIDA : Fonds international de développement agricole

FIPA : Fédération internationale des producteurs agricoles

FMI : Fonds monétaire international

FSS : Front siggil Senegaal

GRDR : Groupement de recherches et de réalisation pour le développement rural

HCR : Haut-commissariat de la région

LOA : Loi d'orientation agricole

MAG : Malnutrition aigüe globale

MATLC : Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales

MISTOWA : Market information systems and traders organizations in west Africa (Systèmes d'information des marchés agricoles)

MDR : Ministère de développement rural

OACV : Opération d'arachide et de cultures vivrières

OCED : Organisation de coopération et de développement économiques

ODER : Opération de développement rural

ODIK : Opération du développement intégré du Kaarta

OMA : Observatoire du marché agricole

OMRI : Office montreuillois des relations internationales

OMRIB : Organisation malienne pour la réalisation de renforcement des initiatives à la base

OMS : Organisation mondiale de la santé

ON : Office du Niger

ONG : Organisation non gouvernementale

OPA : Organisations professionnelles agricoles

OPAM : Office des produits agricoles du Mali

ORTM : Office de radiodiffusion télévision du Mali

OTER : Opération des travaux d'équipement rural

PADDY : Programme d'appui au développement durable de Yélimané

PADESCO : Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental

PADRK : Programme d'appui au développement de la région de Kayes

PASA : Programme d'ajustement structurel et agricole

PASAOP : Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes

PCV : Période de croissance des végétaux

PCSA : Plan communal de sécurité alimentaire

PDESC : Programme du développement économique, social et culturel

PER : Programme économique restructurant

PIB : Produit intérieur brut

PNSA : Programme national de sécurité alimentaire

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement

PSACRK : Plan de sécurité alimentaire commune rurale de Krémis

PSAK : Programme de sécurité alimentaire à Kidal

PSSA : Programme spécial pour la sécurité alimentaire

PRIECA : Projet régional de l'interface entre les Etats et les chambres d'agriculture de l'Afrique de l'ouest

PRMC : Programme de restructuration du marché céréalier

RDPA : Revue diagnostique des dépenses publiques de base de l'agricole et rural

RGA : Recensement général agricole

RGPH : Recensement général de la population et d'habitat

RECAO : Réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'ouest

RM : République du Mali

ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'ouest

RR : Route régionale

RAS : Rien à signaler

SA : Sécurité alimentaire

SAF : Service administratif et financier

SAP : Système d'alerte précoce

SCI : Service de communication et d'information

SIP : Sociétés indigènes de prévoyance

SNLP : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

ST : Service technique

TEC: Tarif extérieur commun

TDRL : Taxe de développement rural local

UBT : Unité de bétail tropical

UE: Union européenne

UEMOA : Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest

UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'enfance

UPA : Unités de production agricole

URCAK : Union régionale des coopératives agricoles de Kayes

La confiance en soi est le premier secret du succès »

Ralph Waldo Emerson[1] (1803-1882)

[1] Il était essayiste, philosophe et poète américain.

Introduction générale

Mon projet de thèse est né des constats faits lors de mon mémoire de Master 2 consacré au rôle des migrants dans la région de Kayes en faveur du développement local. Les actions réalisées par les migrants du cercle de Yélimané étaient considérables, avec des investissements dans un grand nombre des réalisations : dispensaire, maternité, logements, pharmacie, ambulance, puits ou forages, classes (écoles ou madersa), coopérative, mosquée, adduction d'eau, bibliothèque, télécommunication et barrage[2]. En effet, les investissements collectifs des migrants de la région de Kayes, surtout de ceux venus de France, se sont orientés à la fois dans le domaine socioculturel et dans le domaine de l'hygiène et de la santé dans les années 1970, 1980 et 1990 et ont visé à améliorer les services locaux. Ainsi, l'adduction d'eau potable de Kersignané dans le Diafounou est la première qui a été réalisée dans le cercle de Yélimané en 1989 par les migrants de France.

Il est étonnant de constater que l'agriculture, activité prédominante dans la région, bénéficie de peu, voire d'aucun projet visant à améliorer les conditions dans laquelle elle est pratiquée et à augmenter les productions agricoles. Cette agriculture est destinée en grande partie à l'autoconsommation, généralement à l'échelle villageoise. Il s'agit en effet d'une agriculture familiale de subsistance, pratiquée par des paysans et des éleveurs qui vivent dans les différents villages sahéliens en général, et ceux du cercle de Yélimané, en particulier.

Pourtant l'agriculture devrait jouer un rôle important dans le devenir de l'Afrique et en particulier des zones sahéliennes. En effet, comme l'écrit Losch en 2008 : « L'*Afrique est confrontée au défi de devoir engager un processus de croissance économique durable, rendu nécessaire par l'augmentation rapide de sa population, à partir d'une base d'activités peu compétitives, et ce dans un environnement économique international très concurrentiel. De ce fait, l'agriculture doit rester dans les décennies à venir le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus, ce qui rend indispensable des politiques publiques favorisant une croissance agricole inclusive, c'est à dire qui tire parti de l'ensemble des opportunités offertes par le*

[2] Les réalisations des migrants de France du cercle de Yélimané, Commission des Associations Maliennes en France 1997, « Contribution des Associations Maliennes en France à la Table-ronde », Paris, janvier, in Gonin 2001.

marché tout en se donnant pour objectif de ne pas conduire à la marginalisation d'une partie de ses acteurs ».

Ce rôle est d'autant plus fondamental que les zones sahéliennes sont en forte croissance démographique. En effet, en 2010, sur 200 pays du monde, la fécondité restait supérieure à 4 enfants par femme dans 43 pays, et supérieure à 5 enfants par femme dans 21 pays ; la quasi-totalité de ces pays se trouvant en Afrique subsaharienne, (Guengant et May, 2011).

Pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, il faudrait une croissance agricole au moins équivalente, c'est-à-dire capable de soutenir la croissance démographique. 60% des actifs africains travaillent dans l'agriculture (Bazile et al, 2009). Ces agriculteurs africains qui représentent 60% de la population active ne produisent toutefois que 15% du produit intérieur brut. Quant au Mali, la population est essentiellement faite d'agriculteurs à 80%[3] en 2012, (ROPPA Afrique nourricière 2010). Le secteur primaire représente de 33 à 38% du PIB (produit intérieur brut) selon les années, selon Bélières (2013). Pourtant, la zone rurale malienne vit dans une situation alimentaire difficile avec un déficit alimentaire fréquent et chronique dans les villages sahéliens.

Ces constats nous ont amené à essayer de mieux cerner les conditions agronomiques, sociales et culturelles de la production agricole au Mali et à les relier aux difficultés d'accessibilité à l'alimentation qu'éprouvent les habitants de la zone sahélienne, en particulier dans les campagnes. Cela nous amène à dégager trois grands éléments de contexte dans cette thèse. Le premier contexte est climatique, le deuxième concerne les pratiques agricoles et de distribution, et le troisième enfin touche au contexte sociopolitique local et national, incluant le rôle toujours fondamental de la migration.

Le contexte climatique du Mali et en particulier de la zone sahélienne

En 2012, environ dix-sept millions de personnes dans le Sahel ont été confrontées à l'insécurité alimentaire due à une combinaison de facteurs : la sécheresse, l'accessibilité limitée aux denrées alimentaires, les prix élevés des céréales, la dégradation de

[3] ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest). Cette déclaration propose aux différents gouvernements des Etats africains d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des lois qui assurent l'accès égal, le contrôle et la propriété des femmes à la terre; l'introduction de mesures pour faciliter l'accès des femmes au crédit, à l'information et à la formation; les Etats membres reconnaissent que les stratégies de sécurité alimentaire impliquent nécessairement l'appropriation par les femmes rurales; et l'établissement d'une banque africaine de réserve d'aliments destinée à être utilisée en cas d'urgence.

l'environnement, les déplacements liés aux conflits (Van Nieuwkoop et Goyal, 2012)[4]. Or, l'agriculture est l'activité principale des exploitants du Sahel (Herrera et Ilboubo 2012, Félix 2006, Courade et Devèze, 2006, Diarra et Lange 2000) en général, et du Sahel Occidental Malien, notamment dans les cercles de Nioro, Nara et Yélimané. Bien que la majorité de la population de ces zones soit dans le secteur agricole, la production est déficitaire et n'arrive pas à assurer la sécurité alimentaire des exploitants (Mazoyer et Roudart 1997). Les zones à risque alimentaire sont donc d'abord les zones où la production céréalière est déficitaire (Martini, 1996).

La zone sahélienne est depuis plusieurs années confrontée à des sécheresses (Dione 1995 et Leroux 1995), les plus importantes sont celles de 1909-1913, 1969-1973 et 1984-1985[5]. Elles ont eu un double impact : le premier sur la production agricole qui a connu une baisse brutale de rendement au cours des années ; l'autre est que les exploitants sahéliens sont confrontés au déficit alimentaire. L'analyse de la pluviométrie de 1959 à 1977 montre que la sécheresse a commencé vers 1970 et atteint son maximum en 1973 (Durand 1977, Ballouche et Tati 2013).

Les conséquences de ces années 1970 et 1980 de sécheresse restent très marquantes dans les localités Soninkés notamment dans la région de Kayes comme le Diafounou, le Kaniaga et le Guidimé dans le cercle de Yélimané, et sont à l'origine d'une forte migration des hommes pour répondre aux besoins alimentaires urgents de leurs familles.

La sécheresse n'a pas seulement impacté la production vivrière, les éleveurs de la zone sahélienne l'ont aussi été. Les sociétés agropastorales ont été contraintes de s'adapter dans l'urgence à la fréquence des années sèches. Ils ont été affectés par les conséquences des sécheresses dans le Sahel. Certains éleveurs ont perdu beaucoup des têtes. « *Les populations Peul, Zarma-Songhay, Gourmantché, Mossi ont gardé en mémoire les souvenirs atroces de trois grandes famines : la famine des années 1910 connue sous le nom lseneere (vente des enfants) ; la famine de 1913-1914 considérée comme la plus grande et la plus sévère de l'histoire du Sahel, appelée par les populations gande-beeri (espace étendu à perte de vie) ; la famine de 1931-1932 occasionnée par une grande invasion acridienne* », (Gado, 1994, *in,* Janin 2008).

---

[4] Martien Van Nieuwkoop et Aparajita Goyal *Transformer l'agriculture au Sahel : Comment y parvenir ?* Cette note a été rédigée par les contributions de Paola Agostini, Gustave Saltiel, Jonathan Kamkawala, RaffaelloCervigni, Michael Morris, Stéphane Forman, François Onimus, Christoph Pusch, Christian Berger, Réné Bessin, Abdoulaye Touré, Carl Dingel, Bérengère Prince, Stephen Danyo, John Nash, en collaboration avec l'AFTAI et l'AFTN, 7p.

[5] Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, série environnement, 2006, 12 p.

La situation agricole et alimentaire des pays sahéliens, en particulier au cours des années 2000, a été marquée par la crise planétaire, par la chute des productions d'une part, et d'autre part la flambée des prix des céréales (Antil 2010). Le prix des céréales a augmenté de 84%[6]: le blé était passé de 150 dollars la tonne à 340 dollars; la tonne de riz de 280 dollars à 340 dollars et puis a brutalement doublé en mars 2008 (Dufumier et Hugon 2008). La crise a touché trente-sept pays[7] dans le monde, dont des pays sahéliens. A travers cette crise, Janin (2009) a distingué trois formes d'insécurité alimentaire : un décalage entre besoins et ressources (manque de disponibilités), un décalage entre besoins et capacités (difficultés d'accès monétaire) et un décalage entre besoins et droits (affaiblissement des filets de sécurité). Ce contexte climatique a des conséquences négatives sur la situation agricole et alimentaire des pays sahéliens.

Le contexte agricole et alimentaire

Ces pays ont connu des crises alimentaires locales ou généralisées, conjoncturelles ou permanentes, qui ont nécessité une aide extérieure. A notre grande surprise, les pays comme le Niger, le Burkina ou le Mali ne figuraient pas sur cette liste des pays concernés par les émeutes de la faim. Mais, il y avait plusieurs pays africains comme la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Somalie, etc. qui ont connu des manifestations en Afrique subsaharienne :

- les premiers mouvements de contestation en Afrique ont eu lieu en Guinée en janvier et février 2007, lorsque des manifestations antigouvernementales ont suscité une répression de la part des forces de l'ordre qui a fait près de deux cents morts[8] et entraîné une profonde crise dans le pays, (Afrique de l'Ouest et frontalière avec le Mali) ;
- début février 2007, une manifestation organisée à Maputo, au Mozambique, contre la hausse du prix du pain et du ticket d'autobus, a été suivie d'une série de violents affrontements dans tout le pays, qui aurait fait six morts et plus de cent blessés, (Afrique Australe) ;

[6] Catherine Coquery-Vidrovitch, « Les émeutes de la faim en Afrique, prélude à la débâcle », *in*, *Libération*, 10 octobre 2008, consulté le 16/06/2017.

[7] Article de Cédric Cabanne posté le 14 avril 2008, *Médiapart*, ces pays sont : le Lesotho, la Somalie, le Swaziland, le Zimbabwe, l'Erythrée, le Libéria, la Mauritanie, le Sierra Léone, le Burundi, la République Centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Soudan, l'Iraq, l'Afghanistan, la République populaire de Corée, le Bangladesh, la Chine, le Népal, le Sri-Lanka, le Tadjikistan, le Timor-Oriental, le Viêt-Nam, la Bolivie, la République Dominicaine, l'Equateur, le Haïti, le Nicaragua et la Moldavie.

[8] Ernest Harsch, Emeutes et répression témoignent des problèmes de gouvernance en Afrique, in Afrique Renouveau, juillet 2008, en ligne sur internet le 16/06/2017.

- fin mars 2007, 1500 manifestants ont défilé dans les districts de Cocody et de Yopougon à Abidjan (Afrique de l'Ouest et frontalier avec le Mali). Leurs pancartes proclamaient « *Nous avons faim* », et « *La vie est trop chère, vous nous tuez* ». Les policiers antiémeutes sont arrivés pour disperser la foule, et une personne aurait été tuée;
- en février de la même année, trois villes du Burkina Faso ont connu à leur tour des manifestations (Bobo Dioulasso, Ouahigouya et Banfora). Certes, ce sont les manifestations de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique Latine (pays pauvres) qui occupaient la scène internationale mais le Maghreb a connu également quelques mouvements :
    - le Maroc a connu en mars et septembre 2007 deux grandes manifestations contre le prix élevé des aliments, la deuxième s'étant soldée par de violents affrontements à Séfrou qui ont fait une cinquantaine de blessés, de nouvelles émeutes ont éclaté en avril dans la capitale, Rabat, devant le Parlement . Si une part importante des manifestations contre la vie chère a eu lieu en Afrique, en général, d'autres régions du monde ont connu des types comparables de contestations (comme l'Indonésie, le Yémen en Asie et le Haïti en Amérique Latine).

Cette situation alimentaire s'est aggravée au Sénégal qui est un pays frontalier du Mali et sahélien, avec une augmentation de certains produits des denrées alimentaires comme le lait en poudre, le riz, le blé. Le 26 avril 2008, 5 000 à 6 000 personnes ont manifesté à Dakar à l'appel des mouvements de la jeunesse du FSS[9], et de divers mouvements de l'opposition pour dénoncer la vie chère. De nombreux slogans anti-Wade[10] ont été entendus comme « *le riz est cher. Va-t'en* », (A. Antil, 2010). Le cas du Sénégal était emblématique de la crise, avec la hausse des prix en octobre 2007 de certains produits de 30 à 40% en quelques semaines : la boîte de lait en poudre passait de 900 à 1 500 FCFA, (Griffon 2010) et (Benoit-Cattin et Bricas (2012).

Si, contrairement à certains pays frontaliers comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, la crise alimentaire de 2007-2008 n'a pas été aussi violemment ressentie au Mali, notamment dans les zones Soninké, cela tient à l'appui de leurs migrants pour acheter des denrées alimentaires. Cela renforce notre volonté de considérer de plus près le fonctionnement agricole et alimentaire des zones Soninké en lien avec les réseaux de migrants.

---

9 Front Siggil Senegaal, a un statut de mouvement de consommateurs sénégalais.
10 Abdoulaye Wade, il était président du Sénégal de 2000 à 2012.

Pour faire un lien entre l'agriculture et l'alimentation, il reste beaucoup à étudier notamment dans le Sahel, et en particulier dans le cercle de Yélimané. Ce sont des agronomes et géographes africanistes français (Dufumier, Dumont, Bélières, Courade, et Dévèze, etc.) qui ont beaucoup travaillé sur l'agriculture africaine. « *La complexité des situations agricoles dans l'Afrique d'aujourd'hui ne s'accommode pas des jugements simplistes. En ce moment, la réflexion statistique et économique ne saurait être dissociée d'approches plus compréhensives recouvrant à l'observation approfondie et l'intuition* » (P. Couty in G. Courade et J.C. Devèze 2006). *« Nous avons déjà exigé la priorité pour le développement industriel. La priorité à l'agriculture seule est une position typiquement réactionnaire » et « l'agriculture mérite la priorité absolue* », (Dumont, 1962). Les auteurs soulignent aussi que les sociétés et économies rurales africaines se trouvent confrontées à des transitions difficiles, en particulier dans les domaines suivants :

- passage d'une surexploitation des ressources naturelles vers une gestion plus conservatrice et améliorante dans la durée ;
- augmentation du nombre des exploitations agricoles familiales capables de se confronter à la modernité et aux mécanismes de marché ;
- prises de risque calculées du fait d'une sécurisation de l'environnement, d'où plus d'innovation, d'investissement, de recours à l'emprunt, de confiance pour s'organiser, etc. ;
- évolution du stade artisanal à des formes agro-industrielles relevant aussi de plus en plus du secteur tertiaire, en lien avec l'organisation de la distribution ;
- formulation d'institutions informelles (association de producteurs non reconnue devenant une coopérative enregistrée, unité familiale se transformant en une « *entreprise* » agricole disposant de titres fonciers, d'une comptabilité et de salariés enregistrés…).

Mais pour que ces améliorations puissent réaliser, il convient de faire un vrai état des lieux de la situation dans les campagnes de cette région du globe et c'est l'objectif de notre thèse en travaillant finement sur une région du Mali à partir d'enquêtes qualitatives et en confrontant productions agricoles (notamment céréalières), besoins et pratiques alimentaires. Ces enquêtes visent également à évaluer les effets des migrations sur l'alimentation dans ces campagnes maliennes (en termes de quantités passant par l'aide, mais aussi dans l'évolution des pratiques alimentaires, voire sociales, sans oublier leur rôle sur l'évolution des réseaux d'approvisionnement hors autoproduction, ni sur l'évolution des modes de production via les éventuels programmes d'aide à l'agriculture).

Ainsi, dans les pays d'Afrique subsaharienne, l'apport calorique journalier n'atteignait au début des années 2000 en moyenne que 2230 calories[11] (FAO, 2006) par habitant et n'avait guère augmenté depuis les années 1970. Selon la FAO[12] (2006), le niveau de consommation énergétique par jour et l'évolution dans le temps des pays de la CEDEAO[13] est variable d'un pays à un autre. Pour le Burkina Faso l'apport était de 1770 calories par personne et par jour entre 1969-1971, 1720 entre 1979-1981, 2350 entre 1990-1992 et 2500 calories par personne et par jour entre 2002-2004. Quant au Mali, l'apport était de 1960 calories par personne et par jour en 1969-1971, 1700 entre 1979-1981, 2220 entre 1990-1992, 2200 entre 2002-2004. Nous lisons une amélioration mais celle-ci ne concerne pas l'ensemble du pays

La situation alimentaire de l'Afrique d'une manière générale reste liée à la mauvaise gouvernance par les autorités. Pour cela, la géographe Sylvie Brunel a noté cinq critères pour résumer la situation alimentaire en disant que la faim en Afrique ne disparaîtra que quand ces cinq points (P) seront réunis. Parmi ceux-ci deux qui nous apparaissent encore plus importants et pertinents dans le cas de cercle de Yélimané :

- La *Paix,* car on meurt de faim là où les troubles politiques détruisent les récoltes et empêchent de cultiver les champs ;
- « *La Pluie,* ou l'irrigation si la pluie est irrégulière ou insuffisante, ce que l'on peut résumer par les Puits : l'Afrique a, plus encore que les autres continents, besoin d'anticiper le changement climatique, qui la touche de façon plus violente qu'ailleurs en raison de la vulnérabilité de ses populations aux aléas. L'urgence est de bâtir des systèmes agricoles résilients, qui associent soutiens aux agricultures et grands projets agro-écologiques, comme la Barrière verte, cette immense plantation d'arbres au Sahel ;
- Les *Prix* car seule une rémunération décente, procurée dans le cadre d'une coopérative, d'un groupement de producteurs ou par contrat auprès d'une entreprise de transformation, peut inciter le paysan à produire plus ;

[11] Les besoins alimentaires d'une personne sont fonction de la tranche d'âge à laquelle elle appartient et de son sexe. L'apport est suffisant s'il permet de couvrir ses besoins énergétiques en menant une vie saine et en ayant une activité limitée. Pour l'ensemble de la population, les besoins énergétiques minimaux représentent la moyenne pondérée des besoins minimaux des différentes tranches d'âges et de sexes qui composent la population. Cette valeur est exprimée en kilocalorie par personne et par jour.

[12] FAO 2006. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2006. Eradiquer la faim dans le monde-bilan 10 ans après le sommet mondial de l'alimentation, 44p.

[13] Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest, c'est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. C'est la principale structure destinée à coordonner les pays de l'Afrique de l'Ouest.

- *Les bonnes politiques,* qui sachent inciter à produire dans les campagnes tout en permettant de vendre à prix accessibles dans les villes, ce qui passe par des efforts de productivité et un véritable soutien aux productions nationales » ;
- La *Propriété* enfin : tant que le paysan n'a aucune garantie sur sa terre, comment pourrait-il investir ?
- Un sixième P est sans doute nécessaire : la *Protection* des productions locales contre la concurrence déloyale des exportations subventionnées du Nord, (Brunel, p-139, 2016).

Si ces critères nous semblent pertinents, il reste que le géographe doit apporter une expertise en termes d'échelle de pertinence, prenant en compte les réalités complexes de l'Afrique. Dans le cas du Sahel malien, nous sommes convaincus que c'est à l'échelle du cercle, compris non comme une entité isolée, mais reliée à une économie régionale et aux ressources de la migration internationale, qu'il convient de raisonner.

Le contexte Malien

Le Mali est un pays où la faim, et plus encore la peur de la faim, sont des réalités présentes et pesantes (Dumestre, 1996 et Olivier de Sardan 2008).

« *Des années 1930 à la décolonisation la situation alimentaire s'est considérablement dégradée à partir de la campagne agricole 1927-1928. Le début des années 1940 a été déficitaire dans plusieurs régions sahéliennes. Les années 1972-1973 et 1984-1985 ont été particulièrement dures et ont été qualifiées de 'famines'. En dehors de ces deux crises majeures d'autres famines plusieurs moins généralisées ont concerné un grand nombre de pays du Sahel. C'est le cas du Niger, du Mali, du Burkina Faso en ce qui concerne la situation alimentaire critique observée au cours des années 1990-1991, 1995-1996, 2000-2001. Le déficit céréalier important a été mis sur le compte d'une pluviométrie globalement défavorable. En 1994, la situation de crise alimentaire fut aggravée par la dévaluation du franc CFA*[14] *qui a renchéri les importations alimentaires* », CILSS[15], 2004.

[14] Communauté financière africaine.

[15] Comité Permanent Inter-états de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel : a été créé le 12 septembre 1973 à la suite de grandes sécheresses qui ont frappées le Sahel des années 1970. Il regroupe treize Etats membres dont huit côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Togo) et quatre Etats enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) et un Etat insulaire (Cap-Vert).

Document 1 : L'insécurité alimentaire

A partir des années 1990, nous trouvons comme quesiton d'actualité scientifique et politique l'insécurité alimentaire qui est évaluée à différentes échelles dans le monde. C'est la situation dans laquelle se trouvent les individus ne disposant pas d'un accès garanti à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante pour permettre une croissance et un développement normaux et une vie active et saine. Elle peut être dûe à une pénurie de denrées alimentaires, à la faiblesse du pouvoir d'ahat, à des problèmes de districubution ou à une mauvaise utilisation des aliments au niveau du ménage. « L'insécurité alimentaire est définie comme une dispoibilité limitée ou incertaine d'aliments adéquats nutritionnellement et sûrs, ou une capacité limitée ou incertaine pour acquérir des aliments appropriés par des moyens socialement acceptables », F. Caillavet *et al.* (2014)

Les causes de l'insécurité alimentaire au Mali sont étroitement liées à la pauvreté. Les disparités territoriales entre les zones rurales et urbaines sont importantes. L'indice de la pauvreté au Mali en 2010 était de 43,6%[16], mais atteignant 51% dans les zones rurales, par opposition à 21% dans les zones urbaines et 10% à Bamako. Comme le note l'OCDE, l'insécurité alimentaire concerne certes les villes mais aussi les régions rurales : « *La faim et la malnutrition ont une concentration géographique claire, que ce soit dans les quartiers à faible revenu du centre-ville de grandes régions métropolitaines ou des dans les communautés agricoles isolées des régions rurales éloignées* ». (OCDE, 2017) ; ces régions rurales concentrent, en effet, beaucoup de pauvreté: 70%[17] des pauvres en Afrique vivent dans les campagnes. Malgré le nombre important d'agriculteurs en Afrique, l'agriculture est informelle c'est-à-dire que les agriculteurs cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas légalement, et ils ne bénéficient pas de couverture ou de protection sociale, (Le Monde en cartes, 2016).

La pauvreté rurale ne fait qu'accroître l'exode rural. Les conditions de vie paraissent meilleures en ville, ne serait-ce que du point de vue alimentaire. Les citadins maliens ont accès à de l'alimentation un peu plus variée que celle des ruraux grâce aux céréales provenant de la région de Sikasso et de Ségou pour le mil, le sorgho, le riz (plusieurs variétés) ou de l'importation de riz (Thaïlande). Dans le cas du Bamakois, la grande majorité des ménages

[16] Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté ou CSCRP, 2012-2017 in l'OECD, 2017.
[17] Carto. Le Monde en cartes, n° 34, mars-avril 2016.

font du petit commerce pour nourrir leur famille. Dans les quartiers périphériques de Bamako, ce sont les ménages les plus pauvres qui pratiquent le maraîchage pour l'approvisionnement de la ville.

L'aggravation de l'exode rural dans les campagnes entraîne une baisse des productions agricoles due au manque de bras valides dans les champs. Cette diminution des productions renforce les difficultés alimentaires du Mali.

La situation alimentaire du Mali, tout comme celle d'un grand nombre de pays africains, est également liée aux défaillances de la mauvaise gouvernance. En effet, la production céréalière du Mali pourrait nourrir sa population si les céréales étaient bien distribuées, comme le montrent les données de la campagne agricole de 2015-2016 à l'échelle nationale.

Tableau 1: Les productions céréalières de campagne agricole: 2015-2016

Céréales	**Tonnes**	**Pourcentage de céréales**
Riz	2 166 830	31%
Maïs	1 774 026	25%
Mil	1 715 044	24,6%
Sorgho	1 271 880	18,2%
Blé/orge	45 668	0,7%
Fonio	37 284	0,5%.

Source: Résultats définitifs de la campagne agropastorale 2015-2016 de la CPS/SDR

Durant cette période, si nous considérons les besoins alimentaires de la population malienne suivant les normes de la FAO (214 kilogrammes par personne et par an), le Mali aurait un excédent céréalier de 1.831.330 tonnes en 2016.

Ainsi, le Mali, qui est un pourtant grand pays agricole n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires de sa population. La plus grande partie du riz consommée au Mali

provient de l'Asie (Thaïlande), malgré l'office du Niger qui a été considéré par les colons comme le « Grenier de l'Afrique de l'Ouest ». En 2001, en moyenne un malien consommait 115 kilogrammes de mil par an, 61 kilogrammes de sorgho et 53 kilogrammes de riz (Baris, et al. 2005 in A. Roy 2010). Ce qui fait que la consommation totale de ces trois céréales par un Malien en 2001 était de 229 kilogrammes par an, contre 200 kilogrammes de céréales dans le monde, selon Dufumier 2015, (BAGF, p. 415). Il faudrait diversifier la production agricole (fruits, légumes, petits élevages…) au Mali. Toutefois les freins à une amélioration sont nombreux.

Selon l'OCDE, (2017) les trois principaux facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire ont été identifiés au Mali comme :

- Les défis climatiques auxquels sont constamment exposés le pays, y compris la sécheresse et les inondations, les vents forts et une importante fluctuation de la température affaiblissant les systèmes de production et créant des conditions favorables à la prolifération de parasites et de maladies.

- Les conflits fonciers et les troubles civils. Le Mali a une vocation agropastorale et les problèmes fonciers sont loin d'être réglés. En outre, le conflit armé récurrent est un défi majeur pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- La volatilité des prix est un défi pour la consommation alimentaire, et peut entraîner l'exacerbation des inégalités.

Pour évaluer la situation alimentaire du pays, une enquête a été menée en 2015 auprès des ménages. Cette enquête subdivisait les ménages en degrés de sécurité alimentaire.

Document 2 : Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) au Mali, Juin 2015 (Rapport de synthèse)

Les ménages vivant en insécurité alimentaire sont souvent dirigés par un chef de ménage femme (parfois veuve) et ayant un faible niveau d'éducation scolaire : 30% des ménages ayant un chef sans aucun niveau d'éducation sont en insécurité. Ils sont caractérisés par une consommation alimentaire très pauvre, limitée aux céréales auxquelles, moins de quatre fois par semaine, ils ajoutent de l'huile, des légumes et du sucre. Ils ont recours souvent aux stratégies d'adaptation alimentaires (SCI=11) et les dépenses pour la nourriture correspondent à 42% du total.

Les ménages les plus touchés par l'insécurité n'ont pas de revenus réguliers. Souvent leurs membres vivent du travail journalier, agricole ou non (respectivement 35% et 39% des cas), des aides/dons (37%), du maraîchage (35%) qui est une activité possible seulement pendant quelque mois de l'année, de l'artisanat (29%) et de la pêche (29%).
Ils possèdent en moyenne 3 UBT par ménage. Seulement 2% d'entre eux n'avait pas contracté une dette au cours des mois qui précèdent l'enquête.

Ils ont aussi la plus haute probabilité d'avoir un enfant atteint de MAG : 13% des ménages de ce groupe avaient un enfant en MAG au moment de l'enquête.

Ménages en sécurité alimentaire limite
La consommation alimentaire de ces ménages est nettement meilleure que celle des groupes précédents : ils arrivent à manger les protéines animales presque cinq jours sur sept et les protéines laitières presque trois jours sur sept. Ils ont rarement recours aux stratégies d'adaptation (SCI=2). Les dépenses dévolues à l'alimentation correspondant à 42% du total. Ils possèdent 5 UBT en moyenne. 48% d'entre eux n'avaient pas contracté une dette au cours des mois précédant l'enquête. Seulement 6% des ménages de ce groupe a un enfant en MAG.

Ménages en sécurité alimentaire :
La consommation alimentaire de ce groupe est la plus variée et équilibrée ; autre que l'alimentation de base, ils consomment les légumes et les protéines animales presque six jours sur sept. Ils ne font presque jamais recours aux stratégies d'adaptation (SCI=1). Les dépenses pour l'alimentation correspondent à 33% des dépenses totales. Ils possèdent en moyenne le plus grand nombre d'UBT: 6. 29% d'entre eux n'avaient pas contracté une dette au cours des 6 mois précédant l'enquête.

Seulement 6% des ménages de ce groupe ont un enfant atteint de MAG.

La faible capacité de gestion des organisations de producteurs nationaux, régionaux ou locaux est liée à la faiblesse de la valorisation des produits agricoles, au manque de financement, à l'insuffisance du système d'appui au conseil et au faible niveau de formation des producteurs. Il faut également prendre en compte la faiblesse du système d'information et des statistiques agricoles dans le pays. Tous ces handicaps agricoles se cumulent avec la fluctuation des prix et l'instabilité des revenus agricoles, la faiblesse des échanges commerciaux avec les pays voisins plus particulièrement avec la Mauritanie pour Kaniaga et Diafounou.

Le contexte socio-politique du Mali actuel

Depuis le coup d'Etat militaire du 22 mars 2012, la situation d'instabilité gagne du terrain en progressant du Nord vers le Centre du Pays notamment dans les régions de Mopti et Ségou. La région de Mopti est l'une des grandes régions agricoles du Mali où les exploitants sont menacés par les assaillants dans leurs champs et villages. Il y a plusieurs localités qui ont été attaquées en 2019 dans la région de Mopti comme les villages de Sobane et d'Ougosagou. Certains hommes sont retirés des effectifs agricoles pour assurer la sécurité dans leur localité. Donc, le nombre des exploitants est réduit dans ces villages attaqués ce qui jouent un rôle important pour la production agricole. Cette baisse a pour conséquence directe l'insécurité alimentaire dans le pays qui existe dans la partie sahélienne depuis les années 1970. A chaque attaque de village, les assaillants détruisent les ressources alimentaires et les animaux. Cette crise malienne échappe largement aux autorités. L'Etat se trouve dans une situation d'incapacité à assurer la sécurité des paysans du centre du pays.

Au cours de l'année 2019, plusieurs attaques ont eu lieu dans la région de Mopti et Ségou qui ont fait au moins 38 morts. Il y a également eu des violences interethniques entre les Dogons (chasseurs) et les Peulhs. Une attaque a eu lieu le 23 mars 2019, et a fait plus de 100 morts et un village dans la région de Mopti, Sobané a compté 35 morts.

Problématique

La problématique centrale de la thèse consiste à évaluer de manière systémique et dans la durée les enjeux de la sécurité alimentaire de la zone sahélienne à partir d'une étude de cas régionale centrée sur le Cercle de Yélimané au Mali (en Afrique Subsaharienne). Cette évaluation fait l'hypothèse que les fragilités du milieu sahélien, la structure sociale très hiérarchisée du pays Soninké et le rôle majeur joué par la migration internationale constituent les principaux facteurs d'un système alimentaire qui dispose d'atouts potentiels, mais qui est

peu innovant, alors que le contexte de la crise politique (depuis 2012) et sociale (conflit ethnique entre Dogon et Peulh dans la région de Mopti), et des tensions géopolitiques en Afrique de l'Ouest, auxquels il faut ajouter l'impact du changement climatique du Sahel, devraient inciter à un effort sur les productions vivrières.

En mettant les données qualitatives et quantitatives en perspective historique sur la période de la Troisième République malienne (à partir de 1992), la thèse veut montrer que l'enjeu n'est pas uniquement d'apporter des changements techniques ou d'orientation des investissements financiers, mais de construire une transition générale du système alimentaire, avec et pour la population rurale et ses liens avec la migration. Nous menons cette étude à plusieurs échelles, aux niveaux national, régional, et local. Quant au cercle de Yélimané, nous y analysons trois niveaux : province, commune et village. Pour bien définir notre problématique, nous allons revenir sur trois éléments clés de la thèse ayant fait l'objet de travaux antérieurs en sciences sociales. Ces éléments sont : la situation alimentaire dans les zones rurales du Sahel, la structure et l'organisation sociale des Soninké et le rôle de la migration dans la Vallée du Sénégal.

Les difficultés de la situation alimentaire en milieu rural sont persistantes en Afrique de l'Ouest avec l'instabilité des ressources locales et la précarité des activités rurales comme l'agriculture et l'élevage. Lors du Sommet Mondial de l'Alimentation tenu à Rome en 1996 un constat inquiétant a été établi : *« L'inquiétude est grande devant les perspectives démographiques, devant notre capacité à lutter contre la pauvreté rurale, à prévenir la pauvreté urbaine. Une région du monde inquiète particulièrement : l'Afrique Subsaharienne. L'insuffisance des revenus est la cause fondamentale de l'insécurité alimentaire* », (FAO, 1996). La situation alimentaire en milieu rural en Afrique est précaire avec les moyens limités des paysans qui pratiquent une polyculture essentiellement vivrière. Leur alimentation est liée aux revenus de ces activités locales. Nous avons une littérature scientifique abondante sur la situation alimentaire en Afrique, avec notamment les travaux de Haldick et al, (1996), Janin (2008, 2009), Griffon, (2010) et plusieurs rapports de la FAO sur le continent africain (FAO, 2006, 2012 et 2015).

La structure sociale de Soninké constitue le deuxième élément de contexte à prendre en compte. Le Soninké est une ethnie et une langue à la fois. L'ordre social repose essentiellement sur la hiérarchie. Des l'époque « barbare » au cours du 19e siècle en pays Soninké de la Vallée du fleuve Sénégal, la société Soninké pratiquait le commerce d'esclaves

entre villages avec une domination des uns sur les autres (nobles sur les esclaves). Les nobles ont à leur disposition la gestion politique et foncière du village. Ils sont des autochtones dans le village. Depuis lors, cette organisation est maintenue dans les villages Soninké notamment ceux du cercle de Yélimané. La structure sociale comprend trois niveaux : les hommes libres (nobles), les captifs (les esclaves) et les castes (forgerons, griots et cordonniers). Les nobles détiennent la chefferie traditionnelle et coutumière dans les villages, ils comprennent les marabouts. Les esclaves, eux aussi sont subdivisés en trois sous-groupes : esclaves publics (appartenant à tout le village), esclaves privés appartenant à un clan ou à une famille du village, esclaves des esclaves. En effet, certains esclaves ont la domination sur une catégorie d'esclaves. Ce système est très pratiqué dans le cercle de Yélimané.

Le rôle de la migration dans la région Soninké est fondamental pour comprendre l'ensemble des aspects de la vie sociale, hormis peut-être justement les pratiques agricoles. Les migrants « français » de la Vallée du Sénégal jouent un rôle essentiel avec l'envoi d'argent et les réalisations dans leurs villages. Malgré l'apport positif de la migration, une conséquence négative dans la localité de départ doit être soulignée, qui est l'abandon des terres de la zone de départ en raison de bras valides pour les travaux agricoles. Dans le cercle de Yélimané, les réalisations des migrants sont importantes notamment, dans la construction de salles de classe. Nous avons des études scientifiques sur la migration comme les travaux de géographie de Gonin (1997, 2001) dans la Vallée du Fleuve Sénégal et beaucoup de travaux sur le concept ou l'analyse de la migration.

Le système agraire, enfin, constitue l'élément central de notre étude. La mise en culture des champs s'effectue selon des techniques spécifiques à un terroir, au rendement attendu, à des traditions, dans des structures bien définies (juridiques, types d'exploitation, coopératives, mode d'organisation villageoise …), suivant une organisation de l'espace particulière, cet ensemble formant le système agraire. Celui-ci désigne, dans la zone d'étude des pratiques nombreuses et disparates telles que les cultures sur le brûlis, les différents assolements, les cultures sèches, irriguées, etc., destinées à encadrer le système de production (Bazile *et al*, 2009). Nous sommes confrontés ici à un vieux débat scientifique entre les géographes et les agronomes des années 1970 sur l'échelle pertinente pour comprendre les questions agricoles en Afrique de l'Ouest. Notre position dans la thèse sera de développer une approche géographique qualitative et systématique des rapports entre la société Soninké et son environnement, en nous appuyant sur littérature scientifique dans le chapitre sur les systèmes avec la vision distincte des géographes (Gourou, (1991), Pélissier (1968) et des agronomes

comme Jouve (1997, 1998 et 2006), Jouve et Tallec (1997), et Cochet, Devienne et Dufumier (2007).

L'objectif de notre thèse est donc d'analyser finement le rôle de la production agricole notamment céréalière dans la consommation locale des exploitants dans le Sahel occidental Malien en général, et en particulier dans le cercle de Yélimané. Cette analyse doit aussi être faite au regard des apports extérieurs, notamment ceux des migrants. Pour répondre à cet objectif, nous avons effectué une synthèse des études et des enquêtes qualitatives directes sur la situation agricole face à la consommation des exploitants locaux sur une période longue (à partir de 1992).

Pour répondre à la question centrale de notre recherche sur les obstacles à l'autonomie alimentaire du Sahel, nous avons mis en place une méthodologie reposant sur des enquêtes de terrain auprès de différentes populations choisies dans le cercle de Yélimané.

Le Sahel, un espace fragile

Le terme Sahel, qui signifie rivage en arabe, était utilisé par les chroniqueurs arabes médiévaux pour décrire le rivage méridional de cet autre océan désertique qu'est le Sahara. Le Sahel est donc la lisière sud du Sahara. Il est caractérisé par l'aridité et l'irrégularité des conditions biogéographiques (Toupet, 1992). « *Rivage* » méridional du désert saharien, le Sahel est un domaine de transition vers les savanes tropicales, entre les pays des blancs (civilisations méditerranéennes arabo-berbères) et les pays des noirs (civilisations soudaniennes), (Leroux et Toupet 1993). Monod in Ba (2007), Vernet, (1994, 35p) le définissaient ainsi : « le Sahel est une zone éco-climatique qui traverse toute l'Afrique moyenne, au nord de l'équateur, entre le désert proprement dit, c'est à dire le Sahara, et la savane de type soudanien. (…). C'est une bande qui court de l'Atlantique à la mer Rouge ». Sur cette zone relativement sèche, semi-aride, en principe il pleut tous les ans, mais de manière assez irrégulière.

La zone sahélienne commence au nord avec 100 à 250 millimètres de pluies et se termine au sud avec 400 à 500 millimètres, valeurs bien entendues largement approximatives. De ces données climatiques dépendent, également dans une large mesure, la composition floristique et les caractères de la végétation : il s'agit le plus souvent d'une savane plus ou moins boisée comprenant, avec un tapis de graminées particulièrement dense après les pluies annuelles, un peuplement arbustif et arboré, qui peut être modifié assez rapidement par les

activités humaines, notamment le pâturage. Les paysages sahéliens sont, dans l'ensemble, assez monotones, surtout dans les plaines sans accidents topographiques importants.

Taje (2013)[18] définit le Sahel comme suit : « *Ligne de frontière entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne, le Sahel organise la transition entre l'Afrique du nord méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne* ». Selon l'auteur, de nombreux conflits sahéliens trouvent leur origine dans la fracture Afrique blanche-Afrique noire, induite par la traite d'abord islamo-arabe puis européo-coloniale, souvent renforcée par la complicité des populations noires (ethnies différentes et rivales). Nous pouvons citer le cas de la rébellion au nord[19] du Mali. Cette crise opposa la population du sud noire en majorité et celle du nord blanc, en minorité au Mali, plus précisément dans la région de Kidal. Cette région est la base des Touaregs (population blanche) qui s'oppose à l'administration de l'Etat depuis bien avant la crise de 2012. Cette fracture nord-sud au Mali se traduit par une opposition des populations blanches et des populations noires depuis l'indépendance du pays. Selon la formule de Lugan in Taje (2013), « un rift racial qui part de la Mauritanie pour s'étendre jusqu'au Soudan et qui sépare des Afrique(s) dites « blanches » d'autres Afrique(s) dites « noires » brise en deux la plupart des pays sahéliens ».

Ces définitions du Sahel nous donnent des éléments communs pour notre terrain. Mais nous constatons que la définition du Sahel évolue dans le temps et dans l'espace. Monod intègre dans sa définition le Sahara dans le Sahel avec des données pluviométriques de 100 à 250 millimètres au nord et de 400 à 500 millimètres au sud.

Nous définissons le Sahel comme « un espace géographique dont l'activité principale est l'Agriculture. Cette agriculture est en grande majorité pluviale et céréalière donc, confrontée à la baisse de la pluviométrie irrégulière et la présence des prédateurs est fréquente. Le Sahel est une zone qui connaît dans chaque décennie une ou des crises alimentaires : 1973, 1974, 1980, 1984, 1985, 1991, 2004, 2006, 2012. La définition actuelle du Sahel peut intégrer la migration et le conflit interethnique. Cette migration est devenue le moyen du soutien alimentaire et financier des populations locales ».

---

[18] Mehdi Taje, « Les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique », *Tribune libre,* n ° 39, *2013.*

[19] Les régions du nord du Mali avec la nouvelle réorganisation territoriale comprennent : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni. La région de Ménaka a été créée après l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi du 14 décembre 2011. Et quant à la région de Taoudéni, elle est créée en 2016 après l'accord d'Alger.

Le Sahel occidental

Le Sahel occidental malien est à cheval sur les régions de Kayes et de Koulikoro, et est réparti en deux sous-zones. Il comprend les cercles de Nara (région de Koulikoro), Kayes, Diéma, Nioro et Yélimané (région de Kayes). La zone sud-soudanienne est celle au sud de Kéniéba. Le Sahel occidental est l'une des zones du pays où la situation alimentaire est déficitaire. Il est subdivisé en deux sous-zones avec une activité dominante :

- une sous-zone agricole au sud (Diéma, sud cercle de Kayes, Kita, Bafoulabé, Banamba, Kolokani) ;
- une sous-zone principalement pastorale au nord (Yélimané, nord cercle de Kayes, Nioro, Nara).

Carte 1 : Le Sahel Occidental Malien

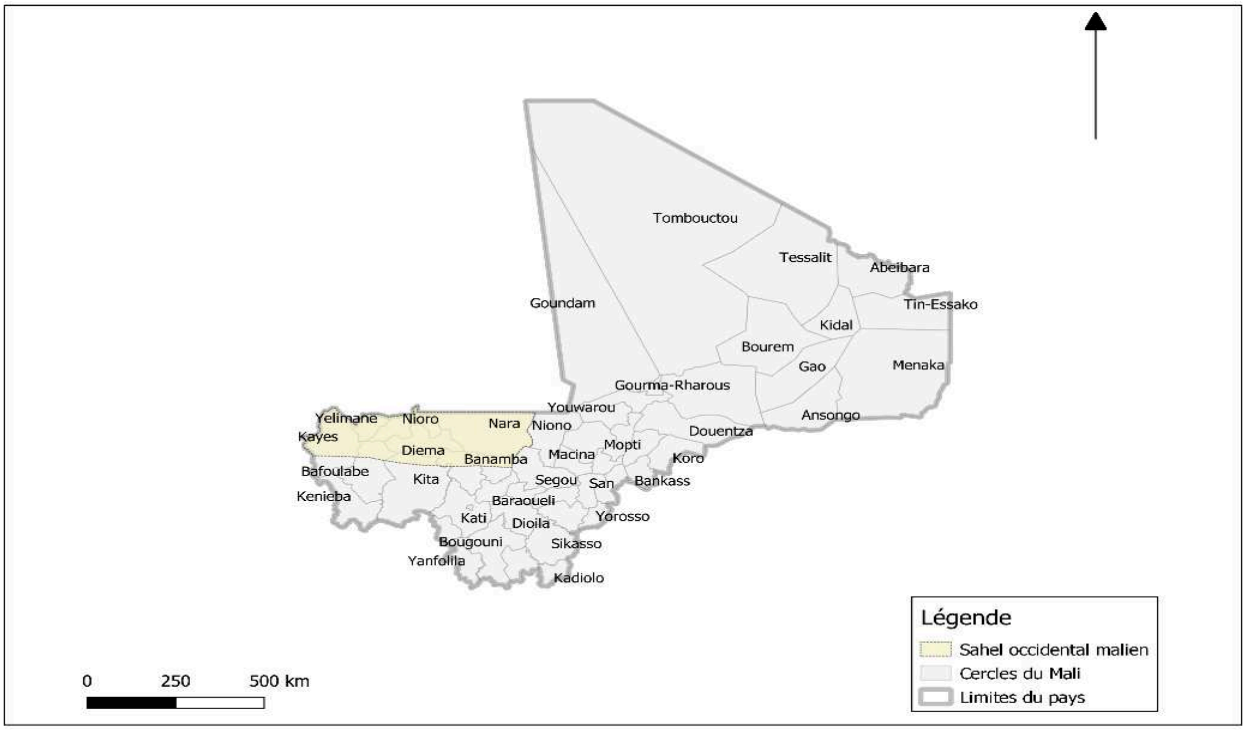

Carte réalisée par M. NIKATE, M. CAMARA, 2019

La migration est une caractéristique générale dans la zone du Sahel occidental, mais elle est beaucoup plus structurée dans la zone nord, notamment dans les localités des Soninkés (cercles de Diéma, Kayes, Nioro, Yélimané et Nara). Les apports des migrants sont importants dans tous les domaines pour ces différentes localités de la zone du Sahel

occidental. Cette « *activité* » migratoire procure des revenus très importants pour la zone, destinés à la réalisation d'écoles, de centres de santé, de pharmacies, de lieux de culte (mosquées), de banques de céréales communautaires et villageoises ou même d'amicales et de magasins de produits divers.

Les ressortissants du cercle de Yélimané qui ont émigré représentant plus de 10% selon le recensement de la population en 1996 (137 407 habitants), soit 15 personnes de la population totale, et soit environ 25% des actifs du cercle. Près de 6 000[20] migrants vivaient à Montreuil à la fin des années 1990 et plus de 50% d'entre eux sont originaires du cercle. Le cercle de Yélimané fait l'objet d'une croissance démographique négative (avec une forte migration) qui diminue le nombre de naissances par femme en lien avec la durée de la migration des hommes notamment en France. Cette situation démographique n'est pas sans effet sur l'agriculture dans le cercle de Yélimané. La migration enlève aux ménages des bras valides et entraîne les conséquences de la diminution des temps de travail dans les exploitations agricoles. Elle a aussi des impacts sur les stratégies d'approvisionnement alimentaires qu'il convient de considérer à l'échelle des ménages élargis. Par ailleurs, dans ce cercle comme au Mali et en Afrique de l'Ouest, la structure foncière est complexe et mérite d'être finement renseignée. Comme le souligne Pélissier « *la transition foncière » que vit l'Afrique noire implique que l'on accepte de naviguer entre deux risques contraires : celui de schématiser en usant d'un vocabulaire juridique occidental et des concepts qu'il véhicule, celui de brouiller les cartes en moulant sur la complexité et les ambiguïtés des situations secrètes, les subtilités d'un discours insaisissable et inopérant à force de se voir nuancé* », (Pélissier, 1995). Les structures agricoles sont mal organisées, la cellule de production est complexe au sein d'un cercle ou d'une ethnie à une autre; les acteurs sont divers, entraînant souvent des conflits internes inter-villageois, familiaux, entre les paysans et les éleveurs pour la gestion des terres. Comprendre et renseigner cette complexité organisationnelle et sociale a constitué également un point important de notre recherche. Il a ainsi fallu adapter à notre terrain le concept d'agriculture familiale.

Le cercle[21] de Yélimané est une collectivité territoriale du Mali située dans la région de Kayes. Il comprend douze communes dont une commune urbaine (Toya) et onze communes rurales (Diafounou Diongaga, Diafounou Gory, Fanga, Gory, Guidimé, Kirané-Kaniaga, Konsiga, Krémis, Marékhaffo, Soumpou et Tringa). Il compte 88 villages officiels

[20] Jean-Pierre Brard, ancien député de Seine-Saint-Denis : « Question au gouvernement », *Journal Officiel* page 3448 (consulté le 05/05/1998)

[21] Correspondant au département de l'organisation territoriale française.

et dix villages, dont la ville de Yélimané, se disant indépendants[22], donc n'appartenant à aucune des quatre provinces coutumières (Diafounou, Guidimé, Kaniaga et Trinaga). Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.

Carte 2 : Les cercles de la région de Kayes

Carte réalisée par M. NIKATE, M. GALLIEN, 2018

Méthodologie

Notre méthodologie comprend d'abord, le choix du terrain et la définition des concepts agriculture familiale et l'autoconsommation, ensuite l'enquête de terrain, le déroulement de l'enquête, les choix de critères d'étude et enfin les limites et apports de notre approche.

[22] Yélimané, Yélimané Cèbé, Dioncoulané, etc font partir de dix villages dits indépendants dans le cercle de Yélimané.

Choix du terrain

Pour cette étude, nous avons choisi le cercle de Yélimané dans le Sahel occidental, parce que nous avions commencé à travailler sur ce terrain lors de notre mémoire de Master 2 mais aussi parce qu'il est à la fois caractéristique des difficultés agricoles des régions sahéliennes (pluviométrie irrégulière, présence importance des prédateurs, oiseaux surtout), tout en offrant des caractéristiques particulières liées à la forte émigration.

Le cercle est situé dans le Sahel occidental malien, frontalier avec la Mauritanie, et est une localité de la région de Kayes (superficie 5700 km²) ce qui nous a permis de mener des enquêtes de terrain plus facilement. La zone est très rurale avec l'agriculture comme activité principale.

Le choix de la zone d'étude se justifie aussi par le programme appelé Paddy[23] mené dans les années 2000 dans le cercle de Yélimané. C'est un grand projet à caractère d'aide au développement, qui portait sur plusieurs volets, dont l'agriculture. Depuis la crise de 2012 qui coïncide avec la fin de la première phase du Paddy, celui-ci est davantage contraint pour obtenir des financements des partenaires pour la nouvelle phase : « Paddy2 ». Aujourd'hui, le Paddy est « *fini* » : il n'y a donc plus de financement. Mais il nous paraissait intéressant d'analyser de façon détaillée ce programme afin de voir quels freins pouvaient exister pour la mise en œuvre de programmes avec des volets agricoles et aussi les réussites éventuelles.

Pour mener à bien cette recherche nous avons fait des choix méthodologiques, mais avant de détailler cette méthodologie nous souhaitons définir quelques termes que nous utiliserons.

Agriculture familiale : l'année 2014 a été proclamée « *année de l'agriculture familiale* » par l'assemblée générale des Nations Unies dans l'objectif de « *remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes nationaux, en identifiant les lacunes à combler et les opportunités offertes afin de favoriser la transition vers un développement plus équitabl*e ». Selon la définition de la FAO, « *L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la*

[23] Programme d'appui au développement durable du cercle de Yélimané. C'est un grand programme au cours des années 2000 dans le cercle de Yélimané sur le projet à caractère économique pour répondre à plusieurs demandes de la population locale.

gestion d'une famille, repose essentiellement sur la main d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes », (C. Delfosse, in BAGF, 2015).

« *L'agriculture familiale est une agriculture paysanne. Elle se caractérise d'abord par sa finalité qui n'est pas le profit, mais la reproduction du groupe familial. Le groupe familial est le plus souvent très large, car composé de plusieurs générations. Ces agricultures familiales, de leur finalité et de la production nécessitent de réduire les risques climatiques et parasitaires, combinent toujours plusieurs activités économiques : cultures annuelles et pérennes, élevage, cueillette, chasse, pêche, activités non agricoles surplace ou par des migrations saisonnières* », (Seck citée par Brondeau (2014). Selon G. Courade et J.C.Devèze[24], l'agriculture familiale paysanne est une organisation centrée sur un mode de vie et de production caractérisée par les liens étroits existants entre les activités sociales et économiques, les structures de la famille et les conditions locales. C'est pourquoi nous avons choisi de travailler sur les ménages dans les villages qui constituent l'unité de base de cette agriculture familiale.

Autoconsommation : ce sont les produits agricoles obtenus sur l'exploitation et qui sont directement mangés par l'agriculteur et sa famille. L'autoconsommation concerne donc des produits finaux comme le riz, le sorgho, le mil, …qui ne sont pas vendus par l'agriculteur. A l'échelle de l'exploitation agricole, la part de l'autoconsommation est en général d'autant plus grande que l'exploitation est plus petite et moins spécialisée. A l'échelle d'un pays, la part de l'autoconsommation est d'autant plus importante que le pourcentage de la population vivant dans de petites exploitations familiales est plus élevé. L'autoconsommation est souvent mal évaluée par les systèmes de comptabilité nationale, et difficile à évaluer sur le terrain.

Exploitation agricole : selon la définition de la FAO, l'exploitation agricole, « *est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui se trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou par une tribu, ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'Etat. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à conditions*

[24] G. Courade, J. C.Devèze, « Introduction thématique. Des agricultures africaines face à des difficultés de transition», Afrique contemporaine 2006/1, n°217, p. 21-41.

qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés par l'exploitation. […]. Il existe deux types d'exploitation agricole: i) les exploitations relevant du secteur des ménages qui sont gérées par les membres du ménage; et ii) les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages, telles que les sociétés et les institutions gouvernementales. Dans la majorité des pays, la production agricole relève essentiellement du secteur des ménages. Le concept d'« exploitation agricole » est donc étroitement lié au concept « ménage », (FAO, 2007, 25-26), in J.F. Bélières et al, (2013).

Si ces différentes définitions se révèlent nécessaires pour mener une étude comme la nôtre, elles doivent toutefois être adaptées à des réalités locales très singulières, notamment la structure sociale, mais aussi la culture dominante, celle des Soninkés, et le paramètre de la migration qui amené à beaucoup dévaloriser le travail agricole comme source de revenu de cette région.

Carte 3 : Découpage administratif des régions du Mali

Carte réalisée par M. Niakaté; M. Gallien, 2018

Notre position scientifique dans la thèse

Notre thèse s'inscrit dans la tradition de la géographie régionale (Gourou, 1991), Pélissier (1970) et de la géographie rurale Kayser (1990, 2004). Elle peut aussi s'inscrire dans la géographie de l'alimentation comme les travaux de Janin (2008, 2009), de Bélières et al, (2013), sans oublier une forme de géographie culturelle fortement ancrée dans l'ethnologie. Nous aborderons ainsi différents aspects de la situation agricole et alimentaire dans le cercle de Yélimané. Notre étude se propose analyser le lien entre l'agriculture et l'alimentation d'une part, et la production agricole face aux céréales achetées, d'autre part. Cette recherche nous a orienté vers la pluridisciplinarité des sciences sociales et humaines : géographie rurale, géographie alimentaire, géographie agricole, sociologie, et surtout agronomie. L'agriculture intéresse plusieurs disciplines mais chacune décrit à sa manière la réalité agricole et la définit en fonction de sa méthodologie. Quant à l'alimentation, elle est étudiée par les géographes, les sociologues et certains économistes en général, mais aussi par d'autres sciences sociales et humaines comme l'anthropologie.

Notre positionnement bibliographique s'est focalisé sur la question agricole et alimentaire dans l'Afrique subsaharienne en général, et au Sahel, en particulier notamment dans le Sahel Occidental. La question agricole ou alimentaire est une thématique très peu étudiée à l'échelle locale au Mali (cercle de Yélimané) dans la littérature scientifique. Les agronomes J. C. Devèze (2006), A. Félix (2006) et des géographes comme Bélières (Bélières *et al.,* 2012, 2013), Bélières (2014), Coulibaly (2014), Gigou (2004) ont produit une littérature sur l'agriculture concernant plusieurs éléments comme les systèmes de culture, les politiques agricoles, les systèmes agraires et les variétés cultivées.

Nous avons voulu mener cette thèse sur l'agriculture et l'alimentation au Mali sur une période commençant avec la troisième République[25] (1992). Cette période est importante pour les Maliens et la communauté internationale, car c'est le début de la démocratie et de l'ouverture du pays aux investissements étrangers et à ceux des migrants. C'est la prise en compte des investissements des migrants notamment avec la coopération décentralisée d'une part, et les associations de migrants pour le développement local, d'autre part, qui fait la complexité et l'intérêt de notre sujet.

[25] De l'indépendance à nos jours, le Mali a connu trois Républiques : la première du 22 septembre 1960 au 2 juin 1974 ; la deuxième du 2 juin 1974 au 26 mars 1991 et la troisième République depuis 1992.

Notre méthodologie pour ce travail repose sur les informations qualitatives pour l'essentiel, complétées par les statistiques disponibles. Les entretiens que nous avons effectués, sont répartis en trois catégories de population ciblées dans le cercle de Yélimané qui sont les chefs de village, les maires et les chefs de ménage. Chaque catégorie de population nous a fourni des informations pour notre recherche. Ces choix de population ont pour but d'obtenir les informations les plus diverses concernant l'agriculture et l'alimentation aux différentes échelles (ménages, villages, communes et provinces). Dans ces entretiens, nous avons réalisé des questionnaires d'enquête similaires que nous avons soumis à ces catégories de population. Il s'agit tout d'abord de questions portant sur l'agriculture et l'alimentation qui constituent le cœur de notre thèse. Viennent ensuite les questions portant sur la migration considérée comme un moyen de dépannage des ménages pour leur consommation alimentaire dans le cercle de Yélimané ; et enfin, les questions sur le foncier qui est le facteur de production fondamental sur lequel repose l'agriculture. Nous avons choisi de faire la répartition des ménages enquêtés par province car il est plus facile de travailler sur les quatre territoires coutumiers que sur les douze communes du cercle de Yélimané.

Parallèlement aux enquêtes qualitatives nous avons fait des recherches documentaires qui nous ont permis de réunir quelques données quantitatives que nous avons pu confronter avec ce que nous avons collecté au cours de nos enquêtes. Pour cela, nous avons consulté les différents documents réalisés sur le Paddy, les rapports des ONG locales, régionales, nationales ou internationales portant sur le cercle de Yélimané, les programmes et projets nationaux, régionaux, locaux et communaux.

Nous avons intégré le traitement de données quantitatives (les chiffres issus des enquêtes précédentes aux nôtres) dans le cercle de Yélimané, en tant que complément à nos approches qualitatives. Et nous avons constitué des bases de données relatives à certains phénomènes déjà étudiés. Les différentes données quantitatives dans le cadre de cette thèse proviennent du RGA[26], de la FAO[27], de Rapports régionaux sur le Sahel ou sur la région de Kayes, des rapports nationaux et le ROPPA[28]. Nous avons également collecté, consulté et analysé les différentes enquêtes réalisées sur la consommation ou l'agriculture du Mali.

---

26 Recensement général d'agriculture.
27 Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
28 ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'ouest.

D'une manière générale, notre méthodologie de recherche est structurée autour de notre approche systémique. Nous avons appliqué la méthode semi-directive classique pour le déroulement des enquêtes, en profitant de notre maîtrise de la langue des habitants.

L'enquête de terrain

Nous avons réalisé deux phases d'enquête de terrain pour une durée de six mois durant la thèse. La première partie des enquêtes a été réalisée en 2015 pour une durée de trois mois, du 29 avril au 29 juillet. Lors de notre passage, nous avons enquêté dans seize villages (16 chefs de village), 12 maires en présence de leurs secrétaires généraux, le président du conseil de cercle du Yélimané et le coordinateur du Paddy[29]. Et la seconde phase prospection du terrain a été faite de janvier à mars 2018 afin de collecter des informations supplémentaires dans le cercle. Cette enquête a concerné uniquement trois villages du cercle : Gory dans le Diafounou, Takaba dans le Guidimé et Krémis dans le Kaniaga.

Nos enquêtes reposaient sur des entretiens semi-directifs auprès des ménages dans le but de faire émerger la place et le rôle de l'autoconsommation dans leur pratique de l'agriculture, d'une part. Ils ont été plus « directifs » auprès des élus et les chefs de village afin de connaître leurs points de vue sur la situation agricole et alimentaire dans leurs ménages ou villages. Avec les chefs de village, nous avons discuté de l'histoire ainsi que de l'organisation coutumière et sociale de leur territoire. Nous les avons interrogés également sur la place de leur village dans la province à laquelle il appartient pour la prise de décision. Nous avons également posé des questions concernant la production agricole et le nombre de villageois concernés par la migration.

Les principales caractéristiques sociodémographiques des ménages[30] enquêtés reflètent d'abord la grande disparité des structures familiales : le niveau alimentaire, le nombre d'individus, la structure par d'âge. Plus le ménage est pauvre, plus nous avons un

---

29 Programme d'appui au développement durable de Yélimané.

30 Selon le recensement général agricole (RGA) 2004-2005, le ménage est constitué d'un individu ou d'un groupe individus apparentés ou non, vivant sous le même toit et reconnaissant l'autorité (ou non dans certains cas) d'une personne appelée chef de ménage. Il distingue deux types dans leur recensement : les ménages ordinaires et les ménages collectifs. Le ménage ordinaire est un ensemble d'individus apparentés ou non, reconnaissant l'autorité d'une personne appelée chef de ménage et partageant le plus souvent les repas provenant de la même marmite. Une famille peut être un ménage, mais un ménage n'est pas nécessairement une famille. Le ménage collectif est un groupe de deux ou plusieurs personnes qui ne répondent pas aux critères établis par un ménage ordinaire, et qui vivent en commun dans un logement ou en chambre individuellement ou collectivement, pour des raisons d'étude, de santé, de travail, de voyage, d'incarcération, de discipline ou d'intérêt commun. Leur résultat est que 49,1% des ménages collectifs maliens vivent sur deux zones : 25,9% dans la région de Kayes et 23,2% à Bamako.

nombre élevé d'enfants en bas âge. A travers nos enquêtes, nous nous sommes rendu compte que les ménages les plus pauvres sont ceux qui n'ont pas de migrants surtout en France. En effet, nous nous sommes focalisés sur les caractéristiques et les causes de l'insécurité alimentaire ou déficit alimentaire issues des différentes enquêtes[31] nationales pour faire une étude comparative avec nos résultats locaux.

Les caractéristiques des chefs de ménages interrogés étaient les suivantes : sur 111 ménages en 2015 dans l'ensemble du cercle, il y en avait 61 qui étaient issus de nobles, 27 d'esclaves et 23 de castes. Nous avons 80 ménages qui avaient des migrants dans l'un des pays occidentaux, notamment la France ou les Etats-Unis d'Amérique. La grande majorité des ménages enquêtés étaient polygames avec plus de deux femmes (86 chefs de ménage). Le nombre moyen de personnes était de 32 au niveau du cercle, 44 pour les ménages avec migrants et 17 pour le ménage sans migrant. Au niveau des provinces du cercle de Yélimané, dans le Diafounou, le nombre moyen de personnes dans le ménage était de 38, 28 personnes dans le Kaniaga, 21 personnes dans le Guidimé et 17 personnes dans le Tringa. La plupart de ménages enquêtés étaient donc des ménages « élargis » (99 ménages sur 111).

Tableau 2: Acteurs rencontrés dans le cercle de Yélimané, par Province et Catégorie sociale en 2015

Les ménages par catégories sociales en 2015				
Provinces	**Nobles**	**Esclaves**	**Castes**	**Total**
Diafounou	24	10	7	41
Guidimé	15	9	11	35
Kaniaga	15	5	11	25
Tringa	7	3	0	10
Total	61	27	23	111

Tableau réalisé par M. Niakaté, 2015

[31] Enquêtes de diversité alimentaire en 2014. Enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2015 et 2016 au Mali.

Tableau 3: Acteurs rencontrés dans le cercle Yélimané par Province, migrant et sans migrant

Type de ménage en 2015		
Province	**Migrants**	**Sans Migrant**
Diafounou	36	5
Guidimé	19	16
Kaniaga	17	8
Tringa	8	2
Total	80	31

Tableau réalisé M. Niakaté, 2015

Le déroulement de l'enquête

L'enquête comporte plusieurs volets : un entretien avec tous les chefs de village et leurs conseillers dans les villages enquêtés. Ensuite, un entretien plus approfondi pour les chefs de ménage enquêtés était réalisé lors de nos deux passages dans le cercle en 2015 et 2018. Enfin, un entretien avec les douze maires et quelques secrétaires généraux soit indirectement avec certains secrétaires c'est-à-dire au grin[32], après leurs services, a été réalisé. Un entretien a été fait avec le chef de service de l'agriculture locale qui pilotait le Paddy en particulier le coordinateur du projet. Les entretiens avec les élus locaux concernent l'ensemble de la commune sur les activités agricoles et la situation alimentaire, en plus de la répartition des projets au cours de leur mandat. Quant aux entretiens avec les chefs des villages, ils concernent aussi bien l'agriculture et l'alimentation que l'organisation sociale dans leurs villages. Avec les chefs de ménage, les entretiens se sont centrés sur l'agriculture, l'alimentation, la migration et l'achat des céréales. La composition du ménage était renseignée, c'est à travers cette discussion que nous avons le nombre de personnes dans un ménage.

Le travail de terrain est organisé en deux parties (deux périodes distinctes), la première, est à l'approche de la saison de pluie (mai - juillet) : déficit alimentaire peu avant le début de la saison de pluie et de soudure chez les ménages. Et la seconde l'a été juste après la

[32] C'est un lieu de rassemblement de groupe pour prendre le thé, ce sont souvent des amis.

récolte (janvier-février), au moment où l'alimentation provenait de l'exploitation. Le choix de ces périodes visait à connaître la situation alimentaire dans le cercle de Yélimané auprès de différents ménages. Nous avons réalisé en premier lieu une enquête principale, destinée à analyser un problème et à constituer la principale source. Dans le second temps, nous avons procédé à une enquête supplémentaire qui nous a permis de compléter les résultats du premier entretien auprès des ménages. Ces enquêtes complémentaires ont porté sur des thématiques bien ciblées auprès des ménages : le rendement agricole, le nombre de repas par jour au moment de l'enquête, la provenance des céréales pour compléter le besoin alimentaire immédiatement après les récoltes.

Nous avons fait des entretiens avec seize chefs de village : trois villages dans la province de Guidimé (Yélimané pour la commune de Guidimé, Fanga pour la commune de Fanga et Takaba pour la commune de Soumpou), quatre villages dans la province de Kaniaga (Kersignané, Lakanguémou et Kirané pour la commune de Kirané-Kaniaga et Krémis pour la commune de Krémis), sept villages dans la province de Diafounou (Kersignané et Komondindé pour la commune de Konsiga, Dogofri pour la commune de Marékhaffo, Diongaga pour la commune de Diafounou-Diongaga, Tambacara pour la commune de Diafounou Gory[33], Gory pour la commune de Gory et Yaguiné pour la commune de Toya) et enfin deux villages pour la province de Tringa (Marèna et Dialaka).

Ces entretiens réalisés se sont principalement déroulés dans le ménage et/ou sur leur lieu de travail comme ce fut le cas d'un jeune chef de ménage dans le village de Gory. Nous avons enquêté dans le magasin de son patron (Monsieur Diawara[34]). La durée des enquêtes varie un peu d'une province à une autre : d'une heure à une heure et quinze minutes selon les ménages et le moment du passage. Le déroulement s'est appuyé sur des guides d'entretien, structurés en fonction de nos hypothèses et objectifs de recherche. Nous avons adopté un même guide d'entretien destiné aux ménages lors de deux passages auprès de ménages enquêtés en 2015 et 2018. Ces entretiens ont été enregistrés en grande partie et retranscrits le soir après les enquêtes et analysés à notre retour en France sous forme de synthèse du terrain.

---

[33] Ne pas confondre la commune de Diafounou Gory qui a pour chef-lieu de commune Tambacara à la commune de Gory qui a pour chef-lieu de commune : Gory. Ces 2 villages (Tambacara et Gory) sont dirigés par des Doucouré qui sont des frères mais ne s'entendent pas ce qui crée des conflits internes et ce, depuis bien avant la décentralisation. Avant la décentralisation, les communes de Gory et Toya se trouvent dans le canton de Diafounou mais appartenant à l'arrondissement central de Yélimané. C'est un conflit qui existe depuis des années entre Tambacara et Gory.

[34] C'est un commerçant céréalier dans le village de Gory. Il est originaire de Nioro et il approvisionne beaucoup de ménages dans le village.

Au total, nous avons enquêté 141 chefs de ménages, 16 chefs de village, 12 maires, 6 secrétaires généraux de la mairie, le président du conseil du cercle, le président du Paddy, le chef de service d'agriculture locale. Ce qui fait un total de 178 personnes interrogées dans le cadre de la thèse.

Méthode ethnographique et observation participante

L'observation constitue également une source importante pour notre analyse. Nos observations ont porté sur l'espace entre les différents villages enquêtés, le moment des repas auprès de ces ménages ; à l'entrée dans chaque ménage, nous avons toujours cherché à identifier la part d'aliments qu'ils donnaient aux animaux domestiques (cheval, âne, moutons) ce qui nous a permis de faire une différence entre les ménages en « *déficit, en équilibre ou en excédent* » alimentaire. Nous avons considéré un ménage en déficit dont la consommation de production dans ses exploitations ne dépasse que deux mois, équilibré de deux à six mois et excédentaire au-delà de six mois. Nous avons également visité les travaux d'aménagement de la zone du nouveau barrage de Gory qui est un ancien site d'expérimentation de la riziculture initié par le Paddy dans le village. Ce site est la zone de décrue du village pour lequel il y a un projet de barrage. Plus généralement, chaque déplacement à l'intérieur du cercle sur le terrain a donné lieu à des observations concernant le mode d'exploitation, les pratiques agricoles des exploitants et les différents aliments consommés dans les ménages. Ces observations ont permis de nous construire notre propre idée concernant certains phénomènes abordés lors de nos entretiens, indépendamment des informations des enquêtés. Certaines cartes et figures ont été réalisées grâce à l'observation du terrain.

Choix méthodologique et échantillonnage

La population ciblée a été discutée en amont lors d'une semaine de travail avec M. Gonin, professeur de géographie à l'Université de Poitiers sur notre thématique du 12 au 19 février 2015. Il a beaucoup travaillé dans la région de Kayes sur l'aspect migratoire dans le développement local.

Travailler sur la localité des Soninkés nous a contraint à nous conformer à certaines règles sociales (l'organisation sociale surtout). Une fois arrivé dans la commune (chef-lieu), nous sommes d'abord allés discuter avec le maire et ses conseillers à la mairie, ensuite il nous a accompagné chez le chef de village. Il organisait une assemblée devant laquelle nous

présentions notre mission et notre choix d'enquête dans le village. Après cette rencontre avec le chef de village, il informait les chefs de ménage du village de nos enquêtes dans les familles et nous confiait à une personne pour nous guider chez les ménages.

Tableau 4 : Ménages enquêtés dans les communes de Krémis et Soumpou

Commune de Krémis : Village de Krémis		**Commune de Soumpou : Village de Takaga**	
Numéros de ménage	**Type de ménage**	**Numéros de ménage**	**Type de ménage**
09	Ménage sans migrant	01	Ménage avec migrant
16	Ménage avec migrant	08	Ménage avec migrant
27	Ménage avec migrant	13	Ménage sans migrant
104	Ménage avec migrant	16	Ménage avec migrant
117	Ménage avec migrant	19	Ménage avec migrant
179	Ménage sans migrant	22	Ménage sans migrant
216	Ménage sans migrant	23	Ménage sans migrant
267	Ménage avec migrant	37	Ménage sans migrant
306	Ménage sans migrant	51	Ménage avec migrant
347	Ménage avec migrant	55	Ménage sans migrant
Total des ménages dans le village : 352		**Total des ménages dans le village : 59**	

Tableau réalisé par M. Niakaté, 2018

Tableau 5 : Ménages enquêtés dans la commune de Gory

Commune de Gory : village de Gory	
Numéros de ménage	**Type de ménage**
Premier quartier : «***Bougarikara***» de 01 à 45 ; **ménage n° 27**	Ménage avec migrant
Ménage n° 43	Ménage sans migrant
Deuxième quartier: «***Signara***»: 01 -42; **ménage n° 07**	Ménage avec migrant
Ménage n° 19	Ménage avec migrant
Troisième quartier: «***Kabiné***» 01 à 43, **ménage n°30**	Ménage avec migrant
Ménage n° 43	Ménage sans migrant
Quatrième quartier : «***Madikanou***» 01 à 42, **ménage n° 06**	Ménage sans migrant
Ménage n° 25	Ménage avec migrant
Cinquième quartier : «***Djokara***» 01 à 26, **ménage n° 16**	Ménage avec migrant
Sixième quartier : «***Massigala***» 01 à 43, **ménage n° 33**	Ménage avec migrant
Total des ménages dans le village : 239	

Tableau réalisé par M. Niakaté, 2018

L'échelle d'analyse et étude de comparaison

Notre objectif n'était pas de faire une étude comparative même si cela peut être brièvement le cas entre les ménages de catégories diverses et les quatre provinces du cercle de Yélimané. L'un des objectifs de cette thèse étant de déterminer ce qu'est l'autoconsommation locale, le va-et-vient entre les résultats de l'enquête, la faible documentation disponible dans le cercle de Yélimané sur les données agricoles et les entretiens avec les différents enquêtés a été souvent compliqué pour faire coïncider les diverses données. Il a donc fallu tâtonner dans un premier temps.

Nous avons décidé avant de retourner sur le terrain d'adopter pour ces enquêtes complémentaires le choix d'une méthode plus indépendante. Pour cela, nous avons choisi trois villages en fonction de critères spécifiques en commençant par leur situation géographique par rapport à Yélimané-ville et aussi dans les provinces dont font partie ces

villages. Après avoir identifié les trois zones alimentaires (*déficitaire, équilibré et excédentaire*) en 2015, chaque village correspond à une zone alimentaire (qui sera développée dans l'analyse de la deuxième partie de la thèse) : le village de Gory correspond à la zone de Diafounou ('*excédentaire'*), Krémis pour le Kaniaga ('*déficitaire'*) et Takaba ('*équilibré')* pour la partie Sud du Guidimé. « *Excédentaire* » c'est-à-dire que leur production dépasse en moyenne six mois de consommation ; dit « *équilibré* » lorsqu'un ménage a une production céréalière qui est inférieure à six mois de consommation mais au moins égale à deux mois de consommation. Et enfin, le « *déficitaire* », c'est un ménage dont la production issue de l'exploitation est inférieure à une consommation de deux mois. Ces critères ont été choisis uniquement sur la production agricole obtenue dans leur exploitation en marge des céréales achetées dans le ménage.

Nous avons fait les choix de numéro des ménages dans le registre d'état civil au niveau de la mairie, par hasard, avec l'accord du maire auprès des différents régisseurs communaux de ces trois villages. Les villages de Gory et Krémis sont de gros villages à caractère agricole, chefs-lieux de commune, gros bourgs[35] en voie d'urbanisation avec l'apport financier de la migration. Le village de Gory est traversé par la route goudronnée qui relie Kayes à Yélimané-centre alors que le village de Krémis est inaccessible du chef-lieu du cercle pendant la saison de pluie. Le village de Takaba est très rural ; enclavé pendant la saison de pluie à l'intérieur de la province du Guidimé. Le village n'a, en effet, pas beaucoup de migrants par rapport aux autres villages enquêtés.

[35] Selon la définition du Petit Robert 2003, « gros village où tiennent ordinairement des marchés ».

Carte 4: Les communes du cercle de Yélimané

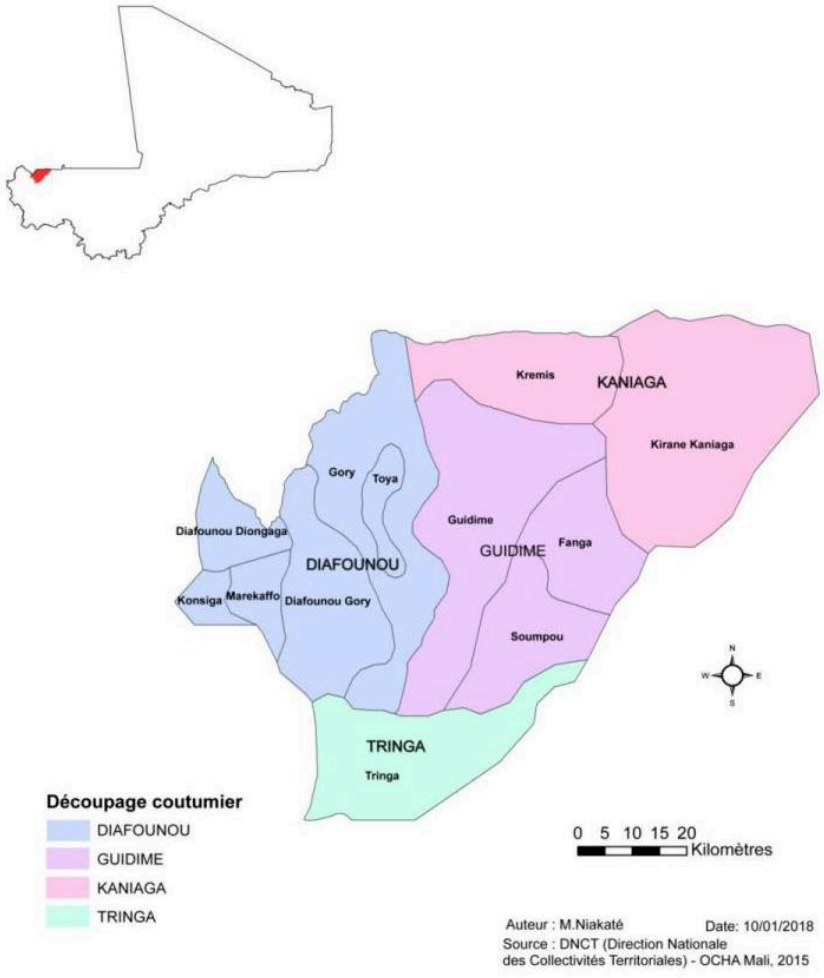

Carte réalisée par M. NIAKATE, L. GENTHOM, 2018

Ces choix ont été faits selon un partage géographique des catégories sociales. Pour le village de Krémis, tous les clans (*oumarkissimarou, yacoubkissimarou, makankissimarou*[36]) font partie des enquêtes, ainsi que pour le village de Takaba, notre choix est réparti entre les deux grands clans de Kanté : le village est divisé depuis 2015 pour une histoire de chefferie, nos "enquêtés" sont donc répartis entre ces grandes familles de Kanté. Et enfin, dans le village de Gory, qui est divisé en six quartiers; nous avons fait un choix dans tous ces quartiers ce qui nous a permis d'avoir des ménages hétérogènes avec même des personnes non natives du lieu, en provenance d'autres ethnies que les Soninkés. Une fois que le choix fut fait, nous avons échangé avec ces ménages choisis ce qui a été très riche pour nous, pour les informations précises obtenues concernant les ménages enquêtés. Nous avons rencontré

[36] Qui signifie 'petit de' : petit fils de Oumar, Yacoub et Makan.

toutes les catégories sociales comme lors du premier passage les nobles, les castes d'une part, les ménages avec migrant ou ménage sans migrant, les autochtones et les allochtones surtout.

Difficultés locales lors des enquêtes

Nous avons rencontré quelques difficultés dans le cadre des enquêtes de terrain. Les distances parcourues entre les communes étaient souvent difficiles par le manque de moyens de transport fiable (pannes, mauvais état de la route, etc.). Cette contrainte nous a souvent obligé à modifier notre agenda. Ensuite, la réalisation de cette thèse a coïncidé avec quelques conflits locaux dans le cercle. Les conflits électoraux sont fréquents dans le cercle de Yélimané après chaque élection communale car notre terrain a été marqué par deux grands conflits : la réélection du maire de la commune de Konsiga dans le Diafounou a été contestée par une partie de la population, et le conflit entre la diaspora et les élus locaux pour la Taxe de Développement Rural Local (TDRL)[37]. Depuis 2015 jusqu'à nos jours, ce conflit gagne du terrain sur l'ensemble du cercle. Les diasporas sont regroupées au sein d'une association appelée «Yélimané Dagakané ». Cette association a une antenne dans les pays où il y a une forte communauté migrante du cercle de Yélimané, comme aux Etats-Unis d'Amérique, en Afrique centrale et surtout en Europe. En plus de ce conflit local qui concerne toutes les communes du cercle de Yélimané, il existe des conflits internes au sein d'un même village, d'une même commune. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

[37] La Taxe de Développement Rural Local est un impôt-baromètre du niveau d'engagement civique des populations pour le développement de leur commune. Elle constitue de plus la principale source de recette budgétaire des communes.

Tableau 6: La situation de conflit dans le cercle Yélimané en 2015 et 2018

	Conflits	**Localisation**	**Etat actuel**
TDRL	Diaspora /élus	Cercle	Non résolu
Konsiga	Différend électoral	Kersignané	Non résolu
Soumpou	Chefferie	Takaba	Non résolu
Tringa	Chefferie entre différents villages	Marèna, Lambatra	Non résolu

Tableau réalisé par M. NIAKATE, 2018

Plan de thèse

La Première Partie de notre thèse porte sur une analyse de l'agriculture malienne d'une manière générale, à plusieurs échelles. Elle comprend trois chapitres, dont le premier est consacré à la grande disparité entre les régions agricoles du Mali. C'est dans ce chapitre que nous avons subdivisé le pays en quatre grandes régions agro-climatiques en fonction de la pluviométrie. Nous avons identifié les différentes cultures vivrières au Mali dont l'importance varie d'une région à une autre en fonction de la zone agro-climatique favorable pour certaines cultures et défavorables à d'autres. Ensuite, le chapitre 2 porte sur la malnutrition et la pauvreté qui nous a montré la situation que le taux de malnutrition ou de pauvreté est très élevé chez les ruraux maliens notamment dans les grandes régions agricoles. Et enfin, le chapitre 3 est focalisé sur la migration. Cette migration est un phénomène national. Les zones urbaines du pays accueillent beaucoup des ruraux pour la migration interne. La ville de Bamako est le premier lieu d'orientation des ruraux maliens et des migrants étrangers. Certaines régions comme celle de Kayes privilégient une migration sous-régionale (Centrafrique, Gabon, Congo Brazzaville) et internationale surtout (Europe, particulièrement la France pour beaucoup de localités Soninké de la Vallée du fleuve Sénégal). Cette migration, pour nous a un double impact dans les localités Soninké comme le cercle de Yélimané, dont le premier (négatif) est le manque de bras valide dans les exploitations

agricoles et le second (positif) est déterminant avec l'appui de migrants dans leurs villages d'origine en plusieurs formes (achat des céréales, envoi de l'argent liquide, réalisations, …).

La deuxième partie de la thèse est consacrée à notre étude locale. Nous avons cherché à comprendre la situation agricole et alimentaire dans le cercle de Yélimané en analysant nos résultats d'enquête. Elle est subdivisée en cinq chapitres. Le Chapitre 1 est construit autour de l'étude locale du cercle de Yélimané dans lequel nous avons pointé les forces et les faibles qui sont liées à l'agriculture. Ensuite, nous avons abordé une question très complexe dans le cercle : la structure sociale et l'organisation traditionnelle et coutumière. La grande propriété foncière est largement dans la main d'une catégorie sociale supérieure (nobles). Le dernier point traité dans ce chapitre est une étude monographique de la population avec les deux recensements maliens de 1998 et 2009. Pour le chapitre 2, nous nous sommes focalisés sur les systèmes agricoles dans le cercle de Yélimané. Ce chapitre évoque aussi la question foncière qui est pour nous un élément important du problème. Le chapitre 3 porte sur la production agricole, nous avons pu identifier les principales cultures vivrières du cercle et les deux types de cultures : pluviale et de décrue. Le chapitre 4 est centré sur l'autoconsommation, nous avons analysé la durée des récoltes issues dans l'exploitation auprès de ménages enquêtés dans les différents villages. C'est dans ce chapitre que la part des céréales achetées est mise en valeur dans la consommation de ménages. Nous revenons encore sur la question de l'appui des migrants dans le volet alimentaire avec les prix locaux des céréales en fonction de l'année. Enfin, le chapitre 5 de la deuxième partie est consacré au programme de développement réalisé dans le cercle de Yélimané au cours des années 2000. Nous avons focalisé notre étude sur le volet agricole de ce programme, pour en tirer des enseignements conclusifs sur les possibilités de relancer vivrières dans cette région.

Première Partie :

Une analyse de l'agriculture malienne face aux inégalités régionales

Il s'agit dans cette première Partie de replacer le Cercle de Yélimané dans le contexte malien. Elle comprend trois chapitres.

Le chapitre 1 porte sur la grande disparité entre les régions agricoles du pays et identifie les différentes zones agro-climatiques du Mali. Nous verrons les principales causes de la chute de production agricole notamment céréalière. Ensuite, nous étudierons les atouts et les contraintes agricoles par zone agro-climatique. Les deux derniers points portent sur la production céréalière en identifiant la grande région agricole du Mali (Sikasso) et la région déficitaire (Kidal). Nous finirons par la commercialisation des céréales sur le territoire national.

La malnutrition est très liée à la pauvreté aussi le chapitre 2 est-il consacré à la malnutrition et à la pauvreté. Quelle est la situation au Mali, d'après les données nationales, Quelles politiques sont mises en place pour lutter à la fois contre la malnutrition et la pauvreté ? Nous étudierons la situation des ménages à partir des différentes enquêtes sur la malnutrition et la pauvreté au Mali. Ainsi, nous pourrons déterminer le rôle des différents acteurs dans le cadre des programmes ou projets de lutte contre la pauvreté et notamment, la réduction du nombre de personnes concernées par la malnutrition au Mali.

Le dernier chapitre de cette première Partie (chapitre 3) analysera la migration. La migration touche tout le pays que ce soient les régions urbaines ou rurales, riches ou pauvres. Cette migration fait l'objet de plusieurs interprétations depuis la première génération des migrants dans les années 60 jusqu'à nos jours. Les facteurs de la migration sont nombreux mais varient d'une région à une autre. La migration malienne concerne tous les groupes sociaux « du bas[38] jusqu'en haut[39] ». C'est-à-dire les pauvres qui partaient car étant sans revenu dans leur famille alors que dans certaines régions la migration est matériellement beaucoup moins précaire comme dans plusieurs localités Soninké relativement plus aisées.

[38] C'est-à-dire la migration des pauvres, au début pour une courte durée et a priori à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest.

[39] C'est-à-dire la migration surtout vers l'Europe est devenue une affaire de personnes en situation de pauvreté relative, ou même relativement riches dans certains cas. Pour faire partir une personne à la migration, il faut avoir de l'argent pour financer le voyage soit par la voie légale (visa + billet avion) ou soit par la voie illégale (paiement des passeurs + embarcation maritime) par l'Italie ou l'Espagne.

Chapitre 1 : La grande disparité entre les régions agricoles au Mali

La République du Mali[40], est située au cœur de l'Afrique de l'Ouest, et constitue un trait d'union entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche. Le Mali est le huitième pays d'Afrique en superficie, il couvre un vaste territoire d'une superficie de 1 241 138 km². Le Mali partage ses frontières, qui sont longues de 7000 kilomètres avec sept pays, l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Le Mali est un pays enclavé, les différents ports situés sur l'océan Atlantique sont éloignés de 980 kilomètres de Conakry en Guinée à 2096 kilomètres à Cotonou-Bénin, 1973 kilomètres de Teman-Ghana, 1967 kilomètres de Lomé-Togo, 1430 kilomètres de Nouakchott-Mauritanie, 1228 kilomètres de Dakar-Sénégal et 1225 kilomètres d'Abidjan-Côte d' Ivoire. Cet éloignement des différents ports de pays frontaliers constitue un facteur important dans le ravitaillement alimentaire à l'intérieur du pays. Les prix des céréales varient aussi en fonction de la distance de Bamako aux différentes zones rurales. Cela a des conséquences importantes sur le prix de céréales disponibles dans les zones rurales[41]. Par exemple un kilogramme du riz importé de Thaïlande coûte moins cher dans les différents marchés de Bamako que dans les marchés de capitales régionales (Kayes, Koulikoro ou Gao, etc.).

La population du Mali était estimée à plus de 18 millions[42] d'habitants en 2018. Selon le rapport mondial sur le développement humain de 2015, le Mali fait partie des pays à faible indice de développement humain (inférieur à 0,555 pour l'année 2014). Cette valeur de l'indice humain de développement attribue au Mali le 179e rang[43] sur 188 pays classés.

Quelles sont les facteurs de ces disparités entre les régions maliennes ?

---

40 Après l'Algérie, République Démocratique du Congo, Soudan, Libye, Tchad, Niger et Angola. Il est le deuxième pays d'Afrique de l'ouest après le Niger.

41 La ville de Bamako a un rôle de redistribution des produits alimentaires à l'intérieur du pays, donc il y'aura le frais de transport de Bamako vers la nouvelle destination. Ce qui sera rajouté sur les prix dans les marchés dans la nouvelle zone d'arrivée.

42 Selon Moussa Mara (ancien 1er ministre : 09 avril 2014-09 janvier2015) lors d'une rencontre à Lyon en mars 2018 avec les maliens.

43 Rapport national sur le développement humain, « Migration, développement humain et lutte contre la pauvreté au Mali », édition 2016, 125p.

Carte 5: Localisation du Mali dans le continent Africain

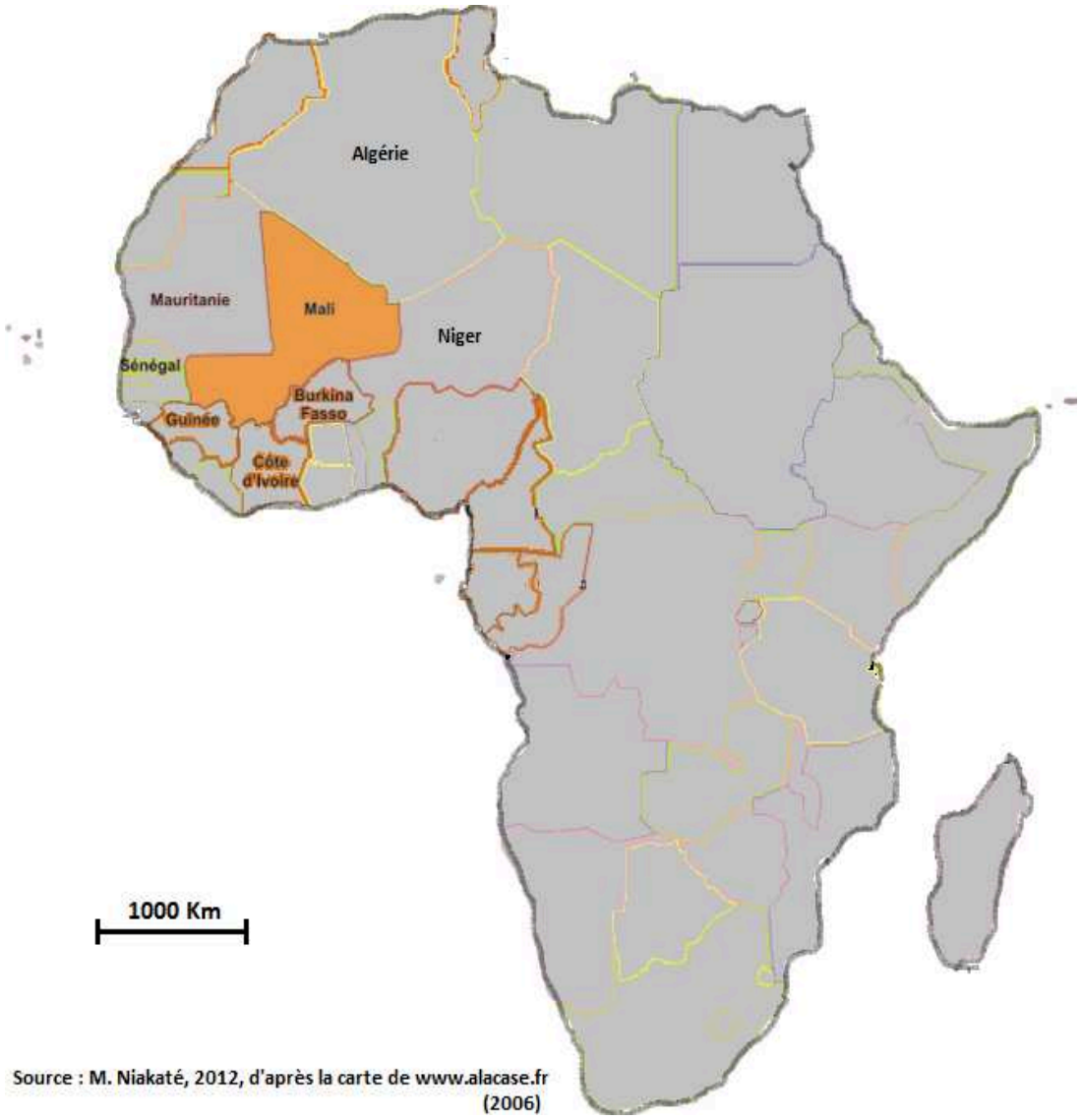

Source : M. Niakaté, 2012, d'après la carte de www.alacase.fr (2006)

A. Les zones agro-climatiques : les disparités entre les régions

Les disparités agricoles du pays s'expliquent par les différentes zones agro climatiques, les prédateurs et la faible pluviométrie. Chaque zone a ses atouts et handicaps agricoles qui déterminent la production agricole. Ainsi, les régions de Ségou et Mopti sont marquées par la riziculture, la région de Sikasso quant à elle cependant en grande majorité des cultures de rente surtout le coton et le fruit. Et les régions de Kayes et Koulikoro produisent des céréalicultures et quant aux trois régions du nord, elles sont dominées par l'élevage. Par ailleurs, le changement climatique impacte fortement le Mali.

Au Mali, le climat est de type soudano-sahélien, caractérisé par des températures moyennes élevées, une saison humide courte de quatre à cinq mois (juin-septembre) et une longue saison sèche de huit mois (octobre-mai) selon les zones. Les précipitations moyennes décroissent du sud (Sikasso où il pleut beaucoup) vers le nord du pays (Tombouctou, Gao et Kidal où les précipitations sont faibles). Le climat est saharien au nord, sahélien au centre et soudanien au sud. Les précipitations varient de moins de 200 millimètres au nord (Taoudéni) à plus de 1100 millimètres au sud (Sikasso). Aussi, il y a quatre grandes zones climatiques au Mali :

- La zone pré-guinéenne ou subhumide (75 000km², soit 6% de la superficie totale) au sud, caractérisée par une savane boisée et des forêts. Les précipitations dépassent 1200 millimètres par an et la Période de Croissance des Végétaux (PCV) est supérieure à 160 jours;
- La zone soudanienne (215 000km², 17% de la superficie totale) au centre, avec un couvert végétal plus ou moins dense et varié; les précipitations varient de 600 à 1200 millimètres par an et la PCV se situe entre 100 et 160 jours;
- La zone sahélienne (320 000km², 26% de la superficie totale) dans le nord, où les précipitations sont de 200 à 600 millimètres et la PCV est de 15 à 100 jours environ; cette zone couvre l'essentiel du delta intérieur du Niger avec de nombreuses zones inondées une partie de l'année et des zones d'agriculture pluviale, en grande majorité céréalière ;
- La zone saharienne désertique (632 000km², 51% de la superficie totale), couvre la région la plus septentrionale du pays où les précipitations n'atteignent pas 200 millimètres et où la PCV est de 15 jours ;
- A ces zones agro-climatiques, s'ajoute le Delta central du Niger, une région naturelle du Mali s'étendant sur 64 000km².

Graphique 1:Répartition de la superficie du Mali par zone climatique (en %)

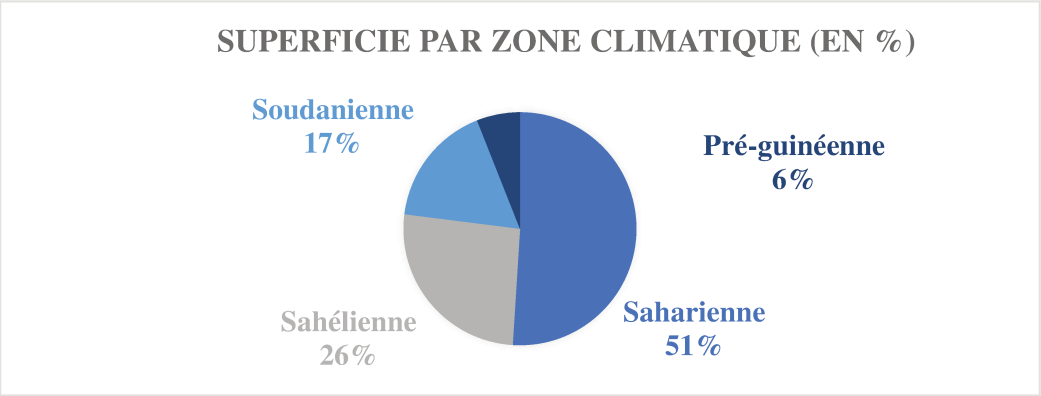

Graphique réalisé par M. NIAKATE, 2018 ;
Sources diverses

La situation agricole du pays est directement liée à ce graphique 1 ci-dessus. La production agricole est excédentaire dans la zone pré-guinéenne et la zone soudanienne, elle est déficitaire dans la zone sahélienne. La production agricole est quasiment nulle dans la zone saharienne. Cette synthèse climatique donne des situations alimentaires contrastées du nord vers le sud.

Selon Coulibaly (2014), la comparaison des séries statistiques de 1950-1965 et 1970-1980 montre une diminution de 20% des pluies. Il y a un déplacement des isohyètes pluviométriques de 110 kilomètres du nord vers le sud. La diversité climatique donne une vocation de la terre variable du nord vers le sud, Coulibaly a identifié ainsi :

- les terres agricoles occupant 34,5% des terres utilisées;
- les terres agro-pastorales à dominante agricole occupant 12,5%;
- les terres agro-pastorales à dominante pastorale occupant 12,4%;
- les brousses-pâturages occupant 7%;
- et enfin, les terres inondées non utilisées 0,3%.

Carte 6:Les zones climatiques du Mali

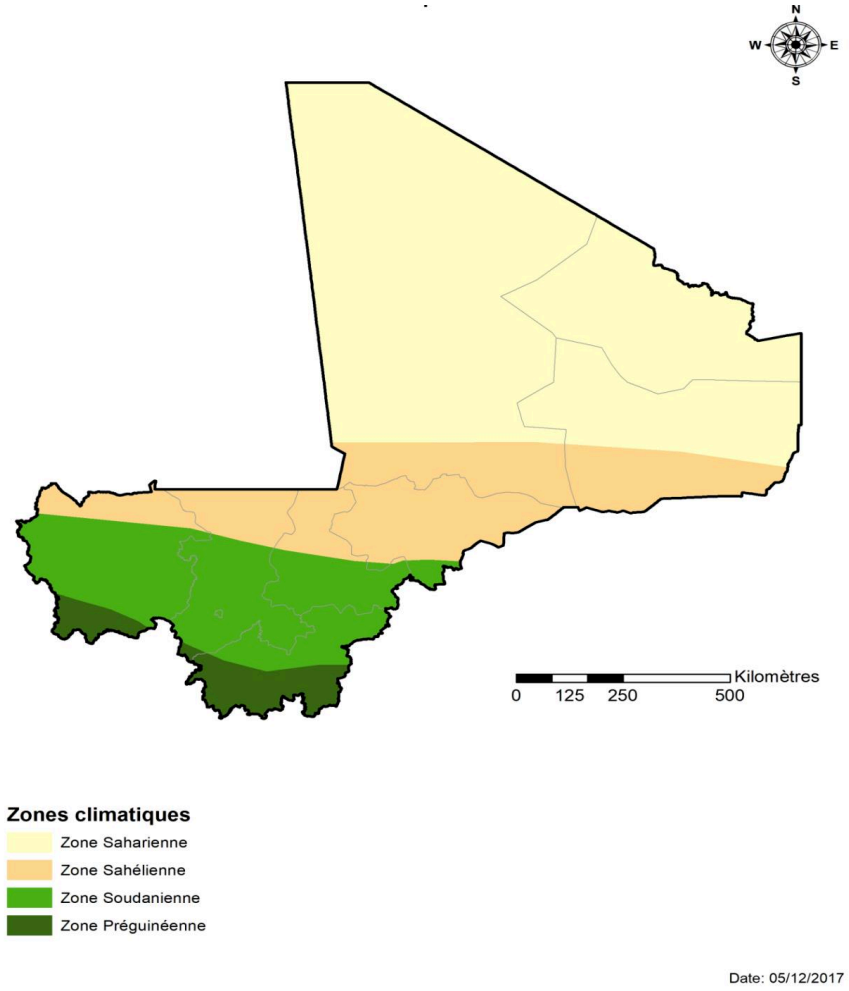

Carte réalisée par M. NIAKATE, L. GENTHON, 2018

1. La pluviométrie

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la situation alimentaire est directement liée à la pluviométrie. Dans la zone saharienne, il y a un déficit pluviométrique tous les 3-4 ans, 5-7 ans pour la zone sahélienne, 8-10 ans pour la zone soudanienne et enfin une année tous les 10 ans et plus dans la zone pré-guinéenne. Depuis l'indépendance du Mali, le pays a connu des sécheresses sur l'ensemble du territoire (1972, 1973, 1974, 1982, 1983, 1984, 1990 et 2004), et des années avec des poches de sécheresse (1967, 1975, 1977, 1985, 1987, 1991, 1992, 1992 et 2001), Dembélé (2012).

Les sècheresses des années 1970 et 1980 restent un fait marquant dans le cercle de Yélimané. Cette période est le début d'une forte migration des ressortissants du cercle vers la France. Certes, cette forte migration est l'une des causes qui fait chuter la production agricole. Elle a été déficitaire dans les quatre provinces[44] du cercle ces dernières années notamment dans les années 2010 : en 2011, 2013, 2014, 2015 et 2018. En réalité dans le Sahel occidental, en 2006, la production totale céréalière brute (céréales et riz) était de 233 944 tonnes sans tenir compte des cultures de décrue. La campagne agricole 2006/2007 connaît ainsi un déficit prévisionnel brut de 11 0251 tonnes[45].

Tableau 7 : La fréquence de la sécheresse au Mali

Localités	**Fréquence du déficit pluviométrique**
Téssalit, Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka	Une fois tous les 3-4 ans
Nioro, Nara, Hombori, Mopti, Kayes, Ségou	Une fois tous les 5-7 ans
Kita, San, Kéniéba, Bamako	Une fois tous les 8-10 ans
Sikasso, Bougouni, Koutiala	Une fois tous les 10 ans et plus

Source : Birama Diarra, 1999

Tableau 8 : La comparaison entre les pluviométries de deux zones

Localité/période	**Hauteur de la pluviométrie**	
	Sikasso (zone pré-guinéenne)	**Tessalit (zone saharienne)**
1951-1970	1286,9mm	95,3mm
1971-2000	1107,7mm	70,7mm

Source : Daouda Z. Diarra, 2009

Dans le tableau 8 ci-dessus, nous observons en moyenne une baisse de 20% de la pluviométrie entre la période 1951-1970 à la dernière période de référence 1971-2000. Cela entraine un déplacement des isohyètes de 200 kilomètres vers le sud d'après Diarra (2009).

44 Ce sont : Diafounou, Guidimé, Kaniaga et Tringa.
45 Mamadou Togala et Pierre Traoré, Rapport de mission conjointe FEWS Net/USAID-OMA/APCAM.

Tableau 9 : La pluviométrie comparée des trois postes au 30 octobre dans le cercle de Yélimané

Poste/observation pluviométrique	**Yélimané**		**Tambacara**		**Kirané**	
Campagnes	**Hauteur (mm)**	**Nombre de jour**	**Hauteur (mm)**	**Nombre de jour**	**Hauteur (mm)**	**Nombre de jour**
2008-2009	870	44	787	43	479,3	26
2007-2008	599	41	719,3	39	528	29
2006-2007	661,3	41	455,5	30	433,5	32
2005-2006	616,9	52	813,9	49	553,9	-

Source : Service d'agriculture Yélimané, 2008.

Dans le tableau numéro 9, ci-dessus, nous observons la situation pluviométrique dans les trois stations du cercle de Yélimané en 2008. Elle est variable d'une année à l'autre. En prenant la situation de la station de Yélimané dans le Guidimé, nous constatons une diminution pour la campagne 2007-2008 alors que durant la campagne de 2006-2007 la pluviométrie dépassait les 660 millimètres. Ainsi, elle est observée dans la station de Kirané à la frontière mauritanienne. En résumant, la moyenne annuelle pluviométrique dans les trois stations durant ces périodes est de 693,92millimètres, et 40,25 jours pour Tambacara dans le Diafounou, 686,80millimètres pour Yélimané en 44,5 jours, et enfin 498,67millimètres et 29 jours sans la campagne de 2005-2006 pour le Kirané. Il y a d'autres facteurs qui se combinent avec la faible pluviométrie au Mali et qui affectent la production agricole. Le nombre de jour et la quantité de pluie tombée sont insuffisants pour une bonne récolte.

Tableau 10 : Les hauteurs de pluie recueillies au poste pluviométrique de Yélimané

Décades	Septembre 2016-		Septembre 2017-		Septembre 2018-		Moyenne 1981-2010
	Quantité	Nombre	Quantité	Nombre	Quantité	Nombre	
1er	99mm	5jours	24mm	3jours	43 mm	5 jours	44
2e	41mm	4jours	38mm	1jour	265 mm	3 jours	26,3
3e	10mm	1jour	4mm	2 jours	PI[46]	PI	16,1
Total mensuel	150mm	10jours	66mm	6 jours	69,5 mm	8 jours	86,4
Cumul du 1er mai au 30 septembre	604mm	36jours	370mm	27 jours	397,5mm	31 jours	422,3

Source : Rapport régional SAP-Kayes, N° 370, situation fin septembre (version provisoire), 2018, 46p.

La faiblesse des précipitations et leur répartition annuelle constituent des freins à la production agricole et expliquent les différences régionales.

2. Les prédateurs comme facteur de déficit agricole dans le cercle de Yélimané

Un autre facteur constitue la faiblesse des récoltes dans le cercle de Yélimané en particulier : les prédateurs. Ils causent beaucoup de dégâts sur les productions agricoles du Mali en général et en particulier dans la zone sahélienne comme le montre la note technique d'évaluation provisoire de la situation alimentaire du pays de la campagne agricole 2018-2019. Les principaux prédateurs au cours de campagne agricole 2018-2019 se répartissent dans le pays comme suit dans cette note technique :

- La chenille légionnaire a connu une expansion dans le pays. Sa résistance aux pesticides connus n'a pas permis une lutte efficace dans le pays, ce qui a engendré des dégâts sur les cultures (surtout le maïs) dans les régions de Kayes (Kayes, Bafoulabé,

[46] Pas d'informations.

Kita, Kéniéba et Yélimané), Koulikoro (toute la région excepté le cercle de Nara) et Sikasso (tous les cercles) ;

- Les chenilles défoliatrices ont été aperçues sur le mil, le sorgho et le niébé dans les cercles de Diéma et Nioro (dans la région de Kayes), Mopti, Djenné, Bandiagara et Koro (région de Mopti).
- Il a été signalé aussi dans la note technique d'évaluation de la campagne agropastorale (Mali, 2017) la présence des oiseaux granivores constituant une menace pour le riz et le mil/sorgho dans la zone de l'Office du Niger (région de Ségou), dans les cercles de Koro, Douentza, dans la zone inondée des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et dans le Sahel occidental, dans des cercles de la région de Kayes (Nioro et Diéma) et Nara (région de Koulikoro) ;
- Et enfin, les sautériaux et les coléoptères ont causé de légers dégâts sur le mil, le sorgho, le maïs, et le niébé dans les cercles de Banamba, Kolokani et Nara (région de Koulikoro), Kayes, Bafoulabé, Diéma, Nioro et Yélimané (région de Kayes), Bandiagara, Djenné et Koro (région de Mopti).

B. Les atouts et contraintes agricoles

Les atouts agricoles du Mali sont en grande partie situés dans les régions de Sikasso et Ségou. Dans les autres régions du pays, les atouts sont moins favorables faces aux contraintes régionales et locales. Chaque région agricole a ses contraintes qui freinent l'accroissement de leur production agricole.

1. Les atouts

Le nombre élevé de la population agricole est un point fort pour le pays, car il était de 57%[47] de la population active totale en 2004. Les terres sont estimées à 46,6 millions d'hectares dont 2,2 millions de terres agricoles, 30 millions de terres de pâturage, 3,3 millions de réserves de faune, 1,1 millions de réserves forestières. Le pays est arrosé par deux grands fleuves (Niger sur 1700 kilomètres et Sénégal sur 900 kilomètres) et leurs affluents, créant de vastes zones inondables avec plus de 2,2 millions d'hectares de terres aptes à l'irrigation sous réserve d'aménagement. Les principales activités agricoles maliennes sont : les céréales et

[47] Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest, édition OCDE, 2009, 291p.

l'élevage d'abord, mais aussi la pêche, l'aquaculture, l'exploitation forestière et la chasse. La politique du gouvernement dans les années 2000 est de passer d'une « Agriculture de subsistance à une Agriculture intensive » diversifiée capable de satisfaire les besoins alimentaires croissants du pays, et tournée vers la conquête des marchés sous régionaux et internationaux. De notre part, l'agriculture au Mali « devrait rester » le moteur de la croissance économique du pays. Dans cet objectif, examinons le tableau ci-dessous concernant les zones irrigables du Mali en 2015.

Le potentiel agricole est donc énorme puisque près des trois quarts des surfaces irrigables ne sont pas cultivées au Mali (plus de 85% pour la seule région de Kayes).

Tableau 11 : Les zones irrigables au Mali en 2015

Régions	**Potentialités (ha)**	**Superficies cultivées**	**Terres mises en valeur %**
Kayes	90 000	12 963	14
Koulikoro	110 000	22 439	20
Sikasso	300 000	47 517	16
Ségou	500 000	117 371	23
Mopti	210 000	150 814	72
Tombouctou	280 000	33 997	12
Gao	110 000	33 212	30
Mali	160 0000	4183	26

Source : Bossard et De Fondouce, Perspectives maliennes, octobre 2015.

2. Les contraintes agricoles liées aux zones climatiques

Malgré ces atouts agricoles dans certaines localités du Mali, le pays reste confronté à d'énormes contraintes régionales, et qui menacent le développement du secteur agricole dans la zone sahélienne. La forte vulnérabilité du milieu physique et la fragilité sociale des exploitants maliens face aux changements climatiques et les risques majeurs comme les sanitaires, ceux liés aux prédateurs (qui sont très présents dans le cercle de Yélimané),

épizooties et feux de brousse. Au-delà de la seule irrégularité pluviométrique, il faut noter aussi les ravageurs que sont les sautériaux, les insectes, les chenilles, etc. De plus, la présence des criquets a été constatée dans le pays. Dans le rapport des perspectives maliennes en 2015, au total 14 930 ha ont été affectés par des prédateurs le long de la frontière nord-ouest mauritanienne (notamment dans le cercle de Yélimané) contre 12 520 hectares en 2016.

La faible performance technico-économique des exploitations agricoles constitue un problème majeur : les systèmes de production sont en effet peu intensifs. Les producteurs ont peu recours aux engrais et semences améliorées en liaison avec le faible niveau de formation et des moyens financiers. En outre, nous pouvons ajouter la problématique des difficultés de gestion du foncier agricole, la faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural, la faible maîtrise de l'eau, le faible accès des producteurs au crédit notamment dans la région céréalière comme dans le cas du cercle de Yélimané. Ainsi, l'agriculture malienne et en particulier, celle du cercle de Yélimané illustre l'importance des pertes agricoles.

C. Une grande partie de la production au Mali est céréalière

Nous nous concentrerons sur les campagnes agricoles des deux dernières années : 2016-2017 et 2017-2018[48]. La production céréalière au Mali de la campagne 2017-2018 a été évaluée à 9 295 974 tonnes de toutes céréales confondues. Elle a augmenté de 5,04% par rapport à la campagne agricole précédente de 2016-2017. Cette dernière a été de 8 849 551 tonnes. Les principales productions céréalières de la campagne agricole de 2017-2018 se présentent comme suit dans ce tableau :

[48] Ministère d'agriculture, Ministère de l'élevage et de la pêche, 2018, Plan de campagne agricole consolide et harmonisé 2018/2019.

Tableau 12 : Productions céréalières en tonnes de 2016 à 2018

Productions céréalières en tonnes de 2016 à 2018			
Céréales	2016-2017	2017-2018	Pourcentage
Riz	2707 557	2 707 557	-3%
Maïs	2 811 385	3 598 205	28%
Mil	1 806 559	1 492 650	2%
Sorgho	1 393 826	1 423 385	2% ;
Fonio	16 740	46 189	176% ;
Blé	28 015	40 137	-30%.

Source : Ministère d'agriculture et Ministère de l'élevage et de la pêche, Plan de campagne agricole consolide et harmonisé 2018-2019.

Les facteurs explicatifs de ces résultats se résument en quelques points :

- Les conditions agro climatiques relativement favorables dans les régions de Sikasso et Ségou et une partie de Mopti;
- La mise en place à temps des engrais subventionnés de qualité par l'Etat aux exploitants dans les zones de CMDT et l'Office du Niger (surtout les régions de Sikasso et Ségou);
- L'utilisation à grande échelle des semences certifiées grâce à l'appui des partenaires techniques dans plusieurs cercles agricoles du pays;
- L'utilisation des nouveaux tracteurs ;
- La mise en exploitation des nouvelles terres rizicoles aménagées ;
- Le renforcement du conseil agricole : encadrement, vulgarisation, conseil et appui-conseil accompagnement et renforcement des capacités et conseil agricole pluriel;
- La poursuite des opérations de pluie provoquées dans les années 2000.

Au Mali, la première expérience en matière de pluies provoquées remontait à 1969. Il avait procédé à l'époque à des opérations de pluies provoquées à Bamako dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de méningite qui faisait rage. Trente-sept ans plus tard, après une première expérience, le Mali inspirait de l'exemple Sénégalais et Burkinabé en initiant un programme de pluies provoquées. La démarche visait à satisfaire un certain nombre de préoccupations qui sont : la normalisation de la saison culturale pour assurer de bonnes récoltes, la production continue d'énergie hydroélectrique en dépit des aléas, la production

continue d'eau potable en quantité suffisante même en cas de sécheresse et le tarissement précoce des mares et des points d'eau. La première expérience effectuée entre 18 août et le 06 novembre 2006, a réalisé 68 interventions d'ensemencement dans la zone comprenant les cercles du Macina, de Nioro, de San, de Bla, de Tominian, de Ségou, de Banamba et de Djenné. Depuis 2007, l'opération couvre l'ensemble du pays. La diffusion des nouvelles technologies agricoles : variétés performantes, système de riziculture intensif, placement profond de l'engrais, irrigation d'appoint, ouvrages anti érosifs, micro-doses, semoirs motorisés, repiqueuses manuelles et la maîtrise des nuisibles.

La production céréalière est passée de 6 674 427 tonnes lors de la campagne de 2012/2013 à 9 295 974 tonnes pour la campagne 2017/2018, soit un taux d'accroissement annuel d'environ 5,04%. Et les superficies cultivées sont passées de 4 355 950 hectares en 2012/2013 à 5 798 064 hectares en 2017/2018, soit un taux d'accroissement annuel de moyen 5,3%. Le bilan céréalier établit sur la base des résultats de l'EAC[49] de 2016/2017 montre un excédent céréalier de 3 811 400 tonnes dont 466 100 tonnes de riz marchand (CPS/SDR, 2017). La production céréalière de 2016/2017 est en hausse de 28% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

[49]L'enquête agricole et conjoncturelle a été réalisée pour la campagne agricole 2016-2017 (Ministères de l'agriculture, et de l'élevage et de la pêche)

Tableau 13 : Le bilan céréalier de la campagne agricole 2017-2018

Postes	Riz	Blé et orge	Céréales sèches	Total
Population du Mali au 30/04/2018				19 418 000
1. Disponibilité (en milliers de tonne)	1772,1	34,7	6082,1	7888,9
Production brute	2707,2	28,0	6560,4	9295,8
Production disponible	1681,3	23,8	5576,3	7281,5
Stocks au 01/11/2017	90,8	10,9	505,7	607,4
Stocks paysans	76,96	0,31	479,68	557,0
Autres stocks	13,87	10,54	26,06	50,5
2. Besoins (en milliers de tonne)	1575,7	196,9	2797,4	4570,0
Norme de consommation (kg/hbt/an)	75,7	10,0	128,3	214
Consommation humaine	1469,9	195,0	2490,6	4155,5
Stocks finaux prévus au 31/10/2018	105,7	2,0	306,8	414,5
Stocks paysans	62,33	0,49	291,85	354,7
Autres stocks	43,39	1,48	14,96	59,8
3. Excèdent (+) Déficit (-) brut	196,5	-162,3	3284,7	3318,9
4. Solde import-export	269,6	213,2	9,7	492,5
Importations commerciales prévues	263,5	215,7	5,2	484,4
Aides prévues	6,6	2,7	6,4	15,7
Exportations prévues	0,5	5,2	1,9	7,6
5. Excèdent (+) déficit (-) net	466,1	50,9	3294,4	3811,4
6. Disponibilité apparente (kg/hbt/an)	105,1	12,8	313,7	431,6

Source: Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage et de la pêche, Mali, 2018

D'une manière générale, ce bilan céréalier inclut les importations de céréales et exclut quasiment les exportations. La disponibilité de céréales est de 431,6 kilogrammes par habitant et par an ce qui soulève toutefois le problème fondamental de l'inégale répartition de cette

disponibilité céréalière entre les ménages Maliens (selon qu'ils sont citadins ou ruraux, riches ou pauvres, habitants ou non des régions céréalières du pays). Par ailleurs, nous constatons une légère hausse des stocks paysans par rapport à la campagne de 2016-2017.

1. La production céréalière par régions

La synthèse des différentes productions céréalières par région se présente d'une façon distincte du nord vers le sud. Les données de 2015 et de la campagne de 2017/2018 des quatre principales cultures céréalières du pays par région sont les suivantes :

Tableau 14: La production céréalière en tonne et par région, 2015

Régions	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Blé/orge	Fonio	Total
Kayes	70735	304600	196596	44226	-	3016	619173
Koulikoro	260436	541921	465234	124956	-	2388	1394393
Sikasso	210022	345312	1532964	279046	-	1614	2368959
Ségou	606019	261914	72295	941748	6546	10596	1899118
Mopti	618108	54646	65569	537656	-	2680	1219659
Tombouctou	82419	18923	2379	265039	28395	-	397155
Gao	16562	139	-	138382	815	-	155899
Kidal	-	-	-	-	-	-	-
Bamako	-	-	-	-	-	-	-
Total	1864301	1527456	2276036	2331053	35756	20294	8054896

Source: CPS/SDR
(Rapport de l'enquête agricole de conjoncture EAC 2015/2016)

La production céréalière par région en 2015 place Sikasso comme la première région agricole du pays. Puis, vient celle de Ségou et les régions de Koulikoro et de Mopti sont respectivement la troisième et la quatrième région. Et enfin, la région de Kayes est en cinquième position agricole du Mali. Elle devance les trois régions du Nord (Tombouctou,

Gao et Kidal). Le district de Bamako et la région de Kidal sont des zones où la production céréalière est quasiment nulle.

Tableau 15: Les productions de quatre principales cultures céréalières par Région (en tonnes)

Régions	Riz	Maïs	Mil	Sorgho	Rang
Kayes	66 301	265 280	56 968	280 455	5e
Koulikoro	185 968	1 024 880	274 660	481 297	K3e
Sikasso	329 124	2 092 093	266 922	414 239	1er
Ségou	1 326 223	269 806	590 555	227 690	2e
Mopti	617 940	2 457	570 400	79 255	4e
Tombouctou	391 305	4 060	53 750	14 240	6e
Gao	80 010		6 000	8 670	7e
Kidal					8e

Source: Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage et de la pêche, 2018.

Dans le tableau numéro 15, la région de Sikasso est située dans la zone pré-guinéenne avec une forte pluviométrie plus de 1000 millimètres d'eau par an. La production de la région de Ségou est liée en grande partie à la zone aménagée de l'office du Niger. Ensuite, les régions de Koulikoro et Kayes offrent des productions en grande majorité sous la pluie (cultures pluviales non irriguées). Et enfin, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal sont particulièrement déficitaires en céréales. Nous avons le classement de région par l'ordre de l'agriculture qui montre la région est la première du Mali, suivie de Ségou et Koulikoro. La faible région agricole est la partie Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) du pays

Tableau 16: Evolution de la production céréalière: campagnes agricoles de 2010-2011 et 2015-2016 (en tonnes)

Année	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/Orge	Fonio	Total
2010-2011	1 256 806	1 373 342	2 305 612	1 403 576	23 788	52 346	6 415 470
2011-2012	1 191 020	1 462 139	1 741 472	1 298 234	33 852	51 021	5 777 738
2012-2013	1 212 440	1 772 275	1 914 867	1 713 736	21 038	40 071	6 674 427
2013-2014	819 605	1 152 331	2 211 920	1 502 717	27 430	22 090	5 736 093
2014-2015	1 271 880	1 715 044	2 166 830	1 744 026	45 668	37 238	6 980 686
2015-2016	1 864 301	1 527 456	2 331 053	2 276 036	35 756	20 294	8 054 896

Source : Annuaire statistique du secteur développement rural d'après CPS/SDR (Rapport de l'enquête agricole de conjoncture EAC 2015/2016).

Dans ce tableau numéro 16 nous avons les différentes cultures céréalières au Mali de 2010 à 2016. L'évolution des cultures est irrégulière pour le mil de la campagne agricole de 2010-2011 jusqu'à celle de 2013-2014. Les tonnages de céréales de ces différentes campagnes agricoles sont assez fortement irréguliers même si nous notons que la campagne agricole 2015/2016 a enregistré un net progrès.

2. Le cas de la région de Sikasso : production excédentaire

La région de Sikasso est située dans la partie méridionale du Mali, elle profite d'un contexte climatique favorable qui lui a souvent conféré le vocable de ville verte, la pluviométrie dépasse souvent 1100 millimètres d'eau par an dans les contrées de Sikasso (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Sikasso, 2011)[50].

Graphique 2 : Production céréalières par région et en tonnes en 2015

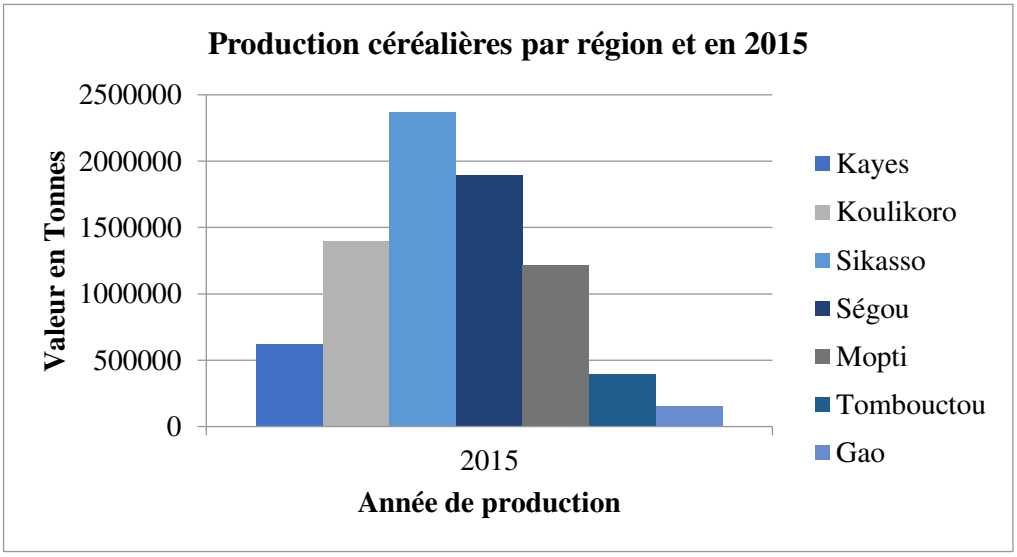

Source: CPS/SDR (Rapport de l'enquête agricole de conjoncture EAC 2015/2016) ;
Graphique réalisé par M. NIAKATE

La région de Sikasso dispose de plaines et de bas-fonds aménageables (plus 600 000 hectares de terre favorables à l'agriculture) s'étendant au nord-ouest de la région. Selon la DRGR[51] en 2009, il existe 14079 hectares de bas-fonds et de plaines aménagées pour un potentiel de 150 000 hectares aménageables. De 20 à 45% des superficies agricoles sont

50 Cadre de gestion environnementale et sociale du projet d'amélioration de l'accessibilité rurale, 2017.
51 Direction régionale de génie rural.

cultivées en coton (zone de CMDT soit plus de 70% de la production cotonnière du pays). Le mil et le sorgho occupent environ 57% des superficies agricoles en céréales contre 37% pour le maïs et 5% pour le riz. La superficie cultivée était de 936 318 hectares dont 80% cultivées en cultures céréalières, et 20% en culture de rente (Assemblée régionale de Sikasso, 2011). Les principales spéculations agricoles portent sur les cultures céréalières, les légumineuses alimentaires, le maraîchage et les cultures de décrue. Les cultures céréalières de la région de Sikasso reposent essentiellement sur le mil, le maïs, le riz et le fonio. Ce tableau ci-dessous présente les productions céréalières de la région de Sikasso et montre une moyenne régionale en nette progression sur trois campagnes : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. Cette hausse est constatée pour les productions de maïs, de riz et de fonio.

Tableau 17: Synthèse des productions céréalières en tonnes sur trois campagnes agricoles, région de Sikasso

Spéculations	**2008-2009**		**2009-2010**		**2010-2011**	
	Productions	% du total	Productions	% du total	Productions	% du total
Mil	224258	17,65	262420	15,68	234876	13,14
Sorgho	411364	27,26	487520	29,13	375315,6	21,00
Maïs	396195	38,53	648410	38,75	896382,5	50,16
Riz	84433	15,98	257879,8	16,03	272443,1	15,24
Fonio	4830	0,56	6760	0,41	8079	0,46
Total	**1141080**	**99,98**	**1662990**	**100,00**	**1787096**	**100,00**

Source : DRA, Sikasso-Rapports Bilans Campagnes : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ;
Tableau réalisé par M. NIAKATE

Dans ce tableau numéro 17 sur les productions vivrières de la région de Sikasso, le sorgho et le maïs sont de principales cultures de ces trois campagnes agricoles. La production de mil a baissé de 17% en 2008-2009 à 15,68% en 2010-2011 et de 13% en 201162012. Le maïs a été stable de campagnes agricoles de 2008-2009 et 2009-2010 et a été augmenté plus de 50% de la campagne 2010-2011. Le riz était stable de toutes les campagnes. Cette diversité

agricole de la région de Sikasso est liée aux agro-climatiques favorables pour la culture. Comme nous observons sur la carte numéro 7 ci-dessous.

Carte 7: Les principales unités agroécologiques

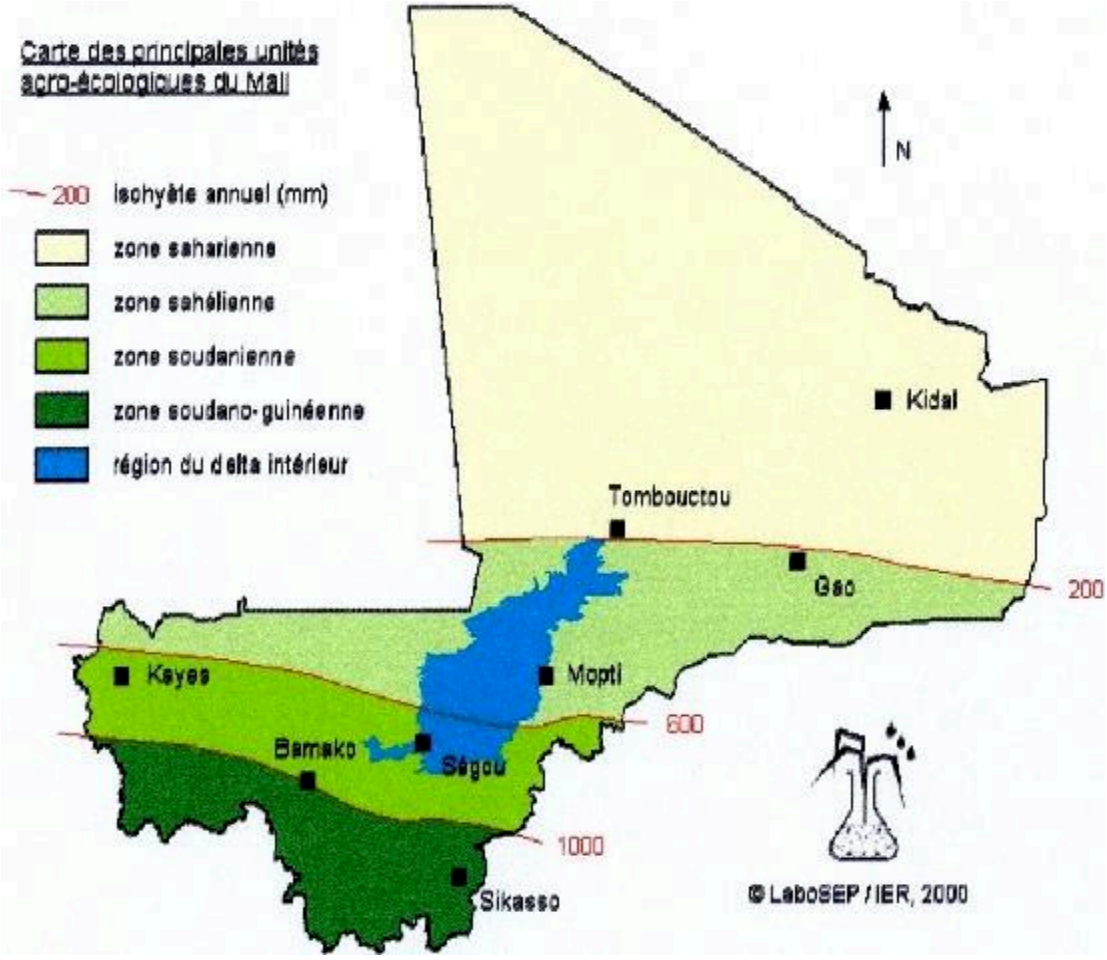

Source : Rapport National sur l'état de l'environnement 2005
(Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement)

Nous revenons sur la disparité climatique déjà évoquée, sur la carte, région de Sikasso par sa position frontalière avec la Côte d'Ivoire est humide avec une pluviométrie élevée. Le périmètre de l'office du Niger joue un grand rôle dans la production agricole dans le centre du pays. Ce périmètre irrigué comprend une partie de régions de Ségou et de Mopti.

Tableau 18: Une production agricole diversifiée, région de Sikasso, 2016

Spéculations	**Production en tonne**
Maïs	1 547 606
Mil	243 856
Sorgho	407186
Fonio	4755
Riz	2 96 111
Niébé	22 547,7
Coton	4 21 100
Arachide	72 440
Soja	10 584
Sésame	4 826
Pois sucré	7 037
Igname	53 185
Patate douce	378 769
Pomme de terre	11 186
Manioc	47 956,6
Oranger	363 630
Mangue	479 082,5
Anacarde	37 384
Banane	772 334

Source : Chambre régionale d'agriculture de Sikasso, 2016.

La région méridionale de Sikasso apparait donc privilégiée par le large éventail de ses diverses productions agricoles, y compris fruitières. En guise de conclusion sur la production agricole du Mali, les régions de grandes productions céréalières restent celles de Sikasso, Ségou et Koulikoro. La diversité agricole est très constatée dans la région de Sikasso. Mais la

production en abondance n'explique pas que la région soit totalement rassurée pour la consommation des exploitants.

D. Les politiques agricoles

Au Mali, le secteur agricole est toujours considéré comme un point essentiel de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la première République. Ces différents gouvernements ont mis en œuvre plusieurs programmes pour le développement agricole. « *La lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole, auquel on reconnaît une capacité de création d'emplois qu'on ne retrouve pas dans d'autres secteurs*[52]». Cependant, l'évolution des politiques et stratégies du secteur agricole au Mali peuvent se résumer en six points qui sont les suivants de l'indépendance à nos jours. Nous ferons un rappel historique pour mieux comprendre les politiques agricoles du Mali:

- 1960-1980 : c'est l'exploitation collective des terres sous la première République.
- 1980-1987 : c'est la période d'ajustement structurel et la réorganisation des terres: opérations de développement rural (ODR). Bien avant les ODR, il existait les BDPA (Bureau pour le Développement de Production Agricole), OACV (Opération d'Arachide et de Cultures Vivrière) et ODIK (Opération du développement Intégré du Kaarta) au Mali sous la deuxième République ;
- 1988-1993 : cette période est marquée par la mise en œuvre de réformes macro-économiques et sectorielles, retrait de l'Etat des activités de production et de commercialisation. L'année 1993, nous sommes déjà au début de la troisième République.
- 1994-2006 : c'est une période de la dévaluation du franc CFA et de la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- 2006 : La loi d'Orientation Agricole. Ce sont des grandes orientations qui ont marqué les politiques agricoles du Mali.

CSCRP 2007-2011: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. En effet, nous avons des données de la CSP/SDR[53] (2014-2015) qui montrent que la production céréalière totale était de 8 054 896 tonnes avec un accroissement de 15,39% par

[52] Revue diagnostic des dépenses publiques de base du secteur agricole et rural « RDPA », 2007-2013, République Démocratique du Congo, 2015.
[53] Cellule de Planification de Statistique/Secteur Développement Rural.

rapport à la dernière campagne agricole 2013-2014 (6 980 732 tonnes), et de 27,51%[54] par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. Malgré cette hausse au niveau national, la zone sahélienne du pays est déficitaire notamment les cercles situés dans le Sahel occidental des régions de Kayes et Koulikoro (Nara, Nioro et Yélimané).

Depuis le début des années 1990, différents groupes d'acteurs ont été impliqués dans le processus d'élaboration de la politique agricole au Mali. Il s'agit d'abord des cadres des administrations qui participent directement à la définition de la stratégie publique de développement rural, les cadres de la CPS[55] mais aussi les cadres des directions techniques centrales et régionales du MDR[56] et des autres ministères, qui appuient les cadres de la CPS dans leur mission.

Nous nous sommes focalisés sur la troisième République : à partir de 1991, c'est la libéralisation économique avec la libéralisation politique et surtout une grande ouverture du pays aux investissements étrangers et à ceux des migrants. Le Fonds monétaire international et la banque mondiale vont donc s'imposer au Mali, comme dans les autres pays de l'Afrique subsaharienne, à travers la définition d'un schéma directeur de développement du secteur rural (SDDR) adopté en 1992 et révisé en 2000, qui s'articule sur un ensemble de neuf grands programmes-types formatés par la banque mondiale et s'inscrit, comme les autres, dans une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) mettant notamment l'accent sur la sécurité alimentaire ainsi que sur la promotion des groupes vulnérables, et dont le cadre a été défini au Mali en 2000 (CSPL). Malgré la grande région (Sikasso) agricole du pays, la crise alimentaire est fréquente dans les campagnes maliennes.

1. La crise agricole 2007-2008

Le Mali a senti la crise d'une façon indirecte par les pays voisins qui ont manifesté contre la hausse de certaines denrées alimentaires. L'exportation des céréales maliennes sont liées à certains ports comme celui de Dakar ou celui d'Abidjan. « *Dans les pays en voie de développement, l'accroissement de leur production alimentaire suivant à très grand-peine une extraordinaire expansion démographique par contre dans le monde occidental, la production agricole et alimentaire s'accroit à un rythme supérieur à la croissance démographique et à des besoins accrus* », Veynet-Verner, (1967). Sur le plan démographique,

54 Résultats définitifs de la campagne agropastorale 2015-2016 de la CPS/SDR.
55 Cellule de planification et statistiques.
56 Ministère du développement rural.

par exemple la zone de la CEDEAO est confrontée à deux évolutions majeures dont l'une est l'accroissement de sa population qui en moyenne est de 2,6% par an avec des pays qui ont une croissance démographique supérieure à 3% par an. Cet exemple est pertinent pour nous parce que le Mali fait partie de cette organisation sous régionale. La population double tous les 25 ans.

Donc, le Mali doit répondre à toutes ses inquiétudes régionales pour satisfaire ses besoins alimentaires. Mais la question qui se pose au Mali en particulier: Est-il possible d'équilibrer les productions agricoles dans l'ensemble du pays avec une distinction de la zone géographique? Il est difficile de répondre à cette question au Mali parce que certaines localités sont confrontées à la forte migration comme les localités Soninkés de la région de Kayes et les conflits armés dans le nord du pays.

Le « couple agriculture-alimentation » est en « conflit » en Afrique sahélienne avec la croissance démographique ce qui pose des problèmes dans la société rurale très pauvre : l'insécurité alimentaire est un fléau pour ces pays dits sahéliens. Pour résoudre le déficit alimentaire, il faut une production agricole particulièrement en céréales ce qui permettra de satisfaire au moins l'autoconsommation de ces exploitants pauvres, en particulier les paysans des cercles de Nara, de Nioro et de Yélimané dans le Sahel occidental. Cette situation d'insécurité alimentaire est rurale en général au Sahel, et au Mali en particulier. Comme cela a été montré dans une étude sur la pauvreté au Mali : elle était de 73% en milieu rural contre 20% en milieu urbain. Selon l'étude sur la pauvreté des communes faite par le PNUD/OCHA (BCAH)[57], traduction française en 2006, cela concerne plus de la moitié de la population rurale : 56% des communes rurales, avec un pourcentage plus élevé pour les régions de Mopti (76%), Kidal (70%), Tombouctou (56%) et Sikasso (55%). La baisse de la production agricole entraine une diminution de calories consommées par une personne dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

Le Mali, à l'instar de certains Etats de la sous-région comme le Burkina Faso et le Sénégal a réagi d'une manière politique à cette crise en adoptant différentes catégories de mesures dans les politiques agricoles. Les mesures d'urgence pour faciliter l'accès à l'alimentation : allégements fiscaux sur les produits alimentaires. Le gouvernement a fait des subventions à la consommation sur certains produits et contrôle les prix sur le territoire national; les mesures à court terme de relance de la production : les opérations d'appui à la mise en place de cultures de contre saison. Et le dernier point est le renforcement des dispositifs d'appui à la

[57] Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

préparation de l'hivernage. Et enfin, les mesures de moyen terme de relance de la production agricole : la réhabilitation et l'extension des aménagements hydro-agricoles et la mise en place de l' « Initiative Riz ».

La hausse des prix internationaux des denrées agricoles de 2007-2008 au Mali a joué comme une concurrence interne à l'Etat, ainsi et, en quelque sorte a débouché sur une évolution des rapports de force, Dury et Fouilleux, (2008). Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a mis en œuvre dès juin 2007 des recommandations demandant en particulier un plan d'approvisionnement en riz à hauteur de 80 000 tonnes dès le mois d'août et la subvention des redevances en eau pour les aménagements rizicoles lors de la campagne 2007-2008 (CSA-CCCSPSA 2008).

Concernant l'« Initiative riz », son objectif principal était d'annoncer une production qui couvrait les besoins alimentaires au Mali en riz (900 000 tonnes) et qui permettrait donc de faire du Mali « *Une Puissance Agricole* ». « *Au Mali, la commission d'Elaboration de la stratégie alimentaire publie en mars 1983 un texte programmatique qui réaffirme l'objectif d'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2000 au plus bas coût possible. L'accent est mis sur l'amélioration des revenus des ruraux et l'économie des coûts à tous les stades des filières alimentaires* », Phélinas, (1990) cité Janin et al (2008)[58].

Pour nourrir correctement un habitant, sans faim ni carence alimentaire aucune, il suffit de produire annuellement environ 200 kilogrammes de céréales, ou leur équivalent énergétique sous forme de racines, tubercules et autres produits amylacés, par habitant, Dufumier in BAGF, (2015, p-415). L'« *Afrique ne parvient plus à se nourrir elle-même* », Merlin (1996). Cet avis est aujourd'hui affirmatif dans beaucoup pays africains. Le Mali, qui est un grand pays agricole mais n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires de sa population. La grande partie du riz consommée au Mali provient de l'Asie (Thaïlande) malgré l'office du Niger qui a été considéré par les colons comme le grenier de l'Afrique de l'ouest.

En 2001 pour le cas du Mali, en moyenne un malien consommait 115 kilogrammes de mil par an, 61 kilogrammes de sorgho et 53 kilogrammes de riz, Baris, et al. (2005) citée par A. Roy (2010). Ce qui fait que la consommation totale de ces trois céréales par un malien en 2001 était de 229 kilogrammes par an contre 200 kilogrammes de céréales dans le monde,

[58] P. Janin, C. Arditi, E. Fouilleux, I. Crouzel, A. Marie, S. Dury, V. Bertout, C.E. De suremain et E. Razy, la lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Dispositifs, discours, représentations et mises en scène, rapport de fin d'Actions Concentrée Incitative collective (CIRAD/IEDES-Université Paris 1/IRD) de l'ARN « Acteurs stratégiques, cadres normatifs de l'action et régulations des politiques alimentaires au Sahel », NPP 21 (2004-2008). Rapport final de recherche collective, 2008.

Dufumier, (op.citée.). Il faut donc aussi diversifier la production agricole (fruits, légumes, petits élevages…) au Mali.

Pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique noire, il faut une croissance agricole au moins équivalente, c'est-à-dire capable de soutenir la croissance démographique. Nous noterons aussi que selon une répartition des pourcentages des actifs agricoles dans le monde sur la période de 2004-2007 par Bazile et al, (2009), 60% des actifs africains travaillent dans l'agriculture. Ces agriculteurs africains qui représentent 60% de la population active ne produisent toutefois que 15% du produit intérieur brut. Quant au Mali, la population est composée essentiellement d'agriculteurs (80%[59]) en 2012, ROPPA Afrique nourricière, (2010). Le secteur primaire représente de 33 à 38% du PIB selon les années, Bélières (2013). La politique agricole est menée par le cercle de Yélimané par les élus. Le rôle est limité dans certaines actions de développement agricole dans le cercle.

2. Le rôle et les parcours des élus

Il s'agit des élus municipaux et le président du conseil du cercle. Le rôle des maires dans la réalisation du Paddy était important pour la sensibilisation de la population locale. Le Paddy est une politique agricole dans le cercle qui a diversifié l'alimentation et les productions agricoles.

Le plus âgé de ces élus était le premier adjoint du maire de la commune de Kirané-Kaniaga : 78 ans, et le plus jeune des maires est celui de la même commune qui avait 32 ans. L'âge moyen des maires était de 56 ans en 2015. Seuls deux d'entre eux (maires de la province du Kaniaga) n'ont pas migré. La plupart ne sont pas instruits, le maire de la commune de Krémis a obtenu un diplôme d'études supérieures à l'IUG[60] et le maire de Kirané-Kaniaga faisait des études à Bamako parallèlement à son mandat.

Cinq autres maires étaient des anciens migrants de la France. Le maire de la commune de Fanga a migré au Congo Brazzaville et au Gabon. Quant au premier adjoint du maire de Soumpou, il a commencé sa migration à l'intérieur du Mali (Koutiala, dans la région de

---

[59] ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest), Afrique Nourricière : dix ans après la déclaration de Maputo (Mozambique) sur la sécurité alimentaire : une évaluation du progrès au Mali. Cette déclaration propose aux différents gouvernements des Etats africains d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des lois qui assurent l'accès égal, le contrôle et la propriété des femmes à la terre; l'introduction de mesures pour faciliter l'accès des femmes au crédit, à l'information et à la formation; les Etats membres reconnaissent que les stratégies de sécurité alimentaire impliquent nécessairement l'appropriation par les femmes rurales; et l'établissement d'une banque africaine de réserve d'aliments destinée à être utilisée en cas d'urgence.

[60] Institut universitaire de gestion (IUG) de Bamako.

Sikasso) puis en Côte d'Ivoire, au Libéria et au Togo. Les autres maires ont commencé par les pays africains avant de venir en France. Ceci montre que la migration est largement pratiquée dans le cercle de Yélimané et que les anciens migrants jouissent d'un certain prestige puisqu'ils sont élus maire.

Le président du conseil du cercle ancien fonctionnaire, était enseignant en premier cycle mais en 2015, il était déjà en retraite et il est l'élu d'un parti l'URD[61]. C'était le parti dominant dans le cercle en 2015 avec les équipes municipales de huit maires élus sur douze. Les partis d'ADEMA-PASJ[62] et l'US RDA[63], ont chacun deux maires (communes de Toya et Diafounou-Gory pour l'Adema) et les communes de Kirané-Kaniaga et Tringa pour l'US RDA. Ce sont ces trois partis qui dominaient le cercle de Yélimané lors de l'équipe municipale précédente.

[61] Union pour la République et la Démocratie (parti politique malien) créée en 2003, par un des dissidents de l'ADEMA autour de Soumaila Cissé.

[62] Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice. C'est un parti politique malien créé en 1991 après la chute de Moussa et puis au pouvoir de 1992-2002.

[63] Union soudanaise, Rassemblement démocratique africain est aussi un parti politique malien. Il est créé en 1946 au lendemain du congrès fondateur du rassemblement démocratique africain.

Tableau 19: Quelques informations sur les douze maires du cercle

Communes du Cercle	Partie Politique	Niveau d'instruction	Migration	Pays
Conseil du Cercle (Président)	U.R.D.	Enseignement du premier cycle	Non	
Diafounou-Diongaga	U.R.D.	Non scolarisé	Oui	France
Diafounou-Gory	ADEMA	Enseignement du premier cycle	Non	
Fanga	U.R.D.	Non scolarisé	Oui	Congo, Brazzaville, Gabon
Gory	U.R.D.	Non scolarisé	Non	
Guidimé	U.R.D.	Enseignement second cycle	Non	
Kaniaga Kirané	U.S.R.D.A.	Etudes Supérieures en cours	Non	
Konsiga	U.R.D.	Non scolarisé	Oui	France
Krémis	U.R.D.	Etudes Supérieures	Non	
Marékaffo	U.R.D.	Enseignement premier cycle	Oui	France
Soumpou	U.R.D.	Non scolarisé	Non	France
Toya	A.D.E.M.A	Non scolarisé	Oui	France
Tringa	U.S.R.D.A. (décédé, avril 2015)	Non scolarisé	Oui	France

Source : M. NIAKATE, juillet 2015

La collaboration des élus locaux avec la diaspora du cercle de Yélimané en France et les différents partenaires (Nord-Sud) comme la Mairie de Montreuil a abouti de la mise en place d'un programme dénommé PADDY. C'est le premier grand programme du cercle dont toute la population a bénéficié.

3. La cellule de planification statistique du Ministère de l'Agriculture

La cellule de planification et statistiques (CPS) a été créée en 1992 par l'ordonnance n°92-052P.CTSP[64] et le décret n°92-189/P-RM du 29 octobre 1992. La CPS a pour mission de proposer des mesures de politique agricole et de coordonner l'ensemble des actions afférentes.

[64] Comité de transition pour le salut du peuple dirigé par les militaires comme Amadou Toumani Touré qui ont renversé le général Moussa Traoré.

Elle est une structure centrale en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique agricole au niveau national. C'est la principale structure technique de production du document soumis au cabinet ministériel pour définir la politique agricole. Nous prenons comme seul exemple dans la politique agricole au Mali : l'initiative riz sur la présidence d'Amadou Toumani Touré[65]. Selon le Ministère de l'Agriculture : « *la crise alimentaire de 2008, qui a plongé dans la famine plusieurs capitales et autres grandes villes d'Afrique de l'Ouest, et a provoqué des émeutes de la faim… pas au Mali, car grâce à notre dispositif de sécurité alimentaire, nous disposions de stocks très importants de céréales* »[66]. « Initiative riz » est une politique agricole lancée au Mali en 2008, dans le contexte de la crise alimentaire planétaire. « A l'époque, à Bandiagara, la base de la nourriture était le mil. Le riz n'étant pas cultivé dans notre région, un plat de riz représentant un grand luxe que l'on ne s'offrait qu'à l'occasion des grandes réjouissances. Le riz est une nourriture de roi », A. H Ba citée par Roy, (2010). Cette initiative riz devrait permettre de lutter contre l'insécurité alimentaire, mais aussi d'améliorer les revenus des producteurs tout en satisfaisant une demande urbaine croissante à un prix modéré, Roy (*op. cit.*). La production de riz en 2007 était estimée à 700 000 tonnes tandis que celle des céréales sèches atteignait environ 2,6 millions de tonnes[67].

D'une manière générale, la politique agricole peut se schématiser du Ministère de l'agriculture au niveau national jusqu'au service d'agriculture au niveau local. Le ministère est le plus haut niveau de cette politique agricole, la commune se trouve au plus bas niveau du cheminement hiérarchique. Entre ces deux niveaux, il y a deux niveaux intermédiaires : la région et le cercle.

Cependant ces diverses politiques du monde rural qui incluent les politiques agricoles donnent naissance à des organisations et institutions du monde paysan. Elles sont parfois indépendantes de l'Etat. La région s'occupe de la politique agricole dans l'ensemble des cercles qui la composent et le cercle concerne toutes les communes qui le composent.

---

65 Président de la République du Mali de 2002 à 2012.

66 Nango Dembélé, intervention lors d'une conférence au Salon international de l'agriculture à Paris, 27 février 2019.

67 Alexis Roy, « L'initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire ? », *Politique africaine*, 2010/3 (N° 119), p. 87-105.

E. L'organisation paysanne

Le monde paysan est structuré au niveau national d'abord par des chambres régionales d'Agriculture dans chaque région, ensuite au niveau local par des chambres locales d'agriculture et enfin au niveau de la commune par le PDESC[68]. Il y a donc des petits projets agricoles inclus dans leur PDESC qui porteront sur l'agriculture. Le monde paysan est organisé à plusieurs structures.

1. Les chambres régionales d'Agriculture (CRA)

La première chambre d'agriculture du Mali tire son origine de la rencontre organisée par le président de la République en 1987 sur « *l'état de la Nation* ». La synthèse de cette rencontre a permis de se rendre compte que le monde paysan n'a pas été consulté, faute d'interlocuteur représentatif et organisé. C'est pour pallier cette situation que des réflexions ont été menées par le gouvernement sur l'organisation d'un système de consultation du monde rural dans le cadre de la profession agricole, réflexions qui ont abouti à la création de la chambre d'agriculture du Mali par la loi N° 88-56/A N-RM du 05 avril 1988 et le décret N° 133 du 19 mai 1988. Cette loi définit les chambres d'agriculture comme des établissements à caractère professionnel dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Tout d'abord, elles sont des organes consultatifs et professionnels représentant les intérêts du monde paysan.

Les chambres régionales d'agriculture ont le statut de chambre consulaire et ont comme ressortissants les professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs d'activité comme l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière. Les chambres d'Agriculture ont deux missions essentielles, une mission de représentation et une mission d'intervention. La première leur permet d'être un corps intermédiaire et une interface entre les Pouvoirs Publics et les paysans.

La deuxième mission, celle d'intervention, correspond à la nécessité d'une structuration du monde rural pour disposer non seulement d'une plus grande capacité de participation et de négociation mais d'un pouvoir économique dans le cadre d'une économie du marché et d'une insertion progressive mais de plus en plus forte du secteur agricole dans l'économie générale du pays. Malgré, les réformes législatives et juridiques liées au processus de décentralisation,

[68] Programme de développement économique, social et culturel.

le rôle et la performance des organisations professionnelles agricoles (OPA) au Mali restent limitées.

Le réseau des chambres d'agriculture a pour rôles principaux : de faire connaître aux pouvoirs publics et à tout autre partenaire (ONG et institutions) de la profession les problèmes et souhaits des paysans afin de contribuer à la définition des politiques et programmes de développement rural plus adaptés aux réalités du monde rural et mieux adoptés par celui-ci, et d'apporter aux agriculteurs et à leurs organisations professionnelles appuis et capacités nécessaires pour assurer leur propre développement.

Les chambres d'agriculture constituent auprès de l'Etat, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles. A ce titre, elles donnent leur avis à la demande des pouvoirs publics ou formulent des suggestions de leur propre initiative sur les questions agricoles ou relatives au monde rural; il s'agit de la politique des prix, des revenus, du crédit et de la commercialisation des produits agricoles; la règlementation relative aux activités agricoles, pastorales, forestières, piscicoles, fiscales et douanières concernant les activités rurales; la législation au droit du travail des entreprises agro-pastorales ainsi que celle relative au droit foncier en milieu rural; la formation professionnelle agricole; les moyens à mettre en œuvre afin d'accroitre le développement de l'agriculture. Les chambres d'agriculture et les Organisations des Producteurs (OP) sont complémentaires. Les chambres appuient les organisations des producteurs pour leur structuration autour des filières agricoles d'une part, et pour la promotion-modernisation de l'agriculture d'autre part.

Ensuite, malgré les rôles et relations avec les organisations des producteurs, dans le cadre de l'élaboration du plan d'orientation de la mandature 2005-2010 de l'APCAM[69], une réflexion a été menée et a abouti à l'identification de quelques défis majeurs. Il s'agit : du renforcement des capacités institutionnelles; de l'appui à la professionnalisation de l'agriculture; du soutien aux initiatives de promotion et de modernisation de l'agriculture; du soutien aux femmes rurales et aux jeunes ruraux; du soutien à la lutte contre le sida, d'actions de renforcement institutionnel. Ainsi, les chambres d'agriculture ont bénéficié des conditions favorables, en premier lieu la volonté politique constante du gouvernement et en deuxième lieu l'appui des partenaires internationaux et étrangers, notamment la FAO, le PNUD, l'USAID, la banque mondiale, ainsi que les coopérations occidentales notamment française et néerlandaise et de l'Union européenne. Le réseau des chambres a mis en œuvre des programmes d'action autour de l'information, de la formation et de la structuration du monde paysan.

[69] Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali.

Enfin, au niveau national, les chambres d'agriculture du Mali sont membres de soixante conseils d'administration et comités de pilotage des institutions, projets et programmes; au niveau international, l'APCAM est membre : de la Fédération internationale des producteurs agricoles (Fipa); du Réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'ouest (Recao); du Comité de gestion du projet régional de l'interface entre les Etats et les chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest (Prieca/AO); du comité directeur de la Plate-forme pour le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'APCAM est aussi président d'honneur de l'association des producteurs de coton africains (Aproca) et président du comité de gestion de Mistowa (système d'information des marchés agricoles). Le rôle des élus de la chambre d'agriculture est différent selon son échelle d'action :

- A l'échelle du village : il est l'animateur des consultations locales au sein du village. Il essaie de gérer les conflits ou les litiges entre agriculteurs, entre agriculteurs et éleveurs ou forestiers ou autres non-agriculteurs ruraux. Il représente donc l'intérêt général agricole ;
- A l'échelle de la commune : les délégués consulaires assurent la liaison entre les villages et le cercle. Ils doivent participer activement à l'élaboration du plan de développement social et économique communal (PDSEC). Ils représentent l'intérêt agricole de leur commune auprès du cercle. Ils recensent les initiatives au niveau de leur commune et les font remonter pour qu'elles soient étudiées et parfois accompagnées par la CRA ;
- A l'échelle du cercle : les élus membres de la CRA représentent les agriculteurs et conseillent les pouvoirs publics au niveau du cercle. Ils participent au cadre de concertation au niveau du cercle. Etant donné les différentes organisations paysannes, la chambre région est directement le levier de structure paysanne. La commune est impliquée dans les associations de différents villages pour piloter. Il y a quelques associations locales dans le cercle de Yélimané.

2. Les associations locales du cercle de Yélimané

Plusieurs associations locales interviennent dans le secteur agricole dans le cercle de Yélimané, tels que ADR, CADRK, CCADCY, CCFD, CLD, FDR, PADRK, URCAK, etc.

ADR : Association d'appui aux actions de développement rural est l'une des associations locales impliquée dans le développement agricole dans le cercle de Yélimané. Après avoir passé une période de travail dans le développement en région de Kayes, un groupe de jeunes s'est engagé à poursuivre sa dynamique de développement dans l'ensemble de la localité. Ils créent en 1996 cette association dont la stratégie d'intervention consiste à améliorer le cadre de vie des populations en valorisant les potentialités locales. Le siège est à Yélimané ville. Elle intervient dans ses différents domaines d'actions et de compétences au niveau du cercle : Aménagements ruraux : étude de faisabilité technique et socio-économique et d'actions d'infrastructures, appui conseil agricole : suivi-conseil auprès des agriculteurs exploitants sur les ouvrages mis en place pour une production optimale, sécurité alimentaire nutritionnelle : intervention d'urgence dans le cadre de la sécurité alimentaire en œuvre contre la malnutrition et promotion de meilleures pratiques alimentaires et nutritionnelles, alphabétisation fonctionnelle : organisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle en partenariat avec les organisations de production, conseil aux groupements de femmes, de conseils de gestion et l'appui à la mobilisation dans le cadre d'activités promotionnelles de santé, nutrition, hygiène et citoyenneté.

- **ANITC** : Agence nationale des investissements des collectivités territoriales, la direction générale est rattachée au MATCL[70] et est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est chargée de gérer les subventions affectées à la réalisation des investissements locaux entrepris sous la maitrise d'ouvrages des collectivités territoriales. L'ANICT dispose d'une direction générale au niveau national et d'antennes au niveau régional pour mieux répondre aux sollicitations des collectivités territoriales. L'antenne régionale de l'ANICT exerce ses attributions sous la tutelle du CRO (comité régional d'orientation) et a pour rôle de notifier à chaque collectivité ses droits et conditions de tirage, de suivre la répartition de l'enveloppe régionale selon les critères fixés au niveau national, de veiller au versement des subventions en temps opportun pour le règlement rapide des prestataires et des comptes et d'assurer le suivi et le compte rendu des activités ou de l'utilisation des fonds.
- **CCFD** : Comité catholique contre la faim et pour le développement, est une association type de loi de 1901; c'est aussi la première ONG française de développement. Le CCFD-Terre Solidaire est créé en 1961 et soutient financièrement

[70] Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales.

688 projets dans 68 pays du Sud et de l'Est. Ces projets s'attaquent aux causes de la faim, de la pauvreté et des conflits dans le monde. Ils soutiennent des solutions durables par des acteurs locaux. Il intervient aussi dans le cercle de Yélimané contre la faim.

- **FDR** : Fonds de développement rural a été créé par la loi des Finances de 1994 (art.44) telle que modifiée et complétée par les lois de finances pour les années 2000, 2012 et 2013. En plus, il y a beaucoup d'associations agricoles ou ONG qui interviennent dans le cercle de Yélimané, nous avons quelques-unes dans ces deux tableaux ci-dessous :

Tableau 20: Associations et ONG dans le cercle de Yélimané, de 2015 à 2018

Associations/ ONG	**Nomination complète des Associations/ONG**	**Entité territoriale de rattachement et siège**
ADR	Association d'appui aux actions de développement rural	Locale (Yélimané)
ANICT	Agence nationale des investissements des collectivités territoriales	Nationale et régionale (Kayes)
CADRK	Centre d'appui au développement de la région de Kayes	Régionale (Kayes)
CCADCY	Cellule de coordination des actions de développement du cercle de Yélimané	Locale (Yélimané)
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement	Internationale (France)
CLD	Comité local de développement	Locale (Yélimané)
CTD	Collectivité territoriale décentralisée	Locale (Yélimané)
GRDR	Groupement de recherche et des réalisations pour le développement rural dans le tiers monde	Internationale (France)
PRODESO	Projet de développement de l'élevage au Sahel occidental	Sous régional (Mali-Mauritanie-Sénégal)
PADRK	Programme d'appui au développement de la région de Kayes	Régionale (Kayes)
PASAOP	Programme d'appui aux services agricoles et aux	Nationale, locale (Yélimané)

	organisations paysannes	
SDDR	Schéma directeur de développement rural	Régionale (Kayes)
URCAK	Union régionale des coopératives agricoles de Kayes	Régionale (Kayes)

Source : M. Niakaté, 2018

Tableau 21: Les organisations agricoles créées par les paysans dans le cercle de Yélimané

Communes	**Associations**	**Coopératives**	**Cafo[71] villageois**	**Fonction**
Soumpou	5	1	0	Maraîchage
Fanga	3	1	3	Maraîchage, commercialisation, prestations diverses
Konsiga	9	0	1	Commercialisation maraîchage prestations (moulin)
Tringa	5	3	1	Maraîchage prestations
Diafounou Gory	9	1	0	Maraîchage, arboriculture
Gory	5	1	0	Maraîchage prestations diverses
Krémis	7	0	0	Maraîchage
Kirané	11	1	0	Maraîchage
Guidimé	7	5	0	Maraîchage, commercialisation
Daifounou Diongaga	4	0	0	Maraîchage
Marékhaffo	3	1	0	Maraîchage
Toya	/	2	5	/
Total	68	16	10	Toutes sont portées sur le maraîchage

Source : Enquête CIDS dans les villages, 2009

[71] C'est une coordination des associations qui joue les mêmes fonctions que les associations.

Les diverses politiques de développement rural et agricole correspondent à plusieurs politiques ou programmes de sécurité alimentaire. Elles évoluent en fonction du pouvoir en place et aussi du découpage administratif : national, régional, local et communal.

F. Comment est structuré le marché ?

Les opérateurs économiques constituent actuellement l'élément principal du système de commercialisation des céréales à l'intérieur du pays. Ils assurent la collecte, la distribution et l'importation-exportation des céréales pour les demandes locales, régionales, sous régionales et internationales. Ce lieu d'échanges entre les producteurs et les consommateurs est le marché.

Le marché est organisé en réseaux composés d'assembleurs, de grossistes, de semi-grossistes et de détaillants. Les assembleurs opèrent dans les zones de production et utilisent les collecteurs pour rassembler des céréales au moment des foires rurales auprès des producteurs. Les assembleurs constituent le premier maillon du système de commercialisation du pays, d'après Sanogo.K. Dème et al. (2005). Il est difficile d'établir une nette différence entre grossiste et semi-grossiste, car il n'est pas rare de voir un commerçant qui fait à la fois le grossiste, le semi-grossiste et le détaillant. En effet, en fonction de la rareté de l'offre, les commerçants grossistes des zones rurales deviennent automatiquement des semi-grossistes, (Rapport Pays, 2011).

Les grossistes (urbains et ruraux) sont les acteurs les plus importants du marché céréalier. Ils disposent de capacités financières importantes, de capacités de stockage suffisantes et de leurs propres moyens de transport. Les principaux partenaires des grossistes sont : les intermédiaires ruraux, les semi-grossistes régionaux, pour le transport et le stockage. Les grossistes constituent le deuxième maillon très important du système car ils assurent le financement. Ils se trouvent généralement dans les grands centres de regroupement de céréales comme les villes de Sikasso, de Ségou, de Mopti et de Koutiala (zones de production excédentaire des céréales du pays). Ces grossistes constituent le moteur du système avec leurs fonctions de regroupement des céréales offertes par les assembleurs, le transport, le stockage et le financement de ces différentes activités.

Il existe des grossistes dans les zones de production comme la région de Sikasso et les grossistes dans le centre urbain comme étant le lieu de commercialisation (la ville de Bamako surtout) vers les zones sahéliennes du pays notamment la région de Kayes plus précisément

dans le cercle de Yélimané. Ces grossistes jouent un rôle majeur dans la redistribution de céréales entre les zones de production (excédentaires) et les zones de consommation (déficitaires) du pays à travers les semi-grossistes et les détaillants qui sont près des consommateurs.

Les semi-grossistes ont principalement un rôle de distribution, ils achètent aux grossistes pour revendre directement aux détaillants et aux consommateurs. Les détaillants se retrouvent dans les chefs-lieux de commune ou de gros villages. Ils vendent au détail aux consommateurs par sac ou par tonne. Ils ont une surface financière limitée. Les semi-grossistes sont des acteurs les plus dynamiques du marché du mil et du sorgho : ils achètent et revendent pendant toute l'année, ils occupent un rayon d'activité élargi au niveau régional et même interrégional. En zone rurale, les semi-grossistes sont les fournisseurs des grossistes en zone urbaine et ils sont approvisionnés par ces derniers et livrent aux détaillants (Rapport au Pays, *op. cit.*).

Les détaillants : les détaillants constituent la catégorie qui compte le plus grand nombre d'agents, parmi lesquels beaucoup de femmes. Les principaux fournisseurs sont les grossistes et aussi des producteurs sur les marchés ruraux, (Rapport Pays, *op. cit.*).

Les transports : sont des acteurs très importants dans les différentes filières car c'est à travers eux que l'acheminement des céréales vers les différentes zones est effectué. Compte tenu du très mauvais état des routes et des pistes dans ces zones et particulièrement dans les zones de faible production, et de rareté des moyens de transport appropriés, les coûts de transport sont élevés avec beaucoup de pertes aussi. Les prix des céréales aux consommateurs dans ces régions deviennent du coup très élevés et rendent difficiles l'accès des plus pauvres aux aliments. Il est difficile de connaître le nombre de grossistes ; demi- grossistes ou détaillants céréaliers au Mali. Les grossistes sont des citadins, les semi-grossistes font un aller-retour entre les villes et les villages et les détaillants sont des ruraux. Ces derniers sont en contact directement avec les ménages.

Schéma 1: Processus en approvisionnement des céréales

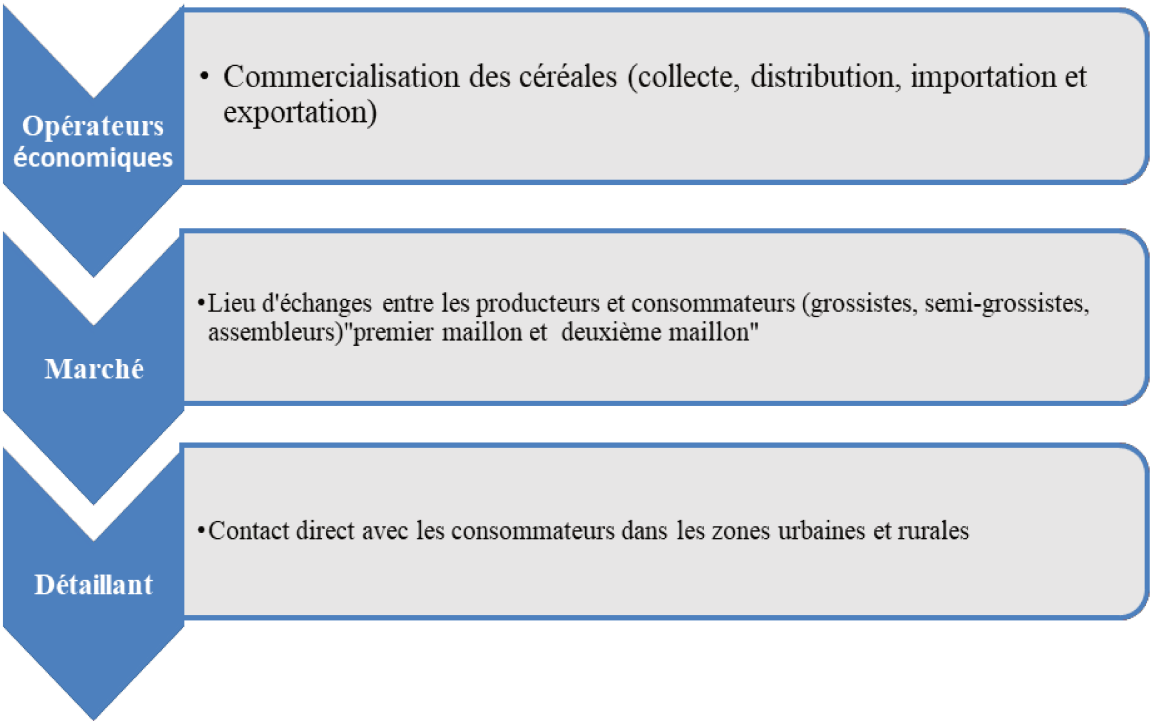

Source : Sanogo K. Dème, 2015 ;
Schéma réalisé par M. NIAKATE, 2018

Carte 8: Réseau routier Malien

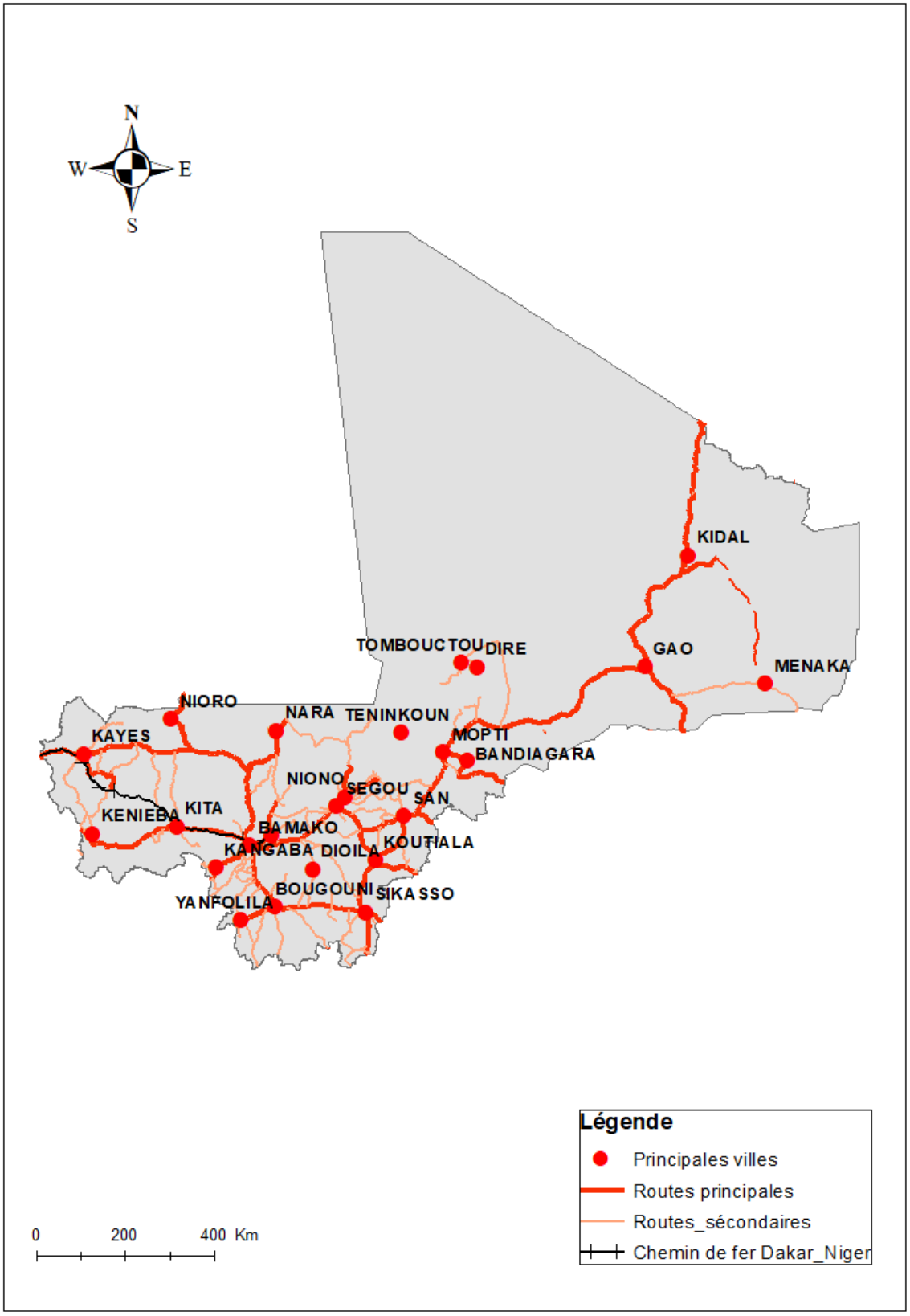

CAMARA, B, CESSMA, Université Paris Diderot, 2018

1. Le circuit commercial et du marché

D'après l'analyse de Diakité (2012) sur les circuits de commercialisation, nous nous intéressons aux principaux axes qu'empruntent les acteurs pour assurer la circulation des produits de zones de production vers les zones de consommation et/ou des zones excédentaires vers les zones déficitaires. Ces circuits peuvent être internes (à l'intérieur du pays) et/ou externes (d'un pays vers d'autres pays).

Il a ainsi présenté quatre grands axes de commercialisation des céréales au Mali. Le premier est l'Axe Occidental pour le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Le commerce de cet axe se fait des zones de production : Kéniéba, Bafoulabé, Kita et Bamako pour une destination sur la zone de consommation à l'intérieur du Mali : les cercles de Yélimané, Nioro du Sahel, de Kayes et aussi la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée pour l'extérieur. Ensuite, le deuxième est l'Axe du Centre avec des productions telles que les mil, sorgho, maïs et riz sur des zones de production : Niono, Bamako, Ségou, Bla, Mopti, Koro, Bankass à destination des zones de consommation : Tominian, San, Bla, Mopti et Bamako à l'intérieur et aussi Guinée, Sénégal, Côte d'Ivoire et Burkina Faso à l'extérieur. Le troisième est l'Axe Sud avec du mil, sorgho, maïs et riz : Sikasso, Kadiolo, Bougouni, Koutiala, Yorosso, Kolondiéba et Bamako ; ayant pour destination de consommation : Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et Kayes à l'intérieur du pays et pour l'extérieur du Mali : Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Guinée. Et enfin, le dernier et le quatrième est l'Axe Oriental qui a pour produits le riz et le blé des zones de production de Gao, Tombouctou et Diré avec pour destination de consommation Tombouctou, Gao, Kidal pour l'intérieur et le Burkina Faso et le Niger pour l'extérieur.

D'une manière générale, le commerce des céréales se fait toutefois le plus souvent à l'intérieur d'une même région comme dans l'axe occidental avec Bafoulabé et Kita comme zones de production vers les cercles de Nioro du Sahel, de Yélimané et de Kayes pour la consommation. Le commerce extérieur est généralement avec les régions frontalières comme c'est le cas de l'Axe Sud dans la région de Sikasso avec les pays frontaliers (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Guinée). Les prix évoluent en fonction de la saison et des distances entre les zones de production et les zones commerciales de consommation.

Tableau 22: Les statistiques du commerce intérieur, 2017

Années	**Evolution des stocks détenus par les commerçants grossistes à la fin de l'année**										
	Productions (tonnes)										
2015	Riz	Sucre	Lait en poudre	Huile	Farine	Mil	Maïs	Sorgho	Sel	Thé	Aliment bétail
	60343	77199	721	543	713	2059	1338	637	169	409	483
2016	20858	17761	683	357	576	1003	578	1078	251	288	682
2017	54185	38973	1319	866	994	972	1900	510	448	696	792
	Evolution des stocks sur le territoire national en tonnes détenus à la fin de l'année										
	Riz	Sucre	Lait en poudre	Huile	Farine	Mil	Maïs	Sorgho	Sel	Thé	Aliment bétail
2015	60843	105751	3235	19999	4733	2059	1338	637	169	824	483
2016	21425	28189	2725	15772	8126	1003	578	1078	251	344	11972
2017	56944	76590	3244	11181	7766	969	216	474	738	738	17604
	Evolution des prix moyens annuels des produits de première nécessité par kilogramme (en Fcfa)										
	Riz	Mil	Lait en poudre	Sorgho	Sucre	Maïs	Farine	Huile	Sel	Thé	Aliment bétail
2015	365	206	2715	216	467	186	386	759	146	358	9051
2016	367	207	2391	191	492	189	367	745	145	367	7856
2017	374	243	2326	215	539	191	365	800	143	365	7326

	Indicateurs				
Nombre de jour de couverture des besoins de consommation par les stocks de première nécessité	Produits	Nombre de jour			
	Années	2014	2015	2016	2017
	Riz	29	21	20	19
	Sucre	139	183	166	151
	Lait en poudre	51	46	34	41
	Farine de blé	59	54	65	58
	Huile alimentaire	65	86	70	27

Source : Rapport d'activités 2017 de la DGCC[72], Annuaire statistique, 2017.

[72] Direction générale du commerce et de la concurrence (République du Mali).

La couverture de certains besoins de première nécessité, au vu des stocks, est donc plutôt catastrophique, surtout pour le riz, l'huile alimentaire et le lait en poudre.

Conclusion du chapitre

D'une manière générale, ce chapitre 1 fait la synthèse agricole du Mali à travers les grandes régions agro climatiques, les atouts et les contraintes du nord vers le sud. L'accent a été mis sur la région de Sikasso qui est considérée comme la première région agricole du pays. La dernière partie du chapitre est consacrée à l'analyse de la production agricole du pays de ces dernières années à l'échelle nationale pour identifier les régions excédentaires et déficitaires. Nous avons également étudié le commerce des céréales de la zone de production vers la zone de commercialisation et de consommation. Les politiques et les organisations paysannes sont évoqués brièvement avec quelques exemples. Nous pouvons ainsi constater que le cercle de Yélimané a beaucoup d'associations et des O N G qui interviennent pour l'agriculture et pour lutter contre la faim.

Nous avons constaté que la situation agricole est liée directement ou indirectement à la pauvreté qui provoque à malnutrition à tous les niveaux de la population soit urbaine ou rurale soit l'espace géographique.

Chapitre 2 : La pauvreté et la malnutrition

Ce chapitre sur la pauvreté et la malnutrition au Mali porte sur l'ensemble du pays et repose sur l'analyse de différentes enquêtes déjà réalisées et des programmes pour réduire ces deux problèmes. Ici, nous allons faire une analyse de la pauvreté à travers les différentes localités du Mali en faisant un lien avec la situation alimentaire des régions. Et nous montrons que la pauvreté est une des facteurs de la malnutrition au Mali.

A. La pauvreté comme une conséquence de l'insécurité alimentaire

Depuis la fin des années 1990 selon l'EMOP[73] 2016, le gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, a orienté sa politique de développement de lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est manifestée par l'élaboration en 1998 de la Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui a ouvert la voie au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont la troisième génération adoptée en 2011 et qui couvre la période 2012-2017.

[73] Enquête modulaire permanente auprès des ménages (EMOP) réalisée par le gouvernement du Mali en 2015 dont les résultats ont été publiés en 2016. Elle a pour objectif de recueillir un large éventail d'indicateurs socio-économiques nécessaires pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. L'EMOP a été conçue pour mettre à jour les indicateurs du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP).

Tableau 23: Indicateurs économiques de 2007 à 2016 (en pourcentage)

Secteur d'activité économique	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Taux croissance PIB	3,5	4,8	4,7	5,4	3,2	-0,8	2,3	7	6	5,8
Secteur Primaire	3,6	11,9	3,1	10,6	2,1	9	-2,9	3,9	7,5	7,8
Secteur Secondaire	-1,5	-1,2	2	-5	0,5	-7,9	2,3	9,1	0,6	0,4
Secteur Tertiaire	8,6	5,3	0,5	10,9	8,2	-4,9	7,3	5	7	6,9
Taux d'inflation	1,4	9,2	2,2	1,2	3	5,9	-0,6	0,9	1,5	-1,2
Taux investissement global (% PIB)	20,5	23,1	20,2	20,8	18,7	14,8	16,9	16,9	16,7	17,2
Taux pression fiscale (%PIB)	12,5	11,9	13	12,9	12	12,1	12,3	12,5	13,7	16,8
Taux couverture (exportation-importation)	83,1	104	103,5	75,3	88,4	100,5	92	84,6	87,2	89,2
Taux endettement extérieur (%PIB)	18,9	19,2	22,2	25,7	23,9	24,3	26	28,2	30,6	24,9

Source : INSTAT74 (2016), « Comptes économiques du Mali » *in,* EMOP-2016.

Dans le tableau numéro 23 ci-dessus, le taux de croissance économique a connu une augmentation au cours de la période 2007-2010 allant 3,5% à 5,4% pour chuter à 3,2% en 2011 avec une croissance négative en 2012 (-0,8%) suivie d'une reprise en 2013 avec 2,3%. La baisse de croissance du PIB (produit intérieur brut) entre 2010 et 2012 s'expliquerait par plusieurs chocs externes majeurs comme la crise ivoirienne au début des années 2000 et celle libyenne au début des années 2010, l'insuffisance et la mauvaise répartition de la pluviométrie ainsi que les crises sécuritaire et institutionnelle que le pays a traversées. Le taux de croissance réelle du PIB a atteint son niveau le plus élevé des dix dernières années en atteignant 7% en 2014 (sur la série 2007-2016), suivi d'une légère baisse en 2015 (6,0%) et en 2016 (5,8%). Mais il y a toujours des troubles dans le pays surtout l'insécurité dans le centre (régions de Ségou et Mopti) et mouvement social dans la région de Kayes concernant l'organisation sociale entre les nobles et les esclaves.

Le taux d'endettement extérieur rapporté au PIB, peu élevé, a connu une hausse sur la période pour atteindre 30,6% en 2015. Le taux d'inflation officiel, après une hausse

[74] Institut national de statistique.

consécutive sur la période 2010-2012 (passant de 1,2% en 2010 à 3,0% en 2011 à 5,9% en 2012), a connu une chute remarquable en 2016 avec un taux de -1,2%.

Sur la période de 2007-2012, le taux d'investissement global est passé de 20,5% à 14,8% puis a stagné sur la période 2013 à 2016 ; pendant que le taux de pression fiscale a connu une croissance régulière de 2007 à 2016 (respectivement 12,5% à 16,8%). De plus, au Mali, le secteur informel, non soumis à l'impôt, représente 55% du Produit Intérieur Brut et 98% de la valeur ajoutée du secteur primaire[75]. Au-delà de ces indicateurs macroéconomiques, la situation de la pauvreté est inégalement répartie à l'intérieur du pays.

1. Analyse régionale

« *La pauvreté est un phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou un concept unique* », selon SNLP[76], (2002). Les mesures du phénomène dépendent fortement du concept adopté. Selon l'Unicef « *les personnes vivant en situation de pauvreté sont privées des ressources dont elles ont besoin sur les plans matériels, spirituel et affectif pour vivre, se développer et s'épanouir, ce qui les empêche de jouir de leurs droits, de donner la pleine mesure de leurs capacités ou de participer à la vie de la société en tant que membres à part entière* », cité par Lévesque, 2004[77].

Les études[78] ou les enquêtes réalisées au Mali sur la pauvreté ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté :

- La pauvreté des conditions de vie qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, etc. ;
- La pauvreté monétaire ou revenu qui s'exprime par une insuffisance des ressources engendrant une consommation insuffisante ;
- La pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.).

L'ampleur de la pauvreté varie selon le milieu de résidence (urbain, rural), le secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire), l'âge et/ou le sexe. Les résultats de l'EMOP 2016

---

75 D'après une étude de 2019 sur le secteur informel de l'université des sciences sociales et de gestion de Bamako sous la coordination du professeur Amadou Aly Mbaye directeur du laboratoire d'analyse des politiques de développement (d'après bamada.net).

76 Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

77 *La pauvreté, l'exclusion sociale et ses préjugés*, 2005, 47p.

78 La croissance des pauvres au Mali 2007, la pauvreté des enfants et inégalités au Mali 2008, le tabac et la pauvreté au Mali 2010, etc. (études nationales au Mali).

révèlent que le taux de pauvreté est estimé à 7,4% à Bamako contre respectivement 36,9% dans les autres villes et 55,2% en milieu rural. L'analyse régionale de la pauvreté est faite sur la base des trois critères précités. D'après la SNLP (2002), le taux de pauvreté dans le district de Bamako était de 28,6% : la pauvreté y a donc fortement reculé. La ville de Bamako enregistre le taux le plus faible alors qu'il était de 92,8% pour la région de Kidal qui a enregistré la plus élevée en 2002. La synthèse de la pauvreté par région en 2002 se présentait comme suit :

- La région de Kayes était très proche de la moyenne nationale avec une proportion de 62,4% de sa population vivant dans les localités situées en dessous du seuil de pauvreté ;
- La région de Koulikoro avait un taux de 59,5% et la proportion de pauvres la plus faible après Bamako. La population très pauvre représente environ le tiers en 2002 ;
- La région de Sikasso avait une proportion de pauvres de 65,8% légèrement supérieure à la moyenne nationale dont un cinquième vivait dans l'extrême pauvreté. Par ailleurs, bien qu'étant la première région agricole du pays, le taux officiel de malnutrition des enfants était peu différent de la moyenne nationale ;
- La région de Ségou avait le taux de pauvreté de 68,2%, soit plus des deux tiers de la population. Parmi cette population démunie lors de l'enquête SNLP, près de 40% vivait dans le dénuement total ;
- La région de Mopti avait l'un des taux de pauvreté le plus élevé : les trois quarts de sa population vivant dans des localités situées en dessous du seuil pauvreté ;
- La région de Tombouctou présentait un taux de pauvreté supérieur à la moyenne, qui touchait 77% de la population ;
- La région de Gao avait un taux de pauvreté de 78,7% supérieur à la moyenne nationale ;
- La région de Kidal était caractérisée par une pauvreté généralisée. Dans la SNLP, neuf personnes sur dix sont touchées par la pauvreté ;
- Et enfin, le district de Bamako (avec un taux de 28,6%) apparaît comme le taux le plus bas de la pauvreté par rapport aux autres régions.

Tableau 24: Seuil de pauvreté de 2007 à 2016

Années	Seuils de pauvreté (FCFA) /an/hab	Taux pauvreté (%)	Taux pauvreté sans région Nord
2001	136 000	55,6	57,9
2006	149 000	47,6	49,1
2009-2010	165 000	43,7	45
2001	172 000	45,6	45,9
2013	174 000	47,1	47,1
2014	175 000	46,9	48
2015	177 000	47,2	48,3
2016	175 000	48,8	48,1

Source : EMOP-2016.

Le taux est défini comme le pourcentage des individus pauvres, c'est-à-dire ceux pour lesquels les dépenses de consommation sont situés en dessous du seuil de pauvreté, d'après EMOP-2016.

Tableau 25: Indice de pauvreté (en valeur en %)

Régions	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	31,3	5,9	1,6
Koulikoro	51,5	14,2	5,3
Sikasso	66,2	20,8	9,0
Ségou	55,5	16,1	6,0
Mopti	64,6	18,4	6,7
Tombouctou	16,9	2,5	0,6
Gao	52,5	11,9	4,1
Bamako	7,4	1,0	0,3
Ensemble	46,8	12,9	4,9

Source : EMOP-2016.

La profondeur, c'est à dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté défini dans l'enquête est estimée à 12,9% pour l'ensemble du pays. Ainsi, les résultats montrent une corrélation positive entre l'incidence de la pauvreté et sa profondeur observées dans les différentes régions.

La sévérité de la pauvreté qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté, mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, s'élève à 4,9%. Elle est plus prononcée à Sikasso, Mopti et Ségou avec des incidences respectives de 66,2%, 64,6% et 55,5%, EMOP-2016. Pour réduire la pauvreté au Mali, le gouvernement a initié quelques politiques.

2. Politique mise en place pour lutter contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté a constitué une des priorités pour le gouvernement malien au début du second mandat d'Alpha Oumar Konaré[79]. Cette volonté politique s'est traduite par l'adoption par le gouvernement, en juillet 1998, d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP), couvrant la période 1998-2002 et structurée en huit axes majeurs assortis d'un programme d'actions prioritaires. Ces huit axes sont définis dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) :

- Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
- Promouvoir les activités génératrices de revenu et l'auto-emploi à l'intention des pauvres ;
- Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et autres facteurs de production ;
- Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agroalimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres ;
- Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ;
- Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et l'assainissement ;
- Améliorer les conditions d'habitat des pauvres ;
- Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

[79] Il est le premier président élu sous l'ère démocratique au Mali de 1992 à 2002.

Parallèlement à ces huit axes, le CSLP avait trois axes dans lesquels s'inscrit une vision prospective à terme avec un plan d'actions sur trois ans :

- Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation ;
- Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base ;
- Développer des infrastructures de base et les secteurs productifs.

La pauvreté a gagné du terrain au Mali dont la conséquence principale est la malnutrition dans les différentes régions du pays. Ce plan n'a pas fonctionné au Mali.

B. Le cas de la malnutrition

La malnutrition est une perturbation de la croissance et du développement normal de l'enfant due à des apports insuffisants en nutriments en quantité et/ou en qualité dans son alimentation. Pour lutter contre la malnutrition, il faut un repas équilibré qui se répartit en trois groupes :

- **Groupe1** : les aliments qui donnent de l'énergie, de la force sont des aliments à base de céréales (mil, maïs, sorgho et riz), les sucres (miel, fruits, lait, sucre blanc), les huiles (arachide, karité) et les graisses (abats, fretins).
- **Groupe2** : les aliments de construction qui permettent la croissance et le développement sont les aliments d'origine animale (viande, lait, poisson et œufs) et les légumineuses (haricot ou niébé, arachide, soja).
- **Groupe3** : les aliments de fonctionnement qui permettent à l'organisme de bien fonctionner et de se défendre contre les maladies, ce sont les vitamines A (feuilles vertes, fruits, huile de palme, fretins).

En plus de ces trois groupes d'aliments, il faut ajouter les sels minéraux (fer, iode, zinc) que l'on peut trouver dans : abats, poisson de mer, sel iodé, haricot. L'eau permet de véhiculer les autres aliments pour leur permettre de jouer leur rôle. Un repas équilibré doit comporter au moins un aliment de chaque groupe cité. D'après l'enquête[80] nutritionnelle et de mortalité au Mali en 2017, la pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse qui se traduit par une situation de manque dans divers domaines (alimentation, éducation, santé et logement) touche près de 64% de la population totale dont 22% vivant dans l'extrême

[80] Enquête nationale nutritionnelle de mortalité rétrospective type de SMART, Mali 2017 (enquête nationale).

pauvreté. Au cours de la dernière décennie, la pauvreté a baissé en milieu rural (de 65% à 51%), à Bamako (de 18% à 10%) ainsi que dans les autres milieux urbains (de 35% à 31%). Selon les résultats de l'EMOP[81] qui indiquent qu'au sein des ménages pauvres, le secteur primaire (83,7%) composé majoritairement d'agriculteurs est le plus dominant. Il est suivi du commerce (7,8%), des services (4,4%) et de l'industrie (4,1%).

1. Une malnutrition géolocalisée en 2017

Selon la même enquête sur la nutrition et la mortalité en 2017, la prévalence de la malnutrition aigüe (MAG) sur l'ensemble des régions enquêtées était de 10,7% et 2,6% de malnutrition aigüe sévère. Au niveau régional, quatre régions (Tombouctou, Gao, Taoudéni et Kayes) et le district de Bamako présentent des taux de MAG supérieurs à 10%, parmi lesquelles deux se trouvent dans le seuil critique (MAG supérieur à 15%). Ce sont les régions de Tombouctou (15,7%) et de Gao (15,2%). En revanche, les régions de Sikasso, Mopti, Ségou, Koulikoro, Kidal, Ménaka et le cercle de Yorosso ont donné des prévalences inférieures à 10%.

Quant à la forme sévère, il y a trois régions (Tombouctou, Ménaka et Kayes) qui présentent des taux supérieurs à 2%. Au niveau des régions, seule la région de Sikasso se trouve dans les seuils de précarité, avec entre 20% à 30% d'insuffisance pondérale. La prévalence de la malnutrition chronique sur l'ensemble des régions enquêtées en 2017 était de 23,1%, soit un taux supérieur au seuil d'alerte défini par l'OMS[82] (20%). La région de Sikasso présente une prévalence supérieure à 30%, ce qui la classe dans le seuil d'urgence au regard des normes définies par l'OMS. Les régions (Mopti, Ségou, Taoudéni, Koulikoro, Gao et Kayes) et le cercle de Yorosso présentent des prévalences variantes entre 20% et 30% ; ce qui les classe dans les seuils d'alerte au regard des seuils définis par l'OMS.

[81] Enquête modulaire permanente auprès des ménages 2016-2017 (enquête nationale).
[82] Organisation mondiale de la santé.

Tableau 26: Nombre d'enfants dénutris pris en charge par l'Unicef en 2018

Régions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Kayes	984	915	1 255	1 904	1 513	1 918
Koulikoro	1 559	1 283	1 251	1 503	1 154	1 569
Sikasso	1 683	1 320	1 319	1 434	1 273	1 169
Ségou	1 255	1 104	1 433	1 492	1 301	1 231
Mopti	1 977	1 720	1 865	2 264	2 275	1 934
Tombouctou	1 225	1 168	1 027	1 371	1 439	921
Gao	896	913	985	880	1 107	974
Kidal	25	21	28	7	13	16
Ménaka	102	112	87	51	95	19
Taoudéni	55	65	69	24	4	7
Bamako	283	262	379	571	423	302
Total	**10 044**	**8883**	**9 698**	**11 501**	**10 597**	**10 060**

Source : UNICEF, données de suivi des admissions, juin2018.

Ces nouvelles données des admissions par région des enfants mal nourris de façon aigüe dans les structures de prise en charge durant le premier semestre de 2018 (de janvier à juin). Ces données statistiques montrent qu'au Mali la malnutrition reste d'actualité. Selon ENNM[83]n enquêtes nationales (SMART2018), vu l'ampleur de la malnutrition au Mali, des programmes conjoints de prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe sévère et modérée ont été mis en place par le gouvernement à travers le Ministère de la Santé. Par ailleurs, plusieurs programmes ont été mis en place par le gouvernement et les différents partenaires internationaux pour lutter contre la malnutrition au Mali. Ces programmes sont fonctionnels depuis plusieurs années et ont contribué à sauver plusieurs milliers d'enfants.

[83] Enquête nationale nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective suivant la méthodologie SMART, Mali 2018 (Mali).

Tableau 27: Indices de pauvreté par région (en %p

Régions	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	31,3	5,9	1,6
Koulikoro	51,5	14,2	5,3
Sikasso	66,2	20,8	9,0
Ségou	55,5	16,1	6,0
Mopti	64,6	18,4	6,7
Tombouctou	16,9	2,5	0,6
Gao	52,5	11,9	4,1
Bamako	7,4	1,0	0,3
Ensemble	46,8	12,9	4,9

Source : EMOP-2016.

La profondeur, c'est à dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté défini dans l'enquête est estimée à 12,9% pour l'ensemble du pays. Ainsi, les résultats montrent une corrélation positive entre l'incidence de la pauvreté et sa profondeur observées dans les différentes régions.

La sévérité de la pauvreté qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté, mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, s'élève à 4,9%. Elle est plus prononcée à Sikasso, Mopti et Ségou avec des incidences respectives de 66,2%, 64,6% et 55,5%, EMOP-2016. Pour réduire la pauvreté au Mali, le gouvernement a initié quelques politiques.

2. Les programmes mis en place pour lutter contre la malnutrition

Il y a plusieurs programmes de lutte contre la malnutrition au Mali qui ont été initiés. Ces programmes portent en grande majorité sur une localité ou une région. Parmi ces

programmes, nous pouvons citer : le « Projet intégré d'appui à la lutte contre la malnutrition en milieu urbain[84], initié par Action contre la faim.

Ce projet conçu en 2011 vise au renforcement des structures étatiques et communautaires auprès de la population de la commune VI du district de Bamako afin de réduire de la mortalité infantile liée à la malnutrition. D'un autre côté, il y a un programme régional dans la région de Kayes (Kayes) ou local (Yélimané) initié la Croix Rouge malienne d'une part, et la Croix Rouge française, d'autre part. Elles ont mené un programme d'appui à la prévention et lutte contre la malnutrition aigüe sévère dans la région et plus précisément dans les districts sanitaires de Kayes et Yélimané. Ce programme a démarré en juillet 2012 et a pris fin le 31 août 2013. Ce projet a une approche communautaire et participative. Il s'articule sur deux axes :

- La prise en charge de la malnutrition aigüe au niveau des structures sanitaires ;
- La prévention de la malnutrition aigüe par l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques de la population générale en termes de santé nutritionnelle.

Entre 2005 et 2015, les programmes PASA[85] et la facilité alimentaire ont permis la mise en œuvre d'une succession de programmes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ciblant les populations les plus vulnérables du pays. Ceci implique de favoriser les opportunités économiques et d'autoproduction pour les femmes tout en protégeant leur charge de travail et leur capacité à prendre soin de leurs enfants. Ils prêtent également attention au rôle que les femmes peuvent avoir dans les actions et décisions communautaires et s'assurent que les mères et leurs enfants puissent accéder aux soins de santé, à la supplémentation en micronutriments et à une alimentation diversifiée. Ces approches ont proposé des modèles d'intervention qui ont, plus nourri l'agenda national sur la résilience[86]. En plus de ces différentes interventions dans le pays, un suivi de la situation à travers des évaluations périodiques bien planifiées telles que les différentes enquêtes de SMART[87] (enquêtes nationales : 2014, 2015, 2016 et 2017) annuelles sont effectuées, ces enquêtes par le gouvernement visent à mieux documenter la situation et mettre à la disposition des décideurs et acteurs clés du domaine des données fiables actualisées. La pauvreté et la malnutrition ont

---

84 Action contre la faim, Evaluation externe, 2014, 57p.

85 Programme d'ajustement structurel agricole.

86 Nous pouvons vaincre la sous-nutrition : étude de cas Mali, 2016, 8p.

87 *Standardized Monitoring and of Relief and Transition* (Suivi et Evaluation Standardisés des urgences et transitions), c'est une initiative inter-organismes lancée en 2002. ACF Canada est l'agence principale de SMART, c'est une méthodologie d'enquête nutritionnelle qui fournit des informations mises à jour et fiables sur la faim dans le monde.

contraint l'Etat à mettre en place une politique de sécurité alimentaire à tous les niveaux territoriaux.

C. Les politiques et programmes de sécurités alimentaires

Nous évoquerons les différentes politiques et programmes menées au Mali contre l'insécurité alimentaire. Les différents programmes seront analysés en fonction de leur rôle et le périmètre concerné. Et les différentes politiques contre l'insécurité alimentaire au Mali ont été efficcace pour répondre la popualtion.

.

1. Les politiques alimentaires

Les politiques de sécurité alimentaire au Mali ont toujours été axées sur la production agricole, en particulier sur la production et la commercialisation des céréales à l'échelle nationale, régionale et locale. Concernant la politique de production, elle a connu des grandes évolutions. De plus, la commercialisation des produits agricoles a connu des évolutions qui peuvent être caractérisées par quatre grandes périodes *(*1920-1950, 1950-1970, 1970-1990, 1990-2010*)* : celles-ci ont connu parallèlement des situations différentes dans le domaine de l'élevage et de la pêche. Au Mali, les politiques de sécurité alimentaire sont longtemps restées fondées principalement sur l'objectif de développement de la production céréalière.

La question de la sécurité alimentaire était considérée comme un problème d'insuffisance d'offre nationale, notamment en termes de céréales. Ces politiques se justifiaient par l'importance de la population rurale (77%)[88], centrée sur des stratégies d'autoconsommation familiale ou communautaire. Par leur importance, les céréales occupent un rôle important dans les régimes alimentaires au Mali. La base du dispositif de mise en place de cette stratégie repose sur les collectivités locales appuyées par les services techniques, la société civile, les chefs de village et les partenaires au développement.

C'est l'Office des produits agricoles au Mali (OPAM) qui assurait l'achat, la transformation et la commercialisation des céréales. Dans les années 1970, le secteur rural au Mali a enregistré des faits significatifs, parmi lesquels : la mise en œuvre d'un plan de redressement économique et social et d'un plan de développement économique; la création de

[88] Selon le recensement général de l'habitat et de la population en 2009.

la CMDT et le démarrage du projet Mali Sud; la création de l'opération des travaux d'équipement rural (OTER); et le démarrage de la construction du périmètre de Sélingué.

En 2002, le Mali a élaboré la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), adoptée en 2003. Elle vise à construire et garantir la sécurité alimentaire nationale et sous régionale. Pour se faire, le Mali a créé un Commissariat à la Sécurité Alimentaire; et a mis en place comme vu le Programme National de Sécurité Alimentaire 2006-2010. Ce programme s'appuie sur les nombreuses études et réflexions menées pour asseoir une stratégie nationale de sécurité alimentaire comme le développement du secteur rural; un Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires; et le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire. Nous allons les présenter ainsi que quelques autres programmes alimentaires du Mali.

2. Le programme national de sécurité alimentaire

Le programme national de sécurité alimentaire a été élaboré afin de coordonner les actions des différents acteurs nationaux ou internationaux que soit l'Etat, les O N G, les Collectivités Territoriales, etc. Il définit des actions prioritaires pour les 166 communes les plus vulnérables du pays de 2006-2010. Il a pour objectif global d'accroitre la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental. Ses principaux domaines d'activité sont : l'intensification et la diversification de la production agricole, la commercialisation et la transformation des productions, le renforcement des capacités des acteurs, le développement de l'emploi rural, la santé et la nutrition, et protection de l'environnement.

Les orientations du PNSA sont données par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). La coordination est assurée par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et l'exécution technique des ministères sectoriels concernés, O N G ou autre organisation privée ou parapublique. Nous sommes reste sur notre faim concernant les moyens financiers alloués qui élabore ce programme tout au long de la thèse.

Le Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC) du Mali, mis en place au début des années 1980 par le gouvernement et onze partenaires techniques et financiers visait à : libéraliser les marchés et les prix, augmenter progressivement les prix aux producteurs en vue d'accroitre la production et la sécurité alimentaire, réduire le rôle de l'Etat dans la commercialisation et accroitre l'intervention du secteur privé, et collecter et diffuser l'information sur les marchés.

Le PRMC est le programme de gestion de la dimension conjoncturelle de l'insécurité alimentaire à travers des actions d'urgence de prévention et de gestion des crises alimentaires. Les structures du PRCM sont le Secrétariat Technique (ST), l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), l'Observatoire du Marché agricole (OMA) et le Système d'Alerte Précoce (SAP).

Le secrétariat technique (ST) : c'est la coordination, la planification et la mise en œuvre des activités et du budget. Il est suivi par les activités sur les plans techniques, opérationnels et stratégiques à travers le groupe de travail PRMC (structures techniques et principaux partenaires). Le secrétariat technique fait le suivi comptable et financier du programme à travers le comité de suivi financier (représentant de l'Etat et Partenaires Techniques et Financiers).

Le système d'Alerte Précoce (SAP), s'occupe de la collecte du traitement, de l'analyse et de la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire concernant l'ensemble du pays. Cette analyse de la vulnérabilité est fondée sur le mode de consommation. Le SAP recommande des actions comme le renforcement des stocks de proximité, le rétablissement des facteurs de production et/ou l'amélioration des revenus (Plan National de Réponse du Marché Agricole aux difficultés alimentaires et/ou économique).

L'observatoire du Marché Agricole (OMA)

L'OMA est la structure de suivi des prix du marché agricole. Il favorise les échanges entre producteurs, commerçants et décideurs. C'est la coordination aussi du réseau des systèmes d'informations de l'Afrique de l'Ouest.

L'office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), gère le stock national de sécurité alimentaire. C'est l'opération d'achat et de distributions alimentaires gratuites. L'OPAM fait des ventes d'intervention et gère le stock d'intervention de l'Etat. Il met en œuvre des stocks de proximité dans toutes les communes du Mali (20 tonnes par commune).

3. Le cadre institutionnel du P.N.S.A.et son organisation

Le cadre institutionnel de gestion de la politique de sécurité alimentaire a évolué au cours de ces dernières années. L'évolution du concept de sécurité alimentaire a conduit à concevoir une politique et des institutions destinées à gérer des situations alimentaires plus complexes et fragiles du pays. En dehors des organismes de production, de transformation et de commercialisation quelques institutions sont chargées d'assurer dans une optique plus

intégrée, les missions concourant à la sécurité alimentaire. Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire au Mali comprend : le Conseil National de la sécurité alimentaire (national), le Comité Technique de Coordination des Politiques de sécurité alimentaire (national), le Comité Régional de sécurité alimentaire (au niveau de région); le Comité Local de sécurité alimentaire (au niveau du cercle); le Comité Communal de sécurité alimentaire (commune).

Cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire

Les décrets n°07-231P-RM du 18 juillet 2007 et n°04-150P-RM du 18 mai 2004 respectivement le cadre institutionnel de la gestion de sécurité alimentaire et la création d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) auprès du président de la République. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire est toujours dirigé par une femme (une commissaire) assistée par un adjoint un homme et comprend trois départements et deux services qui sont:

- Département Production, Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DPPGCA);
- Département de Planification et Suivi (DPS);
- Département Promotions des Echanges (DPE);
- Service de Communication et Information (SCI);
- Service Administratif et Financier (SAF).

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire regroupe aujourd'hui en son sein les structures comme l'OPAM (Office de Produits Agricoles du Mali); le PRMC (Programme de Restructuration du Marché Céréalier); l'OMA (Observatoire du Marché Agricole); le SAP (Système d'Alerte Précoce) et le PSAK (Programme de Sécurité Alimentaire de Kidal).

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire s'adapte aux structures de la décentralisation. En effet, c'est au niveau d'une gestion donnée qu'on peut le mieux coordonner les actions multisectorielles destinées à garantir une sécurité alimentaire. C'est au niveau du cercle et de la commune que les programmes et projets de développement local et participatif peuvent se révéler plus pertinents et contribuer non seulement à réduire la pauvreté, mais à utiliser tous les mécanismes, y compris ceux traditionnels pour faire face à la diversité des crises alimentaires.

Schéma 2: Les gouvernances de gestion pour la Sécurité Alimentaire

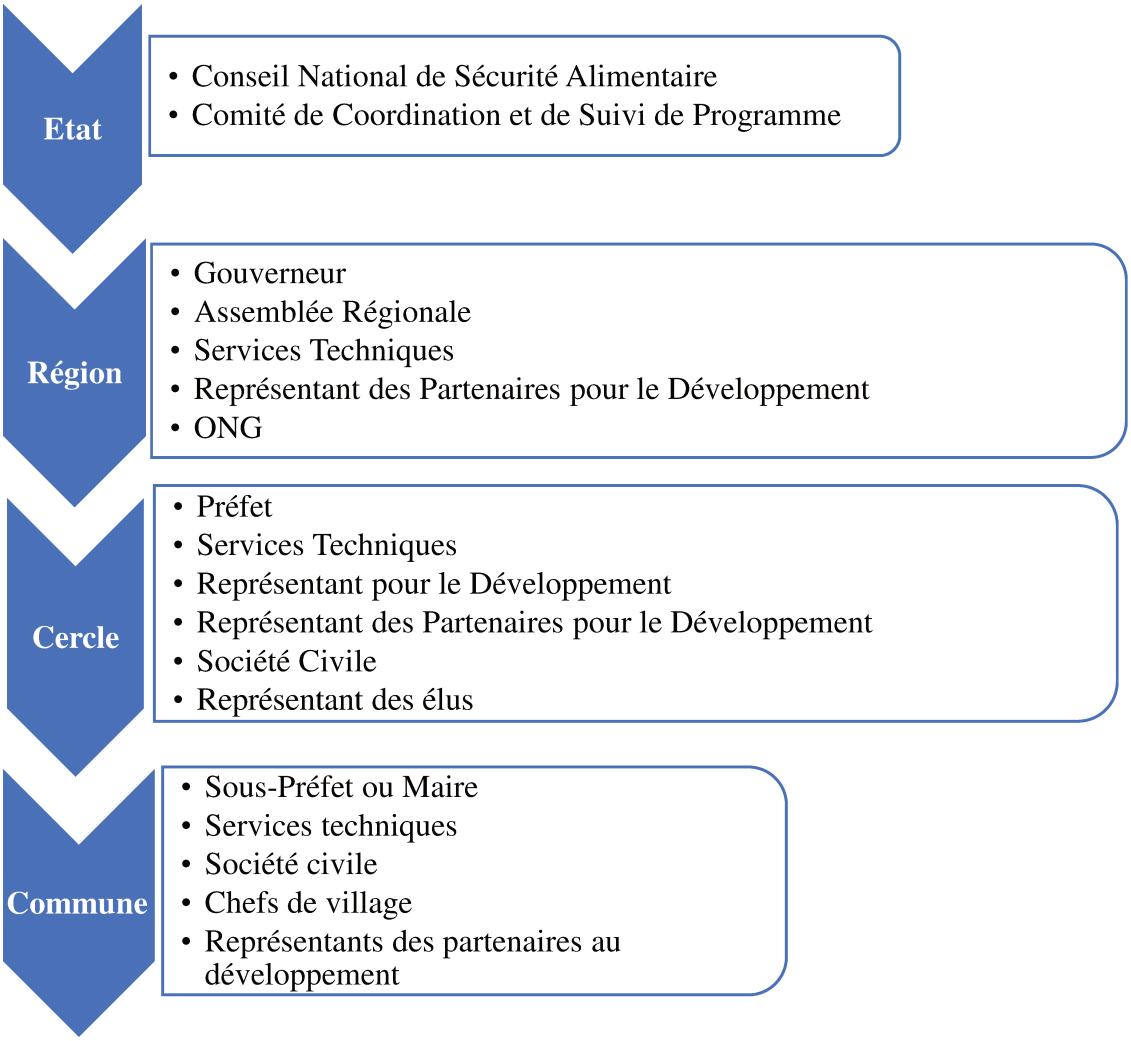

Schéma réalisé par M. NIAKATE, 2019

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) est présidé par le premier ministre. Il a pour mission de fixer les grandes orientations en matière de sécurité alimentaire, d'assurer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, établir une concertation permanente entre l'Etat, la société civile et les partenaires au développement en matière de sécurité alimentaire, de renforcer la coopération sous régionale, notamment au sein du CILSS[89], de l'UEMOA[90], et de la CEDEAO[91] en matière de sécurité alimentaire et enfin veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises. Le CNSA se réunit une fois par an.

[89] Comité inter-état de lutte contre la sécheresse au Sahel, il est créé en 1972.
[90] Union économique et monétaire Ouest Africaine, elle est créée en 1994.
[91] Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest, elle est créée en 1975.

Le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPSA) est l'organe de gestion. Il réunit les représentants des différents ministères et les partenaires extérieurs sous la présidence du ministre chargé de l'économie. Il a pour mission de coordonner l'ensemble des activités de sécurité alimentaire, faciliter les concertations entre les différents acteurs (gouvernement, société civile, partenaires technique et financier), engager des actions pour prévenir, résoudre les crises alimentaires conjoncturelles et déclencher, le cas échéant, le plan d'intervention d'urgence, coordonner la collecte et le traitement de l'information sur la sécurité alimentaire, veiller à la publication et à la diffusion des documents et enfin créer et faire fonctionner un mécanisme efficace de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire.

Le Comité Régional de Sécurité Alimentaire (CRSA), quant à lui, a pour mission de suivre la situation alimentaire, de proposer des actions, d'orientation et de coordonner les décisions dans le cadre de la sécurité alimentaire. Il est assisté d'un secrétariat technique dont la composition est fixée par le Haut-Commissariat de la Région (HCR). A l'échelle locale, le Comité Local de Sécurité Alimentaire (CLSA), il a pour mission la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire au niveau du cercle. Enfin, le Comité Communal de Sécurité Alimentaire (CCSA) : assure la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire à la base. Il est nécessaire de faire un lien étroit entre la sécurité alimentaire et le développement local de chaque découpage territorial du pays.

4. La sécurité alimentaire et le développement local

La grande réforme institutionnelle intervenue au Mali avec l'avènement de la démocratie accorde une place de choix aux collectivités territoriales et aux élus communaux dans le développement local. Dans ce processus, elle confère aux collectivités territoriales différentes missions : la promotion des activités de développement local en favorisant les initiatives des différents acteurs de la société civile, la fourniture des services de base et de proximité aux citoyens, la conception de la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt local et régional (Art.3 Loi N°96-008 et la Loi 95 034, Art.14). Afin d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire, il est nécessaire d'impliquer fortement les élus locaux. Ainsi, ont été mis : une animation permanente des comités locaux et communaux de sécurité alimentaire; avec un dispositif de diagnostic permanent et d'un système d'alerte rapide a été créé. L'objectif de ce dispositif est de

déterminer de manière permanente l'état de la situation en matière de production et des disponibilités en biens alimentaires. Il s'agit alors d'évaluer les perspectives d'évolution des disponibilités alimentaires par la surveillance des cultures et la prévision des récoltes, le suivi des fluctuations des stocks et des prix (aux échelles nationales, régionales et locales).

Des actions d'information et de sensibilisation des populations et des partenaires sur la situation sont organisées ainsi que des actions de communication, de sensibilisation des populations sur les actions d'autoproduction de sécurité alimentaire. Ce dispositif vise également le développement de l'intercommunalité dans le cadre d'une complémentarité en matière de développement et de stratégie commune de sécurité alimentaire. Il compte stimuler les organisations professionnelles privées dans le domaine des actions céréalières. Et enfin, il recherche de partenaires techniques et financiers (Etat, ONG, coopération décentralisée, bailleurs de fonds) évoluant dans le domaine du développement rural : aménagements, actions céréalières, renforcement des capacités en matière de structuration, production, gestion et conservation des stocks, etc.

Le plan communal de Sécurité alimentaire (PCSA)

La sécurité alimentaire, étant le fondement de toute action de développement, elle doit être inscrite parmi les priorités des élus communaux à travers les plans communaux de sécurité alimentaire qui font partie intégrante du Plan de Développement Social, Economique et Culturel (PDESC). Ce plan est élaboré pour atteindre les objectifs de développement identifiés par les communes. Ainsi, le plan de sécurité alimentaire ayant pour objectif général la satisfaction structurelle des besoins alimentaires de la population constitue une des composantes du PDSEC.

Ainsi, en vue d'assurer un approvisionnement continu de la population tout au long de l'année, il est indispensable pour les collectivités et les organisations de constituer des stocks de proximité à travers les banques de céréales. Ceci permet de réguler l'offre dans le temps et dans l'espace par rapport à une demande relativement constante à court terme. Cela favorise à la fois la stabilité des approvisionnements et l'accessibilité économique aux vivres, par un plus grand nombre. Par ailleurs, à la suite de la crise alimentaire qui a secoué le Mali en 2005, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a mis en place des banques de céréales au niveau des 703 communes du pays. Une bonne gestion des banques de céréales communales peut contribuer à atténuer les effets de l'insécurité alimentaire au niveau local.

Conclusion du chapitre

D'une manière générale, ce chapitre 2 de la première Partie fait la synthèse de la situation de la pauvreté, de la malnutrition et les différentes politiques alimentaires du Mali mises en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire. L'étude de la pauvreté à l'échelle régionale nous montre que la région de Sikasso est confrontée au nombre élevé des pauvres malgré sa première position agricole du pays. La malnutrition est due en grande majorité à la pauvreté des ménages. Contrairement à la région de Kayes, qui est en déficit alimentaire dans sa partie extrême sahélienne. La migration a réduit le nombre de malnutris dans plusieurs cercles en particulier dans les localités Soninkés de la région de Kayes.

L'appui du gouvernement pour améliorer la situation alimentaire des ménages est important dans le pays. Ces différentes politiques ou programmes concernent tous les niveaux territoriaux du plus haut au plus bas : national, régional, local et communal concernant l'organisation de la politique alimentaire. Ces différents programmes ont réussi à diminuer le nombre de malnutrition malgré la corruption au Mali. En tout cas, ils n'ont pas réussi bien à réduire les inégalités régionales sur la pauvreté et la malnutrition. A travers cette inquiétude des ménages Maliens pour répondre aux besoins alimentaires, ils sont contraints d'aller en migration soit à l'intérieur soit à l'extérieur du pays.

Chapitre 3 : Les nécessités de la migration malienne pour répondre à leur besoin

« Depuis plusieurs décennies, la question de la migration est devenue un véritable objet d'études des sciences humaines et sociales qui contribue à la compréhension de ce phénomène dans les zones de départ et celles d'arrivée »[92].

Dans ce chapitre sur la migration malienne, nous allons étudier quelques points comme les facteurs, les régions d'origine des migrants et leurs zones d'accueil. Les différentes recherches menées sur les migrations, notamment les travaux réalisés par l'équipe Migrinter soulignent que l'apport de la migration malienne n'est pas à négliger dans la charge familiale d'une part, et dans le développement local, d'autre part. Nous reviendrons sur les points suivants. Quels sont les facteurs de la migration malienne ? Quelles sont les régions de départ et les zones d'accueil ? Quels sont les rapports avec leur famille ?

A. Les facteurs de la migration malienne

La migration a évolué dans le temps, les facteurs ont évolué aussi. Si nous prenons la réponse des migrants Maliens en général et ceux des Soninkés en particulier de France : « ils disent en grande majorité que c'est un facteur économique » qui est la cause de leur départ. Les causes ont en effet été économiques au début de la première phase de la migration malienne. Cette migration concernait uniquement les jeunes hommes ruraux des années 1970-1980. Ils allaient dans les capitales de certains pays de l'Afrique comme Abidjan, Dakar, Nouakchott pour l'Afrique de l'Ouest, Brazzaville et Kinshasa pour l'Afrique Centrale. Cette migration peut être considérée comme temporaire, ils partaient pour un but bien déterminé, c'est-à-dire avoir de l'argent pour les dépenses de leur famille. Une fois le but atteint, ils retournaient dans leur village. Le départ s'effectuait en général, après les récoltes dans les champs (janvier-février). Nous rencontrons ce type de migration chez les jeunes filles qui vont à Bamako et les autres villes maliennes pour les travaux domestiques. Elles sont appelées : les « bonnes ». Ce sont des travailleuses domestiques, des aides-ménagères,

[92] M. Niakaté, *Le rôle de migrants maliens dans le développement local de la région de Kayes*, Université Lumière Lyon 2, Mémoire de Master 2 Géographie Rurale, 2013, 145p.

souvent très jeunes moins de 14 ans pour le cas de Bamako. Certaines sont mal payées en moyenne 8 000 FCFA par mois équivalent un peu plus de 12 euros par mois.

Les facteurs économiques sont à la base des départs massifs des maliens vers l'extérieur. Ces départs s'expliquent par la faible pluviométrie chez les Soninkés de la région de Kayes en général et ceux du cercle de Yélimané, en particulier. Le manque d'infrastructures étatiques surtout les calamités naturelles et ces dernières années avec la crise politique depuis le début des années 2000. Plus des deux tiers (70%[93]) des ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané disaient que les enfants sont allés en migration pour des facteurs économiques. Dans une situation difficile dans les ménages, ils se posent une question comme suit : que faut-il faire pour éviter cette humiliation dans le village ? Pour répondre à cette question, il faut émigrer à la conquête du bonheur pour la famille.

Selon les résultats du RGPH[94] (Mali) 2009, plus de trois-quarts (84,4%) des émigrants ont évoqué la raison économique comme principal motif de départ du Mali. Mais en plus de cette principale cause, il y a d'autres qui sont évoqués comme les considérations sociales (9,0%), la poursuite des études (4,2%) et d'ordre professionnel (2,4%). Dans toutes les régions du pays, la raison économique est le premier motif de départ dans deux-tiers des cas avec la proportion la plus faible à Bamako (62,3%) et la plus forte à Kayes (92,9%). Les raisons familiales sont plus citées dans les régions de Gao (12,1%), de Kidal (11,7%) et dans le district de Bamako (10,2%). Le motif de poursuite des études est beaucoup plus évoqué pour les émigrants du district de Bamako (19,6%) et de la région de Kidal (10,2%).

93 Notre enquête du terrain dans le cercle de Yélimané, en 2015.
94 Recensement général de population et d'habitat.

Tableau 28 : Raisons de migrations maliennes par régions

Région	Economique	Sociales	Professionnelles	Politiques	Etudes	Santé
Kayes	92,9	4,1	0,7	0,1	1,9	0,3
Koulikoro	90,4	4,4	1,9	0,1	2,7	0,5
Sikasso	86,5	4,4	1,7	0,2	2,6	0,3
Ségou	90,4	8,8	1,3	0,1	2,4	0,2
Mopti	92,7	5,5	1,1	0,1	0,9	0,4
Tombouctou	89,2	4,7	3,1	0,2	1,1	0,8
Gao	79,4	5,5	2,1	0,1	3,6	2,1
Kidal	69,5	12,1	5,5	0,8	10,2	2,3
Bamako	62,3	11,7	6,5	0,2	19,6	1,0

Source : RGPH 2009, INSAT[95]

Les conditions de vie se compliquaient d'année en année, surtout la grande sécheresse dans la zone sahélienne du pays. Pour améliorer leurs conditions de vie, il faut partir en migration. C'est la perception des jeunes hommes maliens en général. Ces facteurs économiques expliquent le départ des Maliens en migration dans les années 1970 à 1990. En revanche, depuis le début des années 2000, les causes de la migration se sont diversifiées selon les régions : les conflits dans le Nord du pays qui obligent une grande partie de la population à se déplacer à l'intérieur (surtout la périphérie de Bamako) ou vers des pays voisins comme la Mauritanie. L'instabilité politique et l'insécurité dans le centre et le district de Bamako contraignent une certaine couche de la population intellectuelle en particulier de migrer, ou de rester dans les pays occidentaux après leur formation notamment en France. C'est le cas par exemple d'un ami qui a été admis à la fonction publique en 2015 comme professeur assistant à l'université de Bamako. Un jour en discutant sur l'actualité malienne de la grève illimitée des enseignants, il nous a dit : « *au vu de la situation du pays, je suis en train de réfléchir comment me libérer de mon poste à Bamako. Peut-être prendre une disponibilité pour me consacrer à des recherches universitaires en France*[96] ».

Ainsi, la migration change de visage. Si traditionnellement, il s'agissait de travailleurs manuels sans qualification et vivant dans la pauvreté, il peut désormais s'agir de personnes très diplômées et a priori beaucoup plus aisées. Pour qu'un jeune Malien en général et Soninké du cercle de Yélimané en particulier puisse partir en migration, il faut qu'il ait une véritable fortune, compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat au Mali, pour régler ou payer

95 Institut national de statistique.

96 Entretien non-officiel avec un Enseignant-chercheur Malien, réalisé à l'Université de Lyon2, mars 2019.

tous les frais de la démarche depuis la zone de départ jusqu'à la destination finale : l'Europe et la France surtout. Par exemple, dans les années 2000 pour faire partir quelqu'un en France, il faut payer deux millions (un peu plus de trois mille euros) ou deux millions cinq cent mille FCFA (plus de trois mille huit cent euros) aux intermédiaires. Ces derniers s'occupent de toutes les démarches nécessaires pour obtenir un visa permettant d'entrer en France.

Depuis lors, la hausse est continue, actuellement il faut payer quatre millions cinq mille (près de six mille huit cent soixante euros) pour faire entrer quelqu'un avec un visa en France. En plus de la voie aérienne, il y a un itinéraire clandestin de la traversée du Sahara, puis du Maghreb et enfin de la mer pour l'Espagne ou l'Italie. Ce chemin est à haut risque le migrant risque sa vie dans le désert, ou au Maghreb ou sur la mer entre le Maroc et l'Espagne (notamment via le rideau de fer des enclaves espagnoles de Ceuta et Mellila au Maroc ou d'échouer sur les côtes espagnoles des îles Canaries ou de tenter la traversée du détroit de Gibraltar entre Tanger au Maroc et Tarifa en Andalousie), d'une part ou par la Libye vers l'Italie (traversée périlleuse vers les îles italiennes les plus proches comme Lampedusa, ou encore l'archipel indépendant de Malte situé à l'intérieur de l'Union Européenne), d'autre part. Il risque également d'être dépouillé financièrement avec les escroqueries de toutes sortes liées aux passeurs.

B. Le cas des migrations internes-externes à l'échelle du Mali

Le Mali est un pays de migration vers l'extérieur. Selon Keita, en 2005, le nombre de migrants était de près de 4 millions dont de 3 à 3,5 millions en Afrique : dont près de 2000000 en Côte d'Ivoire. A cette époque, les Maliens de l'extérieur représentaient environ 1/3 de la population totale.

Tableau 29: Zone de migration - externe

Zones géographiques	Effectifs	Pourcentage
Afrique	3 631 385	96,5%
Europe	102 000	2,7%
Amérique	1 705	0,1%
Asie	26 550	0,7%
Total	3 761 530	100%

Source : par Keita, 2005 p-3.

Tableau 30: Zone de migration intercontinental Africain

Zones géographiques	Effectifs	Pourcentage
Afrique de l'Ouest	2 961 500	81,6%
Afrique Centrale	524 500	14,4%
Afrique Australe	1 705	0,2%
Afrique du Nord	139 600	3,8%

Source : par Keita, 2005 p-3.

Les migrants maliens vont d'abord dans les pays voisins, facilement accessibles et culturellement proches, mais les crises économiques, sociales et climatiques en Afrique les ont poussés à aller de plus en plus loin, notamment en Europe. Actuellement, la France est le premier pays d'accueil des migrants maliens en Europe.

Les migrations internes

Les mouvements de la migration interne au Mali restent ruraux dans la grande partie de certaines régions comme celles de Koulikoro, Ségou et Sikasso, ils vont vers les zones minières. Les migrations sont surtout le fait des ruraux, notamment dans les zones rurales, cette migration rurale est une préoccupation pour l'agriculture. Les jeunes de la région de Kayes migrent vers les villes (Kayes ou Bamako). Le pays a connu des mouvements massifs à la suite des sécheresses des années 1972 et 1984. Cette migration interne partait de la zone déficitaire agricole et alimentaire (régions de Gao, Tombouctou et certains cercles de Mopti). Ce sont des régions de départ des migrants internes dans les années 1970 et 1980 vers les régions de Sikasso, Ségou ce sont les régions agricoles et excédentaires du pays et aussi le district de Bamako comme une zone de rencontre avec les différentes productions agricoles du pays (zone d'arrivée). Selon le REMUAO[97], la migration interne du Mali a concerné 8,6% de la tranche de la population âgée de 15 ans et plus. Et au niveau des zones de départ, il s'agit d'abord de la région de Kayes avec en particulier les cercles de Yélimané et Nioro. Quant aux régions de Tombouctou, Gao et Kidal, elles sont sensibles à la migration

[97] Réseau de l'enquête des migrations et de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest. Les enquêtes ont été les premières opérations destinées à mesurer directement auprès des ménages. A l'aide de ces enquêtes, les flux migratoires intervenus au cours des 1988-1992 ont été enregistrés auprès de la population de 15 ans et plus de sept pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

internationale. Ainsi, les deux carrefours de la migration interne sont le district de Bamako et la région de Ségou qui concentrent 83,0% des migrations intérieures.

Migrations internationales

Dans la région de Kayes, la migration affecte 40% de la population et concerne les hommes âgés de 20 à 30 ans. Plus de 70% de cette migration a pour destination l'extérieur du Mali (REMUAO, 1993). Quant aux habitants du nord du pays, la migration internationale est dirigée d'abord vers les pays d'Afrique : le Ghana, le Nigéria et le Niger. L'émigration internationale touche toutes les régions du Mali. L'émigration internationale partant des campagnes, comparée à celle des villes, est particulièrement forte dans les régions de Koulikoro (97,3%), Tombouctou (96,7%), Mopti (95,2%), Ségou (93,8%), Sikasso (90,9%) et Kayes (89,3%). Cela montre le grave sous-développement qui affecte les milieux ruraux du Mali et qui n'est pas sans répercussion sur l'agriculture.

Tableau 31: Nombre et valeur du nombre de migrant par région, zone urbaine et zone rurale, 2009

Urbain		
Région	**Effectif**	**Pourcentage**
Kayes	3 305	10,7%
Koulikoro	427	2,7%
Sikasso	1 106	9,1%
Ségou	483	6,2%
Mopti	867	4,8%
Tombouctou	160	3,3%
Gao	909	24,3%
Kidal	60	44,8%
Bamako	13 680	100,0%
Total	20 997	19,60%

Rural		
Région	**Effectif**	**Pourcentage**
Kayes	27 567	89,3%
Koulikoro	15 490	97,3%
Sikasso	11 490	90,9%
Ségou	7 342	93,8%
Mopti	17 220	95,2%
Tombouctou	4 740	96,7%
Gao	2 829	75,7%
Kidal	74	55,7%
Bamako	0	0,0%
Total	86 752	80,4%

Source : RGPH 2009, INSAT.

A ces deux types de migration au Mali, il faut ajouter la présence d'une immigration de plusieurs nationalités qui vivaient au Mali lors du RGPH2009. Parmi les étrangers au Mali, les Burkinabés étaient en première position (20,1%) devant les Ivoiriens (16,9%), des Guinéens (14,9%) et aussi des Nigériens, des Mauritaniens et des Sénégalais. Par région, la région de Kayes comptait proportionnellement plus de Mauritaniens (18,8%), de Guinéens

(17,9%), de Sénégalais (11,5%) et autres Africains (14,1%). Dans la région de Koulikoro, les Ivoiriens et les Guinéens représentent respectivement 16,5% et 15,8% des étrangers et les autres Africains étaient 26,6%. Dans la région de Sikasso, ce sont d'abord les Ivoiriens (27,7%) et les Burkinabés (21,0%), les Guinéens (18,3%) et les autres Africains (13,2%). Dans la région de Ségou, les Burkinabés représentaient presque la moitié des migrants internationaux (47,7%), les Ivoiriens beaucoup moins (9,5%). Le même constat a été observé dans la région de Mopti où les Burkinabés étaient 42,5% et les Ivoiriens 10,1%. Les trois régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) sont caractérisées par la présence de fortes proportions d'autres Africains respectivement 50,7%, 41,2% et 46,7%. Le district de Bamako est le pôle d'attraction des toutes les communautés étrangères du pays notamment dans les régions rurales aux difficultés qui ne supportent pas compensées par ces quelques mouvements d'immigration. Elle vide les campagnes, mais participe aussi à leur développement avec les investissements de ces migrants dans leur localité. A travers ces deux types de migration, l'appui des Maliens de l'extérieur reste important dans le pays.

C. La migration interne-externe dans le cercle de Yélimané

La migration dans le cercle de Yélimané s'est accélérée dans les années 1960[98] et 1970[99]. Elle est passée d'une migration saisonnière à l'intérieur du pays (vers les villes et les zones agricoles demandeuses de main d'œuvre) à une migration de longue durée vers les destinations lointaines comme l'Europe occidentale et l'Afrique centrale. La plupart des hommes partent seuls au début de la migration, laissant leur famille dans leur village d'origine. Cette migration contribue pour une part essentielle à l'économie locale, soit sous forme d'aide directe aux familles en cas de difficultés financières et alimentaires dans le cercle de Yélimané, soit sous forme d'investissements communautaires : banques de céréales gérées par les associations de migrants en autofinancement.

Ce qui fait que ces deux provinces (Diafounou et Kaniaga) sont économiquement plus développées (davantage de constructions avec des architectures européennes) par rapport à celles de Guidimé et de Tringa avec un habitat traditionnel authentique. Avec l'influence des migrants, il y a une tendance qui pourrait être perçue comme une urbanisation moderne et la

[98] La migration était à destination vers le Sénégal, pays voisin.
[99] La nouvelle destination des migrants du cercle est alors l'Europe et l'Afrique centrale, en particulier les zones minières.

diffusion d'un mode alimentaire plus « *occidentalisé* » dans certains villages : Diongaga qui est appelé souvent « *Petit-Paris* » dans le Diafounou et Krémis dans le Kaniaga.

Tableau 32: Nombre d'émigration par communes, 2009

Nombre d'émigration par communes					
Communes	**France**	**Belgique/ Espagne**	**Afrique**	**Etats-Unis**	**Asie**
Diafounou-Diongaga	924	2	662	229	0
Diafounou-Gory					
Gory	1 595	221	916	750	0
Fanga	391	0	937	8	0
Guidimé	4 199	16	459	95	6
Kirané-Kanaga	3 072	7	1 179	78	0
Krémis	3 200	0	158	26	0
Konsiga	516	0	261	70	0
Marékhaffo					
Soumpou	308	0	499	0	0
Toya	1 220	0	833	85	10
Tringa	1 070	61	184	386	0
Total	**16495**	**307**	**6088**	**1727**	**16**

Source : Enquête CIDS dans les villages, juin 2009 (ONG).

Tableau 33: Nombre de migrant par communes, 2009

Nombre de migrant par communes		
Communes	**Nombres**	**% population**
Diafounou-Diongaga	1 817	18,28%
Diafounou-Gory		
Gory	3 482	29,94%
Fanga	1 336	20,12
Guidimé	4 775	44,39%
Kirané-Kanaga	4 336	13,73%
Krémis	3 384	37,84%
Konsiga	847	21,54%
Marékhaffo		
Soumpou	807	51,45%
Toya	2 148	21,80%
Tringa	1 701	53,37%
Total	**24 633**	**25,59%**

Source : Enquête CIDS dans les villages, juin 2009 (ONG)

Dans ce tableau numéro 33 ci-dessus, nous observons les différentes zones d'accueil des migrants du cercle de Yélimané dans le monde de l'enquête de CIDS dans les différents villages. Les communes de Guidimé, Kirané, Krémis et Gory fournissent les plus gros nombres de migrants (plus de 60% des migrants du cercle). La France, ancienne puissance coloniale du pays, constitue la première destination des migrants des ressortissants du cercle de Yélimané (plus des deux tiers migrants). Et enfin, les phénomènes migratoires sont très marqués dans certaines communes notamment Soumpou, Fanga, Guidimé où plus de 40% des populations sont des migrants. Cette migration dans le cercle a connu quelques évolutions au cours du temps.

Depuis les années 1960, étaient particulièrement les années de sécheresse qu'ont connues les pays sahéliens au début des décennies 1970-1980. Le départ vers l'étranger d'une grande

partie des actifs dans les familles Soninkés, en particulier dans le cercle de Yélimané (Diafounou et Kaniaga surtout) est compensé par des flux monétaires élevés envoyés régulièrement vers les familles et vers les villages d'origine. A l'échelon international, les conditions de la migration vers les pays du Nord (pays d'accueil), en particulier vers la France, ont changé avec l'introduction de la carte de séjour pour les étrangers résidents en 1974[100] par le président Giscard d'Estaing. De nombreux jeunes de Yélimané partent pour une migration de travail. Ils quittent leurs villages pour trouver du travail en France afin de répondre aux besoins quotidiens concernant l'alimentation familiale. Ce sont les provinces de Diafounou et de Kaniaga qui ont beaucoup de migrants à l'Etranger par rapport à celles de Guidimé et Tringa.

Le constat statistique de cette migration dans les familles ou dans les villages est pertinent parce qu'il ne reste que des vieux et des jeunes adolescents dans les familles dans le cercle de Yélimané. Par exemple, l'un de nos enquêtés, est âgé de 84 ans dans le village de Diongaga. Il a cinq fils en migration (deux en France et trois aux Etats-Unis d'Amérique) mais chaque année il continue à cultiver courageusement ses deux champs (un champ de brousse et un champ de décrue). Quand nous lui avons demandé quand il compte prendre sa retraite : il nous a répondu *« qu'il travaillera jusqu'à la mort »*. Cette migration a évolué au cours du temps parce que dans les années 1960, ils migraient vers l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Léone, Mauritanie), puis dans les années 1970 vers les pays de l'Afrique Centrale (République Démocratique du Congo, Congo Brazzaville, Gabon), dans les années 1980 vers l'Afrique Australe (Zambie, Mozambique et Angola). La migration vers l'Europe notamment la France a commencé depuis les années 1960 ; en grande partie depuis la décennie 1970, la France qui est le premier pays des migrants du cercle en Europe et dans le monde. A partir des années 2000, les jeunes s'orientaient vers l'Espagne et à partir des années 2010 vers l'Italie; beaucoup de jeunes se sont hélas noyés dans la mer pour arriver en Europe.

Sur 111 ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané en 2015, nous avons : 11 ménages qui n'ont pas de migrants lors de notre passage dans le Guidimé sur les 20 ménages enquêtés; sur les 31 ménages enquêtés dans le Diafounou, il y a seulement **7** ménages qui n'ont pas de migrants; quant au Kaniaga, sur les 15 ménages enquêtés, il n'y en a que 3 qui n'ont pas de migrants et enfin dans le Tringa, sur les 10 ménages enquêtés, il y a qu'une seule famille sans

[100] En 1974, le gouvernement français décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles extracommunautaires. L'immigration des travailleurs reste suspendue jusqu'en 1997, l'immigration des familles est à nouveau autorisée dès 1975.

migrants. En première analyse sur la migration lors de nos entretiens portant sur ces ménages, nous avons 22 ménages qui n'ont pas de migrants notamment dans les pays occidentaux. Il y a toutefois certains chefs de ménage enquêtés qui sont des anciens migrants. Les jeunes de Diafounou ont commencé à migrer vers l'Amérique (U S A) et l'Asie (Chine et Japon) dans les années 1990. Parmi les 111 ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané, il y a seulement deux hommes qui n'ont jamais migré dans leur vie. Les anciens migrants du cercle de Yélimané en provenance de l'Afrique centrale surtout Congo et Centrafrique de retour sont en grande majorité installés dans les grandes villes comme Bamako et Kayes. Ils sont devenus des commerçants et ont quitté l'effectit agricole dans leur village d'origine. Nous avons rencontré beaucoup d'anciens migrants de France en retraite qui sont rétournés dans leurs villages. Ils sont actifs dans les travaux agricoles comme le cas de trois anciens migrants de : un dans le village de Fanga, un dans le village de Diongaga et le dernier dans le village de Dogori. Ils ont tous passé plus de trente ans en France. Nous avons discuté avec eux concernant leur retour dans leur village. Chacun d'eux a montré que l'agriculture est leur priorité et souhaite beaucoup d'amélioration notamment dans la zone de de décrue pour augmenter les superficies aménageables et la construction de barrages pour la retenue de l'eau. Parmi eux, il y a certains qui font un aller et retour entre leur village, Bamako et France.

Cette étude souligne aussi le poids de la migration dans le cercle. En 2015, dans le cercle de Yélimané, à travers nos entretiens avec les différents chefs de ménages de toutes catégories sociales (nobles, castes et esclaves), nous avons remarqué que les ménages ayant des migrants considèrent l'agriculture comme un *« sous-métier*[101] *»*. Nous avons fait des entretiens chronologiques dans leurs ménages depuis qu'ils sont devenus chefs. Tous les chefs de ménages avec des migrants dont l'âge est supérieur à quarante ans, ont des temps de travail dans les exploitations qui sont divisés par deux dans le Diafounou et le Kaniaga. Par conséquent, les ménages sans migrants sont plus ou moins contraints aussi de s'adapter à certains rythmes de travail pour leurs enfants. Ils deviennent « *paresseux* » ou espèrent aller en migration.

[101] Ces ménages ne considèrent l'agriculture que comme une activité pratiquée par leurs parents sans avenir pour leur vie. Donc, ils pratiquent un peu l'agriculture avant leur migration notamment en France. Pour eux, c'est la migration qui pèse sur l'agriculture.

Tableau 34 : Zone de migration des migrants sur trois décennies: 1990-2000-2010

Continent	1990	2000	2010
Afrique	Afrique Centrale	Afrique Centrale	Afrique Centrale
Europe	France	Espagne- France	Italie- France
Asie	Japon	Chine-Japon	Chine-Japon
Amérique	U.S.A.	U.S.A.	U.S.A.

Source : M .Niakaté, 2015.

D. L'appui des migrants

L'apport de migration au Mali est important. Cet apport est fait sous deux formes : l'un est en nature et l'autre est en réalisations soit individuelles soit collectives. Certains migrants ont des visions différentes de leurs anciens qui ont investi dans leur village dans la construction des salles de classe par exemple ou acheté des vaches. Cette nouvelle vision de certains est d'abord de construire une maison à Bamako. Cette nouvelle génération des migrants maliens est d'avoir un lot et une maison à Bamako. Quoi qu'il en soit dans leur village ou à Bamako, les investissements de migrants restent réalisés dans le pays.

1. L'apport financier

L'apport des migrants maliens soit interne soit externe porte sur ces deux points importants pour l'investissement dans leur localité par les revenus apportés. L'un est le projet à caractère social, ce qui permet aujourd'hui de développer la grande partie des localités Soninkés de la Vallée du fleuve Sénégal en général, et celle de la région de Kayes en particulier notamment le cercle de Yélimané.

Le cas des ressortissants de Niogoméra dans le Guidimé et de Gory dans Diafounou (cercle de Yélimané) est intéressant. Les investissements des migrants dans ces villages s'effectuent sur deux types de projets différents. Ce sont les mêmes acteurs mais le mode de financement est différent.

L'association des ressortissants de Niogoméra en France (ARNF[102]), concerne un petit village qui avait une population de 3 400 habitants en 2009. Les migrants résidents en France ont pris des initiatives de projet pour le village. Ils se sont divisés en deux parties, l'une optait pour la construction d'une mosquée (les anciens migrants et ceux qui n'ont pas été à l'école), et l'autre était, surtout des anciens élèves qui ont fait leurs études dans les villages environnants) pour la construction d'une école dans le village. Cela a entrainé plusieurs réunions en France pour trouver un accord sur le projet. Ils ont décidé d'envoyer une délégation neutre pour exposer le problème au chef de village et ses conseillers. Les villageois ont approuvé les deux projets pour le service de la population locale. Le retour de la délégation en France s'effectuait avec deux projets : la construction d'une école et la construction d'une mosquée dans le village. Le chef des ressortissants de migrants du village de Niogoméra évoque une nouvelle assemblée et il fait le compte rendu de la délégation. A cette assemblée, ils ont fixé une cotisation par ressortissant du village à environ 800 euros pour la réalisation de ces deux projets. La mosquée a été construite à une valeur de six millions de francs CFA (un peu plus de neuf mille euros), et une école de six classes pour le premier cycle à un coût de trente millions de francs CFA (plus de quarante-cinq mille cinq cents euros). En plus de ces projets, il y en a d'autres qui ont été réalisés dans le village par les migrants de la France comme l'adduction d'eau avec de nouveaux puits à grand diamètre.

Dans le cas d'un autre village de Gory dans le Diafounou, depuis en 1983, les ressortissants du village en France ont créé l'Union de Gory en France (UGF). Ces ressortissants ont construit un château d'eau dans les années 1990 à un montant de 400 millions de francs FCFA. Ils ont mis en place une 'tontine' ou 'pot commun' avec une cotisation de 1700 euros par migrant pendant 17 mois soit 100 euros par mois. L'UGF a obtenu la subvention de la mairie de Paris qui s'occupe de la recherche de l'eau et de l'installation des tuyaux à Moussala, à 9 kilomètres de Gory. La mairie de Paris a financé jusqu'à 50 millions de francs pour acheter des matériaux et former de jeunes techniciens locaux pour s'occuper de la répartition.

En 2003, les ressortissants ont lancé le projet de la construction d'une grande mosquée de Gory : une nouvelle cotisation est fixée à 1000 euros par migrant sur dix mois soit 100 euros par mois. Cette nouvelle cotisation fait appel aux arriérés de celle du château d'eau. Ces cotisations sont obligatoires, il faut payer en France pour éviter l'humiliation de la famille qui est au village. La mosquée de Gory est l'une des plus grandes dans la région de Kayes avec

[102] Elle est créée en 2004 et a pour but le développement du village.

une capacité de 2000 personnes. Le coût de réalisation a été évalué à 200 millions de francs CFA et le financement a été pris en charge en intégralité par leurs ressortissants.

D'une manière générale, l'UGF a mis en place un réseau coopératif dans le village. En 1996, elle s'est élargie avec la création de l'association pour le développement de l'intégration des jeunes de Diafounou (ADIJD). Cette association œuvre sur le territoire de Diafounou. En 1997, il a été effectué un montage avec un projet d'aménagement d'un jardin à Moussala avec un puits pour une valeur de 3 millions de francs CFA. Le jardin est clôturé par le bois, 20% de la main d'œuvre a été financé par l'association et le reste par le GRDR[103], plus un hectare de grillage pour 7 millions de FCFA.

Avec la décentralisation, elle est devenue une association communale dénommée : Association[104] pour le développement de la commune de Gory en France. Elle regroupe tous les villages[105] de la commune de Gory. Les buts de l'association sont divers, le premier but est de faire le recensement des ressortissants de la commune de Gory en France. Grâce à l'association, le nombre des migrants de la commune est connu en France. Par exemple dans le village de Gory (chef-lieu de la commune), leurs ressortissants en France étaient de 1500 personnes en 2000. Parmi eux, il y avait 800 personnes qui payaient leur cotisation, c'est-à-dire les hommes. Le reste, 700 personnes, sont des femmes et leurs enfants nés en France. Sur la même période, le village de Gory avait une population de 6 019 habitants.

L'ADCGF investit pour le développement communal, elle a des bailleurs de fonds qui aident pour le financement de ces projets de développement « là-bas ». Elle participe à hauteur de 20% du budget global du projet à réaliser et 80% sont financés par ces partenaires. L'hôpital communal à Gory construit en 2008, a coûté 35 000 euros dont 7 000 euros seulement financés par l'association, 3 000 euros par la mairie de Gron dans le département de l'Yonne et 25 000 euros sont financés par divers partenaires. Cet hôpital est composé d'une maternité, d'une pharmacie et d'un dispensaire, il est géré par la mairie de la commune et la gestion est surveillée par l'ADCGF.

Certaines réalisations sont faites dans les autres villages de la commune de Gory selon que le projet joue un rôle important pour la population de ces villages. Le deuxième projet de l'association porte sur l'assainissement du village de Gory. La mairie du 13e arrondissement de Paris a financé 80% du montant (16 000 euros), alors que la commune de Gory n'a financé

---

103 Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural.

104 Elle regroupe neuf villages plus Gory. Quant à la composition de l'organe dirigeant, elle se présente comme suit : chaque village donne un représentant quatre personnes (deux personnes pour le bureau et deux autres pour le conseil d'administration).

105 La commune de Groy comprend dix villages : Biladjimi, Gory Banda, Chiguégué, Mongoro, Darsalam, Sabouciré, Foungo, Sambacanou, Gory et Takoutallah.

que 3 000 euros. Grâce à l'ADCGF, il y a d'autres villages de la commune qui ont bénéficié chacun d'un château d'eau (Darsalam, Sambacanou et Foungou). En 2012, la commune voulait moderniser le château d'eau de Sambacanou, le montant était estimé à 250 000 000 FCFA soit 381 100 euros pour le ravitaillement en eau potable de toute la commune. Le dossier a été accepté par les différents partenaires pour le financement du projet vers la fin de l'année 2013. La participation de la commune était aussi à 20%. Malheureusement, le projet n'a pas pu se réaliser avec la crise malienne à partir de mars 2012.

Le tableau ci-dessous montre les actions de migrants de la région de Kayes pour leurs investissements dans leur localité. Ces actions concernent tous les types de projets de développement local de la région de Kayes notamment portés par les associations. Les cercles de Kayes et de Yélimané ont de nombreux projets de développement dans lesquels sont impliqués leurs migrants : sur 95 actions de développement du cercle de Kayes, les migrants sont impliqués dans 46 actions et sur 48 projets dans le cercle de Yélimané, 22 sont financés par ses migrants. Dans le cercle de Kéniéba, il y a seulement 3 actions de développement dans lesquelles ses migrants sont impliqués sur 19 projets de développement.

Dans le tableau, les migrants de l'ethnie Soninké des cercles de la région de Kayes sont impliqués dans les actions de développement par rapport aux localités, 16% pour Kita et Kéniéba et 31% pour Bafoulabé, car dans les localités où le peuplement Soninké est prédominant, nous avons 46% pour les cercles de Kayes, Yélimané et Diéma et plus de 50% pour le cercle de Nioro du Sahel.

Tableau 35: Les actions de développement dans le bassin du fleuve Sénégal

Actions de développement dans le bassin du fleuve Sénégal				
Cercles	**Actions de développement**	**Actions dans lesquelles des migrants sont impliqués**	**Pourcentage (%)**	**Actions ne concernant qu'un seul village**
Kayes	95	46	46%	7
Yélimané	48	22	46%	9
Bafoulabé	39	12	31%	3
Nioro du Sahel	33	17	52%	3
Diéma	28	13	46%	6
Kita	25	4	16%	6
Kéniéba	19	3	16%	0
Total	**287**	**117**	**38%**	**34**

Source : P. Gonin et N. Kotlok, 2009

Un autre exemple, à travers notre mémoire de maitrise réalisé à l'université de Bamako sur la commune rurale de Lambidou (cercle de Diéma, région de Kayes), pour l'année 2008, de janvier à septembre pour l'enquête de terrain. Toutes les familles enquêtées de la commune ont reçu plus de 30 000Fcfa de leurs migrants de l'Afrique de l'Ouest, 50000Fcfa pour le reste de l'Afrique et 200 000Fcfa à 300 000Fcfa pour les migrants de la France. En 2008, un 'riche' migrant de la commune rurale de Lambidou a même financé plus d'un million de francs CFA par an pour sa famille et les autres personnes (amis, oncles, tantes, etc.).

D'une manière générale, les envois en espèce des migrants maliens permettent de prendre en charge des dépenses familiales : frais médicaux, droits de scolarité, dépenses d'habillement, les dépenses du mois de ramadan, fêtes religieuses (ramadan et tabaski) et surtout les dépenses alimentaires. L'argent envoyé des migrants sert à payer des manœuvres lors de travaux agricoles et domestiques dans le cercle de Yélimané. Une partie des sommes va aussi aux femmes chargées de la cuisine et pour acheter les condiments.

Toujours dans la commune de Lambidou, avant l'apparition des réseaux téléphoniques Malitel[106] ou Orange Mali, il y avait six lignes téléphoniques dont quatre à Lambidou. L'ensemble de ces lignes a été financé par les migrants de la commune.

En plus de cet apport monétaire, il faut noter aussi la construction de maisons en dur surtout celles avec des étages. Lors de notre enquête dans le cercle de Yélimané, dans le cadre de cette thèse, les ménages avec des migrants en France ont construit des maisons en ciment. Certains construisaient même deux étages comme c'est le cas d'un bâtiment du village de Krémis dans le Kaniaga.

Les investissements liés à l'argent de migrants maliens dans les domaines de l'agriculture se font de manière indirecte. Ils investissent dans le domaine agricole à travers une structure associative en regroupant souvent plusieurs villages pour financer un projet comme le cas de l'ADCYF dans le cercle de Yélimané qui a un joué un rôle important lors de la mise en place du Paddy (voir le dernier chapitre de la thèse sur le Paddy) et surtout pour le financement. Leur appui financier concerne aussi les achats de matériels agricoles comme les charrues, les charrettes et les animaux de traction comme les chevaux, les ânes et les bœufs. Dans le cercle de Yélimané, un ménage avec un migrant en France avait au moins une charrue

[106] Est le premier réseau de téléphone portable du Mali au début des années 2000. La distribution d'une ligne de téléphone fixe était réservée à la classe bourgeoise.

ou un animal de travail domestique. Quant au commerce, dans le cercle de Yélimané, tous les commerçants sont en grande partie en lien direct avec les migrants pour le dépannage en cas de difficultés financières.

La migration malienne a beaucoup contribué dans le domaine de l'éducation par la construction des salles de classe au niveau primaire ou secondaire dans leur localité. Grâce à ces migrants, le Mali compte aujourd'hui un nombre élevé d'écoles construites dans les zones rurales, à titre gratuit pour les élèves, et au niveau de la zone urbaine sous la forme d'écoles privées, notamment à Bamako. En plus de ces écoles, il faut ajouter la construction des écoles coraniques appelées sous le nom franco-arabe de « médersa ». Dans le domaine de la santé, en zone rurale, la grande majorité de la population a accès aux soins de base d'un dispensaire communautaire, plus généralement dans le chef-lieu de commune.

L'apport des migrants internationaux maliens est donc très important pour le développement du pays avec l'envoi monétaire et des réalisations concrètes individuelles (maisons d'habitations) ou collectives (mosquées, écoles, centre de santé, etc.). Certains agents sont ainsi payés par les migrants comme dans les écoles communautaires ou dans les centres de santé de certaines localités.

Tableau 36: Rôle des migrants de France dans les villages de la commune rurale de Lambidou - Cercle de Diéma, Région Kayes

Réalisations	**Lambidou**	**Koumarenga**	**Kary**	**Singoné**
Ecoles	1er et 2e cycles	1er et 2e cycles	1er cycle	1er cycle
Centre de santé ou dispensaire	2	1	1	1
Mosquées	10	1	1	-
Construction en ciment	+50%	25%	-20%	-10%
Ecoles coraniques	3	1	1	-

Source : M. Niakaté, 2009.

Conclusion du chapitre

En définitive sur le chapitre 3 sur la migration qu'elle soit interne ou externe, le Mali est un pays où la question migratoire reste d'« actualité ». L'évolution des flux migratoires demeure élevée dans les régions. L'apport de migrants est très important dans le pays soit dans le domaine de réalisations individuelles ou collectives soit dans les familles. Le district de Bamako est le grand pôle d'attraction des migrants internes du pays. La France, ancienne puissance coloniale, reste le pays européen qui a le nombre le plus élevé de migrants Maliens.

Parmi les différents apports des migrants, ceux de la France restent dominés par les domaines d'investissement comme la santé, l'éducation, le lieu de culte, etc. les migrants de la France ont initié ou réalisé avec différents partenaires des projets à caractère économique pour le développement de leur localité.

Conclusion de la première partie

Pour conclure la première Partie de la thèse, le Mali est un pays dont le pourcentage des actifs est dominé par le secteur agricole. Mais il est confronté à des handicaps naturels, sociaux ou la mauvaise gestion de l'Etat. Malgré cette mauvaise gouvernance, l'Etat a pris quelques initiatives pour améliorer la production agricole et réduire le déficit agricole dans le pays à travers plusieurs politiques agricoles et programmes de sécurité alimentaire. Il a eu plusieurs programmes pour lutter contre la pauvreté et la malnutrition au Mali depuis la fin des années 1990. Toutefois, ils ne suffisent pas à enrayer la pauvreté et l'insécurité alimentaires. Cette dernière, demeurant un facteur de migration. Les migrations sont en effet très importantes au Mali et ne sont pas sans conséquences sur l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation.

De manière à bien voir l'équilibre agricole et alimentaire et le rôle de la migration, nous allons maintenant passer à l'analyse du terrain que nous avons choisi, comme représentatif des questions générales que nous vous d'évoquer : le cercle de Yélimané.

Deuxième Partie :

La situation Agricole et Alimentaire dans le Cercle de Yélimané

La deuxième Partie de thèse comprend quatre chapitres. Elle est consacrée au cercle de Yélimané dans lequel nous allons d'abord expliquer la question agricole. Elle sera traitée dans le premier chapitre, dans lequel nous nous focaliserons sur l'agriculture, les cultures, le foncier et les matériels agricoles et les superficies cultivées par les ménages dans le cercle.

Le deuxième chapitre est construit autour de la production agricole en lien avec l'autoconsommation des ménages dans le cercle de Yélimané. Il y sera traité de plusieurs niveaux de consommation, de la répartition des ménages dans le contexte alimentaire. Le troisième chapitre de la deuxième partie, porte sur les approvisionnements des ménages en céréales pour leur alimentation et enfin le dernier et le quatrième chapitre sont consacrés au Paddy. Il est important d'étudier ce programme dans le cercle de Yélimané. Nous avons un grand programme à caractère économique, le Paddy, qui met en relation la ville de Montreuil dans le cadre de la coopération décentralisée et le Vietnam.

Chapitre 4 : Le Cercle de Yélimané

Dans ce premier chapitre de la deuxième Partie de la thèse, nous présenterons les caractéristiques géophysiques du cercle et nous verrons l'évolution de la production agricole chez les ménages, d'une part. Ensuite, nous étudierons les différentes organisations sociales et territoriales. Actuellement la question sociétale dans les localités Soninkés est confrontée à une crise sous régionale entre les nobles et les esclaves qui n'épargne pas le Cercle de Yélimané. Il convient donc pour comprendre les enjeux agricoles et alimentaires du Cercle de Yélimané de revenir sur l'étude à caractère démographique. La population du cercle de Yélimané sera étudiée à trois échelles : communes, provinces et cercle. Nous reviendrons aussi sur les structures sociales présentes. Ces éléments sont fondamentaux pour comprendre le taux d'autoconsommation, les déficits alimentaires et la structure foncière et sociale. Quelle est l'unité sociale pertinente pour évaluer la part de l'autoconsommation et les difficultés alimentaires ? Quelles stratégies mettent en œuvre les habitants ?

A. Les caractéristiques physiques et réseau hydrographique

Les caractéristiques physiques du cercle de Yélimané sont la synthèse du climat, les températures, le relief, les sols, la végétation et les différents réseaux hydrographiques. Toutes ces caractéristiques jouent un rôle dans l'agriculture du cercle de Yélimané.

1. Caractéristique physique

Le climat sahélien sec

Tout le cercle de Yélimané se situe dans la zone du Sahel occidental malien. Cette zone est caractérisée par deux saisons : une saison des pluies qui s'étend de juillet[107] à septembre avec un maximum de précipitations en août. La pluviométrie annuelle varie de la partie Nord (Kaniaga) au Sud (Tringa) : 350 millimètres d'eau par an dans le Kaniaga à 500 millimètres dans le Diafounou et 600 millimètres dans le Tringa, d'une part. Et une saison sèche couvre de novembre à juin, d'autre part. Cette saison sèche est subdivisée en deux périodes : relativement froide (décembre à février) et très chaude (mars à juin).

[107] Nous nous sommes basés sur le début de la saison des pluies depuis nos recherches dans le cercle de Yélimané pour ma thèse; chaque année l'hivernage débute au mois de juillet.

De plus, la pluviométrie est irrégulière d'une année à l'autre et au cours de la même saison. Depuis les années 1970, il a été constaté une baisse de la pluviométrie annuelle et du nombre de jours de pluie dans toute la zone sahélienne en général, celle du cercle de Yélimané en particulier. Cette situation se traduit de plus en plus par une saison des pluies plus courte et une mauvaise répartition des pluies avec comme conséquence une perturbation des activités agricoles.

Les températures élevées

Les températures sont élevées et varient entre un minimum de 18°C (décembre-janvier) et un maximum en moyenne de 42°C (avril à mai). La saison sèche et chaude (mars à juin) est marquée par de fortes températures avec des maxima qui dépassent souvent 45°C et des amplitudes thermiques assez élevées au moins de 15°C. Cependant, avec l'arrivée des pluies en juillet, les niveaux de température baissent assez fortement et se resserrent. Les plus basses températures sont observées durant les mois de décembre à février dans le cercle, où elles peuvent parfois descendre en dessous de 15°C. Cependant, les amplitudes demeurent toujours élevées entre jour et nuit (15°C en moyenne).

Le relief accidenté

Le relief du cercle de Yélimané est caractérisé par un chapelet de collines qui le traversent sur sa longueur. Le cercle est constitué à l'Est d'un massif de grès et schistes, d'un glacis à pente modérée permettant le raccordement du massif avec la vaste plaine du Diafounou à l'Ouest CIDS[108], (2009). En amont de Yélimané, la transition entre le massif et la vallée de la Térékollé est abrupte et forme ainsi une gorge de collecte des eaux de ruissellement, qui se prolonge en aval par des plaines alluviales et des cuvettes de décantation.

Les sols pauvres

Les sols identifiés par le CIDS en 2009 sont de différents types : des sols ferrugineux tropicaux lessivés à forte concentration sur les hauts plateaux du massif, peu profonds et à fertilité moyenne; des sols minéraux bruts peu évolués couvrant les glacis peu profonds avec des affleurements rocheux, riches en minéraux et très pauvres en matière organique; des sols ferrugineux tropicaux lessivés à forte concentration sur les alluvions, occupant les hautes et moyennes terrasses des rivières, des vallées et des bas-fonds; des sols hydromorphes à pseudo gley des plaines alluviales et des bas-fonds ; des sols hydromorphes à gley couvrant les basses cuvettes, les mares, lesquelles sont en profondeur limono-argileuses à argileuses. Le paysage est constitué de steppes arbustives sahéliennes au nord et de savanes arborées et herbacées

108 Collectif ingénieurs développement Sahel.

partiellement dégradées au sud. Les types de sols recensés dans les différents villages du cercle sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 37: Typologie des sols

Types de sols	Commune
Argileux	Gory, Kirané, Guidimé, Krémis, Marekhaffo, Soumpou, Fanga, Konsiga, Toya, Diafounou Diongaga, Diafounou Gory.
Argilo-sableux	Gory, Kirané, Tringa, Guidimé, Krémis, Marékhaffo, Soumpou, Fanga, Konsiga, Toya, Diafounou Diongaga, Diafounou Gory.
Sableux	Kirané, Krémis, Marékhaffo, Diafounou Gory.
Katamangué	Kirané, Krémis, à la seule différence de couleur le plus souvent rosate.

Source : enquête CIDS dans les villages, juin 2009.

Ces différents types de sols ont été interprétés par le CIDS en 2009 comme suit:

Les sols argileux sont beaucoup plus capricieux mais déterminent un plus fort potentiel de fertilité. En plus de leur grande teneur en minéraux, ils permettent la formation d'humus à long terme. Leur principal avantage est la retenue d'eau, qui évite le dessèchement trop rapide des cultures et assure une bonne couverture des nappes phréatiques. Ces sols sont favorables à la production maraichère, mais peuvent l'être davantage pour la production fruitière. Mais, c'est un sol difficile à travailler : la pénétration de l'eau lors des premières pluies en hivernage lorsque le sol est bien sec, s'avère parfois problématique.

Le sol sableux s'avère très facile à travailler et ne retient pas d'eau, mais il a tendance à sécher très rapidement, d'où des besoins assez importants en arrosage. Par ailleurs, comme il retient mal les éléments fertilisants, il faut l'amender régulièrement pour que les cultures ne l'épuisent pas complètement. Léger, il laisse passer les polluants. Mouvant, il pose de gros problèmes d'érosion et de ravinement.

Le sol argilo-sableux, la texture est légère en profondeur. Ces sols sont généralement pourvus d'éléments fertiles et se prêtent à la culture céréalière. Cependant, ils sont vulnérables à l'érosion éolienne et hydrique.

Katamangué (c'est un nom local de sol) est un type de sol très pauvre, inapte à toute exploitation agricole. Il tend vers le sol latéritique.

La végétation sahélienne est pauvre

Le cercle de Yélimané est situé dans une zone aride, à quelques kilomètres de la Mauritanie, et inclus dans une vaste zone géographique constituant le Sahel. La végétation y est de type sahélien, constitué d'une savane parsemée d'arbres, adaptée aux conditions climatiques, mais qui se fragilise notamment par les activités humaines. Le prélèvement de bois pour la construction, les clôtures, la cuisine et l'artisanat entraine une régression des arbres. Ceux-ci ne sont pas généralement pas remplacés et la régénération naturelle est fortement perturbée par les animaux et les feux de brousse.

2. Le réseau hydraulique

Les principales ressources en eau de surface de la zone sont constituées par trois principaux cours d'eau : la Kolombiné, son affluent principal la Térékollé et le Gari, avec son affluent le Krigou.

La Kolombiné, venant du nord, limite la frontière avec la Mauritanie dans la partie ouest du cercle de Yélimané; elle se jette dans le fleuve Sénégal, en aval de Kayes, après avoir traversé le lac Magui, vaste lac naturel situé dans le cercle de Kayes, au sud-ouest du cercle. Elle draine un bassin versant de 22 625km² dont 16 189 km² dans le cercle, avec un débit de pointe moyen de 77 à 88 mètres cubes d'eau par seconde sur son cours inférieur.

La Térékollé traverse le cercle de Yélimané d'ouest en est sur près de 90 kilomètres, à travers une zone fortement accidentée, comprenant un ensemble de zones alluviales fertiles formées par la Térékollé et ses affluents. Ses écoulements sont irréguliers et caractérisés par une onde de crue qui n'est pas régulière, ni dans sa montée, ni dans sa décroissance. La concentration des écoulements est observée en août et septembre en année sèche et de mi-juillet à mi-septembre en année humide. Elle draine un bassin de 6 380 km² avec un débit cumulé annuel variant de 45 à 160 millions de mètre cube d'eau entre année sèche et année humide.

Photographie 1: Le Trékollé, entre Fanga et Takaba; Abreuvement des animaux au mois de mai

Photographies prises par: M .Niakaté, Mai 2015

Nous observons en arrière-plan sur la photo la ceinture de collines qui sépare les communes de Fanga et Soumpou du Kaniaga à gauche et la commune de Tringa à droite. Les vaches sont à l'intérieur de la Térékollé pour l'abreuvement et il y a beaucoup de baobabs à l'intérieur de la rivière asséchée.

Photographie 2: La Térékhollé et son ensablement

Photographies prises par: M .Niakaté, Mai 2015

Cette photo est prise à l'entrée du village de Takaba sur la route communale qui relie les deux communes (Fanga et Soumpou). Cette partie de la rivière est ensablée en cette période de l'année (mai). Elle est difficile à traverser même à moto et il devient impossible pour des gros camions d'aller à Fanga. Le village est desservi par des petites camionnettes avec des jours fixés dans la semaine : jeudi et samedi.

Le Gari et son affluent le Krigou, traversent le sud de la zone pour rejoindre la Kolombiné à l'aval du Lac Magui. Il draine un bassin versant de 665 km² avec un débit cumulé annuel variant de 141 à 483 millions de mètre cube d'une année sèche à une année humide. En début de saison des pluies, le Gari coule du sud vers le nord et commence à remplir le lac Magui, avant que les crues de la Térékollé et de la Kolombiné ne prennent le relais.

Les ressources en eau souterraine se répartissent en deux types aquifères en fonction de différentes formations hydrogéologiques. Il s'agit des aquifères alluviaux constitués des formations sédimentaires des plaines d'inondation des rivières, présentant des nappes de profondeur moyenne (moins de 30 mètres en général) avec des rendements élevés pouvant atteindre 20 mètres cubes par heure, il y a les aquifères de socle, qui sont de type discontinu associés aux systèmes de fracturation ou au degré d'altération ; leurs caractéristiques hydrauliques sont liées à la densité et à la géométrie des fractures ainsi qu'à la profondeur d'altération : les profondeurs de captage peuvent atteindre 90 mètres et les rendements sont en général très faibles (moins d'un mètre cube par heure). Ces aquifères produisent souvent une eau de mauvaise qualité en relation avec la nature des formations géologiques traversées.

D'une manière générale, le réseau hydrographique dans le cercle constitue est primordial pour l'agriculture et l'abreuvement des animaux. Les villages traversés par ces cours d'eau ont initié plusieurs projets conduits par l'association des villages riverains de Térékollé.

Carte 9: Le réseau hydraulique

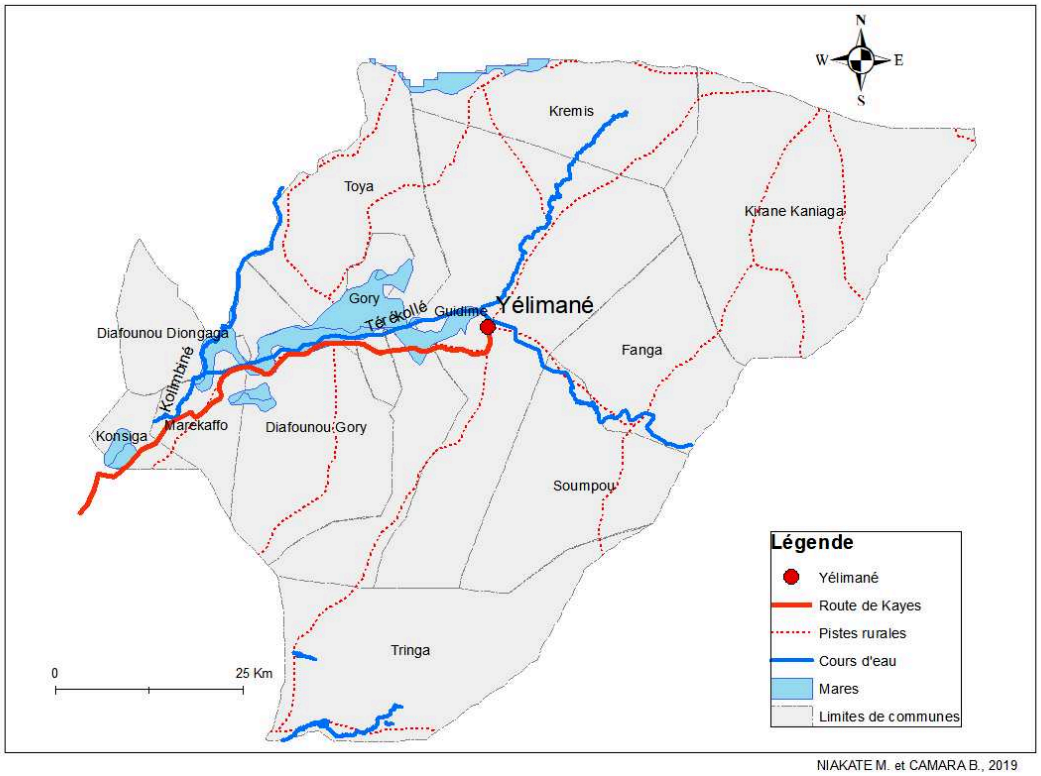

Source : ADR (agence pour le développement rural), 2009.

B. Les organisations territoriales coutumières

Les différentes organisations dans le cercle de Yélimané sont subdivisées en deux : la première est liée au découpage territorial, et la seconde est portée sur l'étude de catégorie sociétale dans le village enquêté. Elle est divisée en catégories sociales avec la domination des uns sur les autres. Pourquoi étudier les organisations dans le cercle de Yélimané? C'est un cercle attaché à la tradition coutumière territoriale et sociétale.

1. Une identité locale

Pour argumenter cette partie, nous prenons l'exemple de l'organisation de la société Soninké. Ce choix est justifié par notre terrain qui est en quasi-totalité peuplé par des Soninkés, malgré la présence de quelques autres ethnies dans certains villages : des Bambaras, des campements Maures et des Peulhs. Le cercle de Yélimané est réparti en quatre

grandes provinces[109] : Diafounou, Guidimé, Kaniaga et Tringa. Ces provinces du cercle de Yélimané sont toutes issues d'un nom Soninké. Chaque province est soumise à un nom qui occupe la chefferie et qui, à son tour, était subordonné au tunka, Pollet et Winter (1968).

Le Soninké est une ethnie et une langue[110] en même temps, de l'Afrique de l'Ouest principalement parlée dans un grand rectangle orienté est-ouest entre le sixième et le treizième degré ouest et les quatorzième et seizième degrés parallèles nord, soit entre les villes de Néma et Oulata en Mauritanie à l'est, et Bakel (Sénégal) à l'ouest, en passant par Nioro du Sahel, Kayes (Mali) et Sélibaly (Mauritanie). Cette aire géographique du pays Soninké regroupe l'extrême nord-ouest du Mali, l'extrême est du Sénégal et l'extrême sud de la Mauritanie, selon Girier, (1996). Les Soninkés sont historiquement les descendants de l'ancien empire du Ghana qui était délimité au Nord par le grand Sahara, à l'Est par le lac Tchad, au Sud par les sources des fleuves Sénégal et du Niger et à l'Ouest par l'océan Atlantique. Cependant les principales Provinces ou villes Soninkés sont restées concentrées jusqu'à nos jours dans une zone de terre qui s'étend du désert du Sahara (actuelle Mauritanie et actuel Mali) plus précisément dans le Sahel jusqu'aux sources du fleuve Sénégal au sud et d'ouest en est de l'actuelle Gambie à l'actuel Mali.

Les provinces Soninkés

En milieu Soninké traditionnel du Mali[111], l'organisation territoriale est '*Jamaane'* qui signifie (Pays ou Empire), *dèbé* qui signifie village. Au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, les Soninkés occupent une bande du Gadiaga à l'ouest jusqu'au Wagadou à l'est. Les Soninkés sont installés dans la bande sahélienne; ils sont dans certaines localités et se partagent avec d'autres nomades ou sédentaires comme les Bambaras, les Maures, les Peulhs. Malgré une langue commune, la province Soninké offre une grande diversité interne celle de Gadiaga, Diafounou ou Kaarta. Il existe en effet plusieurs dialectes et formations politiques dans la province qui existaient au XIXe siècle, à la veille de la colonisation, et continuent à marquer les différentes étapes de l'organisation traditionnelle dans la société actuelle. Il est important de noter ici que les provinces Soninkés étaient déjà décentralisées avant l'indépendance du

---

109 Dans cette étude, la province est considérée comme un découpage bien défini par la population locale et gérée par un pouvoir politique coutumier. Elle n'a pas de statut officiel comme la commune ou le cercle.

110 Les langues parlées et écrites au Mali sont : bamanankan, dogon (ou dogosso), fulfubé (peul), minianka (mamara) sénoufo (siénara) songhoy (sonrai), soninké, tamasheq et les langues parlées non écrites sont : khassonké et malinké, d'après M. M. K. Diallo, 2003, *Géographie région de Kayes, cinquième année*, éditions donniya, Bamako-Mali, 63 p.

111 Le Mali est le pays que nous pouvons considérer comme la base des Soninkés. Tous les Soninkés ont leur origine qui venait du Mali. C'est pourquoi, dans cette démonstration, nous avons analysé l'exemple du Mali comme le cas le plus typique.

Mali. Les Soninkés sont un peuple de cultivateurs sédentaires, contrairement aux Maures et Peulhs qui sont des nomades.

Selon Danthioko (2003)[112], les sources de l'histoire des Soninkés sont de nature et qualité diverses. Les légendes, les chroniques arabes, l'ethnologie, l'archéologie, toutes se côtoient pour sortir les Soninkés de la « nuit des temps ». Ils seraient les descendants du plus ancien Empire ou Royaume des actuelles Républiques du Mali et de la Mauritanie. Les « guesserés » et les « koussantagués » dépositaires des traditions arabes et Soninké qui ont su garder le souvenir de cet Empire nous les présentent comme un pays de l'« El Dorado ». Il était si riche que l'on disait que ses pluies faisaient tomber de l'or. Il poursuit sur le fait que le mot Soninké désigne le peuple ou l'habitant qui parle cette langue, et l'appartenance de cette communauté linguistique à la grande famille du Manden est aujourd'hui une certitude. Danthioko a identifié quatre appellations employées surtout par les populations étrangères qui sont les suivantes :

- Marka par les Mandingues ;
- Tyeddo par les Peulhs du Fouta ;
- Sarakollés par les français et les Wolofs ;
- Kouwara par les Maures Hassanites.

Dans son livre, il a distingué aussi trois grandes régions qui dominent par l'importance numérique et l'homogénéité ethnique :

[112] Oudiary.Makan. Danthioko, Dictionnaire Soninké-Français, éditions Jamana, 128p.

Tableau 38: Les Provinces Soninké

A l'Ouest	Le Gadiaga (Mali, Sénégal) Le Guidimakka (Mali, Mauritanie) Le Hayire (Mauritanie)
Au Centre	Le Jahounou, le Tringa, le Khagnaga, le Guidoumé, constituent le cercle de Yélimané Le Kaarta dans le cercle de Diéma Le Soroma dans le cercle de Bafoulabé
A l'Est	Le Bakounou, Le Guériga, Le Lambalakhé Le Wagadou dans le cercle de Nara

Source : tableau réalisé par Niakaté, 2019

Sur le plan politique de l'organisation de la société, le pouvoir est exercé au territoire du « *Jamaane* » par un chef issu d'un clan dirigeant qui est toujours issu des premiers habitants fondateurs de ce village. Ce « *Jamaane* » est le plus grand niveau de l'organisation territoriale coutumière au niveau du cercle. Il est nommé *« jamagoumé*[113] »: il gouvernait avec un conseil d'anciens composés de notables des différents villages de la province. Cependant, la société Soninké est composée de trois catégories sociales : les nobles (*hooro*), les esclaves (*komo*) et les castes (*namaala*).

Dans la plupart des provinces Soninkés, le pouvoir politique est confié par le chef de village « *debi-gume* ». Il avait une large autonomie dans son village face à la population et à l'administration locale. Tout autour du pouvoir local, il existe les partages des différents pouvoirs comme les propriétaires de foncier « *nyiinyagumu* ». Par exemple dans le Guidimé, le cas du village de Fanga, les grands propriétaires fonciers sont des Doucara; de même, les Diagouraga pour le village de Takaba dans la commune de Soumpou. Cependant, il existe plusieurs grandes provinces Soninkés au Mali, particulièrement dans la région de Kayes qui sont les suivantes: Guidimakha, Gadiaga, Djombokho dans le cercle de Kayes, Soroma dans

[113] Signifie le chef de la province en langue Soninké.

le cercle de Bafoulabé, Kaarta dans le cercle de Diéma et plus de celles-ci les quatre du cercle de Yélimané.

Tableau 39: Organisation administrative et coutumière

Territoires	**Collectivités territoriales**	**Organe délibérant**	**Organe exécutif**	**Organe déconcentré ou tutelle**
Cercle	Oui	Oui	Président du Conseil de Cercle	Délégué du gouvernement
Commune	Oui	Oui/Non	Maire	Délégué du gouvernement
Villages	Non	Oui	Chef de village	Maire
Province	Non	Non	Chef de province	Patronymes autochtones dans la Province

Source: M. Niakaté, 2018.

Les quatre provinces du cercle de Yélimané

Dans notre démarche, nous avons considéré la province dans le cercle de Yélimané comme entité territoriale et humaine dont l'analyse nous renseigne sur le fonctionnement du groupe social au sein duquel il est inclus. Dans cette recherche, nous nous attarderons sur le nom de l'appellation de ces quatre provinces par l'orthographe suivante : Diafounou, Guidimé, Kaniaga et Tringa. Guidimé signifie le territoire entre les collines. Il comprend trois communes (Fanga, Guidimé et Soumpou), il est dirigé par des Niakaté. Pour le Guidimé, nous avons choisi deux villages: Fanga et Takaba. Ensuite, Kaniaga vient du mot «*Kaniana*» qui signifie chasseur en Soninké; donc les premiers habitants de Kaniaga ce sont des chasseurs qui se sont installés. C'est un territoire dirigé par trois clans de Traoré : *Takama, Séguémoussa et Sakhala*. Ce sont ces trois clans qui règnent dans le Kaniaga. Le plus ancien village du Kaniaga est Wayikanou qui est le village « mère » de Kaniaga. C'est le plus vieux de Traoré de ces clans qui dirige Kaniaga. Le territoire de Kaniaga est compris entre Bandiougoula dans la commune de Guidimé[114] et Hamagué dans la commune de Kirané-Kaniaga. Les villages de Sabouciré et Hamdallaye sont dirigés par les Baradji dans la

[114] Pour faire la différence entre Guidimé en tant que province et Guidimé comme commune, nous écrirons tout au long de la thèse, la commune de Guidimé pour éviter une confusion avec la province.

commune de Kirané. Et le village de Bougoudéré est dirigé par les Konaté. Kaniaga comprend les communes de Kirané-Kaniaga et Krémis.

Selon Chastanet (2008)[115], les principaux lignages qui constituent l'ancien Etat de Xanaaga Mali, affirment être venus du Xanara vers le milieu du XVIIIe siècle. Cette région, située à une centaine de kilomètres au sud-est du Xanaaga, comprenait alors les villages de Laxamane, Hulaangelu, Hara, Tasara, Sansankiide et Darega. Elle était dirigée par les Traoré, qui détenaient la chefferie et étaient alliés aux marabouts Fofana et Tuure. Ces familles auraient par la suite quitté le Xanara à la recherche de terres de culture. Elles trouvèrent le Xanaaga inoccupé lorsqu'elles s'y installèrent, mais durent faire face aux pillages des Maures. Donc, les propos recueillis lors de nos enquêtes de terrain sur le Kaniaga coïncident avec les informations issues de Chastanet sur le Kaniaga. Quant au Diafounou, c'est la localité des Doucouré. L'histoire des Doucouré est liée à deux frères qui finiront par se séparer à l'issue d'un conflit. L'un (petit frère) s'installa à Gory et l'autre (grand frère) à Tambacara. Ces deux villages du Diafounou sont la base des Doucouré. Le Diafounou comprend au total six communes : Diafounou Diongaga, Diafounou Gory, Gory, Marékhaffo, Konsiga et Toya.

Enfin, Tringa est la plus petite province du cercle : il comprend quatre villages dont le village de Maréna, chef-lieu de la commune et le village de Dialaka, qui sont les plus anciens de Tringa. Les lignages claniques des villages de Maréna et Lambatra sont originaires de Soroma et les lignages des villages de Diakoné et Dialaka sont originaires de *'Sarnako'*. Ces villages sont dirigés par les noms suivants : Maréna par les Konté, Lambatra par les Koita, Dialaka par les Gory et Diakoné par les Diaby et Sylla.

[115] Monique Chastanet. Famines, « Subsistances et enjeux socio-politiques dans les traditions historiques : exemples soninkés (Sénégal, Mali, Mauritanie) », *in*, Chastanet Monique et Chrétien Jean-Pierre (éd.)., 2008, *Entre la parole et l'écrit*, *Contributions à l'histoire de l'Afrique en hommage à Claude-Hélène Perrot*, Paris, Karthala, p. 77-97.

Carte 10 : Les quatre Provinces

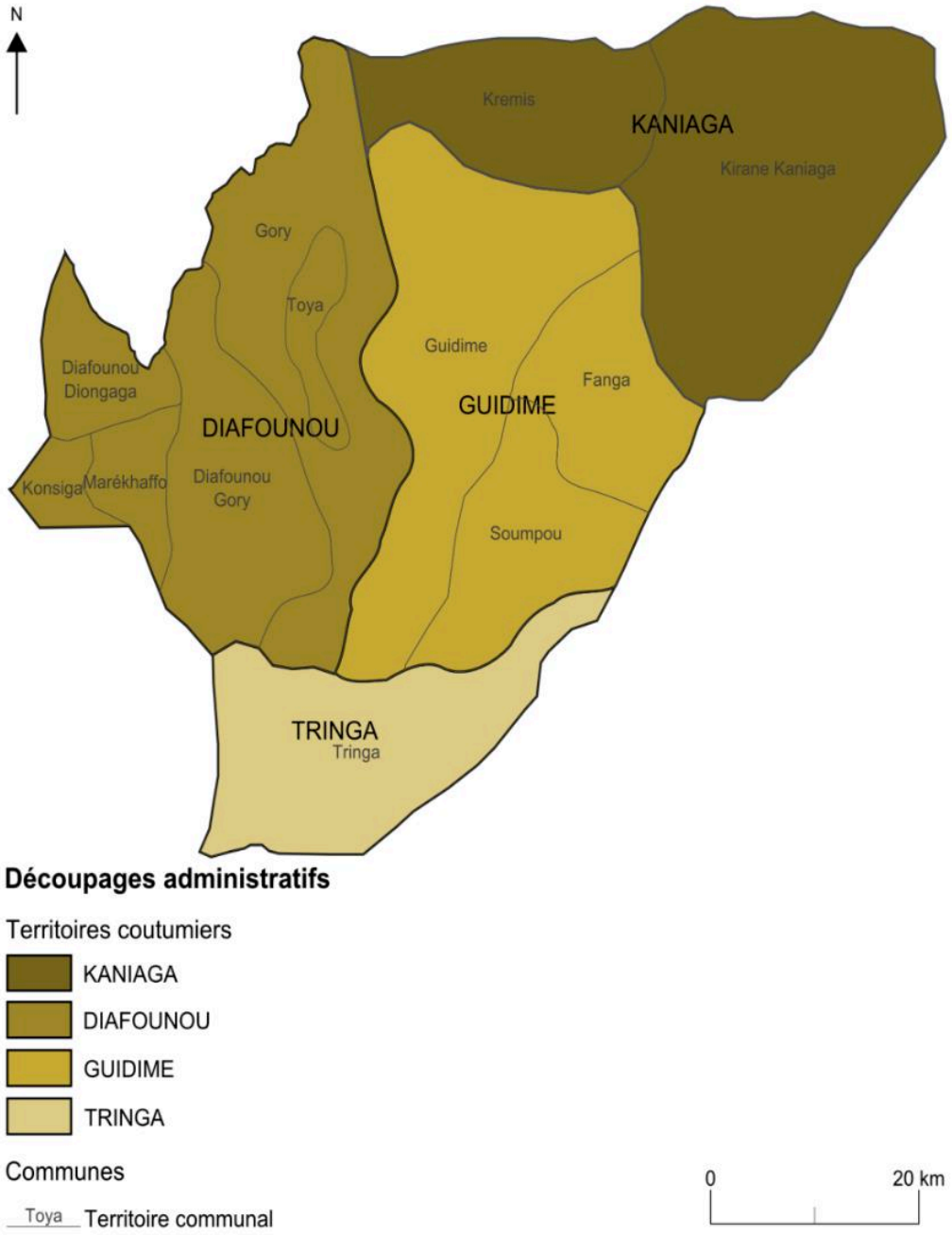

Auteurs : M. Niakaté et M. Gallien, 2018.
Source : DNCT (Direction Nationale des Collectivités Territoriales)-ocha, 2015.

2. Le village comme une entité coutumière et administrative

Dans chaque entretien avec les chefs de village, la question du premier fondateur du village est évoquée de même que l'organisation sociale et le nom de clan (noble) qui dirigeait. Pour cela, nous avons rencontré les chefs de village, leurs conseillers et leur entourage pour échanger à propos du village. Tous les entretiens avec ces chefs de village ont été publics avec plusieurs personnes (frères, chef d'esclave, chef de griot,). Souvent, se complètent ou se contredisent sur une question centrale par exemple la durée d'exercice du chef de village précédent. C'est à travers ces échanges avec les chefs de village que nous abordons la question de la province coutumière. Mais tous les villages enquêtés sont dirigés par une lignée par exemple c'est la famille Doucouré qui dirigeait Tambacara depuis la création ainsi que la famille Diambou pour Fanga et la famille Traoré pour Kersignané dans la province du Kaniaga.

Le village, *« c'est le centre de l'organisation de l'espace »,* Gallais, (1960). C'est une cellule de base de la communauté rurale regroupée pour déterminer leur organisation sociale, c'est-à-dire préserver leurs besoins communs et particuliers dans cet espace. Selon la définition de Labouret citée par Gallais « *…caractérisé par son aspect, il possède une forme d'identité et de personnalité, fonde les relations entre ses occupants sur la parenté, plus souvent sur le voisinage et la solidarité…* ».

« *…Groupement fonctionnel constitué en vue d'accomplir un certain nombre de tâches agricoles »,* la société villageoise *« ... apparaît comme un complexe d'actions de réactions et d'interactions dominées par des intérêts particuliers, mais solidaires… ».* Alors, le village est une unité d'organisation sociale, politique et territoriale par des individus qui le composent. En effet, le village est une organisation communautaire possédant une vie institutionnelle (coutumière) et économique qui lui est propre.

Les villages sont dirigés par un chef et un conseil issu des autochtones dans le cercle de Yélimané, et sont composés de grandes familles d'autochtones. Comme l'indique Ardoin (1988), les traditions familiales sont détenues par les familles des chefs de village, ou par d'autres anciennement installés. La communauté villageoise comprend quelques familles de lignages apparentés c'est-à-dire la « *Ka* » qui signifie maison. Cette « *Ka* » est dirigée par un chef communément appelé « *Ka-gumé* », c'est-à-dire un chef de famille dont la succession se transmet après le décès du chef par le lien parental (primogéniture, *Ardouin, (op. cit.).*

Tableau 40: Le nombre de village dans le Cercle

Provinces	Communes	Nombre de Villages
Diafounou	Diafounou Gory	14
	Diafounou Dionaga	8
	Gory	10
	Konsiga	3
	Marékhaffo	3
	Toya	1
Guidimé	Guidimé	21
	Fanga	4
	Soumpou	5
Kaniaga	Kaniaga Kirané	10
	Krémis	5
Tringa	Tringa	4

Source : plans de sécurité alimentaire de douze communes du cercle de Yélimané de 2007-2011 ;
Tableau réalisé par M. Niakaté

Les villages de Fanga et Takaba dans le Guidimé

Fanga a été fondé vers l'an 1535[116] : les fondateurs sont des Diambou venus de Soni[117] avec leurs marabouts qui sont des Doucara originaire du Kaniaga. Les Diambou sont des autochtones, et il existe plusieurs noms comme Koita, Coulibaly, Baradji, Diabaté, Sidibé, etc. Le village est divisé en trois quartiers : le « *Diamboucounda* », le « *Saganogocounda* » et le « *Sackola* », c'est-à-dire le quartier de : par exemple « *Diamboucounda* » signifie quartier de Diambou. Chaque quartier est géré par un chef nommé ou élu par les habitants du quartier. En cas de conflit, le chef du quartier est le premier à intervenir pour trouver une solution avant l'arrivée dans le vestibule du chef de village. En 2015, tous les chefs de quartier du village étaient issus des catégories de nobles et autochtones.

Quant au village de Takaba, il est anciennement fondé vers 1337[118] par Alfousseyni Niakaté venu de Djara. Après l'éclatement de l'empire du « *Wagadou* », le village a été envahi par El Oumar Tall et a été refondé vers 1845 par les descendants de Gagny et Bougary Nombo Kanté après le retour de Kaniaga chez leur oncle. Donc, depuis lors il est devenu le seul village dirigé par des Kanté dans le Guidimé. Les Kanté sont des autochtones du village,

[116] D'après mes échanges avec les conseillers villageois à la place publique du village, en présence du chef du griot et le fils aîné du chef de village en 2015 à Fanga.
[117] Considéré comme le village d'origine des Soninkés en général.
[118] Palabre avec le premier adjoint du maire de la commune de Soumpou qui venait du village de Takaba. Le cas est différent parce qu'au moment de mon passage, le village était confronté aux crises de chefferie entre les deux clans de Kanté dont chacun de son côté réclame être le chef du village. L'autorité locale (le préfet) a suspendu toute investiture du chef de village en 2015.

mais il y a deux clans de Kanté qui cohabitent ensemble, ceux de Kaniaga (*Sanjiya*) et de Noigoméra (*Bamaya*) qui se partageaient la chefferie en fonction du plus âgé de Kanté. Depuis 2012, le village n'a pas de chef pour le diriger à cause de la rivalité entre les deux familles de Kanté. A défaut d'un chef pour diriger, le village est réparti en secteurs : *Sanjiya, Bamaya et Fofanara.* Chaque secteur est dirigé par un chef qui joue le rôle de chef du village. Cette répartition est soutenue par l'administration locale.

Dans le Diafounou, les deux villages choisis ont la même origine qui est de Diongaga. Kersignané est issu de Diongaga et fondé vers 1918. Les autochtones sont des Kébé, Siby et Dramé. La chefferie villageoise est partagée entre les Kébé et les Siby et les Dramé sont de marabout. Comme Fanga et Takaba, Kersignané est divisé aussi en quartiers : *dramécounda, Sibicounda, Sonimakan et Marègacounda.*

Quant à Dogofri, les habitants sont aussi originaires de Diongaga : les Tandia sont les premiers fondateurs et ont dirigé le village pendant quarante[119] ans avant l'arrivée des Doucouré dont est issu l'actuel chef de village. Les autochtones de Dogofri sont les Tandia, Doucouré, Diawara et Kébé.

Et enfin, Kersignané-Kaniaga : le fondateur de Kersignané Kaniaga est Mahamet Diaba Traoré venu de Korigué dans le cercle de Nioro du Sahel vers 1853. Les patronymes dominants dans le village sont : Traoré, Dougathie, Bouné, Samassa, Séméga, Touré et Yattabaré, ce sont des autochtones de Kersignané. Et pour le village de Lakanguémou qui est fondé vers 1855, le fondateur est venu de Manthia aussi dans le cercle de Nioro du Sahel. L'histoire issue de ces deux villages montre que leurs ancêtres sont venus de Nioro du Sahel.

C. L'organisation sociale : un moyen de domination

La question sociétale, l'organisation coutumière dans le cercle avec une société très hiérarchisée par catégorie retient l'attention particulière pour nous dans cette thèse. C'est une zone peuplée principalement par des Soninkés qui sont attachés à leurs traditions (chefferie, découpage du territoire coutumier). Concernant l'aspect démographique, le cercle est caractérisé par une forte migration vers la France notamment dans le Diafounou et le Kaniaga. Ces deux localités du cercle ont un important nombre de personnes vivant à l'Etranger

[119] L'information a été fournie par l'un de mes enquêtés dans le village de Dogofri, qui est l'un des descendants de la famille Tandia.

notamment en France, particulièrement dans la ville de Montreuil[120] en Seine-Saint-Denis dans la région de l'Ile-de-France. C'est ainsi que la ville de Montreuil est appélée souvent « Yélimané ».

La société Soninké en particulier est caractérisée par des inégalités sociales, c'est-à-dire la hiérarchisation sociale basée sur les catégories à plusieurs niveaux ou rangs sociétaux. La société dans le cercle de Yélimané est beaucoup plus hiérarchisée avec les nobles, les esclaves et les hommes de caste : chacun respecte son rang social (PSACRK[121] 2007-2011). Les nobles sont au sommet de la hiérarchisation dans la société. Les esclaves constituent la classe inférieure de ces trois catégories sociales. Entre ces deux classes se trouvent les castes qui se subdivisent en quatre sous-groupes. Les statuts des uns et des autres déterminent leurs rôles sociaux dans la société qui sont différenciés, connus et acceptés, Diallo, (2015).

Cette organisation sociale est pratiquée en grande partie dans la zone sahélienne c'est à dire dans les localités Soninké du Sénégal ou de Mauritanie. Ardoin (1988) qui a fait une étude dans le Baakhunu, a bien identifié ces trois catégories sociales chez les Kaagoro. « *Le système social et politique des Kaagoro du Baakhunu comprenait trois groupes; se subdivisant à leur tour en diverses catégories : la caste supérieure des horon, les castes de nyakhamalo et les catégories serviles komé. Au sommet de la hiérarchie des horon, se situant les Kamara dancogo, détenteurs du pouvoir politique et militaire.».*

1. La hiérarchisation sociale

La hiérarchisation sociétale dans le cercle de Yélimané est complexe (il y a certains noms qui se trouvent dans les trois catégories dans cerains villages) et se forme autour d'un territoire central comme le village ou province. Ce territoire en général est le village mais au-delà nous pouvons intégrer les provinces dans ce cas comme des « *jaamané* » (Diafounou, Guidimé, Kaniaga et Tringa). Selon Christian Girier (1996) : *« La société Soninké est dans son essence inégalitaire, son fonctionnement découle d'un système hiérarchisé donnant lieu à des relations de clientèle et de dépendance entre des groupes sociaux différenciés. L'ordre hiérarchique dépend de trois critères : l'âge, le sexe et les conditions sociales de naissance ».*

[120] Lors de notre entretien avec le président de l'Association pour le développement de ressortissants de cercle de Yélimané en France en 2013 pour mon mémoire de master 2, il m'a dit que la ville de Montreuil est la première ville française qui accueille les migrants du cercle de Yélimané.

[121] Plan de sécurité alimentaire de la commune rurale de Krémis, 2007-2011, région de Kayes, cercle de Yélimané, 2006, 13p.

Comme dans tous les villages Soninkés en général, et ceux du cercle de Yélimané en particulier, nous avons pu distinguer ces trois types de catégories sociales tout au long de notre étude : les nobles, les castes et les esclaves. Par exemple dans le village de Toya, il y a des noms qui se trouvent dans toutes ces catégories sociales comme Sissoko: noble ou griot ou esclave.

Les nobles

Ce sont toujours les premiers fondateurs du village autour d'un[122] ou deux[123] noms mais il peut y avoir plusieurs patronymes nobles dans le même village. Actuellement dans les villages Soninkés du cercle de Yélimané, nous avons remarqué une distinction entre les autochtones et les allochtones. A titre d'exemple, dans certaines réunions villageoises, les autochtones sont les seuls à prendre des décisions. Lors de nos deux enquêtes de terrain dans le cercle, toutes les rencontres avec les chefs de village étaient avec des autochtones. Parmi ces nobles, nous avons pu distinguer les autochtones et les allochtones dans les différents villages enquêtés ce qui différencie le rôle de chacun dans le village. Les origines des allochtones dans les villages du cercle de Yélimané sont en général des Bambara, Peulh et quelques Malinké et Maure qui sont venus pour des raisons diverses et sont installés avec l'autorisation du chef de village en leur donnant un « *Ka* » (maison) et un « *té* » (champ). Alors compte tenu de la durée de leur séjour dans les villages, surtout leur intégration, ils abandonnaient leur langue maternelle au profit de la langue Soninké. Mais leurs traces étrangères sont transmises de génération en génération pour éviter tout conflit lié pour la chefferie du village.

Le chef de village est confié à un seul patriarche en général comme dans les villages de la province de Kaniaga, ce sont les Traoré qui sont « *debegumu*[124] ». Mais il existe aussi dans certains villages deux noms qui alternaient la chefferie du village comme le cas de Kersignané (Kébé et Siby) dans la commune de Konsiga dans le Diafounou. Les chefs du

---

122 Ce nom est généralement issu d'une famille de noble qui est installé dans le village. Prenons l'exemple de 28 villages de Kaniaga, les Traoré sont les fondateurs. Donc tous ces villages sont dirigés par eux à l'exception de deux nouveaux villages officialisés ces dernières années.

123 Ce deuxième nom arriva en même temps que le fondateur ou après quelque temps, le premier ira le chercher pour convier un rôle dans son village notamment la question religieuse. Marabout : c'est le cas de deux villages dans le Guidimé (Fanga, le fondateur du village est arrivé avec son marabout et Takaba après la refondation du village, il va chercher un marabout (Doucara) dans le Kaniaga pour les faits religieux.

124 Signifie chef de village, ce chef a un pouvoir local dans son village. Il peut prendre des décisions sans concertation avec les autorités administratives. Par exemple, en février 2018, il y a une histoire de vol entre un habitant de Krémis et un peul. Ce peul était un ancien berger du village, lors de son interpellation du vol d'un mouton, le chef du village et ses conseillers se réunissent pour lui interdire sa présence au village à partir de ce jour.

village président les grandes rencontres, prennent les grandes décisions ou les valident avec leurs conseillers issus de la classe sociale de nobles plus précisément des autochtones.

Dans cette catégorie sociale, il y a une classe que nous appelons les « *Moodinu*[125] », qui signifient les marabouts. Ces « *moodinu* » se divisent en deux parties : les « *Laadan moodinu* » (les marabouts de la coutume) qui se sont installés dans le village en même temps que le fondateur ou que ce dernier est parti chercher pour s'installer dans son village. Ils sont chargés des services spirituels de la société en cas de décès, mariage ou baptême et intervenaient dans les conflits très tendus dans le village pour jouer une médiation en faisant un rappel aux règles de l'islam. Une citation qui est couramment utilisée dans le village Soninké en cas de conflit tendu entre les différents protagonistes : « *Ala na moodi siré sali ji jokha yi*[126] ». Ils interviennent aussi en cas de différends dans le village pour abaisser la tension entre les différentes familles. A titre d'exemple, dans le village de Krémis dans le Kaniaga, aux environs de 20 heures, un monsieur a frappé sa sœur qui criait à haute voix. Il y a une famille de Baradji (marabout du village) qui est à côté : donc, l'imam et son frère sont venus pour leur parler et mettre fin à la bagarre.

Et d'autre part, les « *Moodi kuttu* » qui signifient les autres marabouts qui sont généralement installés pour la plupart dans le village. Ces *« Moodi Kutu »* ne peuvent pas prendre de responsabilité dans le village sans accord de « *Laadan Moodinu* » comme la vocation d'imam, la prière funéraire, la célébration d'un mariage, etc. Ces « *Moodi kuttu* » sont reconnus par le fondateur, mais il ne leur confie pas la responsabilité religieuse du village.

La structure sociale d'un village Soninké s'articule autour des trois familles installées au début. La famille des autochtones (nobles), des castes (surtout griot au début) et les esclaves. Ensuite, les autochtones font appel à un marabout pour s'occuper de questions religieuses. Ce marabout peut être issu du village voisin ou d'une autre province. Par exemple, les Doucara, marabouts du village de Fanga, sont venus de la province du Kaniaga dans le village de Lakanguémou[127]. Après l'éclatement de l'empire « *Wagadu-Ghana* », les Soninkés se sont islamisés : donc à chaque fondation du village, ils sont installés avec leurs marabouts ou ils vont les chercher dans d'autres localités.

Les castes

---

125 Ils sont des nobles et font partie des autochtones pour la plupart d'entre eux. Leurs actions dans le village sont liées aux principes religieux. Ils sont marabout des nobles, des castes et des esclaves.

126 Dieu verse l'eau de l'ablution de bon marabout pour que le conflit ne s'aggrave pas dans le village.

127 Information issue lors de mes entretiens concernant l'histoire du village de Fanga en présence du fils du chef de village, des conseillers villageois et des trois chefs de quartier du village sur la place publique.

Certaines catégories sociales dans le cercle de Yélimané sont considérées comme les serviteurs des nobles. Ils se répartissent en trois sous-groupes: « *Jaare* » (griot), « *Tage* » (forgeron), et « *Garanko* » (cordonnier). Chaque sous-groupe joue une place déterminante au sein de la société locale dans le cercle.

Les *« Jaaru »* au pluriel occupent une place importante dans l'organisation sociale des sociétés dans le cercle de Yélimané. Ils ont plusieurs tâches dans la société malienne comme les « *journalistes, historiens ou porte-parole* » des nobles dans le village. Du côté historique, ils sont chargés de réciter les généalogies et de chanter les louanges des principales familles notables fondatrices dans les villages en s'accompagnant de « *gambare* » (guitare traditionnelle) lors des grands événements villageois, des cérémonies familiales, etc. Le nom le plus connu des griots dans le cercle de Yélimané est le Dango, mais il y en a d'autres comme Tirera qui sont les griots de Kaniaga. Les Sissoko sont portés par certains griots mais cela varie d'un village à l'autre. Le griot du village de Krémis portait le nom de Dango. Donc, les noms Dango sont considérés comme le griot originaire de Krémis. Pour faire une généalogie des Traoré de Krémis, ils sont détenteurs des informations sur les clans « *Oumaroukissimaou, Takamako, Séguémoussa* » du village.

Les « geseru »

Les *« geseru »* au pluriel sont un sous-groupe de griot, ils font partie des griots mais ils sont un peu en haut de la hiérarchie par rapport : les griots demandent (mendient) les « *geresu* » mais un « gerese » ne peut pas demander à un griot de l'aide. Les noms « *Gerese* » Fadiga dans le Kaniaga et Sira dans le Diafounou sont les plus connus dans le cercle. Selon les informations recueillies dans le Kaniaga, les Fadiga sont originaires de deux villages : Krémis et Kersignané. Et le nom Sira est originaire du village de Gory dans le Diafounou.

Les « tago »

Les « *tago* » (singulier *tage*) sont des artisans de différents métaux et bois. Ce sont eux qui fabriquent des outils agricoles dans le village comme les houes, les dabas, les haches, etc. Ils font aussi la réparation des charrues et des charrettes. Ils se subdivisent en deux sous-groupes. D'une part, il y a ceux qui font des bijoux, c'est-à-dire ceux qui s'occupent des métaux précieux, appelés orfèvres. Ils ne sont pas nombreux dans le cercle de Yélimané. Ils sont étrangers dans le cercle souvent ils venaient de Youri dans le cercle de Nioro. Et d'autre part, ceux qui s'occupent du fer et du bois, lesquels sont nombreux et originaires du cercle. Ainsi, il y a beaucoup de forgerons étrangers dans les différents villages enquêtés comme cet exemple ci-dessous dans un village du Sénégal.

Au Gajaaga, les Grewu de Yafera, forgerons des Tinmeras chefs de village, se présentent comme d'anciens nobles, « *hooro* » : « *nos ancêtres sont venus de l'Est, à une période très difficile. Ils étaient à la recherche de mil. Ils se sont installés à Yaféra et sont devenus forgerons. Ils ont appris ce métier auprès d'un forgeron d'un village voisin, Golmi* », Chastanet, (2008).

Photographie 3: L'atelier du forgeron, Yélimané

Photographie prise par M. Niakaté, mai 2015

Nous sommes dans le lieu de travail d'un forgeron dans la ville de Yélimané. Il nous explique ces différents outils de son métier. C'est lui qui était aussi notre guide dans la ville auprès de ménages enquêtes.

Les « garanko »

Les *« garanko »* ce sont des cordonniers (singulier *garanke*), ils jouent divers rôles dans la société Soninké. Ils sont généralement chargés du travail du cuir (tannage de la peau,

fabrication des chaussures artisanales et autres petits objets en rapport avec le cuir). Nous avons quelques noms de « *garanke* » dans le cercle de Yélimané comme Sylla, Kologa, etc. La hiérarchisation à l'intérieur des castes se manifeste comme chez les nobles. Elle commence toujours de haut en bas à l'intérieur d'un territoire (province, village) dans le cercle de Yélimané.

D'une manière générale, il y a une règle interne dans cette sous-partie de caste, un « *gesere* » peut épouser une fille de forgeron ou griot mais il ne peut pas épouser une fille de cordonnier. Les hommes de forgeron ne se marient pas avec les filles de cordonnier ainsi que de « *gerese* ». En effet, les hommes forgerons peuvent épouser des filles de griot qui ont été déjà mariées (veuves ou divorcées), ils ne peuvent pas marier les filles vierges de forgeron. Les femmes de forgeron ont aussi un métier qui leur permet de fournir les femmes villageoises en poteries. Lors de notre séjour à Krémis chez notre ami, qui venait de France, une femme de forgeron du village a confectionné une jarre pour sa femme. Ce type de geste montre que les castes sont là pour servir les nobles. Elle fait des pots et des jarres pour les femmes.

Il est interdit à un « *gesere* » de mendier auprès des autres castes (esclave, griot, forgeron et cordonnier) mais il donne au griot, forgeron et cordonnier. Un forgeron donne au griot et au cordonnier mais il peut mendier auprès « *gerese* ». Un griot peut mendier auprès « *gesere* » et du forgeron mais c'est lui qui donne au cordonnier. Enfin, les cordonniers peuvent mendier le « *gesere* », du griot et du forgeron. En revanche, aucune de ces castes ne peut mendier auprès des cordonniers. Les cordonniers sont inférieurs à toutes ces castes. Ce sont des règles traditionnelles bien respectées dans le cercle de Yélimané : chaque catégorie reconnait son rang et ses obligations dans le village.

Les esclaves

Les « *Komo* » (singulier kome), ils sont aussi répartis en quelques sous-groupes. Les « *komo reganto* » (esclaves capturés), sont des hommes nobles qui ont été réduits à l'esclavage à la suite d'une capture à l'époque barbare dans leurs villages ou champ de bataille. Ils étaient chargés d'exécuter les tâches les plus difficiles de leurs maîtres dans le passé, et ces « *Komo* » pouvaient à tout moment faire l'objet d'une vente au cours du XIXe siècle. Ceux que nous appellons « *Huruba komo c'est-à-dire esclave public*» appartenaient à tout le village. Ces esclaves étaient considérés comme les marchandises de leurs maîtres, les nobles. Ils sont considérés comme des autochtones dans le village parce que leur chef est

convié à toutes les réunions du village. Le chef de l'esclave « public » est toujours à la disposition du chef de village.

Les « *Komo xobonto ou dionkrunko* » (esclaves achetés), ont un statut très particulier dans le village. Ces « d*ionkrunru* » n'ont pas été capturés sur le champ de bataille mais leurs arrière-parents ont été vendus pour un souci particulier, notamment financier dans beaucoup de cas. En général, ils sont vendus en dehors de leur village natal, ils devenaient directement l'esclave dans ce village même avec un nom de noble et tous les descendants de ce dernier deviendront « d*ionkrunru* ». C'est pour cela, dans certains villages du cercle de Yélimané, les « d*ionkrunru* » portent le même nom que des nobles comme Coulibaly. Dans le village de Krémis, les « *dionkrunru* » se sont installés à l'ouest, appelé « *dionkrunrula* » c'est-à-dire le quartier de *« dionkrunru »*. Ils se marient entre eux, c'est rare qu'un Traoré noble de Kaniaga se marie avec une fille de « *dionkrunru* » dans le village de Krémis. Les « d*ionkrunru* » du village de Gory sont des Diarra et Touré. Ils sont des « *komo* » particuliers à une famille dans un village ceux que nous appellons « *Salumakomo* ».

C'est le cas des Kamara jonkurunku de Muderi, un village de Gajaaga sénégalais : «*Ils sont venus du Gidimaxa pendant une période de famine. Ils arrivèrent à Muderi en suivant un oiseau qui tenait un brin de mil dans son bec. Ils s'y sont installés et sont devenus jonkurunku des Njaay, chef de village. Les Kamara de Muderi reçurent, en souvenir de cette histoire, le surnom de ville 'mil'* », Chastanet, (opt, citée).

Ainsi, ces anciens membres de la famille dirigeante du Gidimaxa sont devenus des « *dionkurunku* », c'est à dire des esclaves, « komo », d'un statut particulier. Ils gardent, en effet, leur patronyme de noble, une filiation patrilinéaire et des droits sur leur descendance ainsi que les nobles et les gens de métier.

Les « *Komoting komé* » qui signifient les esclaves des esclaves. Ici les esclaves des catégories ci-dessous peuvent avoir des esclaves qui sont sous leurs ordres. Ils sont au niveau le plus bas de la catégorie sociale dans la société Soninké d'une manière générale et en particulier du cercle de Yélimané.

Dans le cercle de Yélimané, les esclaves n'ont pas le même rang social, il y a trois niveaux : supérieur (esclave capturé) près des nobles considérés comme autochtone dans le village, moyen (esclave acheté) appartenant à une famille avec un statut privé, et inférieur (esclave de l'esclave) qui est difficile à clarifier entre les esclaves du cercle de Yélimané. Ce sont des nobles capturés ou achetés qui sont en tête de la hiérarchisation dans les différents villages enquêtés dans le cercle de Yélimané. Cependant, la notion d'esclave n'est pas liée au

nom mais au fait d'être capturé par le plus puissant ou acheté ou encore au fait d'être étranger dans un village Soninké dans certains cas. Cet extrait d'entretien avec le chef de village et ses conseillers dans le village de Komodindé est significatif : « *autrefois, dans les Pays Soninké, l'étranger n'a pas le droit d'épouser une femme noble dans le village*[128] ». Ainsi, l'étranger est contraint de se marier avec une fille ou une femme d'esclave, il devient esclave par le mariage quel que soit le nom qu'il portait et sa progéniture aussi.

Document 3 : Différentes communauté d'esclave dans la communauté Soninké

a) les komo xooro ou komo xasso (grands esclaves ou vieux esclaves) sont directement liés aux pouvoirs des royaux, on les appelle également un peu abusivement dionkurunko (de dion esclave en bambara, et de kure « armée » en soninké). Ce sont en fait d'anciens captifs de guerre, ils constituent avec les komo xooro le noyau militaire du système esclavagiste soninké.

b) les wanukunku, ce sont souvent des voyageurs ou des réfugiés venus se mettre sous la coupe des régnants d'un village ou d'un royaume, à qui on attribue des femmes esclaves et des terres à cultiver. Ils sont souvent classés comme « grands esclaves » et défenseurs de la couronne. Parfois, ce sont des mercenaires recrutés pour combattre un ennemi momentané et qui restent sous l'autorité du tonka (roi).

c) les duragandikomo (esclaves disponibles à tout moment, a portée de main pour l'entretien de matière), cette catégorie comprend deux sous-groupes :

- les saridas (pl. sirado celui ou ceux qui ont enfanté pour eux, ou qui sont pour eux ; on ne peut en principe les vendre). En bambara, on les appelle wolosso (de wulu « chien », et so « maison » : « les chiens de la maison », selon Meillassoux, woro « naitre » et so « maisons » (naitre dans la maison). En réalité, par extension, on peut dire que komo xooro et komo xasso sont des sirado. Meillassoux appelle vénacles, les enfants nés en liberté dont les ascendants étaient des esclaves ou assimilés comme tels.

- les naniuma ou esclave-capital, monnayable à n'importe quel moment contre une femme, de l'argent, de l'or, des bœufs, un cheval etc. selon la loi de l'offre et de la demande sur les marchés régionaux. Il est taillable et corvéable à volonté.

d) les komo-noninto ou ruxuban-komo (esclaves maudits) dont les maîtres ont disparu et

128 Entretien réalisé au village de Komodindé dans la Province de Diafounou, Juin 2015.

que l'on laisse à la disposition de tout le groupe noble par peur de la malédiction. Ils sont directement attachés à la maison où les rois s'installent (appelée ruxuban-ku) et qui est la propriété collective du clan régnant.

e) les tolomani ou teyleni (sing. Toloma ou teyle) ou esclaves gagés, déposés auprès de créanciers à titre de garantie avant le remboursement d'une dette ou d'une créance. En principe, tant que le dépositaire n'a pas remboursé la créance, le gagé reste esclave. Il peut arriver que le gagé rembourse lui-même la dette tout en restant esclave. On lui donne en mariage une esclave et il intègre alors le clan des wanukunko.

f) les esclaves faits prisonniers lors du djihad qui refusent de se convertir à l'islam et qui deviennent libres en principe dès l'instant où ils l'embrassent ; mais qui, de fait, restent esclaves une fois islamisés, ce qui est contraire à l'esprit et la lettre du coran.

Source : Sy. Y. , 2000, pp.43-69.

Tableau 41 : Les noms et leur signification sociale selon les régions dans les quatres provinces du Cercle

Provinces	**Nobles**		**Castes**	**Esclaves**
	Chef de Village	Marabout		
Diafounou	Doucouré*, Diaby, Gassama, Kébé, Tandia	Dramé*, Kébé, Diakité, Kaba, Tambadou	Sira, Kouvaté, Diarra*, Tiréra	Sissoko*, Diarra, Coulibaly, Dembélé
Guidimé	Traoré, Diambou, Kanté, Niakaté, Diagougara, Kamissoko	Fofana, Doucara	Sakhoné, Tounkara, Dramé, Boumou, Touré, Kanté, Sylla, Soukouna	Diarra, Coulibaly, Konaté
Kaniaga	Traoré, Samassa, Hissirou, Bouné, Sacko, Soukouna	Touré-Sama, Baradji, Doucara, Fofana, Kébé	Sambakessi, Dougathie, Dango, Fadiga, Sissoko*, Kologa, Soukouna*	Coulibaly, Diarra, Sangaré, Dembélé, Sissoko
Tringa	Konté, Gory, Sylla	Sylla	Diarra, Traoré	Konaté, Coulibaly

Source : M. Niakaté, 2015

Le tableau numéro 41 ci-dessus donne les différents noms signalés dans la description de l'organisation sociale dans le cercle de Yélimané. Les noms avec des étoiles peuvent se

trouver chez les nobles, esclaves ou castes, leur statut social varie d'un village à un autre, ou d'une province à une autre. Dans le village de Tambacara, il y a des Doucouré nobles et des Doucouré marabouts. Dans le Guidimé, il y a des Kanté dans le village de Takaba qui sont nobles et les Kanté forgerons dans le village de Niogoméra dans la même province. En plus de ces noms cités dans le tableau, il y a des petits noms qui se trouvent dans toutes les catégories sociales comme Séméga dans le village de Fanga, Samassa dans le Kaniaga. Enfin, les possibilités de brassage par le mariage entre eux sont presque nulles pour les personnes qui restent attachées aux coutumes. Les Soninkés du cercle de Yélimané disent alors : « *il faut choisir la famille d'abord où on veut se marier pour respecter les règles sociales*[129] ». Cette idéologie pose d'énormes problèmes pour le mariage des jeunes issus de la migration des localités Soninké en général aujourd'hui, notamment en France.

D'une manière générale, à l'échelle villageoise, les statuts déterminent les rôles de chaque catégorie sociale des Soninkés du cercle de Yélimané. Les chefs de village dirigent, les conseillers guident et font valoir leur talent de diplomate, les « *moodini* » s'occupent de la vie spirituelle, les griots vulgarisent les nouvelles et portent la parole des chefs, les esclaves travaillent pour les maîtres, etc. En termes de nombre dans un village, les nobles sont toujours les plus nombreux, ensuite viennent les esclaves et enfin les castes. Cette organisation sociale existe toujours dans le cercle de Yélimané.

2. Les caractéristiques démographiques

La population du cercle de Yélimané était de 235 962[130] habitants en 2018 (données régionales), répartis entre les groupes ethniques suivants : Soninkés ethnie majoritaire (90%), Peulhs (5%), Maures (3%) et Bambaras (2%). L'islam est la religion dominante avec à côté le christianisme pratiqué principalement par des fonctionnaires en poste dans le cercle, notamment dans la ville de Yélimané. Il existe également quelques animistes qui n'ont pas de poids avec l'expansion de l'islam sunnite[131] qui domine dans le cercle de Yélimané. La population du cercle est rurale et a comme activité principale l'agriculture. La migration est l'une des principales sources de revenu et supporte une grande partie des charges de ménages des villages du cercle de Yélimané. Le secteur primaire, l'agriculture et l'élevage, sont la base

[129] Le mariage est autorisé entre les nobles, entre les castes et entre les esclaves.
[130] Selon la direction régionale de la planification, de la statistique, de l'aménagement du territoire et de la population, Kayes, janvier 2018.
[131] Musulman qui se conforme à la fois à la sunna, au coran et à leur interprétation, le courant le plus suivi de l'islam, et conforme aux préceptes du prophète Mahomet.

de l'économie du cercle. Ce secteur est confronté à d'énormes problèmes qui fragilisent toute l'économie dans le cercle de Yélimané.

Par son nombre d'habitants, le cercle de Yélimané est le plus petit de la région de Kayes. Les données démographiques régionales les plus récentes datent de janvier 2018. Dans le cercle de Yélimané, les femmes (52%)[132] sont plus nombreuses que les hommes (48%) selon ces mêmes données de 2018. Le rapport de 49,30% d'hommes pour 51,70% de femmes est celui de la région de Kayes où il y a une forte migration de jeunes hors du Mali notamment dans les localités Soninkés plus précisément dans le cercle de Yélimané.

A l'échelle régionale, la population de tous les cercles de la région a augmenté de 2009 à 2018. Pour le cas du cercle de Yélimané : elle est passée de 178 442 en 2009[133] à 235 962 habitants en 2018. La densité de population de la région de Kayes est variable, nous observons la plus forte dans le cercle de Yélimané avec 41 habitants par km² et la plus faible est dans le cercle de Bafoulabé avec 15 habitants par km². La moyenne est de 22 habitants par km² dans la région de Kayes. Compte tenu du maillage territorial du cercle de Yélimané, sa population sera étudiée à deux niveaux du territoire : communes et provinces.

Tableau 42: Répartition spatiale selon le genre, région de Kayes, 2018

Cercles	Hommes	Femmes	Total	Superficie
Kayes	345 414	340 578	685 992	22 190km²
Bafoulabé	153 203	159 129	312 332	20 220
Diéma	137 005	146 085	283 090	12 440
Kéniébé	131 395	132 015	262 410	14 000
Kita	283 679	294 514	578 193	35 250
Nioro	149 770	156 251	306 021	11 060
Yélimané	**113 820**	**122 142**	**235 962**	**5 700**
Total	**1 314 286**	**1 350 713**	**2 665 000**	**120 860**

Source : Direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018.

[132] Selon les données de direction régionale de la planification de la statistique de l'informatique de l'aménagement du territoire et de la population-Région de Kayes, janvier 2018.
[133] Selon le RAVEC, recensement administratif à vocation d'état civil en 2009.

Tableau 43 : Nombre d'habitant par genre dans le Cercle par commune, 2018

Communes	Hommes	Femmes	Total
Guidimé	25 937	27 297	53 234
D. Diongaga	6 233	6 704	12 937
Diafoufou Gory	12 912	14 158	27 070
Fanga	5 163	5 442	10 605
Gory	8 196	8 649	16 845
Kirané-Kaniaga	22 542	24 107	46 649
Konsiga	3 058	3 502	6 588
Krémis	7 316	7 447	14 763
Marékhafo	3 343	3 774	7 117
Soumpou	3 160	3 327	6 487
Toya	7 958	8 944	16 902
Tringa	7 975	8 791	16 766
Total	**113 820**	**122 142**	**235 962**

Source : Direction régionale de la planification, de la statistique et de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018.

Tout d'abord, les petites communes : ce sont des communes dont leur population est inférieure à 10 000 habitants en 2018. Ces communes sont au nombre de trois : Konsiga, Marékhafo dans le Diafounou et Soumpou dans le Guidimé. Ces petites communes représentent 20 192 habitants soit 9% de la population totale du cercle de Yélimané en 2018.

Ensuite, les communes moyennes, ce sont des communes dont leur population est comprise entre 10 000 à 20 000 habitants en 2018. Elles sont au nombre de six : Diafounou-Diongaga, Gory, Toya dans le Diafounou, Fanga dans le Guidimé, Krémis dans le Kaniaga, et Tringa. Elles représentent 88 818 habitants soit 37 % de la population du cercle en 2018.

Et enfin, les grosses communes dont leur population est supérieure à 20 000 habitants. Elles sont aussi au nombre de trois : la commune de Guidimé (53 234 habitants) dans le

Guidimé, la commune de Kirané-Kaniaga dans le Kaniaga (46 649 habitants) et enfin la commune de Diafounou-Gory dans le Diafounou (27 070 habitants). Elles représentent 54% de la population du cercle de Yélimané. Pour cela, la grande majorité de la population du cercle de Yélimané est concentrée dans les trois grosses communes précitées. Les chefs-lieux de ces communes sont aussi les chefs-lieux d'arrondissement (Yélimané, chef-lieu de l'arrondissement Central de Yélimané, Kirané, chef-lieu d'arrondissemnt de Kirané et Tambacara, chef-lieu d'arrondissement de Tambacara). Pour l'arrondissement de Tringa, la population est concentrée dans les deux villages : Dialaka et Marèna, Marèna étant à la fois chef-lieu de l'arrondissement et de commune.

Graphique 3: Démographie par commune dans le Cercle, 2018

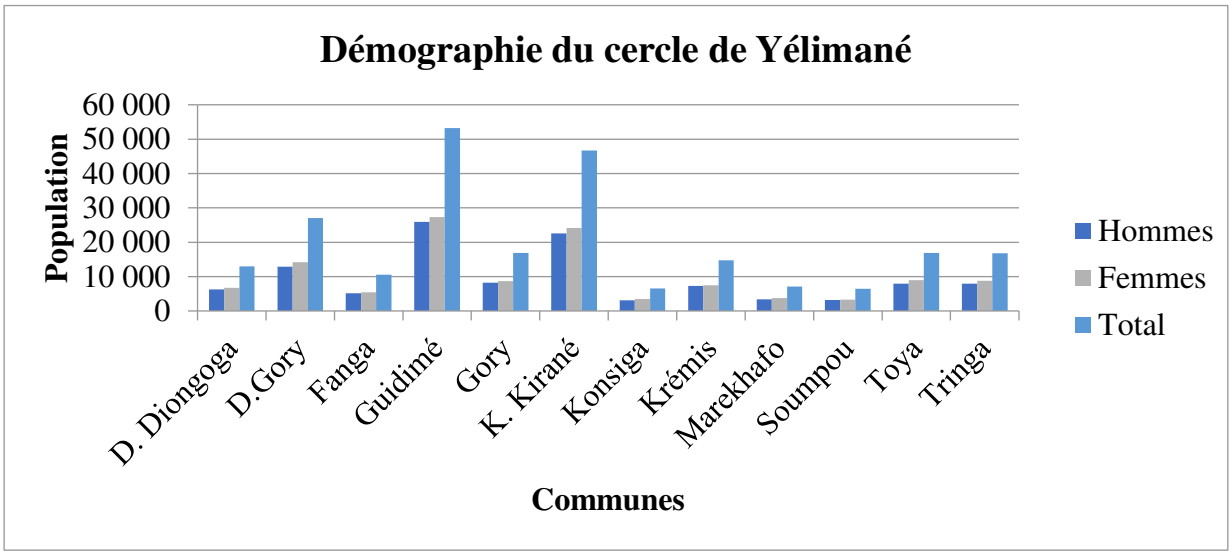

Source : Direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018 ;Graphique réalisé par M. Niakaté, 2019

Graphique 4: Répartition des habitants par arrondissements, 1998-2018

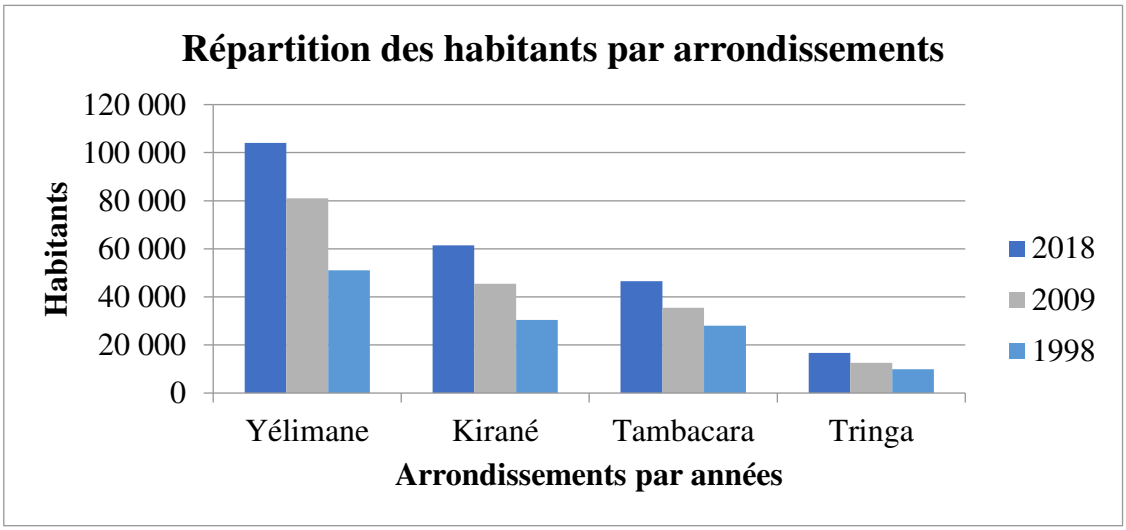

Source : Direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018 ; Graphique réalisé par M. Niakaté, 2019

Carte 11: Les quatre arrondissements du Cercle

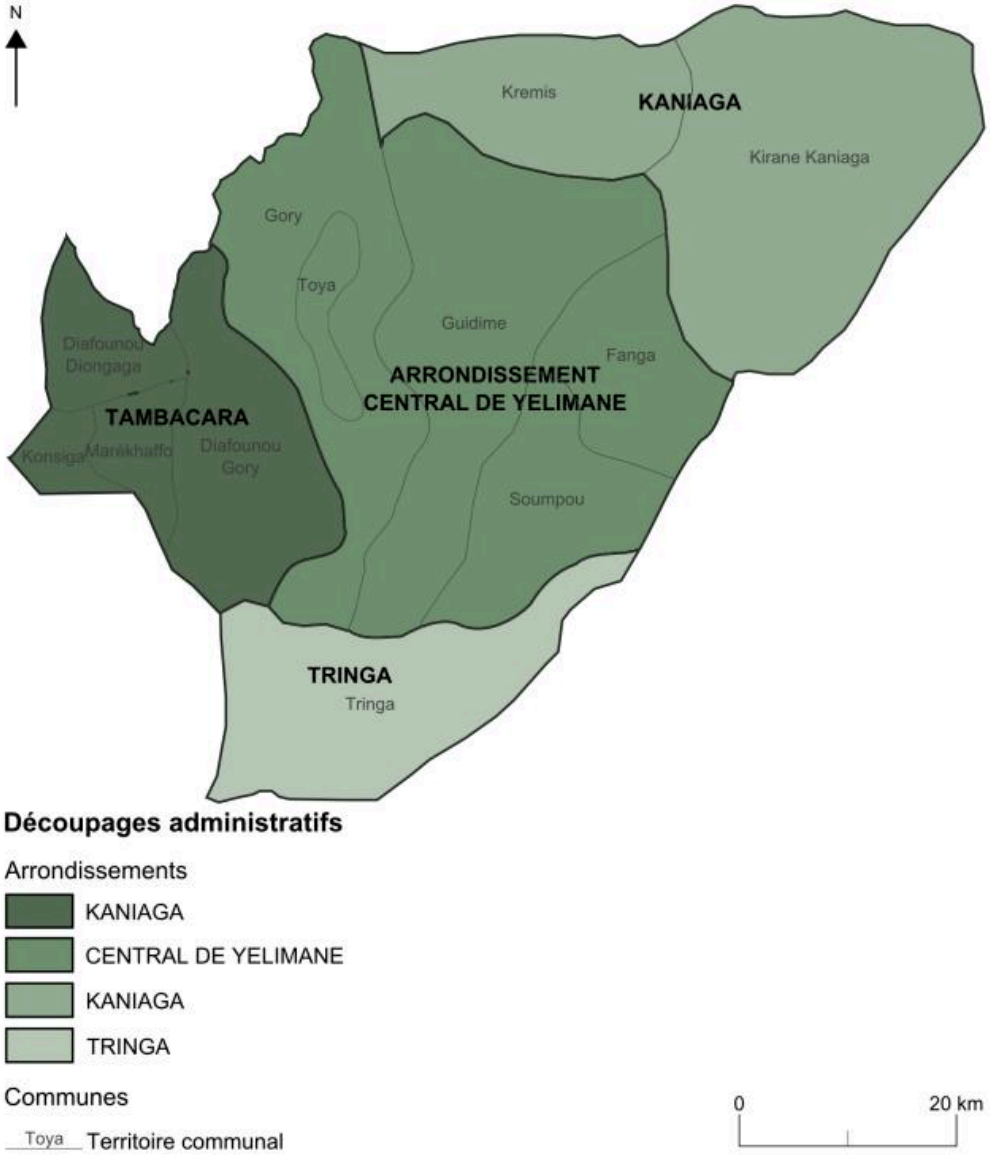

Carte réalisée par M. Niakaté et M. Gallien, 2018

Graphique 5: Répartition des habitants par Provinces, 1998-2018

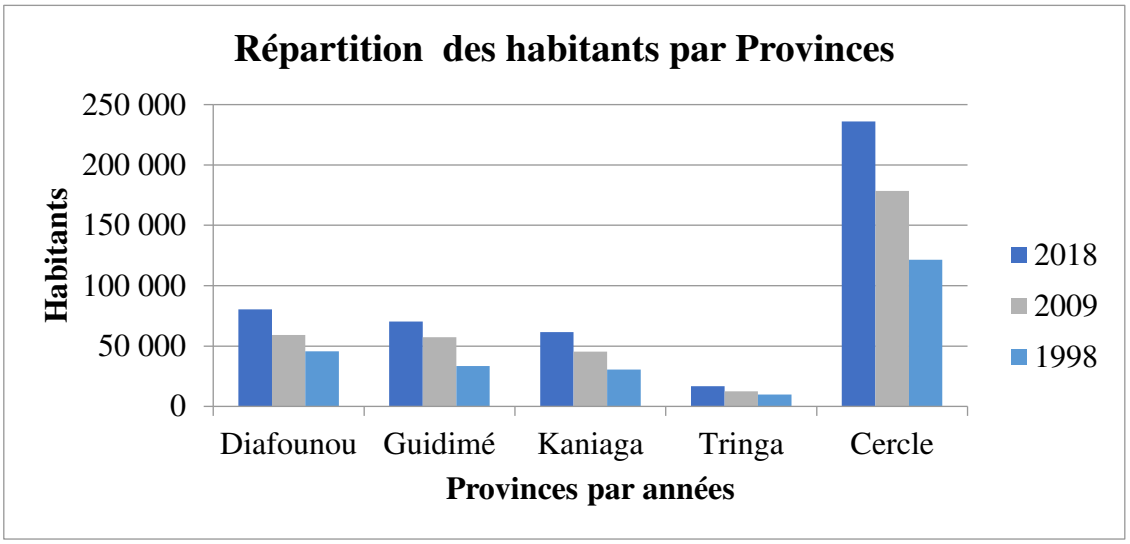

Source : Direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018 ; Graphique réalisé par M. Niakaté, 2019

Dans ces deux graphiques numéros (4 et 5) ci-dessus, la population a augmenté entre 1998 à 2018 (sur vingt ans) dans tous les quatre arrondissements du cercle de Yélimané dans graphique 3. En effet, dans l'arrondissement Central de Yélimané, il est classé en première position de ces trois recensements de la population (voir graphique 3). Entre 1998 et 2018, la population de l'arrondissement Central de Yélimané a été multipliée par deux (de 51 056 habitants à 104 073 en 2018). Cette croissance de la population de l'arrondissement de Yélimané est due au statut de la ville. Il est à la fois chef-lieu de cercle, chef-lieu d'arrondissement avec la décentralisation, et devient chef-lieu de commune de Guidimé. Et il y a aussi les investissements des migrants dans la ville comme la construction des nouveaux magasins et des hôtels et surtout la création du Lycée de Yélimané. Tous ces établissements du secteur tertiaire attirent les gens qui viennent s'installer dans la ville.

Quant à l'arrondissement de Tambacara, sa population a augmenté d'un peu moins du double ; elle est passée de 27 973 habitants en 1998 à 46 595 en 2018. Tambacara est le gros village du Diafounou. Et enfin, les deux derniers arrondissements, l'arrondissement de Kirané, la population a doublé pendant cette période. Elle était de 30 464 habitants en 1998 et 61 412 en 2018. L'arrondissement de Tringa est le plus petit du cercle de Yélimané. Sa population est passée de 9 936 habitants en 1998 à 16 766 en 2018. Concernant le graphique numéro 5 sur la répartition de la population du cercle de Yélimané par province, c'est Diafounou qui est le plus peuplé suivi de Guidimé, de Kaniaga et Tringa. Au niveau du cercle, la population a augmenté entre 1998 et 2018 de 121 436 à 235 962 habitants soit plus

de 94,3%. Nous voyons ainsi avec ces deux graphiques que la population a augmenté à tous les niveaux de découpage territorial : cercle, arrondissement et province.

Tableau 44: Répartition spatiale de la population par type de commune, 2018

Typologie de commune	Rang	Communes	Population total
Grandes Communes	1	Guidimé	126 953
	2	Kaniaga Kirané	
	3	Diafounou Gory	
Communes Moyennes	4	Toya	88 818
	5	Gory	
	6	Tringa	
	7	Krémis	
	8	Diafounou Diongaga	
	9	Fanga	
Petites Communes	10	Marékhafo	20 192
	11	Konsiga	
	12	Soumpou	

Source : Direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018 ; Tableau réalisé par M. Niakaté, 2019

Nous avons réparti les douze communes du cercle de Yélimané en trois classes statistiques selon les données du recensement de 2018 dans le tableau ci-dessus. Ces trois classes statistiques sont : les petites communes (moins de 10 000 habitants chacune), les communes moyennes (entre 10 000 et 20 000 habitants chacune) et les grosses communes (plus de 20 000 habitants chacune).

Les Grandes communes sont dans le tableau numéro 40 (Guidimé, Kaniaga et Diafounou Gory) : elles sont les trois communes les plus peuplées du cercle de Yélimané. Plus de 56% (RAVEC[134] 2009) de la population en 2009 était concentrée dans ces communes dites grosses contre actuellement 54% en 2018. Nous avons même un quart de la population qui se trouve concentré dans la seule commune de Guidimé.

Les communes moyennes sont : Toya, Tringa, Gory, Krémis, Fanga et Diafounou-Diongaga. Elles sont au nombre de six avec une population de plus de 10 000 habitants chacune en 2018. Ces communes moyennes représentent 26% de la population totale du

[134] Recensement administratif à vocation d'état civil, c'est faisant une large place aux technologies biométriques avec affectation in fine d'un identifiant unique en vue de la constitution d'une base de données état civil numérisées, fiable et sécurisée.

cercle en 2009 contre 37% en 2018 : c'est là que le dynamisme démographique est le plus fort.

Et enfin, les petites communes sont au nombre de trois (Marékhafo, Soumpou, et Konsiga). Ces petites communes représentaient 18% de la population du cercle en 2009 mais seulement 9% en 2018 (voir le graphique 6). Ces petites communes se trouvent ainsi démographiquement de plus en plus marginalisées au sein du cercle.

Pour conclure ce point sur la population du cercle de Yélimané, le pourcentage de population a diminué dans les grosses communes de 2 points et dans les petites communes de 9 points de 2009 à 2018. Entre 1998 et 2018, le pourcentage de population a augmenté dans les communes moyennes de 11 points. De 2009 à 2018, les communes moyennes passent de quatre (Toya, Tringa, Gory et Krémis) à six (Toya, Tringa, Gory et Krémis, Diafounou-Diongaga et Fanga). Et les petites communes passent de cinq (Marékhafo, Soumpou, Diongaga, Fanga, Konsiga) à trois seulement (Marékhafo, Konsiga et Soumpou).

Graphique 6: La répartition de la population en pourcentage du cercle dans trois sous-groupes de commune en 2009.

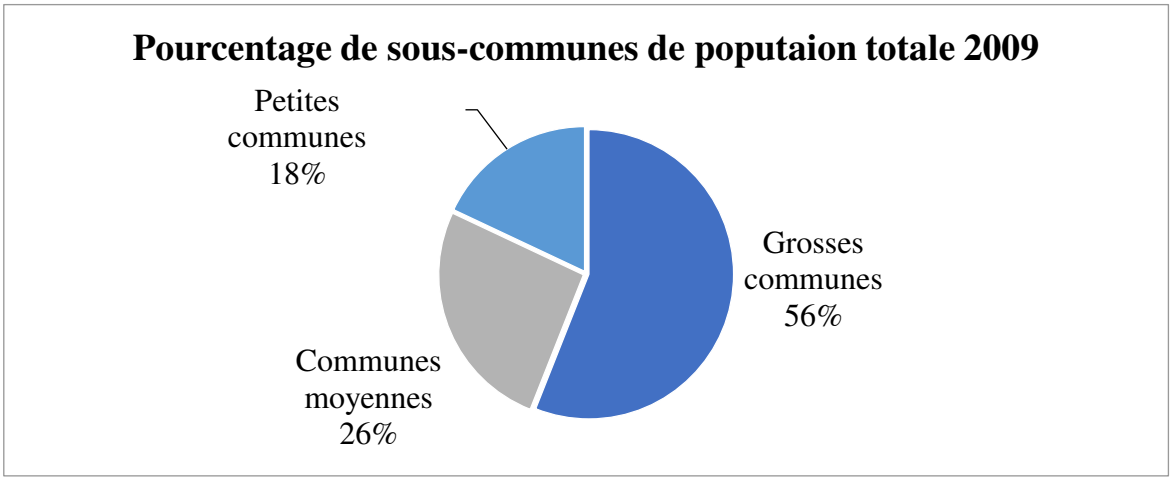

Source : RAVEC 2009 ; Graphique réalisé par M. Niakaté, 2019

La population est inégalement répartie dans le cercle de Yélimané, selon les données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH[135]) en 2009. En effet, 70% de la population du cercle est concentrée dans les chefs-lieux de commune. Ces villages sont

[135] Recensement général de la population et de l'habitat.

localisés principalement sur les RR3 et RR5[136] qui traversent le Diafounou vers Yélimané-ville.

Graphique 7: Répartition de la population, 2018

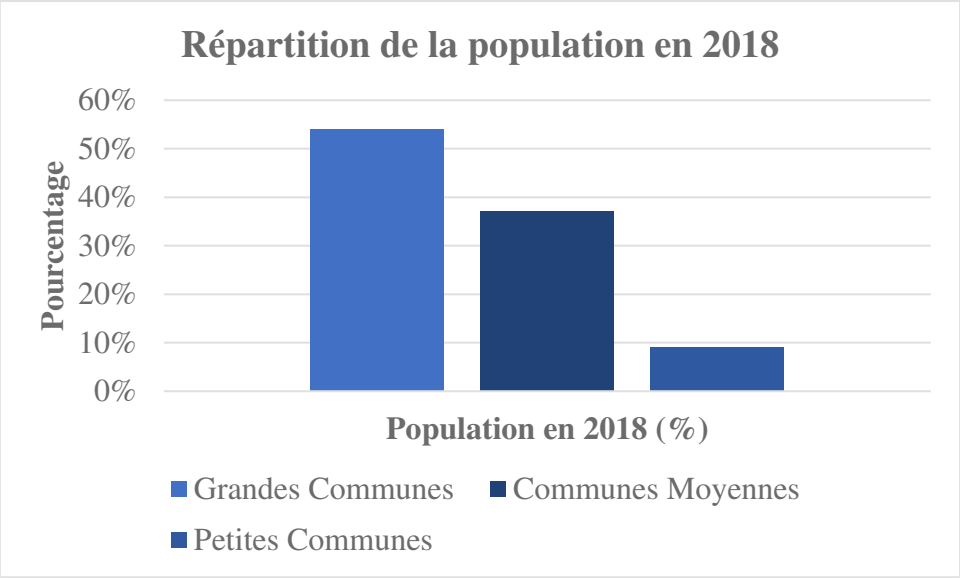

Source : Données de direction régionale de la planification, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population, janvier 2018;

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2019

[136] Route régionale numéro 3 (RR3) et route régionale numéro 5 (RR5). Elles sont goudronnées de Kayes à Yélimané. Autrement dit, l'objectif louable de goudronner de nouvelles routes dans le futur permettrait de mieux répartir et donc de déconcentrer la population du cercle de Yélimané.

Carte 12: Répartition spatiale de la population par type de commune, 2018

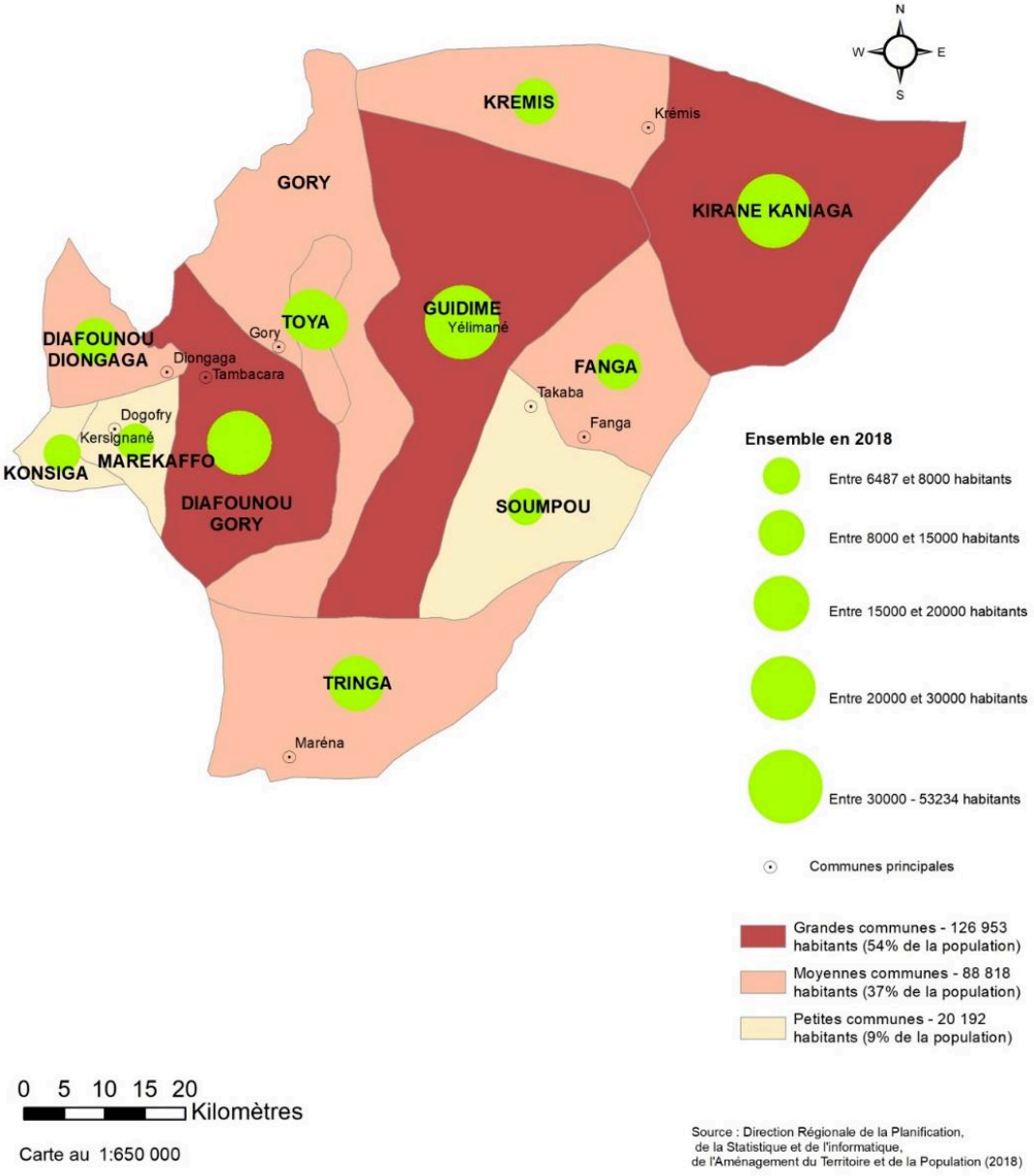

Carte réalisée par M. Niakaté, L.Genthon, 2019

Tableau 45: Croissance démographique par commune, 1998-2018

Communes	1998	2009	2018	Croissance 1998-2018	Croissance 2009-2018
Guidimé	27 121	44 019	53 234	**62%**	**20,93%**
Kaniaga Kirané	23 729	35 007	46 649	48%	33,25%
Diafounou Gory	14 161	20 292	27 070	43%	33,40%
Toya	8 908	12 922	16 902	45%	30,80%
Gory	8 644	10 760	16 845	**24%**	**56,55%**
Tringa	9 936	12 509	16 766	26%	34%
Krémis	6 735	10 467	14 763	55%	41,04%
Diafounou Diongaga	7 077	6 873	12 937	**-3%**	**88,22%**
Fanga	3 024	8 275	10 605	44%	28,15%
Marékhafo	3 399	4 548	7 117	34%	56,48%
Konsiga	3 024	8 275	6 518	**174%**	**-20,38%**
Soumpou	3 559	5 017	6 487	**49%**	**29,30%**

Source : Résultat provisoire RGPH du Mali 2009 et DRPSIAP janvier 2018 ;
Tableau réalisé par M. Niakaté, 2019

La population des communes du cercle de Yélimané augmente suivant un taux d'accroissement variant entre 4,5% et 10% par an sur les années observées (1998-2009). Sur la période 1998-2009, la population a augmenté de plus de 46%. A ce rythme, elle doublerait en moyenne tous les 22 ans selon le RGPH 2009. Cependant le rythme de croissance est très différent d'une commune à une autre. En effet, nous remarquons trois cas :

- Une forte croissance de population dans les communes de : Konsiga, Krémis, Soumpou et Guidimé. Nous noterons le fort taux de croissance de la commune de Konsiga dont la population a plus que doublé sur la période 1998-2009 (+174%). Par contre, la population de la commune a chuté entre 2009 et 2018 de 8 725 à 6 588 habitants. Le taux de croissance est négatif -20,38% sur la période 2009 à 2018. La commune a ainsi perdu 1 687 habitants sur la dernière période. Elle a perdu plus d'une personne sur cinq de 2009 à 2018.
- Inversement, dans la commune de Diafounou Diongaga, la population a baissé de 1998 à 2009 significativement (-3%). Cependant, la population de la commune a augmenté de 2009 à 2018, passant de 6 873 à 12 973 habitants. Elle a presque doublé de 2009 à 2018 par une augmentation de sa population de 6 486 habitants. Le taux de croissance a été de 88,22% de 2009 à 2018.

Dans les autres communes, l'accroissement de la population demeure plus modéré (stable). Nous remarquons dans ce tableau numéro 41 que la population a augmenté dans

toutes les communes du cercle de Yélimané. A l'exception de la commune de Konsiga où la population a baissé pendant cette période (2009-2018) : sa population a chuté de 1 687 habitants (8 275 à 6 588 habitants). Le départ vers la migration dans cette petite commune du Diafounou est très important dans les différents villages qui la composent (Konsiga, Komodindé surtout).

Tableau 46: Tranche d'âge de la population du Cercle, 2009

Ages	Population	Dont femme	Pourcentage
0-4 ans	32 120	16 597	**18%**
5-9 ans	32 120	16 597	**18%**
10-14 ans	24 982	12 909	**14%**
15-19 ans	17 844	9 221	10%
20-24 ans	12 491	6 454	7%
25-29 ans	10 707	5 532	6%
30-34 ans	8 922	4 610	5%
35-39 ans	7 138	3 688	4%
40-44 ans	5 353	2 766	3%
45-49 ans	5 353	2 766	3%
50-54 ans	5 353	2 766	3%
55-59 ans	3 569	1 844	**2%**
60-64 ans	3 569	1 844	**2%**
65-69 ans	3 569	1 844	**2%**
70-75 ans	1 784	922	**1%**
76-79	1 784	922	**1%**
80 ans et plus	1 784	922	**1%**
Total	**178 442**	**92 205**	**100%**

Source : DRPSIAP, Kayes, juin 2009

Comme pour l'ensemble du pays, nous avons dans ce tableau numéro 46 issu de RGPH 2009, le cercle de Yélimané se caractérise par une population très jeune et en majorité féminine. Nous avons 60% de la population locale qui a moins de vingt ans. Les femmes en âge de procréer représentent environ 32%. La proportion des personnes âgées est stagnante à partir de 70 ans avec 3% de la population totale en 2009. A partir de la classe d'âge 20-24 ans, la proportion de classe d'âge est inférieure à dix pour cent. La population est très jeune,

ce qui pourrait être un atout pour le cercle de Yélimané pour son développement économique car la jeunesse est à la base de tout le changement dans le monde. Le recensement général de 2009 a montré que 73% des habitants avaient moins de 30 ans (voir le tableau 42). La proportion des femmes 52% est un peu supérieure aux hommes 48% dans le cercle de Yélimané, et elle est supérieure à la région de Kayes qui est de 51,7% pour les femmes et 49,3% pour les femmes selon les données régionales en 2018.

En guise de synthèse sur l'étude monographique de la population du cercle de Yélimané a été traitée à plusieurs niveaux. Les trois grosses communes restent peuplées avec plus de la moitié de la popultaion en 2018 se sont concentrées Guidimé (Yélimané), Kirané-Kaniaga (Kirané) et Diafounou-Gory (Tambacara).

Conclusion du chapitre

D'une manière générale concernant ce chapitre 4 sur le cercle de Yélimané, l'analyse a été faite sur les milieux physiques, l'organisation locale et l'étude humaine. Les contraintes du milieu physique liées aux différents éléments particuliers comme la faible pluviométrie, les prédateurs et la sécheresse fréquente dans la zone. Et les organisations de la société locale, expliquent, au-delà de la pression démographique des grosses communes dans leur province, et de la concurrence sur les marchés, la fragilité de l'agriculture en raison de l'inégalité de foncier. Cette analyse nous a permis de connaitre la situation locale du cercle de Yélimané.

Malgré sa situation sahélienne, il y a deux cours d'eau importants dans le cercle dont le rôle dans les activités locales est important notamment dans la zone de décrue. Pour l'abreuvement des animaux dans le cercle, les deux rivières jouent un grand rôle. Il faut noter que c'est un cercle où la coutume territoriale et sociale reste fortement prégnante. Cette organisation sociale est une contrainte pour son développement économique car un esclave ne peut pas prendre une décision contraire aux nobles même si elle va dans le bon sens pour le village. Dans certains villages du cercle, nous avons des familles qui n'ont pas reconnu leur maire élu par les urnes parce qu'il est issu d'une famille d'esclaves. A près avoir décrit les caractéristiques physiques et humains du cercle, système foncier défavorable, nous allons passer à l'analyse agricole.

Chapitre 5 : Les systèmes agricoles locaux

« *L'agriculture africaine qui n'a connu ni la révolution verte, ni l'intervention des agro-industries n'en est pas moins capable d'accompagner une croissance démographique* », (Raison et Dubresson cité Chatel et Raton 019).

Ce chapitre porte sur l'agriculture dans le cercle. Cette étude agricole englobe la culture (pluviale ou décrue), l'élevage (sédentaire ou transhumant) et le foncier avec ses systèmes compliqués entre les exploitants agricoles du cercle. Après avoir présenté l'agriculture comme activité principale dans le cercle de Yélimané, nous allons analyser les forces et les faiblesses locales qui déterminent les rendements agricoles. Les forces agricoles sont autour de « Térékollé et Kolombiné » dont les villages situés au long de ces cours d'eau sont favorables aux cultures de décrue. Les faiblesses sont très nombreuses dans le Kaniaga par rapport aux provinces du cercle.

Ensuite, nous présenterons l'élevage brièvement avec les différents types d'animaux présents dans les ménages. Et enfin, la dernière sous-partie est consacrée au foncier. L'agriculture du cercle de Yélimané est dominée par céréaliculture. Cela s'explique par la situation pluviométrique du cercle. L'élevage est pratiqué par une partie des ménages des premiers migrants de France de retour, cette activité demandant plus de moyens financiers dans le cercle. Entre ces deux activités, la question foncière se pose ; le foncier étant toujours régi par les règles coutumières. Pour être propriétaire, il faut d'abord être autochtone du village. Ces trois éléments seront au cœur de ce chapitre sur l'agriculture dans le cercle de Yélimané.

A. Le cas de la céréaliculture

Les activités économiques restent rurales dans le cercle. Elles sont centrées sur l'agriculture et l'élevage car il s'agit de leur activité locale principale. Tous les ménages enquêtés lors de nos enquêtes de terrain disaient qu'ils sont d'abord agriculteur, et évoquaient l'élevage en seconde position. La production agricole notamment vivrière obtenue dans leur exploitation est destinée à leur autoconsommation. L'élevage est de type extensif chez les Peulhs et chez certains ménages avec des migrants qui sont retournés au village. Les ménages

de premiers migrants revenant de France du cercle sont en effet des éleveurs. C'est le cas de feu Traoré[137] dans le village de Kersignané qui était l'un des plus grands éleveurs du village ou même de la province. C'était un ancien migrant de France ce qui lui avait permis d'acheter beaucoup de vaches. En 2015, il avait plus d'une centaine de têtes.

« *Tout le monde cultive dans le cercle: noble, esclave et caste mais les femmes cultivent pour elles-mêmes. La nourriture de ménage, c'est les hommes qui s'en occupent. Le travail aux champs durant l'hivernage est une courte durée de quatre à six heures par jour par rapport à notre époque. Quand nous étions jeunes, nous commencions le labour de nos champs dès la tombée de la première pluie (mi-mai). Nous commencions tôt le matin depuis six heures. Quel que soit le retard du ménage, à sept heures du matin on trouvait tous les exploitants qui sont dans leurs champs. Nous prenons le petit déjeuner dans le champ et nous retournions dans le village jusqu'au crépuscule.*

Mais les temps ne sont pas les mêmes parce qu'il pleuvait beaucoup par rapport actuellement, et il y avait peu de migration dans le village. Nos enfants d'aujourd'hui partent aux champs à huit heures du matin après avoir pris le petit-déjeuner à la maison et ils reviennent vers midi ou treize heures pour déjeuner. Ils ne retournent pas le reste de la journée dans les champs. Nous sommes confrontés aux problèmes majeurs dans le village de Lakanguémou, la faible pluviométrie et la diminution du temps de travail de nos enfants. Donc, la production baisse dans le village ce qui nous amène à vivre des céréales achetées par nos migrants. Il y a une distinction entre les cultures des hommes et celles des femmes[138]».

Dans le cercle de Yélimané, les hommes cultivent leurs propres spéculations qui sont à destination de l'autoconsommation de leur ménage. Ils cultivent avec plusieurs personnes dans les champs. En revanche, les femmes cultivent en priorité l'arachide pour leur besoin personnel. Elles cultivent seule ou avec leurs filles dans leurs champs.

---

137 Au retour du terrain en 2018,nous avons appris qu'il est décédé. Il est originaire de Kersignané dans le Kaniaga.

138 Extrait d'un entretien réalisé lors d'une assemblée chez le village de Lakanguémou (Kaniaga) avec ses conseillers, le 23 mai 2015.

Tableau 47: Temps de travail en moyenne dans les exploitations agricoles, 2015

Provinces	08-12h	12-14h	14-16h	Après 16h	Durée de travail
Diafounou	4 h	Pause	2 h	Non	6 h
Guidimé	4 h	Pause	2 h	1 h	7 h
Kaniaga	4 h	Pause	Non	Non	4 h
Tringa	4 h	Pause	2 h	1 h ou plus	Plus de 7 h

Source : M. Niakat, 2015.

C'est ainsi que les jeunes du cercle de Yélimané sont devenus comme disait un proverbe Bambara : « " *Dumuni mạ ka di ci ye'' On a plus de plaisir à manger qu'à travailler[…] Tout le monde préfère être invité à manger qu'à travailler*[139] ».

Avec les années de sécheresse (décennies 1970-1980) dans le cercle, l'augmentation des troupeaux appartenant aux ménages, la pression sur les terres agricoles des hommes (culture extensive) et des animaux (élevage extensif) sur la végétation naturelle a fortement atteint le potentiel de la zone. Cette agriculture dans le cercle est pluviale en grande majorité mais dans certaines communes (toutes les six communes de Diafounou) il y a des cultures de contre saison appelées autrement les cultures de décrue.

1. L'agriculture par catégorie sociale

L'agriculture est pratiquée par toutes les catégories sociales dans le cercle de Yélimané. Les ménages sans migrant cultivent plus que les autres ménages et les esclaves cultivent aussi davantage par rapport aux castes. Ce sont le griot, le « *gerese* » et le forgeron qui cultivent le moins auprès de différents ménages enquêtés dans le cercle. Dans le Tringa, sur dix ménages enquêtés, il y a un seul ménage sans migrant qui assurait sa consommation et quant aux deux autres ménages avec migrant dirigés par des anciens retraités de la France qui sont dans les familles avec leurs petits fils, ils n'ont pas cultivé en 2015. Dans le village de Dogofri, nous avons un ménage d'esclave qui est excédentaire et aussi un ménage noble. Dans le village de Gory, le ménage « *gesere* » n'a pas cultivé en 2018. La baisse de

[139] Père Charles Bailleul, *Sagesse Bambara, proverbes et sentences*, éditions Donniya-Bamako, 2005, 463p.

rendement est constatée en général chez les ménages de castes et les ménages avec migrant par rapport aux autres ménages (ménages sans migrant surtout dans la ville de Yélimané).

Dans le Guidimé, les ménages sont en situation intermédiaire, les trois villages enquêtés (Yélimané, Takaba et Fanga) n'ont pas beaucoup de migrants en France comme les villages de Diongaga dans le Diafounou et Krémis dans le Kaniaga.

Tous ces ménages dits excédentaires avaient lors de notre passage la quantité de stocks de céréales récoltées dans leurs différents champs assurant leur consommation annuelle : dans le ménage d'esclave, il y avait 3 000 « *moudés*[140] » pour une consommation journalière de huit « *moudés* ». Le ménage noble avait 1 200 « *moudés* » pour une consommation journalière de trois « *moudés* ». Le ménage « gesere » de Gory dans le Diafounou avait 0 « *moudé* » issu dans son exploitation. Il consommait dans son ménage des céréales achetées par ses migrants de la France et d'Angola.

La zone du Sahel occidental est vulnérable, fragile ce qui s'explique par les contraintes physiques comme le climat, les prédateurs, les faits sociaux comme la migration et les conflits locaux entre les villageois. Nous étudierons la situation agricole dans le cercle de Yélimané. Cette analyse d'agriculture dans le cercle nous permet de mieux répondre aux questions de la problématique. En effet, il faut noter la présence de certains conflits dans le cercle qui freinent aussi tout développement agricole au niveau local (diaspora et les élus), communal (village de Kersignané dans le Diafounou) et villageois (Takaba). Ainsi, depuis fin 2014, il existe un conflit local qui oppose la diaspora des migrants originaires et les élus locaux du cercle (conseil du cercle, élus municipaux et deux députés) à propos de la TDRL[141]. L'agriculture dans le cercle de Yélimané a des atouts importants : avec un peu d'effort de la population locale, la situation pourrait améliorer. Cette agriculture est confrontée à des contraintes locales qui freinent son essor. C'est un cercle qui a des bétails importants mais il est confronté pendant la saison sèche (surtout mai) au manque d'herbe dans la brousse. Les animaux sont fatigués par le manque d'herbes dans la brousse à partir du mois d'avril et sont maigres, surtout l'élevage est freiné par le coût élevé des soins et l'achat des aliments du bétail dans le cercle ou à Kayes.

---

140 C'est une unité locale pour peser des céréales destination à la consommation dans le ménage. Il a une capacité de 2,8 ou 2,9kilogrammes selon le ménage.

141 Taxe de développement rural local qui est un impôt sur l'individu.

2. Est-ce que le potentiel agricole répond aux besoins des exploitants locaux ?

Dans le cercle de Yélimané, il y a quelques atouts agricoles malgré la situation géographique médiocre. Certaines communes sont au cœur de cette potentialité agricole comme les deux communes de Guidimé (Fanga et Soumpou) et toutes les communes du Diafounou. Il y a un réseau hydrographique très important autour de deux principales rivières (Térékollé et Kolombiné), aux crues importantes mais irrégulières. Certains pics de crue peuvent être violents, mais les vallées alluviales aux sols fertiles, enrichis régulièrement par les crues, présentent un potentiel agricole élevé pour les cultures de décrue et pour la riziculture.

Des potentialités agricoles sont élevées pour l'élevage, les cultures de décrue, compte tenu des nombreux points d'eau et des nappes peu profondes. Les collines, qui entourent le cercle d'Ouest en Est, drainent les eaux de pluie qui aboutissent à des vallées encaissées. Les plaines sont principalement alluviales, constituées d'alluvions déposées lors des crues des cours d'eau temporaires. Pour cette description de ces potentialités agricoles, nous nous sommes focalisés sur notre entretien avec le coordinateur du Paddy du cercle de Yélimane en 2015. Elles sont nombreuses dans le cercle comme cela le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 48: Les villages dans les plaines

Communes	Nombre	Villages	Usages
Gory	15	6	Pâturage, cultures
Guidimé	43	16	Pâturage, culture non exploité
Konsiga	1	1	Aucune exploitation
Toya	10	3	Pâturage, culture (petites surfaces)
Diongaga	0	0	Néant
Fanga	12	3	Pâturage, culture, carrière
Kirané	23	8	Pâturage, carrière
Krémis	16	5	Pâturage, culture, coupe de bois
Marékhaffo	9	3	Pâturage, culture
Soumpou	16	5	Pâturage, culture
Tringa	16	4	Pâturage, culture, carrière
Diafounou Gory	24	8	Culture de décrue, pâturage

Source : Enquête CIDS dans les villages, juin 2009.

Les usages de ces espaces de plaine sont mixtes comme nous le voyons dans le tableau numéro 48 : pâturage, cultures, carrière et coupe de bois. En plus dans les bas-fonds, c'est la culture de décrue, l'abreuvement des animaux et la pêche dans les villages de Fanga et Diongaga. Certaines plaines sont aménagées comme a été réalisé en 2006 : à Tambacara dans le Diafounou, « *Saba*[142] » : 430 hectares pour la culture de niébé et de décrue. Dans le village de Fanga (Guidimé), « *Djiguilou*[143] » : il y avait 140 hectares pour la culture de courge. Et pour Krémis dans le Kaniaga, « *Sagandou* [144]», 500 hectares avaient été aménagés.

142 C'est une appellation locale de plaine dans le village de Tambacara.
143 *Idem*.
144 *Idem.*

3. Le point de vue des exploitants sur les contraintes agricoles

Malgré ces potentialités agricoles, le cercle de Yélimané est confronté à de nombreuses contraintes dans les plaines et les bas-fonds. Les contraintes au niveau des plaines sont diverses dans les différentes communes. Il s'agit tout d'abord de la faible pluviométrie et de l'ensablement dans les communes de Gory et de Guidimé. Les inondations, l'érosion et l'ensablement concernent les communes de Fanga et Konsiga. Les inondations, les prédateurs et l'érosion sont dans les communes de Kirané, de Marékhaffo et Soumpou. La faible pluviométrie irrégulière pénalise fortement les cultures pluviales qui sont surtout vivrières (mil, sorgho et maïs surtout) dans tout le cercle. Ainsi certaines communes sont dépendantes des variations annuelles des crues, des techniques culturales localement pratiquées. Les difficultés locales qui freinent la production agricole dans le cercle sont nombreuses. Les paysans sont contraints de changer les variétés de culture au fur et à mesure, du cycle végétatif long au cycle court à cause de l'irrégularité pluviométrique. Les cultures de décrue dans le Diafounou qui représentent la base de la production vivrière de la province, sont dépendantes des variations annuelles des crues, des techniques culturales pratiquées et des prédateurs; ces derniers sont aussi nombreux en saison pluvieuse (criquets, oiseaux, singes, etc.). L'érosion des sols liée à l'intensité des pluies, au relief accentué; cette érosion se traduit, entre autres, par la création des ravines et l'accumulation de sable dans les plaines de cultures de décrue. La migration entraine depuis plusieurs décennies, la diminution des actifs agricoles dans le cercle. Les dégradations des conditions de production sont souvent évoquées lors des entretiens, comme l'illustre cet extrait :

« *Je cultive quand il pleut, autrefois il pleuvait beaucoup, je n'avais pas de difficultés pour se nourrir, maintenant, il y a des années où les céréales ne donnent rien. Cette année, je n'ai rien récolté dans trois champs*[145] ».

4. L'élevage : une activité minoritaire : le cas des Peulhs et des Maures

Historiquement, les Soninkés ne sont pas des éleveurs mais des cultivateurs. Toutefois, ils détiennent un important cheptel grâce aux revenus procures par la migration. Dans certains ménages enquêtés, l'élevage occupe une place importante. Nous avons enquêté deux ménages

[145] Entretien réalisé dans le village de Dialaka dans la commune de Tringa avec le fils du chef de village, le 20 juillet 2015.

(l'un dans la commune de Kirané-Kaniaga dans le village de Kersignané, qui est un ancien migrant de la France, et l'autre qui est dans la commune de Dogofri dans le village du même nom) qui ont chacun plus de cent têtes de bovins. Le troupeau pour des ménages Soninké est un patrimoine, c'est-à-dire un moyen d'épargne pour résoudre un problème urgent. Les ventes ont lieu en général pour les obligations familiales comme l'achat de céréales, le mariage, le frais d'un jeune pour le départ en migration, etc.

Par contre chez les Peulhs ou les Maures, sédentaires ou nomades du cercle, l'élevage est leur principale activité. Mais malheureusement, nous n'avons pas pu enquêter dans les villages Peulh et Maure du cercle du fait des contraintes du temps en liaison avec la difficulté des moyens de déplacement. Les troupeaux (Peulh et Maure) font les différents parcours transhumants : souvent ils partent dans les cercles de Bafoulabé, Kéniéba et Kayes. Mais, certains troupeaux de Soninké font souvent partie de ce mouvement pastoral régional. Comme l'indique l'un des enquêtés dans le village de Dogofri, à travers notre entretien en mai 2015, il nous a dit que son troupeau se trouvait dans le cercle de Bafoulabé. Il lui rend visite une fois par semaine. Le Peulh garde et occupe de ce troupeau.

Et enfin, le dernier parcours du troupeau est transfrontalier avec la Mauritanie, où il passe toute la saison de pluie loin des champs. Ce cas est souvent celui des éleveurs du Diafounou, mais le propriétaire rend visite fréquemment au troupeau. Les Peulhs et Maures suivent majoritairement ce type de parcours. Ils répartissent leur troupeau en deux, l'un est resté avec la famille pour leurs besoins alimentaires au sein du ménage. Le troupeau resté sur place sert à la famille pour vendre du lait et aussi pour nourrir le ménage. Et le troupeau, qui va en transhumance, est conduit en général par le fils du propriétaire qui le surveille comme son père.

L'élevage est donc pratiqué par tous les groupes ethniques du cercle. Les deux types d'élevage : transhumance pour les Peulhs et Maures et sédentaire pour les Soninkés sont pratiqués dans le cercle de Yélimané. Le cheptel est constitué en majorité de bovins, d'ovins, et de caprins. Mais l'insuffisance de pâturage et la faible disponibilité en eau dans le Diafounou et Kaniaga perturbent la bonne croissance du bétail.

Tableau 49 : Evolution spatio-temporelle pendant les transhumances

Janvier-Février-Mars	Positionnement non loin de points d'eau. Les animaux s'abreuvent et fréquentent les pâturages de la zone pastorale avant d'être autorisés à entrer dans les bourgoutières. C'est aussi le moment de creuser les puisards à l'emplacement des mares. C'est le retour des troupeaux de la Mauritanie vers le cercle de Yélimané
Avril-Mai-Juin	Fin de la période de soudure, pâturages réduits et contraintes d'abreuvement. Concentration des troupeaux sur les points d'eau pérennes (lacs, mares, puits et puisards : Térékollé et Kolombiné)
Juillet-Août-Septembre	Déplacement vers la Mauritanie dès les premières pluies. C'est le mouvement sud-nord des troupeaux du cercle, avec cure salée
Octobre-Novembre-Décembre	Fin de la saison des pluies. Après les récoltes dans le cercle, les troupeaux reviennent pour les résidus des champs

M. Niakaté, janvier, 2018.

Malgré ce mouvement de bétail dans les différentes zones de janvier à décembre, le cheptel est trop important chez certains ménages. Il y a trois parcours principaux du cheptel qui existent dans le cercle de Yélimané. Les animaux traversent le cercle, avec quelques étapes importantes : la cure salée, au nord de la Mauritanie (en septembre-octobre), les vallées de la Térékollé, de la Kolombiné et leurs affluents (pour les ressources fourragères , les résidus des récoltes, les points d'eau), le lac de Magui (vaste lac pérenne, au Sud-Ouest du cercle, dans lequel pousse du bourgou sur les petites superficies), et plus au Sud, en fonction des années, les zones de Bafoulabé, du Bafing et du barrage de Manantali.

Le premier parcours de l'élevage dans le cercle peut être considéré comme le parcours villageois dans lequel les animaux vont au pâturage dans un espace géographique aux alentours du village. Ces animaux sont conduits par un berger dans la journée aux environs, à moins de dix kilomètres du village de son propriétaire. Dès le soir, les troupeaux rentrent dans l'exploitation. Ce type de parcours est celui des éleveurs Soninkés qui ont du cheptel mais dont la gestion est confiée à un Peulh. Ce parcours est fait en général en saison de pluie : le propriétaire rend visite au troupeau le matin très tôt et aussi le soir après le retour du pâturage.

L'évolution du climat et la dégradation des ressources naturelles ont entraîné des grandes difficultés économiques chez les communautés transhumantes à la suite de la baisse de productivité des cultivateurs sédentaires et aussi du fait de l'expansion de l'espace cultivé dans la zone du pâturage. Les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs viennent en grande partie de l'extension des superficies cultivées et de l'augmentation de la taille des troupeaux sédentaires ou transhumants dans le cercle au moment des travaux agricoles.

L'élevage sédentaire s'est développé. La place grandissante prise par le bétail dans le système d'exploitation des agriculteurs sédentaires Soninkés est due à la succession des mauvaises campagnes agricoles, à des besoins de diversification économique en vue d'assurer la sécurité alimentaire et à l'apport de ressources en provenance de l'émigration. La concurrence avec les éleveurs transhumants sur les ressources fourragères et sur les résidus de récolte s'est donc durcie au détriment des troupeaux transhumants.

Tableau 50: Les cheptels entre 2003 et 2006

Cheptel	2003	2004	2005	2006
Camelins	34	35	36	37
Bovins	103 196	106 388	109 678	112 968
Ovins	58 854	61 952	65 212	68 472
Caprins	96 634	101 720	107 074	112 428
Asins	11 934	12 178	12 427	12 673
Equins	4 544	4 637	4 732	4 827
Volaille	41 760	49 130	57 800	66 470
Total	316 956	336 040	356 956	377 875

Source : Plan stratégique de développement de la région de Kayes, 2007.

Nous constatons dans le tableau numéro 50 que les différents types de cheptel dans le cercle de Yélimané évoluent très différemment. Le nombre de volailles est en forte hausse d'une année à l'autre. Quant aux bovins, ovins et caprins, ils augmentent de manière assez rapide. Les conséquences de ce fort taux de croissance sont diversement liées au système de l'élevage extensif comme la précarité, voire l'épuisement, des ressources naturelles et les conditions zootechniques très mauvaises.

Photographie 4 : Retour d'un troupeau du pâturage, Fanga

Photographie prise par M .Niakaté, 15 mai 2015

Lors du passage du troupeau, nous étions sur la question de l'élevage dans la commune de Fanga avec le maire. En même temps, le berger passe avec le troupeau. Il dit : « *vous voyez ces troupeaux, ils sont tous maigres. Donc, dans le village de Fanga, un pauvre ne peut pas faire l'élevage. Il faut prendre un berger qui conduit au pâturage à une dizaine de kilomètres du village où les animaux vont monter sur les collines pour chercher des herbes. Les éleveurs, ce sont ceux qui ont des moyens d'acheter des aliments de bétail pour donner le soir au retour de pâturage*[146]*…* ».

[146]Entretien avec le maire de la commune de Fanga chez lui, le 16 mai 2015.

Photographie 5: Les ânes: une force de main-d'œuvre

Photographie prise par M .Niakaté, 15 mai 2015

Photographie 6: Distribution des aliments de bétail, commune de Toya

Photographie prise par M .Niakaté, 14 juin 2015

Ces deux photos ont été prises dans le Diafounou chez nos enquêtés, la première chez un chef de ménage âgé de 81 ans dans la commune de Konsiga dans le village de Kersignané

qui a amené des vaches affaiblies par la faim dans la cour pour s'en occuper jusqu'à la saison de pluie. Chaque jour, il dépense 6 000Fcfa (9,14 euros) pour acheter un chargement d'herbe qui sera donné aux vaches. Et la seconde photo est prise dans l'enceinte de la mairie de Toya dans le chef-lieu de commune (Yaguiné) : les enfants d'un éleveur sont venus chercher les aliments du bétail subventionnés distribués dans la commune par le cercle. C'est une sorte de subvention de l'Etat pour aider les éleveurs du cercle de Yélimané.

Ainsi, avec le mouvement des troupeaux dans le cercle de Yélimané se pose la question foncière entre les exploitants et les éleveurs, entre les provinces et les villages.

B. Le foncier agricole : un système complexe

Dans le cercle de Yélimané, la gestion du foncier agricole reste coutumière qui appartient à une province, un village, un clan ou un ménage. Dans le texte Malien sur le foncier, tout espace sur le territoire national appartient à l'état. Lors de notre parcours du cercle de nos enquêtes de terrain, la délimitation entre provinces ou villages est coutumière. La gestion du foncier agricole se trouve dans une ambiguïté entre les autorités coutumières et l'état. A qui appartient le foncier au Mali ?

L'agriculture reposant sur le foncier, les chefs coutumiers gèrent la question foncière pour l'agriculture dans le cercle de Yélimané. Le système foncier au Mali reste en majorité coutumier notamment dans les zones rurales. Et ce, malgré, le code domanial et foncier qui a été adopté en 2000. Ce code a identifié trois types de foncier dans son ordonnance n°00-027 du 22 mars 2000, dans le titre1 et son article1 : « *le domaine national du Mali, qui englobe l'espace aérien, le sol et le sous-sol du territoire national* » comprend :

- les domaines public et privé de l'Etat du Mali;
- les domaines public et semi-public des collectivités territoriales;
- le patrimoine foncier des personnes physiques ou morales ;
- la gestion coutumière du foncier est inscrite dans le patrimoine foncier des personnes physiques ou morales.

Ce point donne un pouvoir foncier aux autochtones des différents villages du cercle de Yélimané.

Quant au foncier rural du Mali, il reste aujourd'hui très complexe entre l'Etat et les paysans qui détiennent selon différents modes coutumiers. Cette complexité a été aussi

étudiée dans le cas de l'Algérie et au Soudan dans Ben Hounet et al, (2011). Dans une étude menée juste après le coup d'état militaire de 1991 par Kintz (1991), classe en cinq systèmes fonciers au Mali :

- Système agricole sous-pluie,
- Système agricole irrigué,
- Système pastoral et agro-pastoral,
- Système endogène,
- Système foncier et opérations de développement.

Tout système foncier relève avant tout d'un type particulier de rapports sociaux, il est « *l'ensemble des rapports entre les hommes impliqués par l'organisation de l'espace* », selon Fréchu, (1982).

Les systèmes ruraux du foncier au Mali présentent une grande diversité suivant chaque localité et chaque ethnie. Cette diversité repose sur des traditions locales spécifiques variant avec les zones géographiques, les groupes socioculturels et les catégories sociales, voire entre les autochtones et les allochtones dans les villages Soninkés du cercle de Yélimané. Comme les régions du nord au Mali, sous l'empire Songhoi, la gestion foncière se faisait aussi sur la base de la coutume, avec cette particularité que dans les localités de ces régions, elle était beaucoup plus détaillée et explicite.

Chaque communauté avait en son sein trois chefs différents, respectivement investis du pouvoir de gestion d'une ressource précise :

1) le chef Gandakoye maître de la terre;

2) le chef Issakoye maître des eaux ;

3) le chef Sadjikoye maître des forêts.

Chaque chef réglementait la gestion de la ressource qu'il administrait au mieux des intérêts de toute communauté, Diakité et Coulibaly, (2004). Ces traditions locales spécifiques appartiennent néanmoins à des grandes tendances qui en matière foncière, sont les suivantes :

Les femmes, les hommes célibataires et les allochtones sont exclues de la gestion du foncier agricole dans le cercle de Yélimané.

Dans cette complexité des propriétaires fonciers dans la zone rurale au Mali, le cas du cercle de Yélimané mérite d'être clarifié dans cette étude. C'est un cercle très attaché à la tradition coutumière de découpage territorial au niveau des villages et provinces. Les

délimitations du territoire du village ou de la province sont faites par la population locale. Ainsi, la question fondamentale est de connaître le propriétaire ou le régime foncier qui prévaut dans le cercle de Yélimané.

« Comment libérer du foncier pour qu'ils puissent y investir, c'est un autre problème, très complexe. En tout cas au Mali, car on ne sait même plus vraiment qui détient des terres »[147] et ce, par manque d'un vrai cadastre public dans chaque mairie et dans lequel les mutations du foncier public, privé et collectif seraient systématiquement consignées par des notaires et cartographiées par des géomètres. Il y a une grande variété de types de propriété foncière au Mali, incluant les propriétés étatiques, les propriétés de corporations et coopératives, les propriétés individuelles et les propriétés coutumières : le terrain appartient à une communauté, un village, un quartier d'une ville, une famille étendue ou un lignage, c'est-à-dire des personnes se réclamant d'une descendance commune, Morgan (1997). Beaucoup d'auteurs ont souligné la complexité des modes de gestion du foncier en Afrique subsaharienne notamment Ben Hounet et al, (2011), Raynaut, (1997), Lavigne Delville, (2010), Le Bris, (1991).

Le foncier étant le produit d'une construction sociale dans un espace, cette complexité trouve d'abord son origine dans la diversité des formes d'organisation sociale des différents groupes ethniques africains, Jouve, (1997, 2003) cité par Soumaré (2008). Cet espace peut se résumer comme suit dans le cercle de Yélimané : ménage, famille, village ou province. Cet auteur soulignait la coexistence de plusieurs systèmes de régulation foncière : le système coutumier (normalement pas de papier de l'autorité administrative pour le propriétaire), le système de droit moderne occidental que nous avons cherché à substituer au premier (avec un papier officiel de l'autorité de la localité pour le nouvel acquérant, le plus souvent, c'est par l'achat entre les deux parties) et les différentes règles foncières inspirées du droit musulman. Nous pouvons nous référer à Ben Hounet (opt. citée) : « *quiconque vivifie une terre en la cultivant, en la restaurant ou en la rendant utile d'une autre manière, en acquiert la propriété* »… « *De fait, l'accession à la propriété foncière semble moins difficile lorsque le requérant établit une demande sur une parcelle située « sur les terres » de son clan (aqîla) et s'il dispose des moyens nécessaires à sa mise en valeur (capitaux économiques et sociaux)* ». Jouvé parlait de l'antériorité de l'occupation d'une terre qui fonde le droit d'appropriation sur cette terre. Cette antériorité va légitimer le pouvoir de la famille fondatrice du village, puis du

147 Dembélé Nango, *op.cit.*, 2019.

lignage qui va lui succéder, en matière de dévolution des terres. La transmission de la propriété foncière du cercle de Yélimané relève de cette modalité.

Le foncier est géré de manière coutumière dans le cercle de Yélimané : il est soumis à un régime patriarcal. La terre est transmise par l'héritage soit par un don du village ou d'un propriétaire terrien appelé maître de terre (Jouve 2006). Les grands propriétaires fonciers du cercle de Yélimané peuvent attribuer un foncier sans le consentement de l'ensemble du village. Mais dans chaque province ou village du cercle, il y a des terres publiques qui sont attribuées par le chef de village. Par exemple, dans le Kaniaga au niveau du village, ce sont les Traoré qui sont propriétaires de fonciers mais au niveau de la province, c'est les Baradji qui sont propriétaires de terres. Ainsi, les Traoré ne peuvent pas distribuer ou donner les fonciers à l'échelle de la province de Kaniaga. Concernant tout foncier appartenant à la province de Kaniaga, ce sont les Baradji qui peuvent le distribuer.

Dans les villages, ce sont des autochtones qui ont la plus grande partie du foncier dans le cercle de Yélimané. Ces propriétaires sont des nobles, des marabouts et des esclaves de ces notables. Tous les villages enquêtés ont un système foncier assez identique avec quelques variantes locales. Dans le cas du village de Fanga, chef-lieu de la commune du même nom, les Diambou sont les fondateurs du village et ils sont donc aussi les grands propriétaires coutumiers des fonciers agricoles. Tous les fonciers villageois appartiennent à ce nom et en même temps, ils dirigent le village ce qui pose la question de la concentration des pouvoirs locaux sur ce nom. Par contre, sur la commune limitrophe de Soumpou, dans le village de Takaba, les terres agricoles, en grande partie, appartenaient au nom Diagouraga, mais pour ce qui est du chef de village ce sont les Kanté qui dirigent ce qui souligne un équilibre relatif ou une dépendance des pouvoirs. Ainsi, les Diagouraga sont des grands propriétaires de foncier dans le Takaba mais les Kanté sont obligés de passer par eux pour cultiver en cas de demande de foncier.

Examinons le cas de Monsieur Diagouraga dans le village de Takaba : c'est une personne que nous avons rencontrée en février 2018 lors de la seconde phase de terrain. Il est grand propriétaire foncier dans le Guidimé. Il est originaire du village de Bougoudjiré. En effet, pour gérer les fonciers, il a déménagé de son village natal pour s'installer à Takaba. Il prêtait des fonciers aux exploitants de la commune de Soumpou mais aussi à l'intérieur du Guidimé. Chaque année après les récoltes, les emprunteurs du foncier renouvelaient leurs demandes. Aucun emprunteur ne peut cultiver plus de cinq ans d'affilée le même champ pour

éviter de s'approprier du foncier. Tous les trois à quatre ans, il propose donc un autre champ aux emprunteurs.

Dans le Diafounou, ce sont les fondateurs aussi qui sont des grands propriétaires coutumiers de foncier, les villages sont dirigés par les Doucouré, Kébé, Tandia, etc, ce sont les noms qui dirigent le village qui sont propriétaires. C'est le même système dans le Tringa. Ce sont les Konté pour le village de Marèna et les Gory pour le village de Dialaka.

1. Le prêt des terres agricole :un système coutumier

C'est l'une des manières de dépendance des exploitants agricoles du même village ou en dehors du village. Le prêt de foncier n'est pas seulement une question de relation de l'autochtone à l'allochtone mais aussi entre toutes les catégories sociales quel que soit le statut de cette catégorie. Au début, ces prêts s'expliquent par un lien très proche comme le mariage, d'amitié ou familial.

Les conditions de prêts sont définies entre les villageois, l'emprunteur n'a pas le droit de planter d'arbre, ni de creuser un puits sans consentement du prêteur. S'il s'agit d'une mise en valeur de la terre en dehors de la culture céréalière, il faut donc l'accord du propriétaire. Il y a aussi deux conditions dans ces prêts de foncier, l'une est le renouvellement de la demande auprès du prêteur après chaque récolte oralement : « *je renouvelle ma demande pour le foncier que j'ai cultivé l'an passé à tel endroit avec quelques témoins ou dans l'espace public qui est le lieu de rencontre des vieux du village, en cas de conflit entre le prêteur et l'emprunteur, quelqu'un qui était présent ce jour-là pourra faire un témoignage entre les deux parties* », extrait entretien dans le village de Takaba. L'autre est le paiement en nature, c'est-à-dire un dixième de récolte issue du champ cultivé. Le prêteur a le choix de prendre ou de refuser le dixième de la récolte issue dans le champ de l'emprunteur quel que soit le rendement de l'année qu'il soit bon ou mauvais. La redevance est symbolique, elle n'a aucun caractère obligatoire pour certaines familles, mais certaines l'exigent pour rappeler leur propriété.

Le prêt foncier est également une pratique courante dans le cercle de Yélimané, il se fait entre les familles d'un même village et entre les familles de villages voisins. Le prêt peut durer des années, mais l'emprunteur est avisé d'avance pour la fin du prêt. Parmi nos ménages enquêtés dans la ville de Yélimané, la grande majorité cultivait en 2015 dans le foncier du village de Makana à sept kilomètres. Dans le Diafounou, il existe des parcelles de

terre attribuées : il s'agit des terres ayant fait l'objet d'une mise en valeur agricole. Les premiers qui défrichent des parcelles en culture en sont les usufruitiers. Comme le cas d'un enquêté dans le village de Komodindé dans la commune de Konsiga qui a mis en valeur quarante hectares de parcelles à une vingtaine de kilomètres du village. Ce foncier lui appartient ou sa famille, mais s'il reste plus de cinq ans sans le cultiver, quelqu'un d'autre pourrait l'acquérir à nouveau. Les espaces autour du village, les bas-fonds, les zones aménagées surtout sont entièrement pour les autochtones. Le prêt des champs de décrue est très rare dans le cercle de Yélimané.

Dans chaque village, il y a des parcelles occupées et des parcelles non occupées. Les parcelles occupées ont des propriétaires, les parcelles non occupées appartiennent au patrimoine collectif du village et sont gérées par le chef de village. Ces espaces publics dans le village sont destinés plus généralement à la construction de biens communs de la population comme l'école, le centre de santé, la mosquée, etc. Chaque propriétaire gère librement ses parcelles et n'a pas de compte à rendre à qui ce soit. Les parcelles occupées sont très vastes, éparpillées (plusieurs champs dans les aires de cultures) et variées. Cette politique s'adapte mieux à une culture extensive caractérisée par la sécheresse et des jachères de plus en plus longues du sud vers le nord du cercle. Les étrangers résidents dans le village peuvent avoir de la terre par emprunt. S'ils s'installent dans le village, ils peuvent en avoir plusieurs champs en empruntant à des propriétaires différents comme le cas de deux ressortissants : un de Kita et l'autre de Sikasso installés dans le village de Gory dans le Diafounou (chef de commune de Gory). Chacun a deux champs qu'ils ont empruntés à des propriétaires différents. Il fait d'abord la demande à son tuteur au village et s'il n'arrive pas à le satisfaire, il va demander à un autre propriétaire ou même au chef de village accompagné par son tuteur ou seul. Dans tous les cas, le village fera en sorte qu'il ait un champ qu'on lui confie pour son exploitation agricole. Mais si la personne devait quitter le village pour une cause ou une autre, son champ revient à celui à qui elle appartenait.

D'une manière générale, dans le cercle de Yélimané il y a moins de conflits fonciers avec le mode de prêt que dans les autres localités de la région de Kayes. Ces systèmes, qui semblent un peu complexes dans le contexte local, se pérennisent chez les exploitants agricoles entre le prêteur et l'emprunteur. Une parcelle non exploitée peut être empruntée à tout moment au propriétaire.

Enfin, la situation foncière reste « *coutumière* » dans tous les villages du cercle. Malgré la complexité foncière dans le cercle de Yélimané, la situation est acceptée par toutes

les catégories sociales. Cette homogénéité foncière dans le cercle donne lieu à divers systèmes agricoles.

C. Les différents systèmes agricoles

Nous faisons une analyse des systèmes agricoles locaux au niveau des villages et des provinces, les caractéristiques, les systèmes de production, et enfin les matériels agricoles dans l'exploitation auprès des ménages enquêtés. Les systèmes agraires ont été étudiés en grande majorité par les agronomes africanistes. Ainsi, pour décrire ses points, il est nécessaire de comprendre le système et les différentes définitions pour lesquelles nous nous focaliserons sur le cas du cercle de Yélimané. Peut-on définir les systèmes agraires dans le cercle de Yélimané? Quels sont les différents systèmes agraires dans le cercle de Yélimané?

1. Les systèmes agraires

Le concept de système agraire a été utilisé et développé dans les années 1970-1980, surtout en France, par plusieurs agro-géographes ou agroéconomistes proposant leurs définitions Desffontaines et Ostry (1977) in Cochet (2005). En effet, le concept a été d'abord évoqué par les géographes tels que Cholley (1946), il fut plus tard retravaillé par des agroéconomistes, Cochet (2005.). Selon l'auteur, les géographes ont été les premiers à parler de « *système agraire* » et c'est sans doute à André Cholley en 1946 que l'on doit la première définition du système agraire.

Quelle définition à retenir des systèmes agraires dans le contexte du cercle de Yélimané?

Selon André, le processus constitutif d'un système agraire est : « *collectif* » et « *historique* »; « *le système agraire évoque d'abord une conception psychologique plus ou moins collective résultant des apports de toute une série de générations et comprenant des tendances ethniques, des traditions, des expériences individuelles, des échanges avec d'autres groupements humains, etc…. qui règlent le choix des cultures et leur combinaison, c'est à dire la manière de les répartir sur la terre… Le système agraire répond ensuite à une*

réorganisation du travail (outils, attelages, main-d'œuvre) que nous dénommons généralement le train de culture », citée par Jouve (1988)[148].

Dans cette définition, il faut retenir trois éléments que nous pouvons appuyer sur le cas du cercle de Yélimané pour expliquer le système agraire : tendances ethniques (Soninké et Bambara), des traditions (coutumières) et des expériences individuelles (dans les provinces ou les villages). Ensuite, toujours selon Jouve (1997) la définition du système agraire par A. Cholley en 1946 est : « *un système agraire est plus que l'agrégation des systèmes de production d'une région, plus que mêmes les relations qui s'établissent entre eux. L'acteur principal d'un système agraire n'est pas un individu ou un groupe familial mais une société* ».

« *Le concept de système agraire, englobe à la fois le mode d'exploitation et de reproduction d'un ou plusieurs écosystèmes et donc le bagage technique correspondant (outillage, connaissances, savoir-faire) les rapports sociaux de production et d'échange qui ont contribué à sa mise en place et son développement, les modalités de la division sociale du travail et de répartition de la valeur ajoutée, les mécanismes de différenciation entre les unités de production élémentaires, ainsi que les conditions économiques et sociales d'ensemble, en particulier le système de prix relatifs, qui fixent les modalités de son intégration plus ou moins poussée au marché mondial* ».

Et enfin, Cochet, 2005, Jouve et Tallec, 1996, selon eux, le système agraire peut se définir comme « *le mode d'organisation adopté par une société rurale pour exploiter son espace et gérer ses ressources. Ce mode d'exploitation du milieu résulte des interactions entre les contraintes et possibilités du milieu physique, les caractéristiques socio-économiques du peuplement humain et les acquis techniques de la société rurale, l'ensemble de ces interactions étant soumis à l'influence de facteurs externes liés à l'environnement du système par ailleurs, un système agraire est le produit de l'histoire d'une société rurale, au cours de laquelle se sont façonnés des « règles » techniques, économiques et sociales concernant les modes d'exploitations de son milieu* ».

D'après B. Vissac et A. Hentgen (1980), c'est « *l'expression spatiale de l'association des productions et des techniques mises en œuvre par une société en vue de satisfaire ses besoins. Il exprime en particulier, les interactions entre un système bioécologique, représenté par le milieu naturel et un système socioculturel à travers des pratiques issues notamment de l'acquis technique* ».

---

148 JOUVE. P, 1988, « Quelques réflexions sur la spécificité et d'identification des systèmes agraires », *Les Cahiers de la recherche-développement*, n ° 20, décembre pp. 5-16.

Le concept de système agraire peut aussi être employé pour classer et caractériser l'agriculture d'ensembles géographiques (comme le cas du Sahel occidental malien en général, et le cas du cercle de Yélimané en particulier) beaucoup plus vastes, comme l'ont proposé Mazoyer et Roudart (1997). Ils distinguent en effet, les systèmes agraires forestiers, les systèmes agraires hydrauliques de la vallée du Nil, les systèmes agraires à jachère et culture légère des régions sahéliennes, etc.

Toutes ces diverses définitions s'articulent autour de la société et leur manière de produire dans un espace géographique. Pour le cas du cercle de Yélimané, le système agraire peut être localisé dans l'espace comme un terroir coutumier constitué par une province ou par une commune.

En résumé, à travers ces différentes définitions, le système agraire est autour de l'espace, de la société, c'est-à-dire des interactions entre les facteurs physiques, techniques. Nous allons analyser les différents systèmes agraires dans le cercle de Yélimané.

2. Les différents types de système agraire

Au cours de nos enquêtes de terrain, nous avons pu identifier et classer les systèmes agraires dans le cercle de Yélimané. Nous avons les : « *systèmes traditionnels à jachère peu pratiquée au sud* » (Diafounou et Tringa) d'une part, et « *systèmes traditionnels à jachère beaucoup pratiquée* » au nord (Kaniaga), d'autre part. Certains parlent aussi de *« l'âge des champs* » Gigou et al; (2004).

Les systèmes agraires traditionnels à jachères peu pratiquées comprennent la partie sud du cercle, le Diafounou et le Tringa. La jachère est pratiquée dans les champs de brousse. Champ de brousse, c'est le champ principal de l'exploitant qui est situé un peu plus loin du village. Certains champs peuvent distancer du village de dix kilomètres. La distance varie d'un village à un autre. Par exemple dans la ville de Yélimané, les exploitants qui cultivent dans le foncier du village de Makana peuvent parcourir dix kilomètres en allant, ce qui fait chaque jour un parcours de vingt kilomètres de la famille à l'exploitation. Cependant, la durée de jachère est à moyenne de cinq ans de repos pour la mise à nouveau en culture du champ. Les exploitants cultivent un autre champ pendant cette durée (5 à 6 ans), avant de laisser reposer le foncier. Il pleut beaucoup plus dans cette localité de culture à jachère peu pratiquée par rapport à la partie nord du cercle de Yélimané.

En revanche, dans les champs de décrue dans le Diafounou, les exploitants ne pratiquaient pas de jachère. Les parcelles destinées aux cultures de décrue sont exploitées chaque année en fonction de la quantité de pluie tombée dans la zone. L'année où il pleut abondamment, les superficies cultivables augmentent et vice versa. Les champs de décrue sont cultivés deux fois par campagne agricole dans le Diafounou. Les premières semences sont des mils de cycle court de moins 90 jours en général (juillet-début octobre), et après les récoltes dans ces champs de décrue, les parcelles sont cultivées à nouveau avec comme spéculation les maïs et plusieurs variétés de mils toujours de cycle court.

Les deux-tiers des ménages enquêtés dans cette partie du cercle de Yélimané ont cultivé leurs champs de brousse en moyenne cinq ans successivement sans laisser en jachère. Dans le Tringa, les ménages cultivaient leurs champs de pluie entre six à sept ans successifs sans interruption avant de les mettre la jachère. Dans ces systèmes agraires traditionnels nous avons trois types de champs dans la partie sud du cercle de Yélimané (lointains, intermédiaires et cases) figure 3. Chaque champ a des caractéristiques spécifiques auprès des ménages enquêtés soit dans la durée de culture ou jachère.

Schéma 3: Processus de la jachère, Partie sud

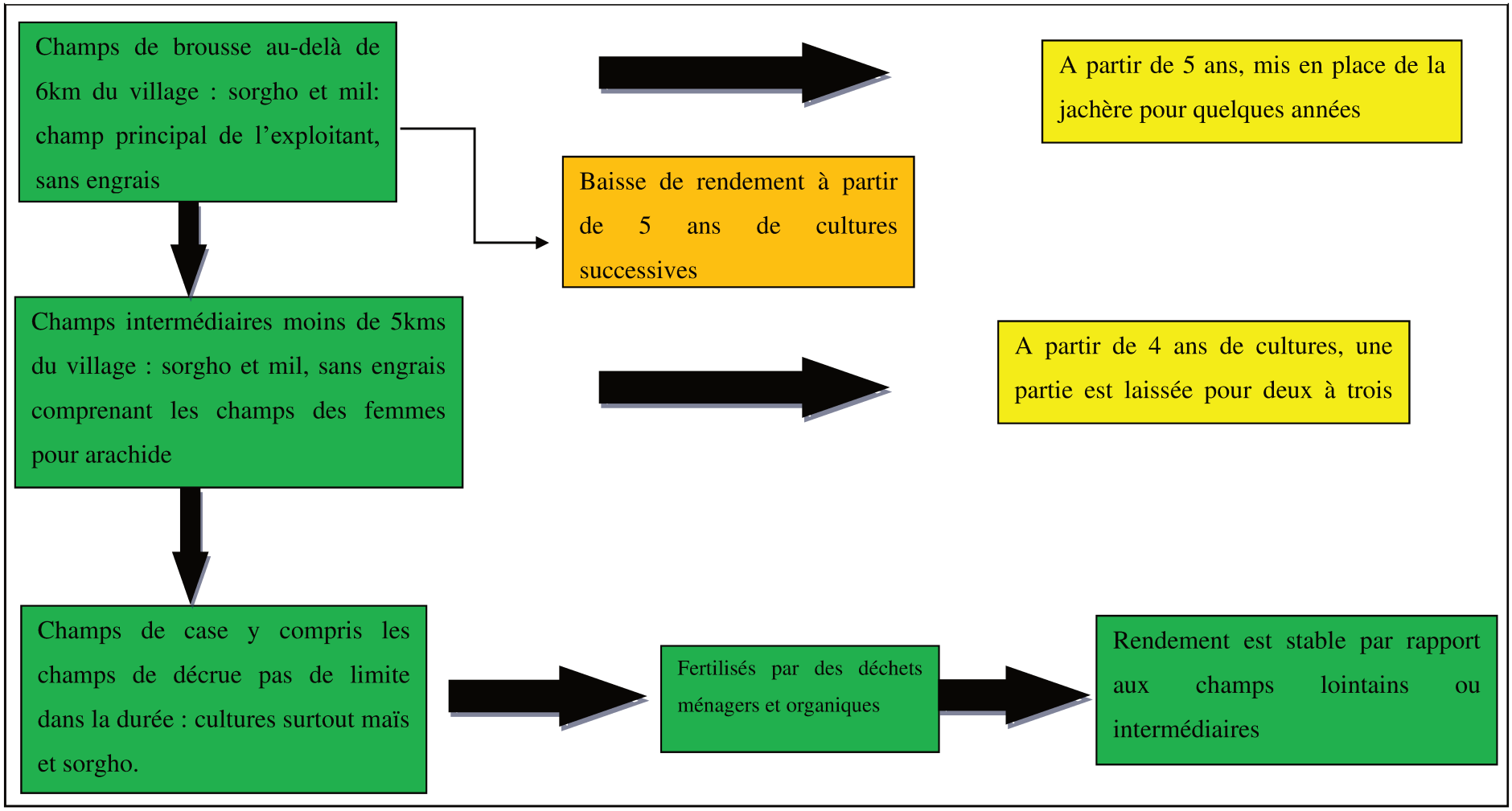

Source : M. NIAKATE, 2015

Tableau 51: Période de jachère

Types de champs	- 4 ans	- 5 ans	- 6 ans	+ de 6 ans
Champs de case	Pas de jachère	Pas de jachère	Pas de jachère	Pas de jachère
Champs de décrue	Pas de jachère	Pas de jachère	Pas de jachère	Pas de jachère
Champs intermédiaires	Pas de jachère	Un quart des ménages	Un tiers des ménages	Moitié des ménages
Champs de brousse	Pas de jachère	Une partie des champs en jachère	Un tiers des ménages	Totalité des ménages

Source: M. Niakaté, 2015-2018 dans les Diafounou et Tringa.

Dans ce tableau numéro 51 ci-dessus, nous avons quatre types de champ dans la partie sud du cercle de Yélimané notamment dans la province de Diafounou. Les champs de case sont à proximité de l'habitation des propriétaires ou des nouvelles habitations par l'extension du village. Ces champs sont fertilisés par des ordures ménagères et des engrais organiques des animaux. Dans ce type de champs, il n'y a pas de jachère. Ensuite, les champs de décrue, eux, sont aux alentours du village en général moins d'un kilomètre comme c'est le cas du village de Gory. Ces champs sont cultivés chaque année mais leur fertilité est liée à l'écoulement des eaux.

Les champs intermédiaires sont situés entre les champs de brousse et les champs de case : ces champs intermédiaires sont cultivés pour une période courte. Les sols sont pauvres, c'est la raison pour laquelle au bout de quatre ans de culture, un tiers des surfaces est mis en jachère; à partir de la cinquième année et au bout de plus de six ans, la moitié des surfaces est laissée en jachère. Et enfin, les champs de brousse sont aux environs de sept kilomètres en moyenne du village, cette distance varie d'un village à un autre.

Photographie 7 : Paysage Sahélien, à l'Est de Kersignané, Kaniga

Source : M. Niakaté, 2018

Nous sommes ici l'observation des paysages sahéliens dans le village de Kersignané Kaniaga. Nous sommes à quelques kilomètres de la frontière mauritanienne. Nous voyons sur la photo à gauche que les arbustes et la photo à droite, le sol est plus pauvre qui ne permet pas la culture vivrière. Nous étions sur le terrain avec deux messieurs pour nous guider.

Les systèmes agraires traditionnels à jachère beaucoup pratiquée sont dans la zone qui comprend une bonne partie de Guidimé, au nord de la ville de Yélimané et la quasi-totalité de Kaniaga. L'infertilité du sol oblige des exploitants à pratiquer couramment la jachère, par exemple à Kaniaga, les exploitants ne peuvent pas cultiver un champ au-delà des quatre ans successifs dans les champs de brousse. Les exploitants sont contraints de mettre à la jachère pour que les champs se reposent afin de cultiver quelques années plus tard. Dans cette partie nord du cercle, il y a que deux types de champs : champs de brousse et champs de case.

Tableau 52: Durée de la jachère, Kaniaga, 2015-2018

Types de champ	2 ans	3 ans	A partir de 4 ans
Champs de case	Pas de jachère	Pas de jachère	Pas de jachère
Champs de brousse	Un quart des ménages	Moitié des ménages	Totalité des ménages

Source : M. Niakaté, 2015-2018

Dans ce tableau 52 ci-dessus, comme dans la partie sud, les champs de case sont cultivés tous les ans. Les champs lointains sont à huit kilomètres du village : à partir de deux ans, le quart des ménages enquêtés laissent les champs à la jachère, à partir de trois ans, la

moitié des exploitants dans le village de Krémis met les champs en jachère. A partir de quatre années de culture sur la même parcelle, les champs sont mis au repos à cause de l'infertilité du sol.

Schéma 4: Organisation de la jachère, région Nord du Cercle

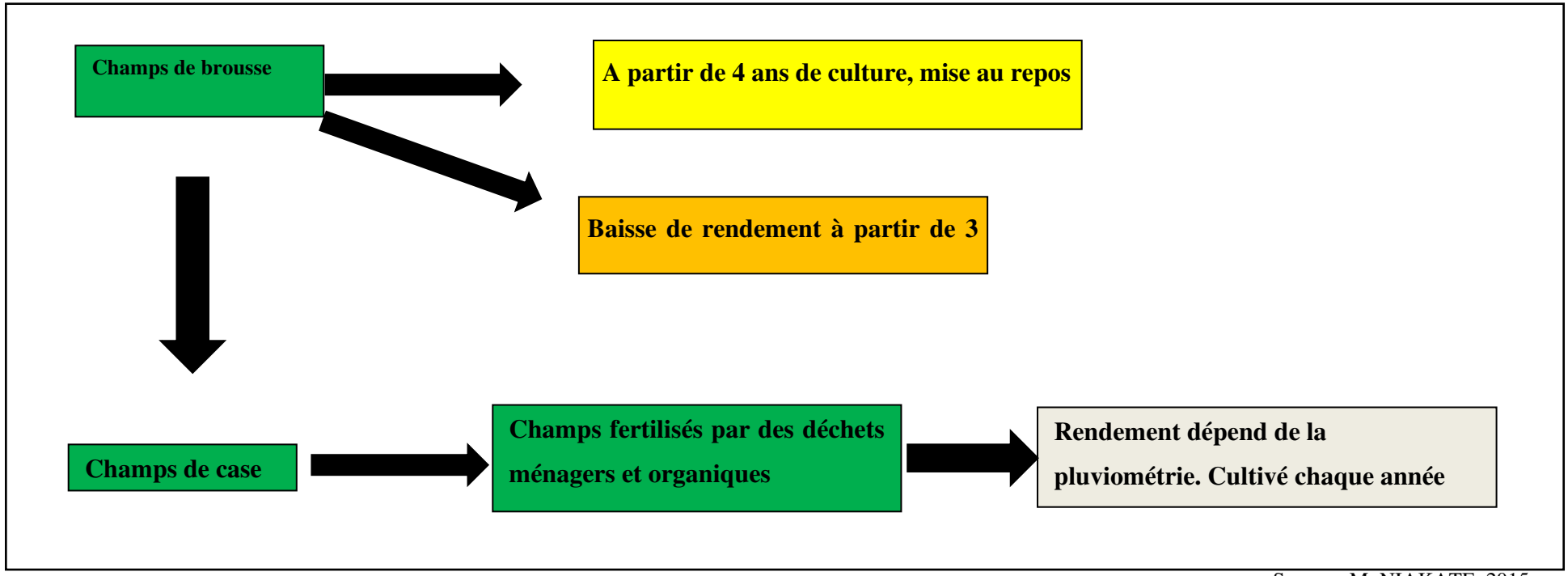

Source : M. NIAKATE, 2015.

La photo 7 en dessous, nous sommes dans un ménage avec migrant et éleveur. Il était le chef de ménage lors de notre enquête et ancien migrant de la France en retraite. Son champ de case est devenu sa nouvelle habitation et même temps ses animaux passent une bonne partie de saison sèche dans la cour non seulement pour leur surveillance et de s'occuper de nourriture. Mais surtout la fertilité de l'espace agricole dans la cour en engrais organique pour augmente la production. Dès que la saison de pluie commence, ses animaux vont aller un peu loin du village, ils seront confiés à un berger sous forme de contrat.

Photographie 8: Un exemple de champ de case, Dionaga

Photographie prise par: M .Niakaté, juin 2015

Carte 13: Les systèmes agricoles

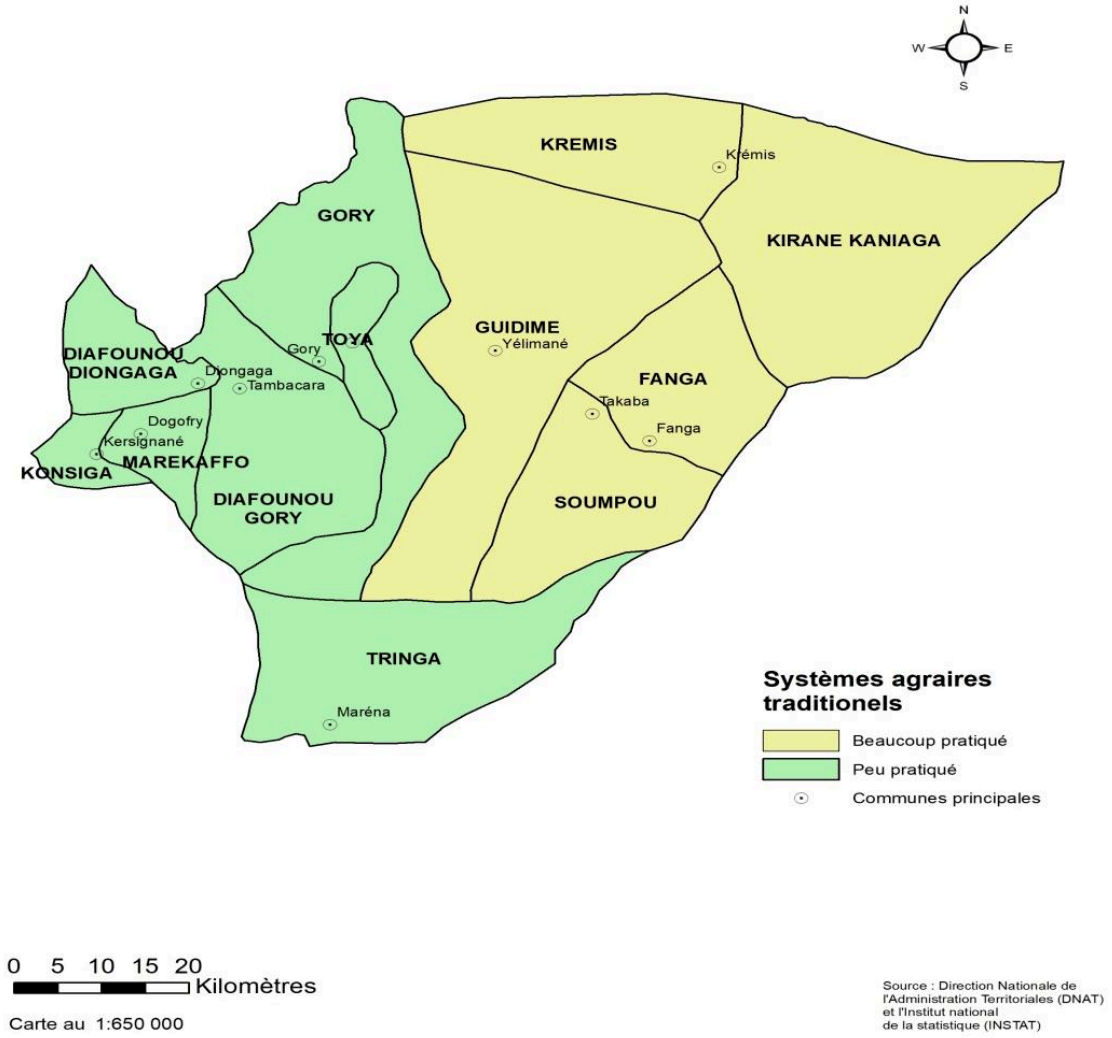

Carte réalisée par M. Niakaté et L. Genthon, 2019.

C'est l'ensemble des agro systèmes villageois du cercle, leur diversité, leur dynamique, les réalités qu'ils ont entre eux qui vont permettre de caractériser les systèmes agraires du cercle de Yélimané.

Ainsi, Lhoste (1987), mentionne qu'au Sahel, les relations de complémentarité entre agriculteurs sédentaires et les éleveurs transhumants ont été longtemps une des bases du fonctionnement des systèmes agraires de la région. En plus au Togo, comme l'a montré Tallec, (1986), dans la région centrale des plateaux, ce sont les relations entre autochtones et allochtones qui s'avèrent déterminantes sur le fonctionnement des systèmes agraires, à l'instar des relations entre les anciens propriétaires de la terre et leurs anciens captifs au Fouta Djallon Maringue, (1992), Jouve et Tallec (1994).

1. 3. Des systèmes agricoles multiples

Dans le cercle de Yélimané dans les ménages enquêtés, l'exploitation agricole est familiale. Elle est constituée d'un ou de plusieurs membres de familles ou ménages unis par des liens de parenté patriarcale (progéniture masculine). Les biens de production sont mis en commun en vue de la gestion des ressources sous la direction d'un chef, désigné chef de ménage ou d'exploitation, appelé « *ka-gumé* » chez les Soninkés. Le « *ka-gumé* » exerce cette activité à titre principal et représente l'exploitation dans tous les actes de la vie civile.

D'après les différents ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané, l'exploitation agricole varie selon plusieurs critères : catégories sociales de ménages, types de ménages et la taille de la famille. Certaines familles sont composées de plusieurs ménages qui travaillent dans le même champ selon le type de ménage (ménage avec migrant ou sans migrant) et selon le type de catégorie sociale (noble, esclave et caste).

Les caractéristiques des systèmes agricoles pratiqués dans le cercle de Yélimané peuvent se faire selon deux critères principaux selon nos analyses de la situation : le climat et l'hydrographie (grandes vallées et bas-fonds). L'homogénéité du milieu humain et physique du cercle est un des éléments essentiels pour son développement agricole et donne des caractéristiques variables dans la zone. Le milieu physique se rattache dans sa plus grande partie au bassin de deux rivières principales (Kolombiné et Térékollé). Ainsi, trois zones peuvent être identifiées du point de vue de leurs systèmes de production qui varient du nord au sud dans le cercle.

Le Nord du cercle de Yélimané plus sahélien et moins agricole

Dans le nord du cercle, la pluviométrie annuelle varie entre 350 à 400 millimètres d'eau par an. La géomorphologie est caractérisée par des zones exondées dunaires dominantes et en bas-fonds, par de grandes vallées alluviales. Cette partie nord comprend les communes de Kaniaga (Kirané-Kaniaga et Krémis), et le nord de la commune de Guidimé (territoire du village de Bandiougoula) au nord de la ville de Yélimané. Le système de culture est un système d'hivernage sur des zones exondées sableuses où dominent le sorgho et le maïs. Il y a peu de mil de long cycle car il est très tôt attaqué par des prédateurs (oiseaux et criquets) et mais la culture d'archide est beaucoup pratiquée par les ménages enquêtés. Le maïs est cultivé dans les champs de case. La culture de décrue est pratiquée dans un seul village de la

commune de Krémis (Kacoulou) dans le Kaniaga. Il y a quelques villages aussi de la commune de Guidimé comme Niogoméra et Dioncoulané qui pratiquent la culture de décrue. Elle a beaucoup diminué avec la baisse des pluies ces dernières années et la diminution de l'importance des mares et des bas-fonds.

Autrefois, la riziculture était pratiquée sur des superficies relativement importantes dans des bas-fonds de cette partie nord du cercle de Yélimané (villages de Kacoulou et Niogoméra). Depuis la fin des années 1990, la riziculture a progressivement disparu de la zone, avec l'assèchement rapide des bas-fonds avant d'être réintroduite à nouveau avec le Paddy1[149] dans les années 2000. La zone de riziculture est le village de Kacoulou dans la commune de Krémis et le village de Niogoméra dans la commune de Guidimé. Ces deux villages ont bénéficié des périmètres irrigués pour la riziculture dans le cadre de l'expérimentation du Paddy. Quant au système des cultures de décrue, il a beaucoup diminué avec la baisse des pluies et la diminution de l'importance des mares et des bas-fonds. Le nord du cercle est surtout en culture pluviale, qui est irrégulière dans la zone depuis plusieurs années. Cette irrégularité pluviométrique (479,3mm en 26 jours en 2008-2009, 528mm en 29 jours en 2007-2008 et 433,5mm en 32 jours en 2006-2007)[150] est l'une des causes principales du déficit alimentaire.

Le Centre du cercle de Yélimané favorable à l'agriculture

Dans le centre du cercle, la pluviométrie varie entre 400 à 500 millimètres par an. La géomorphologie et l'hydrographie sont importantes comme la Térékollé qui traverse cette zone d'ouest en est, en déterminant une longueur (près de 90 kilomètres) et une large vallée qui reçoit de nombreux affluents lesquels coulent en saison des pluies, plus à l'Ouest, vers la vallée de la Kolombiné. La partie centrale du cercle comprend toutes les communes du Diafounou et les communes de Soumpou et Fanga dans le Guidimé. Un grand nombre de villages se situent le long des grandes vallées alluviales ou à proximité de certains bas-fonds.

Le système de culture dans le centre du cercle est dominé par le système des cultures de pluie pour une partie de l'année de la campagne agricole et l'autre partie est dominée par le système de culture de décrue. Les superficies cultivées en sorgho, maïs et petit mil varient en fonction du niveau des crues et du rythme de la décrue qui libère progressivement les zones cultivables : semis échelonné dès que les sols sont libérés de l'inondation fin de septembre au

149 Programme d'appui au développement durable de cercle du Yélimané.

150 Service d'agriculture dans le cercle de Yélimané in Schéma d'aménagement et de développement durable du cercle de Yélimané, 2011-2025

début d'octobre, dans des trous profonds (graines enfoncées à une certaine profondeur (dix à quinze centimètres) pour l'humidité. La durée de l'inondation est l'un des facteurs déterminants pour les cultures de décrue (remplissage de la capacité de rétention en eau du sol) dont dépendent le développement végétatif et la production.

Les pratiques culturales actuelles dans le cercle de Yélimané restent traditionnelles et extensives : labour irrégulier des sols en traction attelée, grands écartements de semis, pas de variétés de céréales améliorées, certains semis sont tardifs et les récoltes ont lieu en pleine saison chaude. Enfin, les prédateurs sont nombreux en saison sèche et le gardiennage est peu pratiqué (main d'œuvre insuffisante, champs de brousse éloignés des villages). Malgré un potentiel agricole élevé par rapport au nord, les rendements restent faibles d'après les différents ménages enquêtés en 2015 et 2018 notamment dans le village de Gory dans la commune de Gory (Diafounou).

La question de la culture de calebasse a été soulevée lors de nos entretiens pour montrer le niveau important de l'eau dans la zone de décrue. Cette spéculation fut très pratiquée autrefois dans la vallée de la Térékollé, c'est-à-dire dans beaucoup de villages riverains, comme culture de rente et exportée vers Kayes et le Sénégal, mais elle a beaucoup régressé à cause de l'irrégularité des pluies et des crues. Le cycle végétatif de la plante calebasse est long, six à sept mois et la culture souffre de la divagation des animaux après les récoltes.

La riziculture de plaine était pratiquée par les femmes sur de très petites superficies, le riz récolté étant réservé à des occasions de fêtes particulières (ramadan, tabaski); l'irrégularité des pluies et des inondations a fait quasiment disparaitre cette pratique dans la zone de décrue. Il est possible que l'introduction du maraîchage ces dernières années dans toutes les communes du cercle soit un atout, les produits maraichers étant destinés à la consommation locale et familiale en général. Depuis une quinzaine d'années, le maraichage est devenu une nouvelle activité pour les femmes dans le cercle de Yélimané. Cette activité maraichère a été introduite avec le Paddy et bénéficie beaucoup des aides sous forme de semences ou de formation féminine dans le cercle.

Le Sud du cercle de Yélimané production peu diversifiée

Dans le sud du cercle, la pluviométrie varie entre 450 à 550 millimètres par an, la saison des pluies démarre vers la mi-juin et dure près de quatre mois. Cette partie sud comprend la commune de Tringa qui couvre l'ensemble de la partie sud du cercle. Le système

de culture de cette zone présente de vastes étendues favorables à la culture de décrue dans laquelle domine le maïs, suivi par le sorgho. Les principales cultures d'hivernage sont le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide. Ces différentes cultures ont des conditions pluviométriques et de sols plus favorables que dans les zones Centre et Nord.

Carte 14 : Caractéristique des systèmes agricoles

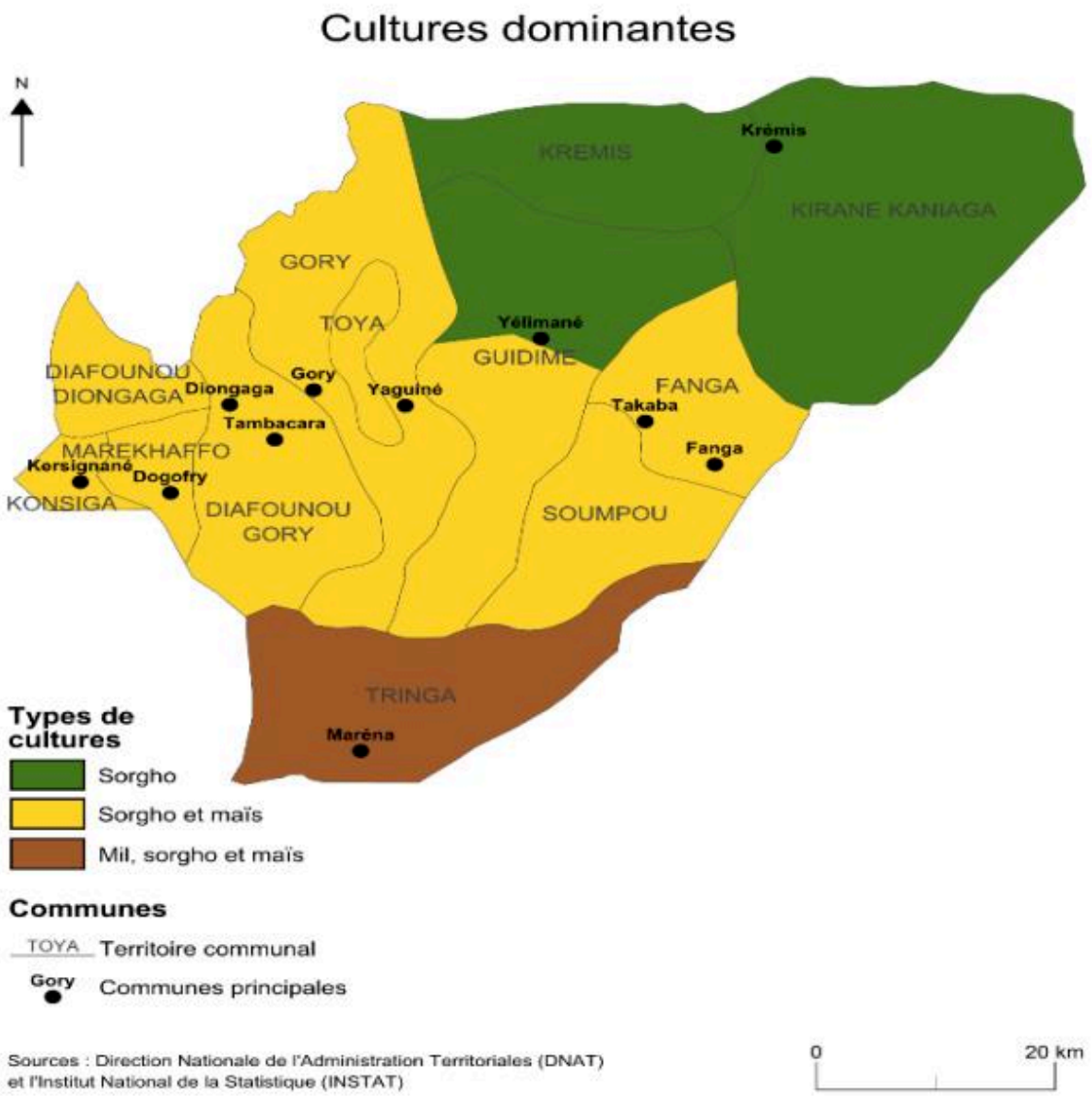

Carte réalisée par M. Niakaté, M. Gallien. 2018

Sur la carte 14 ci-dessus, nous avons trois zones : chacune a des cultures dominantes. La culture de sorgho est dominante dans le Kaniaga et au nord de la ville de Yélimané. C'est-à-dire à partir des villages de Kodié et Bandiougoula dans la commune de Guidimé. Ensuite, le sorgho et le maïs sont des cultures dominantes dans le Diafounou et au sud de la ville de Yélimané. Et, c'est dans la province de Tringa que la culture de mil est dominante. Ce sont les trois principales cultures céréalières dans le cercle.

Pour conclure cette sous-partie, la dimension spatiale de système agraire dans le cercle de Yélimané est caractérisée par trois zones (nord, centre, sud). La diversité de système agraire donne naissance à des systèmes de production dans le cercle de Yélimané.

D. Systèmes hétérogènes et production

Les modes d'exploitation du milieu sont rarement homogènes du fait de la variation des conditions du milieu physique, de la nature du peuplement humain, de sa densité, ou de tout autre élément. Le mode d'exploitation du cercle de Yélimané se caractérise par des potentialités élevées le long des cours d'eau, et par des zones exondées relativement dégradées qui présentent dans leur ensemble beaucoup des similitudes.

Le système de production d'une exploitation se définit par la combinaison (nature et proportions) des activités productives et ses moyens de production (terre, capital, travail), d'après D. Tristan et al, (2009). L'étude de systèmes de production englobe l'étude de sous-systèmes productifs (élevage, culture et transformation). Les indicateurs liés aux moyens de production sont la surface, le capital et la main d'œuvre sur l'exploitation (Mazoyer et Roudart 1997). Quelle que soit la période historique et la région étudiée par l'agriculture comparée, le processus de production et son évolution sont au centre de l'analyse. Cependant, ce processus est abordé à l'aide du concept de « *système de production* », (Cochet 2007). Selon la définition de M. Dufumier (1996), c'est « *une combinaison plus ou moins cohérente dans l'espace et le temps de certaines quantités de force de travail et de divers moyens de production (terres, bâtiments, machines, instruments, et cheptel) en vue d'obtenir différentes productions agricoles* »

Document 4 : système de production agricole

« Le système de production est la combinaison des productions et des facteurs de production (capital foncier, travail et capital d'exploitation) dans l'exploitation agricole ». *Chombart de Lauwe J., Poitevin J., Tirel J. C., Nouvelle gestion des exploitations agricoles, Dunod, Paris, 1969, p.6. In Dufumier (1996).* « Le système de production agricole est un mode de combinaison entre terre, force et moyens de travail à des fins de production végétale et/ou animale, commun à un ensemble d'exploitations. Un système de production est caractérisé par la nature des productions, de la force de travail (qualification), des moyens de travail mis en œuvre et par leur proportions ».

Reboul C., 1976.

1. Différents types de système de production

Les différents types de système de production peuvent être définis selon trois points : 1)- les systèmes de culture définis au niveau de la parcelle ou groupe de parcelles traitées de façon homogène, avec les mêmes itinéraires techniques et successions culturales; 2)- les systèmes d'élevage définis au niveau des troupeaux ou fragments de troupeau et enfin, 3)- les systèmes de première transformation des produits agricoles : décorticage des céréales, fabrication de bière du mil ou sorgho, élaboration de beurre et fromages fermiers.

Du coup, les systèmes de production sont bien définis par plusieurs niveaux. D'après R. Chapuis et P. Mille (2001), le système productif comprend trois maillons : en amont (des fournisseurs de biens et de services), au centre l'exploitation (terre, capital, travail), en aval des conditionneurs et/ou transformateurs qui préparent le produit pour la vente. Selon ces auteurs pour aboutir à une production, l'agriculteur met en œuvre trois facteurs de production : la terre, le capital et le travail. Le système de production se rapporte à la combinaison que les agriculteurs retiennent lors de l'emploi des ressources productives, (R. Badouin 1996). Celles-ci se répartissent en quatre catégories fondamentales : les ressources naturelles, le travail, les consommations intermédiaires et les biens d'équipement. L'auteur décrit ces critères comme suit. Les ressources naturelles sont celles dont l'existence ne provient pas de l'activité de l'homme. Celui-ci n'a qu'une influence limitée sur leur disponibilité. Leur présence au sein du système de production peut distinguer l'agriculture des autres branches d'activité. Les

ressources naturelles sont constituées par les terres arables d'une part, et les conditions climatiques d'autre part, notamment dans le cas du cercle de Yélimané. Les terres en agriculture ne sont pas qu'un support d'activité, elles sont un facteur de production qui participe au processus productif. La terre fournit aux plantes un certain nombre d'éléments nécessaires à leur croissance, azote, phosphate, potasse, divers oligo-éléments. Les conditions climatiques représentent la deuxième composante des ressources naturelles. Elles se manifestent par la pluviométrie et le vent d'une part, l'ensoleillement et la température d'autre part.

Le travail est cette ressource productive qui a pour support la personne humaine. L'accomplissement d'un travail productif en agriculture, comme dans les autres domaines d'activité donne lieu, d'une part à une dépense d'énergie, d'autre part à la mise en œuvre d'un savoir-faire.

L'origine des consommations intermédiaires est parfois agricole comme les produits maraichers. Elles sont qualifiées d'intra consommations lorsqu' elles n'ont pas donné lieu à des transformations par d'autres secteurs. Nous attribuons aux consommations intermédiaires une qualité : leur divisibilité. Les quantités achetées peuvent facilement être ajustées aux besoins.

Les besoins d'équipement participent à un nombre plus ou moins important de cycles de production. Ils constituent les biens de production durables et représentent le capital fixe à la différence des consommations intermédiaires qui composent le capital circulant. Une première catégorie est constituée par des constructions immobilières. Certains de ces bâtiments d'exploitation peuvent ne pas être pourvus d'équipement. Ils servent seulement à l'entreposage des consommations intermédiaires et du produit des récoltes. Par ailleurs, une deuxième catégorie rassemble outils et machines. Leur importance varie selon le mode de culture pratiquée. Dans le cas de l'agriculture du cercle de Yélimané, les systèmes de production reposent donc d'abord sur les ressources naturelles et le facteur de travail. Le facteur capital est relativement limité du point de vue de l'utilisation et surtout de l'achat des consommations intermédiaires, sommaire du point de vue des bâtiments d'exploitation et bien peu mécanisé en ce qui concerne l'outillage et les machines agricoles.

Le système de culture

Chez les géographes africanistes notamment P. Pénélon qui définit le système de culture comme une « expression s'appliquant à l'organisation de la production agricole d'un domaine ou d'une région, en fonction du milieu physique (relief, sol, climat, eau, tapis

végétal) et du milieu humain (propriété, structure agraire, faire-valoir, matériel, moyens de transport, autoconsommation, marché local, ou national ou international); les combinaisons de ces divers éléments aboutissent à des rendements plus ou moins élevés en produit végétaux ou animaux », Pénélon, (1970).

Pour Monnier, (1969) le « système de culture » a la même définition puisque d'après lui, le « système de culture est le mode de combinaison des facteurs qui assurent la production agricole ». P. Bonnefond et J. Caneill (1981) contribuent à la définition du système de culture à l'échelle de la parcelle : « c'est un sous-ensemble du système de production. Il est défini pour une surface de terrain traitée de manière homogène : les cultures végétales avec ordre de succession (rotation et succession culturale), les techniques mises en œuvre. Il se caractérise, entre autres, par son niveau de production, son rendement énergétique et son influence sur la fertilité du milieu ».

Document 5: Les systèmes de culture

« Ensemble des modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique. Chaque système de culture se définit par :

- la nature des cultures et leur ordre de succession ;

- les itinéraires techniques appliqués à ces différences cultures, ce qui inclut le choix des variétés pour les cultures retenues.

On pourra trouver sur une même exploitation agricole caractérisée par son système de production, un ou plusieurs systèmes de culture ».

Source : Michel Sebillotte, 1982

Nous revenons aux systèmes de culture évoqués dans le cercle de Yélimané. Ces systèmes sont identifiés lors de la mise en place du Paddy dans le cercle de Yélimané. Sinon, il existe deux grands systèmes de cultures, la culture pluviale dans l'ensemble du cercle et la culture de décrue dans les communes traversées par les deux importantes rivières (Kolombiné et Térékollé). Les systèmes de culture dans le cercle de Yélimané sont :

- Le système de culture hivernale ou sous la pluie commençant avec les semis à sec auparavant et s'étendant après l'installation des pluies entre la troisième décade de juin et la deuxième de juillet. Les spéculations cultivées sont le sorgho, le maïs et l'arachide.

- Le système de cultures intermédiaires dans les parties exondées ou hautes des zones dépressionnaires avec des spéculations associées comme le sorgho, le maïs, le niébé, la courge et la pastèque. Les travaux de préparation de sols et de semis de ce système démarrent vers le 20 août et sont fonction du mouvement de retrait de l'eau.
- Le système de décrue avec un cycle saisonnier commençant à partir de la troisième décade de septembre et début octobre. Les spéculations de cycle de court (quatre-vingt-dix jours) y sont cultivées. Ce système porte sur les cultures de sorgho, de maïs et de niébé. Le système de bas-fonds pour la riziculture : autrefois, cette activité était exclusivement pratiquée par les femmes avec semis direct à la volée depuis le mois de mai; la riziculture est en passe de devenir une activité masculine avec réalisation des pépinières et repiquage dans des systèmes de bas-fonds en fin juillet et début août. D'une manière générale, le système de production et le système de culture (les deux systèmes) ont été regroupés dans le dictionnaire de la géographie par P. George (1974) qui les définit ainsi : « *toutes les formes d'utilisation du sol et la manière d'assurer cette utilisation; le système agricole apparaît comme le bilan des cultures et des élevages pratiqués et des moyens en œuvre; le système de culture est inséparable des conditions sociales et foncières dans lequel il s'exerce* ».
- Les systèmes de production agricole sont composés de sous-systèmes de production qui se forment au sein de l'exploitation et dont les éléments fondamentaux restent dominés par la terre, le capital, le travail… . L'analyse des systèmes de production agricole dans le cercle de Yélimané donne lieu à un inventaire des matériels agricoles locaux de ces ménages.

E. Peu de matériel agricole chez les exploitants

Les matériels agricoles dans le cercle de Yélimané sont en grande majorité traditionnels avec des petites dabas[151], pioches et houes fabriquées sur place. Les charrues à traction animale sont considérées comme des matériels modernes dans les différentes exploitations du cercle du Yélimané. Certaines communes possèdent toutefois des tracteurs dont l'acquisition demande des moyens financiers conséquents.

[151] Une daba est un outil africain servant aux cultivateurs. Elle se trouve en Afrique de l'ouest. C'est un outil similaire à l'herminette. Selon l'usage pour lequel il est destiné, son manche peut être long et droit, pour les cultures hautes, ou court avec l'extrémité en coude pour les travaux qui s'effectuent accroupis. Sa lame est plate et perpendiculaire au manche. La daba est utilisée indifférent pour le labour, aérer la terre ou récolter, ou effectuer des coupes diverses.

2. L'insuffisance à l'échelle du cercle

Compte tenu des contraintes du cercle, les matériels agricoles restent en grande majorité classique, c'est à dire la fabrication traditionnelle par les artisans locaux notamment les forgerons qui font ce métier dans les villages. Les premiers matériels agricoles dans le cercle sont des petites dabas ou pioches artisanales et dans les années 1980, il y a eu enfin l'introduction des charrues à traction animale avec des ânes, des bœufs et des chevaux dans l'exploitation agricole. Certains ménages enquêtés lors de cette recherche dans le cercle de Yélimané, n'ont pas de charrue ou ils l'ont vendue pour acheter des céréales compte tenu du déficit alimentaire. C'est le cas de la grande famille de marabout à Takaba dont le chef de famille nous a dit : « *ma famille possédait à l'époque de mon père (décédé en 2012) : neuf charrues et trente-six bœufs pour labourer notre champ de quarante-cinq hectares. Après son décès quand je suis devenu chef de ménage, j'ai tout vendu pour acheter des céréales pour la consommation urgente de ma famille. Actuellement je n'ai aucun matériel agricole dans l'exploitation*[152] ». Il s'agit donc d'une décapitalisation préoccupante de l'exploitation agricole de certains ménages sans migrant enquêtés. Le manque de matériel dans cette exploitation explique le faible rendement agricole.

Toutefois en 2015, il y avait paradoxalement quelques tracteurs dans le Diafounou ; au moins un tracteur dans chacune de ces cinq communes du Diafounou (Diafounou Gory, Gory, Konsiga, Marékhaffo et Toya) et deux dans la commune de Diafounou Diongaga.

3. Les matériels agricoles

Pour faire une évaluation des matériels agricoles au sein de l'exploitation, nous nous sommes basés sur nos ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané en 2015 et 2018. Lors de nos enquêtes avec la grande majorité des ménages, l'insuffisance de matériels agricoles a été soulevée comme l'une des contraintes réduisant le développement agricole après la faiblesse de la pluviométrie.

[152] Source : Lors de l'entretien avec un ménage sans migrant dans le village de Takaba, mai 2015.

Tableau 53: Inventaire du matériel agricole par Provinces, 2015-2018

Provinces	Nbre de ménages	Rien[153]	Âne, cheval ou bœuf sans charrue ni charrette	Charrette avec traction animal mais sans charrue	Charrette, charrue avec traction animale	Un Semoir	Tracteur
Diafounou	51	9%	18%	29%	37%	2%	5%
Guidimé	45	11%	24%	36%	29%		
Kaniaga	35	17%	38%	28%	17%		
Tringa	10	5%	28%	13%	54%		

Source : M. Niakaté, 2018.

Concernant le tableau 53 ci-dessus, dans la province de Diafounou, les ménages ont beaucoup des matériels agricoles de traction par rapport aux trois autres provinces. Parmi le nombre (51) de ménages enquêtés dans le Diafounou, nous avons 37% des ménages qui ont au moins une charrette, une charrue, avec un âne, un cheval ou un bœuf dans leur exploitation. Et il y en a aussi 2% qui ont un semoir et 5% qui sont associés à l'achat d'un tracteur.

Ensuite, examinons l'équipement matériel dans les deux provinces (Guidimé et Kaniaga) : dans le Kaniaga, il y a 17% des ménages enquêtés qui n'ont pas des matériels agricoles de traction dans leur exploitation en 2015 et 2018 contre 11% dans le Guidimé. Nous avons plus d'un tiers (38%) de ménages enquêtés dans le Kaniaga qui ont au moins un animal dans leur exploitation. Contrairement, dans le Guidimé, il y a plus d'un tiers de ménages enquêtés qui ont une charrue, une charrette, un âne et un bœuf dans leur exploitation. Et dans le Tringa mieux équipé, plus de la moitié (54%) des ménages enquêtés ont une charrette, une charrue et un animal de traction dans leur exploitation agricole en 2015. 28% ont un âne, un cheval ou bœuf et 13% ont une charrette avec un animal de bât dans leur exploitation en 2015.

En conclusion sur le tableau, le nombre des ménages n'ayant pas de charrue de traction animale, ni de mécanisation agricole dans leur exploitation est plus élevé dans le Kaniaga avec 17% contre 5% dans le Tringa. Mais, nous avons aussi enquêté trois ménages dans trois villages différents du Diafounou, où chacun de ces ménages est associé aux achats de tracteur dans leur commune, un dans le village de Tambacara, un autre dans le village de

[153] Rien : signifie ici que les ménages n'ont pas d'animal de traction, ni des matériels comme les charrues ou les charrettes et ne sont pas adhérents à une association pour l'achat en commun de tracteur.

Diongaga et le dernier dans le village de Komodindé. Concernant les propriétaires de motoculteur, il y en a un au village de Dogofri, détenu par un ancien migrant de la France et l'autre dans le village de Tambacara, qui appartient au président de l'association de tracteur. Les multiculteurs et les tracteurs sont donc présents parmi les ménages paysans enquêtés dans le Diafounou.

Photographie 9: Matériel agricole, ménage excédentaire avec migrant, Dogofri

Photographie prise par M. Niakaté 2015.

Ce ménage avec migrant à qui appartient ces matériels aratoires en désordre sur la photo (Diarra**[154]), était excédentaire en 2015. Il est l'un des quatre ménages qui avait un stock couvrant la totalité de la consommation familiale jusqu'à la nouvelle récolte provenant de son exploitation. C'est un ancien migrant de la France à la retraite qui est chef de ménage. Il commence les travaux agricoles très tôt dès les premières pluies (juin). Il sème ses champs au mois de juin et il a beaucoup de jeunes et des travailleurs saisonniers (quatorze hommes ont passé la campagne agricole 2014-2015) dans son exploitation. Il récoltait chaque année dans ses champs pour sa consommation annuelle. Il n'achète pas de céréale pour nourrir sa famille qui se compose 80 personnes.

[154]Les étoiles nous renvoient à la signification du nom de Diarra dans le tableau 31 sur les noms de famille dans le cercle de Yélimané. C'est un ménage d'esclave.

Photographie 10: Le tracteur communal, Diongaga

Photographie prise par M .Niakaté, Juin, 2015

Le tracteur avec une charrue à disques dans la photo10 a été acheté avec l'appui financier de la mairie de la commune de Diafounou-Diongaga. Il sert au village de Diongaga. Lors de la saison des pluies, les membres du conseil municipal qui ont participé à son acquisition, sont prioritaires pour son utilisation. Après le tracteur est mis à la disposition des autres ménages qui se sont inscrits à la mairie depuis la saison sèche (avril-mai) pour labourer leurs champs.

Les conditions d'obtention de ces deux tracteurs étaient liées aux moyens financiers : déposer une caution de deux millions cent mille francs CFA (de 3201,21 euros) et une garantie sous forme de foncier avec un titre foncier ayant une valeur de quinze millions francs CFA (22 865 euros). La commune a pu acquérir les deux tracteurs : l'un par la mairie avec une puissance de soixante chevaux, et l'autre acquis par l'association. Pendant la saison de pluie, le maire prend un ouvrier tractoriste qui est payé à la journée (quatre à six mille FCFA par jour) et les exploitants payent vingt mille FCFA de l'heure de service (30,50 euros par heure). La première année du service de traceur, la somme des travaux était de deux millions francs CFA (3048 euros) et la deuxième année est de cinq millions cinq cent mille (8 384 euros) dont un million cinq cent mille francs CFA (2 286, 58 euros) dans les champs de décrue. Dans le village de Diongaga, les exploitants labourent leurs champs de décrue avec le tracteur depuis plus de cinq ans. Selon leurs points de vue, le tracteur labourait à la bonne profondeur ce qui donne une grande humidité pour les semences de décrue. En plus, les tracteurs sont utilisés après le labour des champs à d'autres fins comme chercher du bois de cuisine.

Toujours dans le Diafounou et par effet d'imitation de la modernisation en agriculture, le maire de la commune de Konsiga a fait une demande pour deux tracteurs aussi : l'un pour Kersignané (chef-lieu de commune) et l'autre pour Komodindé (deuxième village de la commune). Toutefois, au-delà des exceptions, l'outillage traditionnel manuel demeure prédominant comme en témoigne l'intense activité des artisans-forgerons.

Photographie 11: Le forgeron dans son atelier, Yélimané

Photographie prise par M .Niakaté, Mai 2015

C'est un forgeron photo 11 de la ville de Yélimané, il ne cultive pas pendant la saison hivernale. Ce sont ses frères et enfants qui travaillent dans l'exploitation agricole. Il fabrique des dabas, des pioches, des houes etc…, et les vend pour acheter des céréales au marché de Yélimané. Dans son ménage, il fusionne deux activités, artisanale et agricole, pour se nourrir.

Photographie 12: La charrue de l'Imam, Yélimané

Photographie prise par M. Niakaté, Mai 2015

Nous sommes dans la famille de Monsieur Fofana, grand imam de Yélimané. Cette charrue a été achetée en 1984 quand il est rentré de la France pour s'installer définitivement en se consacrant à l'agriculture. Mais en 2015, il n'y avait que la charrue, car il n'a plus d'animaux pour la traction parce qu'il a vendu son âne pour acheter du mil en période de soudure en 2012. Pendant la saison de pluie, le fils de l'imam qui tenait la charrue sur la photo, semait le champ à la main et cultive à la main.

Photographie 13: L'âne et la traction de la charrue, ménage migrant, Lakanguémou, Kaniaga

Photographie prise par M. Niakaté, Juin 2015.

Ces ânes sont chez un enquêté dans le village de Lakanguémou. Il travaille avec ces deux ânes pendant la saison de pluie pour la traction de charrue afin de labourer ses champs. En dehors du travail des champs, il les laisse se reposer jusqu'à la saison de pluie. Mais l'âne fait aussi quelques services de bât pendant la saison sèche lorsque les enfants vont chercher du bois de cuisine ou de l'herbe.

Photographie 14: Un habitant de Diongaga, méthode pour semer les graines de maïs dans des champs en décrue

Photographie prise par M .Niakaté, Juin 2015

En synthèse, l'analyse de ces différents matériels agricoles du cercle de Yélimané nous montre que les exploitants peuvent, pour certains, accéder à divers matériels agricoles. Ces matériels sont plus ou moins nombreux selon les revenus des ménages : les ménages sans migrant n'ont pas souvent de charrue. Les quelques tracteurs restent dans le seul Diafounou comme un moyen collectif de matériel agricole moderne.

4. Les superficies cultivées et les typologies des ménages

Faute de données précises dans le cercle de Yélimané sur les superficies réelles au niveau des villages et des communes auprès des différents ménages enquêtés, nous avons fait les estimations à travers nos entretiens avec les chefs de ménages. Il y a des estimations effectuées dans la commune de Gory en 2009 sur les bases suivantes :

Les concessions sont des Unités de Productions Agricoles (U P A),

Le document de formulation du Paddy en décembre 2009 note que la taille moyenne des superficies des UPA est de l'ordre de 2,5 à 3 hectares dont 1 hectare en culture pluviale et 1,5 en décrue dans la commune de Gory,

Et enfin, le nombre de concession et la population donnés par la DRISIAP a été la suivante en 2009 : la combinaison de tous ces éléments a permis de faire une estimation dans la commune rurale de Gory en 2009.

Tableau 54: Superficie cultivée (ha) et rendement de production (Tonne/ha), Commune de Gory, 2009

Spéculations	**Superficies (ha)**	**Rendements (tonne/ha)**	**Productions (tonne)**
Mil	2,68	0,75	2,01
Sorgho	929,61	0,85	790,17
Riz	4,80	1	4,80
Maïs	35,09	0,65	22,81
Arachide	581,33	0,45	261,60
Niébé	100,29	0,4	40,12
Total céréales			819,79

Source: Projet d'appui à la gouvernance du développement et à la gestion des ressources naturelles du cercle de Yélimané, Monographie de la commune rurale de Gory, version provisoire 2009

Les superficies cultivées de ménages enquêtés en 2015 et 2018 dans le cercle de Yélimané varient d'un village à un autre, d'une catégorie sociale à une autre, en fonction du type de ménage (avec ou sans migrant) et surtout du nord au sud. La grande majorité des ménages enquêtés ont cultivé en moyenne cinq hectares de toutes les spéculations confondues[155] à travers le cercle de Yélimané d'après notre estimation avec des données issues par les enquêtes régionales.

Dans le graphique 8 ci-dessous, nous avons deux types de ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané : ménages avec migrant au nombre de 99 et 42 ménages sans migrant. Dans les ménages avec migrant, nous avons un tiers soit 33 ménages qui cultivent moins de cinq hectares, 28 pour six hectares, 20 ménages pour sept hectares et donc 18 ménages qui

[155] Champs de brousse, intermédiaire et de case ou de décrue.

cultivent plus de huit hectares. Chez les ménages sans migrant, il y a 8 ménages qui cultivent moins de cinq hectares, 18 ménages cultivent six hectares et 16 qui exploitent sept hectares.

Graphique 8: Superficie cultivée (en ha) par type de ménage: migrant et sans migrant

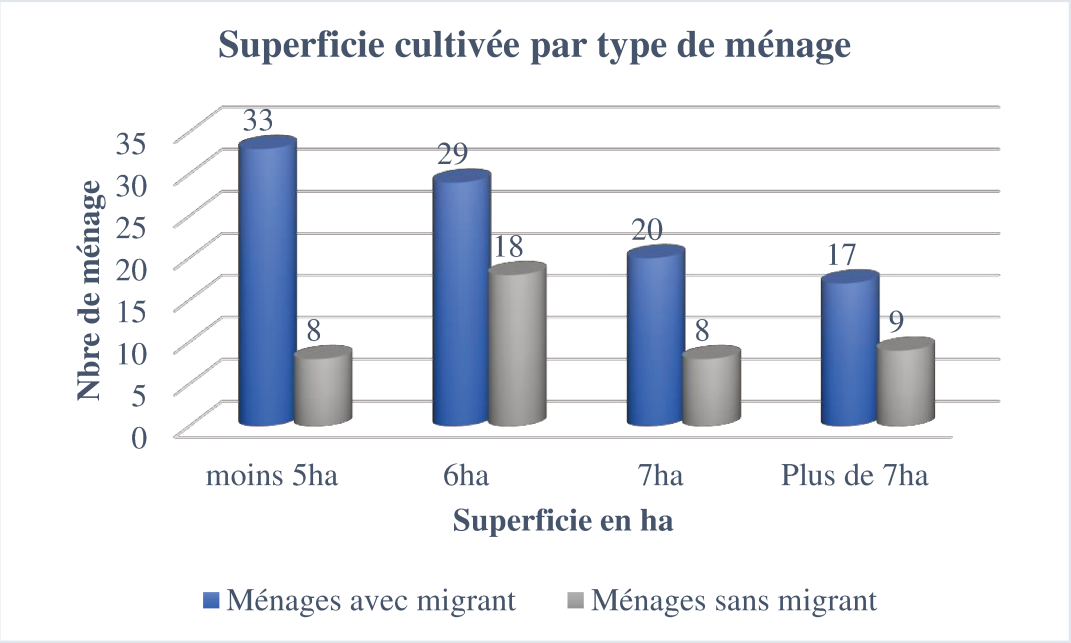

Graphique réalisé par M. Nikaté, 2018

Dans le Kaniaga, les deux tiers des ménages cultivaient trois hectares en champ de brousse et un hectare en champs de case. Quant au Diafounou, les ménages cultivent en moyenne six hectares en 2015 dont trois en champs de brousse et deux en champs d'intermédiaire et un hectare en champ de décrue.

Ensuite dans le Guidimé, les ménages cultivaient beaucoup par rapport à Kaniaga et à Diafounou. Ils cultivaient en moyenne sept à huit hectares, pour les exploitants de la ville de Yélimané dont cinq hectares en champs de brousse, un en champs d'intermédiaire et un hectare en case. Quant aux deux autres communes du Guidimé (Fanga et Soumpou), leurs ménages cultivaient en moyenne quatre hectares pour les champs de brousse, un hectare en champ de décrue et un hectare en champ de case. Les deux plus grandes supercificies cultivées signalées lors de notre enquête en 2015 ont été : l'une dans le village de Takaba (quarante-cinq hectares) et l'autre de vingt hectares dans le village de Komondindé dans la commune de Konsiga.

Et enfin, dans le Tringa, selon les ménages enquêtés, ils cultivaient plus de superficie par rapport aux autres villages enquêtés en 2015. Sur les dix ménages enquêtés, il y en a huit

qui cultivaient près de dix hectares dont huit en champs de brousse et deux en champs d'intermédiaire ou de case. Deux ménages ne cultivaient pas, car ces deux chefs de ménage sont des retraités de la France. Leurs enfants sont en France et envoient de l'argent pour acheter les céréales nécessaires pour la consommation familiale. Ces deux retraités sont dans le village de Maréna (chef-lieu de la commune de Tringa). Ces deux chefs de ménage s'occupent de la surveillance du foncier agricole et du contrôle social des membres de la famille élargie.

L'agriculture est considérée chez les castes comme une seconde activité pour nourrir les ménages. Le chef de ménage enquêté d'une famille de cordonnier à Fanga cultive un petit champ de sorgho et de maïs. Toujours dans le village de Fanga, les femmes de cordonnier ne cultivent pas, elles fabriquent des jarres pour les vendre dans les villages environnants afin d'acheter de l'arachide. Selon le griot enquêté dans le village de Dogofri, « *ma terre est ma guitare, quand la campagne agricole est bonne chez les nobles, notre alimentation est assurée. Il suffit qu'un matin après mon petit déjeuner de prendre ma guitare d'aller chez quelques hooros (nobles) avec mes épouses pour avoir deux à trois mois de consommation de ma famille. Notre alimentation est liée aux bons hooros*[156] ».

L'étude de cas des trois villages enquêtés en 2015 et 2018 :

Dans le Diafounou : le premier exemple, le cas du village de Gory

Les vingt ménages enquêtés dans le village de Gory (dix en 2015 et dix autres en 2018), les superficies varient entre les nobles, les esclaves et les castes. Aussi, il y a deux ménages qui sont installés dans le village et qui sont considérés comme étrangers. Nous avons douze ménages qui ont des superficies de plus sept hectares : cinq hectares pour les champs de brousse et d'intermédiaire et un en champ de décrue et un en champ de case. Trois pluriactifs ont cultivé moins d'un hectare dont deux ménages étrangers qui n'ont pas de champ de décrue, l'un est commerçant et cultive un peu de sorgho non loin du village et l'autre est menuisier, il a un petit champ d'arachide que ses femmes cultivent. Lui-même fait la menuiserie avec ses enfants toute l'année. Enfin, cinq ménages ont une superficie de quatre hectares chacun : il y a deux familles sans migrant, un ménage dont le chef est un vieil

[156] Extrait d'un entretien avec le ménage griot dans le village de Dogofri (commune de Marekhaffo, Diafounou) en juin 2015.

homme qui cultive avec ses petits-fils et deux autres sont des ménages avec migrant qui travaillent dans l'agriculture à temps partiel uniquement dans la matinée (08-12heures).

Graphique 9 : Superficie cultivée par catégorie sociale de ménage, Diafounou

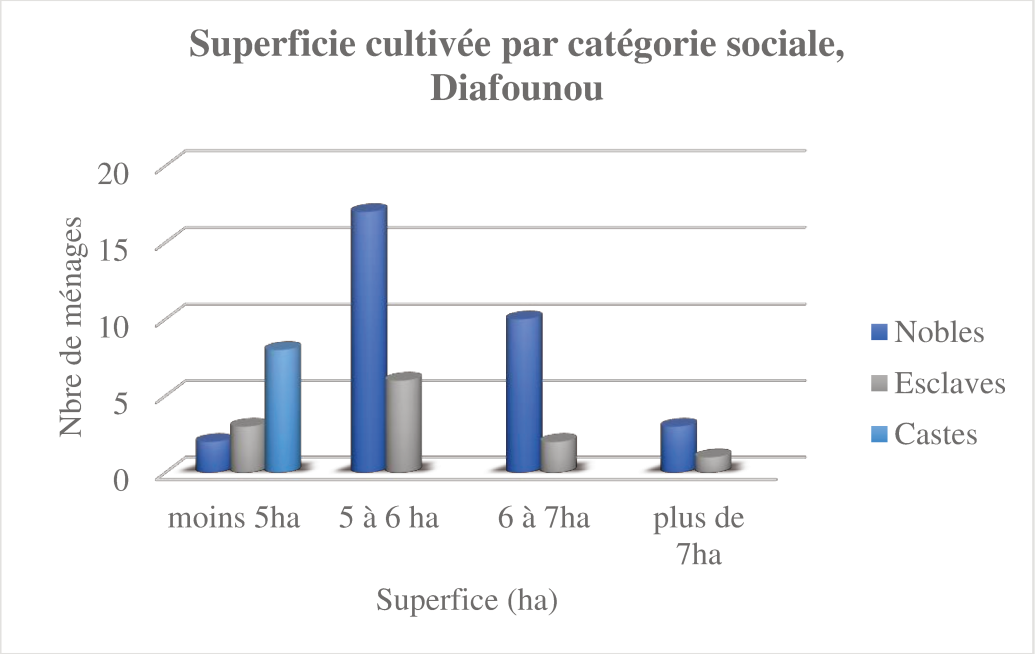

Graphique réalisé par M. Nikaté, 2018

Dans le Kaniaga : le cas du village de Krémis

Dix ménages ont été enquêtés dans le village en 2015 et dix en 2018; en tout sur les vingt ménages dans le village, il y en a sept qui ont cultivé quatre hectares de toutes les cultures confondues, cinq qui ont cultivé trois hectares et huit autres ménages qui ont cultivé moins de trois hectares. Les ménages sans migrant cultivent beaucoup par rapport aux ménages avec migrant dans le village. Il y a aussi deux ménages dans le village de Krémis qui n'ont cultivé que leurs champs de case en 2018. Il est important de retenir dans le village de Krémis que certains exploitants ont suspendu la culture de sorgho pour expérimenter les cultures d'arachide et de haricot. La situation agricole de la commune de Krémis est complexe face au contexte actuel d'instabilité de la zone sahélienne et la forte migration des jeunes vers l'Europe.

Graphique 10: Superficies cultivées par catégories sociale de ménages, Kaniaga

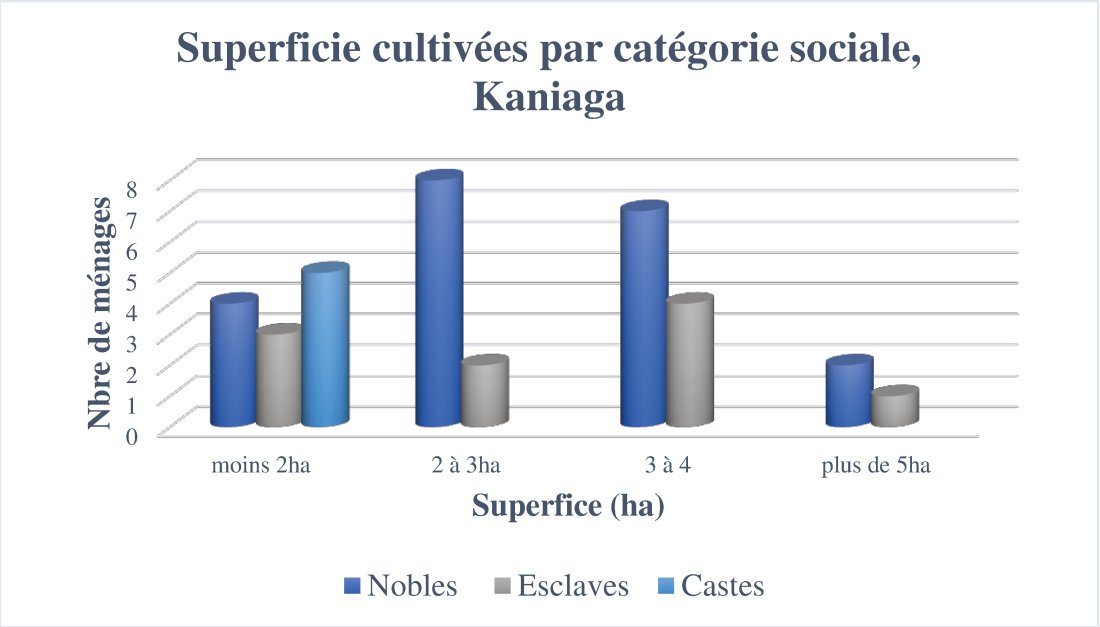

Graphique réalisé par M. Nikaté, 2018

Dans le Guidimé : le cas de Takaba

Nous avons enquêté vingt ménages dans ce village, parmi eux, il y a un ménage griot et trois ménages d'esclaves. Les ménages cultivent en moyenne six hectares à l'exception de la grande famille Kanté composée de cinq grands ménages qui partagent le même repas. La grande famille Kanté cultive sur trois zones différentes, chaque champ est d'environ neuf hectares. La grande famille Fofana du village cultive vingt-cinq hectares en 2015. Mais à Takaba, leur cas est difficile à exposer parce que le village est situé au bord de la rivière « *Térékhollé* ». Cette rivière permet de faire une culture de décrue pour les exploitants du village. Malgré ces avantages de « *Térékhollé* », le village de Takaba reste pour nous, le village le plus en déficit alimentaire dans le cercle de Yélimané parmi les villages enquêtés. Le village est confronté à la situation alimentaire en deux périodes dans l'année : à l'approche de la saison de pluie (mai à juin) et la période de soudure (surtout août). Comme les deux premiers exemples, les nobles et esclaves cultivent plus que les castes.

Graphique 11: Superficies cultivées par catégorie sociale, village de Takoba, Guidimé

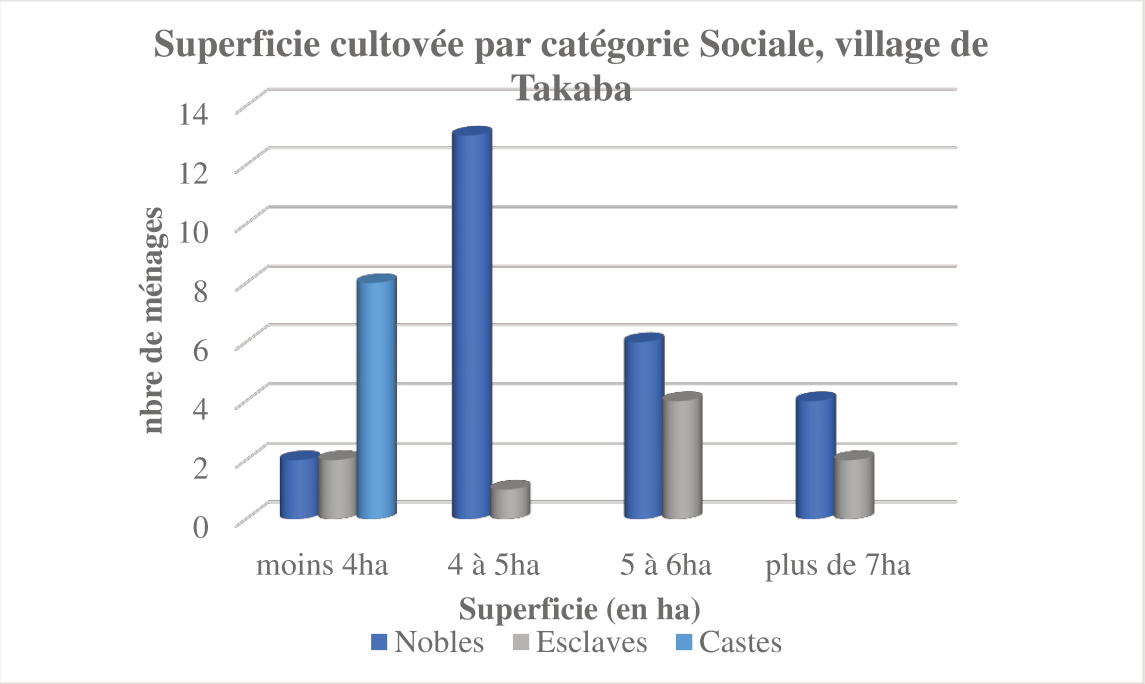

Graphique réalisé par M. Nikaté, 2018

Le quatrième exemple : les superficies cultivées dans les quatre villages du cercle de Yélimané

Nous avons choisi cinq ménages parmi les ménages enquêtés dans chacun des quatre villages en 2015. Ces quatre villages sont : Kirané dans le Kaniaga, Diongaga dans le Diafounou, Yélimané, chef-lieu du cercle et Marèna dans le Tringa. Ces choix ont été faits selon une répartition équitable des ménages (six ménages avec des migrants, six sans migrant, quatre de caste et quatre esclaves). Dans ces villages, les superficies exploitées par ménage varient du nord au sud (Kirané dans le Kaniaga et Marèna dans le Tringa). Dans le village de Kirané, les cinq ménages cultivent en moyenne[157] trois hectares pendant la saison de pluie mais les rendements à l'hectare ne dépassent que rarement quatre cents à cinq cents kilogrammes. A Yélimané, les cinq ménages ont en moyenne cultivé six hectares chacun et les rendements céréaliers peuvent atteindre sept cents kilogrammes en bonne année et dans le village de Diongaga dans le Diafounou, ces cinq sont des petits ménages, ils cultivent en moyenne cinq hectares et le rendement le plus élevé est dans le champ de décrue (sorgho). Et enfin, dans le village de Marèna, les ménages cultivent beaucoup par rapport aux autres ménages des trois villages précités. Ils cultivaient en 2015 en moyenne sept hectares. Les

[157] La moyenne arithmétique est calculée par le nombre total d'hectares cultivés par les ménages enquêtés et ensuite divisé par cinq. Le nombre issu est considéré comme la moyenne du village.

rendements peuvent atteindre huit cents kilogrammes en bonne année ce qui correspond au niveau des données officielles du cercle.

Certes, dans ces quatre villages choisis, les vingt ménages sont composés de diverses catégories sociales. Les ménages avec migrant cultivent moins par rapport aux ménages sans migrant : ceci a été constaté dans tous les villages enquêtés dans le cercle de Yélimané. Et les ménages de caste cultivent moins par rapport aux ménages nobles et d'esclaves aussi. Les rendements agricoles issus des champs des ménages enquêtés augmentent du nord vers le sud du cercle. Ces superficies correspondent aux spéculations cultivées par un ménage au cours de la campagne agricole 2014-2015 dans les différents champs.

Graphique 12: Superficies cultivés dans le Cercle, moyenne de 5ha (valeur en %)

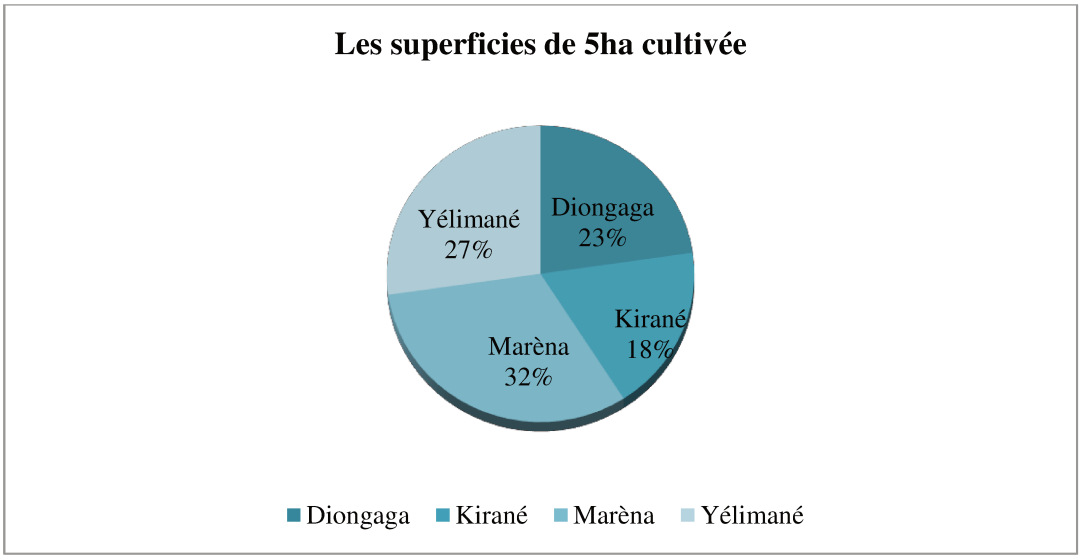

Graphique réalisé par M. Nikaté, 2015

Le graphique 12 représente quatre chefs-lieux de commune dans le cercle de Yélimané : les cinq ménages que nous avons choisis dans la commune de Diafounou-Diongaga cultivent 23% des surfaces exploitées par les vingt ménages enquêtés au niveau du cercle. Dans la commune de Guidimé ayant comme chef-lieu Yélimané, les cinq ménages cultivent 27% des surfaces exploitées par les vingt ménages enquêtés au niveau du cercle en 2015. Dans la commune de Kaniaga-Kirané, les cinq ménages choisis cultivent 18% des surfaces exploitées par les vingt ménages enquêtés au niveau du cercle. Et enfin, dans la commune de Tringa, les cinq ménages choisis cultivent 32% des surfaces exploitées par les vingt ménages enquêtés au niveau du cercle.

Les critères de choix de ces ménages sont : un ménage dont les membres sont inférieurs à dix personnes dirigées par une personne âgée de plus de soixante ans, un avec un migrant dont le travail agricole est pratiqué en temps partiel, un sans migrant qui fait une activité secondaire après les travaux agricoles. Le quatrième critère était un ménage avec noble dont les membres sont supérieurs à vingt personnes (ménage moyen) avec un chef de ménage jeune et le dernier critère était un grand ménage du village choisi. Le choix de ces villages était aussi comme étant le centre de connexion à l'intérieur de leur province : Yélimané pour le Guidimé, Diongaga pour le Diafounou, Marèna pour le Tringa et Kirané pour le Kaniaga.

Graphique 13: Superficies cultivées (en ha), 2015

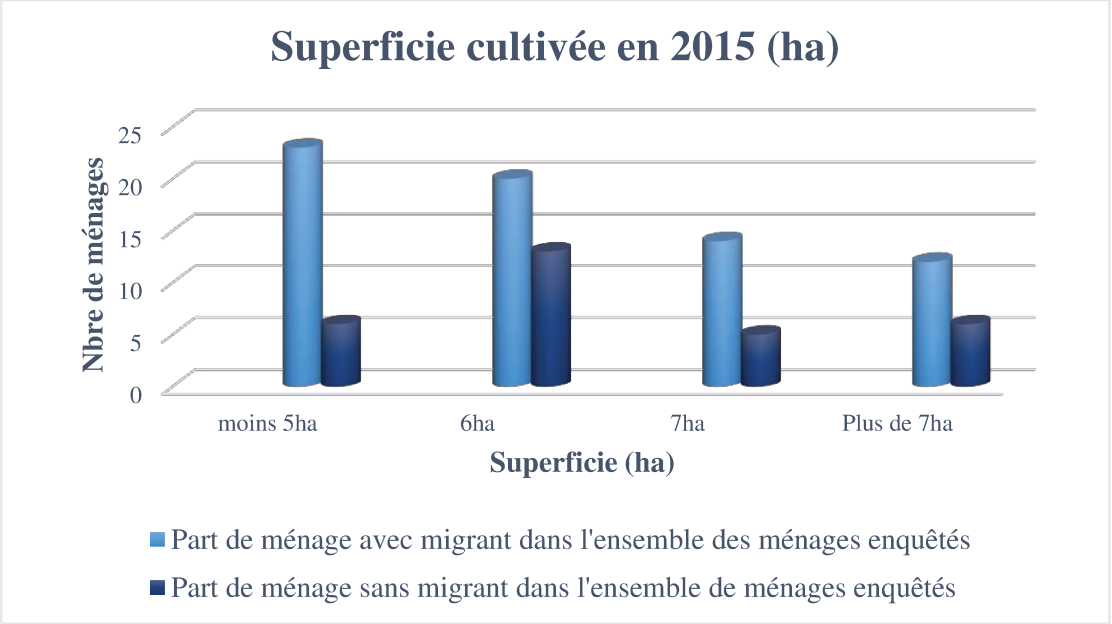

Graphique réalisé par M. Nikaté, 2018

Le graphique 13, nous avons enquêté 111 ménages dont 80 avec migrants et 31 sans migrants. Nous avons fait fusionner deux informations dans le graphique : la part des superficies cultivées par les ménages avec migrants dans l'ensemble des ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané, d'une part, et la part de superficies cultivées par des ménages sans migrants aussi dans l'ensemble des ménages enquêtés en 2015, d'autre part.

Sur 80 ménages avec migrants dans le cercle de Yélimané en 2015, nous avons près du quart (23ménages) de ménages qui ont cultivé des superficies de moins de cinq hectares, seize ménages pour six hectares, neuf ménages pour sept hectares et seulement douze ménages cultivaient plus de sept hectares. Sur les 31 ménages sans migrant, six ont cultivé moins de

cinq hectares, dix-huit ménages six hectares, quatre ménages pour sept hectares et trois ménages ont cultivé plus de sept hectares.

Conclusion du chapitre

Les potentialités agricoles sont importantes dans le cercle avec beaucoup de plaines. Malgré ces atouts, le cercle est confronté aux contraintes locales comme l'irrégularité pluviométrique, des prédateurs qui affectent beaucoup les récoltes de la partie nord tout au long de la frontière mauritanienne. Le foncier agricole est entre les mains des autochtones qui sont des propriétaires coutumiers. Toutes les catégories sociales autochtones ont leur foncier pour l'usage agricole. Ce foncier est considéré comme hérité de leurs descendants depuis le début de la fondation du village. Ces autochtones imposent leur mode de prêt aux autres exploitants autochtones ou allochtones. Lors de cette recherche dans le cercle, il n'y a qu'un seul ménage qui nous a dit vouloir régulariser ses fonciers auprès du préfet du cercle : le système coutumier régit donc encore très largement le foncier local. Cette présentation de l'agriculture dans le cercle nous donne toutefois des systèmes agricoles variés.

Le cercle est caractérisé par trois systèmes agricoles dont la productivité varie du nord au centre et du sud. A chaque étape d'analyse des systèmes agraires locaux, nous identifions de nouveaux éléments dans le cercle, les sous-productions sont diverses, surtout dans la zone des cultures sous pluies et des cultures de décrue.

Et enfin, cette étude du système agraire dans le cercle de Yélimané donne une culture localement attachée à une zone ou terroir. Les superficies cultivées dans le cercle de Yélimané sont difficiles à mesurer. La répartition de la production agricole dans le cercle est directement liée à ces systèmes agricoles.

Chapitre 6 : La production agricole

L'étude de la production agricole est focalisée dans le cercle avant nos enquêtes et ensuite la production agricole observée auprès des ménages enquêtés en 2015 et 2018. Dans ce chapitre, nous avons étudié les deux types de cultures en faisant une distinction entre celle de sous pluie et celle de décrue. Les récoltes de cette dernière culture jouent un grand rôle dans certains ménages du cercle notamment ceux de Diafounou.

Nous allons étudier la production agricole selon les différents types de cultures, les variétés cultivées et les rendements obtenus par types de ménages et catégories sociales et niveau d'échelle.

A. Des cultures spécifiques

Dans le cercle de Yélimané, il y a deux grands types de cultures pratiquées par les exploitants agricoles locaux: cultures sous pluies et cultures de décrue. Les cultures de décrue sont pratiquées dans toutes les communes du Diafounou, les communes de Fanga et Soumpou dans le Guidimé et le village de Kacoulou dans la commune de Krémis dans le Kaniaga. Les superficies cultivées sont consacrées en grande majorité dans le cercle à la culture sous pluie. Dans le Kaniaga, la culture est uniquement hivernale à l'exception du village de Kacoulou qui a une zone de décrue dans la commune de Krémis. Depuis les années 2000, le maraichage a pris une place importante après les travaux agricoles et a diversifié les productions agricoles locales. Les cultures sous pluies et de décrue occupent 97% des superficies cultivées dans le cercle de Yélimané et le maraichage avec l'arachide représentent 3%[158]. Les terres cultivables du cercle de Yélimané étaient estimées à 27 600 hectares, soit 1%[159] des terres cultivables de la région de Kayes à la date de l'étude.

158 Rapport final, Schéma d'aménagement et de développement durable du cercle de Yélimané 2011-2025. Tome 1 : Diagnostic des secteurs de développement, 134p.

159 *Idem.*

1. Les cultures sous pluies et décrues

Les cultures sous pluie sont des cultures pratiquées dans une période bien déterminée de l'année. Dans le cercle de Yélimané, cette période correspond à la saison de pluie qui commence à la fin du mois de juin ou début de juillet jusqu'à la fin de septembre ou début d'octobre selon les années. C'est l'hivernage : toutes les cultures pratiquées pendant cette période sont communément appelées cultures sous-pluies ou cultures « hivernales ».

Dans le cercle de Yélimané, les principales cultures sous pluies sont le sorgho, le mil, le maïs et l'arachide d'après les différentes personnes enquêtées. Elles constituent les principales spéculations cultivées dans tous les villages enquêtés du cercle. En période de décrue au bord de la « Térékollé », le maïs et les variétés de mil à cycle court sont cultivés dans les champs de décrue. Les principales cultures identifiées auprès des ménages dans le cercle sont le mil, le sorgho, le maïs et le haricot. Le choix de ces spéculations par ordre de préférence varie d'un ménage à un autre ou d'un village à un autre. La culture de toutes ces spéculations a diminué durant la campagne agricole 2014-2015. Cela a entrainé un déficit alimentaire dans le cercle au cours de la saison de pluie de 2015. L'année 2014 a été citée par beaucoup de ménages enquêtés comme l'une des années les plus déficitaires dans le contexte alimentaire.

Le sorgho est la culture dominante dans les quatre provinces. Les exploitants agricoles dans le Kaniaga cultivaient beaucoup de sorgho. Et dans le Guidimé, dans le Diafounou et dans le Tringa, il y a les cultures de sorgho, mil ou maïs. Dans le Kaniaga, les exploitants cultivaient les différentes variétés de sorgho soient locales, communales ou villageoises, ainsi que dans le Diafounou comme dans le village de Dogofri, chef-lieu de Marékhaffo où il y a un sorgho local appelé « *Diabigoundo yilé*[160] ».

Cependant, dans le cas du village de Krémis, chef-lieu de la commune du même nom, les ménages enquêtés en 2015 affirment un certain ordre d'importance des cultures : le sorgho est placé en première position, le maïs est en deuxième et le dernier rang est celui de l'arachide et du haricot. Dans le Guidimé, les exploitants diversifient les cultures mais le sorgho est toujours en première spéculation cultivée, après le maïs, l'arachide et le haricot sont associés au sorgho dans le même champ. Et dans le Diafounou, la place de première spéculation de culture varie d'une commune à une autre, ou d'un village à un autre : dans la

[160] Nom local de sorgho dans le village de Diongaga, il porte le nom du premier qui l'a apporté et semé dans le village.

commune de Marékhaffo, il y a certains exploitants de nos enquêtes qui cultivaient le sorgho, le mil et le maïs et au contraire certains font par préférence sorgho, maïs et le mil. L'arachide est cultivée en grande majorité par les femmes pour leurs besoins ménagers et non alimentaires. Elles transforment par exemple l'arachide en savons pour se laver, laver le linge et la vaisselle.

Un ménage enquêté dans le village de Dogofri cultivait trois champs (1 champ de brousse, 1 champ d'intermédiaire et un champ de décrue) en 2015, et sur ces champs il y en avait un champ cultivé en mil, un autre en arachide et et enfin un en maïs, par ordre de rentabilité.

Dans la commune de Diongaga située dans la zone de décrue, plus précisément au village de Diongaga, un enquêté (fils de chef du village) cultivait en 2015 par ordre de préférence le maïs, le haricot, l'arachide et le petit mil dans le champ de pluie. Le maïs et le petit mil sont produits également dans son champ de décrue. Toujours dans le même village, un ménage d'esclaves avec migrant a cultivé un champ de mil, sorgho et maïs durant la campagne agricole 2014-2015. Enfin, toujours dans le Diafounou, Tambacara dans la commune de Diafounou Gory, un enquêté qui est président de l'association de « *Birado siré*[161] » (bonne alimentation) cultive un champ de riz, un champ de maïs, un champ de petit mil, un champ d'arachide et un champ de haricots. Et dans la commune de Tringa, sur les dix ménages enquêtés de catégories sociales diverses dans deux villages (Maréna et Dialaka), nous avons cinq ménages qui ont cultivé sorgho, maïs et haricot et les cinq autres ont ont aussi cultivé mil, sorgho, maïs et haricot, par ordre de préférence et d'importance. Quant aux cultures de décrue, elles portent sur les mêmes spéculations dans les villages concernés.

Nous pouvons en déduire que, la culture de sous pluie dans le cercle de Yélimané est orientée sur le sorgho, le mil, le maïs, l'arachide et le haricot. Le mil est cultivé par les dix exploitants enquêtés de la commune de Tringa. En revanche, dans le Kaniaga, c'est le sorgho qui est cultivé par les quinze ménages enquêtés en 2015 dans la commune de Kirané-Kaniaga, de même par les vingt ménages enquêtés en 2015 et 2018 dans la commune de Krémis. Le maïs est cultivé en grande partie dans le Diafounou pour la zone de décrue. Certes, les cultures sous pluies du cercle de Yélimané restent céréalières. Les cultures de décrue portent

161 C'est une association créée en 1997 à Tambacara par des exploitants agricoles, elle a fait des plantations d'arbres fruitiers et de maraichage sur un hectare et demi dans le village. Aujourd'hui elle est un peu dynamique dans le village.

sur les mêmes spéculations comme le sorgho, le maïs et le petit mil. Ce sont donc des cultures pour l'autoconsommation des ménages du cercle de Yélimané.

Graphique 14 : Superficies cultivée par Cercle, région Kayes

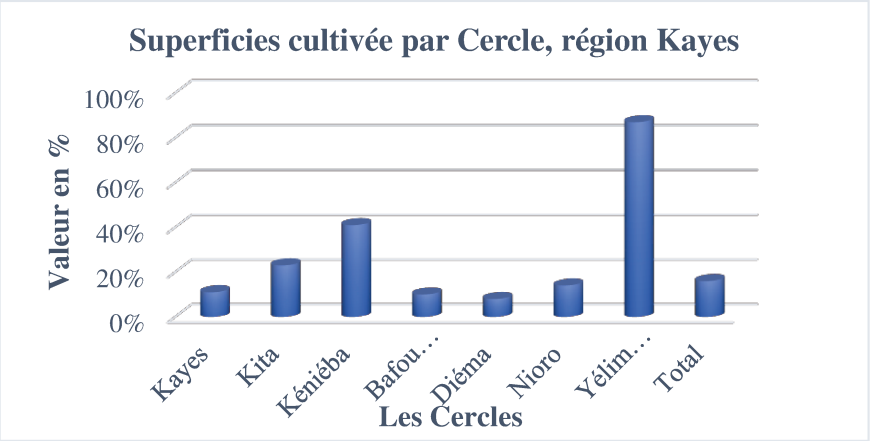

Source : Direction régionale de l'Agriculture de Kayes, 2006 ;
Graphique réalisé par M. Niakaté, 2018

Selon le graphique numéro 13, le cercle de Yélimané dispose de beaucoup moins d'espace cultivable, non encore cultivé, par rapport aux cercles de la région. La marge de progression des superficies à cultiver demeure très limitée (13%) contre 92% et 90% pour les cercles de Diéma et Bafoulabé. En plus de ces cultures céréalières dans le cercle, l'activité de maraichage commence à gagner du terrain. Elle joue un rôle secondaire important dans la production agricole. En plus de ces deux principales cultures du cercle, il faut ajouter le maraichage.

Les cultures maraîchères

Dans le cercle de Yélimané, les maraichages peuvent être considérés comme « les cultures intermédiaires » entre les deux saisons (saison de pluie et saison sèche). Parmi les spéculations maraichères, les plus utilisées sont au nombre de six principales. Ce sont : la salade, l'oignon, le chou, la tomate, le concombre et le gombo. Les choux, les gombos et les concombres sont cultivés dans les champs de case après les récoltes céréalières. Toutes ces cultures maraichères sont consommées localement : village ou commune.

2. La production céréalière

La production agricole dans le cercle reste céréalière et maraichère. Elle porte sur toutes les récoltes issues avec différentes spéculations précitées de culture sous-pluie, décrue ou maraichère. Nous ferons une analyse au niveau local (cercle), provincial et villageois. Selon la synthèse d'une note d'évaluation de la campagne agropastorale dans la région de Kayes en 2017 (régionale), la production céréalière est la suivante dans le tableau 48 ci-dessous :

Tableau 55 : La production céréalière dans la région de Kayes 2016-2017

Cercles	Situations
Kayes	Moyenne à mauvaise
Bafoulabé	Moyenne à mauvaise
Diéma	Moyenne à mauvaise dans l'ensemble
Kéniéba	Moyenne à bonne dans toutes les communes exceptées dans les communes de Baye et Dombia où elle est moyenne à mauvaise
Kita	Moyenne dans le cercle
Nioro	Mauvaise à très mauvaise
Yélimané	Moyenne à mauvaise dans l'ensemble. Dans les communes de Kirané-Kaniaga, Krémis et Guidimé où elle est très mauvaise

Source : Note technique d'évaluation de la campagne agropastorale – étude régionale, octobre 2017

Dans la région de Kayes, la production céréalière pour la campagne agricole 2016-2017 était jugée moyenne comme cela a été mentionné dans le tableau 56 ci-dessus. Mais, elle est très mauvaise dans la partie sud du cercle de Yélimané (dans les communes de Kirané-Kaniaga et Krémis (Kaniaga) et la commune de Guidimé (Guidimé). Nous observons dans le tableau, les trois communes du cercle qui sont le plus en déficit alimentaire. La différence entre la province de Kaniaga et la province de Guidimé dans la gestion du déficit alimentaire est le nombre important des migrants originaires de la première zone qui peuvent apporter une aide alimentaire contrairement à la seconde zone où il y a moins de migrants.

Tableau 56: Les céréales de culture sous pluies

Campagne Agricole	Sorgho			Mil			Maïs			Riz		
	Super.	Prod	Rend	Super.	Prod.	Rend.	Super.	Prod.	Rend.	Super.	Prod.	Rend
2005/06	7840	6664	850	24	17	700	550	523	950	25,5	24	950
2006/07	8125	5688	700	34	24	700	375	338	900	17	14	800
2007/08	12596	11336	900	31	25	800	389	370	950	62	118	1900
2008/09	12350	9880	800	50	37	750	700	630	900	85	180	2118
2009/10	16000	16000	1000	100	90	900	150	375	2500	190	428	2250
2010/11	12750	14025	1100	80	68	850	500	1231	2460	242	400	2128
2011/12	1000	550	550	10	4	450	50	23	450	95	38	400
2012/13	18700	16830	900	140	112	800	500	500	1000	405	840	2074
2013/14	12029	8420	700	64	42	650	91	82	901	341	410	1203
2014/15	17000	11900	700	100	60	600	75	60	800	534	573	1073
2015/16	26730	29403	1100	94	83	885	170	255	1500	751	1938	2580
2016/17	18500	16462	/	100	50	500	124	130	1050	462	788	1706

Source : Direction régionale de l'agriculture de Kayes,
L'évolution de la production par type de culture de 1990 à 2017.

Super : superficie exprimée en hectare, **Prod** : production exprimée en tonnes et **Rend** : rendement en kg/ha.

Dans le tableau 56, le sorgho apparait comme la principale culture pluviale du cercle. Les superficies, les productions et les rendements varient selon les campagnes et les spéculations. La culture vivrière dans le cercle de Yélimané n'est pas stable dans le temps. Les variations de la production agricole dans le cercle viennent de la quantité de pluie tombée et des dégâts causés par les prédateurs.

Tableau 57: Productions en tonnes des cultures de décrue

Campagne Agricole	Sorgho			Maïs			Niébé		
	Super.	Prod	Rend	Super.	Prod.	Rend.	Super.	Prod.	Rend.
1994/95	2535	2282	900	2908	3272	1125	1697	696	410
1995/96	1700	1071	630	1540	1232	800	1320	528	400
1996/97	450	324	720	2850	3221	1130	1100	385	350
1997/98	600	420	700	2900	2610	900	1800	540	300
1998/99	1150	4119	973	4290	4174	973	3750	1500	400
1999/00	3025	1981	658	4330	3518	812	3450	1192	342
2000/01	2880	2382	770	4275	3899	900	3700	1536	415
2001/02	2850	1938	680	4320	2873	665	4170	1460	350
2002/03	2736	2462	900	4335	3403	785	4484	1009	225
2003/04	3400	4080	1200	5875	4988	950	0	0	0
2004/05	1055	738	700	1700	1360	800	2832	991	350
2005/06	2420	1943	803	4590	4177	910	2250	1013	450
2006/07	2187	1750	800	3927	3731	950			
2007/08	2187	1750	800	3927	3731	950			
2008/09	4500	3600	800	3500	2975	850			
2009/10	3500	2800	800	1200	2220	1850			
2010/2011	4500	4050	900	1400	2660	1200			

Source : Direction régionale de l'agriculture de Kayes,
L'évolution de la production par type de culture de 1990 à 2017.

Photographie 15:Exemple de dégradation des oiseaux, village de Lakanguémou

Photographie prise par M. Niakaté, Mai 2015

Ce sont les épis de sorgho qui ont été affectés par la présence des oiseaux dans le cercle de Yélimané au moment de la floraison des cultures céréalières en 2015. Le village de Lakanguémou est à l'entrée du Nord du cercle à la limite de la frontière mauritanienne. Le village est un des villages du cercle qui est exposé aux prédateurs du cercle. Ces épis de mil sont destinés aux animaux domestiques.

En plus de ces productions de deux principales cultures (sorgho ou mil) dans le cercle de Yélimané, les productions maraichères ne sont pas à négliger dans la production locale. Cette production évolue très vite dans le cercle.

Tableau 58 : Spéculation des produits maraîchers

Désignations	2006-2007	2007-2008	Pourcentage de la production maraichère en 2007-2008	Taux de croissance 2006-2008
Laitue	12	17	33,6%	42%
Oignon	11	11,75	23,2¨%	7%
Choux	3	6,15	12,1%	105%
Tomate	5	5	9,90%	0%
Gombo	2	5,25	10,4%	163%
Piment	0,25	1,75	3,3%	600%
Concombre	0,25	0,75	1,5%	200%

Source : Service Local d'Agriculture, Yélimané, 2010

Le service agricole local a recensé en 2010 dans le cercle plus d'une dizaine de spéculations dans les périmètres maraichers parmi lesquelles cinq principales se distinguent : la salade laitue, l'oignon, le chou, la tomate et le gombo.

Les années 2000 ont été remarquables dans le cercle de Yélimané pour les productions maraichères. La diversité de cultures maraichères joue un rôle important dans la consommation des ménages enquêtés. Les cultures intermédiaires (maraichères ou décrue) dépassent souvent la production agricole qui dépend de la pluie. Depuis 2000, le régime alimentaire a évolué et diversifié dans le cercle auprès des ménages.

Quant à la plantation d'arbres fruitiers, ils seraient adaptables aux sols en apportant du fumier mais sont rares à cause du manque de moyens de lutte contre les insectes (absence de pompes à dos avec une lance pour pulvériser des pesticides). Malgré cela, dans le village de Yaguiné dans la commune de Toya (Diafounou), il y a un ancien migrant de la France qui a un quart d'hectare de verger[162] à l'intérieur du village. Après quelques échanges avec lui lors de nos enquêtes en 2015, il gagne plus avec son verger en vendant des légumes et des fruits qu'en cultivant pendant la saison de pluie. En moyenne, il gagne dix mille francs CFA (15,24

162 Les légumes sont : tomates, choux, concombres et les fruits : des papayes surtout.

euros[163)] par jour de janvier à mai. Mais malheureusement, cette initiative, est trop contraignante car il puise de l'eau à la main pour arroser ses plantes : il n'y a pas de pompe à moteur. Il passe toute la journée dans son verger pour la surveillance contre les animaux et les voleurs. En plus de ce verger dans le Diafounou, il y avait un autre verger dans le village de Gorimoussala dans la commune de Gory mais en 2015, les arbres sont tous morts.

163 Il gagne plus de cinq à six fois le salaire journalier d'un ouvrier dans village : entre 1500 à 2000Fcfa (2,28 à 3,04 euros).

Tableau 59 : Les puits qui ont été creusé par village, année 2011-2012

Sites	Bénéficiaires	Nbre de puits
Commune de Guidimé		
Ville de Yélimané	Association Balimaya Yélimané	1
Village de Gninangouha	Association des Femmes de Gninangouha	1
Commune de Takaba		
Village de Takaba	Association des Femmes de Takaba	2
Commune de Gory		
Village de Biladjimi	Association Benkadi de Biladjimi	1
Commune de Fanga		
Village de Fanga	Association Femmes de Fanga	2
Commune de Diafounou Gory		
Village de Tambacara	Association des femmes de Tambacara	2
Commune de Tringa	Association des femmes de Dialaka	1
Commune de Kirané		
Village de Kersignané	Association des femmes de Kersignané	2
Commune de Krémis		
Village de Krémis	Pépinière de LCD Krémis	1
TOTAL		**13**

Source : Paddy, 2011-2012 ; Tableau réalisé par M. Niakaté, 2015

Le maraîchage est principalement pratiqué par la population locale entre novembre et mars. Cette activité est considérée comme féminine dans le cercle. Il est produit dans des petits jardins familiaux ou jardins des partis politiques comme c'est le cas d'un périmètre clôturé dans le village de Fanga qui appartient à un parti dans le village. Les parcelles sont

distribuées aux femmes qui sont dans ce parti[164]. Dans certaines communes, il y a des parcelles appartenant au village ou à un clan qui sont mises à la disposition des maraichers par des associations féminines en période de maraichage. Les parcelles sont distribuées souvent à différentes familles du village pour le cas des parcelles publiques. L'arrosage manuel est quotidien : il n'y a pas de matériel d'irrigation par aspersion ni de goutte à goutte automatique. Il faut noter qu'il n'existe pratiquement pas de transformation des produits maraichers dans le cercle de Yélimané sauf quelques légumes séchés comme les oignons et les tomates.

3. Les différentes cultures céréalières

« Chaque année, je cultive au moins trois variétés de céréales : mil, sorgho et maïs dans mes trois champs. Cette année (2015), je n'ai rien récolté dans mes deux champs de brousse à cause du manque de pluie et de prédateurs surtout les criquets qui sont venus tôt du Nord. Je ne peux pas cultiver cette année, voici mes petits garçons qui seront seuls dans l'exploitation[165] ».

Tableau 60: Les cultures céréalières

Cultures	Diafounou	Guidimé	Kaniaga	Tringa
Mil		×		×
Sorgho	×	×	×	×
Maïs	×	×	×	×
Haricot	×	×	×	×
Arachide			×	

Source : M. Niakaté, 2015-2018

164Le parti est l'Adema-PASJ (l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice. C'est un parti politique du Mali fondé en 1991 à la chute de Moussa Traoré (président de 1968-1991) puis au pouvoir de 1992 à 2002. Il est jusqu'à aujourd'hui, l'une des forces politiques du pays. C'est un parti de Centre gauche.

165 Entretien avec un chef de ménage sans migrant et monogame « aveugle » dans le village de Tambacara. Il était avec son épouse et deux enfants de 13 et 16 ans, le 10 juillet 2015.

Le tableau 60 ci-dessus ne concerne que les hommes enquêtés en 2015 et 2018 dans les différents villages du cercle. Certains ménages (hommes) cultivent de l'arachide pour le vendre afin d'acheter du mil ou du sorgho.

Dans le Kaniaga, la culture porte sur les sorghos de cycle court qui peuvent s'adapter à la pluviométrie. Ces cultures reposent sur plusieurs variétés des sorghos locaux avec des appellations locales (*yilé misé, saba gniri, jonijoni*). En plus de ces sorghos, la culture de haricot et de l'arachide est associée au sorgho dans le Kaniaga. Dans le Guidimé, les ménages cultivent le sorgho, l'arachide, le maïs et le haricot. Dans le Diafounou, il y a plusieurs variétés de sorgho qui sont cultivées, certaines dans les champs de brousse et le maïs dans les décrues. Dans le Tringa, les ménages cultivent du mil, du sorgho, le haricot, l'arachide et le maïs. La grande partie des exploitants de Kaniaga cultivent du sorgho, le maïs, le haricot et les sorghos surtout dans le Guidimé. Les maïs et les sorghos sont cultivés dans le Diafounou, et enfin le mil, le sorgho, l'arachide et le haricot dans le Tringa. Chaque spéculation a ses particularités chez les exploitants locaux du cercle de Yélimané :

Le mil, est une céréale résistante dans la zone à faible pluviométrie, à petits grains, cultivée dans tout le Sahel occidental malien. Il constitue l'aliment de base et il est utilisé dans les préparations de plusieurs plats comme le couscous chez les Soninkés;

Le sorgho est cultivé depuis très longtemps. C'est une grande graminée qui résiste à la chaleur et à la sécheresse. Il est aussi utilisé également dans les préparations de plusieurs plats comme le couscous et la bouillie.

Le maïs est une culture exigeante en eau et en humidité. Dans le Kaniaga, la production est donc assez marginale. Il est cultivé dans les zones les plus humides comme dans la zone de décrue. Il est souvent grillé frais, juste après la récolte et consommé immédiatement.

Le riz, est consommé sur l'ensemble du territoire et constituait le repas de fête dans les années 1960 et 1970 dans le cercle de Yélimané en particulier. Il existe de nombreuses variétés, qu'il soit blanc, ivoire, brun, tigre, à grains longs ou courts soit local, national ou étranger.

Le fonio, est cultivé presqu'exclusivement dans tous les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest, avec en moyenne près de 300 000 hectares emblavés chaque année, (Clavel et al, 2004). Il est considéré comme une céréale d'avenir dans le continent. Il est utilisé dans les préparations de couscous et de beignets. Le fonio est cultivé en faible quantité dans le cercle

Yélimané auprès des ménages enquêtés, aucun ménage ne nous a spontanément parlé de la culture du fonio lors de nos enquêtes.

Le maraichage était principalement composé d'oignons, d'aubergines, de tomates et de piments. Aujourd'hui, tous les légumes « européens » sont produits en quantité et en qualité dans certains villages du cercle : carottes, choux, salades, haricots verts. Selon, Monsieur Brard, en 1985[166,] il n'y avait pas la salade dans le cercle de Yélimané, il fallait l'acheter à Kayes, la capitale régionale, soit à environ 150 kilomètres. Pour l'obtention des graines des produits maraichers, les achats se font surtout à Bamako ou à Kayes. Certaines semences sont distribuées par le Paddy aux maraichers.

Nous avons quelques photos de différentes variétés de sorghos dans le village de Kersignané dans la commune de Kirané-Kaniaga. Ils les appelaient « *yili misé* ». Ces variétés de sorgho à Kersignané sont : le « *saba gniri* » (des épis blanc, rouge ou noir), le « *jonijoni* », le « *derné », « lakafiri », « dèpé »* (cycle très court : 40 jours), « *sapan » et « magan dèpé »*.

Nous sommes dans le village de Kersignané en 2018 accompagné par quelques ménages dans leur exploitation. La photo 15 a été dans l'exploitation d'un ménage sans migrant. Il est noble, il est l'un grand foncier du village. Les photos 16 et 17 ont été prises dans l'exploitation d'un ménage avec de migrant. En 2018, il avait 13 hommes uniquement en France sans compter en Italie et en Espagne. Les photos 18, 19 et 20 ont prises dans l'exploitation d'un ménage sans migrant. Et enfin, la dernière photo (21) a été prise lors de notre retour de l'observation de terrain. Nous avons pris cette photo pour montrer la faible quanité des récoltés dans le Kaniaga.

166 Entretien avec M. Brard, ancien maire communiste de Montreuil, chez lui à Montreuil en 2016.

Photographie 16: Epi de Sorgho, Kersignané

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

Photographie 17: Epi de "saba gniri", Kersignané

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

Photographie 18: Epi de "saba gniri" étalés (yili misé", Kersignané

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

Photographie 19: Epis de "saba gniri" (yili misé), Kersignané

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

Photographie 20: Epis de "jonijioni" (yéli misé), Kersignané

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

Photographie 21: Epi de "saba gniri" (yili misé), Kersignané

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

Photographie 22: Le "Dougané" de sorgho après les récoltes

Photographie prise par M. Niakaté, 2018

C'est l'emplacement temporaire des céréales après les récoltes dans les champs avant la batteuse pour l'acheminement vers le grenier de ménages.

B. Les rendements agricoles sont-elles inférieures à l'échelle régionale ?

La pluviométrie a un impact direct sur les rendements agricoles des cultures sous pluies ou de décrue dans le cercle de Yélimané. Les rendements augmentent fortement en année de bonne pluviométrie et baissent en année de mauvaise pluviométrie. Ainsi, le cercle de Yélimané est dans une situation « d'imprévision » permanente de la production agricole. Nous ne pouvons pas estimer les rendements sur une longue période dans le cercle de Yélimané. A cet effet, les différents rendements donnés dans le cercle de Yélimané montrent une amélioration dans certaines campagnes agricoles des cultures sous-pluies et a contrario d'autres mauvaises. Les rendements agricoles sont donc variables ou irréguliers dans le cercle.

1. La production agricole

Afin d'examiner la superficie de culture auprès des ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané, nous avons fait notre calcul à partir des différentes données collectées lors des enquêtes pour les convertir en hectares. Le graphique numéro 15, ci-dessous a été réalisé avec les différentes données relevées auprès des ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané.

Graphique 15: Comparatif de la production céréalière dans les quatre Provinces

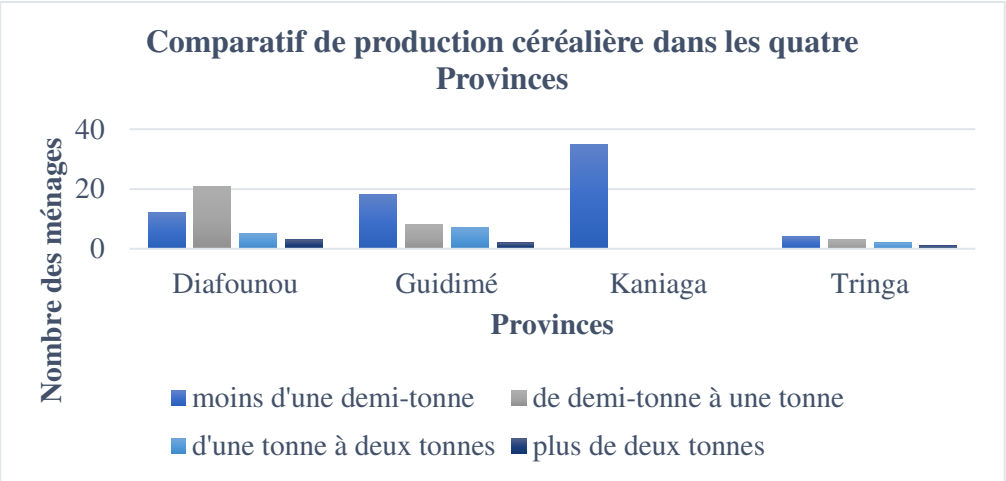

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2015-2018

Au niveau des quatre provinces, les volumes des produits agricoles sont plus élevés dans la partie sud du cercle par rapport à la partie nord. Pour les vingt-cinq ménages enquêtés dans la province de Kaniaga en 2015, les récoltes varient selon les types de catégorie de ménages. Ainsi, dans la commune de Kirané-Kaniaga sur quinze ménages enquêtés en 2015, aucun ménage n'a récolté une demi-tonne de toutes récoltes confondues dans leurs champs. Nous avons enquêté dans trois villages : Lakanguémou, Kersignané et Kirané. Les récoltes varient entre dix à deux cents « *moudés* » en moyenne dans la province en 2015.

Dans la province de Guidimé, à partir de la ville de Yélimané vers le sud notamment dans le village de Dioncounlané, la production agricole augmente. Dans le Guidimé, l'échantillon était de trente-cinq ménages. Sur ces ménages, nous avons trois ménages qui ont récolté en 2015 plus de deux tonnes de céréales dans leurs différentes exploitations agricoles. Dans le village de Fanga, les 2 ménages enquêtés, ils sont des anciens migrants en France et des nobles. L'un a récolté une tonne et demie en mil et sorgho et l'autre une demi-tonne de maïs et une demi-tonne de sorgho. Ces quantités assurent leur consommation minimale

jusqu'à la nouvelle récolte. Les autres ménages ont hélas récolté des volumes de production inférieurs à une demi-tonne.

Dans le Diafounou, sur quarante et un ménages enquêtés, seuls trois ont récolté plus de deux tonnes de toutes céréales confondues dans leurs différents champs de la campagne agricole 2014-2015. Sur les trente huit ménages restants, cinq ont produit une demi-tonne, les autres ont eu des productions inférieures à une demi-tonne. Les baisses de production sont constatées, ces dernières années, dans les ménages avec des migrants et les ménages de caste dans le Diafounou.

Enfin, pour finir, dans le Tringa, les dix ménages enquêtés en 2015 sont des grands ménages. Leurs récoltes sont donc a priori plus élevées par rapport aux autres provinces du cercle de Yélimané. Mais sur ces dix seul un ménage a dépassé deux tonnes de sorgho et deux ont obtenu une tonne et demie de sorgho et de mil. Les cinq restants ont récolté une tonne ; deux ménages n'ont pas cultivé durant la campagne agricole de 2014-2015.

Nous allons maintenant nous focaliser sur trois villages (Gory, Krémis et Takaba) enquêtés dans le cercle de Yélimané en 2018 où nous avons fait des enquêtés auprès de trente ménages en 2018 (dix ménages par village). Les campagnes agricoles 2017-2018 ont été catastrophiques pour ces 30 ménages. Gory dans le Diafounou est classé en première position avec des volumes produits supérieurs à ceux des deux autres villages ; Takaba dans le Guidimé est devant Krémis pour le sorgho et le maïs. Enfin, Krémis dans le Kaniaga était le village où la production auprès des ménages a été catastrophique.

Sur les dix ménages, cinq ont récolté au moins une quantité de céréales dans les différents champs dont trois ménages nobles et deux d'esclaves ; les cinq autres ménages n'ont rien récolté. Ces ménages sans récolte sont : trois de nobles, un de forgeron et un d'esclave. Lors de notre passage dans le village en janvier 2018, ces cinq ménages consommaient déjà des céréales achetées ou commandées par leurs migrants qui sont en France. Dans le village de Takaba dans le Guidimé, sur dix ménages enquêtés, nous avons un seul ménage de griot. Ces dix ménages ont eu dans leurs champs de faibles rendements. Lors de notre passage dans le village, ces ménages consommaient aussi des céréales achetées au mois de février. Cela montre que les récoltes étaient catastrophiques dans le village.

Et enfin, dans le village de Gory dans le Diafounou, sur dix ménages aussi; nous avons deux ménages marabout et deux ménages d'immigrés installés dans le village (un est menuisier d'origine de la région de Sikasso, et l'autre est commerçant, originaire du cercle de Kita), un ménage de « gerese » et un ménage d'esclaves et quatre ménages de nobles. Tous

ces ménages ont cultivé sauf le ménage de « gerese », les récoltes étaient faibles chez les ménages avec migrant et les deux ménages allochtones. Les ménages allochtones n'ont pas de champ de décrue. Les rendements de décrue sont plus élevés que ceux des champs de brousse dans le village. Pour les ménages de marabout, l'un a passé la saison de pluie à Bamako pour se soigner; en arrivant, il a acheté ce qui correspond à ses besoins annuels et l'autre a cultivé mais la récolte a été mauvaise et n'a assuré que la consommation de trois mois (janvier-mars). Les ménages nobles se subdivisent en deux sous-groupes : ménages avec migrant et ménages sans migrant. Les ménages nobles avec migrant ont récolté une consommation de trois mois (janvier-mars) et les deux ménages sans migrant, l'un a récolté l'équivalent d'une consommation de huit mois (janvier-août) et l'autre ménage combine agriculture et emploi de chauffeur de commerçant approvisionnant le cercle de Yélimané en céréales : en 2018, il a récolté une consommation de six mois (janvier-juin) dans ses champs. A l'opposé, nous noterons qu'un ménage d'esclaves de Gory cultivait uniquement une partie de sa cour familiale en sorgho : sa superficie est de moins d'un hectare.

D'une manière générale, la campagne agricole de 2017-2018 a été déficitaire auprès de trente ménages enquêtés dans ces trois villages en 2018. Les rendements agricoles sont aussi liés au rang social dans le cercle de Yélimané. Les nobles travaillent plus que les autres catégories sociales. Les esclaves ou les griots cultivent une petite parcelle car en cas de déficit, ils courent vers les nobles qui sont sur place ou migration en aide.

Le village de Krémis dans le Kaniaga, représente une zone déficitaire d'un point de vue agricole et alimentaire. Takaba dans le Guidimé est considéré comme une zone avec des atouts agricoles (zone de décrue) considérables, mais il a de faibles rendements agricoles. Et Gory dans le Diafounou est un village agricole au bord de la route nationale et une zone agricole avec une forte migration. Les rendements agricoles sont très faibles dans les deux premiers villages, Krémis dans le Kaniaga, où les dix ménages cultivent uniquement les sorghos, le haricot et l'arachide. Le deuxième village est celui de Takaba dans le Guidimé, où les dix ménages ont cultivé le sorgho et le maïs, les rendements sont très faibles bien que le village soit au bord de la Térékollé ; ils ont de moins de 400 kilogrammes par hectare pour le sorgho ainsi que le maïs. C'est dans le village de Gory que les rendements sont proches des différentes données officielles issues dans le cercle de Yélimané. Les rendements de sorgho et de maïs y sont de 700 kilogrammes par hectare. L'augmentation de rendement s'explique par la zone de décrue.

Tableau 61: Exemple de rendement pour 30 ménages

Villages	Maïs (kg/ha)		Sorgho (kg/ha)	
	400	**500**	• **300**	**+ 500**
Gory		X		X
Krémis			X	
Takaba	X		X	

Source : M. Niakaté, 2018

Tableau 62: Récolte agricole en moyenne sur trois ménages: Gory, Krémis, Tabaka

Types de cultures	Gory	Krémis	Takaba	La moyenne des trois villages
Sorgho	500kgs	130kgs	300kgs	310kgs
Maïs	400kg	-	380kg	260kgs
Haricot	50kg	10kg	35kg	31kgs
Arachide	-	150kg non décortiqué	200kg non décortiqué	116kgs

Source : M. Niakaté, 2018

Conclusion du chapitre

Pour conclure ce chapitre 6 sur la production agricole du cercle de Yélimané, nous avons distingués trois types de production agricole qui sont : les productions sous-pluies qui dominent mais les rendements sont faibles, ensuite les productions dans les champs de décrue dont les rendements sont supérieurs à la moyenne pluviale et enfin les productions maraichères qui améliorent aussi la situation alimentaire des ménages.

Les principales cultures vivrières sont de variétés locales : sorgho, mil, arachide, maïs. Dans le village de Kersignané, il y a plusieurs variétés de sorgho local au cycle court. Cette diversité des cultures donne lieu à une consommation variable chez les différents ménages dans le cercle de Yélimané selon le type de catégorie sociale et la situation géographique. Les ménages consomment ces différentes cultures, mais l'ensemble n'arrive pas à satisfaire leurs besoins alimentaires.

La partie Nord est extrêmement exposée à des faibles pluviométries qui affectent beaucoup son exploitation agricole avec de baisse de rendement inattendu chez les ménages, dans tous les villages de Kaniaga tels que Krémis, Kirané, Kersignané et Lakanguémou. La partie Sud (presque la totalité des villages de Diafounou comme Gory, Diongaga, Kersignané, etc), dispose une agriculture favorable avec la zone de décrue.

Chapitre 7 : L'autoconsommation des ménages

« Que signifie « avoir faim » ou être mal nourri » ? Pour les opinions publiques, la question est simple : tandis que les pays industrialisés du monde occidental se préoccupent de la qualité et de l'hygiène des aliments, les pays moins développés souffriraient eux d'un problème de quantité, de disponibilité et d'accès aux aliments. En fait, la question est bien plus complexe et les formes de « faim » sont extrêmement diverses quel que soit le développement », (Bazile et al, 2009).

Dans le contexte de cette citation, nous étudierons l'autoconsommation sans nous focaliser sur la qualité, mais plutôt sur l'urgence de la quantité des céréales chez les ménages dans le cercle de Yélimané. La production agricole dans le cercle est destinée à l'autoconsommation locale. La situation alimentaire est déficitaire pour bon nombre de ménages et la base alimentaire est celle des céréales locales ou importées. D'où provient la consommation de céréales des ménages du cercle de Yélimané?

La consommation locale est définie comme étant la consommation de produits conçus et transformés dans un espace géographique restreint. Le produit doit être consommé le plus près possible de son lieu de production, (Roininen *et al*, 2006). Dans certains cas, le local peut nous renvoyer aussi à un territoire administratif comme le cercle de Yélimané ou « coutumier » comme la province dans le cas de notre étude (Diafounou, Guidimé, Kaniaga et Tringa). Il y a deux à trois manières de consommer des produits alimentaires dans le cercle de Yélimané par l'autoconsommation et l'achat de produits.

Nous allons dans ce chapitre étudier d'abord, la part des productions agricoles issues leur exploitation dans leur consommation alimentaire par rapport aux achats extérieurs. Ensuite, nous montrerons la différence dans les plats consommés selon le type de ménages, les catégories sociales et la province. Nous analyserons enfin, les achats réalisés par les ménages.

Graphique 16: Exemple d'importation des céréales (valeur en %)

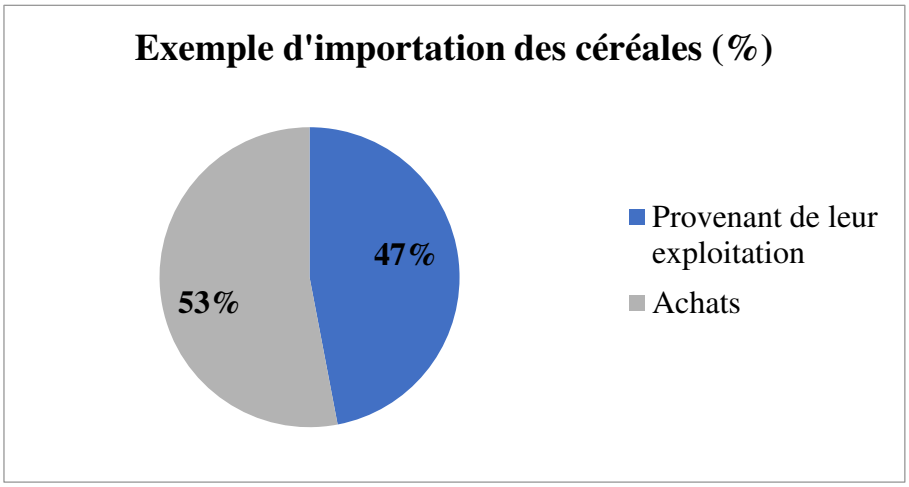

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2018

A. Le processus d'autoconsommation dans les ménages

« *Je cultive pendant l'hivernage pour nourrir mon ménage. J'ai beaucoup d'hommes (23) dans l'exploitation pendant l'hivernage mais la production ne suffit pas à nourrir le ménage. Cette production est destinée uniquement à notre consommation*[167] », extrait d'entretien dans le village de Takaba.

« " *Lellan soxa suna dullen ña xatana, Suxuban soxana dullen ña xatana''. Tous ceux qui cultivent l'après-midi, c'est pour chasser la faim, Tous ceux qui cultivent le matin, c'est pour chasser la faim* », M. Chastanet, (2008).

Tous les exploitants agricoles sont là pour chasser la faim selon l'auteur. Mais, la faim est devenue un fléau chez les exploitants agricoles du cercle de Yélimané à cause du déficit de la production agricole. Depuis les grandes sécheresses des années 1970-1980, cette agriculture d'autoconsommation est déficitaire chez la grande majorité des chefs de ménage dans toutes les quatre provinces, notamment les ménages à l'extrême nord du cercle (à partir du nord de la ville de Yélimané).

[167] Entretien avec le ménage dans la grande famille Kanté à Takaba, c'est la grande famille du village et c'est un ménage avec migrant. Lors de notre enquête chez lui, il y avait plus de 100 personnes qui mangent sur sa responsabilité sous le même ménage, le 20 février 2018.

1. Le paradoxe de la situation alimentaire

Bien avant la crise de 2007-2008, dans les années 1970-1990, la notion de « sécurité alimentaire » a été mise en avant par les grands organismes internationaux en raison des crises alimentaires qui se sont succédé dans diverses régions du globe principalement dans les pays en développement F. Caillavet et al, (2014). Comme la région sahélienne dans les années 1970 et 1980 était fragile, elle a connu des grandes sécheresses. Elles ont causé l'insécurité alimentaire dans ces pays les plus pauvres du monde comme le cas du Mali, particulièrement dans la région sahélienne des cercles de Nara, Nioro, Yélimané et Diéma.

Dans le cercle de Yélimané, le travail agricole est en « *temps partiel* » dans les quatre provinces. Une personne exploite quelques hectares, produit quelques litres de lait, Gonin, (1982). Donc, les rendements d'agricoles sont liés aux bonnes pluviométries et à la force de travail dans l'exploitation. Ainsi, dans le Diafounou, c'est un seteuc à forte migration dont le temps de travail dans l'exploitation est de six heures maximums par jour chez les différents ménages enquêtés; il est suivi du Kaniaga qui est dans une région défavorable à l'agriculture céréalière. Dans les Diafounou et Kaniaga, les exploitants travaillent souvent dans la matinée. Leurs migrants dépensent une partie de leurs salaires en France pour la consommation familiale au Mali. Par contre, dans le Guidimé et le Tringa, ils travaillent plus d'une heure de plus par rapport à ces deux provinces (Diafounou et Kaniaga).

Toutefois, certains ménages sans migrant travaillaient toute la journée comme l'indique l'un de nos enquêtés du village de Yaguiné dans la commune de Toya : « *Yougo (Monsieur), depuis le début de la saison de pluie dans le village, nous : mon petit frère, mes deux garçons et moi partaient aux champs depuis 7 heures du matin jusqu'aux 17 heures ou souvent 18heures. On ne fait qu'une heure de pause de 13 à 14 heures. Nos revenus sont liés à la terre par défaut de migrants donc moi, je ne peux pas bafouer avec l'agriculture. J'ai une vingtaine de personnes à nourrir dans la maison. S'il pleut, on n'a pas besoin de riz pour le déjeuner*[168].».

[168] Monsieur Y, dans le village de Yaguiné âgé de 42 ans, il a deux femmes et huit enfants et son petit frère à trois femmes et 11 enfants avec leur mère. Ce ménage n'a pas de migrants pour l'aider dans sa consommation, entretien réalisé le 26 juin 2015 chez lui. C'est un ménage d'esclave (voir l'organisation sociale dans le cercle de Yélimané dans le chapitre III).

Quant aux ménages avec des migrants, ils préparent la relève des jeunes pour la migration. Coûte que coûte, malgré les différentes conséquences dans le cercle de Yélimané, beaucoup des jeunes originaires du cercle ont péri dans la mer méditerranée pour passer en Europe. Dans le Kaniaga, lors de notre passage dans les différents villages enquêtés en 2015, il y a eu toujours l'annonce de la disparition des jeunes hommes qui auraient eu des forces pour travailler dans leur localité non seulement pour l'agriculture mais aussi pour d'autres métiers. Certes, il y a des aides de l'Union Européenne pour les pays de l'Afrique subsaharienne comme le lancement du Projet « *L'emploi des jeunes crée des opportunités, ici au Mali* ». A travers ce projet, ce sont 13 milliards de francs CFA (soit 20 millions d'euros) qui sont mis à la disposition du Mali pour contribuer au développement des opportunités économiques et à la stabilité sociale dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Gao et de district du Bamako.

Le Projet[169] durera quarante-huit mois et concernera le secteur alimentaire, l'artisanat et la transformation des déchets. C'est une localité à forte croissance démographique. La proportion des personnes âgées et des enfants restait dominante chez tous les ménages enquêtés de toute catégorie sociale confondue dans les quatre provinces. Cette situation est aggravée, hélas, par la baisse de la pluviométrie dans le cercle de Yélimané.

Les distances qui séparent entre les chefs-lieux des communes de Fanga et Soumpou (villages de Fanga et de Takaba) à Yélimané sont de 25 et 18 kilomètres respectivement. Ces deux communes du Guidimé sont inaccessibles aux autres communes à cause de la mauvaise piste à partir de juillet jusqu'à la fin de novembre. Ainsi, que les deux communes de Kaniaga : Krémis et Kirané qui sont respectivement à 45 kilomètres et 65 kilomètres de Yélimané. Le Kaniaga est desservi par des voitures qui sont à Yélimané pour transporter les passagers venus de Bamako. Les cars ne peuvent pas servir ces quatre communes du cercle même en saison sèche. Nous avons fait tous ces trajets à travers les voitures de transport surchargées sans sécurité pour protéger les passagers et de motos, dans ces conditions difficiles, en 2015 et 2018. En 2015, pour partir à Kirané à une distance de 65 kilomètres de Yélimané, il fallait quatre heures et demie, et pour le village de Fanga, il fallait aussi plus de deux heures de route pour environ 25 kilomètres de Yélimané. Cette période coïncide avec le début de la saison de pluie (juillet-août) la période de soudure dans le cercle de Yélimané ce qui provoque la hausse

[169] Le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, Maouloud Ben Kattra et le Dr Abdramane Sylla, ministre des Maliens de l'extérieur et l'intégration africaine étaient présents à Kayes le 05 avril 2018 au lancement de la campagne régionale d'information et de sensibilisation sur la migration irrégulière et les opportunités de l'emploi dans la région de Kayes.

des prix des denrées alimentaires sur le plan local et donc une situation de déficit alimentaire partiel dans ces quatre communes isolées du cercle de Yélimané entre août et novembre.

Le déficit alimentaire dans le cercle de Yélimané depuis quelques années est plus grave comparativement aux autres cercles de la région de Kayes. L'année la plus difficile fut 2014 avec la présence précoce de prédateurs (criquets et oiseaux) dans les champs. Pour chasser ces oiseaux, il faut que tous les villageois s'unissent pour former des groupes, c'est-à-dire aller aux champs depuis le lever du soleil jusqu'au coucher. Ces situations précaires dans la région ouvrent la voie vers la migration de leurs jeunes. Toutefois, les migrants sont intervenus d'une manière extraordinaire dans les différents villages du cercle de Yélimané en 2011, 2012, 2013 et surtout 2014. Avec la solidarité locale dans le cercle, tous les chefs de ménage enquêté ont reçu une quantité de mil de la part des migrants en 2014.

Tableau 63: Les communes et les populations en situation de vulnérabilité

Villages	Masculin	Féminin	Total
Guidimé	519	546	**1 065**
DiafounouDiongaga	172	184	**356**
DiafounouGory	355	390	**745**
Fanga	142	150	**292**
Gory	226	238	**464**
Kirané	2 417	2 584	**5 001**
Konsiga	85	96	**181**
Krémis	757	770	**1 527**
Marékhaffo	92	104	**196**
Soumpou	87	92	**179**
Toya	219	246	**465**
Tringa	0	0	**0**

Source : CSP/SDR (Rapport de l'enquête agricole de conjoncture EAC 2015/2016).

2. L'alimentation et pratique alimentaire dans les ménages

La situation alimentaire dans le cercle de Yélimané est liée en partie à la situation sociale aussi des ménages. Les ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané sont variés surtout en âge. Les ménages sont dirigés en quasi-totalité par des hommes : parmi les ménages enquêtés (141), nous ne comptons que deux femmes dirigeant un ménage. La première dans la ville de Yélimané (2015) est considérée comme l'assistante de son fils de 19 ans pendant que son mari est en France, elle est de l'ethnie Bambara. La seconde est issue du village de Krémis et est devenue chef de ménage à la suite du décès de son mari en 2015. Cette femme est d'un ménage monogame et sans migrant.

La proportion des ménages dirigés par des jeunes est plus élevée dans le Guidimé. Le plus jeune est dans la ville de Yélimané, il avait, en 2015, 19 ans et le plus vieux dans le village de Diongaga avait l'âge de 85 ans en 2015. Les chefs de ménages enquêtés sont en majorité polygames avec deux à trois femmes.C'est aussi dans le Guidimé que les ménages sont confrontés aux problèmes alimentaires les plus difficiles par rapport aux autres localités du cercle. L'âge moyen du chef de ménage dans le cercle de Yélimané est de 36 ans. Nous avons fait une répartition des ménages entre les quatre provinces, 30% ont moins de 40 ans, 51% ont moins de 50 et 19% ont plus de 60 ans.

La situation alimentaire est très déficitaire dans le cercle de Yélimané chez les jeunes chefs de ménage. Les ménages les plus pauvres[170] sont dans le Guidimé, notamment dans le village de Takaba et dans le Kaniaga au village de Kirané. Les deux ménages enquêtés dans le village de Takaba étaient dans une situation de déficit alimentaire difficile au mois de mai (2015). Le premier est devenu chef de ménage en 2002 après le décès de son père. Il possède quarante hectares de terres dans le village, il cultive vingt-cinq et donne vingt hectares pour les « *diakas* »[171]. Et le second est le fils d'un ménage sans migrant, son père est décédé en 2006. Depuis lors, il est chef de ménage mais au moment de notre enquête en 2015, il ne mange qu'une seule fois par jour. Ces deux chefs de ménage sont des quadragénaires.

[170] Dans cette étude, nous avons les critères de ménages pauvres suivants : ceux qui n'ont pas de migrants à l'étranger notamment dans les pays occidentaux. Et aussi, le ménage, qui n'arrive pas à manger trois fois de repas quotidien.

[171] C'est une forme de paiement entre propriétaire foncier et emprunteur : un dixième de récolte issue du champ prêté que l'emprunteur du foncier agricole donne au propriétaire pour la récompense de sa terre de la campagne passée.

Comme disaient tous les enquêtés : « *nous cultivons pour nourrir notre ménage, c'est le seul moyen pour nous de travailler dans le village. Après l'hivernage, nous restons mains croisées : il n'y a pas d'autres d'activités sauf les ménages les plus pauvres qui travaillent dans le petit métier comme la coupe de bois de cuisine, de l'ouvrier journalier avec un maçon ou autre petit travail rémunérés en argent*[172] ».

Concernant le premier ménage (sans migrant) de Takaba, en 2014, il a cultivé ses quarante hectares : qui ne lui permettent pas après des récoltes de se nourrir cinq mois de l'année (janvier-mai), le reste de l'année, il se bat pour nourrir sa famille. C'est une famille de marabout qui compte quatre-vingts personnes adultes et plus de soixante-dix élèves coraniques. Un total de cent cinquante personnes à nourrir, sa consommation est de vingt « *moudé*[173] » soit 58 kilogrammes de mil ou sorgho (plus d'un sac de cinquante kilogrammes de mil ou sorgho) et dix moudés pour le riz soit 29 kilogrammes chaque jour (presque un sac de cent kilogrammes tous les trois jours). A l'époque de son père, la famille n'avait pas de difficulté alimentaire : les villageois aidaient son père en faisant de dons en nature ou en espèce (grains de céréale ou monnaie). Chaque année, les villageois travaillaient une journée dans le champ de son père en compensation car il est l'imam du village comme cela a été signalé à Yélimané également. Mais l'an passé (2014), son fils est devenu nouveau chef de ménage et a vendu tous ses animaux de traction pour acheter des céréales pour la famille: maintenant, il n'a plus de matériel agricole dans son exploitation. Cette décapitalisation aggrave sa situation alimentaire.

Le second chef de ménage toujours dans le village de Takaba explique : « *je suis devenu chef de ménage à l'âge de douze ans. Mon père était vieux, ses premiers enfants sont des filles, il n'avait pas de moyens pour nourrir la famille. Je cultive chaque année deux champs, un pluvial et un de décrue. Depuis l'an 2000, mon ménage est confronté au déficit alimentaire, l'an passé (2014) j'ai récolté dans mes deux champs cent soixante 'moudés' soit 464 kilogrammes de toutes les céréales cultivées. Ce qui fait une consommation de moins de quatre mois dans le ménage, quatre 'moudés' chaque jour. Le moment que je te parle (mai 2015), je jure au nom d'Allah, je n'ai rien dans ma famille, ma famille mange qu'une seule fois dans vingt-quatre heures. Je n'ai pas de migrant donc après les travaux agricoles, je travaille dans le village pour* avoir *de l'argent et acheter des céréales pour répondre aux besoins alimentaires de ma famille. J'ai deux femmes et douze enfants plus mon père, ma*

[172] Entretien dans le village de Lakanguémou dans le vestibule du chef de village avec les conseillers villageois, le 26 mai 2015.

[173] C'est l'unité locale de pesage que le chef de ménage donne à chaque femme pour préparer les repas. La contenance du '*moudé*' varie entre 2,900 à 3kilogrames selon les différents enquêtés.

sœur divorcée avec deux enfants et quatre frères. J'ai vendu en 2006 tous mes animaux et des matériels agricoles pour acheter des céréales. Pour manger de la viande dans la famille, il faut avoir de l'argent. Je ne me souviens pas de la dernière consommation de viande chez moi», extrait d'entretien dans le vilage de Takaba dans le Guidimé.

Photographie 23: Deux "moudés" traditionnels en bois, village de Kersignané, Kiniagna

Photographie prise par M. Niakaté, Mai 2015

2. Accès aux denrées alimentaires disparates à l'échelle de la Province

Dans la commune de Guidimé, dans la ville de Yélimané, parmi les quinze ménages enquêtés en 2015, il n'y a qu'un seul qui avait la totalité de sa consommation annuelle jusqu'à la nouvelle récolte. Parmi les quatorze ménages restants, il y en a cinq qui ont récolté l'équivalent d'une consommation de six mois environ, et six ont une consommation de trois mois et trois autres ont récolté dans leurs exploitations une consommation de quelques jours seulement. Dans les autres communes de Guidimé (Fanga et Soumpou), sur vingt ménages enquêtés en 2015, il y a deux ménages (tous anciens migrants de la France) dans le village de Fanga, qui avait la totalité de la consommation annuelle issue dans leur exploitation. Il y en a un qui a cultivé un seul champ avec différentes variétés de céréales. Parmi les dix-huit ménages, il y en a cinq qui permettant de se nourrir au-delà de quatre mois de décembre à avril ; dix ont récolté une consommation inférieure à trois mois et trois ont récolté une

consommation de quelques jours. Dans le Guidimé, c'est le cas de Takaba qui est le plus en déficit alimentaire par rapport à Yélimané et Fanga.

Dans le Diafounou, sur quarante et un ménages[174] enquêtés, trois ménages seulement ont une récolte qui leur permet de se nourrir toute l'année. Le premier est dans la commune Marékhaffo, plus précisément dans le village de Dogofri. Le deuxième se situe dans la commune de Diafounou-Gory (village de Tambacara) et le troisième dans la commune de Konsiga (village de Komodindé). Ce dernier est président de l'association des éleveurs de la commune de Konsiga dans le village de Komodindé et est un ancien migrant venant de France. Dans les autres communes, les quantités agricoles produites permettent d'assurer la consommation partielle d'environ la moitié de l'année et l'autre moitié est prise en charge par les achats des migrants. Dans le Tringa, sur dix ménages enquêtés en 2015, il y a un seul ménage, monogame, qui avait sa consommation annuelle. C'est un ménage sans migrant et membre de l'association agricole de l'arrondissement de Tringa.

Graphique 17: Indice de l'insécurité alimentaire de la population par tranche d'âge (valeur en %), 2015

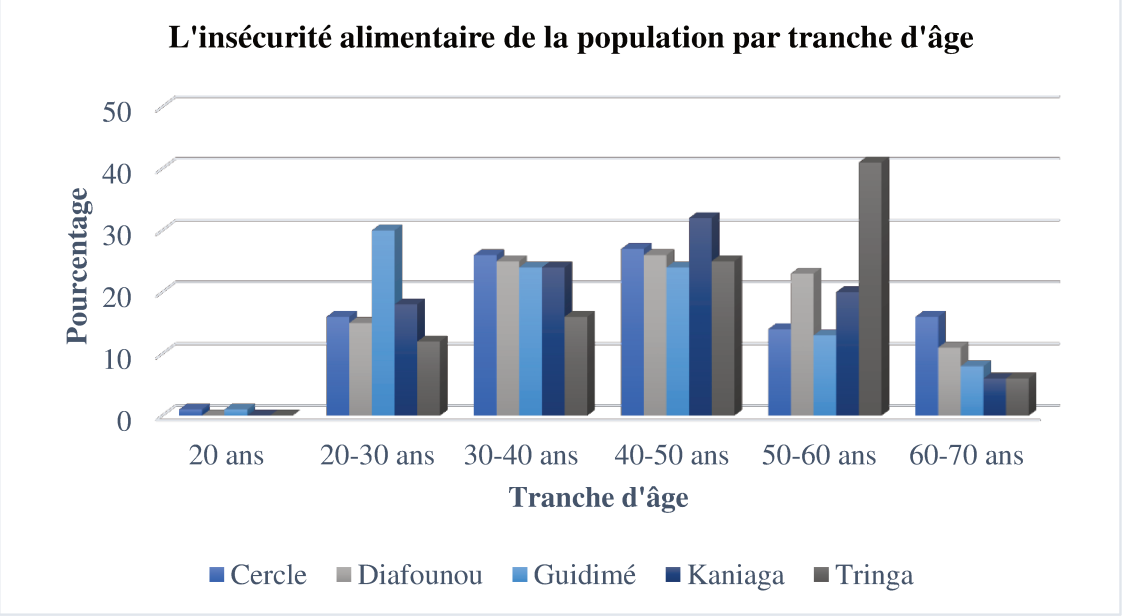

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2015

Dans le graphique numéro 17 ci-dessus, nous avons représenté le pourcentage de différents chefs de ménage enquêtés dans le cercle de Yélimané en 2015 par classe d'âge et

174 Nous avons enquêté trente et un ménages en 2015 et dix en 2018.

par province. Au niveau du cercle, sur l'ensemble ménages enquêtés, 16% des ménages sont en situation alimentaire difficile qui se situent dans la classe d'âge 20 à 30 ans, 26% pour 30 à 40 ans et 22% pour la classe d'âge 40 à 50 ans. Ces trois classes d'âge représentent près des deux tiers (64%) des ménages en situation alimentaire difficile en 2015.

Au niveau des provinces, dans le Diafounou les chefs de ménage confrontés à des problèmes alimentaires sont des classes d'âge, de 30 à 40 ans pour 25%, 26% pour ceux de 40 à 50 ans et 23% pour la classe d'âge 50 à 60 ans. Ensuite, pour le Guidimé, nous avons trois classes d'âge par importance le nombre de personnes dans le ménage qui sont confrontées au problème alimentaire : 20 à 30 ans (30%), de 30 à 40 ans (24%) et de 40 à 50 ans pour 24%. Dans le Kaniaga, sur 15 ménages enquêtés, nous avons quatre classes d'âge qui ont un certain grand ménage face à la difficulté alimentaire : 18% pour les 20 à 30 ans; 24% pour les 30 à 40 ans, 32% pour les 40 à 50 ans et 20% pour les 50 à 60 ans. Et enfin, dans le Tringa, la classe d'âge de chefs de ménage la plus lourdement représentée est celle des 50 à 60 ans avec 41% contre 25% pour les 40 à 50 ans et 16% pour les 30 à 40 ans.

Cette analyse nous montre que dans le cercle de Yélimané toutes les classes d'âges de ménage sont confrontées aux problèmes alimentaires. La proportion varie d'une classe d'âge à une autre en fonction de la localité comme le cas du Diafounou pour classe d'âge de 40 à 50 ans, nous avons 26% contre 32% pour le Kaniaga et dans le Tringa pour la classe d'âge 50 à 60 ans, nous avons 41% contre 20% pour Kaniaga.

Dans le cercle de Yélimané, les ménages avec des migrants sont moins confrontés à des situations alimentaires difficiles et les ménages sans migrant sont dans une situation déficitaire à cause du manque de moyens financiers pour acheter des céréales. Nous noterons aussi des cas de chefs de ménage, soit trop jeunes, soit trop âgés pour un travail agricole trop pénible et qui, par conséquent, ont des difficultés alimentaires assez graves.

Graphique 18 : Tranche d'âge des chefs de ménages (111 enquêtés), 1990-2010

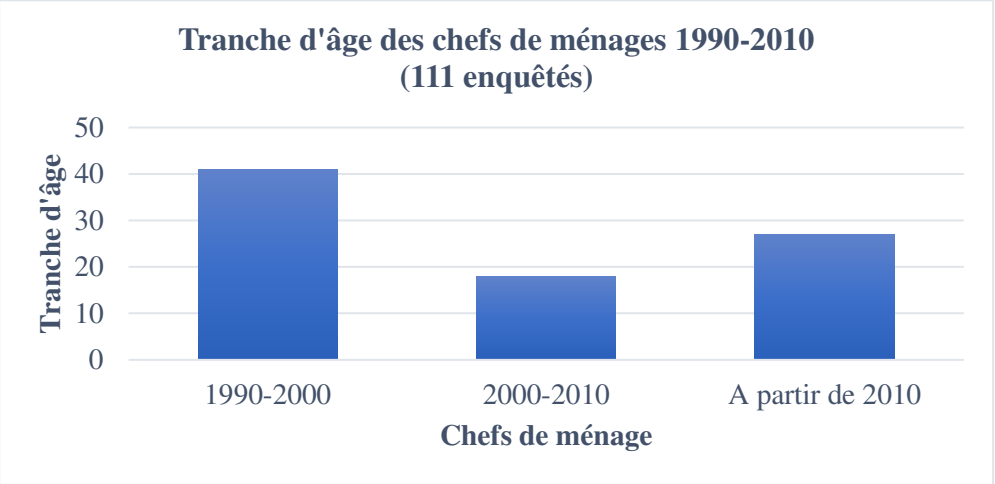

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2015

Il est illustré dans ce graphique numéro 18 au-dessus, la génération des chefs de ménages enquêtés par décennie à partir de 1990 à nos jours : un peu plus d'un tiers (36,93%) de l'ensemble des ménages enquêtés en 2015 (41 chefs de ménage) sont occupés par cette fonction familiale sur la décennie 1990 à 2000 et un peu plus de 16% (16,21%, 18 ménages) sont devenus chefs de ménage sur la décennie de 2000-2010. Et enfin, nous avons avons un peu plus de 24% (24,32% : 27 ménages) des ménages à partir de 2010. Et le reste, les 25 ménages où les chefs exercent leurs fonctions depuis avant 1990 soit un peu plus de 22% (22,52%).

Nous avons donc plus de 77% (77,47%) des chefs de ménage qui se trouvent là à partir de 1990. Les distinctions de ces deux périodes sont utiles pour nous, car sur 111 ménages de notre échantillon, 25 chefs de ménage le sont devenus dans la période des années 1960 à 1990 c'est-à-dire très tôt parce que leurs pères sont décédés ou malades. Selon les informations obtenues, la situation alimentaire était extrêmement déficitaire chez les jeunes chefs de ménage c'est-à-dire ceux ayant pris ces responsabilités familiales à partir de 2010 : souvent, même les nobles ont honte d'avoir un événement dans leur famille comme le décès, le mariage ou même le baptême car ils sont dans l'incapacité de fournir l'alimentation des repas pour ces cérémonies familiales.

Concernant la période de 1990 à nos jours, c'est une phase de démocratisation dans le pays qui va changer un peu les façons de faire des chefs de ménage : en effet, cela coïncide avec une forte migration des hommes du cercle de Yélimané. C'est aussi le début des éclatements des grands ménages à divers problèmes, ce qui fait qu'aujourd'hui il y a à leur place plusieurs petits ménages, dans le cercle de Yélimané. L'éclament des ménages a été

évoqué dans certains entretiens qui sont de même grande famille. La grande majorité de cet éclatement est liée aux problèmes sociaux comme les mésententes entre les femmes des hommes qui composent le ménage. Sur 111 ménages en 2015, il y a 63 (plus de la moitié : 56,75%) qui sont devenus chefs de ménage par éclatement des anciens grands ménages, 23 ménages soit 20,72% sont devenus à la suite du décès de leur père et le reste des 25 soit 22, 52% des chefs de ménage le sont devenus par le décès de leur frère ou demi-frère. Sur l'ensemble des ménages enquêtés en 2015 dans le cercle de Yélimané, il y en a plus de 60% (62,16% soit 69 ménages sur 111 en 2015) qui ont connu un déficit alimentaire chronique.

3. Les récoltes : du champ à la consommation

Dans l'ensemble du cercle de Yélimané, les récoltes insuffisantes auprès des différents ménages enquêtés dans leurs exploitations d'une manière générale étaient faibles pour assurer leur consommation. Les récoltes de 2015 ont été catastrophiques surtout dans le Kaniaga. Les ménages enquêtés dans les villages de Kersigané, Kirané, Lakanguémou et Krémis couvrent de quinze jours à deux mois d'aliments avec les céréales récoltées. Dans le Guidimé, dans le village de Fanga et la ville de Yélimané, les ménages ont pu garantir leur consommation près de la moitié de l'année (quatre à six mois) et au village de Takaba, les ménages ne couvrent que trois mois de l'année surtout chez les jeunes chefs de ménage pour lesquels la situation alimentaire de leur famille est inquiétante.

Dans le Diafounou, les ménages couvrent leurs besoins alimentaires plus de six mois en 2015 auprès des ménages enquêtés dans les villages de Yaguiné, Tambacara, Gory, Diongaga, Dogofri, Kersignané et Komodindé. Selon le maire de Konsiga : « *quand on passe lors de la période de décrue dans le Diafounou, on n'imagine pas le problème de déficit alimentaire, parce que tous les ménages mangent à leur faim. Mais au mois de mai, c'est la vraie réalité du Diafounou qui se montre. On distingue alors les ménages, … . Tu as passé au bon moment pour tes enquêtes. Le Diafounou est confronté au problème du déficit alimentaire depuis avril jusqu'aux nouvelles récoltes fin octobre et début novembre*[175] ».

Dans l'ensemble du cercle, la moitié des ménages couvrent leurs besoins alimentaires au premier trimestre de 2015, un tiers au premier semestre. Sur 41 ménages du Diafounou, il y a la moitié qui couvre leurs besoins alimentaires pour le premier semestre de 2015. Dans le

[175] Entretien avec le maire de la commune de Konsiga dans le village de Kersignané, chef-lieu, maire depuis 2004, 15 juillet 2015.

Tringa, sur dix ménages, assurent leurs besoins alimentaires en 2015 pour huit mois en moyenne.

Auprès des trente ménages enquêtés en 2018 : le cas du village de Krémis où les dix ménages ont très peu récolté dans leurs champs; les récoltes de différentes cultures sont très mauvaises : trois ménages ont récolté 200 kilogrammes de sorgho, 50 kilogrammes de haricots pour nourrir un ménage composé chacun de plus de trente personnes, cinq ménages n'ont eu que 100 kilogrammes d'arachide décortiqué et deux ménages n'ont rien récolté que ce soit en sorgho, haricot ou arachide.

Dans le village de Takaba en 2018, sur les dix ménages enquêtés, il y a un grand ménage dont le travail agricole est réparti en cinq concessions. Le ménage a donc cultivé cinq champs; en plus, chaque chef de concession a un lopin de terre qu'il cultive pour ses besoins secondaires. Ce ménage cultive le mil, le sorgho et le maïs. Dans ses cinq champs, ce grand ménage a récolté 400 kilogrammes de sorgho, le maïs a été consommé frais et rien n'a été obtenu pour le mil. Le ménage est composé de plus de deux cents personnes pour une consommation régulière de neuf « *moudés* » de maïs en poudre provenant de la Mauritanie soit 26,1 kilogrammes pour le dîner, sept soit 20,3 kilogrammes pour le petit déjeuner et six soit 17,4 kilogrmmes pour le déjeuner chaque jour. Ce qui fait une consommation journalière des céréales de ce ménage de 63,8 kilogrammes.

Notre entretien a coïncidé avec l'arrivée d'un bon de commande de dix tonnes de riz et une tonne de maïs en poudre. Le chef de ménage est aussi un ancien migrant de la France, il a passé 35 ans en France. Selon le chef de ménage : « *j'ai treize hommes qui ont passé la saison de pluie au village, dès les récoltes ils sont tous partis pour une migration saisonnière dans le Diafounou et Bamako. Dans mes (cinq) concessions après la cuisine les femmes répartissent les repas, ici (lieu d'enquête) chez moi. On a cinq tasses uniquement pour les hommes et les autres concessions de trois à quatre tasses pour les hommes. Or, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Je pense qu'elles peuvent consommer plus d'une vingtaine de tasses avec les filles. Cette commande peut avancer avant la saison de pluie. Avant l'arrivée de cette commande j'ai commencé à acheter des céréales dans les villages de Takaba, Dioncounlané et Niogoméra. Donc, notre vie est difficile à Takaba »,* extrait d'entretien dans le village de Takaba, janvier 2018.

B. Les pratiques culturelles de consommation alimentaire

Nous allons évoquer le ménage qui regroupe les personnes qui consomment le repas sous la responsabilité d'un chef, ensuite les plats préparés au sein du ménage et enfin, le nombre de repas par jour.

1. Le « ménage »

Le ménage chez les Soninkés, est une entité très hiérarchisée composée des hommes en général de même nom de famille et des femmes à des noms de famille divers selon la provenance des épouses. Le ménage est donc la composition de plusieurs membres de Soninké, c'est l'ensemble des personnes qui possèdent le même patronyme et vivant dans la même concession. Le chef de ménage exerce presque seul toutes les fonctions de l'autorité sur les membres internes (présents dans le ménage) et externes (les membres du ménage à la migration). Son autorité est celle du responsable de ménage, il décide du fonctionnement et de la gestion du grenier familial qui est sous son autorité. Il prend les décisions qui s'imposent à tous les membres présents ou à la migration. Tout ce pouvoir « *coutumier ou héritier* » lui est donné plus encore chez les Soninkés, car un aîné est toujours considéré comme un sage. Le bon chef de ménage dirige dans son ensemble sans aucune distinction entre les membres du ménage. Son principal souci est donc la cohésion sociale et l'épanouissement de tous les membres du ménage. C'est la première épouse du chef de ménage qui est considérée comme cheffe des femmes. Dans le grand ménage, le chef délègue quelques responsabilités à certaines personnes au sein du ménage. Par exemple, il peut désigner chef de l'exploitation celui qui va s'occuper des travaux agricoles. Cette désignation est toujours masculine. De plus, le groupe de consommation est en rapport avec les membres de la production agricole dans le même ménage. Le groupe de consommation était plus ouvert, de par sa fonction même, aux membres du lignage, aux étrangers, aux dépendants, et aux jeunes des classes d'âge de ceux du groupe, J.-Y. Weigel, (1982)[176].

Au cours des repas quotidiens dans le cercle de Yélimané, les hommes mangeaient entre eux et les femmes entre elles. Dans les différents ménages enquêtés, il y a plusieurs manières de manger : chez les petits ménages (les membres sont supérieurs ou égaux à dix

[176] J.-Y. Weigel, Migration et production domestique des Soninkés du Sénégal, Travaux et documents de l'ORSTOM, N° 146, 1982.

personnes), il y a deux tasses : une pour les hommes et une pour les femmes. Pour les ménages moyens (membres supérieurs ou égaux à vingt personnes), les repas sont partagés entre deux à quatre tasses : une pour les hommes, une pour les femmes, une pour les vieux avec les petits fils et une pour les vieilles avec les petites filles. Et enfin, chez les grands ménages comme dans le village de Kersignané dans le Kaniaga, qui compte plus de cent cinquante personnes : il y a plusieurs tasses : deux pour les hommes, trois pour les enfants, six à sept pour les femmes, une pour les vieux et deux pour les vieilles avec leurs petites filles. Pour la grande majorité des ménages dans le cercle de Yélimané, les modalités de consommation varient en fonction de la taille du ménage.

Graphique 19: Le nombre de personne par ménage

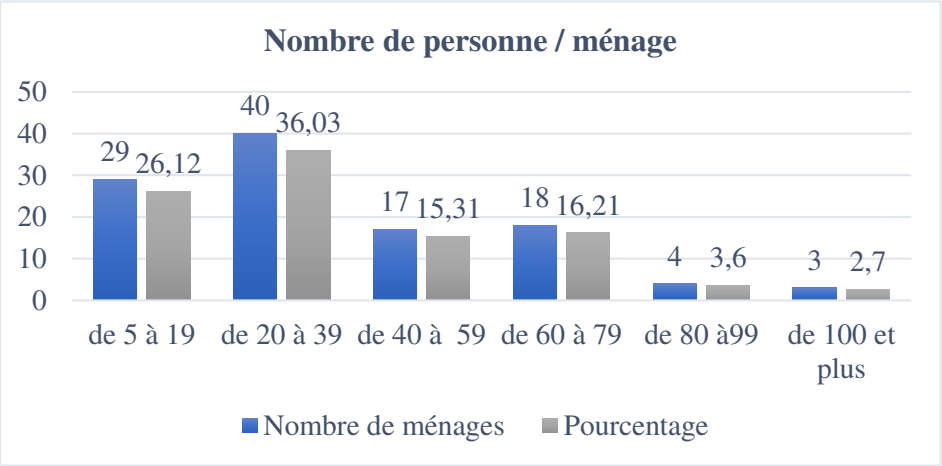

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2018

Dans le graphique numéro 19, nous avons réparti les ménages suivant le nombre de personnes qu'ils comprennent. Le plus grand nombre de ménage se situe entre la classe deux (20 à 39 personnes) et une (de 5 à 19 personnes). Ces deux classes représentent 69 ménages enquêtés en 2015 dans le cercle de Yélimané (soit 62,16%). Le deuxième groupe de classe est celui des ménages de 40 à 59 personnes et 60 à 79 personnes. Ces classes représentent 35 ménages enquêtés soit 31% de 111 ménages enquêtés. Et enfin, les grands ménages, de plus de 80 personnes sont au nombre de sept et se répartissent dans le cercle en 2015 de la manière suivante : un dans le village de Kersignané dans le Kaniaga, les deux enquêtés dans le Diafounou sont dans le village de Dogofry et deux aussi dans le village de Takaba (familles Kanté et Fofana) dans le Guidimé et deux autres dans le Tringa un dans le village de Marèna et un à Dialaka. A travers nos enquêtes, nous avons constaté qu'il y a beaucoup d'éclatement

de ménages dans le Kaniaga par rapport aux autres provinces. Cet éclatement est lié au problème alimenatire entre les frères de même ménage, en cas de rupture alimentaire chaque homme s'occupe de l'alimentation de sa (ses) ou épouse (s) avec ses enfants. Dans un temps, 2 à 3 ans, le ménage finira par la séparation.

Dans le Guidimé surtout dans la ville de Yélimané, les membres des ménages sont peu nombreux ce qui s'explique par le statut de la ville. En revanche, dans le reste du Guidimé, il y a beaucoup de ménages avec une taille moyenne de 10 à 20 personnes. Dans le Diafounou et le Tringa, il y a beaucoup de ménages qui ont en moyenne de 30 à 50 personnes. Dans les provinces de Diafounou et Tringa, les ménages sont restés ensemble. Les ménages sont composés de descendant du même grand-père paternel, ils vivent sous le toît sans éclatement. Selon un enquêté qui est l'une des forces de Soninké. « *Je ne peux pas manger avec ses épouses et mes enfants en voyant les enfants de demi-frères à nous regarder sans rien à manger. Le bonheur de ménage se trouve dans le rapprochement des uns aux autres* », extrait d'entretien d'un chef de ménage dans le village de Dialaka dans le Tringa, 2015.

2. Les plats « identitaire » Soninké

Les plats préparés sont homogènes dans le cercle de Yélimané dans les différents ménages enquêtés : ils sont préparés par une femme et les partages des plats sont assurés par une vieille de la famille ou la première épouse du « *Kagumé* ». Le repas contient du mil ou sorgho ou riz commun géré par le « *Kagumé* » issu dans leur exploitation agricole ou par l'achat. Le tour de cuisine est d'un jour dans certains ménages ou deux jours pour d'autres. Les plats quotidiens se composent de trois repas de céréales en général et ils sont choisis par les femmes. Elles sont libres de faire le plat de leur choix mais il est habituel qu'il y ait de la bouillie le matin, du riz à la sauce ou au gras à midi pour les ménages modernes avec les revenus de migrant; le couscous pour les ménages pauvres à midi et le couscous au dîner pour les ménages avec des migrants; le '*kini*[177]' pour les ménages pauvres au dîner.

Aujourd'hui, les céréales produites localement constituent des aliments autoconsommés dans le cercle. La consommation alimentaire dans les quatre provinces du cercle de Yélimané est complexe dans certains ménages qui n'ont pas de migrants. Dans le cercle de Yélimané, le mil, le sorgho et surtout le maïs sont consommés chez les ménages

[177] C'est un plat à base des céréales que préparent les femmes dans les localités rurales du Mali notamment dans le cercle de Yélimané.

sans migrant plus que chez les ménages avec migrants. Auprès d'un échantillon de quinze ménages sans migrant et quinze ménages avec des migrants de nos ménages enquêtés dans l'ensemble (141) du cercle de Yélimané en 2015 et 2018. Nous avons des données pour les ménages sans migrant : une personne a consommé : 25[178] kilogrammes de riz, 50 kilogrammes de maïs et 35 kilogrammes de mil consommés de janvier à mai 2015. Or chez les ménages avec les migrants une personne a consommé 55 kilogrammes de riz, 20 kilogrammes de maïs et 38 kilogrammes de sorgho: soit au total, 110 kilogrammes pour les ménages sans migrant et 113 kilogrammes pour les ménages avec migrant.

Les ménages avec des migrants consomment un peu plus par rapport aux ménages sans migrant : ils consomment surtout beaucoup plus de riz, pas mal de sorgho mais moins de maïs. Contrairement aux ménages sans migrant qui consomment, eux, beaucoup plus de maïs pas mal de mil mais beaucoup moins de riz. Cela est dû au prix du maïs sur le marché local face au riz et sorgho. Souvent le prix d'un sac de riz de 50 kilogrammes (18 500Fcfa) à Kababa est plus cher qu'un sac de 100 kilogrammes de poudre de maïs (17 500Fcfa) provenant de la Mauritanie.

Dans le cercle de Yélimané, les produits alimentaires se subdivisent en trois sous-groupes : les produits alimentaires provenant de l'exploitation agricole (céréales de toutes variétés) et les fruits et légumes (une partie locale), les produits industriels comme l'huile, le lait en poudre, les boissons, le café, le thé, etc. et les produits transformés tels les boîtes de conserve. Mais il s'agit d'abord dans cette thèse d'une analyse de la production locale pour l'autoconsommation auprès de ces différents ménages dans le cercle de Yélimané. Toutes les catégories sociales de ménages enquêtés durant notre recherche consomment des céréales mais certains ménages avec des migrants diversifient entre le mil, le riz et le maïs.

Le mil, le sorgho ou le maïs provenant de leur exploitation assure leur consommation une partie de l'année. Sur 80 ménages avec des migrants enquêtés dans l'ensemble du cercle de Yélimané en 2015, nous avons un peu plus de la moitié (44 ménages) qui consomment la bouillie ou le restant du dîner comme petit déjeuner, le riz pour le déjeuner et le couscous pour le dîner. Dans le Kaniaga, où les récoltes agricoles sont faibles par rapport aux autres provinces du cercle, les ménages avec migrants consommaient deux fois dans vingt-quatre heures le mil ou le maïs et une fois du riz. Un sac de maïs de 100 kilogrammes au mois de mai 2015 coûtait 15 000 FCFA dans le marché de Kirané. Un ménage sans migrant peut acheter ce sac de maïs moins cher par rapport à un sac de riz de 50 kilogrammes qui coûtait

[178] Nous avons calculé la quantité des céréales consommées obtenues auprès de ces ménages et divisées par le nombre de personnes dans le ménage sur cinq mois (janvier-mai).

18 000 FCFA et un sac de 100 kilogrammes de mil à 18 000 FCFA ou 100 kilogrammes à 19000 FCFA pour le sorgho à Diongaga. Les ménages sans migrant consommaient beaucoup de maïs par rapport aux ménages avec des migrants.

C'est le village de Takaba où les ménages consommaient le plus de maïs dans le Guidimé. Cela s'explique par le nombre de ménages pauvres qui n'ont pas de soutien financier extérieur, notamment des migrants. Dans le Diafounou, les ménages avec des migrants consomment presque la même quantité de sorgho ou de mil que de riz. Tous les ménages avec migrant enquêtés dans le Diafounou consommaient du riz pour le déjeuner. Or, les ménages sans migrant ne consommaient que les céréales comme le sorgho ou le maïs en qualité inférieure sur le marché local. Le riz est consommé dans le Kaniaga et le Diafounou plus que dans le Guidimé et le Tringa. Le Tringa consomme beaucoup de mil et de sorgho par rapport aux trois autres provinces du cercle en 2015. La synthèse de cette sous-partie est faite sur la base alimentaire auprès de différents ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané en 2015-2018, repose sur les céréales : le sorgho et le riz pour les ménages avec les migrants, et le sorgho et le maïs pour les ménages sans migrant. Les différents aliments consommés dans le cercle de Yélimané ont été regroupés en six sous-groupes selon une typologie des particularités de préparation auprès des ménages enquêtés.

Tableau 64: Fréquence (en nombre de jour) de consommation de certains produits alimentaires de Mai à Juillet

Groupe d'aliments	Mai	Juin	Juillet
Céréales[179]	31	30	31
Légumineuses	7	8	5
Légumes/fruits	20	3	9
Protéines animales	18	19	22
Huile/graisse	19	16	24
Sucre	31	30	31

M. Niakaté, 2015

[179] Mil, sorgho, maïs, riz, sont des céréales consommées dans le cercle.

La fréquence et la variété de la consommation alimentaire varient entre les différents groupes de ménages enquêtés. Les céréales sont quotidiennement consommées par tous les ménages. Les légumes, l'huile, la graisse et le sucre sont consommés par les ménages avec les migrants et les ménages de castes. Les légumineuses sont consommées dans les ménages sans migrant grâce à la participation de leurs femmes aux maraichages villageois. Le lien entre le niveau économique des ménages et leur alimentation est constaté sur place, les ménages avec des migrants ont accès à des aliments très diversifiés et plus riches par rapport aux ménages sans migrant.

3. Le nombre de repas consommer par jour [180]

Dans le cercle de Yélimané, les ménages enquêtés mangeaient à un rythme de trois repas quotidiens selon le type de ménage : les ménages avec des migrants, ou sans migrant. Le premier repas est le petit déjeuner qui est mangé entre sept et huit heures du matin; le déjeuner est compris entre douze et quatorze heures et le dîner se prend entre dix-neuf et vingt heures selon les différents enquêtés. En plus de ces trois repas, il existe un repas intermédiaire appelé couramment « *dizerni* » qui est d'abord apparu à Bamako, mais qui a gagné le cercle de Yélimané ces dernières années. Il est mangé entre dix et onze heures du matin. Ce « *dizerni* » a pris des places importantes dans la consommation du ménage. Le « dizerni » est mangé par tout le monde dans le cercle de Yélimané soit ménage sans migrant soit avec, ménage noble, esclave ou caste. C'est un surplus pour le nombre de repas dans le ménage.

Dans les petits ménages, le chef de ménage prend en compte les frais de « *dizerni »,* mais dans les grands ménages, il est considéré comme privé. Chaque femme prépare et mange avec ses enfants. Dans certains cas, les coépouses alternaient la préparation, mais c'est leur mari qui prend en charge les frais. Pendant la période de maraichage, ce « *dizerni* » provient de leurs parcelles ce qui a motivé toutes les femmes dans le cercle de Yélimané à faire le maraichage. En plus de ce « *dizerni* », il y a aussi un repas au milieu de l'après-midi appelé «*lelapon*[181] » chez certains ménages. Ces repas supplémentaires sont pris en charge par les femmes qui sont aidées par leurs maris surtout en France. Dans certains ménages, les chefs de

[180] Le jour du repas est compté à partir du petit déjeuner jusqu'au dîner. Les horaires de manger varient d'un ménage à un autre, les ménages mangent entre sept et huit heures du matin pour le petit déjeuner et le dîner de dix-neuf heures trente jusqu'aux vingt une heure du soir. Ce sont des créneaux horaires où les ménages mangent dans le cercle de Yélimané.

[181] C'est un repas au début après-midi entre 14 heures à 16 heures. Il est consommé entre le déjeuner et le dîner, entre seize et dix-sept heures.

ménage prennent trois repas en charge et les cinq pour des ménages peu nombreux avec migrant.

D'une manière générale, malgré le déficit alimentaire, le nombre de repas quotidiens dans le cercle de Yélimané varie de trois à cinq par jour dans certains ménages relativement bien pourvus. Ce nombre varie toutefois chez les différents types de ménages enquêtés. Le petit déjeuner est la bouillie, le déjeuner est le couscous ou le riz et le dîner est le couscous ou le « *kini* ».

La diversité alimentaire chez les ménages

« Le phénomène de diversité (qui se manifeste par la variété des formes sociales, spatiales, culturelles, … sous lesquelles s'extériorise une pratique alimentaire homologue) est inhérent à toute problématique d'étude des pratiques d'approvisionnement, de transformation, de préparation et de consommation des aliments; la diversité fait donc toujours partie des approches explicatives du système alimentaire, quelles qu'en soient les dimensions retenues et les modalités d'appréhension mises en œuvre », (E. Calvo 1987)[182]. Selon l'auteur, la diversité est une constante de la réalité sociale, spatiale et culturelle du système alimentaire. Le cercle de Yélimané s'inscrit dans cette réalité sociale, spatiale et culturelle du système alimentaire. Certains ménages avec l'appui des migrants ont des modes alimentaires occidentalisés en particulier ' français '; consommation de café au lait au petit déjeuner, prise du repas assis sur des chaises et dans des assiettes... (Ag Bendech *et al*, 1996).

De plus, dans le contexte local, il existe quelques petits ménages, soit il est le seul homme et les autres sont des filles qui sont mariées ailleurs ou bien quelque conflit entre les frères qui aboutissent à une séparation. Comme c'est le cas d'un chef de ménage à Marèna qui est avec sa femme, sa belle-fille et son enfant et les autres membres de sa famille sont au Sénégal et en France. Les petits ménages mangent souvent différemment avec 3 à 4 plats consommés dans 24 heures sont diversifiés et occidentalisés, par exemple chez un ménage avec migrant enquêté dans le village de Marèna dans le Tringa, le jour de notre entretien, leur plat était : café le matin, le riz au gras le midi, la viande avec des frites.

[182] Emmanuel Calvo, Actes du colloque, « Cuisines, régimes alimentaires, espaces régionaux », réunis par Jean Peltre et Claude Thouvenot, Nancy, 24-27 septembre 1987.

C. La répartition des ménages dans le contexte alimentaire et de leurs productions agricoles

La typologie de cette répartition est faite sur les productions agricoles auprès de ménages enquêtés tout au long de la thèse. Il s'agit d'analyser la durée de consommation des productions chez les différents ménages durant l'année. La répartition des ménages dans le contexte alimentaire du cercle de Yélimané se résume en deux : types de ménage et de village.

1. La répartition par territoire « coutumier »

La répartition des ménages dans le contexte alimentaire du cercle de Yélimané par territoire coutumier auprès de nos enquêtés montre que la situation alimentaire est déficitaire au sud et encore plus au nord du cercle de Yélimané. Dans le Kaniaga, aucun ménage enquêté n'a de production au-delà de trois mois issus dans leur exploitation en 2015 et 2018 dans quatre villages (Kirané, Kermis, Kersigané et Lakanguémou). Le Guidimé a une position intermédiaire parce que les productions des ménages peuvent couvrir de trois à six mois pour certains ménages et il y a deux ménages qui disposaient de leur consommation annuelle lors de notre passage dans leurs villages (Yélimané et Fanga) en 2015.

Le Guidimé est divisé en deux sous-zones : la partie sud à partir de la ville de Yélimané notamment les villages de Kodié et de Bandiougoula au nord de la commune de Guidimé est déficitaire, et la commune de Soumpou et la partie nord de Yélimané à partir du village de Dioncounlané et la commune de Fanga, où certains ménages peuvent avoir près de six mois de consommation issue de leur exploitation agricole. Et enfin, toutes les communes du Diafounou et la commune de Tringa sont des zones où l'autoconsommation des ménages peut dépasser six mois. Ils ont des champs de décrue pour faire des cultures de contre saison dont la production est importante dans la consommation des ménages.

Tableau 65: La durée des denrées alimentaire pour la consommation dans les ménages, en 2015

Communes à plus de 6 mois des productions issues dans l'exploitation	**Communes à plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois dans l'année**	**Communes à moins de 3 mois dans l'année**
Diafounou Gory, Gory, Konsinga, Marekhaffo, Diafounou Diongaga, Toya et Tringa (zone de cultures de décrue surtout)	Guidimé Nord et Fanga	Kirané Kaniaga, Krémis et Sompou. Nord-est du cercle, faible pluviométrie.
Cultures pluviales et de Zone de décrue	Cultures pluviales surtout et commune de Fanga pour décrue	Cultures pluviales surtout et commune de Soumpou pour décrue

M. Niakaté, 2015

Les critères de choix pour classer les communes selon le contexte alimentaire dans ce tableau numéro 65 ci-dessus reposent sur trois éléments principaux : le premier critère est la durée de consommation de la production locale issue dans l'exploitation, le deuxième critère est le nombre de ménages déficitaire plus ou moins élevé dans les différentes communes. Et enfin, le troisième critère est la comparaison de la quantité des céréales consommées par des ménages dans les différentes communes du cercle de Yélimané.

Nous avons classé les communes comme suit : les communes « *excédentaires pour la moitié de l'année* » avec les productions locales ou céréales achetées. Ces communes sont : l'ensemble des six communes du Diafounou et la commune de Tringa. Viennent ensuite les communes à « *équilibre alimentaire pour une partie de l'année* » entre les céréales issues de l'exploitation et celles achetées : la partie Nord de la commune de Guidimé (notamment le village de Dioncounlané), la commune de Fanga. Et enfin, les communes dans une « *situation alimentaire déficitaire dès deux mois après les récoltes* ». Ce sont les deux communes du Kaniaga et la commune de Soumpou. Après l'examen de la situation alimentaire par province dans le cercle de Yélimané, il est aussi nécessaire de faire l'analyse de la situation alimentaire en fonction des catégories sociales.

2. La répartition par catégories sociales

Concernant la répartition sociale de la situation alimentaire dans le cercle de Yélimané, les ménages nobles sans migrant sont plus confrontés à la difficulté alimentaire par rapport aux castes et aux esclaves. C'est leur statut social qui ne leur permet pas, en effet, de mendier auprès des autres nobles, c'est-à-dire ceux ayant des migrants. Contrairement aux castes et esclaves qui peuvent mendier auprès chefs de ménage nobles de leur village et même au delà de leur village d'origine. Par exemple, un ménage de caste originaire de Gory peut mendier dans tout le Diafounou et dans les autres provinces du cercle: Guidimé, Kaniaga ou Tringa. Grâce à cette solidarité locale envers les ménages des castes ou esclaves, leur situation alimentaire est souvent un peu mieux équilibrée que celle de certains ménages nobles, notamment les ménages nobles sans migrant.

D. Les achats des céréales pour la consommation dans les ménages

La situation de déficit céréalier du cercle de Yélimané entraine l'appui des migrants pour l'achat des céréales à destination de leurs ménages dans les différents villages. D'après nos enquêtes avec les différents ménages du cercle de Yélimané, l'achat des céréales est fait à plusieurs niveaux géographiques: national, régional ou local.

1. L'approvisionnement en denrée alimentaire à l'échelle locale

Dans le cercle de Yélimané, l'approvisionnement des céréales provenait de différentes régions du pays. A partir de nos enquêtes, nous avons pu les classer en trois zonages de provenance : Bamako (grossistes), Kayes (demi-grossistes), Mauritanie et les marchés villageois (détaillants).

Les ménages avec migrant sont approvisionnés par la ville de Bamako et la ville de Kayes en grande majorité. Les migrants de résidents en France notamment surtout commandaient les céréales chez un grossiste de Bamako ou un commerçant demi-grossiste de Kayes. Ils paient les achats, y compris la livraison pour nourrir leur famille. Une fois que la commande est faite, les commerçants sont chargés de l'acheminement dans la famille de migrants. Les sommes sont réglées dans la grande majorité des cas souvent entre le

commerçant et le migrant en France sans l'intervention du chef de ménage. Le migrant envoie l'argent par l'intermédiaire d'un « *fax*[183] ». Ces commerçants grossistes ou demi-grossistes sont en contact direct avec les migrants qui leur rendent un service une ou deux fois par an. Ces ménages de migrants concernent toutes les communes du Diafounou et une partie de la commune de Guidimé. Les ménages de Kaniaga avec des migrants achètent à Kayes plus qu'à Bamako. Mais il y a certains ménages avec migrant qui achètent une partie de sorgho à Bamako, notamment chez les ménages enquêtés des villages de Kirané ou Krémis. Les ménages sans migrant, dans l'ensemble du cercle de Yélimané, s'approvisionnent sur les marchés villageois ou chez les commerçants détaillants en fonction de leurs revenus. Ils achètent par « *moudé* » et par un ou deux sacs de mil, sorgho, rarement le riz à cause de son prix élevé.

Quant à l'approvisionnement provenant de la Mauritanie, il est dominé par des produits comme le sucre, la farine, le sac de 20 kilogrammes de poudre de maïs, l'huile, le thé, le lait en poudre et le biscuit. Tous les ménages achètent des produits importés de la Mauritanie dans le cercle de Yélimané, sauf les ménages de la commune de Tringa qui sont desservis par la ville de Kayes ou par Bamako du fait de la route nationale goudronnée numéro 3 (RN3) qui traverse la commune. Et les deux autres communes du Guidimé (Soumpou et Fanga) sont approvisionnées une partie en saison sèche par la ville de Yélimané ou Kayes pour Fanga et certains ménages de Takaba. En plus de ces types d'approvisionnent il y a certains migrants de la France qui sont associés pour gérer des banques de céréales dans les différents villages. D'après des différents enquêtés, les banques de céréales jouent un rôle non négligeable pour assurer l'approvisionnement des populations en céréales, surtout en période de soudure au mois d'août.

[183] Fax : c'est une manière informelle d'envoyer de l'argent depuis la France vers le Mali des migrants avec un frais inférieur aux Money gram ou Western Union. Il y a un responsable qui reçoit l'argent en France et un correspondant au Mali qui donne à la personne. Par exemple pour l'envoi : de 1 euro à 762 euros, le frais (ou commission) est de 10 euros.

Tableau 66: présentation de l'état des banques de céréales en 2008

Communes	Stock disponible (en tonne)			Crédit (Fcfa)	Espèce (Fcfa)	Banque (Fcfa)	Stock en T sorgho
	Sorgho, mil, maïs	Riz	Autres				
Kirané-Kaniaga	40 000		Sucre : 2t		3 524 000	1 500 000	70
Krémis	13 000		Sucre: 1tonne				
Guidimé	20 000	3,9		1841 500		8 978 675	20
Soumpou	8 000				750 000	750 000	
Fanga	8 450			2 802 000		612 500	8
Tringa	10 000						
D-Gory	9000	2,15	Sucre: 10sacs, huile 200litres		2383550	50000	
Marekhaffo	5300			244000	919700	2500000	27
D.Diongaga	10000			1136219	649000	1000 000	
Gory	29700					37400	
Konsiga	4350	4,35	Arachide : 250kg		855000	225000	
Toya	16000			1 080 000		115950	125
Total	173450			7 103 719	9081250	15769500	

Source : Service Local d'Agriculture Yélimané, 2008

Dans le cercle de Yélimané en 2008, les banques de céréales connaissaient des fortunes diverses au sein des différentes communes. La seule banque de céréales de la

commune de Kirané-Kaniaga présente une bonne situation financière et des stocks assez importants. Cela s'explique par la gestion de la banque depuis la France et la situation de la commune en hivernage qui est enclavée, inaccessible pour faire des livraisons des céréales. Les communes du Diafounou sont moyennement investies dans les banques des céréales parce que la grande majorité des ménages reçoit de leurs migrants directement les commandes de Bamako ou de Kayes. La commune de Tringa n'a pas accordé d'intérêt à la banque de céréales : d'ailleurs, auprès des ménages enquêtés, ils préfèrent acheter à Kayes plutôt que dans leur banque de céréales. A proximité de Kayes, les ménages préfèrent aller acheter les céréales le matin et retourne le soir dans leur village. Ils les trouvent moins chers par rapport à leurs banques de céréales.

Le cas de Yélimané est particulier, la ville est le chef-lieu du cercle, il y a beaucoup des migrants qui sont investis dans les banques de céréales pour avoir des clients qui sont les ménages de Guidimé en général. La gestion des employés est contrôlée par les associés depuis la France. En outre, il y a le cas mixte des villageois qui peuvent s'intégrer dans les banques céréales au niveau des villages, d'une part et sur le marché hebdomadaire, d'autre part.

2. Evolutions des prix des céréales

Les prix des céréales varient en fonction de la situation géographique du village (à cause du coût du transport surtout). Ils évoluent au fur et à mesure de l'année : moins après les récoltes. Lors de nos enquêtes en 2015, le prix d'un sac de 50 kilogrammes de riz varie entre 14 500 Fcfa dans le Tringa, 15 000 Fcfa dans le Diafounou, 16 000 Fcfa à Guidimé et 17 500 Fcfa dans le Kaniaga. Pour 100 kilogrammes de sorgho, il faut compter 22 500 Fcfa à Tringa au mois de juillet, 30 000 Fcfa à Kaniaga au mois de mai, et de l'ordre de 24 000 Fcfa dans le Diafounou et 25 000 Fcfa dans le Guidimé. Le prix d'un *« moudé »* de mil au marché villageois varie de 300 Fcfa au premier semestre à Tringa, à 350 Fcfa à Diafounou, 375 Fcfa à Guidimé et 400 Fcfa à Kaniaga en juillet 2015.

Graphique 20: Pix moyen en Fcfa d'un "moudé" de mil au premier semestre de l'année 2015

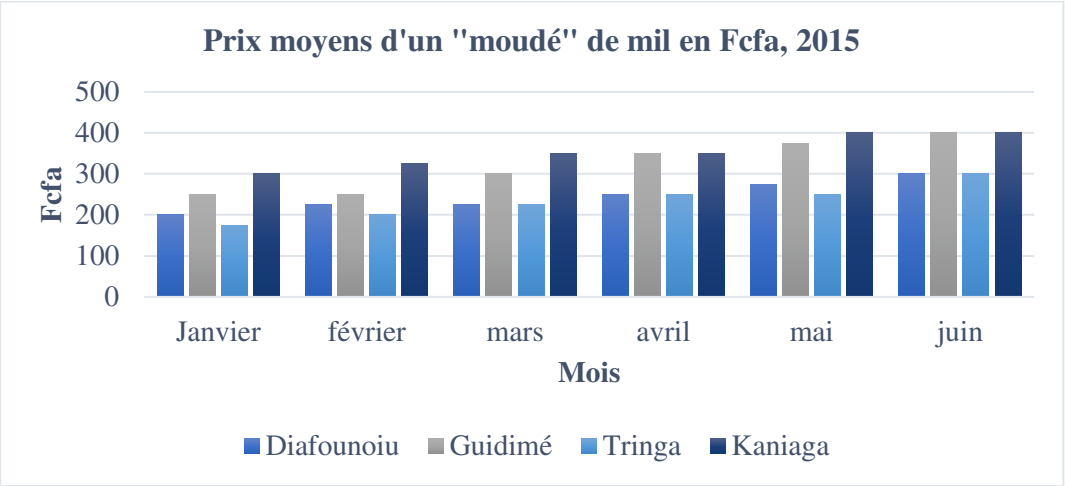

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2015

D'une manière générale, lors de nos enquêtes, les prix de 50 kilogrammes de riz dans le Kaniaga étaient de 17 500 FCFA, de 100 kilogrammes de mil 30 000 FCFA, 400 Fcfa pour un « *moudé* » de mil et 500 FCFA pour le sorgho. En revanche dans le Diafounou, les prix étaient de 300 FCFA pour un « *moudé* », 15 000 pour un sac de 50 kilogrammes de riz, 22 500 pour 100 kilogrammes de mil, 23 000 à 24 000 FCFA pour 100 kilogrammes de sorgho; pour le Tringa, un « *moudé* » était à 300 FCFA, 15 000 FCFA pour un sac de riz de 50 kilogrammes et 23 000 Fcfa pour 100 kilogrammes. Et enfin, dans le Guidimé, la commune de Guidimé a des prix plus bas par rapport aux autres communes; dans le cas particulier de la ville de Yélimané, il faut compter 16 000 FCFA pour un sac de 50 kilogrammes de riz, 10 000 FCFA pour un sac de 20 kilogrammes de poudre de mil provenant de la Mauritanie, 25 000 FCFA pour 100 kilogrammes de mil. Par contre dans les communes de Soumpou et Fanga, les prix sont plus élevés par rapport à la moyenne dans le cercle de Yélimané. Ceci s'explique par l'enclavement durant la saison de pluie, un sac de riz de 50 kilogrammes peut atteindre jusqu'à 20 000 FCFA au mois d'août. Au mois d'août, le transport d'un sac de 100 kilogrammes de mil entre Yélimané et Fanga coûte de 5 000 FCFA pour une distance de 25 kilomètres pour Fanga et 18 kilomètres pour Takaba.

Graphique 21 : Les prix moyens en FCFA d'un sac de 50 kg de riz

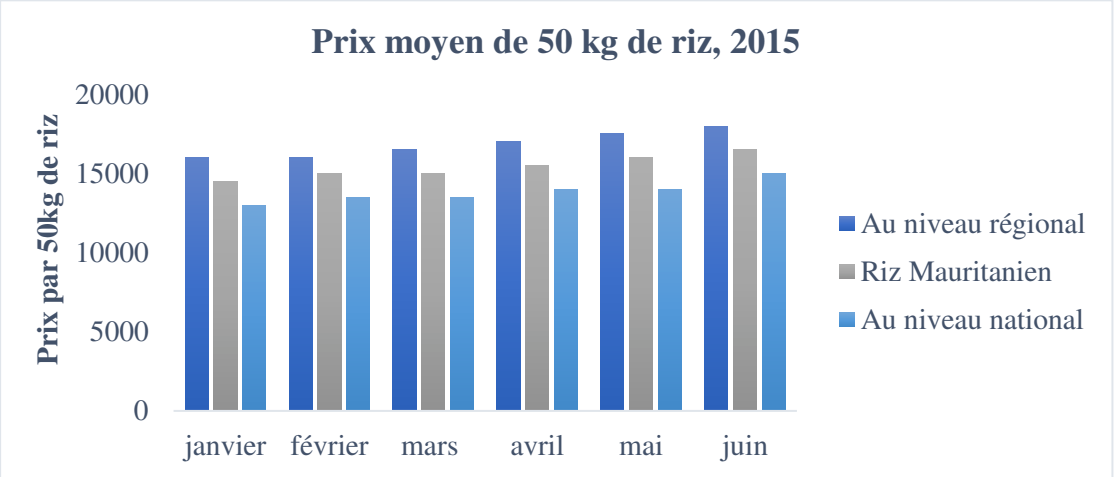

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2015

Dans le graphique numéro 21, sont présentés les types de riz consommés dans le cercle de Yélimané. Les prix du riz dans le cercle sont plus élevés par rapport au niveau national. Le riz en provenance de la Mauritanie est moins cher dans le cercle, que celui importé de Thaïlande vendu dans la région de Kayes. Le riz a connu le même sort que le mil qui transite par l'intérieur du pays (Bamako et Kayes) et le riz qui, lui, provenait de la Mauritanie sur le marché de la consommation du cercle.

Il y a en fait deux grandes provenances du riz consommé par les ménages dans le cercle de Yélimané. Chaque qualité de riz est consommée par un type de ménage. Le riz au niveau régional est généralement importé de Thaïlande. Une partie des ménages dans le Diafounou et le Kaniaga achète le riz mauritanien en grande majorité. Le riz importé de Thaïlande est acheté dans le Guidimé et le Tringa. Les ménages sans migrant n'achètent que par kilogramme donc plus souvent chez les commerçants détaillants sur les marchés villageois.

3. L'approvisionnement en denrée alimentaire

Concernant les ménages enquêtés dans les différents villages, nous avons identifié quelques zones. Les ménages avec des migrants sont approvisionnés à 60% dans le Diafounou par l'envoi de céréales de Ségou, Sikasso, Bamako et Kayes, la moitié des ménages de Kaniaga achètent à Kayes le sorgho et le mil, mais le riz et le sucre chez leurs commerçants Maures détaillants de leurs villages. L'autre moitié des ménages de Kaniaga achète dans les marchés locaux par des fournisseurs venant de Bamako pour le sorgho, le mil et l'arachide.

Les ménages de Guidimé achètent en grande partie les céréales dans la ville de Yélimané. Et enfin, dans le Tringa les ménages achètaient à Kayes. Cependant le riz est acheté dans le village en général, c'est-à-dire le riz mauritanien qui coûtait moins cher que le riz provenant de Bamako ou Kayes dans le Diafounou et Kaniaga. Le Tringa achetait surtout du riz exporté par le Sénégal.

Tableau 67: Lieu d'aprovisionnement des ménages

Pays	Produits	Période	Lieu d'approvisionnement
Diafounou	Mil, sorgho	Janvier-février	Bamako, Ségou, Sikasso et Kayes
	Riz, l'huile	Toute l'année	Kayes, Mauritanie
	Thé, biscuit, lait en poudre, conserve		
	Arachide		Kayes
Tringa	Mil, sorgho	Toute l'année	Kayes
	Riz, l'huile		
	Arachide		
Guidimé	Mil, sorgho	Toute l'année	Kayes
	Riz, l'huile		
	Arachide, maïs	Toute	Marché local
Kaniaga	Mil, sorgho	Toute l'année	Bamako, Kayes, Yélimané
	Riz, l'huile, lait en poudre, thé et boissons, conserve	Toute l'année	Mauritanie
	Arachide, haricot	Décembre à juin	Marché local

Tableau réalisé par M. Niakaté, 2018

Le système de commerce interne est fréquent en périodicité dans le cercle de Yélimané. L'analyse de ces produits commercialisés localement montre que Diafounou est au carrefour du cercle. L'arachide et le maïs constituent les principales productions

commercialisées sur le marché local. Le tableau numéro 67 donne les débouchés commerciaux des productions locales du cercle de Yélimané. Malgré le déficit agricole, nous avons quelques quantités des céréales cultivées dans le cercle qui sont vendues dans leur marché. Ces vendeurs des céréales sont en général des femmes et les acheteurs sont les chefs de ménage surtout ménage sans migrant et les Maures venus de la Mauritanie.

Tableau 68: Les débouchés commerciaux des productions locales

Pays	Produits	Période	Marché d'écoulement
Diafounou	Maïs, arachide, mil, sorgho	Décembre-mars	Mauritanie, marchés locaux, la ville de Yélimané
	Produits maraîchers	Décembre-mai	Marchés villageois et communaux
Tringa	Produits maraîchers	Octobre-avril	Marchés villageois
Kaniaga	Produits maraîchers	Novembre-janvier	Territoire de Kaniaga
Guidimé	Mil, sorgho, arachide, produits maraîchers	Toute l'année pour Yélimané (novembre-mars pour les communes de Soumpou et Fanga)	Marchés villageois des Communes de la province de Guidimé (marchés locaux), Kaniaga, Diafounou

Tableau réalisé par M. Niakaté, 2018

La gestion alimentaire est complexe dans le ménage, il est difficile de prévoir sa consommation annuelle. Certains événements sociaux comme le mariage, le baptême ou le décès peuvent provoquer un fort déficit alimentaire dans le ménage. Lors de ces événements, les aliments consommés sont du riz et l'achat de viande est nécessaire sinon obligatoire. La quantité des aliments consommés dans le ménage est importante. Le petit ménage peut consommer l'équivalent de dix jours de consommation pour un seul jour de baptême, quinze jours pour le mariage et un mois pour le décès. Le ménage qui aura ce type d'événement dans l'année est confronté au problème de déficit alimentaire imprévu. C'est la raison pour laquelle

dans le cercle de Yélimané, les ménages ne peuvent pas donner leurs consommations exactes pour une année.

E. Les dépenses alimentaires des ménages avec migrant hors achat céréales

Les dépenses alimentaires chez les différents ménages enquêtés dans le cercle de Yélimané varient selon les deux principaux critères : le statut du ménage et le type de ménage avec ou sans migrant. Les dépenses de ménage sans migrant comprennent l'achat des céréales sur le marché local, et le ménage avec migrant leurs dépenses concernent uniquement l'achat hors céréales.

1. Les dépenses par type de ménage en 2015

Dans les ménages avec les migrants qui font des dépenses, elles sont considérées comme supplémentaires hors l'achat des céréales. Ces dépenses complémentaires sont les prix de condiments, viande, achat de bois de cuisine. Chaque ménage a dépensé au cours du premier semestre 2015 : janvier en moyenne 30 000 FCFA, février 25 000 FCFA, mars 20 000 FCFA, avril 27 500 FCFA, mai 20 000 FCFA, et juin 22 500 FCFA. En revanche, chez les ménages sans migrant, les dépenses portent uniquement sur l'achat de céréales. Ils les achètent au début de l'année avant la hausse des prix. Ils ont donc beaucoup dépensé au premier trimestre de 2015 (janvier-mars) : 40 000 FCFA, en moyenne en janvier et en février, 25 000 FCFA en mars et à partir d'avril, la somme diminue 15 000 FCFA à 10 000 FCFA pour le mois de juin.

Les ménages avec migrant baissent leurs dépenses qui se situent à un niveau stable entre 20 000 FCFA à 22 500 FCFA par mois. Les ménages sans migrant ont dépensé en moyenne au premier semestre 2015 une somme près de 22 000 FCFA chaque mois dans le ménage pour leur consommation y compris l'achat de céréales. En revanche, chez les ménages avec migrant, sur la même période les dépenses moyennes étaient de 21 000 FCFA sans l'achat des céréales. Si nous faisons l'estimation sur une année dans le cercle de Yélimané, les ménages sans migrant dépensent 264 000 FCFA en moyenne pour acheter des aliments complémentaires aux récoltes issues dans leurs exploitations agricoles. Les ménages

avec des migrants dépensent en moyenne une somme un peu inférieure à ceux sans migrant. Les mil, sorgho, riz, sucre, huile sont en effet achetés par leurs migrants. Leurs dépenses ne portaient ainsi que sur les dépenses secondaires (c'est-à-dire hors céréales). Dans dix ménages avec des migrants dont cinq dans le Diafounou et cinq dans le Kaniaga, leurs migrants ont dépensé pour leur consommation annuelle en céréales en moyenne 500 000 FCFA (762 euros) sans compter les autres dépenses courantes. Ce sont des ménages moyens composés de moins de 40 personnes.

En définitive, les dépenses des ménages sans migrant sont quotidiennes pour leur consommation alimentaire. Les ménages avec migrant dépensent pour les produits complémentaires : sel, prix de condiments, réparation des charrettes, etc. Ces dépenses concernaient toutes les catégories sociales de ménages : dans certains ménages des castes ou esclaves, il y a aussi des ménages avec des migrants ou sans migrant.

Graphique 22: Achat par type de ménage en Fcfa, 2015

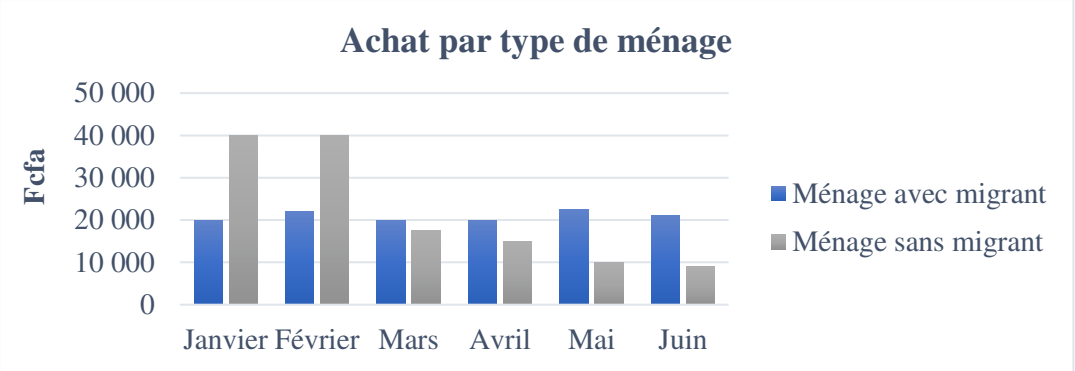

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2015

2. Achat de céréales selon le type de ménage en 2015

Sur 141 ménages enquêtés dans l'ensemble du cercle de Yélimané, nous avons les ménages de deux provinces (Diafounou et Kaniaga) du cercle dont les migrants ont dépensé beaucoup pour leur consommation alimentaire. Sur 41 ménages enquêtés au cours de cette thèse dans le Diafounou, nous avons certains ménages avec migrant qui reçoivent chaque année plus de 666 000 FCFA (plus de 1000 euros = 1015,09) de céréales achetées par leurs migrants uniquement pour leur consommation alimentaire. Comme c'est le cas d'un ménage avec un retraité de la France enquêté en 2018 dans le village de Gory dans le Diafounou, il dépensait chaque mois 100 000 FCFA (152,41euros) par mois pour sa consommation

alimentaire. Un autre exemple dans le Kaniaga, le grand ménage (plus de 150 personnes) dans le village de Kersignané dans la commune de Kirané-Kaniaga, nous a dit qu'il ne peut pas donner la somme exacte des dépenses de ses migrants pour sa consommation alimentaire. Le déjeuner de son ménage est de 50 kilogrammes de riz chaque jour, donc son ménage consomme chaque mois 1500 kilogrammes de riz. Ses migrants envoient les commandes trois à quatre fois dans l'année. Sa consommation annuelle de riz est de 18 tonnes. Les prix du riz mauritanien sur leur marché étaient de 16 000 FCFA le sac soit 24,37 euros en 2015 donc 192 000 FCFA soit 292,56 euros pour une tonne. Alors ce ménage dépense uniquement pour l'achat de riz mauritanien pour leur consommation annuelle en moyenne une somme de 2 304 000 FCFA soit 3509,82 euros sans d'autres d'achat des céréales comme le mil ou le maïs.

Graphique 23: Dépense en produit alimentaire par catégorie sociale (en Fcfa), 2018

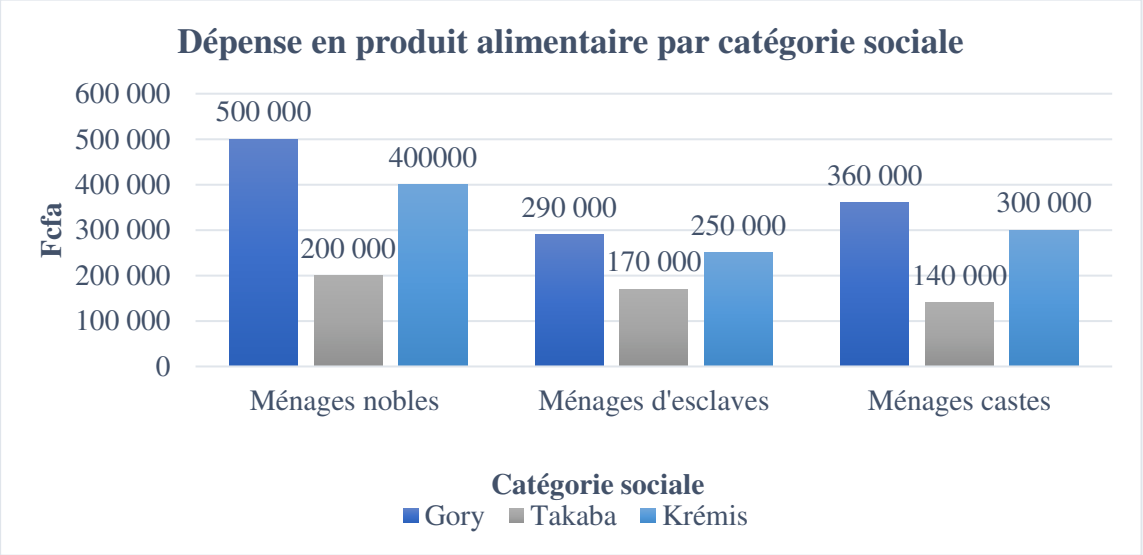

Graphique réalisé par M. Niakaté, 2018

Le graphique numéro 23 a été réalisé à partir des données collectées auprès de trente ménages dans le cercle de Yélimané en 2018, dans trois villages (10 ménages dans chacun de ces trois villages : Krémis dans le Kaniaga, Takaba dans le Guidimé et Gory dans le Diafounou). Nous avons fait une évaluation des dépenses alimentaires moyenne par catégorie sociale des ménages. Comme nous l'avons déjà signalé, les villages de Krémis et Gory dépensaient beaucoup par rapport à Takaba. Ce sont les ménages du village de Gory qui ont dépensé beaucoup, ensuite viennent les ménages de Krémis et ceux de Takaba.

La grande majorité des ménages achètaient des céréales pour leur consommation, ce sont des migrants qui prennaient en charge l'achat en envoyant de l'argent ou par commande

chez un commerçant dans la capitale du pays, à Bamako. Les prix d'un « *moudé* » de mil ou de sorgho évoluaient au fur et à mesure en 2015, en période de campagne agricole (décembre-janvier), le prix est raisonnable, à 300 FCFA (0,46 euros) et 14 000 FCFA (21,32 euros) pour un sac de 100 kilogrammes de mil et 15 000 FCFA pour un sac de 50 kilogrammes de riz mais au mois de mai, un « *moudé* » de mil coûtait à 400 soit 0,60 euros, 20 000 FCFA soit 30,48 euros pour un sac de 100 kilogrammes de mil, à 30 000 FCFA soit 45,70 euros pour un sac de 100 kilogrammes de sorgho en période de soudure.

Conclusion du chapitre

Pour conclure ce chapitre 7, la place de la production est limitée dans la consommation des ménages. A part quelques ménages excédentaires, le cercle de Yélimané reste déficitaire. Le Kaniaga au Sud est le plus déficitaire de la production agricole. Tous les ménages globalement enquêtés ont eu une récolte pour une consommation inférieure à trois mois. Mais, c'est le village de Takaba qui était confronté au déficit alimentaire précaire lors de ces deux enquêtes. Certains villages au contraire bénéficient de revenus dus à la migration et par conséquent ont les moyens d'acheter des produits alimentaires complémentaires. La migration est donc un élément essentiel de l'équilibre alimentaire de certaines zones. La composition des menus, plats n'est pas la même selon la présence de migrants ou non dans le ménage.

Il est donc nécessaire d'examiner le rôle des programmes de coopération décentralisée en ce qui concerne le développement économique de la zone. Nous allons donc nous arrêter sur le volet agricole du « Paddy » mettant en jeu la ville de Montreuil, le Mali et le Vietnam (Nord/Sud et Sud/Sud).

Chapitre 8 : Le Paddy

Le Paddy sera analysé dans ce dernier chapitre de la deuxième Partie. Nous allons faire une étude historique à travers les partenaires et les résultats du Paddy. Partant du constat de l'importance de l'insécurité alimentaire du cercle de Yélimané, ce chapitre vise à considérer le rôle des élus, des partenaires nationaux et internationaux et des migrants dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Le Paddy, qui a été un grand programme local dans le cercle de Yélimané vise en œuvre pour valoriser les activités locales dont un volet porte sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le programme d'appui au développement durable de Yélimané (PADDY) est un programme original une coopération de «*tripartie*»: Mali-Vietnam-France au codéveloppement via les migrants du cercle de Yélimané installés en France notamment dans la ville de Montreuil et à la coopération décentralisée des collectivités locales françaises, tout en y associant des partenaires privés, sous la supervision de la FAO. Chacun de ces niveaux répond à une stratégie d'ensemble soutenant le programme: «le développement agricole des régions rurales du sud permet de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et l'avancée du désert, cause de l'émigration».

A. Présentation du Paddy

Le Paddy est issu du programme Jumelage-Coopération entre la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis) et les ressortissants du cercle de Yélimané dans la ville de Montreuil. C'est un programme à caractère économique pour le cercle de Yélimané.

1. Entre jumelage et coopération

La coopération décentralisée renvoie à l'action extérieure des collectivités territoriales qui est venue s'inscrire de manière de plus en plus affirmée dans le champ de l'appui au développement des pays du Sud, (Marie, 2005).

Le mot jumelage évoque l'échange, le rapprochement de deux villes et la découverte mutuelle de leurs habitants. Selon Cuffini, Diarra et Kébé (1993) définissaient le jumelage : c' «*est une des voies de la coopération Nord-Sud. En France, il permet aux diverses populations d'une même commune d'apprendre à mieux se connaître; il donne le goût de travailler*

ensemble; il offre des possibilités d'entraide et de solidarité directes; il favorise, enfin, l'insertion des populations étrangères dans les villes d'accueil. Ces auteurs sont à dire, chacun de leur point de vue, que tout le monde à tout à gagner des jumelages entre villes du Nord et du Sud. Lors de son intervention, Monsieur Diarra soulignait : « nous n'avons pas besoin de l'argent des contribuables français pour nous alimenter, mais nous avons besoin de la technique occidentale pour nous aider à mettre sur pied un projet spécifique. Lorsqu'une ville du Nord fait jumelage avec une commune d'Afrique, les gens pensent tout de suite : « les sous».

Ainsi, le jumelage est un moyen de contact entre les populations du Nord et du Sud. C'est le cas du cercle de Yélimané dont le maire de la ville de Montreuil a visité le cercle en 1983. Cette visite avant l'avènement de la démocratie au Mali était un signal fort pour les migrants de la localité qui habitaient dans la ville de Montreuil. Ce jumelage a donné naissance à une rue dans la ville de Montreuil appelée : « *Rue de Yélimané*». Avec la décentralisation malienne, chaque équipe de municipalité du cercle de Yélimané une fois élue venait à Montreuil pour discuter des programmes concernant le jumelage. A l'instar de Montreuil-Yélimané, il y a aussi des jumelages entre certains villages du cercle et d'autres villes ou communes françaises comme le village de Gory avec le village de Gron dans le département de l'Yonne. Le jumelage a permis de bien intégrer les ressortissants du cercle de Yélimané dans la ville de Montreuil et les membres de l'ADCYF[184] sont les interlocuteurs entre la municipalité et les ressortissants en sensibilisant sur certains comportements comme la cohabitation dans un immeuble, l'espace commun et la gestion de conflit souvent très tendu entre les voisins (à Montreuil).

Le jumelage est un atout pour les populations du Sud à travers la rencontre avec des personnalités qui découvrent le mode de vie quotidien des habitants des pays du Sud notamment en matière de consommation, santé, éducation, culture, religion et autres, … . Le Sud bénéficie des aides du Nord dans le domaine de l'éducation avec des fournitures scolaires, des initiatives comme des projets de maraichage pour améliorer la consommation locale. C'est le cas dans le cercle de Yélimané avec le Paddy. Lors de notre passage en 2015 dans le cercle, chaque commune avait au moins deux à trois périmètres de maraichage qui bénéficiaient de l'appui du Paddy. Mais la grande partie des projets sur le maraichage est portée par des femmes sinon la quasi-totalité. C'est rare de voir un homme originaire du

[184] Association pour le développement du cercle de Yélimané en France.

cercle ou un chef de ménage de faire le maraichage à l'exception de l'ancien migrant de France dans le village de Yaguiné dans la commune de Toya (Diafounou).

2. Une coopération décentralisée

La coopération décentrailsée est née en France, elle a pris aujourd'hui une ampleur mondiale. Cette coopération décentralisée s'est fondée sur des valeurs de paix et de réconciliation en Europe, avant de découvrir la solidarité et le développement, puis l'accompagnement du vaste mouvement de décentralisation qui touche aussi bien les pays d'Europe et d'Orient que ceux de la Méditerranée, de l'Amérique latine et de l'Afrique. Le terme un peu technocratique B. Gallet, (2005) de « *coopération décentralisée* » a été consacré par une circulaire du Premier Ministre français socialiste, Laurent Fabius en mai 1985. Il a été reconnu légalement par la loi sur l'administration territoriale de la République de 1992, dont il sert d'intitulé au titre IV. La loi définit cette coopération décentralisée comme « *l'ensemble des actions de coopération internationale menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités* ».

La coopération décentralisée, définie par la loi du 6 février 1992, désigne l'action des collectivités locales ou territoriales (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Communes, etc.) en direction d'autres pays dont ceux en voie de développement. Cette nouvelle forme de coopération se différencie de la coopération classique, caractérisée au niveau local par des opérations de jumelage, par l'intervention de nouveaux partenaires (services techniques des communes, Chambres de commerce et d'industrie, hôpitaux, …) qui travaillent en partenariat sur des programmes de coopération, et qui tentent de répondre à des besoins suscités par des changements de conjoncture (économique : ajustements structurels, politique: volonté de décentralisation, …). Alors ces auteurs ont donc distingué trois grands types de coopération :

la coopération sociale et culturelle, issue souvent des jumelages, qui concerne surtout les petites villes, où les échanges se font par l'intermédiaire de comités de jumelage (Voir le cas de Yélimané avec la ville de Montreuil) ; la coopération technique, qui permet l'échange de savoir-faire dans divers domaines: gestion urbaine, assainissement, environnement, transport, … ; la coopération économique, dont l'objectif est l'aide à la création d'entreprises locales, et la promotion d'un partenariat industriel.

Prenons l'exemple de la coopération décentralisée entre la région Rhône-Alpes et celle de Tombouctou. La coopération décentralisée entre ces deux régions est née en 1984, de la

mobilisation de la société civile lyonnaise face à la famine qui frappait les populations maliennes. En 1984, le comité de Léré, une association située à Lyon, appelle au soutien de la région pour financer des projets de soutien agricole à Léré. C'est une localité de la région de Tombouctou dont les conditions de vie sont précaires. Par sa situation géographique, c'est une région déficitaire avec une grande majorité des ménages en situation de pauvreté.

Pour le cas du cercle de Yélimané avec la ville de Montreuil, l'association pour le développement du cercle de Yélimané en France (ADCYF), créée en 1994, fédère les actions de la coopération entre les villes avec les actions des ressortissants de Yélimané installés en France et favorise leur intégration dans la ville de Montreuil. A partir des années 1990, un programme de jumelage-coopération Montreuil-Yélimané a été mis en place avec différents intervenants et bailleurs de fonds (les principaux bailleurs étant la mairie de Montreuil, les migrants du cercle de Yélimané au sein de l'ADCYF en France, le Ministère des affaires étrangères et l'U.E). Trois phases se sont déroulées de 1990 à 2002 qui ont fait chacune l'objet d'une évaluation externe (en 1993, 1996 et 2001). Deux organismes ont été en charge de ce programme : le GRDR (groupement de recherches et réalisations pour le développement rural) de 1990 à 1997 et l'OMRI (office montreuillois des relations internationales) à partir de 1997.

Après dix-huit ans de jumelage étroit et actif entre la mairie de Montreuil et le cercle de Yélimané sous la responsabilité de l'élu Monsieur Jean-Pierre Brard, le bilan est largement positif, partagé par les principaux acteurs que sont les villageois, et les migrants de la zone dont une grande partie réside dans la région parisienne. Une nouvelle phase de développement de la zone s'impose. Elle devra tenir compte de certaines données et d'impératifs politiques et environnementaux. Cinq programmes de jumelage-coopération avec Montreuil ont été réalisés jusqu'en 2004, portant sur l'hydraulique, l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'appui au maraichage, l'appui à la décentralisation, l'éducation et l'alphabétisation, la formation, l'hygiène, etc.

Le développement agricole représente une des composantes majeures du programme susceptible de mobiliser les structures communales et la population vers une prise en charge intégrée du développement de Yélimané et de tendre vers un objectif d'autosuffisance alimentaire de la zone et d'accroissement des revenus. La mise en valeur des potentialités de la région et de la gestion des aménagements à différentes échelles villageoises, inter-villageoises et à l'échelle de l'ensemble d'un bassin ou d'un territoire sera déterminante pour

l'avenir du cercle de Yélimané. Ces différents problèmes soulevés donnent naissance à un grand projet local dans le cercle de Yélimané: le PADDY.

Document 6: La coopération

Cette coopération intervenant dans un contexte géographique, sociodémographique et politico-institutionnel particulier, traversé d'enjeux particulièrement complexes.

Au niveau physico-naturel, si les potentialités du cercle de Yélimané sont incontestables, étant donné la qualité des sols comme la quantité des réserves hydriques, la topographie très collinaire et la nature particulièrement argileuse des sols, nécessitent une maîtrise pointue des phénomènes d'érosion autant que des questions de réalisation des nappes.

Au plan sociodémographique, l'immigration des hommes vers des pays étrangers et vers Bamako représenterait 10% de la population. Cette immigration concernant près d'un quart de la population active (production, construction et réfection des aménagements, etc.) des exploitations familiales.

Au plan polico-institutionnel, l'enjeu dans cette région est triple :

Par rapport à l'Etat et ses services déconcentrés, il s'agit de renforcer l'intérêt relativement récent de l'Etat central pour cette zone et de retisser une certaine confiance entre les populations et les agents des services déconcentrés,

Par rapport aux élus, l'enjeu est de renforcer leur « assise » financière et politique dans un milieu culturel fort traditionnel et hiérarchisé,

Par rapport aux migrants, il est de faciliter l'inscription de leur appui dans les enjeux qui précédent dans l'esprit de (re) construire les institutions alors que les logiques privatives prévalent généralement.

Le contexte nécessitait donc à la fois de fortes compétences techniques (pour la maîtrise de l'eau), sociales (pour interpeller la question de la migration dans ses avantages comme ses inconvénients) et politiques (pour articuler les différents ordres politiques tout en s'inscrivant dans la politique nationale de décentralisation.

Source : Dong Thi Lieu, 2006. *La politique de coopération décentralisée de Montreuil à travers le programme d'appui au développement durable de Yélimané : origines et limites.* Mémoire Master2, Université Paris-Sorbonne.

3. La genèse du Paddy

Avec les associations de ressortissants Maliens (plus précisément ceux du cercle de Yélimané) de la ville, la municipalité a créé en 2004 le programme d'appui au développement durable de Yélimané (Paddy). L'objectif principal était le renforcement de la sécurité alimentaire par un accroissement des productions locales; l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Cependant, il y a des objectifs spécifiques, améliorer la maitrise de l'eau, la gestion des ressources naturelles et intensifier les systèmes de production, promouvoir un environnement socio-économique favorable et enfin créer des emplois pour réduire l'exode et la migration.

Le Paddy est issu à l'origine de la volonté de la ville de Montreuil parallèlement aux actions de jumelage de mettre en œuvre une véritable action de coopération visant à apporter une réponse aux préoccupations centrales des populations locales du cercle de Yélimané (document de formation du Paddy, 2003). La première phase portait sur la question de la production agricole et de la sécurité alimentaire qui est à l'origine de la migration d'une partie de la population de la vallée du fleuve Sénégal en général et de celle du cercle de Yélimané en particulier dans la ville de Montreuil. Au tournant des années 2000, un travail de mobilisation de nombreux partenaires a été opéré en lien étroit avec les représentants des ressortissants du cercle de Yélimané. Le Paddy est né en 2003 pour renforcer le jumelage entre la ville de Montreuil et le cercle de Yélimané. Le Paddy a débuté en 2006, en impliquant le gouvernement malien et le gouvernement vietnamien, la FAO et les partenaires français dont l'Etat. Il s'inscrit dans un contexte socio-économique particulier du cercle de Yélimané. Le programme s'insère dans les objectifs stratégiques du gouvernement malien de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des ruraux.

La genèse du Paddy telle que rapportée par les principaux initiateurs, est le fruit de relations étroites entre la ville de Montreuil avec l'implication directe de l'ancien maire communiste (M. Brard), les migrants du cercle de Yélimané à Montreuil regroupés dans une fédération associative (ADCYF) et les autres coopérations développées par Montreuil avec le Vietnam et le Brésil. Cette relation a été construite au départ sur une interrogation commune : pourquoi les immigrés sont-ils obligés de quitter leur pays d'origine pour nourrir leurs familles? (Evaluation de la coopération Montreuil-Yélimané, 2009). La réponse à cette question a donné lieu à une réflexion des différentes parties dont les Montreuillois, Maliens, Vietnamiens, etc. Cette réflexion a été positive avec surtout l'implication de la mairie de

Montreuil pour *« mettre en œuvre des projets tels que le Paddy »*. En effet, les origines du Paddy pouvaient être liées directement au discours de M. Brard prononcé en 2007 à Montreuil:

Document 7: Le discours de M. Brard, Ancien Maire de Montreuil, 2009

« Nous allons surtout parler des problèmes liés à l'expatriation internationale des Maliens, qui est pour moi une nouvelle forme d'esclavage moderne. Je ne suis pas d'accord avec l'idée que la France a besoin de cette immigration pour faire progresser son économie. Tout en étant contre ce type d'immigration économique, je suis contre la recherche d'ADN sur les immigrés. Chaque pays doit avancer, être autonome et tirer ses profits.

Chaque personne doit pouvoir travailler sur ses propres terres, terre de ses ancêtres. L'immigration non consentie est le résultat de besoins économiques. Pour nourrir leurs familles, les immigrés sont obligés de quitter leur pays d'origine, de partir très loin, d'être déracinés dans un pays étranger dont ils ignorent la langue et les coutumes. Pour le respect des droits de l'homme, personne ne doit accepter cette situation. C'est pourquoi nous devons penser autrement et ensemble trouver des solutions adaptées. Nous devons unir nos efforts et nos connaissances pour mettre en œuvre des projets tels que le PADDY ».

Source : Extrait du discours de l'ancien maire de Montreuil, Jean-Pierre Brard lors des septièmes assisses de la coopération décentralisée franco-vietnamienne Montreuil 22-25 octobre 2007*, in Evaluation de la coopération Montreuil-Yélimané,* 2009.

La zone du programme comprend tout le territoire du cercle de Yélimané. Il développe également le processus de décentralisation du pays :

- aux communautés villageoises, par une approche de gestion des terroirs, de mieux gérer leur développement au niveau de leurs villages et d'opérer en tant que maître d'ouvrage local;
- aux groupes d'exploitants d'améliorer leurs systèmes de production et de s'organiser sous forme de groupements professionnels;

- de créer les bases de l'autopromotion du monde rural, notamment par l'appropriation des outils d'analyse et de gestion de leur propre développement et l'accès à des services financiers de proximité adaptés à leurs besoins (épargne et crédit);
- aux communes de renforcer leur potentiel d'action dans le cadre de la responsabilisation des populations locales.

La question de l'intensification des cultures portait sur la diffusion de semences améliorées et la démonstration des techniques culturales innovantes sur les cultures pluviales et de bas-fonds (riz, maïs, maraîchage, …) d'une part et la démonstration des techniques innovantes des cultures de décrue, d'autre part. Un accent a été mis sur la diversification de la production, qui consiste en une démonstration des techniques innovantes pour l'amélioration de l'élevage des petits ruminants et de l'aviculture villageoise.

Document 8: Chronologie du Paddy

- 2000 : Proposition de Montreuil à la FAO pour que le Paddy s'intègre au PSSA.
- Mars-avril 2003 : Formulation du PADDY avec le soutien technique de la FAO et la participation des partenaires principaux : Montreuil, Vietnam, Mali.
- Décembre 2003 : Engagements de principe des principaux partenaires.
- Mai 2004 : Signature de la lettre d'intention des partenaires stratégiques : Cercle de Yélimané, Province de Hai Duong, Ville de Montreuil, la FAO, l'ADCYF (les migrants du cercle de Yélimané en France), les gouvernements malien et vietnamien.
- Octobre 2004 : Lancement officiellement du Paddy à Bamako avec la présence des personnes politiques importantes : président du Mali, vice-ministre de l'Agriculture du Vietnam, la représentante de la FAO, le maire de Montreuil, l'Ambassadeur de France au Mali, (Michel Reveyrand de Menton).
- Novembre 2004 : Signature au Mémorandum par les délégations des gouvernements du Mali, du Vietnam, la mairie de Montreuil et la FAO, les 2 premiers sites d'intervention ont été choisis : Niogoméra (commune de Guidimé) et Gory-Moussala (commune de Gory).
- Novembre 2004 : Création de l'ADDY (agence pour le développement durable de Yélimané).
- Janvier 2005 : Etudes thématiques complémentaires-mission Véolia/Pseau.
- Mars 2005 : Une mission de formulation de la coopération Sud-Sud s'est rendue à

Yélimané. Lors de sa discussion avec les élus locaux et les techniciens de l'OMRI sur la nécessité d'éviter des frustrations au niveau de certains immigrés dont la région ne serait pas concernée par cette phase pilote, il a été suggéré de consolider un troisième site dans le Kaniaga à Krémis. Ce qui a été accepté dans le principe et validé par la suite par les autorités des différentes parties.

- Mars-avril 2005 : Une mission au Vietnam de 2 experts et un paysan malien, accompagné par le coordinateur du Paddy de Montreuil afin d'observer la manière vietnamienne de gestion de l'eau pour l'agriculture. Leur visite au centre du Vietnam a fait naître l'idée d'introduire la culture du fruit de dragon et de l'anacardier au volet coopération Sud-Sud avec le Vietnam, afin de lutter contre la désertification dans un premier temps et dans un second temps, d'augmenter les revenus des agriculteurs.
- Avril 2005 : Mission Montreuil/Brésil-projet d'assainissement.
- Mai 2005 : Adhésion du gouvernement français au projet.
- Août 2005 : Création de l'AFAK (association française d'appui au développement de la région de Kayes) qui mobilisera les fonds du Nord.
- Octobre 2005 : Elaboration de la convention du COS (Conseil d'orientation stratégique du Paddy) par deux parties : malienne et montreuilloise. Mais, il manque la partie vietnamienne, la FAO n'accepte que d'être observatrice.
- Novembre 2005 : Signature de la convention quadripartite entre la ville de Montreuil, la FAO, les gouvernements malien et celui de Vietnam.
- Mars 2006 : Signature de la convention entre la FAO et la ville de Montreuil visant à établir les modalités financières et le décaissement de la contribution du Donateur (Montreuil) décrit dans la convention quadripartite, ainsi que des mesures à prendre par la FAO pour l'administration des ressources, incluant la périodicité des rapports.

Source : Dong Thi Lieu, 2006. *La politique de coopération décentralisée de Montreuil à travers le programme d'appui au développement durable de Yélimané : origines et limites.* Mémoire Master2, Université Paris-Sorbonne.

4. Les phases du Paddy

Il a connu deux grandes phases importantes. Chaque phase a connu des périodes distinctes, phase 2005-2010, avec des ambitions encourageantes pour élaborer le Paddy. La divison au sein de l'ADCYF à Montreuil, d'une part et la défaite de Monsieur Brard à la mairie de Montreuil, d'autre part.

La première phase

Elle a été exécutée entre 2005-2010 et visé « le renforcement de la sécurité alimentaire par un accroissement des productions locales et l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations » sur l'ensemble du cercle.

Le Paddy était organisé autour des trois composantes :

Composante 1 : renforcement des capacités techniques et opérationnelles des populations et valorisation de leurs terroirs. Il s'agit de la composante plus tard qualifiée de « *volet agricole* » du Paddy qui a été constitué le cœur même du programme et focalisé 65% des ressources prévisionnelles, F. Sanglier, (2012).

Composante 2 : renforcement des structures décentralisées et déconcentrées, cette composante a visé à mettre en place les conditions propices au développement économique du cercle.

Composante 3 : coordination, gestion et suivi du programme.

Dans cette première phase, cependant, les étapes du Paddy étaient nombreuses et parfois mouvementées : entre les premières propositions de Montreuil vis à vis de la FAO pour que ce programme puisse faire partie du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) de la FAO et la signature d'une convention quadripartite (les gouvernements Malien, Vietnamien, la ville de Montreuil et la FAO), cinq ans étaient passés (2005-2010), cinq années de préparation, des missions d'études et de créations institutionnelles (ADDY[185], AFAK[186]). Durant cette période, l'OMRI est dissoute et remplacée par l'OMRIB (Organisation Malienne pour la réalisation de renforcement des initiatives à la base). Désormais basée à Yélimané, elle a le statut d'une ONG locale.

La phase de transition

La phase de transition 2010-2012, malgré les résultats positifs de la première phase du Paddy, les différents partenaires (maliens, vietnamiens et français) ont estimé nécessaire de définir une phase de transition, la ville de Montreuil se retirant du volet agricole du Paddy fin

185 Agence de développement durable de Yélimané qui est une structure de pilotage de Paddy.
186 Association française d'appui au développement de la région de Kayes, est créée en 2005.

2009[187]. Cette phase a été planifiée sur trois ans maxima (2010-2012). Ce délai correspondait à la durée de la principale convention de financement de l'AFAK avec ses nouveaux partenaires[188]. Il était jugé largement suffisant pour la définition d'une seconde phase du programme. Au cours de la phase de transition, le Mali a été confronté en mars 2012 à une situation d'instabilité politique et d'insécurité territoriale. Cette situation a mis un coup d'arrêt au processus de préparation de la phase 2 du Paddy. L'élaboration du Paddy2 est au « *point mort* ». Toutefois lors de nos enquêtes de terrain une forte délégation (les représentants de l'Etat, les deux députés du cercle, les élus locaux et les différents partenaires) a été réunis pour débattre du « *Paddy2* » en mai 2015 dans la ville de Yélimané.

A la suite de la formulation de ce premier volet agricole du Paddy, le deuxième volet concerne l'assainissement avec l'expertise de la ville de Diadema[189] (Brésil). Le troisième volet concernait la plantation et la valorisation énergétique qui intègrait le programme malien de promotion du biocarburant avec l'appui du Brésil. Il a été structuré autour des différents organigrammes :

- Conseil d'orientation stratégique qui a pour mandat
- Assurer le suivi politique des orientations arrêtées pour le Paddy,
- Veiller au respect des engagements pris par les parties prenantes,
- Formuler des avis et recommandations à l'Assemblée générale de l'ADDY. Elle est composée de : deux représentants des autorités maliennes, deux représentants des autorités vietnamiennes, deux représentants des autorités françaises, un représentant de la FAO en tant que Conseil.

L'Agence pour le Développement Durable du Yélimané (ADDY)

L'ADDY assume la maîtrise d'ouvrage délégué. Elle est composée de deux organes à savoir l'Assemblée générale et le conseil d'administration.

L'Assemblée générale regroupe les représentants des collectivités territoriales (un représentant du conseil communal de chaque commune du cercle, un représentant du conseil du cercle de Yélimané, un représentant de l'assemblée régionale de Kayes), ces représentants de la société civile de Yélimané, deux représentants de chaque association de ressortissants de Yélimané défendant les intérêts de l'ensemble du cercle, deux représentants des organisations paysannes, deux représentantes des associations des femmes, deux représentants des

187 Cette période de transition intervenait après la défaite de M. Brard à la mairie de Montreuil en 2008. La nouvelle maire écologiste (Dominique Voynet) se retirait du Paddy.
188 Conseil général du Loir-et-Cher, ville de Cachan et MAEE
189 Est une ville brésilienne de l'Etat de Sao Paulo.

associations des jeunes, un représentant de la coordination locale des artisans et un représentant de la CAMSEL[190]. A ces différents représentants s'ajoutent aussi des invités de droit : un représentant local de l'autorité malienne, un représentant des experts vietnamiens, deux représentants des acteurs européens de la coopérative décentralisée, les deux députés du cercle, un représentant de chaque service technique déconcentré de Yélimané.

Conseil d'administration : c'est un organe de gestion, il était composé: d'un représentant de l'assemblée régionale de Kayes, de quatre représentants des collectivités territoriales du cercle de Yélimané, de deux représentants locaux (un homme et une femme) de la société civile de Yélimané, et d'un représentant de chaque association.

Cellule de coordination : elle est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du programme, l'appui conseil aux associations de production et aux comités villageois. C'est une cellule de l'appui conseil aux communes.

Le financement

Le budget initial du Paddy dans sa première phase, tel qu'a été élaboré par la FAO, s'élevait à un peu plus de sept milliards de FCFA, soit plus de dix millions d'euros. Le gouvernement malien a contribué à hauteur de 13%, les bénéficiaires et collectivités locales (population locale et les communes, le conseil du cercle et le maréguemou[191]) à 9%, l'ADCYF (les migrants) à 15%, Montreuil à 3%, projets partenaires du Mali à 20%, partenaires du Nord à 33%, les partenaires du Sud à 3%. Les pourcentages concernant les différentes composantes sont de : 65% pour le renforcement des capacités villageoises et valorisation des terroirs, 27% pour le renforcement des structures décentralisées et déconcentrées et 7% pour la coordination et gestion du programme. Le graphique ci-dessous était fait avec des pourcentages de différents partenaires de financement du Paddy.

190 C'est une coopérative agricole multifonctionnelle de Sélingué. Elle a été créée en 1987 par 17 chefs de famille de migrants en France à leur retour au Mali. Ces familles sont toutes originaires du cercle de Yélimané et se sont installées dans le petit village de Sembé à 4kms en aval du barrage de Sélingué sur la rive gauche du Sankarani pour y développer des activités agricoles.

191 C'est le nom d'intercommunalité de 12 communes du cercle de Yélimané qui signifie en français : « l'entente ».

Graphique 24 : Le financement du Paddy par différents partenaires-acteurs, 2010

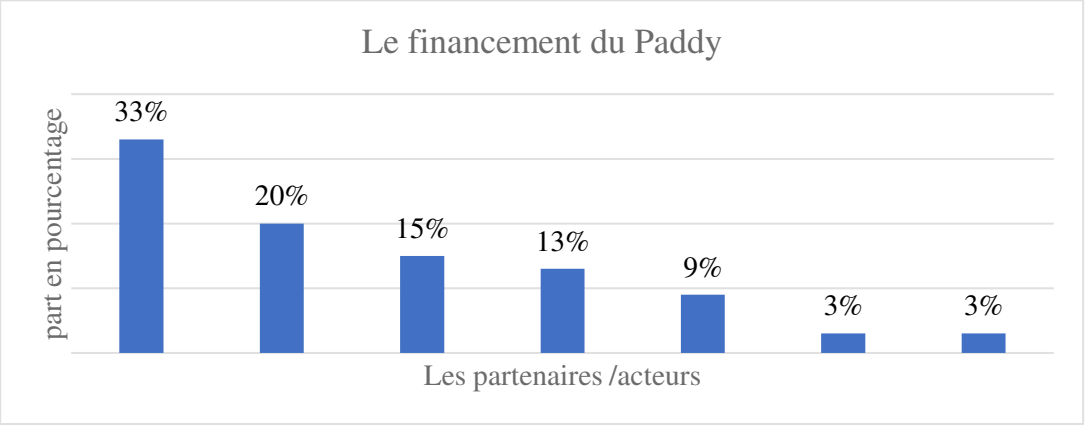

Source : F. Sanglier , 2010 ; Graphique réalisé par M. Niakaté

B. Les résultats de la première phase

Le Paddy a intensifié des différentes cultures dans le cercle de Yélimané. Certes, le riz a été cultivé bien avant le Paddy dans le cercle mais il a été abandonné en raison de la difficulté de maîtrise de l'eau. Pour démontrer les réussites de la première phase du Paddy, nous avons fait des analyses des quelques réalisations dans les trois sites concernés par le programme.

La première réalisation du Paddy dans le cercle de Yélimané a été portée sur la réhabilitation et l'extension de l'adduction d'eau : Maître d'ouvrage (la commune de Guidimé), appui à la maîtrise d'ouvrage (ville de Montreuil et l'ADDY), Maître d'œuvre des travaux : Véolia Waterforce-waterdev, Maître d'œuvre social : l'ONG Eau Vive, Partenaires financiers : Fondation Véolia, Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, associations des ressortissants de Yélimané en France, associations pour le développement du grand Yélimané. Partenaires techniques : direction régionale de l'hydraulique et de l'Energie, programme solidarité Eau, Véolia waterforce-waterdev, comité de gestion de l'adduction d'eau potable de Yélimané, GIE (groupement d'intérêt d'économique) assistance aux adductions d'eau potable et entreprises locales. Après avoir résolu en partie la situation d'eau potable dans le cercle de Yélimané, le Paddy se réorientait vers l'aviculture dans quelques villages.

Tableau 69: La production d'oeufs et de poussins sur les sites du Paddy, 2010

Sites du Paddy	Œufs produits	Œufs consommés	Œufs couvés	Œufs non éclos	Œufs éclos	Poussins morts	Poussins vivants	Œufs blancs
Niogoméra	3000	750	2250	360	1440	288	1152	450
Gory	3360	840	2520	378	1512	302	1210	630
Krémis	3120	780	2340	468	1404	280	1124	468
Total	9480	2370	7110	1206	4356	870	3486	1548

Source : F. Sanglier, 2010

En moyenne dans ces trois sites de production, il y avait trois quarts de poussins vivants. En aviculture, il faut signaler l'introduction des races performantes notamment les coqs de races sélectionnées qui ont permis l'amélioration substantielle des races locales en termes de productivité d'œuf et de chair. En plus de l'aviculture, une nouvelle culture est réintroduite après quelques années de disparition dans le cercle de Yélimané : la riziculture.

Tableau 70: Rendements de quatre variétés de riz par semi direct et repiquage

Variétés	**Sites/Rendements des variétés par T/ha (technique locale)**		**Moyenne variétale**
	Kacoulou-Krémis	Niogoméra	
Q5	6,5	8,6	7,5
KD18	6,1	8	7
VND95	6,3	6,5	6
SIK350-A150	5,1	5,4	5
Moyenne par site	6	7	-

Variétés	**Sites/ Rendements des variétés par T/ha (innovation technique)**			
	Kacoulou-Krémis	Niogoméra	Gory	Moyenne variétale
Q5	6,6	8,5	8	7,7
KD18	6,3	8	8,8	7,7
VND95	7	7,1	8,1	7,4
SIK350-A150	5,2	4,8	6	5,3
Moyenne par site	6	7,1	7,7	-

F.Sanglier, 2010

En observant les rendements dans ce tableau 70 ci-dessus, la technique de repiquage a permis la hausse de la production de riz de six tonnes à sept tonnes à l'hectare toutes variétés confondues. Ces trois sites d'expérimentation dans le cercle de Yélimané ont permis de cultiver plusieurs variétés de riz. Nous constatons qu'il n'y a toutefois pas une grande différence entre les techniques locales et d'innovation technique en ce qui concerne les rendements par hectare.

Ainsi, le rôle du Paddy au niveau de la consommation locale dans le cercle de Yélimané au cours de la première phase était positif avec la diversification des productions

alimentaires. Dans le volet maraîcher du Paddy, en 2015, il était recensé dans le cercle soixante-dix maraîchers avec un rendement de dix à quinze tonnes en moyenne à l'hectare. Ces productions sont vendues localement surtout, mais aussi sur les marchés frontaliers avec la Mauritanie. La période de maraîchage dans le cercle de Yélimané commence à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mai.

Une étude de l'AFAK a été réalisée en novembre 2012 et a été portée sur le bilan du PADDY. Celle-ci a montré que la première phase était « *assez réussie* ». Elle a été exécutée entre 2006-2012 visait « *le renforcement de la sécurité alimentaire par un accroissement des productions locales et l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations*» sur l'ensemble du cercle. Grâce au PADDY, le cercle a bénéficié de trois grands centres de formation dans le domaine agricole, répartis sur les trois sites suivants : un centre à Yélimané qui avait pour but de former les agriculteurs et les agents locaux, un centre à Gory qui avait pour vocation de former au maraîchage, à la culture de maïs, à l'élevage des volailles et le dernier centre à Krémis qui avait pour objectif de former les agriculteurs en riziculture. Ces centres avaient formé des paysans dans le cercle durant cette première phase du PADDY. Sur 800 hectares prévisionnels dans l'aménagement, 50%[192] a été aménagé soit 400 hectares.

Les femmes sont des acteurs très importants pour le développement de maraichage dans le cercle avec de l'appui de Paddy. Elles sont regroupées dans des associations féminines au niveau de chaque village. Certaines associations féminines ont bénéficié des réalisations (creusement des puits et de clôtures de leur préimètre maraichage) de 2008 à 2014. Les réalisations du Paddy pour les associations féminines pour le développement de leur activité maraichage dans le cercle sont les suivantes :

192 Notre entretien avec le président de l'ADCYF en janvier 2013 à Montreuil.

Tableau 71: L'appui du Paddy pour les Associations Féminies, 2008-2014

Provinces	Villages	Types		Années	
		Puits	Clôtures		
Guidimé	Niagnéla	×		2009-2010	
Diafounou	Mongoro	×		2009-2010	
Tringa	Lambatra	×		2009-2010	
Guidimé	Dougoubara	×		2011-2012	
	Takaba	×		2011-2012	
	Gninangouha	×		2011-2012	
	Fanga	×		2011-2012	
	Tango	×		2011-2012	
Diafounou	Tambacara	×		2011-2012	
Kaniaga	Kersignané	×		2011-2012	
	Krémis	×		2011-2012	
Tringa	Dialaka	×		2011-2012	
Guidimé	Yélimané		×		2012-2013
Diafounou	Takoutala		×		2014
Tringa	Diakoné		×		2014

Source : service local d'agriculture (cercle de Yélimané)

Les réalisations du Paddy dans ces différentes années étaient les suivantes : 8 puits de 2009-2010, 16 puits pour 2011-2012, 5 pour 2013 et 4 pour 2014. Quant aux clôtures des périmètres maraichers étaient de 2008-2009 : 9,5 hectares, 2,4 hectares pour 2010, 3,4 pour 2011-2012, 2 pour 2012-2013 et enfin 3 hectares pour 2014. Toutes les provinces ont bénéficié de ces réalisations : 33 puits et 19,3 hectares réalisés par le Paddy pour les associations féminines.

1. Réalisation d'aménagement hydro-agricole : des plaines et bas dans les bas-fonds

Le Paddy a visé également à réaliser des aménagements hydrogragricoles. L'objectif était de faire des aménagements au niveau des plaines d'épandage de crues pour rendre moins aléatoire les cultures de décrue, permettre une intensification des cultures de contre saison, diversifier, notamment par l'introduction de la riziculture et intensifier les cultures de rente comme celle des calebasses. Dans ce cadre, le programme a envisagé l'aménagement de 2000 hectares de plaines pour les cultures de décrue et 1000 hectares de bas-fonds.

Le Paddy avait également pour objectif aussi d'intensifier les systèmes de productions d'aboutir à la sécurité alimentaire des ménages et l'augmentation de leurs revenus. Cette partie du programme était organisée essentiellement autour de la mise au point d'itinéraires techniques de production plus productifs, innovants et adaptés à des parcelles expérimentales et à leur large diffusion en milieu paysan dans les zones aménagées pour la maîtrise de l'eau. Faute de moyens pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles, la diffusion a été limitée mais les champs expérimentaux ont permis de mettre au point, des itinéraires techniques extrêmement performants en riziculture et maïsiculture grâce à l'appui de la coopération vietnamienne.

Ainsi, en matière de riziculture, alors que la culture était largement abandonnée depuis des décennies, les expérimentations ont démontré qu'il est possible d'atteindre des rendements très élevés de l'ordre de six à sept tonnes par hectare (les rendements traditionnels étant d'une tonne par hectare). En maïsiculture, les expérimentations ont permis de mettre en place des itinéraires permettant d'atteindre des rendements de 2,5 tonnes par hectare contre 1 tonne par hectare en suivant les pratiques traditionnelles. En dehors de ces actions concrètes, il était également prévu d'appuyer l'accès à la culture attelée pour les paysans afin de faciliter la mise en œuvre des itinéraires techniques par les paysans locaux. Cette action n'a pas été réellement mise en œuvre dans la mesure où la réalisation des aménagements a été constitué un préalable.

2. Aménagements et gestions des espaces pastoraux

Le Paddy a concerné aussi l'élevage, l'objectif était de sécuriser les parcours de transhumance et d'améliorer les conditions d'élevage par le surcreusement d'une dizaine de mares pastorales, l'aménagement d'une quinzaine de petites retenues d'eau, l'introduction du bourgou au niveau des points d'eau permanent et la mise en œuvre d'actions concertées de mise en défense. Il faut comprendre ici encore, que la plupart des actions programmées pour ce volet d'action n'ont pas été réalisées durant la première phase en raison de l'insuffisance de financement. Le programme a prévu la création ou la réhabilitation de 16 hectares de petits périmètres maraîchers féminins, la mise en place d'une trentaine de démonstrations pilote pour l'embouche et l'aviculture, l'appui au développement de l'arboriculture fruitière et des autres productions (pisciculture, apiculture, etc.). Ainsi, le Paddy avait un programme ambitieux d'appui technique, financier, … toutefois nous avons vu que ces objectifs n'avaient pas réalisé sur le terrain.

Conclusion du chapitre

En guise de conclusion du chapitre 8 sur le Paddy, nous pouvons dire que les politiques agricoles ou alimentaires réalisées dans le cercle de Yélimané, par le Paddy, dans la première phase du programme ont connu un niveau d'exécution satisfaisant. Ainsi, en ce qui concerne le maraîchage, sur les seize hectares de périmètres prévus, il y en a dix-huit hectares et demi qui ont été réalisés et sont actuellement fonctionnels (douze et demi-hectares directement par l'ADDY et six hectares par le projet FAO-Venezuela adossé au PADDY).

Le Paddy a été l'un des plus grands projets dans la région de Kayes initié par plusieurs acteurs nationaux, locaux et partenaires du Sud et du Nord et la diaspora pour améliorer la situation alimentaire notamment dans le cercle de Yélimané.

Suite à un changement politique de la Mairie de Montreuil, le premire programme s'est arrêté. Le second, en phase d'élaboration (Paddy2) s'est arrêté en raison de la situation politique du pays. Le résultat a été positif, dans la mesure où il a permis de développer de ce programme une activité pérenne de maraîchage. Cependant, ce programme ambitieux aurait dû être poursuivi dans le sens d'un développement durable local et étendu à d'autres zones de la région de Kayes.

Conclusion de la Partie

En conclusion de la deuxième Partie, celle-ci a fait la synthèse agricole et alimentaire du cercle de Yélimané. Nous avons réalisé une étude du milieu à travers ses caractéristiques en soulevant les atouts et les contraintes agricoles du cercle. Le Nord est déficitaire, le Sud est excédentaire et le Centre est intermédiaire. Compte tenu de la situation agricole du cercle, il est déficitaire d'une manière générale. Nous avons 8 ménages sur 141 enquêtés dans l'ensemble du cercle qui assuraient leur alimentation annuelle lors de deux passages de terrain.

Cette insuffisance alimentaire a selon nous plusieurs causes. Comme nous l'avons montré, la faible pluviométrie, plus marquéebau Nord qu'au Sud, joue un rôle important. Les prédateurs (criquets et oiseaux) envahissent les récoltes au moment de la floraison. Les systèmes agricoles dans le cercle s'adaptent aux changements climatiques.

Les structures sociales, quant à elles, dominées par la classe des propriétaires ne fournissent pas un égal partage des terres agricoles. Dans la zone de décrue, les terres appartiennent uniquement aux autocthones et les superficies cultivées sont limitées. Pour certains ménages, l'équilibre alimentaire n'est pas assuré que par les achats de leurs migrants. La migration est un élément intégré au système alimentaire local. Sans la migration, la situation alimentaire ne pourrait pas être assurée par les exploitants eux-mêmes. La situation alimentaire est variable selon les ménages et les villages.

Conclusion générale

Le Sahel occidental malien, à l'instar des autres bassins agricoles de la région, connaît depuis un demi-siècle, une chute de la production, qui affecte particulièrement les cultures vivrières. Elle a des conséquences directes sur les ménages : le déficit alimentaire et la migration. L'objectif de notre thèse était de montrer le rôle de l'exploitation agricole dans l'autoconsommation des ménages du cercle de Yélimané et d'analyser de façon détaillée le fonctionnement de cette entité à travers une étude de cas portant sur une zone particulièrement intéressante, le cercle de Yélimané. Afin de mieux cerner ces phénomènes, nous avons dans une première partie proposé une analyse au niveau national pour mieux comprendre la situation agricole et alimentaire au Mali en lien avec les grands enjeux agro-climatiques. Nous y avons également considéré les politiques alimentaires conduites par les différents gouvernements depuis l'indépendance, hélas, peu efficaces pour résoudre question de la sécurité alimentaire. La deuxième partie, cœur de notre travail d'enquête était consacrée à l'analyse des données concernant le cercle de Yélimané, sur la période de la troisième République du Mali.

Nous avons choisi de nous concentrer sur le rôle des productions vivrières dans l'autoconsommation des ménages du cercle de Yélimané et sur les stratégies conduites par les différents ménages enquêtés face au déficit alimentaire. Pour répondre à nos objectifs de recherche, nous avons suivi les différents types ménages respectant l'organisation sociale particulière des Soninké (nobles, esclaves et castes), en croisant ces informations avec celles des apports extérieurs de revenus (ménage avec migrant ou sans migrant). En amont, nous avons étudié les différentes organisations dans le cercle de Yélimané qui contribuent au développement agricole et alimentaire local. Nous avons cherché, auprès des différents ménages enquêtés, à cerner les rendements agricoles issus de l'exploitation du milieu sahélien. Nous avons ainsi vu combien les conditions de production étaient difficiles, certains ménages ne disposant pas de matériel agricole. Toutefois, par le biais d'organisations collectives des tracteurs commencent à apparaître dans le cercle notamment dans la province de Diafounou. Il reste que les conditions de production demeurent dans l'ensemble rudimentaires et aboutissent à une très faible production. La production est également fragilisée et limitée par les contraintes physiques (la pluviométrie irrégulière), ainsi que par les prédateurs. Les spécificités démographiques du Cercle de Yélimané (manque de bras

valides dans l'exploitation agricole dans le ménage) obèrent aussi fortement la production agricole dans la région.

La deuxième étape de notre démarche a consisté à faire une étude comparative entre les céréales cultivées et achetées dans la consommation des ménages. Dans cette étude, nous avons identifié deux types de céréales consommées dans le cercle. Le premier type est celui provenant du champ de l'exploitant, le deuxième type est celui de l'achat sur le marché. Dans le cercle de Yélimané, le problème de l'équilibre entre la production locale et l'alimentation des ménages se pose de manière aiguë au point que la migration apparaît souvent comme la seule solution. Face à l'incertitude de pouvoir répondre aux besoins alimentaires au sein des ménages, la grande majorité des hommes ont choisi d'émigrer notamment vers l'Europe (France) pour résoudre le déficit alimentaire dans leurs ménages respectifs. Cette migration n'est pas sans effet sur la production agricole locale et accélère la baisse de l'autoconsommation. Elle a, en effet, pour conséquence de diminuer les superficies cultivées non seulement dans les champs de brousse, mais aussi dans les champs intermédiaires de l'ensemble du cercle. De plus, nous avons constaté la diminution du temps de travail quotidien dans les champs. La faible production agricole est à mettre en rapport avec le fait que l'agriculture est considérée comme un « *sous-métier* » par certains ménages notamment ceux qui ont des migrants.

Nos enquêtes ont montré que la situation agricole et alimentaire varie en fonction du statut social et du type de ménage enquêté. Nous avons, en effet, rencontré ménages qui sont confrontés au déficit alimentaire dès le troisième mois qui suit leur récolte. C'est ainsi que la migration est devenue le seul moyen nécessaire pour les ménages pauvres du cercle de Yélimané en vue de répondre à une grande partie de leur consommation familiale. Ce déficit alimentaire est à mettre en parallèle avec la précarité spécifique des ménages sans migrants. Entre les ménages avec migrant et sans migrant, il y a une grande différence.

Face au déficit de productions alimentaires non seulement les ménages, mais aussi les territoires du cercle de Yélimané sont plus ou moins fragiles. Ainsi, l'enclavement pendant la saison de pluie pose un problème de ravitaillement de certaines communes, comme à Guidimé (Fanga et Soumpou) et dans les communes de Kirané-Kaniaga et Krémis dans le Kaniaga.

Notre recherche confirme les difficultés organisationnelles et la faiblesse des pouvoirs publics pour répondre aux besoins alimentaires des habitants des campagnes sahéliennes. Nous n'avons pas observé dans le cercle de politiques effectives qui viseraient à améliorer et revaloriser la production agricole. Le Paddy, programme d'aide internationale fondée sur la

mobilisation des migrants aurait pu le faire. Malheureusement le Paddy a été conçu de telle manière qu'il réponde aux besoins alimentaires locaux de la population non dans la durée mais dans le temps de la crise. Un programme plus pérenne devrait se donner comme priorité l'agriculture en explorant les possibilités de nouvelles cultures ou d'innovations techniques, en lien notamment la maïsiculture.

L'hypothèse principale de la thèse était de voir, si le maintien de l'exploitation familiale permettait de réduire le déficit alimentaire dans le cercle de Yélimané dans une perspective de temps moyen commençant dans les années 1990 face aux contraintes locales (physiques, sociodémographique, etc.). Le premier résultat constaté est que le maintien de l'exploitation familiale pourrait être amélioré et valorisé dans le Diafounou et le Tringa en vue d'obtenir une hausse de rendement agricole. En revanche, dans le Guidimé et le Kaniaga, malgré la valorisation et l'amélioration de l'exploitation familiale dans ces deux provinces, la production reste faible chez les ménages. Dans le Diafounou et le Tringa, les rendements peuvent augmenter avec la culture dans le zonage de décrue. En particulier dans le Diafounou, il faudrait de nouveaux aménagements dans la zone de décrue pour une augmentation des superficies cultivées. L'un des projets dans la zone de décrue est celui des retenues d'eau par la construction des nouveaux barrages comme cela a été déjà entamé en 2015 dans le village de Gory.

Toutefois, la situation agricole des provinces de Diafounou et de Tringa est meilleure par rapport à celles du Guidimé et du Kaniaga. Le Diafounou pourrait être le « *grenier* » du cercle, avec deux cultures dans l'année. La bonne gestion de la culture vivrière de décrue avec une étude agronomique pourrait améliorer localement la maïsiculture.

Notre thèse participe ainsi d'une géographie agricole et rurale qui cherche à comprendre sur le temps « moyen » et dans une approche systémique l'évolution des modes de production agricole et d'approvisionnement alimentaire dans le Sahel. Par nos enquêtes approfondies sur le terrain auprès d'une multiplicité d'acteurs dont nous avons réussi à gagner la confiance, nous avons pu aussi voir l'organisation de la vie sociale dans les villages de ce Cercle sahélien et leur évolution. Nous avons pu discerner à l'échelle des ménages et presque des individus ce que pouvait représenter l'insécurité alimentaire.

Malgré la situation géographique particulière du cercle de Yélimané, vulnérable à un grand nombre d'aléas, il nous paraît possible d'améliorer la situation agricole et alimentaire. Grâce aux différents entretiens que nous avons menés avec les élus, les chefs de village et surtout les chefs de ménages, nous avons quelques propositions et perspectives pour le cercle.

La diversification agricole est l'une des premières propositions à faire aux paysans locaux. Comme ça a été le cas de quelques ménages enquêtés qui ont cultivé plusieurs spéculations, une polyculture maîtrisée pourrait limiter les risques. Cette diversité a permis de récolter une quantité du maïs, du sorgho, des haricots, avec un effet positif aussi bien sur les volumes que sur la diversité alimentaire. « *Les responsables africains ne peuvent plus faire confiance aux marchés mondiaux pour garantir durablement à l'avenir la sécurité alimentaire du continent* », écrivait (Michailof en 2010). Cela nous semble un constat majeur, dont il faut tirer les conséquences aux échelles régionale et locale. Les exploitants agricoles du cercle de Yélimané devraient ainsi prendre l'agriculture comme l'une des solutions pour réduire le déficit alimentaire dans le ménage plutôt que la continuation de la migration. La diversification des productions agricoles au sein des ménages pourrait améliorer la situation alimentaire du cercle de Yélimané. La diversification agricole, « *comprend la culture et l'élevage non conventionnels dans la zone considérée par effet de transposition d'un modèle ou d'une filière de production extérieure au secteur. Elle peut faire preuve d'innovation comme de transposition géographique, conjoncturelle ou non, de filières de production agricole dite classique (culture, élevage, ...)* », (F. Nihous 2010). Dans le cercle de Yélimané, la diversification agricole permettrait aux exploitants de réduire le déficit alimentaire. Cette diversification agricole doit toutefois être accompagnée par une campagne de sensibilisation des exploitants à l'intérêt d'une intensification raisonnée du travail de la terre, amenant à changer peu à peu les représentations.

Il faudrait par exemple développer la maïsiculture dans le Diafounou avec l'appui des autorités locales pour la formation des exploitants villageois à des nouvelles techniques culturales dans les zonages de décrues pour augmenter les rendements par hectare. Le développement de cette culture dans le Diafounou permettrait de réduire les mois de déficit alimentaire dans le cercle de Yélimané. Il faudrait augmenter les superficies cultivables dans les zones de décrue, notamment dans les villages de Gory et Diongaga en réalisant de nouveaux aménagements et des retenues d'eau pour avoir davantage d'espaces cultivables comme cela a été commencé en 2015 par les migrants du village de Gory pour l'aménagement et la construction d'un barrage pour retenue d'eau dans la zone de décrue.

Les cultures vivrières du cycle court de céréales dans le Guidimé pourraient être développées dans la province. Certaines mûrissent avant l'arrivée des prédateurs, notamment les oiseaux, et la quantité de pluie tombée pourrait avoir peu de conséquence pour les récoltes.

Il serait aussi possible de développer l'élevage dans le Kaniaga, comme il est frontalier avec la Mauritanie, les troupeaux pendant la saison de pluie causent moins de dégâts aux champs et moins de problèmes entre la population pour la gestion de l'espace entre les paysans et les éleveurs. Les paysans pourront aussi introduire des nouvelles cultures dans le Kaniaga comme la pomme de terre, la pastèque, la patate douce, etc. Ces nouvelles cultures pourraient jouer un rôle important dans les échanges locaux entre les ménages des différents villages du cercle de Yélimané. Enfin serait possible de réorienter vers les cultures de haricot et d'arachide le Kaniaga pour créer une nouvelle zone de production du cercle. Compte tenu de la situation géographique du Kaniaga, les cultures céréalières ne peuvent pas être améliorées sous plusieurs aspects : l'arrêt de la pluie au moment de la floraison des céréales, l'arrivée très tôt des prédateurs, souvent mi-septembre. Et enfin, dans le Tringa, les exploitants pourraient augmenter leurs superficies cultivées et se réorienter vers les cultures à cycle court. La province est liée à la ville de Kayes pour le ravitaillement des différents villages qui la composent. Malgré l'état de la route pour rejoindre Yélimané, les exploitants agricoles de Tringa devraient s'intégrer à tout le processus du développement local du cercle de Yélimané. L'un des processus est la vente des céréales dans le Diafounou, Guidimé et surtout Kaniaga. Le maraîchage compléterait les propositions agricoles.

Le maraîchage est considéré comme féminin dans le cercle. Il faut une campagne de sensibilisation auprès des ménages, afin que la culture des légumes devienne une activité pour tous et soit valorisée. Les produits maraîchers pourraient considérablement réduire le déficit alimentaire dans le ménage. Dans l'ensemble des douze communes du cercle, il y a des périmètres dans les différents villages enquêtés dont les rendements ne sont pas pris en compte dans la gestion de l'autoconsommation chez les différents ménages. Alors, que dans les petits ménages enquêtés au sein desquels les femmes pratiquaient le maraîchage, la quantité du repas de déjeuner, avec les légumes, permet d'économiser un peu sur les céréales.

Après avoir développé ou expérimenté ces différentes propositions dans le domaine agricole, il conviendrait de formuler d'autres propositions dans le secteur tertiaire : créer des marchés de commercialisation des productions agricoles dans lesquels les ménages pourraient se ravitailler. Les points centraux de ces marchés seront accessibles à toutes les communes du cercle pour faire une connexion entre les paysans et la circulation des produits locaux.

Les créations de marchés locaux, les liens entre les différents villages gagneraient à être développés afin de pouvoir changer les diverses productions territoriales. A travers l'analyse de la situation du cercle, nous pensons qu'il serait pertinent de créer un marché

céréalier local avec un jour d'ouverture dans la semaine à Tambacara. Le choix de Tambacara est important pour ce marché local céréalier, c'est une grande ville de Diafounou et elle est traversée par la route régionale de Kayes-Yélimané. La ville est située au centre de Diafounou ce qui permet rejoindre facilement les autres communes et d'y acheminer les productions.

Le Diafounou est une grande aire de production agricole de décrue. Ce marché serait le lieu des échanges entre les exploitants agricoles du cercle, le Diafounou pour les céréales, le Guidimé pour les produits maraîchers, et le Tringa pour les céréales et les produits maraîchers. Quant au Kaniaga, ses exploitants pourraient venir avec la pomme de terre, la patate douce et la pastèque. Il serait également nécessaire de créer un magasin public de solidarité locale géré par les élus du cercle, comme nos entretiens démontrent la faisabilité, avec un représentant de chaque province pour la gestion. Ce magasin local achèterait les céréales au moment des récoltes et les revendrait aux ménages sans migrant à partir du mois de mai à un prix raisonnable. Cette politique permettrait aux ménages sans migrant de réduire la durée du déficit alimentaire. Dans le cas contraire, le magasin local prêterait aux ménages sans migrant sans intérêt afin qu'ils remboursent après leurs récoltes.

Un deuxième marché céréalier à Yélimané permettrait à deux autres communes (Fanga et Soumpou) de se ravitailler pour leur consommation. Ce marché serait alimenté par les produits maraîchers des trois communes de Guidimé, les deux communes de Kaniaga pour le bétail et les communes de Diafounou pour les céréales. Le marché de Yélimané serait ravitaillé par les différentes communes du cercle à l'exception de celle de Tringa dont de la route est encore en mauvais état.

Nous pourrons créer enfin, un troisième marché dans le Kaniaga notamment dans le village de Krémis. Ce serait un marché de bétail local avec une fréquence d'un jour dans la semaine. Les élus locaux pourraient mettre en place une politique de gestion de ces trois marchés, ils pourraient fixer le jour de ces marchés : par exemple, lundi pour Tambacara, jeudi pour Yélimané et samedi pour Krémis. Ces marchés créeraient des emplois dans le cercle et relieraient les différentes communes dans un système de commerce avec la participation des exploitants et des élus. Les autorités, les élus et les exploitants agricoles pourraient travailler ensemble pour monter des projets comme des abattoirs dans le cercle de Yélimané : dans le village de Krémis pour le Kaniaga, dans la ville de Yélimané pour le Guidimé et le village de Tambacara pour le Diafounou. La création de deux magasins de nouvelles coopératives locales serait importante pour le cercle : un à Yélimané et un à Tambacara. Un autre projet de développement local pourrait être le désenclavement de

Kaniaga à Yélimané pour faciliter la circulation des bétails, des productions et des hommes dans le cercle, dans la région de Kayes mais aussi à l'intérieur du pays ou frontalier avec la Mauritanie et le Sénégal. Pour tous ces objectifs, les capitaux de la migration pourraient être mobilisés, non pour des achats, mais pour des investissements.

La bonne gestion de cette politique locale dans le cercle de Yélimané créerait des emplois et pourrait faire reculer la forte migration de la région. Elle permettrait sûrement également de revaloriser l'agriculture dont les produits pourraient faire l'objet de commerce et d'échanges. Ces différents marchés locaux créeraient un réseau dans le cercle de Yélimané autour des productions agricoles. Ils permettraient aussi de mener une politique d'aménagement local comme le désenclavement de la zone de Kaniaga, impactant la question du prix des céréales et du bétail dans le cercle. Cette nouvelle politique locale aurait pour atout de faire circuler les commerçants sur le territoire local. La situation difficile du cercle de Yélimané nous contraint toutefois à réfléchir à des perspectives à moyen terme. Or, c'est une localité qui veut des résultats dans l'immédiat, aussi faut-il mener une politique de concertation avec les autorités locales pour trouver les compromis nécessaires. Des recherches agronomiques et géographiques et économiques seraient sans doute nécessaires pour déterminer des perspectives pertinentes plus larges avec le financement d'institutions privées ou publiques.

Les perspectives de recherche se résument en quatre points.

Il faudrait mieux étudier l'importance des productions des femmes dans le ménage comme le maraîchage. Plus généralement, il manque une étude dans le domaine de cette nouvelle activité dans le cercle. Elle est féminine dans le cercle, le maraîchage joue un grand rôle dans l'alimentation des ménages. Il y a plusieurs pistes à étudier comme les productions, les aménagements, le rôle dans la consommation familiale.

Il faudrait également d'analyser les circuits courts pour mieux connaître la circulation des productions locales comme les produits maraîchers et la vente des animaux avec les pays frontaliers, le Sénégal et la Mauritanie.

Il serait intéressant d'orienter les agronomes dans la zone de décrue pour une étude scientifique pour une nouvelle technique de culture qui permettrait d'augmenter les rendements comme ça était le cas de l'expérimentation de Paddy.

Et le dernier point de perspective est le foncier. Cette question est sensible dans le cercle. Certains ménages autochtones ont la main sur l'essentiel du foncier villageois. Il faut faire de ce point le centre des débats sur le développement agricole, en visant à limiter la

superficie de foncier par ménage. Cela permettrait à certains ménages, qui ont de la main d'oeuvre d'avoir du foncier agricole. Une telle réforme constituerait une remise en cause de l'ordre social traditionnel dans le cercle de Yélimané. Mais d'ores et déjà, la migration a profondément modifié cet ordre social. Revenir vers une forme d'autonomie alimentaire ne se fera pas par un retour à un modèle ancien; il faut inventer un nouveau modèle, prenant en compte les réalités géographiques et socioculturelles locales, mais dans une transition systémique.

Bibliographie

ACTION contre la faim, sous la coordination Brunel, S. (2001), géographie de la faim, PUF, 192p.

AFRIQUE verte, 2008, Guide des organisations paysannes et des collectivités locales sur la prévention et la gestion des crises alimentaires, 14p.

AG BENDECH. M, CHAULIAC. M, et MALVY. D. 1998, Alimentation de rue, mutations urbaines et différenciations sociales à Bamako (Mali). In Sciences sociales et Santé. Volume 16, n ° 2, pp.33-59.

AG BENDECH. M, CHAULIAC. M., et MALVY. D, 1996, Variabilité des pratiques alimentaires des familles à domicile selon le niveau socio-économique, Cahiers santé, volume n ° 6, 285-297.

ALCAIX. S, 2015, Le rôle de l'agriculture dans l'aménagement d'une métropole transfrontalière : le cas du Grand Genève, Thèse de géographie, Université Lyon2, 437p.

ALTAS DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST, édition OCDE, 2009, 291p.

ALTAS DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST, série environnement, 2006, 12p.

ANTIL. A, 2010, Les « émeutes de la faim » au Sénégal, noté de l'IFRI, 19p.

ANTIL. A. et TOUATI. S, 2011, « Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et Etats résilients », Politique étrangère 2011/1 (Printemps), pp. 59-69.

ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS, 2002, Agriculture et société,

ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS, 1984, La pluriactivité dans les familles agricoles, ARF édition, Paris, 343p.

ARDOIN. C. D, 1988, Une formation politique précoloniale du Sahel occidental malien : le Baakhunu à l'époque des Kaagoro. In : Cahiers d'études africaines, volume 28, n ° 111-112, Manding, pp. 443-461.

ARNAL. C, 2012, La place et le rôle de l'agriculture à la périphérie des villes moyennes. Le cas des villes d'Annecy, Bourg-en-Bresse, Montbrison et Romans-sur-Isère, Thèse de doctorat de Géographie, Université Lyon2, 518p.

AUBREVILLE. A., 1949, Climats : forêts et diversification de l'Afrique tropicale, Société d'éditions goégraphiques, maritimes et coloniales, Paris, 351p.

AUDOUIN. S et GONIN. A, 2014, « l'anarcade : produit de la globalisation, moteur de la territorialisation, l'exemple du Sud du Burkina Faso », EchoGéo, [en ligne], consulté le 03 décembre 2014.

BA. A. H, 2007, Acteurs et territoires du Sahel, ENS éditions, Lyon, 260p.

BADOUIN. R., 1996, « L'économie des systèmes productifs agricoles », les Cahiers de l'économie méridionale, n ° 20p.

BAILLEUT. C, 2005, Sagesse Bambara, proverbes et sentences, éditions Donniya-Bamako, 436p.

BALLOUCHE. A et TAIBI. A. N, 2013, Le « dessèchement de l'Afrique sahélienne. Un leitmotiv du discours d'expert revisité », Autrepart-revue des sciences sociales du sud, Presses de sciences politiques, 65, pp. 47-66.

BANOIN. M. et GUEGANT. J.P, 1998, Les systèmes agraires traditionnels nigériens dans l'impasse face à la démographie, atelier jachère et systèmes agraires, Niamey, 30 septembre-02 octobre 1998.

BARBEDETTE. L, 2004, Exploration sociale, « Evolution des sociétés rurales au Mali », exploitations familiales, économie rurale et politiques pour le monde rural, note n ° 3 : Dossiers. Première approche de la dynamique des exploitations familiales au Mali, 196p.

BAZILE. D et al, 2009, Nourrir les hommes, édition Atlande, 765p.

BEAVOGUI. F et DUCROS. C, 1996, In Actes du séminaire : Gestion des territoires et des ressources naturelles au Sahel, Montpellier, 2-3 avril, pp.63-75.

BELIERES. J. F, 2014, Agriculture familiale et politiques publiques au Mali. Document de travail ART-Dev, 2014-13, version I, 35p.

BELIERES. J. F.et al, 2013, « Etude sur la contribution de l'agriculture de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire, Rapport AFD et CIRAD, Montpellier, 306.

BELIERES. J. F et al, 2002, Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? CIRAD-Tera, programme agricultures familiales, mondialisation, TA60/15, 73 rue J. F. Breton, 34398 Montpellier, cedex5, 32p.

BEN HOUNET. Y et al, 2011, « Pratiques de l'appropriation foncière en contexte musulman», Transcontinentales (en ligne), consulté le 29 novembre 2018.

BENOIT-CATTIN. M et BRICAS. N, 2012, L'Afrique : quelles stratégies de sécurité alimentaire? Enjeux et prospective, Cahier Déméter, pp. 145-157.

BLANC-PARMARD, POURTIER. R, Gilles Sautter ou le bonheur d'être géographe. In : Annales de Géographie, tomme 108, numéro 606, 1996, pp.201-206.

BLANCHET. A et GOTMAN. A, 1992, L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris, Nathan, 125p.

BLEIN. R et al, 2008, Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), in FARM (Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde), 116p.

BONNEFOND. P et CANEILL. J, 1981, « Système de culture irriguée et unités de production paysanne sur la rive gauche du fleuve Sénégal », ORSTOM, PP 101-138.

BONNEFOND. P et CANEILL. J, 1981, Systèmes de culture irriguée et unités de production paysannes sur la rive gauche du fleuve Sénégal. In Bonnefond P, La vallée du Sénégal et ses aménagements. Etudes scientifiques, pp. 15-36.

BONNET. B, 2013, « Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel), Mondes en développement 2013/4, n ° 164, pp. 71-91.

BONTRON. J.C, 1996, « Le monde rural : un concept en évolution », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 10/1996, mis en ligne le 30 juillet 2013, consulte en ligne, le 19 juin 2018.

BOSSARD. L et CAZALIS DE FONDOUCE. B, 2015, Perspectives maliennes, 44p.

BOUARE. K. N, 2012, Dynamiques spatiales et mobilités paysannes : les relations agriculture/élevage dans deux territoires agro-pastoraux du Delta du fleuve Niger (Mali), Thèse de géographie, Université Poitiers, 355p.

BOUTRAIS. J, 2001, « Du pasteur au boucher : le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest et du Centre », Autrepart, 2001/1, n ° 19, p.49-70.

BOURGUIGNON. C et L, 2008, Le sol, la terre et les champs, Sang de la terre, Coll. Les dossiers de l'écologie, 224p.

BOYER. F et MOUNKAILO. H, « Partir pour aider ceux qui restent ou la dépenadnce face aux migrations [en ligne], 1286-1287, 2010, mis en ligne le 29 avril mai 2013, consulté le 19 avril 2019.

BRASSEUR. P, POLLET. E et WINTER. G, 1977, La société Soninké Dyahunu, Mali). In : Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 64, n° 237, quatrième trimestre 1977, pp.555-556.

BRONDEAU. F, 2014, Comment sécuriser l'accès au foncier pour assurer la sécurité alimentaire des populations africaines : éléments de réflexion, [VertigO] revue électronique en sciences de l'environnement 14p(1).

BRONDEAU. F, « Grenier pour l'Afrique de l'ouest », Géocarrefour [en ligne], volume 84/1-2/2009, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 22 janvier 2019.

BRUNEAU M., 1972 « Ray et ulisation des terres hautes dans la Thainlande septentrionale » In Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou, pp. 110-118, Paris/Le Haye.

BRUNEL. S. 2014, L'Afrique est-elle si bien partie ? Paris, éditions sciences humaines, 183p.

Bulletin de l'association de géographes français, septembre 2015-3, « L'agriculture familiale». 424p.

Bulletin humanitaire Mali, mars 2017, 8p.

Bulletin d'information FAO Mali, n° 02, avril, 2012, 12p

Bulletin SAP, n° 341, 2015, 38p.

Bulletin SAP, n° 328, avril, 2008, 35p.

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), 2002, (documentation final), 91p.

CAILLAVET. F, CASLETBON. K et DARMON. N, « Insécurité alimentaire », in Institut national de la santé et de la recherche médicale, in Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique, pp. 237-226.

CALVO. E, 1987, Actes du colloque « Cuisines, régimes alimentaires, espaces régionaux », réunis par Jean Peltre et Claude Thouvenot, Nancy, 24-27 septembre 1987. (Thème de l'auteur : « La diversité des pratiques alimentaires dans le macro-espace social).

CLAVEL. D et al, 2014, Biodiversité agricole et systèmes paysans de productions de semences, in Agricultures familiales et mondes à venir, sous la direction de J. M. Sourisseau, édition Quae, Versailles, pp.287-302, (Agricultures et défis du monde).

CARTO 2016, n ° 34, Le Monde en Cartes, Défi alimentaire et exploitations des terres. L'Afrique agricole, 82p.

CARON. P, 2005, « A quels territoires s'intéressent les agronomes ? Le point de vue d'un géographe tropicaliste », Natures, Sciences et Sociétés 2005/2, volume 13, pp. 145-153.

CERF. M, et al, 1994, (éds) : Qualité et systèmes agraires: Techniques, lieux, acteurs. Etudes été recherches sur les systèmes agraires et développement, 28, 380p.

CHALEAR. J. L, DUBRESSON. A, 1989, « Un pied dedans, un pied dehors. A propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire », tropiques, lieux et liens, Paris, ORSTOM, pp. 277-290.

CHAMBERY. L et JANIN. P, Le risque alimentaire en Afrique. Yvette Veyret. Les risques, SEDES, PP.88-103, collection dossiers des images économiques du monde (DIEM).

CHAPUIS. R et MILLE. P., Systèmes et espaces agricoles dans le monde, Paris, édition A. Colin, 320p.

CHASTANET. M, 2008, Famines, subsistances et enjeux socio-politiques dans les traditions historiques : exemples soninkés (Sénégal, Mali, Mauritanie) in Chastanet M. et Chrétien J.P (éd). Entre la parole et l'écrit. Contributions à l'histoire de l'Afrique en hommage à Claude-Hélène Perrot, Karthala, Paris, p.77-97.

CHASTANET. M., 1998, Introduction et place du maïs au Sahel occidental (Sénégal-Mali). Monique Chastanet (éd). Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer, Karthala-CRA, pp. 251-282.

CHATEL. C et RATON. G, 2019, « Population, peuplement et agriculture en Afrique subsaharienne : vers un changement de paradigme », Espace populations sociétés [en ligne], consulté le 07 février 2019.

CHOMBART. DE LAUWE. J, POITIVIN. J et TIREL. J.C, 1969, « Nouvelle gestion des exploitations agricoles », Dunod, Paris, p.6 in Dufumier (1996)

COCHET. H, DEVIENNE. S et DUFUMIER. M, 2007, « L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ? », économie rurale, en [Ligne].297-298, mis en ligne 01 mars 2009, consulté le 30 septembre 2016.

CHOUET. A, 2014, « Que veut faire du Sahel le nouvel Afghanistan », 2013.

CILSS, CEDEAO-ECOWAS et UEMOA, 2012, Rapport sur la situation agricole et alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest, 16p.

CILSS, 2004, « L'histoire des famines au Sahel », 9-16 dans CILSS vingt ans de prévention des crises alimentaires au Sahel. Bilan et perspectives, 88p.

COLLECTION : 2009, La faim dans le monde, la faim et le rôle des marchés : programme alimentaire mondial, 213p.

Communication – Images – Médiations, Tome 2, Actes du colloque de Nantes (20, 21 et 22 novembre), ARF éditions, 235p.

COULIBALY. T, 1997, L'espace malien : le milieu naturel et le peuplement, Paris, éditions des écrivains associés, 245p.

COULIBALY. C, 2014, Politiques agricoles et stratégiques paysannes au Mali de 1910 à 2010, édition l'harmattan, Paris, 274p.

COURADE. G et DEVEZE. J.C, 2006, « Introduction thématique. Des agricultures africaines face à des difficiles transitions », Afrique contemporaine 2006/1, n° 217, pp.21-41.

COQUERY-VIDROVICHT. C, 2008, « Les émeutes de la faim en Afrique », prélude à la débâcle, in libération, octobre, 2008.

CUFFINI. E, DIARRA. M et KEBE. S, 1993, A propos des jumelages. Hommes et Migrations, 1165 : 25-27.

DAHOU, T. (2008), Libéralisation et politique agricole au Sénégal, Paris, édition Karthala, 204p.

DANCETTE. C et LOYER. J. Y, 1985, Conservation des eaux et du sol au Sénégal. In : Séminaire national sur la diversification, Dakar : ORSTOM, 79. Séminaire national sur la diversification, Saint-Louis, 1985, (04) 22-26.

DANTHIOKO. O. M, 2003, Dictionnaire Soninké-français, éditions Jamana, 128p.

DEMBELE. N, Conférence organisée par l'AFD et le CIRAD, 27 février 2019 au Salon International de l'agriculture à Paris.

DEMBELE. S, 2012, Plan de gestion des pestes et pesticides, 79p.

DEFFOTAINES. J.P et OSTRY. P.L, 1997, « Des systèmes de production agricole aux systèmes agraires », In Espace géographique, tome 6, n ° 3, pp. 195-199.

DELFOSSE. C, Les géographes et alimentation 1930-1990, communication, Séminaire de LER (laboratoire d'études rurales), Lyon, 18 octobre 2019.

DELFOSSE. C, 2011, La mode du territoire et les produits alimentaires, (direc), Paris, édition les Indes savantes, 357p.

DERRUAU. M. et PELLISSIER. P, Les campagnes du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. In : études rurales, n° 32, pp. 120-123.

DEVERRE. C et LAMINE. C, 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », Economie rurale, (en ligne) consulté le 30 juin 2016.

DIARRA. B, 1999, Connaissances en secheresse et prévisions météologiques au niveau local cas du Mali, 58p.

DIARRA. D. Z, 2009, Présentation, Généralités sur le Mali.

DIAGNE. R, 2013, Sécurité alimentaire et libéralisation agricole, Thèse d'ès Sciences économiques, Université Nice, 323p.

DIAKITE. B et COULIBALY. C, 2004, Diagnostic participatif de la question foncière au Mali, volume I, (Rapport général), Université Mande Bukari, Bamako-Mali, 48p.

DIALLO. M. K, 2003, Géographie région de Kayes, cinquième année, éditions donniya, Bamako-Mali, 63p.

DIALLO. S, 1986, Etude d'un marché de bétail sahélien, le marché de Fatoma : une chaine de relation. In : Cahiers d'Outre-mer, n ° 159-39 année, pp.442-448.

DIALLO. S, 2015, L'éducation à la résignation en milieu soninké et les performances scolaires des élèves, liens nouvelle série, n ° 19, p.45.

DIARRA. O. S et LANGE. M. F, 2000, Travail et école en milieu rural sahélien. In : Repenser l'enfance : le défi des enfants des travailleurs aux sciences sociales, Colloque international, Bondy (France), 2000/11/15-17.

DIONE. O, 1995, Déficit pluviométrique et variation de l'écoulement dans le Sahel occidental. In : Revue de géographie de Lyon, voulume 70, n ° 3-4, Sahel, la grande sécheresse, pp. 199-203.

DONG T.L., 2006, La politique de coopération décentralisée de Montreuil à travers le programme d'appui au développement de Yélimané : origines et limites. Mémoire Master2, université Paris-Sorbonne, 92p.

DONGMO. A. L et al, « Du nomadisme à la sédentarisation », Revue d'ethnoécologie [en ligne], consulté le 21 avril 2016.

DUBRESSON. A et RAISON. J.P, 1998, L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement, Colin, Paris, 247p.

DUFUMIER. M., 1996, Les projets de développement agricole, manuel d'expertise, édition Karthala, Paris, 354p.

DUFUMIER. M et BAINVILLE. S, « Le développement agricole du sud-Mali face au désengagement de l'Etat », 2006/1, n ° 217, pp.121-133.

DUFUMIER. M et HUGO. P, 2008, « Politiques et polémiques les émeutes de la faim ». du sous-investissement agricole à la crise sociopolitique », Revue Tiers-Monde 2008/4, n°196, pp. 927-934.

DUFUMIER. M, 2015, « Enjeux alimentaires mondiaux et agricultures familiales », in BAGF (Bulletin de l'association de géographes français), 2015-3, pp. 413-421.

DUMESTRE. G, « De l'alimentation au Mali », In cahiers d'études africaines, volume 36, n° 144, 1996, pp. 689-702.

DUMONT. R, 1986, Pour l'Afrique, j'accuse, Plon, terre humaine, 462p.

DUMONT. R, 1962, l'Afrique noire est mal partie, Le Seuil, paris, Coll. « Esprit », réédition en 2012, 320p.

DURAND.J. H, 1977, A propos de la sécheresse et ses conséquences au Sahel. In : Cahiers d'autre-mer, n ° 120-30 année, pp. 383-403.

DURAND. J. H, 1988, « Arrêter le désert », techniques vivantes, Paris, édition, Agence de coopération culturelle et technique, PUF, 416p.

DURY, S. et BOCOUM, I. 2012, Le « paradoxe de Sikasso (Mali) : pourquoi « produire plus » ne suffit-il pas pour bien nourrir les enfants des familles d'agriculteurs? In cahiers Agricultures « la sécuritaire alimentaire en Afrique »: enjeux, controverses et modalités, vol.21 n ° 5, pp.324-336.

DOUNIAIS. I, 2001, CIRAD-Ca-Cnearc, Etudes et Travaux n °19, 119p (rapport d'étude).

EDMOND. B et GADO.B A, 1994, Une histoire des famines au Sahel. Etude des grandes crises alimentaires (XIXe-XXe siècle), In : Journal des africanistes, Tome 64, fascicule 1, pp. 109-110.

EIZNER. N, 1995, Voyage en alimentation, ARF éditions, Paris, 318p.

ESCOT. F, 2010, Pratiques alimentaires des soninkés villages de la région de Kaye.

FANE. S, 2016, La question de déterminants des productions agricoles, le cas de certaines cultures vivrières dans la commune rurale de Fani, région de Ségou en république du Mali, cinq continents (13), pp. 101-133.

FANE. S, 2008, Questions foncières et conflits d'usage dans la zone d'influence du barrage de Talo (région de Ségou, République du Mali), Thèse de géographie, Universités de Paris8 et de Bamako, 314p.

FAO, 2015. Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire en Afrique. Des perspectives plus favorables que jamais. Accra, FAO, 25p.

FAO, FIDA et PAM. 2015. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : de progrès inégaux, Rome, FAO, 61p.

FAO, 2012, Guide pour mesurer la diversité alimentaire au niveau du ménage et de l'individu. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

FAO, 2006. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2006. Eradiquer la faim dans le monde, bilan 10 ans après le sommet mondial de l'alimentation, 44p.

FMI : (Fonds monétaire international), Rapport du FMI numéro 15/340.

FELIX. A, « Eléments pour une refonde des politiques agricoles en Afrique sub-saharienne », Afrique contemporaine, 2006/1, n ° 217, pp. 159-172.

FILIPPI. M. Réorganisation dans la coopération agricole : proximités et solidarité territoriale. In : Economie rurale, numéro 280, 2004. Proximité et etrritoires, pp.42-58.

FOGEL. F. « Mémoires mortes et vives », transmission de la parenté chez les migrants, Presses universitaires de France « Ethnologie française », 2007/3, volume 37/pp.509-516.

GAFSI.M, 2017, Les stratégies de diversification des exploitations agricoles. Enseignements théoriques et empiriques. Economie rurale, société française, pp.43-63.

GAKOU, M. L, (2011), Quelles perspectives pour l'Afrique ? Paris, édition l'Harmattan, 100p.

GALLAIS. J, 1960, « La signification du village en Afrique soudanienne de l'ouest », cahiers de sociologie économique, Instituts Havrais de sociologie économique, n ° 2, pp. 128-162.

GALLAIS. J., L'évolution decla pensée géographique de Pierre Goruou sur les pays tropicaux (1935-1970). In : Annales de géographie, tome 90, n° 498, 1981, pp.129-150.

GALLET. B, « Les enjeux de la coopération décentralisée », revue internationale et stratégique 2005/1, n : 58, pp. 61-70.

GAMBLIN. A, 1996, Le « rural profond » français, (collection dirigé) édition SEDES, 166p.

GASTINEAU. B, GOLAZ. V, 2016, « Etre jeune en Afrique rurale. Introduction thématique », Afrique contemporaine 2016/3, n ° 259, pp. 9-22.

GEORGES. C et DEVEZE. J.C, 2006, « Introduction thématique. Des agricultures africaines face à de difficiles transitions », Afrique contemporaine 2006/1, n ° 217, p 21-41.

GEORGE. P, 1974, « Dictionnaire de géographie », PUF, 451p.

GEORGE. P, 1996, « Sociologie et géographie », Paris, PUF, (« le sociologue »), 220p.

GIGOU. J, 2004, « L'âge des champs : un indicateur du passage de la culture itinéraire à la culture permanente dans le bassin cotonnier du Mali. Evolution des pratiques et dynamique des territoires, Cahiers Agricultures, 13, 467-72.

GIRI. J, 1983, « Le Sahel de demain », Catastrophe ou renaissance, Paris, édition Karthala, 325p.

GIRIER. C, 1996, Parlons Soninkés, Harmattan, Paris, 312p.

GODELIER. M. et VIGUIER.P. L'Afrique de l'Ouest vue par un agriculteur, Problèmes de base en Afrique de tropicale. In : Etudes rurales, numéro 15, 1964, pp.101-112.

GONIN.A et TALLET. B, 2012, Changements spatiaux et pratiques pastorales : les nouvelles voies de la transhumance dans l'Ouest du Burkina Faso. Cahiers agricultures 21, pp. 448-454.

GONIN.A et TALLET. B, 2012, « Quel avenir pour l'élevage dans le bassin cotonnier de l'Ouest du Burkina Faso? Dynamiques agro-pastorales et recompositions territoriales », Autrepart, 2012/1, n ° 60, pp. 95-110.

GONIN. A, 2014, « Jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne », le foncier pastoral dans l'ouest du Burkina Faso, thèse, Université Paris, 495p.

GONIN. A, 2016, Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest, Annales de géographie, n ° 707, pp. 28-50.

GONIN. P, 1982, « Les paysans pauvres », Essai géographique, thèse du 3e cycle, Université de Paris, 302p.

GONIN. P, 1997, « D'entre deux territoires », circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France, HDR, Université des sciences et technologiques de Lille, 384p.

GONIN. P. Les migrants venant du Bassin du fleuve Sénégal vers l'Union Européenne. Colloque « Facteurs d'émigration, politique d'immigration », mars 2001. Bruxelles, Belgique, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, pp.57-86.

GOUROU. P., 1991, « L'Afrique tropicale, nain et géant agricole ? », Paris, Flammarion, 225p.

GRIFFON. M, 2010 « Les multiples dimensions du problème alimentaire mondial », Etudes, 2010/1, tome 413, p. 595-606.

GROUSSARD. R et MARSAL. P, 2001, Monde vivant, agriculture et société, la pépite et le grain de blé, Paris, Harmattan, 383p.

GUENGANT. J.P et MAY. J. F. l'Afrique sabsaharienne dans la démographie mondiale, 2011,/10, tome 4/5, pp.305-316.

GUNTHER. I et MAROUANI. M. A et RAFFINOT. M, 2007, La croissance pro-pauvres au Mali, 144p.

HARSCH. R, 2008, « Les émeutes et répression témoignent des problèmes de gouvernance en Afrique », In Afrique renouveau, (consulté en ligne le 26 mai 2017).

HATLOY. A, TORHEIM. L. E and OSHAUG. A., 1998, Food variety-a good indicator of nutritional adequacy of the diet? A case study from an urban area in Mali, West Africa: European journal of clinical nutrition, volume 52, p 8991-898.

HAUBERT. M, 2000, Disparités regionals et globalization, organisations paysannes et marches, Tiers-Monde, volume 41, n ° 164, p. 932-933.

HARROY. J.P. Afrique, terre qui meurt. La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation. Bruxelles : Hayez, 1949, 557p (2e édition).

HENIN. S et GRAS. R et MONNIER. G, 1969, « Le profil cultural », Masson, 332p.

HERERA. R et ILBOULO. L, 2012, « Les défis de l'agriculture paysanne : le cas de Burkina Faso », L'homme et la société, numéro 183-184, pp.83-95.

HLADICK. C. M. et al, 1996, L'alimentation en forêt tropicale : Interactions bio culturelles et perspectives de développement, volume I, les ressources alimentaires. Production et consommation, UNESCO, Paris, pp. 852

HODDINOTT. J and YOHANNES. Y., 2002, Dietary diversity as a food security indicator: International food policy research institute (IFPRI), V. paper 136.

HUBERT. C, DEVIENNE. S et DUFUMIER, 2009, « L'agriculture comparée, une discipline de synthèse? », Economie rurale en ligne, consulé le 30 décembre 2016.

JANIN. P, 2008, « L'insécurité alimentaire en Afrique de l'ouest » : cadres politiques et options techniques pour l'action, 32p.

JANIN. P et al, 2008, La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Dispositifs, discours, représentations et mises en scène : Rapport de fin d'action concentrée initiative collective (CIRAD/IEDES-Université de Paris/IRD) de l'ANR, « Acteurs stratégiques, cadres norminatifs de l'action et régulations des politiques alimentaires au Sahel », NPP21 (2004-2008). Rapport final de recherche collective.

JANIN. P, 2009, « Les émeutes de la faim », une lecture (géopolitique) du changement (social). Politique étrangère, Dunod, Institut français des relations internationales, pp.251-263.

JONCKERS. D et COLLEN. J.P. organisation sociale et manifestations rituelles chez les Minianka (Mali). In : Ecole pratique des hautes études, cinquième section, sciences religieuses. Annuaire, tome 82, Fascicule II. Vie de la section : année 1973-74, pp.116-118.

JOUVE. P, 1988, « Quelques réflexions sur la spécificité et d'identification des systèmes agraires », Les Cahiers de la recherche-développement, n ° 20, décembre pp. 5-16.

JOUVE. P. et TALLEC. M, 1994, Une méthode d'étude des systèmes agraires en Afrique de l'Ouest par l'analyse de la diversité et de la dynamique des agrosystèmes villageois, Recherches-système en agriculture et développement rural, communications, Montpellier, 21-

JOUVE. P, 1997, Approche systématique des modes d'exploitation du milieu rural, dossier d'habitation à diriger des recherches, Université Paris X, Nanterre, 147p.

25 novembre, pp. 185-192.

JOUVE. P, 2006, « Le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique subsaharienne », Colloque international « les frontières de la question foncière-at the frontalier of land issues », Montpellier.

KAYSER. B, 1990, La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental, édition A. Colin, Paris, 316p.

KAYSER. B, 2004, Ils ont choisi la campagne, l'aube, 205p.

KEITA. S, Contribution des maliens de l'extérieur au développement de mleur pays, communication, Génève, 29 juillet 2009.

KENNEDY. E., 2004, Dietary diversity, diet qualily and body weight regulation: nutrition reviews, volume 62, pp. 78-81.

KENNEDY. G, BALLARD. T et DOP. M.C, Guide pour mesurer la diversité alimentaire au niveau du ménage et de l'individu, Union européenne, FAO, 2013, 53p.

KIM. S *et al*, the diet qualily index-international (DQI-I) provides an effective tool for crossnational comparison of diel qualily as illustrated by China and the United States: journal of nutrition, volume 133, p. 3476-3484.

KINTZ. D, 1991, « Le foncier dans la pensée et dans la pratique des éleveurs et agro-pasteurs », in l'appropriation de la terre en Afrique noire : Manuel d'analyse de décision et gestion foncières, Paris, Karthala, pp. 37-48.

KINTZ. D, 1992, Etude le foncier rural au Mali, bilan et recommandations pour un observatoire du foncier, 88p.

KODJO. A., 1987, « Les exploitations agricoles comme d'une société en changement : NGam-NGam, Tchokossi et Moba-Gourma de Mango », (Togo sptentrional), thèse de 3e cycle à l'Université Paris I, 398p.

KONATE. F.O, « La migration féminine dans la ville de Kayes au Mali », Hommes et migrations, [en ligne], 1286-1287, mis en ligne 01 juillet 2012, consulté le 19 avril 2019.

KOSTROWICK. J et SZYRMER. J., 1990, Guide de la typologie agricole, version française traduite et mise au point par Bonnamour J et Gillette C., ENS Fontenay/Saint-Cloud, 145p.

L'AFRIQUE politique, 2002, islam d'Afrique : entre le local et le global, Paris, Karthala, 358p.

LAVIGNE-DELVILLE. P, TOULMIN. C et TRAORE. S, 2000, Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Dynamiques et interventions publiques. Karthala, Paris, 357p.

LAVIGNE-DELVILLE. P, 2010, « La réforme foncière rurale au Bénin : émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous-régime d'aide », Revue française de Science Politique, n ° 60 (3), pp. 467-491.

LAVIGNE-DELVILLE. P, 2010, « Conceptions des dits fonciers, récits de politique publique et controverses. Les plans fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest », in Colin, J.P in P. Y Le Meur, E. léonard (éd), les politiques d'enrégistrements des dits fon ciers. Du cadre légal aux pratiques locales, Karthala, pp.69-103.

LEFORT. I et SAUTTER.G, Parcours d'un géographe, des paysages aux ethnies, de la brousse à la ville, de l'Afrique au monde. In : Annales. Histoire, sciences sociales, 51e année, numéro 4, 1996, pp. 925-928.

LHOSTE. P, 1987a, L'association agriculture-élevage. Evolution du système agro-pastoral au Siné-Saloum (Sénégal). Maisons-Alfort, IEMVT, Etudes et synthèses, n ° 21.

LHOSTE. P, 1987b, Elevage et relations agriculture-élevage en zone cotonnière. Situation et perspectives (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali). Maisons-Alfort, IEMVT, coop.mulgri.

LE BRIS. E, LE ROY. E, MATHIEU. P, 1991, L'appropriation de la terre en Afrique en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision, et de gestion foncières, Karthala , Paris, 359p.

LEROUX. M et TOUPET. C, Le Sahel. In : Revue de géographie de Lyon, volume 68, n ° 2-3, 1993, Risques naturels dans le couloir rhodanien: les excès pluviométriques, p.110.

LEROUX. M, 1995. Editorial : La grande sécheresse sahélienne. In : Revue de géographie de Lyon, volume 70, n ° 3-4. Sahel, la grande sécheresse, pp. 179-180.

LEVY. A., 2000, « Organisation » in Jacqueline Barus-Michel et al, Vocabulaire de psychosociologie, ERES « Hors collection », p. 203-211.

LEVY. L et LUSSAULT (dir), 2003, Dictionnaire de la géographie, Paris, édition Belin, 1033p.

LEVRA. R., 2009, Le coton dans la zone franc depuis 1950, un succès remis zn cause, l'Harmattan, 256p.

LOMBARD. J, 1993, « Riz des villes, mil de champs » en pays serer-Sénégal, Bordeaux, édition Espaces tropicaux, 226p.

LOSCH. B, 2008, In Devèze Jean –Claude (éd). Défis agricoles africains. Paris, Karthala, p.47-72.

LUC. G, 1998, La terre, les paysages et notre alimentation, pour une alliance agriculteurs/consommateurs, Paris, Collection «Terra », 171p.

LUGAN. B, 2015, Osons dire la vérité de l'Afrique, Monaco, éditions du Rocher, 223p.

MAFAP (2013) : Revue des politiques agricoles et alimentaire au Mali, série rapport SPAAA, FAO, Rome, Italie.

MAHARAUX. A, Les industries du Mali. In. Cahiers d'outre-mer, numéro 159, 40e année, juillet-septembre, 1987, pp. 237-264.

MARGETIC. C, « L'agro-alimentaire chez les géographes des campagnes en France au XXe Norois [en ligne], 197/20054, mis en ligne le 15 décembre 2008, consulté le 30 avril 2019.

MARGETIC. C, ROUGET. N., et SCHMITT. G, « Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité », desseins environnementaux et alimentaires dans les métropilitaines lilloises et nantaises, Presses univesritaires de Rennes, 2016/ numéro 241, pp.87-104.

MAREGA. O, 2016, Changements socio-environnementaux et évolution des pratiques agropastorales en Afrique sahélienne: étude comparée entre le Ferlo (Sénégal), le Gourma (Mali) et le Fakara (Niger), Thèse de géographie, université Paris 7, 700p.

MARIE. A, 2005, La coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local, Paris, Karthala, 229p.

MARINGUE. V, 1992, Etude de la diversité des agrosystèmes villageois dans le fouta Djalon (république de Guinée). Mémoire ESAT. CNEARC, Montpellier, 95p.

MARTINI. M, 1996, Méthodologie pour déterminer les zones à risque pour les cultures pluviales au Sahel. In : Guillot Bernard (éd). Problèmes de validation des méthodes

d'estimation des précipitations par satellite en Afrique intertropicale, Paris, ORSTOM, 151-161, (Colloques et séminaires).

MAZOYER. M et ROUDART. L, 1997, Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine, Paris, éditions Seuil, 528p.

MERLIN. P, 1996, Espoir pour l'Afrique noire, 2e édition, Présence africaine, 1 volume, 515p.

MICHAILOF. S, 2010, « Révolution verte et équilibres géopolitiques au Sahel », Revue internationale et stratégique, 2010/4, n ° 80, pp.139-148.

MOREL. A, DUBRESSON. A et RAISON. J. P, L'Afrqie subsaharienne, une géographie du changement. In : Revue de géographie alpine, Tome 86, n ° 4 4, pp.143-144.

MORGAN. W.B, 1997, L'agriculture en Afrique subsaharienne : production, alimentation et politique, in Bulletin de la société géographique de Liège, n ° 33, pp.93-107.

N'DA. L, 2014, « Sécurité alimentaire et stratégies de résilence des ménages en Côte d'Ivoire : cas de la région Ouest », Résilience en action, 5e colloque international, Abidjan, 03-04 décembre 2014.

NDIONE. B et LOMBARD. J. « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako-Kayes) », Revue européenne des migrations internationales [en ligne], volume 20, numéro 1/2004, mis en ligne 25/09/2008.

NIAKATE, M. 2017, « Ils nourrissent leurs familles grâce aux migrants plutôt que l'agriculture », communication aux sixièmes journées intergénérationnelles « Groupe Petites Paysanneries », Université Paris Nanterre, 20-21 avril 2017.

NIAKATE. M, 2013, « Le rôle des migrants pour le développement local de la région de Kayes », Mémoire de Master2 Université Lyon2, 142p.

NIHOUS. F., 2008, Rapport sur la « diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural », Ministère de l'agriculture et de la pêche, 52p.

OCDE/FAO/FENU (2017), Adopter une approche territoriale dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritutionnelle, Editions OCDE, Paris, 176p.

OLIVIER de Sardan. J. P, « Introduction thématique ». La crise alimentaire de 2004-2005 au Niger en contexte, Afrique contemporaine, 2008/1, n ° 225, p. 17-37.

ORSTOM, coll. « Colloques et séminaires », pp 75-94.

PAGEARD. R, 1959, Note sur les Kagoro et la chefferie de Soro. In : Journal de la société des africanistes, tome 209, fascicule 2, pp.261-272.

Pauvreté, l'exclusion sociale et ses préjugés, 2005, 47p.

PAPY. L, Les paysans du Sénégal vus par Paul Péllisier. In : Cahier d'outre-mer, n°92, 23e année, octobre-décembre, 1970.

PHELINAS. P, 1992, « La stratégie alimentaire entre la famine et autosuffisance », Politique africaine, 47, pp.43-50.

PENELON. P, 1970, « Vocabulaire de géographique agraire », Tours, 692p.

PERRO. C. H, 2006, « Chefs traditionnels : le cas du sud-est de la Côte d'Ivoire », Afrique contemporaine 2006/1, n ° 217, p. 173-184.

PERROT. C, LANDAIS. E et PIERRET. P, L'analyse des trajectoires des exploitations agricoles. Une méthode pour actualiser les modèles typologiques et étudier l'évolution de l'agriculture locale. In : Economie rurale, numéro 228, 1995, pp. 35-47.

POCHON. A, 2002, Les champs du possible, plaidoyer pour agriculture durable, Paris, La découverte, 251p.

POLLET. E et WINTER. G, 1968? L'organisation sociale du travail agricole des Soninkés (Dyahunu, Mali). In : Cahiers d'études africaines, volume 8, n ° 32, pp. 509-534.

RAINELLI. R, 2007, L'agriculture de demain, gagnants et perdants de la mondialisation, éditions Félin, 157p.

RAISON. J. P et PELLISSIER. P, Campagnes africaines en devenir. In : Cahiers d'études africaines, volume 36, n°143, 1996, pp 540-543.

RAYNAUT. C (dir) 1997. Sahels, diversité et dynamiques des relations sociétés-nature, Paris, Karthala, 432p.

RATON. G, 2012, Les foires au Mali, de l'approvisionnement urbain à l'organisation de l'espace rural. Le cas de péripherie de Bamako, géograpghie, Université de Paris I, 412p.

REBOUL. C, 1976, « Mode de productions et systèmes de culture et d'élevage », In Economie rurale, n ° 112, Paris, 1976 in Dufumier 1996).

REIGNIER. E, La pluriactivité en agriculture. In : Economie et stratégie, n° 173, janvier 1985, Taille des établissements et effets de seuil/l'âge des français/l'échange des cadeaux en fin d'année, pp.17-24.

RIBIER. V, DJEGUI. J et MAIGA. S, Plan de formation en « Politique agricole au Mali, rapport final, juillet 2002, 54p.

RIEUTORT. L, La géographie française et la question rurale. Dynamiques des espaces ruraux dans le monde, Armand Colin, 2011, 408p, Collection Y.

ROININEN. K, ARVOLA. A, et LAHTEEMAKI. L, 2006, "Exploring consommers perceptions of local food with different qualitative techniques: Laddering and word association", food quality and preference, volume 17, pp. 20-30.

ROULLIER. C, « Le monde rural : quelques données de cadrage », Informations sociales 2011/2, n ° 164 p. 6-9.

ROY. A., « L'initiative au Mali: une réponse politique à l'insécurité alimentaire ? », Politique africaine 2010/3, n ° 119, pp.87-105.

SANAGO. K. et al, Note sur la problématique d'approvisionnement des céréales au Mali, Promisam, document de travail n° 05-01, Bamako, mai 2005.

SANGLIER. F., Bilan de l'appui de l'AFAK au Paddy 2006-2012, 2012, 36p.

SARRAZIN. F, 2016, La construction sociale des bassins de production agricole, entre facteurs de coordination et liens de coopération, éditions Quae, 166p.

SCHIMITT. B et GOFFETTE. NAGOT. F, Définir l'espace rural, de la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique. In : Economie rurale, n ° 257, pp.42-55.

SEBILLOTTE. M, 1981, « Les systèmes de culture. Réflexions sur l'intérêt et l'emploi de cette notion à partir de l'expérience acquise en région de grande culture », In séminaire du développement d'agronomie de l'INRA, Vichy, mars 1982, In Dufumier (1996).

SIDIBE. O.O, 2001, Réflexions sur le droit à l'alimentation au Mali, communication à la 3e consultation d'experts sur le droit à l'alimentation, Bonn, mars 2001, 32p.

SISSOKO. S et al, Prise en compte des savoirs paysans en matière de choix variétal dans un programme de sélection. Cahiers agricultures, n°17, 128-133.

SOUMARE. M et al, diversité agroécosystèmique et devenir des céréales traditionneles au sud du Mali, Cahiers Agricultures, volume 17, numéro 2, mars-avril 2008.

SOUMARE. M., 2008, Dynamique et durabilité des systèmes agraires de Coton au Mali, thèse de Géographie, université Paris10, 373p.

SOURISSEAU. J. M., sous-direction : Agricultures familiales et mondes à venir, 2014, Versailles, édition quoe, 360p.

SOURISSEAU. J. M et al, 2012, « Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement », Autrepart 2012/3, n ° 62, pp.159-181.

SY. Y., L'esclavage chez les Soninkés : du village à Paris. In : Journal des africanistes, 2000, tome 70, fascicule 1-2. L'ombre portée de l'esclave. Avatars contemporains de l'oppression sociale, pp.43-69.

SYLVESTRE. J. P, 2002, Agriculteurs, ruraux et citadins, les mutations des campagnes françaises, éditions educagri, Belgique, 344p.

TAJE. M, 2013, tribune libre n ° 39, les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique.

TALLEC. M, 1986, Etude des systèmes agraires de la région de Notsé au Togo. L'exemple de diagnostic de l'exploitation du milieu à l'échelle régionale. Collection DSA, 10, CIRAD-SAR, Montpellier, 135p.

TERRI. B et al, Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure. Washington, DC: Food and nutrition technical assistance 111, Project, FHI 360, 2011.

TEYER. S, PAILLARD. S et DORIN.B. Agrimonde : Une plateforme pour animer la reflexion prospective sur les agricultures et alimentaires du monde, 2010, pp.17-24.

TERSIGEUL. P et BERKER.C (sous dir.), 1998 Développement durable au Sahel, Karthala-SociétésEspaces, Temps, Paris-Dakar, 288p.

TIMERA. M, « Les migrations des jeunes Sahéliens », affirmation de soi et émancipation « , presses de Sciences Politiques, « Autrepart », 2001/2, numéro 18/pp.37-49.

TOGOLA. B, Aperçu sur les chambres d'agriculture du Mali, consulté le 18 juillet 2017.

TOLLE. M et SAMASSA. H., 2009, Evaluation de la coopération de la ville de Montreuil (France) avec le cercle d Yélimané (Mali), Rapport final, 140p.

TOUPET. C, DUBRESSON. A et RAISON. J. R, 1998, L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement. In : Revue de géographie de Lyon, volume 74, n ° 4, les paysages de cours d'eau, p.338.

TOUPET. C, 1995, La crise sahélienne, in : revue de géographie de Lyon, volume 70, n ° 3-4. Sahel, la grande sècheresse, pp. 181-186.

TOUPET. C, 1992, Le Sahel, Paris, édition Seuil, 192p.

TORRES. C. A., Revue bibliographique des outils pour la mesure des relations entre agro biodiversité et nutrition, Université Paris Sud, 2012, 72p.

TRISTAN. D et al, 2009, Systèmes de production et itinéraires techniques agricoles in centre d'études et perspective-service de la statistique de la perspective, 9p.

VAN NIEUWKOOP. M et GOYAL. A, Transformer l'agriculture au Sahel. Comment y parvenir? En collaboration avec l'AFTAI et AFTN, 7p.

VERNET. J, (direction), 1994, Pays du sahel, du Tchad au Sénégal, du Mali au Niger, Paris, Autrement (série monde n ° 72).

VEYNET-VERNER. G, Croissance démographique et alimentation mondiale. In revue de géographique alpine, tome 55, n ° 2, 1967, pp251-265.

VIMARD. P, 1993, Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest. In : Tiers-Monde, tome 34, n ° 133, pp. 89-115.

VISSAC. B et HENTGEN. A, 1979, « Présentation du départment de recherches sur les systèmes agraires et le développement »Eléments pour une problématique de recherche sur les systèmes agraires et le développement, INRA (SAD), Paris, pp.6-12 in J.P. Cheylan et al, Des chorèmes pour l'etude de l'activité agricole? Mappe monde, 90/4.

VITTORIO. M. L'Officie du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui. In : Journal des africanistes, 1977, tome 47, fascicule 1, pp.53-82.

ZIEGLER, J., 2008, La haine de l'occident, Paris, édition Albin Michel, 327p.

Sources

Annuaire statistique 2017 du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé, version provisoire, 71p.

Annuaire statistique 2015 du secteur développement rural, 2016, 133p.

Commissariat à la sécurité alimentaire, note technique. Evaluation provisoire de la situation alimentaire du pays, campagne agricole 2017-2018.

Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet d'amélioration de l'accessibilité rurale (PAAR), Rapport final, 2017, 143p.

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2002, 147p.

Consommation pauvreté bien-être des ménages avril 2014-2015, 105p.

Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bamako, 2004.

Documentation 2013, Politique de développement agricole du Mali (République du Mali), 2013, 41p.

Enquête nationale nutritutionnelle anthropomètrique et de mortalité retrospective suivant la méthodologie Smart, 2017, 131p.

Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), 2014, Rapport d'analyse

Enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) au juin 2015, 33.

Enquête de diversité alimentaire 2014.

Enquête rapide de la sécurité alimentaire des ménages affectés par la sécheresse, INHSEPP, ISSN0007-9987, ZDB-ID7611420, 1960, 2, pp. 128-162.

Enquête sur la reconnaissance rapide des axes et circuits de commercialisation des céréales au Mali : Région de Kayes, 2011, 45p.

Etude diagnostique des secteurs économiques porteurs et espaces économiques partage dans la érgion de Sikasso, Rapport final, 2012, 100p.

Evaluation de la sécurité alimentaire Nord-Mali-Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti, 2013, 26p.

Evaluation externe de la première phase du programme d'appui au développement durable de Yélimané (2006-2009)/Rapport provisoire, 140p.

Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage et de la pêche, 2018, Plan de campagne agricole consolide et harmonisé 2018/2019, 159p.

Ministère de l'équipement et des transports, direction nationale de la météorologie, global environnement facility et UNDP Mali, Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques, juillet 2007, 100p.

Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, Annuaire stratégique du Mali 2003, 239p.

Nations-Unies, 2014b, "Word urbanization prospects. The 2014 revision", department of economic and social affairs, population division 2014, CD-Rom Edition.

Nations Unies, 2015, "Word population prospects". The 2015 revision "Department of economic and social affairs, population division, DVD edition.

Note technique d'évaluation de la campagne agropastorale, octobre 2017, 35p.

Note technique novembre, évaluation provisoire de la situation alimentaire campagne agricole de 2014-15, 23p.

Organisation inter-églises de coopération du développement, 2006. La sécurité alimentaire au Mali, 116p.

Plan de campagne agricole 2014-2015.

Profil HEA-Zone de moyens d'existence n ° 8_Yélimané mars 2012.

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA-NEPAD, « Projet de développement des bas-fonds dans le cercle de Yélimané, volume II, 2005, 49p.

Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali, région de Kayes, 2007-2011.

Projet d'appui à la gouvernance du développement et à la gestion des ressources naturelles du cercle de Yélimané, monographie de la commune rurale de Gory, version provisoire, 2009, 91p.

Projet d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau dans le sahel occidental, rapport de formulation, 2006, 89p

Rapport national sur le développement humain, « Migration, développement humain et lutte contre la pauvreté au Mali », édition 2016, 125p.

Rapport du FMI, 2015, n ° 15/340.

Rapport final, Croix rouge malienne et croix rouge française, mars 2015, district sanitaire de Kayes, district sanitaire de Yélimané, région de Kayes, Mali, 48p.

Rapport sur la situation agricole et alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Insécurité alimentaire, mars 2012, 16p. Réunion de Haut niveau sur la crise alimentaire et nutritionnelle des Etats membres de la CEDEAO, de l'UEMAO et CILSS, juin 2012.

Rapport Pays : Mali, Participation des organisations paysannes et leurs faîtières à la sécurité alimentaire et aux flux commerciaux dans les marchés des produits de base, 2011, 82p.

Rapport, Table ronde des bailleurs de fonds du Mali, orientations stratégiques et priorités d'investissement pour un développement agricole efficient et une croissance accélérée, 2008, 54p.

Rapport de synthèse, enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Rapport sur le développement humain 2013, Programme des Nations Unies pour le développement

Rapport d'activités du mois d'août 2006 et projet de programme d'activités du Paddy de de mi-septembre 2006 au 31 décembre 2007, 2006, 11p.

Rapport national du Mali sur l'évaluation de la crise en œuvre du programme d'action de Bruxelles en faveur des PAM pour la décennie 2001-2010, 33p.

Revue diagnostique des dépenses publiques de base du secteur agricole et rural « RDPA », (2007-2013), République Démocratique du Congo, novembre 2015.

Résultats annuels de l'EMOP-2014-15, 105p.

ROPPA Afrique nourricière. Dix ans après la déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire : une évaluation du progrès au Mali.

Schéma d'aménagement et développement durable du cercle de Yélimané, 2011-2025, tome 1 : diagnostic des secteurs de développement, Rapport définitif.

Soninkara magazine de l'association pour la promotion de la langue et de la culture Soninké, troisième trimestre 1988 (Sooninken wuruginden kafon xibaarinda), n° 1.

Rapport d'activités du mois d'août 2006 et projet de programme d'activités du Paddy de mi-septembre au 31 décembre 2007, 11p.

Rapport d'évaluation, évaluation interne de la première phase du programme d'appui du développement durable de Yélimané région de Kayes (2006-2009), 105p.

Rapport final Schéma d'aménagement et de développement durable du cercle de Yélimané 2011-2025, tome 1, Diagnostic des secteurs de développement, 134p.

Résultats définitifs de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès de Ménage, 2014, 105p. (République du Mali).

Synthèse des 129 plans communaux de sécurité de la région de Kayes de 2007-2011, 58p.

Rapport d'activités du mois d'août 2006 et projet de programme d'activités du Paddy de mi-septembre au 31 décembre 2007, 11p.

Table ronde des bailleurs de fonds : Orientations stratégiques et priorités d'investissement pour un développement efficient et une croissance accélérée, 2008, 54p.

Transformer l'agriculture au sahel. Comment y parvenir ? 2013, consulté le 12 avril 2017.

Volume, I : Rapport de synthèse-principaux résultats définitifs du recensement général de l'agriculture, 2007, 141p.

Volume I, Rapport de synthèse-principaux résultats définitifs du recensement général de l'agriculture (RGA 2004/05).

Sitographie

www.innovations-irrigants.com/assiri-mali/files/classifield/frise_historique.pdf (source: Cavé et Ransinangue 2010), consulté 17 juillet 2017.

www.hubrural.org/IMG/pdf/redev_note_contenu_loa_mali.pdf, consulté le 10 janvier 2019.

http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789242596663_fre.pdf.

http://www.instat.gov.ml/contenupageaspx?pa48

http://.aec.msc.edu/agecon/fs2malifdstrtgy/index.htm

http://journals.openedition;org/transcontinales/1275

https://maliactu.net/mali-fleuve-niger-au-mali-enjeux-perspectives

https : maliactu.net/mali-crise-pastorale-severe-dans-lesahel-occidental-frontiere-mali-mauritanie : Menace de mort 75% du cheptel de plus de 40 000 têtes de bovins, 25 juin 2015.

URL://journals.openedition.org/ries/3303;DOI:10.4000/ries.3330.

www.inter-reseaux.org

www.inter-reseaux.org

www.mediaterre.org/actu

www.le monde/afrique/article/2017/05/23/dans-la-region-de-kayes-au-mali-les-habitants-comptent-sur-la-diaspora-pas-sur-l'etat_5132637_3212htmt, consulté le 23 mai 2015.

www.innovations.irrigations.com/asirri-mali/files/classifield/frisse.

Tables

Table des cartes

Carte 1 : Le Sahel Occidental Malien 30
Carte 2 : Les cercles de la région de Kayes..... 32
Carte 3 : Découpage administratif des régions du Mali 36
Carte 4: Les communes du cercle de Yélimané..... 47
Carte 5: Localisation du Mali dans le continent Africain 54
Carte 6:Les zones climatiques du Mali 57
Carte 7: Les principales unités agroécologiques 71
Carte 8: Réseau routier Malien..... 92
Carte 9: Le réseau hydraulique..... 142
Carte 10 : Les quatre Provinces..... 148
Carte 11: Les quatre arrondissements du Cercle 166
Carte 12: Répartition spatiale de la population par type de commune, 2018..... 171
Carte 13: Les systèmes agricoles 204
Carte 14 : Caractéristique des systèmes agricoles..... 208

Table des schémas

Schéma 1: Processus en approvisionnement des céréales..... 91
Schéma 2: Les gouvernances de gestion pour la Sécurité Alimentaire..... 111
Schéma 3: Processus de la jachère, Partie sud 198
Schéma 4: Organisation de la jachère, région Nord du Cercle 202

Table des Graphiques

Graphique 1:Répartition de la superficie du Mali par zone climatique (en %)..... 56
Graphique 2 : Production céréalières par région et en tonnes en 2015 69
Graphique 3: Démographie par commune dans le Cercle, 2018..... 164
Graphique 4: Répartition des habitants par arrondissements, 1998-2018..... 165
Graphique 5: Répartition des habitants par Provinces, 1998-2018..... 167
Graphique 6: La répartition de la population en pourcentage du cercle dans trois sous-groupes de commune en 2009..... 169
Graphique 7: Répartition de la population, 2018 170
Graphique 8: Superficie cultivée (en ha) par type de ménage: migrant et sans migrant..... 223
Graphique 9 : Superficie cultivée par catégorie sociale de ménage, Diafounou..... 225
Graphique 10: Superficies cultivées par catégories sociale de ménages, Kaniaga 226
Graphique 11: Superficies cultivées par catégorie sociale, village de Takoba, Guidimé 227
Graphique 12: Superficies cultivés dans le Cercle, moyenne de 5ha (valeur en %)..... 228
Graphique 13: Superficies cultivées (en ha), 2015 229
Graphique 14 : Superficies cultivée par Cercle, région Kayes 234
Graphique 15: Comparatif de la production céréalière dans les quatre Provinces..... 249
Graphique 16: Exemple d'importation des céréales (valeur en %) 255
Graphique 17: Indice de l'insécurité alimentaire de la population par tranche d'âge (valeur en %), 2015 262
Graphique 18 : Tranche d'âge des chefs de ménages (111 enquêtés), 1990-2010 264
Graphique 19: Le nombre de personne par ménage..... 268
Graphique 20: Pix moyen en Fcfa d'un "moudé" de mil au premier semestre de l'année 2015 280
Graphique 21 : Les prix moyens en FCFA d'un sac de 50 kg de riz 281
Graphique 22: Achat par type de ménage en Fcfa, 2015 285
Graphique 23: Dépense en produit alimentaire par catégorie sociale (en Fcfa), 2018 286
Graphique 24 : Le financement du Paddy par différents partenaires-acteurs, 2010 300

Table des Tableaux

Tableau 1: Les productions céréalières de campagne agricole: 2015-2016 22
Tableau 2: Acteurs rencontrés dans le cercle de Yélimané, par Province et Catégorie sociale en 2015 40
Tableau 3: Acteurs rencontrés dans le cercle Yélimané par Province, migrant et sans migrant 41
Tableau 4 : Ménages enquêtés dans les communes de Krémis et Soumpou 44
Tableau 5 : Ménages enquêtés dans la commune de Gory 45
Tableau 6: La situation de conflit dans le cercle Yélimané en 2015 et 2018 49
Tableau 7 : La fréquence de la sécheresse au Mali 58
Tableau 8 : La comparaison entre les pluviométries de deux zones 58
Tableau 9 : La pluviométrie comparée des trois postes au 30 octobre dans le cercle de Yélimané 59
Tableau 10 : Les hauteurs de pluie recueillies au poste pluviométrique de Yélimané 60
Tableau 11 : Les zones irrigables au Mali en 2015 62
Tableau 12 : Productions céréalières en tonnes de 2016 à 2018 64
Tableau 13 : Le bilan céréalier de la campagne agricole 2017-2018 66
Tableau 14: La production céréalière en tonne et par région, 2015 67
Tableau 15: Les productions de quatre principales cultures céréalières par Région (en tonnes) 68
Tableau 16: Evolution de la production céréalière: campagnes agricoles de 2010-2011 et 2015-2016 (en tonnes) 68
Tableau 17: Synthèse des productions céréalières en tonnes sur trois campagnes agricoles, région de Sikasso 70
Tableau 18: Une production agricole diversifiée, région de Sikasso, 2016 72
Tableau 19: Quelques informations sur les douze maires du cercle 79
Tableau 20: Associations et ONG dans le cercle de Yélimané, de 2015 à 2018 86
Tableau 21: Les organisations agricoles créées par les paysans dans le cercle de Yélimané .. 88
Tableau 22: Les statistiques du commerce intérieur, 2017 94
Tableau 23: Indicateurs économiques de 2007 à 2016 (en pourcentage) 97
Tableau 24: Seuil de pauvreté de 2007 à 2016 100
Tableau 25: Indice de pauvreté (en valeur en %) 100

Tableau 26: Nombre d'enfants dénutris pris en charge par l'Unicef en 2018..... 104
Tableau 27: Indices de pauvreté par région (en %p 105
Tableau 28 : Raisons de migrations maliennes par régions 117
Tableau 29: Zone de migration - externe 118
Tableau 30: Zone de migration intercontinental Africain 119
Tableau 31: Nombre et valeur du nombre de migrant par région, zone urbaine et zone rurale, 2009 120
Tableau 32: Nombre d'émigration par communes, 2009..... 122
Tableau 33: Nombre de migrant par communes, 2009 123
Tableau 34 : Zone de migration des migrants sur trois décennies: 1990-2000-2010 126
Tableau 35: Les actions de développement dans le bassin du fleuve Sénégal..... 129
Tableau 36: Rôle des migrants de France dans les villages de la commune rurale de Lambidou - Cercle de Diéma, Région Kayes 131
Tableau 37: Typologie des sols..... 138
Tableau 38: Les Provinces Soninké 145
Tableau 39: Organisation administrative et coutumière 146
Tableau 40: Le nombre de village dans le Cercle 150
Tableau 41 : Les noms et leur signification sociale selon les régions dans les quatres provinces du Cercle 160
Tableau 42: Répartition spatiale selon le genre, région de Kayes, 2018 162
Tableau 43 : Nombre d'habitant par genre dans le Cercle par commune, 2018..... 163
Tableau 44: Répartition spatiale de la population par type de commune, 2018 168
Tableau 45: Croissance démographique par commune, 1998-2018 172
Tableau 46: Tranche d'âge de la population du Cercle, 2009 174
Tableau 47: Temps de travail en moyenne dans les exploitations agricoles, 2015..... 178
Tableau 48: Les villages dans les plaines..... 181
Tableau 49 : Evolution spatio-temporelle pendant les transhumances 184
Tableau 50: Les cheptels entre 2003 et 2006 185
Tableau 51: Période de jachère 199
Tableau 52: Durée de la jachère, Kaniaga, 2015-2018 200
Tableau 53: Inventaire du matériel agricole par Provinces, 2015-2018 215
Tableau 54: Superficie cultivée (ha) et rendement de production (Tonne/ha), Commune de Gory, 2009..... 222
Tableau 55 : La production céréalière dans la région de Kayes 2016-2017 235

Tableau 56: Les céréales de culture sous pluies 236
Tableau 57: Productions en tonnes des cultures de décrue 237
Tableau 58 : Spéculation des produits maraîchers 239
Tableau 59 : Les puits qui ont été creusé par village, année 2011-2012 241
Tableau 60: Les cultures céréalières 242
Tableau 61: Exemple de rendement pour 30 ménages 252
Tableau 62: Récolte agricole en moyenne sur trois ménages: Gory, Krémis, Tabaka 252
Tableau 63: Les communes et les populations en situation de vulnérabilité 258
Tableau 64: Fréquence (en nombre de jour) de consommation de certains produits alimentaires de Mai à Juillet 271
Tableau 65: La durée des denrées alimentaire pour la consommation dans les ménages, en 2015 275
Tableau 66: présentation de l'état des banques de céréales en 2008 278
Tableau 67: Lieu d'aprovisionnement des ménages 282
Tableau 68: Les débouchés commerciaux des productions locales 283
Tableau 69: La production d'oeufs et de poussins sur les sites du Paddy, 2010 301
Tableau 70: Rendements de quatre variétés de riz par semi direct et repiquage 302
Tableau 71: L'appui du Paddy pour les Associations Féminies, 2008-2014 304
Tableau 72 : Guide d'entretienavec les élus, entretien semi-directif 349
Tableau 73 : Les élus rencontré en 2015 352
Tableau 74 : Guide d'entretiens avec les Chefs de villages 368
Tableau 75: Liste des chefs de villages rencontrés 371
Tableau 76: Nombre de chefs de villages rencontrés 373
Tableau 77: Guide d'entretien pour les exploitant agricole 382
Tableau 78: Nombre de ménage enquêté en 2015 386
Tableau 79: Liste des administrateurs dans le cercle de 1890 à aujourd'hui 403

Table des Documents

Document 1 : L'insécurité alimentaire 21
Document 2 : Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) au Mali, Juin 2015 (Rapport de synthèse) 24
Document 3 : Différentes communauté d'esclave dans la communauté Soninké 159
Document 4 : système de production agricole 210
Document 5: Les systèmes de culture 212
Document 6: La coopération 292
Document 7: Le discours de M. Brard, Ancien Maire de Montreuil, 2009 294
Document 8: Chronologie du Paddy 295

Table des photographies

Photographie 1: Le Trékollé, entre Fanga et Takaba; Abreuvement des animaux au mois de mai 140
Photographie 2: La Térékhollé et son ensablement 140
Photographie 3: L'atelier du forgeron, Yélimané 156
Photographie 4 : Retour d'un troupeau du pâturage, Fanga 186
Photographie 6: Les ânes: une force de main-d'œuvre 187
Photographie 7: Distribution des aliments de bétail, commune de Toya 187
Photographie 8 : Paysage Sahélien, à l'Est de Kersignané, Kaniga 200
Photographie 9: Un exemple de champ de case, Dionaga 203
Photographie 10: Matériel agricole, ménage excédentaire avec migrant, Dogofri 216
Photographie 11: Le tracteur communal, Diongaga 217
Photographie 12: Le forgeron dans son atelier, Yélimané 218
Photographie 13: La charrue de l'Imam, Yélimané 219
Photographie 14: L'âne et la traction de la charrue, ménage migrant, Lakanguémou, Kaniaga 220
Photographie 15: Un habitant de Diongaga, méthode pour semer les graines de maïs dans des champs en décrue 221
Photographie 16:Exemple de dégradation des oiseaux, village de Lakanguémou 238
Photographie 17: Epi de Sorgho, Kersignané 245

Photographie 18: Epi de "saba gniri", Kersignané 245
Photographie 19: Epi de "saba gniri" étalés (yili misé", Kersignané 246
Photographie 20: Epis de "saba gniri" (yili misé), Kersignané 246
Photographie 21: Epis de "jonijioni" (yéli misé), Kersignané 247
Photographie 22: Epi de "saba gniri" (yili misé), Kersignané 247
Photographie 23: Le "Dougané" de sorgho après les récoltes..... 248
Photographie 24: Deux "moudés" traditionnels en bois, village de Kersignané, Kiniagna ... 261

Annexes

Annexe 1 : Copie de lettres pour le terrain d'enquête en 2015 et 2018

Fait à Lyon, le 25/04/2015

Lettre de recommandation

Madame, Monsieur,

Au titre de directrice du Laboratoire d'Études Rurales (EA 37-28) et de directrice de la thèse de Mahamadou Niakaté, doctorant en géographie à l'Université de Lyon 2, je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir dans le cadre des enquêtes qu'il mène pour sa thèse portant sur l'agriculture et l'alimentation dans le cercle de Yalimané. Les renseignements que vous lui fournirez sont d'un grand intérêt pour lui. Son travail de thèse étant en grande partie fondé sur des enquêtes de terrain. J'atteste que les résultats seront anonymes et n'engagent que le chercheur. Mahamadou Niakaté fera ses enquêtes du 29 avril au 29 juillet 2015.

Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien lui accorder et je vous prie de croire en mes Lettre de recommandation salutations les meilleures.

Claire DELFOSSE

Professeur de Géographie - Université Lyon 2

Directrice du LER, Professeur des Universités

Secrétaire générale du Comité national français de Géographie

UNIVERSITE LYON 2
Laboratoire d'Etudes Rurales
ISH - 16 avenue Berthelot
69363 LYON Cedex 07

Laboratoire LER (MSH) 14 avenue Berthelot 69007 Lyon - http://ler-serec.org/ - tél : 04.72.72.64.86

Fait à Lyon, le 04/01/2018

Lettre de recommandation

Madame, Monsieur,

Au titre de directrice du Laboratoire d'Études Rurales (EA 37-28) et de directrice de la thèse de Mahamadou Niakaté, doctorant en géographie à l'Université de Lyon 2, je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir dans le cadre des enquêtes qu'il mène pour sa thèse portant sur l'agriculture et l'alimentation dans le cercle de Yalimané. Les renseignements que vous lui fournirez sont d'un grand intérêt pour lui. Son travail de thèse étant en grande partie fondé sur des enquêtes de terrain. J'atteste que les résultats seront anonymes et n'engagent que le chercheur. Mahamadou Niakaté fera ses enquêtes du 15 avril au 05 mars 2018.

Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien lui accorder et je vous prie de croire en mes salutations les meilleures.

Claire DELFOSSE

Professeur de Géographie - Université Lyon 2

Directrice du LER, Professeur des Universités

Secrétaire générale du Comité national français de Géographie,

UNIVERSITE LYON 2
Laboratoire d'Etudes Rurales
ISH - 16 avenue Berthelot
69363 LYON Cedex 07

Laboratoire LER (MSH) 14 avenue Berthelot 69007 Lyon - http://ler-serec.org/ - tél : 04.72.72.64.86

Annexe 2 : Guide d'entretien avec les élus

Guide d'entretien pour les élus et le service local sur place dans le cercle de Yélimané, Mahamadou Niakaté avril-juillet 2015.

Tableau 72 : Guide d'entretienavec les élus, entretien semi-directif

Les domaines	Les objectifs	Les questions de relance
Présentation de la commune **La question de départ :** **La décentralisation est-elle un atout pour le développement communal?**	Hypothèse : le regroupement des villages dans des communes permet de mettre en place un processus de « développement ». Objectif: historique de la commune avec les différents villages qui la compose. Comprendre la cohabitation avec les chefs des différents villages de la commune : système moderne pour le maire et le système traditionnel ou coutumier pour le chef du village	En quelle année la commune a été créée ? Y a-t-il eu des conflits (désaccords) lors de la création de la commune ? Quels sont les différents villages et ethnies de la commune ? Les Soninké, Maure, Peul, Bambara : ethnie majoritaire dans la commune si possible le pourcentage et habitent quel village? Il y a combien de ménages dans la commune? 'Le recensement devrait aussi fournir des informations sur la population par village' Quel est le lien entre les différents villages de la commune ? Comment le regroupement de ces villages pour appartenir à la même commune s'est-il produit ? La décentralisation a-t-elle renforcé les liens entre les villages ou certains villages ? Quel est le plan de développement dans votre commune ?

Politique nationale **La question du départ :** **Quel rôle joue la politique nationale pour l'agriculture dans la commune?**	Hypothèse: la politique nationale est efficace dans la zone pour son développement local Le maire a des contacts avec des hommes politiques pour avoir des projets locaux dans sa commune : ministre, député, autres Objectif: connaitre la politique agricole de la commune, savoir si elle favorise l'exploitation familiale au Mali	Quelle est la structure de la politique agricole au Mali ? Quels sont les différents projets agricoles dans la commune ? Comment se répartissent ces projets dans les différents villages et secteurs de la commune ? Qui décide la répartition de projets dans la commune (chef du village, villageois, migrants, les agents locaux, conseils communaux) ?
L'agriculture **La question de départ :** **Quelle est la place des céréales dans la consommation communale?**	Hypothèse: l'exploitation familiale favorise la valorisation 'ou' la production agricole dans la commune, et assure l'indépendance alimentaire Connaitre si la commune est excédentaire ou déficitaire d'un point de vue alimentaire Objectif: rôles de l'agriculture	Quel est le poids de l'agriculture dans la commune ? Quels types d'exploitations agricoles se trouvent dans la commune ? 'Il s'agit d'expliquer l'exploitation familiale dans sa commune : chef d'exploitation, des bras valides qui sont complexes, frères, fils, neveux (sans oublier le travail agricole des femmes : mères, filles, nièces…) ou les salariés sous différentes formes de travail' Quel est le système de culture dans la commune ? 'Culture sous pluie, culture de décrue'. Quels sont les outils agricoles dans votre commune ? 'si c'est le manque des outils qui freinent le développement agricole dans la commune' Votre commune a-t-elle connu des

	et de la commune dans la quête de l'autosuffisance alimentaire	crises alimentaires ces dernières années ? L'année la plus difficile ! Si oui qui vient en aide pour la population ? 'Les migrants, l'Etat, les institutions internationales' Quelles sont les variétés de céréales dans la commune et en quelle période votre commune est confrontée à la crise alimentaire ?
Les informations personnelles **La question de départ :** **Quelle est votre vision politique et personnelle pour la commune ?**	Hypothèse: les projets communaux jouent un rôle important dans l'alimentation des différents villages Sa relation avec les villages de la commune et les autorités locales Objectif: son implication dans la commune pour aider les paysans, projet maraîcher dans la commune et les projets initiés dans la commune	Vous êtes de quel village ? Avez-vous migré ? Si oui, dans quels pays ? Pourquoi vous êtes engagé en politique ?'Au Mali, certains s'engagent en politique pour la rivalité entre les familles ou les villages' En quelle année vous êtes élu maire ? Durant votre mandat, la commune a-t-elle initié un projet pour l'agriculture ? Si oui en quelle année ? Qui sont à l'origine de ce projet ? Qui ont financé ? Quelle est la relation entre la mairie et les différents villages de la commune ?
Une discussion ouverte pour : former des communautés de communes de même province (Mali), pour mieux collaborer entre les différents villages de province, création d'un marché pour les échanges locaux dans la province et enfin identifier la zone de production et la zone de consommation		
Dans notre discussion, on a oublié quoi selon vous?		

Tableau 73 : Les élus rencontré en 2015

Communes	Fonction	Village	Date	Pays
Guidimé	Secrétaire général de la mairie	Yélimané	03 mai 2015	Guidimé
	Coordinateur du Paddy		08 mai 2105	
	Président de conseil du cercle		09 mai 2015	
Fanga	Maire	Fanga	15 mai 2015	
	Secrétaire général de la mairie			
Soumpou	Secrétaire général de la mairie	Takaba	21 mai 2015	
	1er adjoint du maire			
Kirané-Kaniga	1er adjoint du maire	Kirané	25 mai 2015	Kaniaga
	Secrétaire général de la mairie			
Krémis	Maire	Krémis	01 juin 2105	
Konsiga	Maire	Konsiga	13 juin 2015	
	Secrétaire général de la mairie			
Marékhaffo	Maire	Dogofri	21 juin 2015	
	Secrétaire général de la mairie			
Diafounou-Diongaga	Maire	Diongaga	28 juin 2015	
	Secrétaire général de la mairie			
Diafounou-Gory	Secrétaire général de la mairie	Tambacara	03 juillet 2015	Diafounou
	1er adjoint du maire			
Gory	Secrétaire général de la mairie	Gory	13 jullet 2015	
	Maire			
Toya	Maire	Yaguiné	17 juillet 2015	
	Secrétaire général de la mairie			
Tringa	1er adjoint maire	Marèna	21 juillet 2015	Tringa
	Secrétaire général de la mairie			
	2eme adjoint du maire			

Extrait de compte-rendu d'entretiens avec les élus

M. Maïga, Ingénieur-agronome et directeur de la cellule du PADDY, le 8 mai 2015

Quelques extraits des entretiens avec les élus locaux

Compte rendu d'entretien avec M. Maïga, ingénieur agronome et directeur de la cellule du Paddy, Yélimané, le 08 mai 2015.

Présentation des potentialités agricoles dans le cercle de Yélimané

Le cercle de Yélimané est situé dans le nord-ouest de la région de Kayes, et présente un contexte très particulier :

Géographie et climat.

Présentation du cercle : la zone à climat sahélien, elle est située à la frontière avec la Mauritanie et non loin de la frontière avec le Sénégal matérialisée par le fleuve Sénégal (le cercle de Yélimané par son réseau hydrographique dense en amont fait partie du haut du fleuve Sénégal). L'enclavement de ce cercle, demeure un facteur contraignant.

Homogénéité du milieu humain et physique, les Soninkés représentent plus de 80% de la population du cercle. Le milieu physique se rattache, dans sa plus grande partie, au bassin de deux rivières principales, la Kolombiné, affluent du Sénégal, et son affluent : la Térékollé. Le mode d'exploitation de ce milieu qui se caractérise par des potentialités élevées le long des cours d'eau, et par des zones exondées relativement dégradées, présente dans son ensemble beaucoup de similitudes ;

Ensuite, la migration, saisonnière d'abord et puis de longue durée, traditionnelle dans cette zone, s'est intensifiée depuis les années 1960, particulièrement avec des années de sécheresse très sévère qu'a connues le Sahel. Le départ vers l'Etranger d'une portion importante des actifs dans les familles Soninkés est compensé par des flux monétaires élevés envoyés régulièrement vers les familles et vers les villages d'origine, c'est le cas de tous les villages du cercle de Yélimané.

Enfin, depuis le milieu des années 1980, des actions d'appui au développement ont été menées d'une manière continue grâce au jumelage (signé en 1985) de Yélimané avec une ville française-Montreuil, et à l'intervention des O N G française et malienne qui ont mené un travail en profondeur, sur le terrain et en France, en vue du renforcement des capacités d'organisation et de décision des associations villageoises et de migrants, ainsi que par la participation à des actions de développement économique et social.

A partir de 1990, un programme de jumelage-coopération Montreuil-Yélimané a été mis en place avec différents intervenants et bailleurs de fonds (les principaux bailleurs étant la mairie de Montreuil, les migrants, le Ministère français des affaires étrangères et l'U.E). Trois phases se sont déroulées de 1990 à 2002 qui ont fait chacune l'objet d'une évaluation externe (en 1993, 1996 et 2001). Deux organismes ont été chargé de ce programme : le GRDR (Groupe de recherches et réalisations pour le développement rural) de 1990 à 1997 et l'OMRI (Office montreuillois des relations internationales) à partir de 1997.

Après 18 années de jumelage étroit et actif entre la mairie de Montreuil et le cercle de Yélimané, le bilan est largement positif, partagé par les principaux acteurs que sont les villageois, et les migrants de la zone dont une grande partie réside dans la région parisienne (et près de 6 000 à Montreuil).

Alors une nouvelle phase du développement de la zone s'impose. Elle devra tenir compte de certaines données et d'impératifs politiques et environnementaux du cercle de Yélimané:

La dynamique due à la décentralisation et à la mise en place des communes au Mali, qui, à l'échelle de Yélimané, s'est traduite par la création de douze communes, l'élection en 1999 des premiers conseils communaux et l'élaboration de programmes de développement communal PDC (les programmes triennaux en cours, pour chacune des douze communes, concernent la période 2002-2004).

La faible valorisation des potentialités du milieu physique, au niveau du réseau hydrographique et des plaines alluviales : une exploitation plus poussée et plus rationnelle de ce potentiel devrait permettre de sécuriser et d'accroitre la production, en particulier la production vivrière, de diversifier les productions de rente et d'améliorer les conditions de subsistance du bétail (permanent et transhumant). La dégradation de la végétation et des sols dans les zones exondées (clôtures pluviales et pâturages) et sur les reliefs représente une autre évolution caractéristique de ce milieu qui demande à être pris en compte d'une manière urgente.

A l'échelle internationale, les conditions de la migration vers les pays du Nord, en particulier vers la France, ont changé et se sont durcies, rendant plus qu'aléatoire l'espoir des jeunes migrants de s'installer dans ces pays pendant plusieurs années, dans les mêmes conditions de stabilité que celles que leurs aînés ont connues. De nombreux jeunes à Yélimané émettent l'espoir de pouvoir trouver sur place des activités génératrices de revenus qui leur permettent de rester au pays.

Ces différents constats, dont certains peuvent être considérés comme alarmistes, en même temps que le bilan positif de l'expérience de développement acquise dans la zone de Yélimané depuis plusieurs années, appuyée par une dynamique de participation réelle, incitent à passer à la « vitesse supérieure» et à envisager un ensemble d'actions intégrées qui s'inscrivent dans un schéma d'aménagement et d'intervention à moyen et à long terme, visant, à la fois à :

- Protéger et à régénérer le capital foncier et les ressources naturelles importantes de cette zone;
- Exploiter ces ressources d'une manière optimale en associant les activités de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- Encourager les jeunes et les hommes, migrants potentiels, à ne pas partir ou à revenir par la création ou la consolidation d'activités économiques agricoles, para-agricoles, commerciales, artisanales, incitatives, solidaires, pacifiques et durables;
- Accompagner la prise de responsabilité des femmes dans différents domaines (économique, social, santé, foncier, politique).

Un programme de développement « ambitieux et novateur » d'intervention dans le cercle Yélimané implique des changements :

- De démarche-élaboration d'un programme porté principalement par les collectivités territoriales (région, cercle et communes);
- De passer à une approche d'aménagement du territoire et (du terroir au niveau villageois ou inter villageois), et non plus une approche sectorielle;
- D'échelle et de rythme, par l'établissement d'un calendrier sur plusieurs phases (à moyen et à long terme), visant l'ensemble du territoire.

Le développement agricole représente une des composantes majeures du programme susceptible de mobiliser les structures communales et la population vers une prise en charge intégrée du développement de Yélimané et de tendre vers un objectif d'autosuffisance alimentaire de la zone et d'accroissement des revenus. La mise en valeur des potentialités de la zone et de la gestion des aménagements, à différentes échelles-villageoises, inter-villageoises et à l'échelle de l'ensemble d'un bassin ou d'un territoire- seront déterminantes pour l'avenir du cercle de Yélimané.

Potentialités et contraintes au développement agricole du cercle de Yélimané :

Les potentialités de la zone sont citées ci-dessous :

- Un réseau hydrographique très ramifié autour de deux rivières principales, aux crues importantes et irrégulières ; certains pics de crues peuvent être violents ; vallées alluviales aux sols fertiles, enrichis régulièrement par les crues, présentant un potentiel agricole élevé pour les cultures de décrue et pour la riziculture;
- Des potentialités élevées pour l'élevage, pour les cultures de saison sèche et pour l'arboriculture fruitière, compte tenu des nombreux points d'eau et des nappes peu profondes;
- Des potentialités élevées pour l'élevage, dues à plusieurs facteurs, nombreux points d'eau répartis dans la zone, dont certaines mares restent en eau pendant plusieurs mois de la saison sèche, réseau assez dense de puits pastoraux ; présence d'une crue salée au nord de la frontière avec la Mauritanie et d'un lac permanent au sud-ouest de la zone, le lac Magui (dans le cercle de Kayes);
- La réalisation de différents axes routiers, régionaux et nationaux, permet d'envisager, à court terme, un désenclavement de la zone et devra favoriser les échanges et l'émergence d'activités économiques;

Les apports financiers réguliers provenant de la migration ont permis de résoudre le déficit alimentaire et de faire des réalisations socioculturelles dans les villages, et le financement d'approvisionnement dans les banques de céréales, et produits vivriers de base pour les familles dans cette zone en déficit vivrier chronique.

Les contraintes du développement sont énumérées ci-après :

- La faible pluviométrie irrégulière qui pénalise fortement les cultures pluviales qui sont surtout vivrières dans le cercle de Yélimané;
- Les cultures de décrue qui représentent la base de la production vivrière de la zone sont dépendantes des variations annuelles des crues, des techniques culturales pratiquées et des prédateurs ; ces derniers sont nombreux en saison sèche (sauterelles, oiseaux, singes, etc.);
- L'encadrement agricole est faible en nombre et manque de moyens financiers et techniques;
- il n'y a pas de recherche agronomique effectuée dans la zone, en particulier sur les cultures de décrue. Il en est de même pour l'encadrement et le contrôle apporté par le Service de la conservation de la nature en matière des ressources naturelles et de la faune qui est très déficient;

- La faiblesse de l'équipement agricole, notamment en matière de culture attelée;
- Les ressources naturelles, en dehors des plaines alluviales, sont en voie de dégradation, très avancée dans certaines zones, sous la pression conjuguée du bétail (bétail résident et transhumant) et de l'influence anthropique (villageois et bergers);
- L'érosion des sols liée à l'intensité des pluies, au relief accentué, à la diminution du couvert végétal et aux passages du bétail ; cette érosion se traduit, entre autres, par la création des ravines et l'accumulation de sable dans les plaines et des ouvrages consacrés aux cultures de décrue ;
- L'enclavement intérieur entre villages et vers les axes principaux, peut durer plusieurs mois pendant la période des crues;

La migration prive, depuis plusieurs décennies, le potentiel actif de la zone de 20 à 25% des « bras valides » et d'une partie de son potentiel d'entreprise.

Caractéristiques des systèmes agricoles

Les caractérisations de systèmes pratiqués dans la zone de Yélimané peuvent se faire suivant deux critères principaux : le climat et l'hydrographie (grandes vallées et bas-fonds). En conjuguant ces deux facteurs, trois zones peuvent être dégagées :

Le Nord du cercle de Yélimané

Pluviométrie : annuelle qui varie entre 350 à 400/430mm par an;

Géomorphologie : qui est dominée par des zones exondées dunaires dominantes et bas-fonds, pas de grandes vallées alluviales;

Localisation : elle comprend les communes de Kirané Kaniaga et Krémis, et le nord de la commune de Guidimé.

Système de culture dans lequel l'hivernage sur zones exondées sableuses domine : sorgho et niébé en association avec le sorgho (mil ou sorgho, coton et calebasse), peu de mil Pennistum très attaqué et peu d'arachide. Le maïs est cultivé au bord des bas-fonds ou dans les champs de case par les femmes. Le système des cultures de décrue a beaucoup diminué avec la baisse des pluies et la diminution de l'importance des mares et des bas-fonds ; il ne resterait plus que quelques dizaines d'hectares de cultures de décrue dans cette zone (maïs, sorgho et niébé).

Il y a trois à quatre décennies, la riziculture était encore pratiquée sur des superficies relativement importantes dans des bas-fonds ; cette culture représentait un apport vivrier non négligeable dans cette partie septentrionale, la plus sahélienne du cercle de Yélimané. Depuis

les années 1970, la riziculture a progressivement disparu de cette zone, avec l'assèchement rapide des bas-fonds.

Le Centre du cercle de Yélimané

Pluviométrie : varie entre 400 à 500mm par an;

Géomorphologie et hydrographie : la Térékollé traverse cette zone d'ouest en est, en déterminant une longue (près de 90 kms) et large vallée qui reçoit de nombreux affluents qui coulent en saison des pluies, plus à l'ouest, vers la vallée de la Kolombiné.

Localisation : elle comprend neuf des douze communes, en dehors de la zone (deux communes) et de la commune de Tringa au sud. Un grand nombre de villages se situent le long des grandes zones alluviales ou à proximité de certains bas-fonds.

Système de culture : c'est par excellence la zone où domine le système de la culture de décrue. Les superficies cultivées en sorgho, maïs et niébé associés varient en fonction de l'intensité des crues et du rythme de la décrue qui libère progressivement les zones cultivables : semis échelonné dès que les sols sont libérés de l'inondation, dans des trous profonds (graines enfoncées à une profondeur de 20 à 30 cm) ; la durée de l'inondation est l'un des facteurs déterminants (remplissage de la capacité de rétention en eau du sol) dont dépendent le développement végétatif et la production, les pratiques culturales actuelles restent traditionnelles et extensives : labour irrégulier des sols en traction attelée, grands écartements de semis, pas de variétés améliorées, certains semis sont tardifs et les récoltes ont lieu en pleine saison chaude, le niébé souvent attaqué n'est pas traité.

Et enfin, les prédateurs sont nombreux en saison sèche et le gardiennage est peu pratiqué (main d'œuvre insuffisante, champs éloignés des villages), malgré un potentiel élevé, les rendements restent faibles : maïs : 1,0 à 1,4 tonne/hectare, sorgho : 0,9 à 1,0 tonne/hectare et niébé : 0,2 à 0,3tonne/hectare;

La culture de calebasse est également pratiquée en conditions pluviales plus décrue en fonction des situations et des plaines, cette spéculation, très pratiquée dans le passé sur la vallée de la Térékollé, comme culture de rente et exportée vers Kayes et vers le Sénégal, a beaucoup régressé compte tenu de l'irrégularité des pluies et des crues. Le cycle végétatif est long, six à sept mois et la culture souffre de la divagation des animaux;

La riziculture de plaine était pratiquée par les femmes sur de très petites superficies, le riz récolté étant réservé à des occasions de fêtes particulières; l'irrégularité des pluies et des inondations a fait quasiment disparaitre cette pratique, il est possible que l'introduction du

maraîchage depuis une quinzaine d'années, ait représenté une nouvelle activité pour les femmes.

Le Sud du cercle de Yélimané

Pluviométrie : varie entre 450 à 550 mm/an, la saison des pluies démarre vers la mi-juin et dure près de 4 mois.

Géomorphologie et hydrographie : le sud du cercle correspond au sud du bassin de la Kolombiné et de la Térékollé. Cette zone est traversée d'est en ouest par la rivière Gari (affluent du Grigou qui est un affluent de la Kolombiné).

Localisation : elle comprend la commune de Tringa qui couvre l'ensemble de la partie sud du cercle.

Système de culture : cette zone présente de vastes étendues favorables à la culture de décrue dans laquelle domine le mil, suivi par le sorgho, peu de niébé en associé très parasité. Les cultures d'hivernage, mil, sorgho et arachide, trouvent des conditions pluviométriques et de sols plus favorables que dans les zones Centre et Nord.

Caractéristiques générales

Différents facteurs font que les rendements et les productions des principales cultures n'ont pas augmenté et ont, en moyenne, chuté au cours des dernières décennies : l'irrégularité des pluies et des crues, un encadrement agricole faible, qui ne dispose pas de moyens d'action ni de recommandations spécifiques adaptées aux cultures, notamment pour la décrue. Malgré un potentiel évident dans les vallées des différentes rivières, les productions vivrières de sorgho et maïs, l'arachide et les calebasses comme sources de revenus sont en régression.

Le faible niveau d'équipement agricole des exploitations, le manque de main-d'œuvre (nécessité de recruter des ouvriers agricoles de passage, le long travail de débroussaillage et de brûlis pour préparer les champs pour les cultures de décrue), la divagation des troupeaux et les prédateurs de tous ordres s'ajoutent aux facteurs précités. Par ailleurs, il convient de noter, malgré une présence prépondérante du bétail, une association relativement lâche agriculture-élevage, notamment par rapport à l'utilisation du fumier.

La taille moyenne de l'exploitation agricole est estimée de 2,5 à 3 hectares, dont 1hectare en culture pluviale et de 1,5 à 2 hectares en culture de décrue, ce qui est faible par rapport aux terres disponibles et surtout par rapport aux besoins vivriers et financiers des familles (il y aurait quelques 14 500 exploitations agricoles dans le cercle de Yélimané). Les compensations financières apportées par les migrants expliquent en partie cette situation.

La place de l'élevage

L'élevage occupe une place prépondérante dans le cercle de Yélimané. Au cours des dernières décennies, le cheptel bovin appartenant aux Soninkés, habitant les villages du cercle, a fortement augmenté (près de 100 000 têtes) et a progressivement dépassé le bétail transhumant appartenant aux Peuls ou aux Maures, et provenant en partie de la Mauritanie (de l'ordre de 60 000 têtes). L'importance de ce cheptel, auquel s'ajoutent près de 190 000 ovins et caprins, explique la pression accrue sur les ressources fourragères et ligneuses de la zone, en particulier autour des points d'eau, l'augmentation de l'érosion sur les versants des reliefs progressivement dénudés et des dégâts croissants dans les zones de culture.

Trois parcours principaux du bétail existent, ils traversent la zone de Yélimané, avec quelques étapes importantes et incontournables : la cure salée, au nord du cercle, proche de la Mauritanie (en septembre-octobre), les vallées de la Térékollé, de la Kolombiné et leurs affluents (pour les ressources fourragères , les résidus de récoltes, les points d'eau), le lac de Magui (vaste lac pérenne, au sud-ouest du cercle de Yélimané, dans lequel pousse du bourgou sur les petites superficies), et plus au sud, en fonction des années, les zones de Bafoulabé, du Bafing et du barrage de Manantali.

La transhumance se caractérise par deux niveaux principaux : le premier niveau est constitué par la transhumance interne (animaux originaires des cercles de Kayes, Yélimané, Nioro du Sahel et Bafoulabé), le second niveau par les transhumances inter-Etats avec la Mauritanie et le Sénégal. L'évolution du climat et la dégradation des ressources naturelles ont entraîné des grandes difficultés économiques chez les communautés transhumantes à la suite à la baisse de productivité, face aux sédentaires. Les conflits viennent en grande partie de l'extension des superficies cultivées et de l'augmentation de la taille des troupeaux sédentaires par rapport aux troupeaux transhumants, les superficies pâturables devenant de plus en plus rares et de moins bonne qualité.

Le développement de l'élevage sédentaire : la place grandissante prise par le bétail dans le système d'exploitation des agriculteurs sédentaires est due à la succession des mauvaises campagnes agricoles, à des besoins de diversification économique en vue d'assurer la sécurité alimentaire et à l'apport de ressources en provenance de l'émigration. La concurrence avec les éleveurs transhumants sur les ressources fourragères et sur les résidus de récolte s'est donc durcie au détriment des troupeaux transhumants. De même, l'existence d'un élevage sédentaire a participé à la paupérisation des éleveurs transhumants qui étaient les pourvoyeurs traditionnels des agriculteurs en produits animaux.

L'intégration de l'élevage dans le système d'exploitation des Soninkés est de plus en plus nette, bien que demeurant un élevage extensif, l'apport économique est bien perçu dans le contexte d'années climatiques peu favorables pour la production agricole.

Ressources en eau

Les ressources en eau de surface de la zone sont essentiellement constituées de la zone Kolombiné et de ses affluents principaux : la Térékollé et le Krigou ou Grigou dont un des affluents importants, le Gary, traverse la partie sud de la zone. Ces cours d'eau n'ont pas fait l'objet de suivi hydrologique et il n'y a pas de données sur leurs crues, sauf des mesures ponctuelles lors des études de reconnaissance de leurs bassins versants.

La Kolombiné est un affluent sahélien du fleuve Sénégal qui draine un bassin versant de 22 625 km² dont 16 189 km² dans le cercle de Yélimané, sur une longueur totale de 450 kms. Ses crues interviennent tardivement à son embouchure avec le fleuve Sénégal en raison du rôle tampon du lac Magui (seuil en aval du lac à Kabaté), mais par la taille assez importante de son bassin versant. Son débit de pointe moyen serait de 77 à 88m3/seconde sur son cours inférieur.

La Térékollé est le principal affluent de la Kolombiné qui draine un bassin versant de 6 380 km² sur une longueur d'environ 187 kms. Issue du cercle de Nioro, la Térékollé traverse le massif doléritique de Bafoulabé à hauteur de Tango jusqu'à Niogoméra pour s'épandre ensuite dans la plaine de Diafounou en aval de Yélimané. La Térékollé reçoit des petits affluents dont les plus importants sont BabbaSangué et BabbaraKolé issus respectivement des escarpements nord du massif de Bafoulabé et des petites collines au nord-ouest de Yélimané. Son cours pourrait être en deux biefs : le cours supérieur compris entre Tango et Yélimané qui est une gorge entourée des collines du massif de Bafoulabé, le cours inférieur entre Yélimané et le point de confluence avec la Kolombiné au niveau de Diongaga, qui est une zone d'épandage (plaine de Diafounou : N'Garara, Goloku).

Découpage administratif et Décentralisation

Le découpage administratif du Mali compte huit régions et un district urbain (Bamako), les régions se subdivisent en 46 cercles de 280 arrondissements. La plus petite communauté administrative, structurée autour d'institutions traditionnelles et formelles, est le village qui peut comprendre plusieurs écarts. Le pays compte environ 10 000 villages, dont 90 pour cent sont situés dans cinq régions les plus peuplées : Ségou, Mopti, Koulikoro, Sikasso et Kayes qui occupent 34 pour cent de la superficie du pays.

La loi reconnaît le chef de village et les conseillers qui sont élus démocratiquement et installés par le représentant de l'Etat assurant la tutelle. Ces populations rurales ont, face au manque de moyens de l'Etat, développé, elles-mêmes à la base, un ensemble d'actions communautaires. Les programmes et les projets de développement doivent prendre en considération leur dynamisme pour étayer les actions envisagées sous forme d'un partenariat à favoriser en relation avec l'esprit de décentralisation concrétisé par le rôle dévolu aux collectivités territoriales.

Dans le cadre de la décentralisation administrative entreprise depuis 1992, trois niveaux de collectivité territoriale décentralisée (CTD) sont reconnus : la région, le cercle et la commune rurale (dérivant de la subdivision des territoires des anciens arrondissements en deux ou trois parties et de la fédération volontaire de plusieurs villages). Six cent quatre-vingt-deux communes rurales ont été créées avec à leur tête un maire élu.

L'option fondamentale de la décentralisation administrative détermine, entre autres, la stratégie d'équipement du territoire, consacrant le rôle des CDT dans la gestion de leur patrimoine. Toutes les interventions relatives au développement économique, social et culturel en milieu rural s'inscrivent dans cette stratégie et créent un point d'ancrage au niveau des CTD.

Le ministère chargé des CTD assure la tutelle des régions, le haut-commissaire, représentant l'Etat au niveau de la région, assure la tutelle des cercles et de la commune du chef-lieu de région. Les délégués du gouvernement au niveau des cercles assurent la tutelle des communes et sont responsables de la réalisation des objectifs nationaux de développement assignés aux services déconcentrés de l'Etat.

Les ressources des CDT comprennent : (i) des ressources budgétaires constituées de transferts du budget de l'Etat, (ii) des ressources fiscales : impôts d'Etat transférés, impôts et taxes directes ou indirectes fixés par délibération des conseils des CDT.

Les associations locakes dans le cercle de Yélimané qui interviennent dans le secteur agricole

ADR : Association d'appui aux actions de développement rural

ANICT : Agence nationale des investissements des collectivités territoriales

CADRK : Centre d'appui au développement de la région de Kayes

CCADCY : Cellule de coordination des actions de développement du cercle de Yélimané

CCFD : Comité catholique de lutte contre la faim pour le développement

CLD : Comité local de développement

CTD: Collectivité territoriale décentralisée

FDR : Fonds de développement rural

GRDR : Groupement de recherche et des réalisations pour le développement rural dans le tiers-monde

PRODESO : Projet de développement de l'élevage au sahel occidental

PADRK : Programme d'appui au développement de la région de Kayes

PASAOP : Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes

SDDR : Schéma de directeur de développement rural

SLACAER : Service local d'appui-conseil à l'aménagement et à l'équipement rural

URCAK : Union régionale des coopératives agricoles de Kayes

L'organisation agricole au niveau de l'Etat :

Ministère de l'agriculture et de l'élevage

OPAM au niveau national

Chambre régionale d'agriculture (région)

Chambre locale d'agriculture (cercle)

Contraintes locales :

Déficit d'eau : pluviométrie, stocker l'eau, manque de main d'œuvre familiale, exode rural, agriculture traditionnelle, demande de main d'œuvre salariée, faible matériel agricole local (sept tracteurs dans les communes du Diafounou).

Types de céréales dans le cercle

Mil, sorgho (consommation pour couscous), hivernage. Productions traditionnelles, c'est la culture céréalière pratiquée de génération en génération : 1,5 tonnes à l'hectare en moyenne ; pour cultiver sans mécanisation agricole, il faut cinq personnes en temps plein, avec un rendement du mil de seulement 850 à 900 kilogrammes. Pour les travaux agricoles, les paysans prennent des saisonniers originaires de Kolokani pour une durée de 4 mois.

Consommation de céréales par personne et par an : 216 kgs en 2014 sur le plan national :

Riz : prend une place importante dans la consommation locale, venu du Sénégal

Prises de repas quotidiens dans le cercle : 3 à 4 fois ces dernières années.

Petit déjeuner : 07h00 à 7h30

Repas intermédiaire (dizerni) : 10h00 à 11h00 qui concernent plus généralement les femmes et les enfants.

Dîner : 19h00 à 20h00.

Le rôle du PADDY dans la consommation locale : contribution dans le cercle, 70 maraichers avec une production totale de 10 à 15 tonnes en moyenne par an. Ces productions sont vendues localement surtout mais souvent au niveau régional ou avec la Mauritanie voisine du cercle. Période de maraichage est comprise entre octobre-novembre. Le lait, la farine, le thé, l'huile sont importés de la Mauritanie.

Budget du Paddy

Etat malien : 70%, ville de Montreuil, AFAK, ADCYF 30%

Différents types de cultures dans le cercle :

Cultures pluviales,

Cultures de submersion,

Cultures de décrue.

De 2008-2010 : financement 100% des maraichages,

A partir de 2012, Paddy finance 95% et 5% par le demandeur.

Formation et techniques agricoles dans le cercle.

Associations féminines :

Périmètre : formation pratique, installation et entretien, durée hebdomadaire. Choix des encadrés sont volontaires. Céréales : riziculture, maïs, culture, sorgho, arachide, niébé.

Prix du riz sur le marché local :

Riz local non décortiqué: « moudé » en moyenne 2,800 kg 400 à 500 FCFA

Riz importé : 350 FCFA

Sorgho : « moudé » 400 à 500 FCFA

Niébé : 500 FCFA

Arachide : 600 à 700 FCFA

Globalement, le cercle de Yélimané est déficitaire en productions céréalières et un grand nombre de familles vivent dans une situation économique précaire et à la limite de la pauvreté absolue, en particulier celles qui n'ont pas de migrants dans leur parenté, alors que d'autres font appel à des ouvriers agricoles originaires d'autres zones maliennes. L'autosuffisance

alimentaire vivrière de la zone ne peut donc être assurée actuellement que par des importations massives de céréales (riz, maïs et sorgho) disponible dans les coopératives créées et financées, dans de nombreux villages, par les migrants. La baisse des revenus dus traditionnellement aux cultures de décrue et aux calebasses est nette.

Secrétaire Général de la commune de Fanga, le 15 mai 2015

Compte rendu d'entretien avec le secrétaire général de la commune rurale de Fanga, le 15/05/2015.

Présentation de la commune de rurale de Fanga

Elle est créée en 1999 avec l'avènement de la décentralisation au Mali. Elle comprend quatre villages (Fanga, Diarika, Tango et Dienguéré), avec Fanga comme chef-lieu de commune. La commune de Fanga est située dans le cercle de Yélimané. Elle est limitée au nord par la commune rurale de Kirané-Kaniaga, au sud par la commune de Tringa, à l'est par la commune de Sandaré, et à l'ouest par la commune de Soumpou. Les activités de la commune sont centrées sur l'agriculture et l'élevage. Les soninkés sont majoritaires dans la commune. Selon les informations des autochtones, les habitants des différents villages de la commune ont des liens de parenté.

Politique nationale

La politique du développement communal est appelée le PDESC. C'est le programme du développement économique, social communal qui est élaboré par les différents acteurs au niveau de la mairie, des villages et des écarts.

C'est dans ce PDESC que tous les programmes sont faits. Dans le PDSEC actuel de la commune de Fanga, il n'y a pas de projet sur l'agriculture. Mais, il y a six périmètres aménagés pour le maraîchage communal financé par les différents partis politiques, ils se répartissent comme suit dans les villages de la commune: trois à Fanga, deux à Tango et un à Dienguéré. En plus de ces six, il y a deux autres périmètres financés par le Paddy dont un à Fanga (un hectare) et un à Tango (un hectare). Sur ces différents périmètres maraîchers, certaines femmes sont regroupées dans des associations comme le cas de l'association de femme « Kafo » à Dienguéré qui cultive des aubergines, des gombos et des salades. Mais ces associations ne bénéficient pas d'aide financière mais souvent c'est le Paddy qui intervient avec des aides de matériel comme le grillage pour clôturer leurs périmètres. En plus du Paddy,

il y a une ONG locale qui intervient de temps en temps pour faire une expérimentation de semis précoce.

Le Paddy n'est pas parvenu à maitriser le cours de la rivière 'Térékollé' qui est une zone importante pour faire une culture de contre saison. Le 'Térékollé' est situé entre deux collines qui drainent l'eau de pluie dans cette rivière. Au niveau du village de Tango, il y a une réalisation de 'Hadjouwassa' (un 'canal' dans le village de Tango) et un surcreusement pour l'arrosage du périmètre maraicher. C'est ce type de projet qui est soumis au Paddy pour le financement. Il y a cinq digues entre le village et Yélimané. Mais la mairie fait souvent la demande aux différents bailleurs pour le financement de certains de ces projets. Ce grand projet permettrait de résoudre le problème de désenclavement dans la commune et d'améliorer les conditions de vie de la population. Malheureusement, la promesse de certains bailleurs n'est pas tenue concernant ce projet de la commune. Tous ces projets sont intéressants pour le développement de la commune. Mais le coût de ces projets est de plusieurs millions de FCFA, la commune n'a pas de moyens pour les réaliser.

Le PDESC est considéré dans la mairie comme une continuité entre les différents maires successifs de la commune. Le PDESC de 2010-2014 est épuisé, il est fait sur un programme de cinq ans qui correspond souvent au mandat de maire. La mairie est en cours de l'élaboration de son nouveau PDESC, mais la répartition par activité est faite en priorité selon la demande des villages : par exemple certains villages demandent un centre de santé, des nouvelles salles de classe. Il est élaboré avec les élus communaux, les chefs de village, les techniciens. Dans le PDESC, il y a deux niveaux de financement qui sont : 80% pour la commune et 20% pour la population communale et les différents partenaires. Le rôle de l'Etat est de surveiller et de faire une enquête de bilan annuel du PDESC.

Par ailleurs, la situation géographique de la commune freine son développement agricole. La commune est entourée de collines, les terres cultivables sont limitées. Les terres fertiles sont partagées entre les cultivateurs et les éleveurs. Cette situation est défavorable à la population agricole de la commune de Fanga.

Sur le plan politique, il existe dix partis politiques dans la commune de Fanga. L'actuel maire est de l'URD (Union pour la république et la démocratie, le nombre des conseillers communaux est de onze : six pour l'URD et cinq pour l'opposition. La dernière élection communale a été portée devant la cour constitutionnelle pour trancher. La cour a décidé d'annuler le vote de certains bureaux. Ce qui a donné la majorité à l'URD pour diriger la mairie.

Ressources de la commune

Les ressources de la commune de Fanga sont des impôts, taxes, dons et legs (techniques et financiers). La bonne gouvernance démocratique est un moyen indispensable pour le développement de la commune de Fanga. La commune de Fanga n'est pas très pauvre mais il manque une bonne politique pour le développement.

La population associe des affaires familiales aux affaires politiques. Donc la vie politique communale mouvementée freine le développement. Les migrants de la commune prennent souvent partie pour défendre l'un contre l'autre si bien que les frais judiciaires sont financés par eux.

Agriculture

C'est l'activité principale de la commune. Les paysans cultivent plusieurs variétés de mil et sorgho. La commune pratique la culture de décrue dans le village de Fanga. Il y a certains paysans qui cultivent sur la même parcelle plus de trente ans donc la production diminue d'année en année du fait de l'épuisement des sols.

Les contraintes agricoles

Les cultures sont confrontées à des aléas climatiques, des déprédateurs (oiseaux, rats, sauterelles, singes et termites). Les singes se trouvent surtout dans les communes voisines comme Guidimé, Soumpou et Tringa. Pour l'instant, il n'y a pas de solution. Par manque de moyens, il n'y a pas de dispositions pour lutter contre ces déprédateurs. Les contraintes pour les maraichers sont que les productions arrivent en même temps. La commune a besoin de transformation des produits sur place mais les ateliers agroalimentaires sont inexistants. La période de récolte du maraîchage s'étend de décembre à mars. Les produits maraîchers sont : oignon, tomate, gombo, aubergine. Chaque famille a une petite superficie. Les produits sont vendus à Guidimé et Diafounou en dehors de la consommation communale.

Guide d'entretiens avec les chefs de villages

Guide d'entretien pour les chefs de village dans le cercle de Yélimané, Mahamadou Niakaté avril-juillet 2015.

Tableau 74 : Guide d'entretiens avec les Chefs de villages

Les domaines	Les objectifs	Les questions de relance
Histoire du village **La question de départ :** **Pouvez-vous me raconter l'histoire de votre village ?**	Hypothèse : les formes d'organisation traditionnelles n'ont plus d'impacts sur les besoins des familles Objectif: présentation du village : autochtones et allochtones. Connaitre les patronymes dans le village et les fondateurs pour comprendre l'organisation sociale : famille de noble, esclave et caste, et les différents clans dans le village, connaitre les différentes ethnies et les familles de chefferie dans le village	Qui est le premier fondateur du village ? D'où vient ce fondateur ? Le village est divisé en combien de clan ? Comment fonctionne ce clan à l'intérieur du village ? Quels patronymes dominent dans le village ? Quels patronymes détiennent la chefferie dans le village ? Dans le village, y-a-t-il combien de catégorie sociale : noble « horré », esclave « komé », caste « niamakhala » ? Ça fait combien de temps que le village est fondé ? Comment se sont installées les autres ethnies dans le village ?
Agriculture comme principale activité dans le village **La question de**	Hypothèses: l'agriculture y compris l'élevage est l'activité dominante dans le village ; permet de répondre aux besoins alimentaires	L'agriculture est pratiquée dans le village par qui ? L'élevage est pratiqué dans le village par qui ? La quantité de céréales récoltées dans le village suffit-elle pour nourrir la population?

départ : **L'agriculture est-elle importante dans le village ?**	Connaitre si toute la population villageoise pratique l'agriculture. Ces paysans ce sont des agro-éleveurs. Connaitre l'activité secondaire dans le village. Objectif : autoconsommation dans le village	Le nombre de cheptel est-il important dans le village ? Y a-t-il des conflits entre les paysans et les éleveurs du village ? La production agricole est-elle satisfaisante dans le village ? Est-ce qu'en bonne saison toute la population assure son alimentation dans le village ? Durant la période de soudure, combien de repas par jour et par famille ? En cas de besoin, où sont achetés les produits alimentaires ? « Penser à faire parler sur les greniers des familles ».
Migration **La question de départ :** **Quels sont les rapports entre les migrants et les villageois?**	Hypothèse: la migration dans le village permet de subvenir aux besoins alimentaires des ménages à travers leur appui financier Objectif : connaitre l'histoire de cette migration (son évolution) et les pays de destination de jeunes du village et le rôle de cette migration dans la vie quotidienne. Rôle de la migration dans la prise en charge familiale notamment sur la consommation alimentaire	Quels sont les pays de destination de vos enfants qui quittent le village ? Ces migrants investissent-ils dans le village ? Depuis quand ? La migration est-elle un atout pour le village ? Connaissez-vous des familles qui dépendent de leurs migrants pour leur nourriture? Y a-t-il de bonnes relations entre les villageois et leurs migrants ?
Les informations personnelles sur le chef de village	Hypothèse: la situation de chefferie permet de comprendre le village	Dans votre famille, y a-t-il eu d'autres chefs du village ? Dans quelle famille était issu votre

La question de départ : Quelles sont les familles qui tiennent la chefferie dans le village ?	Objectif: connaitre les différentes familles nobles du village. Connaitre aussi la ou les famille(s) fondatrice(s) du village. Savoir les différentes familles du village depuis la fondation du village. Et enfin, connaitre la coutume villageoise.	prédécesseur ? Quelle famille a eu beaucoup de chefs du village ? Ça fait combien d'année que vous êtes intronisé chef du village? Comment devient-on chef du village chez vous ?
Une discussion ouverte pour finir: la place de votre village dans la province et dans la commune		
Dans notre discussion, on a oublié quoi selon vous?		

Tableau 75: Liste des chefs de villages rencontrés

Villages	Communes	Pays	Dates	Observations
Yélimané	Guidimé	Guidimé	03 mai 2015	Chef du village et ses conseillers dans sa famille
Fanga	Fanga		14 mai 2015	Le fils de chef du village, les conseillers et les trois chefs de quartier dans la place publique du village
Takaba	Takaba		21 mai 2015	Représentants de deux parties du village à la mairie pour faire des entretiens
Kirané	Kirané-Kaniaga	Kaniaga	22 mai 2015	Dans la famille de chef du village avec quelques conseillers
Kersignané			25 mai 2015	Avec le petit frère et le fils aîné de chef du village avec tous les conseillers dans la place publique du village
Lakanguémou			27 mai 2015	Dans la famille de chef du village en présence de son fils aîné plus le chef d'esclave, de griot et forgeron
Krémis	Krémis		30 mai 2015	Le chef du village avec ses conseillers et la jeunesse dans la place publique du village
Kersignané	Konsiga	Diafounou	05 juin 2015	Avec le chef seul dans sa famille
Komodindé			07 juin 2015	Le chef du village avec les de différents chefs clans dans sa famille
Marékhaffo	Dogofri		10 juin 2015	Avec le chef du village dans sa famille
Diongaga	Diafounou-Diongaga		15 juin 2015	Avec le fils de chef du village, les conseillers et quelques vieux dans la place publique du village
Tambacara	Diafounou-		20 juin	Avec le chef du village dans sa

	Gory		2015	famille
Gory	Gory		26 juin 2015	Le chef du village avec son fils et ses épouses
Yaguiné	Toya		02 juillet 2015	Avec mon guide et le chef du village dans sa famille
Marèna	Tringa	Tringa	10 juillet 2015	Avec le fils de chef du village et tous les conseillers dans la place publique
Dialaka			14 juillet 2015	Avec le chef du village dans sa famille

Tableau 76: Nombre de chefs de villages rencontrés

Nom de village	Lieu d'enquête	Nombre de personne	Date	Provinces
Yélimané	Chez le chef du village	6	03 mai 2015	**Guidimé**
Fanga	Place publique	11	15 mai 2015	
Takaba	A la mairie	5	20 mai 2015	
Kirané	Chez le chef du village	9	25 mai 2015	**Kaniaga**
Kersignané	Place publique	12	26 mai 2015	
Lakanguémou	Chez le chef du village	8	27 mai 2015	
Krémis	Chez le chef du village	7	05 juin 2015	
Kersignané	Place publique	8	08 juin 2015	**Diafounou**
Komondindé	Place publique	7	10 juin 2015	
Dogofri	Chez le chef du village	8	13 juin 2015	
Diongaga	Chez le chef du village	4	16 juin 2015	
Gory	Place publique	12	22 juin 2015	
Tambacara	Place publique	9	26 juin 2015	
Yaguiné	Chez le chef du village	8	30 juin 2015	
Marèna	Chez le chef du village	11	10 juillet 2015	**Tringa**
Dialaka	Chez chef de village	8	12 juillet 2015	

Les provinces Soninkés

- Le Guidimakha (*Gidimaxa*), au nord du fleuve Sénégal, partagé entre le Mali et la Mauritanie.
- Le Gadiaga (*Gajaaga*), au sud du fleuve Sénégal et en aval de Kayes, partagé entre le Mali et le Sénégal.
- Le Diombokho (*Jonbooxu*) à l'Est de Kayes.
- Le Diafounou (*Jaafunu*) dans le bassin de la Térékholé et de la Kolombiné.
- Le Tringa (*Tiringa*).
- Le Guidimé (*Gidinme*).
- Le Kényarémé (*Xañaarenme*) ou Kaniaga (*Xañaaga*) à la frontière Mali-Mauritanie.
- Le Soroma (*Soroma*).
- Le Dialan (*Jalla*).
- Le Kaarta (*Karata*) divisé en Kaarta-biné (noir) et Kaarta-khoulé (blanc) (*Karata-binne, Karata-xulle*).
- Le Kingui (Kingi).
- Le Dabola (*Dabola).*
- Le Bakhounou (*Baaxunu*).
- Le Guiriga (*Giriga*).
- Le Wagadou (*Wagadu*) autour de Goumbou et Nara.
- Le Koussata (*Kusata*).
- Le Lamballakhé (*Lanballaqqe*).
- Le Boron (*Boron*) ou Sosso (*Soso*) appelé aussi Kaniaga (Xañaaga).
- Les Débounyéri (*Debu-Ñeri*= Sept villages) autour de Banamba.
- Le Baraouel (*Baraweli)* au sud du fleuve Niger, seule région profondément intégrée au pays Bamabara où la langue soninké se soit encore maintenue, quoi que très minoritaire.

Source : Christian Girier, Parlons Soninké, 1996.

Extrait compte-rendu d'entretien avec des chefs de villages

Le Chef du village de Kirané, le 22 mai 2015

Le village de Kirané dans le Kaniaga, entretien réalisé le 22 mai 2015

Présentation du village

Kirané est le plus gros village de Kaniaga. Le fondateur est BouyaguiGoundo Traoré. Le village est divisé en cinq clans qui sont : Amorokissimarou (petits fils d'Amoro), Bouboukissimarou (petits fils de Boubou), Takama, Karagalou (Baradji) et Tourédiga (Touré). Ce sont ces clans qui se trouvent dans le village mais le clan Takama se trouve dans beaucoup de village du Kaniaga. Le fonctionnement du village repose sur une structure sociale autour des nobles, esclaves et castes. Chaque clan est constitué des nobles, esclaves et castes, et est dirigé par un chef mais sous l'autorité d'un chef du village. Le chef du village gère tous ces cinq clans qui composent le village. Le clan est appelé aussi chez nous dans le Kaniaga le 'gouralaké'.

Les noms Traoré sont plus nombreux dans le village mais il y a certains noms comme Baradji qui sont le marabout, les Konaté et Diarra qui sont des esclaves, Sissoko, Dango, griot, et Fadiga est gérésé. C'est à travers ces différents noms que se forme notre organisation sociale. Le village de Kirané est organisé d'abord autour des trois grandes catégories sociales : d'abord, les nobles qui sont majoritaires, ensuite les esclaves et la dernière catégorie est les castes. Les noms Traoré sont des fondateurs et détiennent la chefferie. La chefferie est confiée au plus âgé des trois clans de Traoré que j'ai cité : Amorokissimaourou, Bouboukissimarou et Takama.

Donc, chaque catégorie sociale reconnait son rang dans le fonctionnement du village qui se transmet de père en fils : par exemple, un fils de noble ne peut pas se comporter comme un fils d'esclave ou de caste. Les Soninkés sont majoritaires dans le village mais il y a quelques ethnies comme le maure, le peul et le bambara qui sont installés à côté de nous lesquels sont des allochtones. Parmi eux, il y a certaines familles qui sont installées depuis plusieurs années si bien qu'on se marie avec eux. Le Kirané est le deuxième village le plus ancien du Kaniaga après le village de Wayikanou.

Pouvez-vous parler un peu de Kaniaga?

Le Kaniaga vient du « Kaniana» qui signifie le chasseur. Donc, le premier fondateur du village est installé au cours de sa chasse. Le premier fondateur de Kaniaga est Diankha Boiguilé qui vient du village de Darèga normalement dans le cercle de Nioro du Sahel. Ce Diankha Boiguilé n'est pas Traoré mais c'est un Karé (ce sont des Baradji, Sissako). Mais les Traoré sont installés à côté de lui, ils ont partagé les pouvoirs entre eux : les Traoré pour la chefferie du village et les Karo pour la fonction religieuse. Ce sont nos marabouts (moodinu). Le Kaniaga comprend dix-huit villages dont deux villages sont dirigés par les Kagoro (Fofana, Diankha Boiguilé). Il est étendu de Bandiougoula à l'ouest à Hamagué à l'est.

Agriculture

C'est l'activité principale du village de Kirané. Tous les ménages soninkés ne connaissent d'autres activités que l'agriculture et la migration en dehors du village. L'élevage est pratiqué par les ménages qui ont des migrants. Il faut avoir de l'argent pour nourrir des bêtes dans le village. Mais certains ménages des allochtones comme le peul et le maure ont quelques têtes. Certains ménages bambaras font du commerce. Malgré la dominance de l'agriculture par des autochtones, les récoltes sont très faibles dans le village. Vous voyez la situation du village dans le Sahel à quelques kilomètres seulement, nous sommes en Mauritanie. Nous sommes à la porte d'entrée des déprédateurs qui venaient de la Mauritanie pour le Mali. Donc, les conséquences seront sur le village de Kirané avant les autres villages du cercle de Yélimané. Le village est déficitaire du point de vue alimentaire chaque année. Ce déficit alimentaire s'explique par plusieurs points : manque de pluie, déprédateurs, manque de bras valide à cause de la migration. Mais la cohabitation entre les clans et ethnies se passe très bien, pas de tension comme l'ont connu certains villages de Kaniaga. Tous les conflits sont résolus entre nous dans le vestibule du chef de village.

Depuis les années des grandes famines (1983-1984), Kirané est déficitaire. Les exploitants agricoles cultivent quelques productions : sorgho de cycle court, maïs, haricot et arachide. Avant le déficit pluviométrique, il y a certains exploitants qui cultivent le mil. Depuis longtemps, le village de Kirané n'arrive pas à nourrir la population de ses récoltes issues dans leurs champs. Nous sommes au mois de mai, dans le village, il n'y a personne qui a dans sa famille les récoltes issues dans ses exploitations.

Toute l'année, le village est confronté à la crise alimentaire mais elle varie d'une famille à l'autre, en fonction de l'appui des migrants. La période la plus difficile au niveau national peut être constatée chez nous aussi avec la hausse des prix de céréales à Bamako, Kayes et Kirané. Le mois d'août est le plus difficile pour la consommation des ménages de

Kirané : c'est une période de soudure alimentaire entre la récolte précédente et la nouvelle récolte dans le pays. Donc, les ménages sans migrants sont surtout confrontés à la situation alimentaire la plus difficile.

Ainsi, le nombre de repas est de trois fois par jour, assurés par les chefs de ménage mais certains peuvent avoir des repas intermédiaires souvent de quatre à cinq fois, de sept heures du matin à vingt heures du soir. Donc, le village est déficitaire en production agricole et alimentaire, les ménages avec des migrants achètent mil et arachide à Kayes, le riz et le sucre sont achetés sur le marché villageois et souvent à la Mauritanie.

L'achat à la frontière est souvent pénible si on se rencontre avec les douanes maliennes, mais pas celles de la Mauritanie. Les douanes maliennes sont dures avec les ménages qui achètent à la Mauritanie. Les prix de l'achat à l'intérieur du Mali évoluent au cours de l'année : à Kayes, un sac de cent kilogrammes de mil est à vingt mille FCFA en janvier, vingt-cinq mille en mai et trente mille en août. Et un sac de cent kilogrammes d'arachide à quarante mille en janvier passera à soixante-dix mille FCFA en août à Kayes. Si tu achètes dans le village, il peut atteindre jusqu'à cent mille FCFA en mois d'août. Mais les prix du riz provenant de la Mauritanie sont moins chers par rapport ceux du Mali, souvent il peut y avoir une différence de quatre à cinq mille FCFA : le riz sur le marché malien peut atteindre en mois d'août dix-neuf mille FCFA à cause de l'état de la route pour accéder à Kaniaga mais avec la même quantité de riz provenant de la Mauritanie, on peut en avoir à quinze mille FCFA souvent dans le village auprès des commerçants. Les ménages qui n'ont pas de migrants, sont confrontés à la situation alimentaire, beaucoup plus difficile, par rapport aux autres. C'est la raison pour laquelle dans le village tous les jeunes vont à l'Etranger pour prendre tous les nécessaires de la famille.

Migration

Comme je viens de te dire, sans la migration, le Kirané ne peut pas vivre. Les autorités maliennes nous ont abandonné. Le village ne reçoit aucune aide de l'Etat. Donc, pour éviter toutes les souffrances de la famille, il faut migrer. A notre époque, la migration était vers le Sénégal dans la zone arachidière pour une période temporaire après les récoltes. On revenait pour passer la saison de pluie. Mais cette migration a évolué ; depuis la destination a changé. Du Sénégal, la migration est passée vers la France. Aujourd'hui, les pays d'accueil des ressortissants de Kirané restent par ordre de nombre la France en Europe, le Gabon, les deux Congo (Brazza ou RDC) et l'Angola.

Ce sont différents pays qui accueillent en grande majorité nos enfants à l'étranger. Mais il y a certains qui sont en Italie ces dernières années mais avec des conséquences lourdes parce que beaucoup de jeunes se sont noyés dans la mer pour atteindre l'Italie. Dans le village, on a des familles avec lesquelles on n'arrive pas à annoncer le décès de leur fils parce qu'il est le seul fils de la famille. Les investissements de ces migrants dépendent de leurs moyens financiers. Il y a certaines familles qui ont beaucoup des migrants lesquels cotisent pour les charges de la famille et d'autres sont seuls. D'autres se trouvent dans une situation irrégulière en France, il y a certains qui ne travaillent pas. Mais quel que soit la situation des migrants, ils investissent dans le village dans les charges de la famille en priorité et des constructions en ciment de leur maison, des mosquées, centres de santé et écoles. Mon village remercie la France, sans les revenus de ces migrants 'français', le Kirané ne pourra pas vivre.

Informations personnelles sur le chef du village

Je suis issu de l'un des trois clans de Traoré du village qui tenaient la chefferie de Kirané. Je suis donc du clan d'Amorokissimarou. Mon prédécesseur est issu du clan de Bouboukissimarou. Le Takama ne régna pas beaucoup dans le village de Kirané. Dans le village, c'est mon clan qui a beaucoup de chefs de village. Je suis devenu chef du village il y a quelques années. Le chef du village est issu de trois clans des Traoré de Kirané, le plus âgé devient le chef. C'est un accord depuis nos descendants, il n'y a jamais eu de conflit pour une chefferie à Kirané. Le monsieur qui me suit est connu avant mon décès ainsi de suite.

Foncier dans village

Dans le village de Kirané, la terre appartient aux Karo (Baradji) et 'Kaniarému' (les Traoré). Les grands propriétaires fonciers du village sont des Karo après les Traoré. Mais les trois clans de Traoré possèdent chacun ses propres fonciers qui sont hérités par leurs ancêtres. Donc, chaque clan est responsable de terres. Dans le village, il y a des terres à des ménages qui les utilisent pour leurs propres besoins ; il y a aussi des terres à caractère commun sous l'autorité de clan ou du chef de village. Les conflits pour le foncier n'existent pas dans le village. Chacun connait ce que ton grand père avait à sa possession.

Chef du village de Kaniga, commune de Kaniaga-Kirané, 21 mai 2015

Un entretien d'un autre village du Kaniga dans la commune de Kaniaga-Kirané, le village de Kersignané, 21/05/2015

Histoire du village : Kersignané

Le premier fondateur de Kersignané Kaniaga est Mahamet Diaba Traoré. Il y a environ 162 ans (vers 1853) à la date de l'entretien en 2015. Le fondateur vient du village de Korigué dans le cercle voisin de Nioro du Sahel. Ce sont les Takama qui sont les plus nombreux dans le village.

Le village est divisé en cinq clans mais ces clans sont composés de toutes les catégories sociales du village. Par contre, la chefferie est toujours tenue par un noble, notamment les Traoré. A l'intérieur du village, chaque clan est dirigé par un chef mais tous ces chefs de clan sont sous l'autorité du chef de village. Ainsi, dans le village de Kersignané, il y a plusieurs noms dont les principaux sont : Traoré, Samassa, Bouné, Makanago, Boîguilé, Baradji, Dougathié, etc. Les autochtones sont des Traoré, Samassa, Bouné, Séméga, Touré, Yattaré.

Agriculture

Dans le village, l'agriculture est l'activité principale avec l'élevage. Ces paysans cultivent principalement les diverses variétés de sorgho de cycle court, et l'élevage se porte sur des moutons, chèvres, vaches. Mais le nombre reste inconnu dans le village parce que les grands éleveurs déclarent aux autorités quelques têtes de cheptel pour éviter de payer des impôts. Donc, le nombre est incertain. Voici mon conseiller à côté de vous, il a plus deux cents têtes de vaches mais il a déclaré que dix dans son carnet de famille. Il y a quelques conflits entre les paysans et les éleveurs. Ces éleveurs transhumants venaient de Yélimane, Kayes, Bafoulabé, Kéniéba (nord) au début de l'hivernage qui correspondent au moment des semences des champs et leur retour vers la zone de départ (sud) au moment de la maturité des céréales. Dans leur mouvement dans le village, il y a un problème de passage des troupeaux sinon les éleveurs villageois sédentaires n'ont pas de problème de ce type de conflit.

Autosuffisance alimentaire

Le village de Kersignané est déficitaire à double sens : alimentaire et pluviométrique. Donc, la quantité des récoltes ne parvient pas à nourrir la population. Depuis plus de dix ans, ce sont les oiseaux venus du Sahel qui causent des dégâts sur nos champs. Malgré ce déficit agricole, dans mon village, les ménages mangent au moins trois fois par jour. La période de soudure au milieu de l'hivernage est difficile pour certains ménages surtout ceux qui n'ont pas de migrant.

Achats

Pour la consommation villageoise, il faut acheter de la nourriture. Donc, les céréales proviennent de Ségou, Kayes et Bamako pour les ménages avec migrant qui achètent par commande aux commerçants. Les prix de transport de ces zones varient de cinq mille à dix mille FCFA selon l'année. Quant aux ménages sans migrant, ils achètent en détail par 'moudé' ou sac dans le village. Dans mon village, il n'y a pas de grenier qui soit en autosuffisance alimentaire. Tous les chefs de ménage du village stockent dans le magasin.

Migration

Elle est importante dans le village. Les pays de destination sont la France, la Côte D'ivoire, la Mauritanie, il y a quelques jeunes qui sont en Asie (Chine). La grande majorité des ménages ont au moins un à deux migrants qui sont en France. Donc, ce sont ces migrants qui nous aident dans la vie quotidienne comme l'achat des céréales, des impôts, de construction, de centre d'éducation, de santé comme à l'entrée du village. Dans le village, il y a plus de quarante ménages qui dépendent directement de leurs migrants. Cette migration est positive pour le village de Kersignané.

Foncier

Il est caractéristique du système coutumier dans le milieu Soninké. Donc, chaque exploitant du village a un foncier qu'il cultive pour ses besoins. Mais, les grands propriétaires fonciers sont des Traoré qui sont des fondateurs. Il y a la pratique de dépendance entre les exploitants villageois. Les grands propriétaires fonciers prêtent une partie à des ménages non seulement aux ménages autochtones mais aussi à des étrangers installés depuis longtemps. Mais pour les nouveaux arrivants, il faut avoir un tuteur qui fait la demande auprès de propriétaire foncier. Autrefois, les propriétaires de foncier pratiquent le 'diaka' mais ils pratiquent peu dans le village. Cette pratique de 'diaka', c'est dans le but pour éviter des conflits entre prêteur et emprunteur. Chaque année, l'emprunteur se signale auprès du propriétaire pour cultiver l'année prochaine auprès du propriétaire. Le propriétaire peut autoriser la culture de la même parcelle ou donner l'accès à une nouvelle parcelle.

Informations personnelles

Le chef de village a été intronisé en 2012, il est décédé le 13 avril 2015. Donc le village est confié à moi avant l'intronisation de son successeur. C'est moi qui assume le rôle du chef de village comme mon prédécesseur. Je suis chef de village par intérim : j'accueille les autorités et toutes les personnes dans le village. C'est le cas de vous aujourd'hui. Le chef

de village décédé vient du clan Sakala, c'est ce clan qui a eu beaucoup de chefs de village. Il y a trois chefs de village qui venaient de Sakala avant lui. Son prédécesseur vient de Takama. C'est Takama qui a eu beaucoup de chefs dans le village de Kersignané. Ils sont deux clans qui dirigent le village depuis sa création. Le Sakala a eu trois chefs de village et le Takama a eu cinq. Le nouveau chef du village sera issu de Takama. Le clan Takama a eu cinq chefs de village successifs. En tout dans le village, le clan Takama a eu onze chefs du village et le clan Sakala, trois.

Discussion chez le chef intérimaire de village à Kersignané en présence des conseillers sur la place publique du village. Il y avait sept personnes avec lui, dont le fils du chef de village, trois conseillers, un griot, un esclave et un forgeron.

Guide d’entretien pour les exploitants agricoles

Guide d’entretien avec les exploitants agricoles dans le cercle de Yélimané, Mahamadou Niakaté avril-juillet 2015 et janvier-mars 2018

Tableau 77: Guide d'entretien pour les exploitant agricole

Les domaines	Les objectifs	Les questions de relance
Présentation de la famille par le chef d’exploitation ou chef de ménage **La question de départ :** **Pouvez-vous me présenter votre famille (au sens démographique) puis votre exploitation agricole?**	Hypothèse : en zone rurale, un chef de famille est également chef de l’exploitation agricole Connaitre les différentes composantes de la famille au Mali en général, et dans le cercle de Yélimané en particulier. Chef de l’exploitation comme capitaine ou dirigeant dans l’exploitation. L’activité principale de l’exploitation Objectif: rôle du chef de famille	En quelle année vous êtes devenu chef de ménage ? Comment êtes-vous devenu chef de l’exploitation ? Quelle est l’activité principale de votre exploitation ? il y a d’autres activités dans l’exploitation en dehors de l’activité principale Pouvez-vous parler de la migration dans la famille ? Connaissez-vous des organisations paysannes dans votre village ? Avez-vous fait des formations pour le métier agricole? Qui vous a formé et comment vous vous êtes formés à ce métier ? Combien de champs et variétés de céréales cultivez-vous ? Quelle est la période des travaux agricoles dans votre village ? Etes-vous

		confronté au problème alimentaire ? en quelle année ? Quel type de culture est pratiqué dans vos champs ?
Autosuffisance alimentaire dans le ménage **La question du départ :** **Le ménage est-il excédentaire ou déficitaire alimentaire ?**	Hypothèses: l'exploitation familiale répond aux besoins alimentaires du ménage Objectif : connaitre la situation alimentaire dans le ménage pendant ces dernières années. Le faire parler sur sa gestion du ménage sa responsabilité	L'exploitation est-elle toujours autosuffisante en céréales ? Combien de mois de l'année est assuré par votre exploitation ? Quelles ont été les céréales achetées pour la période de soudure dans votre ménage ? Quel était le moyen de transport vers la famille ? Vous êtes combien dans le ménage ? hommes, femmes, enfants L'exploitation a-t-elle des salariés ? permanents ou temporaires. D'où viennent ces salariés ? Est-ce que les membres de votre exploitation travaillent dans d'autres exploitations ? Ces membres d'exploitation migrent-ils vers quel pays en quittant l'exploitation ?

Matériels agricoles dans l'exploitation **La question de départ :** **Le manque de matériels agricoles est-il une contrainte pour produire beaucoup dans l'exploitation?**	Hypothèse: la modernisation des matériels agricoles permet d'augmenter la production dans l'exploitation Objectif : connaitre l'évolution des matériels agricoles dans l'exploitation	Quels sont les matériels présents dans votre exploitation? il s'agit de connaitre le nombre de charrue, tracteur, charrettes, et autres dans l'exploitation ? En quelle année, vous avez eu ces matériels? Ces matériels répondent-ils à vos besoins agricoles? D'où proviennent ces matériels?
Le cheptel et la pratique de l'élevage dans le village **La question de départ:** **L'élevage joue-t-il un rôle dans l'exploitation ?**	Hypothèses: connaitre l'effectif du cheptel dans l'exploitation La manière de combiner dans l'exploitation l'élevage au sein de la même cellule de production Objectif: les différents types d'animaux dans l'exploitation	Combien avez-vous de têtes d'animaux dans l'exploitation ? bœufs, taureaux, vaches, taurillons, génisses, veaux, ovins, caprins, ânes, chevaux et volailles Nombre de propriété d'animaux dans l'exploitation ? Pratiquez-vous la vente du lait dans l'exploitation? Pratiquez-vous la transhumance dans votre village? Quelle était la destination de vos cheptels en 2014 et 2017?

		Le troupeau transhumant est conduit par qui? Quelle est la période difficile pour vos animaux ? à l'approche de la saison de pluie, pendant la saison sèche
Foncier **Question de départ:** **Etes-vous propriétaire du foncier de votre exploitation?**	Hypothèse: le foncier est un atout pour l'agriculture Objectif : connaitre les différents fonciers du ménage dans le village	L'exploitation est-elle propriétaire de son foncier et depuis quand? L'exploitation a-t-elle des surfaces non cultivées en 2014 et 2017? L'exploitation a-t-elle un berger et depuis quand? Quelle est la superficie totale de l'exploitation et avez-vous d'autres champs en dehors du village? Quel type de culture est fait dans votre exploitation et prenez-vous des crédits ?
Une discussion ouverte pour : agriculture restera une activité pour répondre à vos besoins alimentaires		
Dans notre discussion, on a oublié quoi selon vous?		

Tableau 78: Nombre de ménage enquêté en 2015

Villages	Communes	Pays	Ménages	Types de ménages	Dates
Yélimané	Guidimé	Guidimé	01	Sans migrant	10 mai 2015
			02	Sans migrant	10 mai 2015
			03	Sans migrant	10 mai 2015
			04	Avec migrant	11 mai 2015
			05	Avec migrant	11 mai 2015
			06	Avec migrant	11 mai 2015
			07	Avec migrant	12 mai 2015
			08	Sans migrant	12 mai 2015
			09	Avec migrant	12 mai 2015
			10	Avec migrant	12 mai 2015
			11	Sans migrant	13 mai 2015
			12	Sans migrant	13 mai 2015
			13	Sans migrant	14 mai 2015
			14	Avec migrant	14 mai 2015
			15	Avec migrant	14 mai 2015
Fanga	Fanga	Guidimé	01	Sans migrant	17 mai 2015
			02	Sans migrant	17 mai 2015
			03	Avec migrant	17 mai 2015
			04	Avec migrant	18 mai 2015
			05	Sans migrant	18 mai 2015
			06	Sans migrant	18 mai 2015
			07	Sans migrant	18 mai 2015
			08	Avec migran	19 mai 2015
			09	Avec migrant	19 mai 2015
			10	Avec migrant	19 mai 2015
Takaba	Soumpou	Guidimé	01	Avec migrant	21 mai 2015
			02	Sans migrant	21 mai 2015
			03	Sans migrant	21 mai 2015
			04	Sans migrant	21 mai 2015
			05	Avec migrant	22 mai 2015

			06	Avec migrant	22 mai 2015
			07	Sans migrant	22 mai 2015
			08	Sans migrant	23 mai 2015
			09	Avec migrant	23 mai 2015
			10	Sans migrant	23 mai 2015
Lakanguémou	Kirané-Kaniaga	Kaniaga	01	Avec migrant	25 mai 2015
			02	Sans migrant	25 mai 2015
			03	Sans migrant	25 mai 2015
			04	Avec migrant	25 mai 2015
			05	Sans migrant	25 mai 2015
Kirané			06	Avec migrant	26 mai 2015
			07	Avec migrant	26 mai 2015
			08	Sans migrant	26 mai 2015
			09	Avec migrant	26 mai 2015
			10	Sans migrant	26 mai 2015
Kersignané			11	Avec migrant	26 mai 2015
			12	Avec migrant	26 mai 2015
			13	Avec migrant	26 mai 2015
			14	Sans migrant	26 mai 2015
			15	Sans migrant	26 mai 2015
Krémis	Krémis	Kaniaga	01	Avec migrant	28 mai 2015
			02	Sans migrant	28 mai 2015
			03	Avec migrant	28 mai 2015
			03	Avec migrant	28 mai 2015
			04	Avec migrant	28 mai 2015
			05	Sans migrant	29 mai 2015
			06	Avec migrant	29 mai 2015
			07	Avec migrant	29 mai 2015
			08	Sans migrant	30 mai 2015
			09	Avec migrant	30 mai 2015
			10	Avec migrant	30 mai 2015
Kersignané			01	Avec migrant	01 juin 2015
			02	Avec migrant	01 juin 2015

	Konsiga	Diafounou	03	Avec migrant	01 juin 2015
			04	Avec migrant	01 juin 2015
			05	Avec migrant	02 juin 2015
Komondindé			06	Avec migrant	02 juin 2015
			07	Sans migrant	02 juin 2015
			08	Avec migrant	03 juin 2015
			09	Sans migrant	03 juin 2015
			10	Avec migrant	03 juin 2015
Dogofri	Marékhaffo	Diafounou	01	Avec migrant	05 juin 2015
			02	Avec migrant	05 juin 2015
			03	Avec migrant	05 juin 2015
			04	Avec migrant	06 juin 2015
			05	Sans migrant	06 juin 2015
			06	Sans migrant	06 juin 2015
			07	Sans migrant	06 juin 2015
			08	Avec migrant	07 juin 2015
			09	Avec migrant	07 juin 2015
			10	Avec migrant	07 juin 2015
Diongaga	Diafounou-diongaga	Diafounou	01	Avec migrant	09 juin 2015
			02	Ancien migrant	09 juin 2015
			03	Avec migrant	09 juin 2015
			04	Avec migrant	09 juin 2015
			05	Avec migrant	10 juin 2015
			06	Avec migrant	10 juin 2015
			07	Sans migrant	10 juin 2015
			08	Ancien migrant	11 juin 2015
			09	Ancien migrant	11 juin 2015
			10	Avec migrant	11 juin 2015
			01	Avec migrant	13 juin 2015
			02	Avec migrant	13 juin 2015
			03	Avec migrant	13 juin 2015
			04	Sans migrant	14 juin 2015
			05	Avec migrant	14 juin 2015

Tambacara	Diafounou-Gory	Diafounou	06	Avec migrant	14 juin 2015
			07	Avec migrant	15 juin 2015
			08	Avec migrant	15 juin 2015
			09	Sans migrant	15 juin 2015
			10	Avec migrant	16 juin 2015
			11	Sans migrant	16 juin 2015
			12	Sans migrant	16 juin 2015
			13	Avec migrant	17 juin 2015
			14	Sans migrant	17 juin 2015
			15	Sans migrant	17 juin 2015
Gory	Gory	Diafounou	01	Avec migrant	19 juin 2015
			02	Sans migrant	19 juin 2015
			03	Avec migrant	19 juin 2015
			04	Sans migrant	19 juin 2015
			05	Avec migrant	20 juin 2015
			06	Sans migrant	20 juin 2015
			07	Sans migrant	20 juin 2015
			08	Ancien migrant	21 juin 2015
			09	Ancien migrant	21 juin 2015
			10	Avec migrant	21 juin 2015
Yaguiné	Toya	Diafounou	01	Sans migrant	24 juin 2015
			02	Sans migrant	24 juin 2015
			03	Avec migrant	24 juin 2015
			04	Avec migrant	25 juin 2015
			05	Avec migrant	25 juin 2015
			06	Sans migrant	25 juin 2015
			07	Sans migrant	26 juin 2015
			08	Avec migrant	26 juin 2015
			09	Avec migrant	27 juin 2015
			10	Sans migrant	27 juin 2015
			01	Sans migrant	03 juillet 2015
			02	Avec migrant	03 juillet

Marèna	Tringa	Tringa			2015
			03	Avec migrant	03 juillet 2015
			04	Avec migrant	04 juillet 2015
			05	Avec migrant	04 juillet 2015
Dialaka			06	Avec migrant	05 juillet 2015
			07	Sans migrant	05 juillet 2015
			08	Sans migrant	06 juillet 2015
			09	Avec migrant	06 juillet 2015
			10	Avec migrant	06 juillet 2015

Extrait compte-rendu d'entretien auprès des ménages

Quelques extraits des entretiens auprès des ménages

Compte-rendu d'entretien de plusieurs réalisés avec le chef de ménages dans le cercle de Yélimané

Fanga, famille de forgeron, le 16 mai 2015

Fanga, le 16/05/15, famille forgeron (famille 1) : (âge : 60 ans)

Présentation du chef de ménage

Je suis chef de famille en intérim parce que mon grand frère est parti se soigner à Bamako environ 4 mois. Dans notre famille, l'agriculture est l'activité principale en plus de notre métier forgeron. Ce dernier métier est considéré comme la seconde activité de la famille. J'ai migré en France (8 ans) et 2 ans en Côte D'Ivoire. Je ne connais pas d'organisation paysanne dans la commune ni dans le village ni dans le cercle.

Agriculture

Pendant l'hivernage, on cultive 2 champs dont un champ pluvial semé en sorgho qui est la base alimentaire de la famille et l'autre est le champ de décrue semé en maïs souvent avec quelques haricots.

Autoconsommation

D'abord ma famille est déficitaire alimentaire. La campagne de 2013- 2014 a été très mauvaise, on a récolté dans nos champs une consommation de cinq mois et les sept mois restants de l'année, on n'a rien. Il faut se battre pour nourrir la famille avec toutes les possibilités souvent de l'argent de nos migrants et nous-mêmes dans le village avec les revenus de notre métier de forgeron. L'argent envoyé par nos migrants sert à faire des achats du mil, sur place de trois à quatre sacs de 100kgs de mil ou sorgho, un sac de riz de 50kg, du sucre et quelques paquets de jumbo (cube maggi). Nous sommes trente personnes dans la famille, la consommation a la quantité au minimum de: trois 'moudés' de mil, deux kgs de riz et on mange trois fois par jour qui sont les repas quotidiens de la famille. Mon grand frère a une femme et ses enfants, moi, j'ai deux femmes et leurs enfants. On consomme la viande de trois à quatre fois par semaine. Depuis 1979-2013, la famille est confrontée à la situation alimentaire. A partir de 2013, la situation devient encore plus difficile avec la présence des prédateurs qui sont des oiseaux, criquets et rats venus du Sahel.

Matériels agricoles

J'ai des petites dabas et pioches qui sont des fabrications artisanales dans mon atelier. Je suis le forgeron du village qui fabrique ces matériels agricoles pour les exploitants. En plus de ces matériels s'ajoutent deux charrettes, un cheval qui est mort depuis environ deux mois, deux bœufs, un âne (2013) et une charrue en 2010. Ces matériels suffissent pour notre exploitation agricole.

Cheptel : Non

Foncier

Je n'ai pas de foncier à mon nom, tous nos champs sont prêtés au Diambou avec une contrepartie après chaque récolte communément appelée « diaka» qui est un accord entre les deux parties sur l'exploitation foncière. Ce 'diaka' est un dixième de la récolte pour le propriétaire du foncier, par exemple sur une récolte de 100 'moudés', il y a 10 'moudés' pour le propriétaire du foncier. La famille a ces champs depuis 1979, il n'y a pas eu de problème entre nous. On n'a pas de verger dans la famille.

Fanga, famille (2) avec migrant

Fanga, famille avec migrant (famille 2) 59 ans.

Comme notre tradition nous y oblige en l'absence du père, le fils aîné prend la responsabilité de la famille donc c'est mon cas. J'ai pris la charge de la famille à la suite du décès de mon père il y a environ vingt ans. Avant ma naissance, j'ai trouvé que mon père avait qu'une seule activité qui est l'agriculture donc cette activité est la principale de la famille. On cultive trois champs en général, le premier à l'approche du village (champ de maïs) à moins d'un kilomètre du village, le deuxième champ à six ou sept kilomètres du village (champ pluvial) et le dernier, est le champ de décrue à deux kilomètres du village. Nos cultures sont de mil, maïs, sorgho et haricot. La durée de travail est de six heures par jour de 08h-12h et 14h-16h.

Autosuffisance alimentaire

Les céréales récoltées ne suffisent pas à notre consommation annuelle ; la récolte de l'année en cours n'a assuré que six mois de consommation soit deux cents « moudés ». La consommation journalière est de deux 'moudés' de mil et un 'moudé' de riz d'environ trois

kilogrammes. La période la plus difficile de l'alimentation de la famille est à partir de ce mois (mai). On vit uniquement avec les céréales achetées, le 'moudé' varie entre 300 à 500 FCFA dans le village. Mon frère qui est en France, m'aide en envoyant de l'argent après les récoltes pour acheter du mil. La consommation du riz est récente dans le village.

Nombre de personnes dans la famille, on est vingt-sept, mon frère a ses trois femmes avec leurs enfants et moi aussi, j'ai trois femmes avec mes enfants et notre mère. Je suis dans l'exploitation avec mes petits garçons, je prends souvent des salariés au moment des travaux champêtres en jour partagé193 (quatre jours pour le salarié et trois jours pour moi). La durée de saison des pluies est irrégulière plus généralement de juillet à septembre. Malgré cette situation précaire de la saison de pluie, on est confronté aux déprédateurs qui ravagent les champs en l'espace de 72 heures. Il est impossible de chasser avec nos moyens dérisoires et les autorités ne nous aident pas pour les chasser.

Matériels agricoles

Les matériels agricoles dans mon exploitation sont: dabas, pioches, une charrue, un cheval acheté en 2010, un âne, une charrette.

Cheptel

J'ai quelques têtes dans mon exploitation : vache, moutons, chèvres et poules. Ça m'arrive souvent de vendre ces bétails pour le besoin de la famille.

Foncier

Je suis propriétaire de deux champs et l'autre est prêté en 2013 pour la culture de décrue.

Migration

Oui j'ai migré : j'étais en France, le décès de mon père m'a trouvé en France. Je décidais de rentrer définitivement au Mali. Actuellement j'ai mon jeune frère qui est en France avec sa famille.

Fanga, famille (3), cordonnier

Fanga, le 17/05/15, famille 3 cordonnier, 70 ans.

Le ménage

Je suis chef de famille à la suite des décès de cinq grands frères dont je suis le cadet de la famille. Tous ceux que tu vois autour de moi, ce sont des fils de mes frères et petits-fils. Le Mali est un pays agricole donc l'activité principale de ma famille est l'agriculture et mes enfants font le métier de forgeron pour fabriquer des dabas et pioches et réparer des charrues en panne, et les femmes font des objets artisanaux pour vendre ou échanger contre le mil, l'arachide ou le maïs. La baisse de mon rendement est due au manque d'eau et aux dégâts des oiseaux. La saison de pluie passée, je dépensais plus de 80 000 FCFA pour aider mes enfants car la valeur de la récolte est inférieure à 40 000. Je n'ai pas fait de formation et je ne connais pas d'organisation paysanne dans le village.

Migration

Je suis allé en Côte d'Ivoire et mes quatre enfants sont nés là-bas et qui sont retournés avec leurs familles. Je n'ai cultivé qu'un seul champ parce que je n'ai pas de bras valide pour les travaux agricoles. Malgré les efforts fournis la récolte est insuffisante à cause de la faible pluviométrie. Les cultures sont le mil, le sorgho et le maïs. Ma famille est confrontée au problème alimentaire depuis 2010.

Autosuffisance alimentaire

Le besoin alimentaire en céréales est estimé à mille cent 'moudés' par an pour assurer la consommation de ma famille. La récolte de 2014 était de trois cents 'moudés', c'est une consommation de trois mois. Pour l'achat de céréales, j'ai un neveu qui était en Côte D'Ivoire qui m'aidait beaucoup pour m'envoyer des tonnes de mil. Il est décédé cette année. Le nombre de personnes adultes dans la famille est de vingt-sept : quatorze hommes dont six sont mariés et treize femmes. La consommation journalière est de quatre 'moudés' de céréales dont deux'moudés' de mil et le riz est de trois 'moudés' mais avec le manque de moyens, j'ai diminué d'un 'moudé'. On mange trois fois par jour. Pas de salarié dans la famille, dans notre métier de forgeron, on gagne au moment des travaux agricoles par la fabrication des outils agricoles : une daba est vendue entre 1500 à 2500 FCFA, et une pioche à 500.

Matériels agricoles

Mes matriéls agricoles restent traditionnelles comme les dabas, pioches, pas de charrue, une charrette, difficultés financières pour acheter une charrue.

Cheptel

Non, j'ai un âne : en cas de problème alimentaire, je le vends pour acheter du mil pour nourrir la famille.

Foncier

Notre famille est originaire de Gory donc le foncier est prêté aux autochtones qui sont de Diambou avec un dixième de récolte chaque année ou 20 000 FCA par an qu'on donne au propriétaire. Dans le village de Fanga, je n'ai pas de champ de décrue. Je suis propriétaire de foncier dans le village de Gory à Diafounou.

Chef de ménage avec migrant, village de Gory, 20 février 2018

Entretien avec le chef de ménage avec migrant dans le village de Gory, 20 février 2018

Présentation de la famille (âge 65ans).

Je suis devenu chef de ménage en 1987 à la suite du décès de mon père. Depuis lors, je suis le chef du ménage avant j'étais le chef de l'exploitation à cause du vieillissement de mon père. L'activité principale du ménage est l'agriculture. En plus de l'agriculture, il y a quelques moutons dans la famille que les petits garçons s'occupent de leur nourriture pendant la saison de pluie.

Migration

J'ai migré en France. Je suis entré en juin 1969 jusqu'à ma retraite en septembre 2012. Je suis né en 1953 et j'ai aujourd'hui 65 ans. J'ai passé 43 ans de ma vie en France. J'ai exercé comme profession le serveur dans un hôtel à Montreuil. J'ai passé tout mon séjour dans cette ville. Mon petit frère est en France ; qu'il ne sert à rien dans la gestion de la famille. Il est avec sa première femme et sa seconde épouse est là. Depuis ma retraite ou bien avant, j'étais le seul à prendre les dépenses de ménage. Comme je te dis, j'ai passé ma vie chez vous (France) et j'ai rentré définitivement qu'en 2012 pour me reposer après tant d'années de travail. Je ne cherche pas de formation pour apprendre l'agriculture et je ne connais pas d'organisation paysanne dans le village de Gory.

Mais je me présente comme agriculteur parce que je cultive avec mes petits-enfants que vous voyez à côté de leur grand-mère pendant l'hivernage. J'ai cultivé trois champs : un champ de mil, un champ de maïs et un champ d'arachide. La culture d'arachide est due au manque des pluies parce que mes épouses font leurs rendements à d'autres besoins comme fabrication des savons. Chez nous dans le Diafounou, c'est le chef de ménage qui s'occupe de tout. La femme prépare seulement le repas. Le grain, le sel, le sucre, le prix des condiments, on demande tout au chef de ménage. J'ai cultivé le mil de cycle court à cause de l'arrêt précoce de la pluie au moment de la maturité des mils chaque année. J'ai cultivé beaucoup de maïs dans la zone de décrue. J'ai commencé les semences le moment où tout le village sème leurs champs. Depuis ma retraite en 2012, il y a certaines années où on a commencé en fin de juin sinon c'est la mi-juillet. Mais ça arrive souvent de commencer les semences jusqu'à la fin-juillet comme en 2015, la première pluie où le village de Gory a commencé à semer est tombée le 26 juillet. Il faut avoir des pluies d'abord pour semer chez nous. Depuis le décès de mon père, ma famille est déficitaire et surtout depuis mon retour en 2012 ça continue d'année en d'année. Je pratique uniquement la culture céréalière pour l'autoconsommation de ma famille, rien d'autre que ça.

Autosuffisance alimentaire dans la famille

Toutes mes productions agricoles sont destinées à ma consommation. Elles sont réparties comme suit : le maïs pour les mois d'octobre et novembre, le mil après avoir consommé le maïs dont la durée est souvent de quelques jours pour tout consommer. Cette année, on est dans le mois de février, voilà déjà je consomme des céréales achetées. Cette année, je n'ai rien récolté. La petite quantité d'arachide issue du champ peut finir le mois de février, je pense. Après dans la famille, on vit que de l'achat.

Je fais tous mes achats dans le village de Gory. Après le versement de ma pension de retraite chaque mois j'achète d'abord les besoins du mois pour la consommation du ménage. J'achète trois sacs de cinquante kilogrammes de riz à 17000FCFA au début de l'année dont le prix peut atteindre jusqu'à 20 000FCFA en mois d'août: 17000*3= 51000FCFA et trois sacs de cent kilogrammes de mil à 17500*3= 52 500FCFA, ensuite un sac de cinquante kilogrammes de poudre de maïs à 8000FCFA provenant de la Mauritanie qui est moins cher par rapport à celui du Mali, un sac de cent kilogrammes d'arachide pour le mois prochain à quarante-cinq mille FCFA, chaque jour 2000 FCFA pour l'achat de viande commandée chez un boucher dans le village que j'ai payé tout le mois en un coup. Chaque jour, l'enfant va

récupérer chez le boucher, vingt litres d'huile à 18500FCFA et un sac de cinquante kilogrammes de sucre à 19000FCA en ce moment.

En moyenne chaque mois, je dépense une somme de 209 000 FCFA sans compter les prix des condiments qui ne sont pas fixés. Les prix varient en fonction des repas que les femmes prépareront. C'est pour cela que chaque mois après avoir reçu ma pension, je dépense une somme entre 175 000 à 190 000 FCFA chez Diawara (commerçant originaire de Nioro qui ravitaille beaucoup de ménages dans le Diafounou, son magasin est situé au bord de la route de Kayes).Le commerçant livre dans la famille. Ça m'arrive souvent de prendre des crédits chez Diawara avant que ma pension soit versée. Nous mangeons quatre fois par jour dont le petit-déjeuner, déjeuner et dîner. Il y a un repas intermédiaire qui est devenu obligatoire chez moi, le 'dizerni' entre le petit-déjeuner et le déjeuner. J'ai un salarié qui s'occupe des petits travaux domestiques. Je l'ai payé 20 000 FCFA par mois. Aucun de mes fils n'est en ce moment en dehors de la famille. Sauf mon frère que j'ai déjà parlé qu'il ne sert à rien. Souvent il peut faire quatre à cinq mois, il ne m'appelle pas. J'ai tout fait pour lui depuis avant qu'il parte en France et son arrivée. Mais il verra après mon décès, c'est sa famille.

Matériels agricoles

Dans ma famille, j'ai une charrue, deux ânes, deux charrettes et un bœuf comme matériel agricole ou moyens de travail dans l'exploitation.

Cheptel

Je ne suis pas éleveur. J'ai cinq béliers que vous voyez attachés sous le hangar. Ce sont des animaux de la famille. Parmi eux, je tuerai un pour la fête de Tabaski.

Foncier

J'ai fait partie du clan de Doucouré de Gory qui est grand propriétaire foncier du village. Je suis propriétaire de mes deux champs de maïs dans la zone de crue et de mil. Ces dernières années, j'ai cultivé l'arachide dans le champ prêté par mes oncles maternels. Cela ne signifie pas que je n'ai pas de foncier dans le village. Les Doucouré sont grands propriétaires fonciers dans le village de Gory.

Nous sommes vingt-huit personnes dans la famille, j'ai trois femmes, la première épouse a quatre enfants, la deuxième a sept enfants et la troisième a aussi sept. Mon petit frère qui est en France, son épouse est là avec six enfants. C'est les revenus de ma retraite qui nourrit ma famille. Mes premiers enfants sont des filles qui sont mariées et les garçons sont trop petits pour aller en migration.

Ménage sans migrant et étranger, village de Gory, 2018

Entretien avec un ménage sans migrant et étranger dans le village de Gory en 2018 (âge : 45)

Présentation du ménage

Je suis venu à Gory pour la première fois en 1998. Et je suis reparti au village pour me marier en 2004. Je suis revenu la même année avec ma femme à Gory. Actuellement, je suis avec mon épouse et mes trois enfants pour faire un travail journalier dans le village. Avant d'arrivée à Gory, j'avais un métier qui est le soudeur. Mais au début, j'ai travaillé à la journée chez les exploitants. Mon premier métier est le soudeur et l'agriculture que je fais en fonction de mon temps libre. Comme je vous dis, je ne suis pas originaire du village. Donc, même s'il y a de la formation pour le métier, je ne suis pas au courant.

J'ai fait deux à trois ans de travail dans le village avant de faire des connaissances avec les villageois pour commencer le métier de soudeur. Parce qu'avant mon arrivée dans le village, il y a déjà deux soudeurs. Les soninkés ne font pas confiance à quelqu'un avant de le connaitre. Aujourd'hui, on est trois qui travaillent dans le village, un est ancien, l'autre était mon apprenti qui travaille à son compte maintenant. J'ai quatre personnes avec moi parmi elles, mon fils de dix ans et trois neveux. Elles sont là pour apprendre le métier. J'ai fait trois métiers dans le village : soudeur, forgeron et agriculture. Cette multiplication de métier194 joue un grand rôle pour assurer les charges de mon ménage.

Migration

Je suis originaire du cercle de Kita. Mais j'ai quitté mon village depuis 1994 pour partir à Guidimakha dans le village d'AmbédédiKhoré (1994-1995) et fin de 1995 je suis retourné dans mon village natal jusqu'à 1998. Je suis venu pour la première fois à Gory en 1998 jusqu'en 2004. Je suis parti me marier et je ramène ma femme avec moi donc depuis lors je suis chef de ménage. J'ai fait tout mon mouvement migratoire dans la région de Kayes notamment dans les cercles de Kayes et Yélimané. Depuis 2004, je suis installé à Gory avec ma famille et tous mes enfants sont nés ici. Mon fils aîné est parti vers l'Algérie plus d'un an.

Alimentation

Ma famille se nourrit par le revenu de mes divers travaux. En parallèle, on cultive un petit champ les jours où il y a moins de clients. Ainsi, les fréquences de clients varient en

fonction de l'année. C'est aux mois d'octobre à février que j'ai beaucoup de clients. Mais à partir de mars, il y a moins de clients. Donc, c'est ma femme qui cultive le champ souvent les enfants vont l'aider. Les récoltes ne sont pas bonnes cette année. Dès janvier, j'achète ma consommation au détail dans le village. Je ne peux pas beaucoup acheter comme font les ménages de migrants par tonnage.

Un sac de cinquante kilogrammes du riz malien coûte 17 000FCFA, un sac de cinquante kilogrammes de poudre de maïs neuf mille FCFA. Ma consommation est basée sur ces céréales : mil, riz et maïs.

Mon métier de soudeur et de menuisier est confronté à l'instabilité des prix dans le village souvent je travaille à perte. Je vous donne quelques prix dans le village à la date d'aujourd'hui. Deux battants de porte de 2004-2010 étaient au prix de 62 000 à 60 000 FCFA et actuellement, les prix sont de 45 000 à 50 000, un battant de porte au prix de 27 500 à 30 000. Ainsi, la même baisse de prix est constatée pour les fenêtres : deux battants de 20 000 à 22 500 FCFA, un battant à 15 000.

Nous sommes neuf personnes dans le ménage, mon épouse, mes deux neveux et cinq enfants à bas âge. Nous mangeons trois fois par jour mais souvent c'est difficile. Je suis dans un village où le régime alimentaire a évolué par la migration.

Matériels du travail

Mes matériels sont là, tous ce que vous voyez sous mon hangar. Ce gaz à soudeur j'ai acheté en 2002 à Kayes 475 000FCFA (725 euros), un groupe électrogène à 550 000FCFA (834 euros) à Kayes en 2004. En plus, il y a quelques matériels de soudure et aussi de menuiserie comme cette machine ancienne à bois à 200 000 FCFA (305 euros) que j'ai achetée en 2007.

Cheptel

J'ai un âne, un bélier, une charrue et une charrette que j'ai fabriqués dans mon atelier, et un semoir que j'ai acheté en occasion dans le village.

Foncier

Je n'ai pas de foncier agricole dans le village. Le champ est prêté par les autochtones qui sont des propriétaires notamment les Doucouré. Depuis 2004, je cultive chaque année un champ de pluie mais l'obtention de champ de décrue est difficile dans le village. Cela fait plus de vingt ans que je suis dans le village. Tous les chefs de ménage me connaissent donc je n'ai pas de difficulté pour avoir un champ.

Ménagen sans migrant, commune de Tringa, village de Maréna

Entretien dans la commune de Tringa, dans le village de Marèna avec un ménage sans migrant (âge : 52 ans)

Présentation du ménage

Je suis chef du ménage depuis 1997 à la suite du décès de mon père. Le temps que mon père fût chef du ménage, j'ai occupé le poste de chef de l'exploitation. Depuis que je suis né, mon père pratique l'agriculture donc c'est l'activité principale.

Migration

La première fois date de 1981-1984 pour la Côte d'Ivoire. C'est la seule migration que j'ai fait dans ma vie. Aujourd'hui aucun membre du ménage n'est en migration. Je suis membre d'une organisation paysanne dans le village appelée « Dandagaly ». C'est une association agricole créée depuis 1989, je suis membre depuis sa création jusqu'à nos jours. Cette association se trouve dans tous les villages de l'arrondissement de Tringa. A travers cette association, j'ai appris l'embouche et le maraîchage. Je suis la formation depuis le début, avant la décentralisation.

Champs

Je cultive deux champs chaque année (sorgho et maïs), tous les deux pluviaux. Le début de saison de pluie commence pour moi le 15 juin, la date que je sème mon champ de sorgho. Depuis cette date jusqu'à ma récolte, je travaille six jours sur sept (du mardi au dimanche). Le lundi est le jour de repos dans le village. Au début de chaque hivernage, le village sacrifie un bœuf blanc pour le partager entre tous les ménages ce qui est une tradition pour le bonheur de l'année. Je commence le travail à six heures du matin jusqu'à douze heures, et de quinze heures de l'après-midi à dix heures du soir. Je travaille chaque jour environ dix heures par jour dans mon exploitation. Parce que c'est mon champ qui assure mes charges. Depuis l'époque de mon père jusqu'à maintenant mon ménage n'a pas connu de problème alimentaire.

Autosuffisance alimentaire

Mon ménage est excédentaire en céréales. Les récoltes de cette année (2014-2015) étaient très bonnes pour moi malgré le fait que certains ménages du village sont déficitaires. J'ai récolté quatre tonnes de sorgho et trente sacs d'épis de maïs. C'est grâce à ces céréales

que je fais mes dépenses courantes. Je vends du sorgho pour avoir le prix des condiments, payer mon impôt et je fais crédit de sorgho à certains ménages avec migrant ou sans migrant qui me remboursent à la fin de leurs récoltes. A chaque récolte, je fais des dons à quelques ménages de caste.

Au début de chaque saison de pluie, je donne gratuitement à ceux qui n'ont pas de grain. Je donne cent kilogrammes de sorgho et de maïs qu'ils partagent entre eux. Je vends chaque année une tonne de sorgho à la banque de céréale de la commune de Tringa.

Nombre de personnes : 23

J'ai deux femmes, chacune a dix enfants. Notre consommation est le sorgho et le maïs et souvent j'achète le riz dans le village. La consommation est de trois 'moudés' de sorgho pour les trois repas. Le jour où le riz est préparé, on réduit la quantité du sorgho à deux 'moudés'.

Dans mon ménage, je n'ai pas de salarié. Je suis avec mes cinq garçons et trois filles, deux sont adultes. Tous mes enfants travaillent avec moi dans l'exploitation pendant la saison de pluie. Ils sont tous là aujourd'hui.

Matériels agricoles

Dans mon exploitation, j'ai deux charrues, deux ânes achetés en 2012 et deux charrettes achetées en 2014. Dans la commune de Tringa, il y a quatre tracteurs. Une heure de labour se paie 15 000 FCFA.

Cheptel

Dans mon ménage, j'ai dix moutons, c'est pour la consommation de lait pour mes enfants. Je suis seul propriétaire de ces animaux. Pendant l'hivernage, on les emmène avec nous dans le champ. Ils mangent à côté de nous.

Foncier

J'ai cultivé sur le foncier public du village qui est un don pour l'association de 'Dandagaly'. J'ai aussi mon foncier parental dans le village géré par le chef de notre clan.

Discussion ouverte après l'entretien

Nous, les paysans de Tringa somment confrontés à des difficultés concernant les pertes de récolte. Ce sont des oiseaux pour le mil ou le sorgho, les criquets pour le maïs, l'arrêt précoce de la pluie au moment de la maturité des cultures notamment le mil et le sorgho. Les rats, les mille pattes et les écureuils sont fréquents dans le champ au début de l'hivernage.

Nota Bene :

On est trois ménages dans le village de Marèna qui assurent leur alimentation toute l'année des produits récoltés dans nos champs. Les deux autres ménages ont des migrants en France ce qui nous différencie. Dans la province de Tringa, Lambatra est un village agricole et Diakoné est un village déficitaire.

La solution, il faut que les exploitants qui sont dans le village de Marèna prennent leur courage pour l'agriculture malgré ces contraintes réelles. J'ai une demande pour vous, les exploitants de Marèna ont besoin de barrage et de pompe pour tirer de l'eau. Ce barrage va développer le maraîchage dans le village.

Annexe 3 : Les administrateurs

Dès sa création sous forme de poste administratif en 1890 jusqu'à ce jour (mai 2015), 57 administrateurs se sont succédé à la tête du cercle de Yélimané , il s'agit de :

Tableau 79: Liste des administrateurs dans le cercle de 1890 à aujourd'hui

Numéros	Administrateurs	Années
1	Archinard Louis (Premier administrateur colonial)	1890
2	Capitaine Perrier	1891
3	Lieutenant Courtois	'1899'
4	Lieutenant Larret	'1899'
5	Novo administrateur adjoint	?
6	Tournier Louis	1913
7	Delbos Maurice	1931
8	Gauthier	1914
9	André	1916
10	Teillet Théophile	1922
11	Peyronnet	1923
12	Teillet Théophile	1924
13	Privos	1924
14	Teillet Théophile	1925
15	Manuel Georges	1933
16	Mesguin Félicien	1936
17	Manuel Georges	1937
18	Gauthier Adolph	1938
19	Esparlagas J	1939
20	Gajiniol	1939
21	Alexandre Tangui	1940
22	Thelliez	1942
23	Teynien Marc	1943
24	Canal Jean	1944
25	Mamdadou Kaita	1945
26	Vaquie Pierre	1946

27	Fourrier François	1949
28	Serge Jacquemont	1950
29	Desormes	1952
30	Jean Bonhomme	1953
31	Jean Boisselet	1953
32	Jacques Tisserant	1955
33	Jacques Bizet	?
34	Kasoum Sinata (Premier administrateur malien)	1958
35	Fadiala Koman Keita	1959
36	Bruno John S Toro	1961
37	Sékou Kanakomo	1962
38	Youssouf Sidibé	1963
39	Yehia Camara	1966
40	Gouro Kisso Diall	1969
41	Yacouba Théra	1973
42	Lieutenant Kalifa Goita	1977
43	Capitaine Tiéfolo Togola	1980
44	Capitaine Hameye Traoré	1983
45	Capitaine Youssouf Traoré	1985
46	Capitaine Mamadou Traoré	1988
47	Capitaine Mohamed Ag Mamatali	1989
48	Capitaine Séga Sissoko	1989
49	Ibrahim Sylla	1991
50	Sien Doumbia	1994
51	Almoustapha Tiréra	1998
52	BanyOuld Mohamed Cissé	2000
53	Hamadoun Barry	2004
54	Garba Kontao	2008
55	Sékou Samaké	16/09/2011 au 12/04/2013
56	Daniel Dembélé	12/04/2013 au 17/02/2014
57	Aliou Guindo	17/02/2014 au ?

Source : Dans la préfecture du cercle lors de notre passage en 2015, le Préfet était M. Guindo.

Annexe 4 : Les évolutions des différentes productions agricoles dans la région de Kayes pour ma période d'étude

MINISTEREDEL'AGRICULTUREREPUBLIQUE DUMALI

********** Un Peuple-Un But-UneFoi

DIRECTION NATIONALE DEL'AGRICULTURE **********

- BAMAKO

****

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE

***** KAYES*****

EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR TYPE DE CULTURES DE 1990 à 2017

Cultures pluviales

Sorgho

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	Sup(Ha)	prod	rdt	sup	Prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92	23413	17560	750	3160	2907	920													8630	6904	800
1992/93	23340	12464	534	2500	1750	700													7000	1799	257
1993/94	12423	6435	518																6256	4348	695
1994/95	24810	20915	843																9035	8583	950
1995/96	22770	15939	700	19608	16177	825				8568	7934	926							5686	4549	800
1996/97	27300	24570	900	11645	10480	900	45600	41040	900	15255	15255	1000	-	-	-	39835	29876	750	8866	5320	600
1997/98	26800	18760	700	35625	29604	831	45570	35636	782	23650	24070	992	-	-	-	34325	19975	598	6580	3751	570
1998/99	29110	20488	704	35255	33999	967	43624	29882	685	24850	21793	877	42727	46188	1081	28643	17014	594	9945	6763	680
1999/00	30666	2743	900	3670	3695	105	4714	3771	800	2180	2249	103	4786	5025	105	3500	2800	800	1141	1036	908

		8		0	5	0	5	6		0	3	1	0	3	0	0	0		0	0	
2000/01	22369	14092	630	31235	26112	836	43045	32714	760	31235	26112	836	55513	58178	1048	28386	15158	534	12329	9493	770
2001/02	26570	17271	650	31350	21945	700	37623	22574	600	23720	20162	850	56118	50506	900	27370	13885	500	8632	5162	598
2002/03	8325	4163	500	32786	21311	650	29645	16305	550	23275	18620	800	58603	58486	998	9538	3815	400	2273	909	400
2003/04	26244	23620	900	23200	22040	950	52062	46856	900	17000	16779	987	39168	39364	1005	43411	34729	800	9350	10341	1106
2004/05	24308	17745	730	24782	22304	900	29186	24494	600	23167	23167	1000	59669	56686	950	34509	20705	600	4050	2470	610
2005/06	22500	19125	850	31500	29925	950	27000	24840	920	23384	22916	980	54625	51894	950	27035	22980	850	7840	6664	850
2006/07	12423	8448	680	23247	19039	819	26850	21480	800	18840	14978	795	51730	51730	1000	18880	13782	730	8125	5688	700
2007/2008	12741	10193	800	25627	23064	900	15980	12784	800	21000	18732	892	58639	46911	800	23490	18792	800	12596	11336	900
2008/2009	17034	13627	800	35040	31536	900	31630	28467	900	21780	21780	1000	62000	55800	900	21095	16876	800	12350	9880	800
2009/2010	19300	21227	1100	38000	47500	1250	38500	46162	1199	26000	33161	1250	66000	82500	1250	31000	31000	1000	16000	16000	1000
2010/20	19000	2475	130	3800	5002	131	3724	4941	132	2351	3157	134	3047	4062	133	2525	2777	110	1275	1402	110

11		0	0	0	0	0	0	2	0	9	5	0	7	0	0	4	9	0	0	5	0
2011/2012	10794	4318	400	36310	30864	850	12405	8684	700	22473	20226	900	29595	25156	850	12400	4960	400	1000	550	550
2012/2013	28500	28500	1000	33200	39840	1200	45898	45898	1000	30830	33912	1100	37000	44400	1200	30000	30000	1000	18700	16830	900
2013/2014	29886	23909	800	37050	33345	900	39850	31880	800	24700	22230	900	52950	47655	900	31055	23291	750	12029	8420	700
2014/2015	32000	25600	800	35200	29920	850	37000	31450	850	21970	19773	900	37500	35625	950	27237	19066	700	17000	11900	700
2015/2016	15881	17469	1100	35434	38977	1100	31500	34650	1100	31253	34378	1100	31330	34463	1100	24956	27452	1100	26730	29403	1100
2016/17	26000	23443		27100	29875		42500	35705		25500	28551		39390	46534		31000	26132		18500	16462	

Mil

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94	435	173	400																		
1994/95	1282	1025	800																		
1995/96	2218	998	450	789	560	710				133	126	945									
1996/97	2505	1754	700	1689	1326	799	6720	4704	700	140	126	900	-	-	-	6500	4225	650	0	0	0
1997/98	2460	1353	550	1615	1177	750	6650	2518	378	140	123	878	-	-	-	5185	2237	430	0	0	0
1998/99	2485	1503	605	1693	1361	804	6300	4561	724	150	110	735	7362	6994	950	4095	1720	420	0	0	0
1999/00	2582	1933	750	2175	1740	800	7097	5322	750	220	171	779	5366	4947	922	5817	3781	650	0	0	0
2000/01	1582	903	571	2090	1417	678	6964	4422	635	225	172	764	8062	6603	819	6145	3017	491	0	0	0
2001/02	2800	1400	500	2185	1420	650	5497	2749	500	246	148	600	9243	5546	600	6400	2944	460	0	0	0
2002/03	840	311	370	2350	1410	600	8045	3620	450	285	200	700	8080	6755	836	6043	1209	200	0	0	0
2003/04	3007	2556	700	2580	2322	750	8380	6620	786	315	284	821	10380	9394	880	9810	6867	562	0	0	0
2004/05	2800	1736	620	2340	1825	780	8172	4086	500	425	340	800	12350	9880	800	9034	4065	450	23	10	450
2005/06	2500	1875	750	2000	1600	800	8700	6960	800	571	485	850	10560	8448	800	8315	5821	700	24	17	700
2006/07	1907	1240	650	1990	1789	899	8740	6642	760	1039	831	800	11861	10793	910	8950	6623	740	34	24	700
2007/2008	2270	1703	750	1410	1199	850	12366	9893	800	1088	914	840	11300	9605	850	10040	7530	750	31	25	800
2008/2009	2424	1818	750	2520	2142	850	12684	6342	500	1119	1007	900	10500	9450	900	9875	5925	600	50	37	750

2009/2010	3200	2562	800	3200	2880	900	14500	12325	850	1500	1350	900	14500	13775	950	12000	10488	874	100	90	900
2010/2011	2576	2190	850	3000	2550	850	13825	12399	890	1200	1080	900	6147	5655	920	11040	9826	890	80	68	850
2011/2012	1088	544	500	1714	1451	800	11660	6996	600	922	784	850	8429	6743	800	1800	810	450	10	4	450
2012/2013	2700	2430	900	3500	3500	1000	16660	14161	850	1488	1414	950	7800	7410	950	13500	10800	800	140	112	800
2013/2014	4000	2800	700	4500	3375	750	13580	9506	700	628	490	780	13500	10530	780	11520	7488	650	64	42	650
2014/2015	7000	4900	700	5200	4160	800	12000	9600	800	7895	6711	850	19000	15200	800	8430	5480	650	100	60	600
2015/2016	2500	2213	885	4988	4414	885	12372	10949	885	7223	6392	885	11642	10303	885	12889	11407	885	94	83	885
16/17	2960	2326		5000	4442		15360	8138		8000	8000		14000	15302		13800	8102		100	50	500

Maïs

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92	15253	20744	1360	2012	2113	1050													2540	2159	850
1992/93	13416	6856	511	1500	945	630													2000	116	580
1993/94	11085	4168	376																1787	1303	729
1994/95	22662	22662	1000																2040	1836	900
1995/96	16408	13947	850	7354	6435	875				4640	4916	1059							1050	735	700
1996/97	26730	21384	800	6810	7491	1100	1455	1455	1000	6107	7328	1200	-	-	-	733	586	800	2700	2160	800
1997/98	23500	16450	700	11755	12248	1042	1504	695	462	9970	15154	1519	-	-	-	610	365	598	1988	696	350
1998/99	24570	19337	787	11149	11188	1003	1292	904	700	10500	14920	1421	10270	16633	1619	414	269	652	1536	978	637
1999/00	26100	24795	950	12420	13449	1100	1610	1401	870	12390	13185	1064	10605	17498	1650	524	445	850	4105	3900	950

2000/01	20724	16268	785	11685	10365	887	1625	980	775	11780	13700	1163	16622	26396	1588	821	447	545	4513	4107	910
2001/02	22100	16575	750	10500	8922	850	1282	769	600	12385	11766	950	16628	16628	1000	404	162	400	3161	1432	453
2002/03	4360	2180	500	9375	7031	750	2030	1218	600	11378	12519	1100	16318	27251	1670	149	52	350	1353	541	400
2003/04	24415	23194	950	12700	18669	1470	2030	1883	927	13273	15503	1168	16000	20380	1274	1315	1052	800	6150	5884	957
2004/05	7200	3888	540	8974	8525	950	1648	824	500	8990	11238	1800	14237	19932	1400	745	410	550	1620	972	600
2005/06	9000	9474	950	5675	6810	1200	1488	1414	950	6175	9263	1500	7900	11060	1400	561	533	950	550	523	950
2006/07	5093	3565	700	5692	5692	1000	2980	2771	930	7262	7262	1000	20200	30300	1500	490	441	900	375	338	900
2007/2008	6160	5236	850	9725	11670	1200	3222	3061	950	10500	12600	1200	18963	22756	1200	445	401	900	389	370	950

2008/2009	10700	9095	850	15300	22950	1500	2379	1665	700	11550	17325	1500	18000	37800	2100	345	276	800	700	630	900
2009/2010	6000	17100	2850	14000	41342	2953	7000	19950	2850	16000	47200	2950	20000	60683	3034	400	1000	2500	150	375	2500
2010/201	1200	3620	300	1510	4760	315	9000	2965	329	2039	7754	380	8934	3405	380	47	115	245	50	123	246

1	0	0	0	5	5	0		0	0	7	8	0		2	0	0	3	0	0	1	0
2011/2012	2540	762	300	6250	4688	750	300	150	500	23730	21357	900	18700	37400	2000	20	8	400	50	23	450
2012/2013	12897	32243	2500	18010	27045	1501	10197	15296	1500	24934	69816	2800	14460	48664	3365	576	922	1600	500	500	1000
2013/2014	2160	2472	1144	4286	5618	1311	200	180	900	13144	17087	1300	22310	34077	1527	155	124	800	91	82	901
2014/2015	1640	1630	994	3350	4280	1278	400	360	900	14500	17400	1200	7896	10195	1291	91	73	802	75	60	800
2015/2016	13131	19993	1523	16000	24000	1500	9000	13500	1500	44235	72215	1633	19375	30725	1586	145	215	1483	170	255	1500

Fonio

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95																					
1995/96																					
1996/97	0	0	0	550	275	500	0	0	0	4760	2380	500	-	-	-	0	0	0	0	0	0
1997/98	0	0	0	600	351	585	6	54	833	6150	4428	720	-	-	-	0	0	0	0	0	0
1998/99	0	0	0	650	388	596	0	0	0	6330	4253	672	497	61	124	0	0	0	0	0	0
1999/00	0	0	0	520	260	500	7	3,5	500	4230	2538	600	252	101	400	0	0	0	0	0	0
2000/01	10	6	600	710	355	500	3	2,25	750	5130	3109	606	1556	703	452	0	0	0	0	0	0
2001/02	15	6	400	780	273	350	0	0	0	5257	2629	500	1650	817	500	0	0	0	0	0	0
2002/03	30	9	300	1240	620	500	0	0	0	5300	2915	550	1466	440	300	0	0	0	0	0	0
2003/04	35	18	500	1300	741	570	-	-	-	5565	3578	643	1716	944	550	0	0	0	0	0	0
2004/05	37	13	350	1300	455	350	36	11	300	5625	3094	550	1750	788	450	3	0,9	300	0	0	0
2005/06	40	16	400	1340	536	400	40	16	400	5839	3503	600	1680	840	500	5	1,75	350	0	0	0

2006/07	56	20	360	3233	1940	600	42	27	640	7923	4754	600	3533	1943	550	10	6	560	0	0	0
2007/2008	56	28	500	3500	2100	600	90	47	520	8510	5532	650	3583	1971	550	8	4	500	0	0	0
2008/2009	70	41	580	3600	2160	600	84	46	550	9000	5850	650	3400	2040	600	10	4	400	0	0	0
2009/2010	73	42	569	3975	2262	569	90	569	51	11101	6325	569	2909	1655	569	10	5	500	0	0	0
2010/2011	90	59	650	4000	2600	650	90	59	650	12360	8034	650	3800	2470	650	7	5	650	0	0	0
2011/2012	80	16	200	4400	2200	500	72	22	300	12870	9009	700	4150	1660	400	5	0,75	150	0	0	0
2012/2013	475	238	500	9500	5700	600	165	102	620	15536	8545	550	8900	7120	800	5	3	600	0	0	0
2013/2014	95	57	600	8874	5324	600	165	102	620	15500	10075	650	5800	3770	650	5	3	600	0	0	0
2014/2015	170	111	650	9000	6300	700	128	90	700	14970	11228	750	6000	4500	750	5	3	600	0	0	0
2015/2016	95	67	700	9894	6926	700	160	112	700	11980	8386	700	7920	5544	700	5	4	700	0	0	0

Riz

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93	260	440	1693	300	162	540															
1993/94	164	41	250																		
1994/95	832	890	1070																		
1995/96	1250	1084	867	520	528	1050				1550	1748	1128									
1996/97	1360	2040	1500	876	1314	1500	143	214	1500	2436	3654	1500	-	-	-	45	68	1500	0	0	0
1997/98	1300	1300	1000	920	911	990	165	129	781	3780	3780	1000	-	-	-	34	15	434	0	0	0
1998/99	1261	943	748	750	917	1222	175	158	900	3850	5878	1532	3381	4560	1349	35	25	725	0	0	0
1999/00	1577	3228	2047	3490	5380	1542	230	196	850	3980	6746	1695	3652	4700	1287	50	40	800	0	0	0
2000/01	2283	1814	794	1067	1302	1220	224	280	800	2850	4252	1492	4845	5838	1205	61	40	650	0	0	0
2001/0	251	1757	700	1056	845	500	18	13	700	2900	2900	100	6000	7200	120	89	54	640	0	0	0

2	0						9	2				0			0						
2002/03	1493	1045	700	845	422	500	250	150	600	2352	2234	950	5204	6619	1272	35	14	400	0	0	0
2003/04	2950	2906	985	1400	1820	1300	250	247	988	2700	4104	1520	5760	7315	1270	16	11	693	0	0	0
2004/05	2419	1814	750	1320	1254	950	128	64	500	2771	4157	1500	4888	4912	1005	53	27	510	3	2	750
2005/06	2700	2700	1000	1360	1632	1200	196	235	1200	2746	3570	1300	4650	6510	1400	47	59	1260	25,5	24	950
2006/07	1257	943	750	1494	1793	1200	210	202	960	2881	3745	1300	4710	5063	1075	47	38	800	17	14	800
2007/08	1746	1746	1000	2045	3681	1800	276	290	1050	3867	5801	1500	5700	6840	1200	86	82	950	62	118	1900
2008/09	2696	2599	964	3255	6559	2015	206	206	1000	3444	4917	1428	8014	12678	1582	156	156	1000	85	180	2118
2009/10	2854	4650	1630	6751	17723	2630	234	282	1210	7762	21148	2720	5674	13298	2340	170	171	1010	190	428	2250
10/ 11	4500	7920	1760	8956	20669	2308	237	285	1203	8130	21389	2631	9321	198	2744	197	515	1007	242	400	2128
2011/12	3500	2275	650	6950	5560	800	109	54	500	7200	7890	1096	13300	17150	1289	50	30	600	95	38	400
2012/1	947	1937	204	1550	4200	270	36	55	150	1495	3471	232	1700	4190	246	32	306	952	405	840	207

3	2	7	6	0	0	9	8	2	0	7	4	1	0	0	5	2					4
2013/14	8250	11940	1447	11500	19650	1709	220	242	1100	12275	25922	2112	16050	37240	2320	321	301	938	341	410	1203
2014/15	7920	9840	1242	14189	25835	1820	205	240	1171	29500	55150	1869	21500	42000	1953	438	459	1048	534	573	1073
2015/16	5408	14969	2768	11234	29582	2633	288	759	2635	32027	87083	2719	17756	47858	2695	850	2150	2529	751	1938	2580

Arachide

cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92	16095	12071	750	2000	1000	500													1445	1012	700
1992/93	10753	1677,4	156	2800	3220	1150													950	193	203
1993/94	2877	788	274																1450	831	573
1994/95	17735	16795	947																1784	1249	700
1995/96	10395	3119	300	8387	6500	775				4465	3852	863							995	498	500
1996/97	12800	10240	800	14000	12748	910	8292	7463	900	5814	5523	950	-	-	-	6890	5512	800	1550	930	600
1997/98	12000	7200	600	14415	12308	854	7980	7445	932	10650	9798	920	-	-	-	6465	3938	609	1520	865	569
1998/99	14720	9632	654	17000	13114	880	5697	3965	696	10621	9665	910	21194	2027	957	6100	3660	600	4080	2203	540
1999/00	1506	11979	80	1629	1553	953	9280	6960	750	1582	1531	87	1930	1702	882	620	3720	600	661	555	840

	6		0	5	0					2	0	0	0	3		0			5	7	
2000/01	11334	7911	698	14169	11675	824	8420	6753	802	16341	14053	860	29290	28783	846	5144	2335	454	6994	3357	480
2001/02	14010	6725	480	14600	11680	800	8977	6284	700	17200	14620	850	34000	30600	900	4985	2069	415	5314	3141	591
2002/03	4337	1735	400	13313	9319	700	9495	3798	400	15435	11576	750	26850	21480	800	2645	661	250	179	54	300
2003/04	15078	12816	850	14728	14728	1000	7323	6847	935	12408	12247	987	23900	22753	952	7000	5600	800	6670	7937	1190
2004/05	13500	6075	450	9000	7200	800	7680	2304	300	14250	12825	900	25925	23332	900	8000	2800	350	4200	1890	450
2005/06	17000	12750	750	19550	18573	950	7990	6792	850	18400	16560	900	29585	26627	900	7490	5992	800	4700	3525	750
2006/07	9149	5947	650	16020	15219	950	10000	8600	860	16032	15230	950	29450	26505	900	8185	6793	830	4092	2660	650
2007/08	9149	5947	650	16020	15219	950	10000	8600	860	16032	15230	950	29450	26505	900	8185	6793	830	4092	2660	650
2008/09	6256	5005	800	25010	30012	1200	17420	17420	1000	19107	16050	840	52000	65000	1250	9250	11100	1200	6090	6090	1000
2009/10	5780	4624	800	25010	30012	1200	16415	14774	900	17325	13860	800	29569	47310	1600	8500	7225	850	700	560	800
2010/11	5780	4624	80	2501	3001	120	1641	1477	900	1732	1386	80	2956	4731	160	850	7225	850	700	560	800

			0	0	2	0	5	4		5	0	0	9	0	0	0					
2011/12										16320	13872	850	46300	41670	900						
2012/2013										16788	15109	900	43000	51600	1200						

Superficie: exprimée en hectare, Rendement : kg/Ha, Production : en tonnes

Niébé grain

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	62	50	800																		
1995/96	46	7	150	18	5,2	400															
1996/97	225	90	400	1875	750	400	5225	2090	400	0	0	0	-	-	-	15935	6374	400	0	0	0
1997/98	150	60	400	4000	400	100	4770	2106	441	0	0	0	-	-	-	14110	1594	133	0	0	0
1998/99	150	85	560	3750	4714	257	13260	1989	150	0	0	0	762	413	542	5800	1566	270	0	0	0
1999/00	7704	3082	400	5000	1250	250	13500	4050	300	0	0	0	769	344	447	5500	1650	300	0	0	0
2000/01	2420	465	192	1047	162	155	12195	5796	475	0	0	0	1007	477	474	9863	3856	391	0	0	0
2001/02	2110	338	160	454	68	150	11514	2188	190	0	0	0	1009	252	250	12150	4131	340	0	0	0
2002/03	586	70	120	721	144	200	4939	593	120	0	0	0	543	163	300	5558	500	90	0	0	0
2003/04	2707	812	300	467	149	320	7648	4742	620	0	0	0	390	254	650	18000	5400	300	950	285	300
2004/05	2800	532	190	1250	687	550	4200	630	150	0	0	0	5600	3640	650	20000	4000	200	900	279	310
2005/06	2625	1312	500	1950	1073	550	5590	3074	550	0	0	0	3750	2438	650	11000	5500	500	410	205	500
2006/07																					
2007/08																					

2008/09																					
2009/10																					

Cultures de décrue

Cercles	Kayes									Yélimané								
Camp.	Sorgho			Maïs			Niébé			Sorgho			Maïs			Niébé		
	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	Prod	rdt	Sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																		
1991/92																		
1992/93																		
1993/94																		
1994/95	120	78	650	295	288	975	-	-	-	2535	2282	900	2908	3272	1125	1697	696	410
1995/96	23	18	800	213	213	1000	70	28	400	1700	1071	630	1540	1232	800	1320	528	400
1996/97	67	47	700	895	806	900	915	126	400	450	324	720	2850	3221	1130	1100	385	350
1997/98	69	33	550	810	367	700	150	60	400	600	420	700	2900	2610	900	1800	540	300
1998/99	395	296	750	1960	1666	850	255	87	350	1150	4119	973	4290	4174	973	3750	1500	400
1999/00	974	828	850	1911	1242	650	580	174	300	3025	1981	658	4330	3518	812	3450	1192	342
2000/01	380	304	800	2300	2070	900	230	84	367	2880	2382	770	4275	3899	900	3700	1536	415
2001/02	380	228	600	1560	1092	700	145	20	140	2850	1938	680	4320	2873	665	4170	1460	350
2002/03	358	233	650	2250	1575	700	664	80	120	2736	2462	900	4335	3403	785	4484	1009	225

2003/04	480	432	900	2700	2565	950	0	0	0	3400	4080	1200	5875	4988	950	0	0	0
2004/05	520	234	450	2400	720	300	420	126	300	1055	738	700	1700	1360	800	2832	991	350
2005/06	455	358	788	2700	2457	910	450	180	400	2420	1943	803	4590	4177	910	2250	1013	450
2006/07	388	175	450	1800	720	400				2187	1750	800	3927	3731	950			
2007/08	388	175	450	1800	720	800				2187	1750	800	3927	3731	950			
2008/09	635	476	750	2850	2423	850				4500	3600	800	3500	2975	850			
2009/10	603	482	800	1000	1800	1800				3500	2800	800	1200	2220	1850			
2010/11	680	612	900	900	1710	1900				4500	4050	900	1400	2660	1200			

Cultures maraîchères

Aubergine

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	3	30	10000																0,5	5	10000
1995/96	-																		-	-	-
1996/97	3	39	13000	0	0	0	3	55,6	18300	0	0	0	-	-	-	0,70	10,65	15000	0,5	7,5	15000
1997/98	0,5	6	12000	2	30	15000	0	0	0	2	25	12500	-	-	-	-	-	-	1,5	22,5	15000
1998/99	3	35	11650	14	420	30000	0	0	0	4	42	10500	-	-	-	-	-	-	2	30	15000
1999/00	8,5	85	10000	10	250	25000	0	0	0	1	15	15000	-	-	-	-	-	-	32	35,2	11000
2000/01	13	130	10000	10	200	20000	3,75	37,5	10000	3,5	73,5	21000	-	-	-	-	-	-	8,4	113,4	13500
2001/02	15	120	8000	12	180	15000	4	64	16000	4	68	17000	-	-	-	2	24	12000	0,6	5,4	9000
2002/03	15	135	9000	-	-	-	3,75	51	13500	-	-	-	8	120	15000	-	-	-	-	-	-
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	4	36	9000	2	20	10000	2	16	8000	4	44	11000	17	204	12000	10	90	9000	1	8	8000
2005/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2006/07																					
2007/08																					
2008/09																					
2009/10																					
2010/11																					

Oignon

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	Sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	21,5	269	12500																7	77	11000
1995/96																					
1996/97	17	366	21500	10,03	20	30000	0,04	0,82	20700	64	960	15000	-	-	-	-	-	-	6	210	35000
1997/98	16	192	12000	15	38	25000	-	-	-	0,35	8,75	25000	-	-	-	-	-	-	6	180	30000
1998/99	13	221	17000	22	440	20000	-	-	-	4	60	15000	-	-	-	-	-	-	6	180	30000
1999/00	10	250	25000	15	380	20000	-	-	-	0,25	10	40000	-	-	-	-	-	-	0,82	20,5	25000
2000/01	48	1200	25000	18	396	22000	0,05	1,25	25000	0,25	6,25	25000	-	-	-	10	250	25000	13,7	35,6	26000
2001/02	30	690	23000	17	374	22000	0,05	0,85	17000	0,25	5	19000	-	-	-	8	148	18500	1,75	37	21000
2002/03	50	1050	21000	3	66	22000	-	-	-	1	18	18000	13	234	18000	2,15	41	19000	1,5	32	21000
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	19	437	23000	10	255	25500	-	-	-	0,5	10	21000	40	900	22500	13	299	23000	5	120	24000
2005/06	19	437	23000	10	255	25500	-	-	-	0,5	10	21000	40	900	22500	13	299	23000	5	120	24000
2006/07	35	770	22000	7	154	22000	5	110	22000	8	176	22000	40	880	22000	45	990	22000	22	484	22000
07/08	35	770	22000	7	154	22000	5	110	22000	8	176	22000	40	880	22000	45	990	22000	22	484	22000
08/09	30	480	16000	9	162	18000	-	-	-	3	51	17000	135	2700	20000	8	136	17000	15	225	15000

09/010	30	480	16000	9	162	18000	-	-	-	3	51	17000	135	2700	20000	8	136	17000	15	225	15000
010/011	30	480	16000	9	162	18000	-	-	-	3	51	17000	135	2700	20000	8	136	17000	15	225	15000

Superficie: exprimée en hectare, Rendement : kg/Ha

Pomme de terre

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	4,5	45	10000																		
1995/96																					
1996/97	4	64	16000	3,02	41	13500	-	-	-	3	45	15000	-	-	-	0,52	13	24000	0,5	5,5	11000
1997/98	0,50	53	15000	5	75	15000	-	-	-	0,75	5,25	7000	-	-	-						
1998/99	11	121	11000	9	225	25000	-	-	-	0,5	2,5	5000	-	-	-						
1999/00	9	117	13000	9	252	28000	-	-	-	0,15	1,5	10000	-	-	-						
2000/01	2	16	8000	10	190	19000	1	10	10000	0,25	2,5	10000	-	-	-	5	50	10000	0,067	1,21	18000
2001/02	5	40	8000	6	96	16000	1	13	13000	0,25	4	15000	-	-	-	3	45	15000	0	0	0
2002/03	2	28	14000	-	-	-	-	-	-	5	75	15000	0,25	3,75	15000	2	22	11000	0,54	5,4	10000
2003/04	-	-	-	2	60	30000	0,5	4,5	9000	-	-	-	11	88	8000	2,5	37,5	15000	-	-	-
2004/05	-	-	-	5	175	35000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,25	24	19000	0,06	0,6	10000
2005/06																					
2006/07																					
2007/08																					
2008/09																					

2009/10																					
2010/11																					

Gombo

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	10	80	8000																		
1995/96																					
1996/97	18	180	10000	3	21	7000	0	0	0	0,4	3,8	9500	-	-	-	-	-	-	1	11	11000
1997/98	11	88	8000	4	40	10000	0	0	0	14,75	44,75	3000	-	-	-	0	0	0	1	10	10000
1998/99	2	16	8000	11,5	92	8000	0	0	0	11,5	28,75	25000	-	-	-	0	0	0	1	11	11000
1999/00	22	220	10000	10	65	6500	0	0	0	9	90	10000	-	-	-	0	0	0	-	-	-
2000/01	23	345	15000	12	72	6000	0	0	0	30	375	12500	-	-	-	0	0	0	0,6	6,3	10500
2001/02	24	216	9000	15	150	10000	0	0	0	31	372	12000	-	-	-	0	0	0	0,75	6	8000
2002/03	20	300	15000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	11000	-	-	-	-	-	-
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	20	26	13000	15	195	13000	-	-	-	10	110	11000	24	336	14000	-	-	-	-	-	-
2005/06																					
2006/07																					
2007/08																					
2008/09																					

2009/10																					
2010/11																					

Tomate

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	12	144	12000																1	10	10000
1995/96																					
1996/97	14	182	13000	62,8	992	15800	1,3	23	18000	2,35	28,85	11000	-	-	-	2,5	78	31000	3	30	10000
1997/98	7	56	8000	45	675	15000	-	-	-	5	110	22000	-	-	-	-	-	-	4	28	7000
1998/99	10	108	10800	28,25	424	15000	-	-	-	6	120	20000	-	-	-	-	-	-	4	32	8000
1999/00	141	2115	15000	25	375	15000	-	-	-	4,25	76,5	15000	-	-	-	-	-	-	0,33	3	6500
2000/01	145	2175	15000	28	420	15000	3,25	49	15000	13,5	202,5	15000	-	-	-	13	130	10000	1,2	8,4	7000
2001/02	130	1950	15000	30	480	16000	4	60	15000	14	216	15400	-	-	-	15	195	13000	1,5	19,5	13000
2002/03	145	1595	11000	5	60	12000	1,81	23,5	13000	15	225	15000	35	560	16000	4	44	11000	0,55	5,5	10000
2003/04	45	630	14000	10	250	25000	5	68	13600	5,5	90	16000	45	248	5500	8,5	213	25000	6	42	7000
2004/05	32	416	13000	12	228	19000	4	48	12000	15	225	15000	145	2175	15000	13	156	12000	6	72	12000
2005/06	35	455	13000	10	190	19000	1	12	12000	20	300	15000	100	1500	15000	10,5	126	12000	0,5	6	12000
2006/07	35	490	14000	10	130	13000	1	12	12000	15	225	15000	80	1280	16000	10	130	13000	5	65	13000
2007/08	35	490	14000	10	130	13000	1	12	12000	15	225	15000	80	1280	16000	10	130	13000	5	65	13000
2008/09	45	765	17000	5	100	20000	2	32	16000	3	51	17000	400	8000	20000	10	150	15000	4	60	15000

2009/10	45	765	17000	5	100	20000	2	32	16000	3	51	17000	400	8000	20000	10	150	15000	4	60	15000
2010/11	45	765	17000	5	100	20000	2	32	16000	3	51	17000	400	8000	20000	10	150	15000	4	60	15000

Piment

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	2,5	20	8000																		
1995/96	-																				
1996/97	5	35	7000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1997/98	2	12	6000	5	80	16000	-	-	-	3,15	47,25	15000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1998/99	4,5	29	6500	3,75	23	6000	-	-	-	1,3	16,25	12500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1999/00	3	21	7000	25	150	6000	-	-	-	1	6	6000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2000/01	4	28	7000	3	18	6000	-	-	-	1,5	7,5	5000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2001/02	4	20	5000	3	12	4000	-	-	-	1,5	8,25	5500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2002/03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	4	40	10000	2	18	9000	-	-	-	2	24	12000	11	121	11000	0,35	2,8	8000	-	-	-
2005/06																					
2006/07																					
2007/08																					
2008/09																					

2009/10																					
2010/11																					

Laitue

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	10	100	10000																8	80	10000
1995/96	-	-	-																-	-	-
1996/97	30	330	11000	4,3	40	9300	1,65	24	13200	0,5	3,75	7500	-	-	-	1,10	21	19000	14	42	3000
1997/98	23	230	10000	17	19	11000	-	-	-	2,95	37,63	17500	-	-	-	-	-	-	18	108	6000
1998/99	18	216	12000	20,25	203	10000	-	-	-	2,5	37,5	15000	-	-	-	-	-	-	20	160	8000
1999/00	76	760	10000	25	300	12000	-	-	-	2,5	25	10000	-	-	-	-	-	-	7,6	45,6	6000
2000/01	76	760	10000	28	336	12000	5	60	12000	6	72	12000	-	-	-	21	168	8000	12	102	8500
2001/02	75	750	10000	28	308	11000	5	40	8000	6	54	9000	-	-	-	21	221	11000	11	132	12000
2002/03	85	850	10000	12	132	11000	5,56	42	7500	15	135	9000	35	280	8000	4,34	39	9000	0,6	7	12000
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	40	600	15000	35	525	15000	6	90	15000	5	73	14500	39	624	16000	10	150	15000	6	60	10000
2005/06	60	900	15000	8	120	15000	0,5	7,5	15000	5	72,5	14500	35	560	16000	3	45	15000	0,5	5	10000
2006/07	60	720	12000	8	104	13000	0,5	5	10000	3	42	14000	25	375	15000	7	91	13000	12	120	10000
2007/08	60	720	12000	8	104	13000	0,5	5	10000	3	42	14000	25	375	15000	7	91	13000	12	120	10000
2008/09	36	324	9000	3	33	11000	2	16	8000	10	80	8000	45	450	10000	5	50	10000	18	180	10000

2009/10	36	324	9000	3	33	11000	2	16	8000	10	80	8000	45	450	10000	5	50	10000	18	180	10000
2010/11	36	324	9000	3	33	11000	2	16	8000	10	80	8000	45	450	10000	5	50	10000	18	180	10000

Chou

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	10	160	16000																1	15	15000
1995/96	-	-	-																-	-	-
1996/97	25	388	15500	1,5	9,75	6500	-	-	-	2	24	12000	-	-	-	-	-	-	2	28	14000
1997/98	10	90	9000	6	90	15000	-	-	-	2,4	42	17500	-	-	-	-	-	-	2	26	13000
1998/99	10	142	14200	18	450	25000	-	-	-	1,25	21,8	17500	-	-	-	-	-	-	2	30	15000
1999/00	43	516	12000	19	532	28000	-	-	-	1	30	30000	-	-	-	-	-	-	0,35	4,2	12000
2000/01	45	675	15000	20	400	20000	0,5	8	16000	2,5	50	20000	-	-	-	8	120	15000	1,2	16,8	14000
2001/02	30	360	12000	15	240	16000	0,5	5,5	11000	2	30	15000	-	-	-	5	60	12000	1,25	17,5	14000
2002/03	35	420	12000	2	28	14000	1	10,50	10000	15	225	15000	12	156	13000	3,89	43	11000	0,4	5	13000
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	9	135	15000	9	135	15000	1	14	14000	2	30	15000	32	448	14000	7	105	15000	4,5	67,5	15000
2005/06	25	375	15000	10	150	15000	1	14	14000	2	30	15000	25	350	14000	5	75	15000	0,5	7,5	15000
2006/07	30	600	20	10	220	22000	1	15	15000	2	50	25000	30	750	25000	2	40	20000	3	45	15
2007/08	30	600	20000	10	220	22000	1	15	15000	2	50	25000	30	750	25000	2	40	20000	3	45	15000
2008/09	12	132	11000	2	40	20000	1	20	20000	11	231	21000	150	3000	20000	3	60	20000	3	45	15000

2009/10	12	132	11000	2	40	20000	1	20	20000	11	231	21000	150	3000	20000	3	60	20000	3	45	15000
2010/11	12	132	11000	2	40	20000	1	20	20000	11	231	21000	150	3000	20000	3	60	20000	3	45	15000

Echalote

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95																					
1995/96																					
1996/97	41	820	20000	116,5	3495	30000	-	-	-	110	1375	12500	-	-	-	-	-	-	2	48	24000
1997/98	22	308	14000	76	1672	22000	-	-	-	14,5	181	12500	-	-	-	-	-	-	5	120	24000
1998/99	20	320	16000	54,25	651	12000	-	-	-	18,5	250	13500	-	-	-	-	-	-	5	125	25000

1999/00	30,75	461,25	15000	45	720	16000	-	-	-	11	385	35000	-	-	-	-	-	-	5	100	20000
2000/01	70	1750	25000	45	1080	24000	18	396	22000	45	1350	30000	-	-	-	24	600	25000	7,85	172,7	22000
2001/02	70	1750	25000	45	945	21000	15	322	21500	45	1	23000	-	-	-	20	420	21000	10	220	22000
2002/03	70	1400	20000	14	294	21000	16,5	346	21000	65	143	22000	30	660	22000	41	863	21000	13	277	21000
2003/04	120	2760	23000	15,5	357	23000	22	410	18600	25,5	383	15000	85	1170	13800	40,18	818	20358	14	310	22100
2004/05	50	1200	24000	19	475	25000	15	225	15000	50	1100	22000	37	925	25000	59	914	15500	12	312	26000
2005/06	50	1200	24000	19	475	25000	15	225	15000	50	1100	22000	37	925	25000	59	914	15500	12	312	26000
2006/07	20	400	20000	3	60	20000	2	40	20000	3	60	20000	30	600	20000	10	200	20000	8	160	20000
07/08	20	400	20000	3	60	20000	2	40	20000	3	60	20000	30	600	20000	10	200	20000	8	160	20000
08/09	30	540	18000	15	300	20000	25	425	17000	10	170	17000	277	5540	20000	40	720	18000	45	810	18000
09/010	30	540	18000	15	300	20000	25	425	17000	10	170	17000	277	5540	20000	40	720	18000	45	810	18000

010/01 1	30	540	1800 0	15	300	2000 0	25	425	1700 0	10	170	1700 0	27 7	554 0	2000 0	40	720	1800 0	45	810	1800 0

Carotte

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	Sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	Rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	1	13,5	13500																0,1	0,8	8000
1995/96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1996/97	1,25	17,75	14200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	2,4	8000
1997/98	0,1	0,9	9000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	3,5	7000
1998/99	1,5	13,5	9000	1,3	20	15000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	4	8000
1999/00	-	-	-	0,25	3,625	14500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,04	0,24	6000
2000/01	3	27	9000	0,75	11,25	15000	0,075	0,75	10000	-	-	-	-	-	-	1	10	10000	0,01	0,05	5000
2001/02	2	12	6000	0,75	9	12000	0,075	1	14000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2002/03	2	16	8000	-	-	-	-	-	-	0,5	4	8000	3	45	15000	0,3	2,48	8000	0,01	0,06	6000
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	2	20	10000	0,25	2,25	9000	-	-	-	-	-	-	10	120	12000	2	26	13000	-	-	-
2005/06																					
2006/07																					
2007/08																					
2008/09																					

2009/10																					
2010/11																					

Betterave

Cercles	Kayes			Bafoulabé			Diéma			Kéniéba			Kita			Nioro			Yélimané		
Camp.	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	rdt	sup	prod	Rdt
1990/91																					
1991/92																					
1992/93																					
1993/94																					
1994/95	1	10	10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1995/96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1996/97	0,25	2,5	10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1997/98	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1998/99	1	9	9000	1,25	23	18400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1999/00	1	10	10000	0,75	13,5	18000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03	0,11	3500
2000/01	2	16	8000	1	18	18000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01	0,095	2500
2001/02	2	16	8000	1	10	10000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2002/03	2	16	8000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	27	9000	0,18	1,62	9000	0,008	0,056	7000
2003/04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2004/05	0,5	5	10000	2	22	11000	5	45	9000	7,75	85	11000	5	60	12000	2,1	19	9000	0,25	2,25	9000
2005/06	2	2	1000	0,5	5,5	11000	-	-	-	-	-	-	3	36	12000	0,1	0,9	9000	-	-	-
2006/07																					
2007/08																					
2008/20																					

09																					

Table des matières

REMERCIEMENTS **1**

RESUME **3**

ABSTRACT **4**

SOMMAIRE **5**

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS **8**

INTRODUCTION GENERALE **13**

PREMIERE PARTIE : **51**

UNE ANALYSE DE L'AGRICULTURE MALIENNE FACE AUX INEGALITES REGIONALES **51**

CHAPITRE 1 : LA GRANDE DISPARITE ENTRE LES REGIONS AGRICOLES AU MALI **53**

A. LES ZONES AGRO-CLIMATIQUES : LES DISPARITES ENTRE LES REGIONS 55

1. La pluviométrie *57*

2. Les prédateurs comme facteur de déficit agricole dans le cercle de Yélimané *60*

B. LES ATOUTS ET CONTRAINTES AGRICOLES 61

1. Les atouts *61*

2. Les contraintes agricoles liées aux zones climatiques *62*

C. UNE GRANDE PARTIE DE LA PRODUCTION AU MALI EST CEREALIERE 63

1. La production céréalière par régions *67*

2. Le cas de la région de Sikasso : production excédentaire *69*

D. LES POLITIQUES AGRICOLES 73

1. La crise agricole 2007-2008 ..... *74*

2. Le rôle et les parcours des élus *77*

3. La cellule de planification statistique du Ministère de l'Agriculture *79*

E. L'ORGANISATION PAYSANNE 81

1. Les chambres régionales d'Agriculture (CRA) *81*

2. Les associations locales du cercle de Yélimané *83*

F. COMMENT EST STRUCTURE LE MARCHE ? 89
1. Le circuit commercial et du marché 93
CONCLUSION DU CHAPITRE 95
CHAPITRE 2 : LA PAUVRETE ET LA MALNUTRITION 96
A. LA PAUVRETE COMME UNE CONSEQUENCE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE 96
1. Analyse régionale 98
2. Politique mise en place pour lutter contre la pauvreté 101
B. LE CAS DE LA MALNUTRITION 102
1. Une malnutrition géolocalisée en 2017 103
2. Les programmes mis en place pour lutter contre la malnutrition 105
C. LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE SECURITES ALIMENTAIRES 107
1. Les politiques alimentaires 107
2. Le programme national de sécurité alimentaire 108
3. Le cadre institutionnel du P.N.S.A.et son organisation 109
4. La sécurité alimentaire et le développement local 112
CONCLUSION DU CHAPITRE 114
CHAPITRE 3 : LES NECESSITES DE LA MIGRATION MALIENNE POUR REPONDRE A LEUR BESOIN 115
A. LES FACTEURS DE LA MIGRATION MALIENNE 115
B. LE CAS DES MIGRATIONS INTERNES-EXTERNES A L'ECHELLE DU MALI 118
C. LA MIGRATION INTERNE-EXTERNE DANS LE CERCLE DE YELIMANE 121
D. L'APPUI DES MIGRANTS 126
1. L'apport financier 126
CONCLUSION DU CHAPITRE 132
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 133
DEUXIEME PARTIE : 134
LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS LE CERCLE DE YELIMANE 134
CHAPITRE 4 : LE CERCLE DE YELIMANE 136
A. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE 136

1. Caractéristique physique *136*
2. Le réseau hydraulique *139*
B. LES ORGANISATIONS TERRITORIALES COUTUMIERES 142
1. Une identité locale *142*
2. Le village comme une entité coutumière et administrative *149*
C. L'ORGANISATION SOCIALE : UN MOYEN DE DOMINATION 151
1. La hiérarchisation sociale *152*
2. Les caractéristiques démographiques *161*
CONCLUSION DU CHAPITRE 175
CHAPITRE 5 : LES SYSTEMES AGRICOLES LOCAUX 176
A. LE CAS DE LA CEREALICULTURE 176
1. L'agriculture par catégorie sociale *178*
2. Est-ce que le potentiel agricole répond aux besoins des exploitants locaux ? *180*
3. Le point de vue des exploitants sur les contraintes agricoles *182*
4. L'élevage : une activité minoritaire : le cas des Peulhs et des Maures *182*
B. LE FONCIER AGRICOLE : UN SYSTEME COMPLEXE 188
1. Le prêt des terres agricole :un système coutumier *192*
C. LES DIFFERENTS SYSTEMES AGRICOLES 194
1. Les systèmes agraires *194*
2. Les différents types de système agraire *196*
1. 3. Des systèmes agricoles multiples *205*
D. SYSTEMES HETEROGENES ET PRODUCTION 209
1. Différents types de système de production *210*
E. PEU DE MATERIEL AGRICOLE CHEZ LES EXPLOITANTS 213
2. L'insuffisance à l'échelle du cercle *214*
3. Les matériels agricoles *214*
4. Les superficies cultivées et les typologies des ménages *221*
CONCLUSION DU CHAPITRE 230
CHAPITRE 6 : LA PRODUCTION AGRICOLE 231
A. DES CULTURES SPECIFIQUES 231
1. Les cultures sous pluies et décrues *232*
2. La production céréalière *235*

3. Les différentes cultures céréalières *242*
B. LES RENDEMENTS AGRICOLES SONT-ELLES INFERIEURES A L'ECHELLE REGIONALE ? . 248
1. La production agricole *249*
CONCLUSION DU CHAPITRE **252**
CHAPITRE 7 : L'AUTOCONSOMMATION DES MENAGES **254**
A. LE PROCESSUS D'AUTOCONSOMMATION DANS LES MENAGES 255
1. Le paradoxe de la situation alimentaire *256*
2. L'alimentation et pratique alimentaire dans les ménages *259*
2. Accès aux denrées alimentaires disparates à l'échelle de la Province *261*
3. Les récoltes : du champ à la consommation *265*
B. LES PRATIQUES CULTURELLES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE 267
1. Le « ménage » *267*
2. Les plats « identitaire » Soninké *269*
3. Le nombre de repas consommer par jour *272*
C. LA REPARTITION DES MENAGES DANS LE CONTEXTE ALIMENTAIRE ET DE LEURS PRODUCTIONS AGRICOLES 274
1. La répartition par territoire « coutumier » *274*
2. La répartition par catégories sociales *276*
D. LES ACHATS DES CEREALES POUR LA CONSOMMATION DANS LES MENAGES 276
1. L'approvisionnement en denrée alimentaire à l'échelle locale *276*
2. Evolutions des prix des céréales *279*
3. L'approvisionnement en denrée alimentaire *281*
E. LES DEPENSES ALIMENTAIRES DES MENAGES AVEC MIGRANT HORS ACHAT CEREALES 284
1. Les dépenses par type de ménage en 2015 ..... *284*
2. Achat de céréales selon le type de ménage en 2015 ..... *285*
CONCLUSION DU CHAPITRE **287**
CHAPITRE 8 : LE PADDY **288**
A. PRESENTATION DU PADDY 288
1. Entre jumelage et coopération *288*
2. Une coopération décentralisée *290*
3. La genèse du Paddy *293*
4. Les phases du Paddy *297*

B. LES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE 300
1. Réalisation d'aménagement hydro-agricole : des plaines et bas dans les bas-fonds 305
2. Aménagements et gestions des espaces pastoraux 306
CONCLUSION DU CHAPITRE 306
CONCLUSION DE LA PARTIE 307
CONCLUSION GENERALE 308
BIBLIOGRAPHIE 316
SOURCES 335
SITOGRAPHIE 339
TABLES 340
TABLE DES CARTES 340
TABLE DES SCHEMAS 340
TABLE DES GRAPHIQUES 341
TABLE DES TABLEAUX 342
TABLE DES DOCUMENTS 345
TABLE DES PHOTOGRAPHIES 345
ANNEXES 347
ANNEXE 1 : COPIE DE LETTRES POUR LE TERRAIN D'ENQUETE EN 2015 ET 2018 347
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ELUS 349
EXTRAIT DE COMPTE-RENDU D'ENTRETIENS AVEC LES ELUS 353
M. Maïga, Ingénieur-agronome et directeur de la cellule du PADDY, le 8 mai 2015 .. 353
Secrétaire Général de la commune de Fanga, le 15 mai 2015 365
GUIDE D'ENTRETIENS AVEC LES CHEFS DE VILLAGES 368
LES PROVINCES SONINKES 374
EXTRAIT COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN AVEC DES CHEFS DE VILLAGES 375
Le Chef du village de Kirané, le 22 mai 2015 375
Chef du village de Kaniga, commune de Kaniaga-Kirané, 21 mai 2015 378
GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES 382

EXTRAIT COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN AUPRES DES MENAGES 391
Fanga, famille de forgeron, le 16 mai 2015 ..... *391*
Fanga, famille (2) avec migrant *392*
Fanga, famille (3), cordonnier *394*
Chef de ménage avec migrant, village de Gory, 20 février 2018 ..... *395*
Ménage sans migrant et étranger, village de Gory, 2018 ..... *398*
Ménagen sans migrant, commune de Tringa, village de Maréna *400*
ANNEXE 3 : LES ADMINISTRATEURS 403
ANNEXE 4 : LES EVOLUTIONS DES DIFFERENTES PRODUCTIONS AGRICOLES DANS LA REGION DE KAYES POUR MA PERIODE D'ETUDE 405
CULTURES PLUVIALES 406
Sorgho *406*
Mil *409*
Maïs *411*
Fonio *414*
Riz *416*
Arachide *419*
Niébé grain *422*
CULTURES DE DECRUE 423
CULTURES MARAICHERES 425
Aubergine *425*
Oignon *427*
Pomme de terre *429*
Gombo *431*
Tomate *433*
Piment *435*
Laitue *437*
Chou *439*
Echalote *441*
Carotte *444*
Betterave *446*
TABLE DES MATIERES 448